# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

5

A Meaux, chez **LE BLONDEL**, libraire de la Société.

—

A Paris, chez Auguste AUBRY, 16, rue Dauphine,
et chez Dumoulin, 13, quai des Augustins.

—

A Melun, chez Mme Ve THUVIEN, libraire.
A Coulommiers, chez BRODARD, libraire.
A Fontainebleau, chez LACODRE, libraire.
A Provins, chez LE HÉRICHÉ, imprimeur-libraire.

# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

## SCIENCES, LETTRES ET ARTS

## DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Fondée à MELUN, le 16 mai 1864.

---

**CINQUIÈME ANNÉE**

(1868)

---

MEAUX

TYPOGRAPHIE DE J. CARRO

**IMPRIMEUR DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ**

—

1869.

THE GETTY CENTER
LIBRARY

# ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ [1].

## SIÈGE LÉGAL A MELUN.

### BUREAU CENTRAL.

Président, M. Alfred Maury, O. ✻, de l'Institut.
Vice-Président, M. Brunet de Presle, ✻, de l'Institut.
Secrétaire général, M. Th. Lhuillier.
Trésorier central, M. Eymard.
Archiviste, M. Lemaire, ✻.
Président honoraire, M. le marquis Ad. de Pontécoulant, ✻.
Vice-Président honoraire, M. A. Carro.

UN COMITÉ CENTRAL,

Composé des membres du bureau dont les noms précèdent, des cinq Présidents de sections et d'un délégué aussi par section, est chargé d'administrer la Société.

COMMISSION DU BULLETIN.

MM. Brunet de Presle, ✻. — Comte de Champagny, ✻. — Vicomte de Ponton d'Amécourt, ✻. — Comte de Fontaine de Resbecq. — Comte A. de Circourt.

COMMISSION DES FINANCES.

MM. Cauthion, ✻. — de Corny, ✻. — Sollier.

## SECTIONS D'ARRONDISSEMENT.

SECTION DE COULOMMIERS :

Président, M. A. Dauvergne, ✻. — Vice-Président, M. le marquis E. de Varennes. — Secrétaires, MM. Fernand Ogier de Baulny, Héron de Villefosse.
Délégué près le Comité central, M. Ad. Bayard.

(1) Les statuts se trouvent au premier bulletin de la Société ; année 1864, p. 18.

Membre de la Commission de lecture, M. le comte E. de Fontaine de Resbecq.

*Séances trimestrielles.*

SECTION DE FONTAINEBLEAU :

Président, M. Jules David, ✻. — Vice-Président, MM. Tabouret, ✻, et Cauthion, ✻. — Secrétaires, MM. Gaultron et Max. Beauvilliers. — Trésorier, M. Bourges. — Archiviste, M. Chennevière.

Délégué au Comité central, M. Thibault.

Membre de la Commission de lecture, M. le comte de Circourt.

*Séances le dernier lundi de chaque mois.*

SECTION DE MEAUX :

Président, M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, ✻. — Vice-Président, M. Burdel. — Secrétaire, M. le docteur Le Roy. — Vice-Secrétaire, M. Laurent (Anatole). — Trésorier, M. Le Blondel.

Délégué au Comité central, M. de Colombel.

Membre de la Commission de lecture, M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, ✻.

*Séances le troisième jeudi de chaque mois.*

SECTION DE MELUN :

Président, M. Félix La Joye. — Vice-Président, M. Labiche. — Secrétaire-trésorier, M. Leroy. — Secrétaire-adjoint, M. Lhuillier.

Délégué près le Comité central, M. Poyez, ✻.

Membre de la Commission de lecture, M. le comte F. de Champagny, ✻.

*Séances le premier dimanche de chaque mois.*

SECTION DE PROVINS :

Président, M. le comte Bernard d'Harcourt, ✻. — Vice-Président, M. Jules Michelin. — Secrétaire-trésorier, M. Auguste Lenoir.

Délégué au Comité central, M. .....

Membre de la Commission de lecture, M. Brunet de Presle, ✻.

*Séances trimestrielles.*

# LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

# MEMBRES FONDATEURS ET TITULAIRES

DE LA

## SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS,

**Admis jusqu'au 31 décembre 1868.**

Les lettres qui précèdent les noms indiquent les Sections dont les membres font partie : C, Coulommiers; F, Fontainebleau, Mx, Meaux; M, Melun; P, Provins.

MESSIEURS,

Mx ANDRIEUX, professeur au collége de Meaux.

F ARMAILLÉ (comte d'), propriétaire au château de La Rivière, commune de Thomery ; à Paris, rue de la Pépinière, 104.

P ARNOUL (Auguste), propriétaire à Maison-Rouge.

P ARNOUL (Victor), propriétaire à Provins.

M AUBERGÉ (Victor), propriétaire à Melun.

Mx AVÈNE DE FONTAINE (baron d'), maire de Villemareuil, président de la Société d'horticulture de Meaux, au château de Brinches, par Trilport (Seine-et-Marne) ; à Paris, rue Notre-Dame-de-Grâce, 5.

C AVÈNE DE FONTAINE (le vicomte d'), propriétaire à Coulommiers.

M BALLU, docteur en médecine, à Melun.

M BANCEL fils, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, à Melun.

C BARBIER (L.), conservateur et administrateur de la Bibliothèque du Louvre, à Paris, boulevard Saint-Michel, 95.

F BARDOT, chef d'institution à Nemours.

M BAREILLER (P.), propriétaire à Boissise-le-Roi, par Ponthierry.

Mx BARIGNY (Arsène), architecte à Meaux.

F Baude, propriétaire à Fontainebleau, et à Paris, 15, place de la Madeleine.

C Bayard (Adolphe), membre correspondant de la Société française de numismatique, maire de Maisoncelles, par Crécy (Seine-et-Marne), et à Paris, rue Neuve-des-Mathurins, 108.

M Beauverger (baron E. de), ancien député de Seine-et-Marne au Corps législatif, maire de Chevry-Cossigny, par Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne), et à Paris, rue Saint-Georges, 2 *bis*.

F Beauvilliers (Maxime), homme de lettres, à Fontainebleau.

M Bescherelle aîné, homme de lettres, à Livry, par Melun.

Mx Bécheret, curé de Monthyon, par Meaux.

F Bellom, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Fontainebleau.

M Bergeron, docteur en médecine, à Paris, rue de Rivoli, 14.

M Bernardin (Camille), avocat, secrétaire général des sociétés d'horticulture de Melun-Fontainebleau et Coulommiers, à Brie-Comte-Robert.

Mx Berthemet, curé-doyen de Dammartin-en-Goëlle.

M Bethisy (marquis de), ancien pair de France, conseiller général de Seine-et-Marne, maire de Mormant, et à Paris, rue de l'Université, 53.

P Béville (le général baron de), aide de camp de l'Empereur, conseiller général de Seine-et-Marne, à Cerneux.

P Blanc, notaire, maire de Bray-sur-Seine.

Mx Blavette (de), propriétaire, maire de Montceaux, par Trilport.

F Blondeau, notaire, membre du conseil d'arrondissement, à Voulx.

M Blot, artiste sculpteur, membre de plusieurs sociétés savantes, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Mx Boquet-Liancourt, propriétaire à Meaux.

F Bonhomme (Honoré), homme de lettres, à Fontainebleau.

M Bonneuil (comte de), membre de la Société française d'archéologie, à Bombon, par Mormant.

F Bouilly, président du tribunal de Tonnerre (Yonne).

P Bourgeat, juge au tribunal de Provins.

F Bourges (Ernest), imprimeur à Fontainebleau.

Mx Bourgoin (Alphonse), tapissier à La Ferté-sous-Jouarre.

P Bourquelot (Émile), adjoint au maire et bibliothécaire de la ville, à Provins.

F Bouthillier-Chavigny (vicomte de), juge au tribunal de la Seine, à Paris.

Mx Bouvier, ministre protestant à Meaux.

Mx Boyer (Henri), propriétaire à Jouarre.

P Bréville (Onfroy de), sous-préfet, à Brest.

C Bruère, ingénieur civil, à Coulommiers et à Signy-le-Grand (Ardennes).

P Brunet de Presle, membre de l'Institut et de la Société des antiquaires de France, professeur de grec moderne à l'école des langues orientales vivantes, à Paris, rue des Saints-Pères, 61, et à Parouzeau, commune de Vimpelles, par Donnemarie (Seine-et-Marne).

Mx Burdel, ancien notaire, à Lagny.

P Burin, instituteur à Saint-Just, par Nangis.

M Buval fils, élève de l'école des Beaux-Arts, à Melun.

C Carbonnier, juge d'instruction à Coulommiers, propriétaire au château du Rû, commune d'Aulnoy.

Mx Carro (A.), bibliothécaire de la ville de Meaux, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques et de la Société des Antiquaires de France, à Meaux.

Mx Carro (Jules), imprimeur à Meaux.

P Cattet, propriétaire à Provins.

F Cauthion, avoué, adjoint au maire, à Fontainebleau.

Mx Cavé, propr., au château de Condé-Ste-Libiaire, par Couilly.

P Cave (Honoré), fondé de pouvoirs de la Recette particulière de Provins.

Mx Cère (P.), ancien préfet, rédacteur en chef de l'*Empire libéral*, à Montevrain, par Lagny.

C Chabaut-Saint-Ange (Louis), vérificateur des domaines, à Coulommiers.

M Chaié-Fontaine, commissaire-priseur à Melun.

M Champagny (le comte F. de), membre de l'Académie française, à Trois-Moulins, par Melun, et à Paris, rue Saint-Dominique, 46.

M Chapu (Henri), artiste sculpteur, 1er grand prix de Rome, à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 34.

M Charbonneau (Michel), directeur de l'École normale de Melun.

Mx Charriou, rédacteur de l'*Empire libéral*, à Monthyon.

Mx Chasles (Philarète), professeur au Collége de France, à Paris, bibliothèque Mazarine.

P Chaubard, docteur en médecine, président de l'Association médicale de l'arrondissement de Provins, à Donnemarie.

C Chemin, maire, à Saints, par Coulommiers.

F Chennevière, bibliothécaire de la ville, à Fontainebleau.

M Chéron de Villiers, homme de lettres, à Verneuil, par Guignes.

M Choiseul-Praslin (comte Horace de), député au Corps législatif, membre du conseil général, maire de Maincy, près Melun.

Mx Cinot (Amynthe), membre correspondant de la Société française de numismatique, à Crécy.

F Circourt (comte Arthur de), propriétaire, membre correspondant de la Société française de Numismatique, à Fontainebleau ; à Paris, rue Godot de Mauroy, 33.

F Claverie, membre du conseil d'arrondissement, à Fontainebleau.

Mx Cochet, imprimeur-libraire à Meaux.

Mx Colombel (A. de), membre du conseil d'arrondissement, à Annet-sur-Marne, par Claye-Souilly.

F Constant (Charles), à Fontainebleau.

F Corny (Ethis de), receveur particulier des finances, à Fontainebleau.

M Costeau, notaire à Melun.

M Cotelle (Amant), artiste peintre, à Melun.

C Courcy (le comte de), conseiller général, président de la Société d'agriculture de Rozoy-Coulommiers, maire de Nesles, au château de La Fortelle, par Rozoy ; à Paris, rue Casimir-Périer, 25.

M Courtois, adjoint au maire, directeur-fondateur du Musée, à Melun.

C Crévot, notaire et maire, à La Ferté-Gaucher.

M Darnay, photographe à Melun.

C Dauvergne (Anatole), peintre d'histoire, officier d'académie, membre non résidant du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, conservateur honoraire de la bibliothèque de Coulommiers, à Coulommiers.

F David (Étienne), ancien ministre plénipotentiaire, membre de la Société française d'Archéologie, à Paris, rue de l'Oratoire, 7.

F David (Jules), inspecteur divisionnaire des ports, à Charenton-le-Pont.

Mx Decœur, propriétaire à Lagny.

M Decourbe, artiste peintre à Melun.

M Dégout (l'abbé J.), aumônier de l'Hôtel-Dieu, à Melun.

M Delacourtie, ancien avoué, conseiller d'arrondissement, à la Planche, commune de Perthes, par Chailly-en-Bière.

F Delacroix-Frainville, propriétaire à Bois-le-Roi.

M Delaforge (l'abbé E.), curé de Saint-Port.

B De La Tasse, prop., maire de Faremoutiers, cant. de Rozoy.

F De La Tour, surnuméraire-percepteur, membre de la Société archéologique de l'Orléanais, à Montargis.

C Delbet (Ernest), docteur en médecine, à La Ferté-Gaucher.

C Delbet (Jules), docteur en médecine, à Paris, 5, rue des Beaux-Arts.

P Delettre, propriétaire à Donnemarie-en-Montois.

P Delondre (Paul), conseiller d'arrondissement, maire de La Chapelle-Saint-Sulpice, par Provins.

F Demarsy (Arthur), archiviste-paléographe, membre de la Société française d'Archéologie, correspondant de la Société des antiquaires de France, secrétaire de la Société de l'Ecole des chartes, conservateur du musée de Compiègne, et à Paris, boulevard Saint-Germain, 69.

F Denecourt, propriétaire à Fontainebleau.

M Despatys (Octave), vice-président du tribunal civil, à Melun.

C Despommiers (Pierre), membre du Conseil général, à Coulommiers ; à Paris, rue St-Dominique-St-Germain, 55.

M Desprez (Ed.), docteur en droit, à Melun.

F Destors, maire de Samoreau.

F Domet, sous-inspecteur des domaines et forêts de la Couronne, à Fontainebleau.

M Dorlin, licencié ès-sciences, chef d'institution à Melun.

F Dorvet, ancien secr. de la sous-préfecture, à Fontainebleau.

C Doumerc (Auguste), directeur de la papeterie du Marais, par La Ferté-Gaucher.

M Drouyn de Lhuys (Son Exc.), sénateur, ancien ministre des Affaires étrangères, membre du conseil privé, à Paris, rue François Ier, 47.

F Dufay (Auguste), membre du conseil d'arrondissement, maire de Souppes.

Mx Dufraigne, docteur en médecine, à Meaux.

F Dumesnil (Edouard), propriétaire à Nemours.

F Dupont-White, économiste, à Paris, rue d'Angoulême-Saint-Honoré, 11.

M Dupré, pharmacien à Melun.

C Durvelle, curé de Pommeuse.

M Erceville (le comte Gabriel d'), membre de la Société française d'Archéologie, maire de Machault, au château de Chapuis, par Le Châtelet-en-Brie, et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 11.

F Erceville (comte Ernest d'), maire de Vulaines-sur-Seine, par Fontainebleau, et à Paris, rue Sainte-Catherine-d'Enfer, 1.

Mx Escudier (Léon), propriétaire à Villenoy, par Meaux, et à Paris, rue de Choiseul, 21.

M Eymard, chef de division à la préfecture de Seine-et-Marne, à Melun.

Mx Ferri-Pisani, sous-préfet à Meaux.

M Fichot, dessinateur, membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris, 39, rue de Sèvres.

C Flamand, propriétaire à Rebais.

P Fleurnoy, curé-doyen de Donnemarie.

M Fontaine (de Melun), avocat à la Cour impériale de Paris, rue des Deux-Portes, 1.

M Forgemol, docteur en médecine, cons. d'arrondt, à Tournan.

F Fourneret, docteur en médecine, à Fontainebleau.

M Fournials, principal du Collége, à Melun.

P Fourtier (Alphonse), chef de bureau au ministère des finances, à Paris, rue de Caumartin, 26.

M Fraguier (le marquis de), maire du Mée, au château du Mée, par Melun.

P Fresne (de), au château de la Boulaye, commune de Clos-Fontaine, par Nangis, et à Paris, rue Bellechasse, 15.

M Fréteau de Pény (Héracle), à Vaux-le-Pénil, par Melun, ou à Paris, au séminaire St-Sulpice.

M Fuser (Jules), licencié en droit, à Melun.

M Gabry, manufacturier, adjoint au maire, aux Fourneaux, commune du Mée, par Melun.

F Garceau, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Melun.

M Gareau (Eugène), ancien député de Seine-et-Marne, à Paris, rue Duphot, 14.

M Gassies, artiste peintre à Barbizon (Chailly-en-Bière).

M Gaucher, instituteur-archiviste, à Champdeuil, par Guignes.

M Gaudard, premier adjoint au maire de Melun.

M Garnuchot, officier d'académie, professeur au collége de Melun, directeur de l'Ecole professionnelle.

F Gaultron (Hippolyte), propriétaire à Fontainebleau, et à Paris, passage Saulnier, 1.

F Gaultry (Paul), notaire à Fontainebleau.

M George, ancien professeur d'histoire au collége de Melun.

M Gillet de Kervéguen (Henri), docteur en médecine, à Melun.

Mx Gilquin, négociant en meules à La Ferté-sous-Jouarre.

P Givelet (Henri), propriétaire au château de Flamboin, commune de Gouaix.

M Godin (Auguste), fabricant d'ébénisterie artistique, à Paris, rue du Harlay (au Marais), 7.

M Godin (Eugène), sculpteur à Paris, rue Bochard de Saron, 9.

M Goujon, curé de Champeaux, par Guignes-Rabutin.

F Guérin, maire de la ville de Fontainebleau, membre du conseil général, à Fontainebleau, et à Paris, rue Larochefoucauld, 64.

Mx Guerrier, professeur de rhétorique au collége de Meaux.

F Guibourg, sous-préfet, à Fontainebleau.

Mx Guillon des Brulons, propriétaire à Lagny.

P Harcourt (comte Bernard d'), ancien ministre plénipotentiaire, à Melz, par Nogent-sur-Seine (Aube), et 5, rue Vanneau, à Paris.

P Haussonville (le comte d'), ancien député, membre de l'Académie française, à Gurcy-le-Châtel, par Donnemarie (Seine-et-Marne), et à Paris, rue Saint-Dominique, 101.

P Haut (Marc de), avocat, président de la Société d'Agriculture et du comice agricole de l'arrondissement de Provins, à Sigy ; à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 26.

Mx Hémar, propriétaire, membre du Conseil d'arrondissement, à Dammartin-en-Goëlle.

M Hennecart, membre du Conseil général, maire de Tournan, et à Paris, rue de l'Université, 69.

M Hérisé, imprimeur à Melun.

M Hocedé du Tramblay, ancien auditeur au Conseil d'État, propriétaire à Rubelles.

C Hoffmann, docteur en médecine, propriétaire du domaine de Courdoux, à Courpalay.

M Hottinguer, à Lésigny, par Brie-Comte-Robert, et à Paris, rue Laffitte, 17.

C Huguenot (l'abbé), curé de Voinsles, par Rozoy.

P Husson, propriétaire à Preuilly, près Donnemarie, et à Paris, rue Saint-Honoré, 191.

M Jacque (Charles), artiste peintre et graveur, à Annet-sur-Marne, par Claye.

F Jacquemin, fabricant de porcelaine artistique, à Fontainebleau ; à Paris, rue de Paradis-Poissonnière, 52.

M Jansse, avocat, propriétaire à Rubelles, et à Paris, rue Malesherbes, 39.

C Josseau, député de Seine-et-Marne au Corps législatif, avocat à la Cour impériale de Paris, président de la Société d'horticulture de Coulommiers, maire de Mortcerf, canton de Rozoy, et à Paris, rue St-Honoré, 245.

M Journeil, propriétaire, président de la Société d'encouragement à l'instruction, à Melun.

M Kerckhoffs, professeur de l'Université, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Melun.

M Labiche, père, propriétaire à Melun.

Mx Labour (Fernand), chef de cabinet-adjoint du Ministre de la Justice, maire de Saint-Pathus, canton de Dammartin, et à Paris, rue Taitbout, 9.

M La Chavignerie (E. Bellier de) employé honoraire à la bibliothèque impériale, 152, rue de Rennes, à Paris.

M Laffitte (Théodore), artiste peintre à Barbizon, commune de Chailly-en-Bière.

M Lainé (Victor), artiste peintre à Barbizon, par Chailly-en-Bière.

M Lajoye (Félix), membre de la Société géologique de France, correspondant de la Société française de numismatique, à Saveteux, par Le Châtelet.

F Lambert (le baron Tristan), propriétaire à Fontainebleau.

M Lambert (J.), homme de lettres, à Melun.

Mx Landry, propriétaire à Dammartin-en-Goëlle.

Mx Larabit, sénateur, ancien député de l'Yonne, à Luzancy, par Saâcy (Seine-et-Marne), et à Paris, rue Bellechasse, 21.

M Lassus Saint-Geniès (le baron de), préfet du département de la Savoie, à Chambéry.

C Lasteyrie (le comte Jules de), propriétaire au château de la Grange-Bléneau (Courpalay), par Rozoy ; à Paris, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

M Latour, receveur municipal, à Melun.

F Laurencel (de), propriétaire à Fontainebleau.

Mx Laurent, conducteur des ponts-et-chaussées à Meaux.

M Laurent-Thomas, maire de Saint-Germain-lès-Couilly.

M Lavalette (vicomte de), propriétaire et ancien rédacteur en chef de l'*Écho du Monde savant*, à Paris, quai des Célestins, 6.

F Lavaurs, membre du conseil général, maire de Montigny-sur-Loing.

Mx Le Blondel, libraire à Meaux.

M Le Brasseur, propriétaire à Melun.

P Lebrun, sénateur, membre de l'Académie française, à Provins, et à Paris, rue de Beaune, 1.

M Léchopié (Hippolyte), ancien magistrat, à Ablon (Seine-et-Oise), et à Paris, place de la Madeleine, 19.

C Lefèvre (P.), cultivateur aux Aulnois, commune de Saints.

M Lefèvre, architecte à Brie-Comte-Robert.

M Leguay (Louis), architecte expert, membre de la Société d'Anthropologie de Paris et du Comité d'Archéologie de

Senlis, président de la Société d'Archéologie parisienne, à Paris, rue de la Sainte-Chapelle, 3.

P Le Hériché, imprimeur, à Provins.

F Leloir, artiste graveur, à Fontainebleau.

C Leloup, architecte, à La Houssaye.

M Lemaire, archiviste du département de Seine-et-Marne, à Melun.

P Lenoir (Auguste), conducteur des ponts-et-chaussées, chef de bureau, à Provins.

P Lépinois (E. de), conservateur des hypothèques, à Clermont (Oise), associé-correspondant de la Société des Antiquaires de France.

M Leroy (Gabriel), archiviste de la ville de Melun, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, et de la Société des antiquaires de France, à Melun.

Mx Le Roy, officier d'académie, docteur en médecine, à Meaux.

M Lhuillier (Théophile), chef de bureau à la préfecture de Seine-et-Marne, membre de plusieurs sociétés savantes, à Melun.

F Lhuillier, pharmacien à Egreville.

C Liébert (E.), homme de lettres, à Paris, rue Jacob, 26.

C Liénart, ingénieur civil à Mortcerf, canton de Rozoy.

C Liénard (Eug.), percepteur des contributions à Jouarre.

F Litzelmann (Léon), professeur à Paris, avenue d'Antin, 1.

M Louviot, photographe à Melun.

M Mabillon, greffier de la justice de paix, à Mormant.

F Maloisel, docteur en médecine à Fontainebleau.

C Marc (Edmond), propriétaire à Coulommiers.

C Maricot, notaire, maire de Rozoy-en-Brie.

F Masson, juge à Tonnerre (Yonne).

F Matignon, propriétaire à Fontainebleau.

P Maurice (Charles), propriétaire au château de Toussacq, commune de Villenauxe-la-Petite, et à Paris, passage Stanislas, 2.

Mx Maury (Alfred), membre de l'Institut, professeur au Collége de France, directeur général des Archives de l'Empire, à Paris, hôtel Soubise, rue de Paradis au Marais.

C Maussion (Ludovic de), conseiller d'arrondissement, maire de Coulommiers.

P Michaud, conseiller général, à Provins, et rue de Clichy, 9, à Paris.

P Michelin (Jules), ancien magistrat, propriétaire à Provins.

M Michelin (Henri), imprimeur à Melun.

Mx Miret, architecte de la ville de Meaux.

P Moulenq, docteur en médecine à Donnemarie.

C Moussin, imprimeur à Coulommiers.

Mx Moustier (le comte Audéric de), membre du Conseil général, à La Chapelle-sur-Crécy, par Crécy-en-Brie, et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 85.

P. Muret (Henri), propriétaire à Noyen-sur-Seine, et à Paris, 8, rue du Louvre.

F Multigné, propriétaire à Fontainebleau.

C Mun (le marquis de), propriétaire au château de Lumigny, par Rozoy, et à Paris, rue de la Ville-l'Evêque, 27.

Mx Muller, principal du collége de Meaux.

F Neuflieux (de Mory, comte de), inspecteur des domaines et forêts de la Couronne, à Fontainebleau.

P Noas (de), propr. au château de la Boulaye, commune de Clos-fontaine, par Nangis, et à Paris, rue Royale-St-Honoré, 8.

C Ogier de Baulny (Fernand), membre des sociétés entomologiques de France, de Berlin et de Suisse, correspondant des Sociétés savantes de l'Aube, de l'Yonne, etc., à Coulommiers.

C Ogier de Baulny (Gaston), membre de la Société de l'Histoire de France et du Comité archéologique de Senlis, à Paris, rue Casimir-Périer, 2.

P Opoix (Félix), membre du Conseil général, maire de Donnemarie.

C Orioli, ancien sous-directeur de la papeterie du Marais, à Pontcharre (Isère).

F Ortmans, artiste peintre à Fontainebleau.

M Paban (Adolphe), homme de lettres à Combs-la-Ville.

Mx Parent (Auguste), membre de la Société française de Numismatique, au château de Thieux, et à Paris, rue Chateaubriant, 8.

F Parvenchère, notaire, suppléant du juge de paix, à Égreville.

M Périer (J.-A.-N.), ex-médecin en chef de l'hôtel impérial des invalides, président de la Société d'Anthropologie de Paris, correspondant de l'Institut d'Égypte, etc., à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 22.

Mx Plée (Henri), peintre-verrier à Meaux.

C Plessier (Victor), ancien notaire, propriétaire à La Ferté-Gaucher.

Mx Plicque (Faron), propriétaire, entrepreneur à Meaux.

F Polignac (Comte de), général commandant militaire du palais de Fontainebleau.

Mx Pontécoulant (Ad. Le Doulcet marquis de), officier d'académie, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, boulevart Saint-Michel, n° 103.

Mx Ponton d'Amécourt (le vicomte G. de), conseiller d'arrondissement, maire de Trilport, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, président de la Société française de Numismatique et d'Archéologie, président de la Société aérostatique, à Paris, 36, rue de Lille.

M Poyez, avoué, maire de la ville de Melun.

P Presle, architecte de la ville de Provins.

M Prévost, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture de Melun, bibliothécaire de la ville, à Melun.

M Prieur, artiste peintre à Barbizon, par Chailly-en-Bière.

C Puyo, curé-doyen à La Ferté-Gaucher.

M Quesvers fils, agréé au tribunal de commerce de Montereau.

F Ratier, magistrat honoraire, à Fay près Nemours.

C Resbecq (le comte Eugène de Fontaine de), adjoint au chef du cabinet du Ministre de l'Instruction publique, membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris, passage Stanislas, 3.

Mx Reynaud, receveur des contributions indirectes, à La Ferté-sous-Jouarre.

F Riché, propriétaire à Vulaines-sur-Seine, par Fontainebleau.

Mx Ridan, propriétaire à Villenoy.

M Roblin, pharmacien à Brie-Comte-Robert.

F Ronsin, entrepreneur, membre du Conseil municipal, à Fontainebleau.

Mx Rothschild (le baron Alph. de), conseiller général, au château de Ferrières.

F Rouillé d'Orfeuil (le comte), propriétaire à Fontainebleau.

M Roussel, docteur en médecine, à Paris, 26, rue des Fossés-Saint-Jacques.

F Roux, notaire à Nemours.

M Roy, pharmacien à Melun.

M Saby, professeur d'histoire au collége de Melun.

F Saint-Marcel, artiste peintre à Fontainebleau.

M Saint-Paul (P.-L. de), avocat, membre de la Société française d'Archéologie, à Rubelles, par Melun, et à Paris, rue d'Aguesseau, 1.

F Sambucy, propriétaire à Fontainebleau.

Mx Savard fils, architecte, inspecteur diocésain, à Meaux.

M Sazerac des Roches, ingénieur du chemin de fer des Deux-Charentes, à Angoulême.

M Schreuder, capitaine retraité des sapeurs-pompiers militaires de la ville de Paris, président honoraire de la Société des anciens élèves des Écoles impériales d'Arts et Métiers, à Vaux-le-Pénil, par Melun.

F Ségur (comte Louis de), membre du Conseil général, à Lorrez-le-Bocage, et à Paris, rue Abbatucci.

M Senèque, architecte à Melun.

M Sertier, adjoint au maire de Dammarie-les-Lys, par Melun.

M Sollier, vérificateur des domaines, à Melun.

M Sylva (Miguel da), capitaine du génie, professeur à l'École centrale, à Rio de Janeiro (Brésil).

F Tabouret, docteur en médecine, à Fontainebleau.

P Teyssier des Farges (Georges), au château de Beaulieu, commune de Pecy, par Jouy-le-Châtel, et à Paris, rue de Berlin, 14.

F Thibault, officier de l'instruction publique, propriétaire à Fontainebleau.

Mx Thoumy (E.), vérificateur en bâtiments, à La Ferté-sous-Jouarre.

M Tisserand (l'abbé), correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, aumônier du lycée de Nice (Alpes-Maritimes).

Mx Torchet (l'abbé), curé de Chelles.

Mx Torchet, inspecteur des orphéons de Seine-et-Marne, à Meaux.

M Torel, médecin à Brie-Comte-Robert.

M Trémisot, bibliothécaire-adjoint, à Melun.

Mx Troublé, receveur des hospices, à Meaux.

C Varennes (le marquis Eugène de Goddes de), propriétaire à Coulommiers, et à Paris, avenue de la Reine-Hortense, 9.

Mx Vernois, membre de l'Académie impériale de Médecine, médecin de S. M. l'Empereur, au château du Vivier, maire de la commune de Coutevroult, par Crécy, et à Paris, rue d'Isly, 17.

Mx Véron (Léon), clerc de notaire à Nanteuil-sur-Marne, par Saâcy.

Mx Vesseron (L.) fils, architecte à Meaux.

C Villefosse (Ant. Héron de), élève de l'École des Chartes, membre de plusieurs sociétés savantes, au Chanoy (La Ferté-Gaucher), et à Paris, rue Montholon, 9.

M Villemessant (H. de), homme de lettres, à Saint-Port, arrondissement de Melun, et à Paris, 21, boulevard Montmartre.

C Viré (L. Achille), clerc d'avoué à Coulommiers.

---

## LISTE DES MEMBRES CORRESPONDANTS.

Messieurs,

Barbey, archiviste de la Société historique de Château-Thierry.

Barthélemy (Anatole de), membre de la Société des Antiquaires de France, du Comité impérial des travaux historiques et de la Commission de Topographie des Gaules, à Paris, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

Bertrand (Alexandre), id., conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye, — à Paris, rue de Tournon, n° 8.

Bréan, ingénieur, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Gien (Loiret).

Broca, professeur à l'école de médecine, secrétaire de la Société d'anthropologie, à Paris, rue des Saints-Pères, n° 1.

Canéto, vicaire général du diocèse d'Auch, directeur de la Revue archéologique de Gascogne.

Camusat de Vauxgourdon, membre de la Société française d'Archéologie et de la Société académique de l'Aube, à Troyes.

Carlier (l'abbé), président de la Société archéologique de Sens.

Caumont (le vicomte A. de), correspondant de l'Institut, directeur de l'Institut des Provinces et de la Société française d'Archéologie, à Caen, — et à Paris, rue de Richelieu, n° 63.

Chabouillet (P.-M.-Anatole), conservateur sous-directeur du cabinet des médailles et antiques, à la Bibliothèque impériale, secrétaire du Comité des travaux historiques (section d'archéologie), rue Boursault, n° 22, à Paris.

Challe, président de la Société des sciences de l'Yonne, à Auxerre.

Charma, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

Chalvet, docteur-médecin, 25, rue des Gravilliers, Paris.

Clairefond (Marius), ancien élève de l'école des Chartes, négociant, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Moulins, et à Paris, chez M. Clairefond, 27, rue des Vieux-Augustins.

Cochet (l'abbé), correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques, inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, correspondant de la Société des Antiquaires de France, etc., à Dieppe.

Cotteau, juge au tribunal d'Auxerre, membre de la Société géologique de France, vice-président de la Société des sciences historiques de l'Yonne et membre de la Société française d'archéologie.

Couaraze de Laa, professeur de philosophie au lycée de Tarbes.

Courmont (H. de), ancien directeur de l'administration des Beaux-Arts au ministère de la maison de l'Empereur, à Paris, rue de Berlin, n° 28.

Damour (Léon), conseiller de préfecture, à Bourg (Ain).

Delesse, ingénieur en chef des mines, à Paris, rue Madame, n° 37.

Drouet, archéologue, à Château-Thierry.

Dubois (A.), chef de bureau à la mairie d'Amiens, membre de la Société d'émulation d'Abbeville, et à Paris, chez M. Grandhomme, 1 *bis*, rue Scribe.

Du Mesnil, chef de division au Ministère de l'Instruction publique.

Durand (Hyppolite), architecte du gouvernement et des édifices diocésains, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Tarbes, et à Paris, chez M. Durand, avenue Victoria, 5.

Duruy (Victor), sénateur, ex-ministre de l'Instruction publique.

Duruy (Anatole), ancien chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique.

Dusevel, membre non résidant du Comité impérial des travaux historiques, inspecteur des monuments historiques du département de la Somme, correspondant de la Société des Antiquaires de France, de l'Académie d'archéologie de Belgique, etc., à Doullens, et à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 30.

Eichhoff, correspondant de l'Institut, inspecteur honoraire de l'Université, à Paris, rue Monsieur-le-Prince, 58.

Fontaine de Resbecq (vicomte Léonce), substitut du procureur impérial, à Strasbourg.

Fontaine de Resbecq (baron Hubert), attaché aux archives du ministère de la Marine, à Paris.

Forgeais (Arthur), vice-président de la Société française d'Histoire et d'Archéologie parisienne, à Paris, quai des Orfèvres.

Gillet de Kervéguen (l'abbé), aumônier au château de Vincennes.

Girardot (baron Auguste de), secrétaire général de la Préfecture de la Loire-Inférieure, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, correspondant de la Société des Antiquaires de France, à Nantes, et à Paris, chez M. Sensier, rue Neuve-Fontaine-Saint-Georges, 6.

Hachette, ingénieur en chef, président de la Société historique de Château-Thierry, conseiller général du département de l'Aisne, à Gland, et à Paris, boulevard Haussmann, 67.

Laisné (Charles), architecte du gouvernement, professeur à l'école des Beaux-Arts, 10, rue Fontaine-Saint-Georges, à Paris.

Lance (Adolphe), architecte du gouvernement, chargé des diocèses de Soissons et de Sens, membre du Comité des travaux historiques, etc., à Paris, rue Treilhard, 13.

Lancia di Brolo, vice-président de l'Académie historique de Palerme.

Le Grand de Reullant, secrétaire perpétuel de l'Académie archéologique de Belgique, à Anvers.

Leguay (Charles), homme de lettres, membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, 155.

Longpérier (Adrien de), membre de l'Institut et conservateur du Musée des Antiques, au Louvre, rue de Londres, 50, à Paris.

Maître (Jules), inspecteur de l'administration des postes, cité Gaillard, 6, à Paris.

Mannier (E.), ancien notaire, membre correspondant de la Société des Antiquaires de France, à la Bassée, et à Paris, rue de l'Université, 8.

Millet, architecte du gouvernement et des monuments historiques, 103, rue Saint-Lazare, à Paris.

Mimey, architecte des monuments historiques de Seine-et-Marne, à Paris, rue Blanche, 40.

Nadault de Buffon (H.), avocat général à Rennes, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Paillard (Alphonse), préfet du département du Pas-de-Calais, à Arras.

Pontécoulant (le comte Roger de), attaché au cabinet du ministre des Affaires étrangères, à Paris, rue Basse-du-Rempart, n° 44 *bis*.

Servaux (Eugène), officier de l'Instruction publique, chef du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes, au ministère de l'Instruction publique, 41, rue du Rocher, à Paris.

Siraudin, vérificateur des poids et mesures, à Bayeux.

Travers, professeur honoraire de la Faculté et secrétaire de l'Académie impériale de Caen.

Viollet-Leduc, inspecteur général des édifices diocésains, rue de Laval prolongée, à Paris.

---

## LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

1. Le Comité Impérial des travaux historiques, au Ministère de l'Instruction publique.
2. Le Comité archéologique de Senlis (Oise).
3. La Société française d'Archéologie, à Caen.
4. La Société d'Anthropologie de Paris.
5. La Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes (Nord).
6. La Société Impériale des Antiquaires de France, à Paris.
7. La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny (Jura).
8. L'Académie Impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.
9. La Société Eduenne d'Autun.
10. La Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
11. La Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
12. La Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.
13. La Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin.
14. La Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
15. La Société archéologique du Vendômois, à Vendôme.
16. L'Académie Impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

17. La Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
18. La Société d'archéologie et d'Histoire de la Moselle, à Metz.
19. La Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
20. La Société d'études d'Avallon (Yonne).
21. La Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, à Evreux.
22. Le Comité flamand de France, à Lille.
23. La Société d'Agriculture et la Commission d'Archéologie et des Sciences historiques de la Haute-Saône, à Vesoul.
24. La Société Impériale archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
25. La Société philomatique de Verdun (Meuse).
26. La Société française de Numismatique et d'Archéologie, à Paris.
27. La Société parisienne d'Archéologie et d'Histoire, à Paris.
28. La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux.
29. La Société littéraire et musicale de Meaux.
30. L'Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.
31. La Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.
32. La Société littéraire de Strasbourg.
33. La Société d'Agriculture de Melun.
34. La Société libre d'Agriculture, Sciences et Arts de Provins.
35. La Société d'Agriculture de Coulommiers.
36. La Société académique de Brest.
37. La Société spéciale des Sciences, des Lettres et des Arts de Fontainebleau.
38. La Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne).
39. La Société des Sciences de l'Yonne, à Auxerre.
40. La Société historique et archéologique de Langres (Haute-Marne).
41. La Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
42. La Commission archéologique du département de la Côte-d'Or, à Dijon.
43 La Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault).

44. La Société archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise).
45. La Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
46. La Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils de la Gironde, à Bordeaux.
47. Le Comité archéologique de Noyon (Oise).
48. La Société archéologique de la province de Constantine (Algérie).
49. La Société d'Histoire et d'Archéologie de la Maurienne (Savoie).
50. La Société archéologique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
51. La Société archéologique de Sens (Yonne).
52. La Société Havraise d'études diverses, au Havre.
53. La Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
54. La Société du Berry, à Paris, rue Bergère, 20.
55. La Société littéraire, archéologique et artistique d'Apt (Vaucluse).
56. L'Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, à Chambéry.
57. La Société protectrice des animaux, à Paris, rue de Lille, n° 34.
58. La Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry (Savoie).
59. La Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère, à Mende.
60. L'Académie Delphinale, à Grenoble.
61. La Société d'émulation des Vosges, à Epinal.
62. La Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
63. L'Académie de La Rochelle.
64. La Société des anciens élèves des Écoles Impériales d'Arts et Métiers, à Paris.
65. L'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers.
66. La Société d'Archéologie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Mayenne, à Mayenne.
67. La Société des travaux littéraires, artistiques et scientifiques, à Paris, rue Folie-Méricourt, 45.

68. La Société libre des Beaux-Arts, à l'hôtel de ville de Paris.
69. La Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
70. La Société d'Archéologie lorraine, à Nancy.
71. La Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, à Valence.
72. L'Académie du Gard, à Nîmes.
73. La Société d'Histoire naturelle de Toulouse.
74. La Société de Statistique de Marseille.
75. Le Comité central de publication des Inscriptions de la Flandre-Orientale, à Gand.
76. La Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
77. L'Institut des Provinces, à Caen.
78. La Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.
79. La Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, à Blois.
80. La Société polymatique du Morbihan, à Vannes.
81. La Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
82. La Société d'émulation d'Abbeville (Somme).
83. La Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.
84. La Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
85. L'Association scientifique de France, à l'Observatoire de Paris.
86. La Société académique de Laon.
87. La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, au Mans.
88. La Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, à Rodez.
89. La Société Impériale Académique de Cherbourg.
90. La Société Rhénane d'Histoire et d'Archéologie, à Bonn.
91. La Société d'Histoire naturelle de Colmar.

---

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

## SCIENCES, LETTRES ET ARTS

## DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE.

## PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

---

## SÉANCE GÉNÉRALE ET PUBLIQUE

TENUE A COULOMMIERS LE 21 OCTOBRE 1866.

---

La Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts du département de Seine-et-Marne se réunit en assemblée générale à Coulommiers, le dimanche 21 octobre 1866, sur convocations individuelles.

A deux heures, les invités, parmi lesquels bon nombre de dames, prennent place dans le salon de l'Hôtel-de-Ville, mis à la disposition de la Société.

Les membres présents sont :

MM. le marquis Ad. de Pontécoulant, président; A. Carro, vice-président; Félix Bourquelot, vice-président honoraire; Anatole Dauvergne, vicomte de Ponton d'Amécourt; comte B. d'Harcourt, présidents de sections; Th. Lhuillier, secrétaire général; Bayard, délégué de la section de Coulommiers; Gaston de Baulny, Fernand de Baulny, Chemin, docteur E. Delbet, Despommiers, Flamant, Josseau (de la section de Coulommiers); de

Ginoux de Lacoche, A. Lefebvre (de la section de Meaux) ; Louis Leguay, G. Leroy (de la section de Melun) ; Victor Plessier, Preschez (de la section de Coulommiers) ; Troublé (de la section de Meaux), et autres qui ont omis de signer la feuille de présence.

M. Fleury, sous-préfet, assiste à la réunion.

M. le marquis de Pontécoulant nomme parmi les sociétaires qui lui ont exprimé leurs regrets de ne pouvoir se rendre à la séance: Son Exc. M. Duruy, ministre de l'Instruction publique, MM. le baron de Lassus de Saint-Geniès, préfet, le baron de Beauverger, député, Félix La Joye, Courtois, le comte de Resbecq, le comte de Moustier, Maxime Beauvilliers, Burin, Quesvers, Le Blondel, Camille Bernardin, Eymard, Lemaire, Sollier, Bourges, Emile Bourquelot, Hérisé.

Le Président remercie l'autorité municipale de sa gracieuse hospitalité, et prononce les paroles suivantes :

Messieurs et Mesdames,

En vous conviant en séances publiques, nous avons le désir que ces réunions ne soient pas rangées au nombre de ces assemblées pompeusement banales auxquelles la tradition veut que l'ennui préside, mais une fête d'esprit, une fête intime, simple, qui paraisse trop courte à ceux qui veulent bien y prendre part.

A voir cette nombreuse et honorable assemblée, ainsi que les personnes distinguées qui la composent, nous devons tous éprouver, mes chers confrères, une vive joie, surtout si nous mesurons le chemin parcouru en si peu de temps par la Société d'Archéologie, Siences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne. C'est à vous, mes chers et honorés confrères, que nos succès doivent inspirer un légitime orgueil, car c'est à votre concours et à vos travaux qu'ils sont dus.

Il y a deux ans, lorsque la ville de Melun nous offrait, à cette même époque de l'année, sa gracieuse et splendide hospitalité, nous étions faibles encore ; bien des doutes avaient accueilli notre idée, et cependant à peine née l'œuvre prospérait. Conçue par une douzaine de personnes, étrangères les unes aux autres, ne se connaissant que de nom et de réputation, mais animées du même esprit, dès sa première réunion générale, — quatre mois après sa création, — la Société comptait plus de 150 membres. Aujourd'hui ce nombre a doublé et la réputation commence à percer.

Un pareil succès n'a rien qui doive étonner. Dès le début il nous paraissait assuré, parce que cette Société, par son but utile, comblait la regrettable lacune qui semblait exister dans le nombre des compagnies savantes ou littéraires existant dans le département ; et puis, le mérite éminent de ses premiers adhérents était pour les fondateurs une sérieuse garantie de la solidité de l'œuvre.

La Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne a su créer pour ses membres une petite patrie dans la patrie ; elle a construit pour nous un nid où nous vivons de notre esprit, où nous nous trouvons attachés par le savoir. Notre âme, Messieurs, s'y meut et s'y épanouit ; nous en éloignons-nous, notre pensée nous y ramène sans cesse, soit pour y chercher un conseil, soit pour y demander un avis.

Mais toute agglomération d'êtres mortels s'augmente et s'amoindrit tour à tour ; si notre Société s'est accrue, elle a aussi éprouvé des pertes cruelles. Depuis sa création, elle compte seize de ses membres frappés par la mort, et depuis notre dernière réunion générale quatre de nos confrères ont encore succombé.

Le premier que la mort nous a ravi pendant ce semestre est M. Daridan, propriétaire à Fontainebleau, homme charmant, aimant les sciences et les arts, sachant en parler avec finesse, et surtout avec esprit et attrait.

La Section de Coulommiers a fait en peu temps trois pertes bien sensibles pour une Société qui sort à peine des langes de l'enfance. Je laisse à M. Anatole Dauvergne, président de cette Section, le soin dont il a voulu se charger, de rappeler à votre souvenir M. Adam, homme dévoué, utile et modeste, qui a pris une si large part à l'organisation de la Section de Coulommiers. Elle a perdu également deux hommes éminents dans les sciences : le docteur Montagne, de Vaudoy, dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir lors de notre dernière réunion, et le docteur Eugène Séguin, de La Ferté-Gaucher.

Voici en quels termes le *Moniteur universel* s'exprimait en annonçant cette dernière perte :

« Ancien interne des hôpitaux de Paris, M. Séguin, âgé de cinquante ans, avait acquis, jeune encore, une position médicale des plus belles. Il a été pendant plus de quinze ans médecin du bureau de bienfaisance, médecin du dispensaire ; il était en dernier lieu médecin des écoles primaires.

Une médaille d'honneur lui fut décernée à la suite de l'épidémie

cholérique de 1854 pour le zèle et le dévouement remarquables dont il a fait preuve.

« En 1857, il fut nommé membre de la Légion-d'Honneur.

« Peu d'existences ont été marquées autant que la sienne par le dévouement et l'abnégation. Constamment éprouvé lui-même par la maladie, frappé cruellement et à plusieurs reprises dans ses affections de père de famille, il ne rechercha jamais d'autre satisfaction que l'accomplissement du devoir. Doué d'une intelligence supérieure, il consacra avec une véritable passion aux sciences médicales ses plus belles aptitudes. Il sut se faire aimer, et ses clients regretteront en lui autant l'ami affectueux et dévoué que le médecin éclairé. »

Je m'arrête, Messieurs à cette citation ; je ne saurais en dire davantage, car il y aurait témérité de ma part de vouloir rappeler devant vous, la grandeur de son âme, la bonté de son cœur. Au milieu de vous il a vécu, vous avez pu l'apprécier.

La Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne s'honorait à juste titre de compter M. Goldschmidt au nombre de ses membres fondateurs, car Hermann Goldschmidt avait été huit fois lauréat de l'Académie des Sciences dans l'espace de dix ans, et honoré en 1861 d'une grande médaille d'or par la Société royale astronomique de Londres, dont il était devenu associé en 1866. Aussi la Section de Fontainebleau s'empressa-t-elle de rendre hommage à l'homme de science, à l'homme de talent, à l'homme de bien qui nous quittait si brusquement. Le vice- président de la section de Fontainebleau, M. le docteur Tabouret, dont chacun a pu apprécier l'esprit répandu dans les différents articles dont il gratifie hedomadairement l'*Abeille de Fontainebleau* sous le pseudonyme d'*El-Codja*, se chargea d'adresser, au nom de la Société, le dernier adieu à notre regretté confrère. Incapable de dire mieux, et même ne me sentant pas assez de talent pour dire aussi bien, je ne puis que vous rapporter quelques-unes de ses paroles :

« Messieurs, a dit M. le docteur Tabouret, permettez-moi de vous arrêter sur la tombe entr'ouverte d'un homme éminent que la mort vient de ravir à la science, et cela au moment où il allait poser la dernière pierre à l'édifice qu'il avait mis quarante ans à construire.

« Il y a quelques mois à peine, il était allé déposer au sein de l'Académie des Sciences un précieux manuscrit qui devait être le couronnement des travaux de toute sa vie. Un instant encore, il

allait jouir du fruit de ses découvertes ; mais la mort n'attend pas, et au lieu d'une couronne que lui promettait la science, la mort ne lui présenta que son triste linceul.

« Goldschmidt, Messieurs, était un de ces hommes infatigables qui sacrifient tout à une idée ; fortune, repos, ne sont comptés pour rien par ces esprits d'élite; s'ils vivent, c'est pour un but unique, le progrès de la science.

« L'astronomie comptait Goldschmidt parmi ses plus fervents adeptes. Il avait fait dans la sphère céleste de nombreuses découvertes qui assurent à son nom le rang le plus distingué. Plusieurs sociétés savantes l'avaient en haute estime, elles l'avaient adopté comme leur pensionnaire et lui décernaient chaque année les récompenses dues à son talent. Le chef de l'Etat avait placé sur la poitrine de Goldschmidt la croix de la Légion-d'Honneur, ce glorieux signe qui, dans le monde entier, dit à la fois et mérite et noblesse.

« Dans Goldschmidt nous regrettons le savant, nous regrettons aussi l'homme de cœur chez lequel se révélaient des vertus que l'on trouve rarement réunies : le talent et la modestie, la fermeté et la bonté, et cette douceur de caractère qui le faisait bientôt regarder comme un ami par tous ceux qui le connaissaient. »

Voilà de grandes pertes, sans doute, éprouvées au commencement de la carrière, mais ne nous laissons pas décourager, mes chers confrères, doublons d'efforts et de courage; marchons hardiment vers le but que nous nous sommes proposés ; tenons ferme et bien haut notre drapeau, cherchons, scrutons, fouillons les monuments, les archives... les vieux débris de la civilisation qui nous a précédés et n'oublions jamais notre devise : *In antiquis est sapientia.* Ayons confiance surtout, pour nous conduire, en notre Comité central, où se trouvent appelés tous ces membres éminents que vous avez placés à la tête de vos Sections, et en vos délégués si sagement choisis par vous. Il sera permis, peut-être aussi, à votre Président, de se féliciter du modeste concours qu'il a pu prêter à l'œuvre, des efforts qu'il n'a cessé de faire pour faciliter ses premiers pas. Il est fier, Messieurs, d'avoir bien auguré de vos succès; Il est heureux de voir que la Société a réalisé et presque dépassé ses espérances. Comment n'en serait-il pas ainsi ? Notre Société a pour base la liberté, la tolérance et l'indépendance : cette liberté qui dégage l'esprit de tous les préjugés et de toutes les entraves ; la tolérance qui enseigne de professer le respect pour

toutes les idées, pour tous les sentiments et pour toutes les croyances.

*Ici le Président entretient la Société de différentes décisions prises par le Comité central, puis continue ainsi :*

Nous avons fait plus encore, Messieurs, nous avons dans notre dernière réunion générale, ouvert aux femmes les portes du sanctuaire; non à toutes les femmes, mais bien à celles qui s'occupent sérieusement de sciences, de littérature ou d'art. Nous savons fort bien, et nous l'avons vu avec regret, que cette décision a été le sujet de quelques critiques plus vives que sensées, plus méchantes que justes; mais nous nous sommes souvenus du proverbe arabe: *On ne jette de pierre qu'aux arbres chargés de fruits.* Ces trop légères plaisanteries ont été généralement blâmées, parce que nous vivons à une époque et dans un pays où l'opinion est souveraine, où le bon sens et la raison ont toujours le dessus.

C'est une vérité, devenue banale à force d'être répétée, qu'il faut pourvoir à l'avenir de la femme; qu'il faut donner à celles qui sont peu favorisées de la fortune les moyens de se créer une position honorable dans la société ; qu'il faut procurer aux autres l'instruction nécessaire pour maintenir dans le monde le rang qu'elles doivent y occuper un jour. L'action continue et puissante d'une civilisation qui se développe avec une merveilleuse rapidité, exerce une influence considérable sur la société tout entière; elle la change, elle la modifie, elle la transforme. Or, la femme étant destinée à vivre dans ce milieu social, il faut évidemment que son éducation se transforme aussi ; qu'elle soit mise en rapport avec cette civilisation qui l'enveloppe de toutes parts. C'est une conséquence inévitable du progrès qui se manifeste en toutes choses.

Il faut donc encourager la femme dans ses études, exciter son émulation. Que l'on ait refusé l'entrée des femmes dans les sociétés savantes au temps de Louis XIII et de Louis XIV, je le conçois, parce qu'alors les sciences n'étaient abordables qu'aux savants, et que l'on aurait tourné en ridicule la femme qui eût voulu sortir du cercle étroit dans lequel son esprit était condamné à circuler. Mais aujourd'hui les temps sont bien changés ! L'instruction de la femme a pris un développement immense, l'horizon de l'intelligence féminine s'est étendu dans des proportions considérables. Si l'on avait proposé, il n'y a pas bien longtemps encore, d'enseigner aux femmes les éléments de la botanique, de la zoologie, de la minéralogie, de la chimie, de la physique, on aurait considéré cette proposition comme une utopie généreuse. Aujourd'hui,

grâce au perfectionnement de l'enseignement, dont nous devons l'immense développement à M. Duruy, notre honorable confrère, ministre de l'Instruction publique, on parvient à donner aux femmes des notions assez étendues pour en voir se présenter chaque jour aux épreuves du baccalauréat des lettres, des sciences et même du droit. Les femmes, aujourd'hui, joûtent pour les grades universitaires, et le concours, il faut bien l'avouer, n'est pas toujours à l'avantage du sexe fort. Quand l'Université, ce grand corps enseignant, trouve la femme digne d'entrer dans son sein, l'admet à l'honneur du professorat, nous refuserions à celle qui se distingue par son savoir, par ses œuvres, une place à nos côtés ! Cela ne peut être.

Messieurs, vous avez jugé le contraire, vous avez bien fait ; vous aiderez ainsi à la transformation de la femme, parfois légère, en une femme avide de science et désireuse de se rendre utile, de connaître le beau et de pratiquer le bien.

La femme que vous jugerez digne d'être admise parmi vous, fût-elle frivole, elle se corrigera dans votre Société. Notre réunion n'est-elle pas une société en miniature, image de la grande société ? Des deux côtés, même choc des caractères. Le mérite, parfois éclipsé, finit par y conquérir sa place ; on n'y rencontre pas la flatterie, on n'y récolte que ce que l'on a semé, le travail assurant le supériorité aux natures calmes et laborieuses plutôt qu'aux esprits brillants. Notre Société, Messieurs, prodiguera, dans la mesure de ses moyens, aux femmes qu'elle admettra, le bienfait de notre siècle et de notre civilisation : la science qui développe la raison, et le jugement qui donne une direction salutaire au sentiment.

La femme, en se vouant aux occupations et aux pensées sérieuses, à la recherche du bien, au culte du beau, s'affranchira des hontes et des angoisses de l'ignorance. Il ne manque souvent aux femmes que les occasions de mettre leur savoir en évidence. On a vu et on voit encore chaque jour assez de femmes se distinguer dans les sciences et les arts, pour être persuadé qu'elles ont autant d'esprit que la plupart des hommes qui ont acquis de la célébrité. Ce qui manque à la femme, c'est l'émulation, c'est l'encouragement. Voilà ce que votre Société est appelée à lui apporter.

« Quand donc, écrivait Campenon à Legouvé, les gens de lettres, » les savants, comprendront-ils le parti qu'ils pourraient tirer des » qualités infinies de la femme, qui a tant de soucis et si peu de » véritable bonheur ? Ce serait honorable pour nous, ajoutait

» Campenon, littérateurs et philosophes, de nous adjoindre dans » nos travaux ces femmes un peu déshéritées par les hommes, » convenons-en, dans l'ordre de société que nous avons fait pour « nous plutôt que pour elles. »

Vous avez entendu cet appel, vous n'avez pas voulu qu'il fût vain. Chez nous, archéologues, littérateurs, historiens, nous tendrons la main à la femme et nous l'aiderons à rendre de plus en plus sainte et vénérable aux yeux de la foule, trop prompte à l'ironie, cette pure et noble compagne de l'homme, si forte quelquefois, souvent si accablée, toujours si résignée, souvent égale à l'homme par la pensée, par l'esprit, et qui lui est si supérieure par la tendresse et le sentiment. La femme n'a peut-être pas, je l'avoue, à un aussi haut degré que l'homme, la faculté, le génie de créer un tout, un ensemble, mais elle sait mieux apprécier les détails, et dans toute œuvre elle apercevra facilement les qualités et les défauts qui ont parfois échappé aux yeux de l'homme créateur.

Son admission parmi vous, Messieurs, sera enfin pour la femme un enseignement intérieur qui profitera à son enseignement du dehors : les lettres, les sciences ajoutant un nouveau charme à tous les bons sentiments du cœur humain. Elle vous apportera son intelligence si développée, son esprit si vif et si varié, qui ne pourront que se nourrir et se fortifier au contact de votre savoir. Nous nous instruirons mutuellement.

Quoi de plus utile pour tous qu'un enseignement désintéressé ? C'est un sujet d'étude pour les intelligences neuves, c'est un sujet de méditation pour les talents faits.

Voilà, Messieurs et Mesdames, ce que nous avons fait, voilà l'œuvre commune à laquelle nous travaillons en nous rappelant sans cesse que l'étude ouvre l'esprit : *Aperit tenebras.*

Nous aurions été heureux de pouvoir vous offrir l'image de la femme que la Société désire voir figurer dans ses rangs, mais aucune n'a encore daigné frapper à notre porte. Cependant le modèle existe ; on peut l'apercevoir placé près du Souverain, réunissant grâce et bonté, esprit et savoir, courage et fermeté.

Pour moi, Messieurs, j'ose envisager l'avenir sans crainte. Ma bonne volonté, je le sais, ne me suffirait pas pour porter le lourd fardeau que j'ai accepté ; mais je me sens soutenu par un Comité intelligent et dévoué, assisté par le zèle de mes confrères et l'assentiment de tous les gens instruits de ce département.

Cette séance est doublement belle puisqu'elle me permet d'offrir mes remercîments à M. le Sous-Préfet et à M. le Président du

tribunal, qui ont bien voulu l'honorer de leur présence, à M. le Maire, pour la gracieuse hospitalité qu'il nous donne, et de témoigner aux charmantes personnes et aux orphéonistes qui nous ont accordé le concours de leur talent, notre profonde gratitude. »

Après cette allocution, couverte d'applaudissements, la parole est accordée à M. le comte d'Harcourt, président de la Section de Provins, qui retrace dans un discours concis et élégant le *Tableau des Sociétés qui existèrent au XVIII^e siècle dans la province de Champagne et de Brie.*

M. Anatole Dauvergne, président de la Section de Coulommiers, consacre quelques paroles à la mémoire de M. Adam, l'un de nos regrettés confrères, décédé secrétaire de cette Section. Il lit un extrait d'une *Notice historique sur la paroisse de Voinsles, antérieurement au XIII^e siècle*, par M. l'abbé Huguenot, et met ensuite sous les yeux de l'assemblée : 1° le plan géométrique de l'église de St-Martin-des-Champs, levé à l'échelle d'un centimètre pour mètre et adressé par M. Compoinville, instituteur, à la Société d'Archéologie; 2° deux chartes sur parchemin qu'un chercheur zélé, M. Ach. Viré (de Coulommiers), a retrouvées et qu'il offre à la Société. L'un de ces documents (dont le second n'est qu'un *vidimus* du XV^e siècle) est la charte de commune accordée en 1203 par Gaucher de Châtillon, comte de Saint-Paul, seigneur de Crécy-en-Brie, et par Elisabeth, sa femme, aux habitants de Villeneuve-le-Comte. Pour témoigner tout l'intérêt qu'elle attache à cette découverte, la Société décide qu'une médaille spéciale sera décernée à M. Viré, dont les recherches incessantes et fructueuses méritent un encouragement particulier.

M. le Président de la Société s'excuse d'avoir involontairement privé l'assemblée d'une fort intéressante lecture de M. Torchet (de la Section de Meaux), sur *une solennité musicale à l'église cathédrale de Meaux en* 1773 : par suite d'un oubli qu'il regrette, cette notice, destinée à la séance générale, n'a pas été portée à l'ordre du jour.

On entend une étude de M. Victor Plessier, intitulée : *Bossuet et la communauté des filles de la Charité, de La Ferté-Gaucher*, où se trouvent mises au jour plusieurs lettres de l'illustre évêque.

M. Lhuillier, secrétaire général, dans des *Esquisses biographiques*, donne des détails inédits sur Perrette Dufour, nourrice de Louis XIV, et sur Hyacinthe Mallard, dont la femme a été nourrice de Louis XVI. Perrette Dufour et la dame Mallard étaient

originaires de la Brie ; Mallard lui-même se rattache à cette province : beau-frère du mathématicien Etienne Bezout (de Nemours), c'est à Nemours qu'il passa, dans une sorte d'exil, les trente dernières années de sa vie et qu'il termina sa carrière en 1793.

Sous ce titre : *Un apôtre de la charité*, M. G. Leroy signale un religieux personnage, inconnu jusqu'ici, auquel Coulommiers peut s'honorer d'avoir donné naissance. René Bourjot, qui se consacra avec un dévouement sans bornes au service des pauvres et des malades, se fit, au XVII^e siècle, la plus honorable réputation, devint supérieur des Récollets de Dunkerque, et périt en soignant de malheureux pestiférés.

La musique est venue, comme aux précédentes séances générales, apporter une agréable diversion à ces lectures sérieuses. Un orphéon de dames, fort habilement dirigé par M. Adolphe Thébault, et auquel s'étaient jointes quelques belles voix d'hommes, a exécuté avec ensemble et bon goût *les Mineurs norwégiens* et *les Faneuses de la Brie*, deux chœurs dus à M. Thébault, et plusieurs autres compositions, notamment *Bianca*, barcarole, dont M. Anatole Dauvergne est l'auteur.

A quatre heures et demie la séance est levée.

---

## SÉANCE GÉNÉRALE ET PUBLIQUE

### TENUE A MELUN LE 10 JUIN 1867.

Le lundi 10 juin 1867, à deux heures après midi, la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne tient sa sixième séance générale à Melun, dans le salon-musée de l'Hôtel-de-Ville, mis gracieusement à sa disposition par la municipalité.

Un public nombreux et distingué, répondant à l'invitation du Comité central, se trouve réuni.

M. le vicomte de Vesins, Préfet du département, fait à la Société l'honneur de prendre place au bureau, ainsi que M. le baron de Beauverger, député. Au bureau, se trouvent M. le marquis Ad. de Pontécoulant, président ; M. A. Carro, vice-

président ; M. Félix Bourquelot, vice-président honoraire ; M. Jules David, président de la Section de Fontainebleau ; M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, président de la Section de Meaux ; M. Félix La Joye, président de la Section de Melun ; M. le comte B. d'Harcourt, président de la Section de Provins ; M. Th. Lhuillier, secrétaire-général ; M. Courtois, trésorier ; M. Lemaire, archiviste.

Sont présents : MM. Brunet de Presle et le comte de Champagny, membres de la Commission du bulletin ; M. Eymard, membre de la Commission des finances, MM. Aubergé, le docteur Ballu (de la Section de Melun) ; F. Ogier de Baulny, secrétaire de la Section de Coulommiers ; Maxime Beauvilliers, E. Bourges, secrétaire et trésorier de la Section de Fontainebleau ; J. Carro (de la Section de Meaux) ; Cauthion, vice-président de la Section de Fontainebleau ; Chaïé-Fontaine, H. Chapu (de la Section de Melun) ; Constant (de la Section de Fontainebleau) ; Costeau, Decourbe, Ed. Desprez, Dorlin, Ad. Fontaine, Fournials, Gaucher, docteur Gillet, Hérisé (de la Section de Melun) ; Georges Husson (de la Section de Provins) ; Jansse, Labiche, J. Lambert (de la Section de Melun) ; le chevalier Tristan Lambert (de la Section de Fontainebleau) ; Latour (de la Section de Melun) ; Laurent-Thomas (de la Section de Meaux) ; Gabriel Leroy, secrétaire de la Section de Melun ; E. Liébert (de la Section de Coulommiers) ; Loche (de la Section de Melun) ; Victor Plessier (de la Section de Coulommiers) ; Prévost, Saby, Sénèque, Sollier (de la Section de Melun) ; Torchet (de la Section de Meaux), et autres qui ont omis de signer la feuille de présence.

M. le Président annonce que M. Poyez, maire de Melun et délégué de la Section, a exprimé ses regrets, à ce double titre, de ne pouvoir assister à la réunion ; que des excuses lui ont été adressées aussi par MM. Anatole Dauvergne, président de la Section de Coulommiers, Léon Litzelmann, Quesvers, Le Blondel, Amynthe Cinot, Hautôme, Kerckhoffs, Gaultron, Camille Bernardin, etc.

L'orphéon galiniste de Melun, sous la direction de M. Bouchard, ouvre la séance par le chœur des *Batteurs de blé*, de Laurent de Rillé.

M. de Pontécoulant prononce l'allocution suivante :

Messieurs et honorés Confrères,

Chaque année, aux séances publiques de votre Société, vous m'avez permis de vous adresser quelques paroles. C'est maintenant une habitude et presque un privilége de votre Président, privilége auquel il attache un grand prix, et qu'il transmettra à son successeur. Si mes paroles sont bien faibles comparées à la lecture de vos intéressants mémoires, elles en sont le prélude ; c'est, pour ainsi dire, la transition d'une séance à l'autre, c'est le lien qui les unit.

On a critiqué l'allure de la Société, on a accusé votre Président de la faire peu travailler. La Société, comme cet ancien qui, pour prouver le mouvement que l'on niait en sa présence, se leva et se mit simplement à marcher, a répondu à cette injuste et folle critique par les bulletins déposés sur cette table, par les mémoires dont vous allez entendre la lecture, par ce prix que vous allez distribuer ; enfin, Messieurs, par votre empressement à vous assembler autour de nous. Il ne dépendra pas de votre Président que cette année ne soit aussi prospère pour la Société que les années précédentes. Il fera tout pour être digne du poste éminent où vous avez daigné le maintenir.

Tour à tour, dans ces séances publiques, uniquement occupé de notre Société et de ses intérêts, revenant sans cesse à nos pensées favorites, votre Président vous a entretenus, Messieurs, en termes généraux, de l'état des connaissances en ce qui concerne l'Archéologie, de l'oubli fâcheux dans lequel cette branche de la science semblait reléguée, de l'espèce de dédain même qu'affectaient pour elle certains esprits, faute, sans doute, d'y avoir suffisamment réfléchi et d'en avoir apprécié l'importance, — trop souvent même sans s'être un moment donné la peine de s'en occuper. Par contre et en opposition avec cette indifférence, il vous a signalé les travaux auxquels n'avaient cessé de se livrer ceux qui, comme vous, mes chers Confrères, pénétrés de l'utilité des recherches, des investigations, des services qu'elles peuvent rendre au domaine de l'Histoire, font tous leurs efforts pour en ranimer l'étude. Car l'Histoire est un corps qui ressemble à ces sujets d'anatomie clastiques, exposés par le docteur Auzoux, dont toutes les parties se démontent : l'Histoire ne se compose que de parties fournies par l'Archéologie.

A notre grande satisfaction, nous avons vu les dispositions se modifier, l'intérêt naître, et nos travaux prendre dans le public

le rang que leur assigne leur utilité. Aujourd'hui, si nous avions à revenir sur les mêmes considérations, nous n'aurions qu'à nous féliciter des tendances manifestées partout et des résultats favorables qu'elles ont produits. La Société a pris racine au sol, elle a conquis la faveur publique, une voie de prospérité s'est ouverte devant elle.

La Société poursuit résolûment son œuvre, c'est-à-dire l'étude et l'encouragement de la science sous ses formes diverses, la propagation du goût des recherches dans toutes les classes de la population. La Société cherche à procurer à l'individu isolé, en lui inspirant le goût de l'étude, un trésor de jouissance et même une source intarissable de consolation. Grâce à Dieu, nous sommes sur une terre féconde et ce n'est pas seulement de ses riches moissons que peut être fier notre département. On voit les fruits se mêler maintenant aux épis dorés qui forment sa couronne.

Il n'y a pas longtemps encore, on voulait bien reconnaître l'intelligence de notre contrée ; mais à cette population dont on vantait le bon sens, on paraissait contester son aptitude pour les Sciences et pour les Arts. Quel coup magique a donc frappé cette cité ? D'où proviennent les tableaux appendus à ces murs ? D'où viennent les savants que j'aperçois sur les siéges de cette enceinte ? Qui a rassemblé ces orphéonistes qui veulent bien nous prêter leur concours ? Et ce public distingué qui nous honore de sa présence, à qui le devons-nous ? La baguette du magicien qui nous a tous réunis, Messieurs, s'appelle *le progrès*.

Si la population de Seine-et-Marne n'a pas la vivacité d'expansion qui caractérise d'autres races, on ne peut en accuser ni sa sensibilité, ni son imagination. Ces cœurs que l'on croit froids parce qu'ils ne prodiguent pas au dehors toute leur chaleur, la pitié les remue profondément, la charité ne les trouve jamais insensibles, le sentiment religieux les pénètre, une grande peinture les attire, les captive ; les belles actions les exaltent. Ils s'émeuvent enfin de tout ce qui a le mérite d'émouvoir les âmes. Tels sont les habitants de Seine-et-Marne.

Si pour inspirer à nos populations le goût des Arts, il n'a fallu que leur montrer des musées, que leur faire entendre des concerts : pour allumer le feu sacré chez les enfants de ce peuple et en faire surgir des artistes, il ne faut que leur ouvrir des écoles, que leur apprendre à manier le crayon, les pinceaux. Pour exciter chez les adultes le goût des Sciences, il n'a fallu

que ces réunions appelées conférences, où l'on voit, comme au banquet de Socrate, un homme animé de l'amour du savoir appeler à lui des disciples.

Honneur soit rendu à M. le Ministre de l'Instruction publique qui, chaque jour, vient nous offrir, sans distinction de sexe, quels que soient notre âge et notre position, des moyens de nous instruire. Et vous pouvez déjà, Messieurs, en apprécier le résultat par l'empressement que l'on met à envahir cette salle. Remercions donc ceux qui se trouvent à la tête des corps enseignants. Nous n'avons plus rien à craindre pour l'avenir; les Sciences et les Arts sont des puissances que rien ne saurait arrêter. On a vu parfois leur marche entravée, mais bientôt un nouvel élan les a rendus plus puissants, et, de siècles en siècles, ils ont été appelés à former le principal fleuron de la couronne des Périclès, des Auguste, des Léon X, des François Ier, des Louis XIV, des Napoléon Ier. Les encouragements donnés chaque année aux Sciences et aux Arts par le Gouvernement, les honneurs prodigués aux savants et aux artistes nous prouvent que Napoléon III, regardant les Sciences et les Arts comme la principale force, la première richesse de la nation, les appelle tous pour contribuer à la gloire de son règne. Et je suis certain, mes chers Confrères, que vous ferez briller, par vos travaux, de quelques rayons lumineux l'auréole dont le Souverain veut entourer sa couronne.

Je prie M. le Préfet d'être persuadé que sa présence au milieu de nous est vivement sentie, et de vouloir bien agréer l'expression de la gratitude de la Société pour ce témoignage de l'intérêt et de la sympathie que notre bienveillant administrateur veut bien porter à nos travaux.

Nous devons des remercîments à M. le maire, à MM. les adjoints et au Conseil municipal, qui ont gracieusement mis à notre disposition les vastes salles du musée de Melun, dont la création est due à un de nos confrères les plus aimés et les plus estimés.

Il est juste également que les membres de la commission d'organisation reçoivent ici l'expression de notre gratitude.

Je ne saurais clore ce rapport, Messieurs et chers Confrères, sans adresser à M. Courtois, notre honorable trésorier, les remercîments de la Société pour les soins incessants qu'il a apportés à notre administration financière. Son activité, son extrême obligeance ne se sont jamais ralenties, et, disons-le

quoique sa modestie ait à s'en froisser, quand notre caisse sonnait le creux, sa bourse a toujours été ouverte à nos besoins journaliers.

C'est par ces remercîments que j'aurais aimé à terminer mon entretien, mais un devoir nous reste à remplir, auquel je ne saurais manquer. Depuis notre dernière réunion, deux confrères ont été enlevés par la mort la plus brusque comme la plus imprévue. L'un est M. Boby de La Chapelle et le second M. Lecat.

M. Boby de la Chapelle était né le 3 octobre 1786 à Melun, où son père était directeur des aides. M. Boby de la Chapelle dût à son mérite personnel et à l'élévation de son caractère, la haute position qu'il occupa. Adjoint au maire de Provins depuis 1814, il fut choisi en 1830 pour administrer le département de Seine-et-Marne ; et passa successivement à la préfecture de la Mayenne, à celles d'Ille-et-Vilaine et du Lot ; maître des requêtes en service extraordinaire, il se retira vers 1848, à Provins, où il s'était marié. Élu membre du Conseil général, il y a siégé jusqu'à sa mort (10 janvier 1867). Officier de la Légion d'Honneur, M. Boby de La Chapelle, n'était pas seulement un homme d'un véritable mérite, mais c'était surtout un homme rempli d'honneur. Si des regrets peuvent être pour une famille une consolation, ils n'ont pas fait défaut à la mémoire de notre confrère.

Le second membre dont nous avons à déplorer la perte, M. Lecat, est mort le 15 novembre 1866.

Adjoint au maire de Montereau, conseiller d'arrondissement, ancien président du tribunal de commerce, décoré en 1866, il était né en 1798. La vie de M. Lecat a été essentiellement honorable. Notre confrère avait des connaissances étendues, et il a montré beaucoup de zèle et de dévouement dans toutes ses fonctions ; des qualités éminentes le distinguaient, et c'est pour nous un devoir d'exprimer ici les regrets que nous éprouvons en voyant disparaître en si peu de temps des hommes de bien si chers à la Société.

Merci, mes chers et honorés confrères, merci Messieurs, qui avez bien voulu m'écouter avec une bienveillante attention, merci de votre honorable présence. Et vous, jeunes orphéonistes qui nous avez prêté le concours de vos talents, qui trouvez dans l'étude de l'art, après le travail de chaque jour, le doux emploi de vos loisirs, merci aussi ; persistez dans des habitudes qui vous honorent ; continuez à chercher le délassement dans des distractions

qui récréent l'esprit et le cœur, et qui, par chacun des plaisirs qu'elles vous procurent, vous disposent à de nouvelles jouissances. Devenez à votre tour les propagateurs de l'art que vous aimez, en perfectionnant votre talent de manière à inspirer à d'autres le désir de vous entendre et de vous imiter. L'orphéon, a dit M. Duruy, n'est pas seulement une œuvre de plaisir, mais de conciliation et une des bonnes et grandes choses de ce siècle. Prouvez à tous enfin, mes amis, que la culture de l'art sait développer aussi les nobles dispositions de la nature, les sentiments qui font le bon fils, l'honnête homme et le citoyen dévoué.

La parole est donnée à M. Lhuillier, secrétaire-général, pour rendre compte des travaux et des actes de la Société, du mois de mai 1866 au mois de mai 1867.

M. le comte d'Harcourt fait un rapport, au nom de la Commission du concours ouvert l'an dernier sur ce sujet : « Recherches historiques sur l'agriculture et la condition des populations rurales dans les contrées correspondant au département de Seine-et-Marne, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ; — comparaison avec l'époque actuelle. » A la suite de ce rapport, le nom du lauréat est proclamé et la médaille d'or de 250 fr. offerte par M. le baron de Beauverger, est remise à M. Gabriel Leroy, de Melun, au milieu des bravos de l'assemblée, par M. le Préfet qui, ainsi que le noble fondateur du prix, adresse de sincères félicitations au lauréat.

Continuant l'œuvre de généreuse libéralité qu'il a entreprise, M. le baron de Beauverger offre immédiatement un second prix de 250 fr. à décerner par la Société au meilleur mémoire sur ce sujet : « Résumer l'histoire de l'instruction, des sciences, des arts, « des lettres, dans les contrées correspondant au département de « Seine-et-Marne, depuis les premiers monuments jusqu'à la fon- « dation de la Société d'archéologie en 1864. » M. le président exprime à M. le baron de Beauverger les sentiments de gratitude de la Société tout entière.

Une légende orientale, — *la Reine de Saba*, — œuvre poétique, est lue par M. Jules David.

M. Labiche dit deux fables intitulées : *La nature et la nécessité*, *Jupiter et l'homme*.

Pendant un repos de quelques instants, l'Orphéon Galiniste fait entendre une pastorale de Laurent de Rillé, *le Soir*, exécutée avec un ensemble et une expression de nuances qui ne fait pas moins d'honneur au directeur qu'aux exécutants.

M. Victor Plessier extrait d'un mémoire manuscrit, qui a valu à l'auteur une mention honorable de l'Académie des Sciences, une étude comparative sur l'étendue des cultures dans le département de Seine-et-Marne en 1806 et en 1856.

En rappelant une solennité musicale et religieuse qui eut lieu à la cathédrale de Meaux en 1773, M. Torchet, inspecteur des orphéons de Seine-et-Marne, entre dans des détails inédits sur un organiste et compositeur local, l'abbé Hérissé, ainsi que sur Giroust et Dugué, maîtres de chapelle, qui eurent l'occasion de faire hautement apprécier leurs talents dans cette solennité.

M. Saby lit ensuite un mémoire sur la Philosophie de l'histoire.

M. de Pontécoulant annonce avec regret, en raison de l'heure achevée et de l'obligation pour la Société de tenir sa séance administrative à l'issue de la séance publique, que l'auditoire sera privé d'un second travail de M. David, qui avait été porté à l'ordre du jour.

Avant de remercier le public de sa bienveillante attention et de l'intérêt qu'il porte aux travaux de la Société, M. le Président, ayant appris que la séance coïncidait avec un concert en quelque sorte improvisé au profit des pauvres, n'a pas voulu que cette circonstance fît tort aux malheureux. Une quête est organisée, qui produit 50 fr. ; cette somme est remise à M. Courtois, adjoint au maire de Melun, pour être ajoutée au produit du concert de charité.

M. de Pontécoulant remercie, en terminant, l'administration municipale de son bienveillant accueil et l'Orphéon Galiniste de son concours.

La séance générale est levée à 5 heures.

Pendant que le public se retire, l'Orphéon exécute le *chœur des Francs Archers*, de Placet.

Les membres présents à la séance publique s'étant rassemblés autour du bureau, M. le marquis de Pontécoulant lit un rapport sommaire sur la situation de la Société.

Le secrétaire général présente la liste des ouvrages et brochures qui ont été adressés à la Société par des Compagnies correspondantes ou par les auteurs, depuis la dernière réunion générale.

Il donne aussi connaissance du résultat définitif du vote qui a eu lieu, en mai dernier, dans les cinq Sections, pour le renouvellement du Bureau central. Les suffrages se sont répartis comme il suit :

| | Coulommiers 16 votants. | Fontainebleau 27 votants. | Meaux 13 votants. | Melun 40 votants. | Provins 15 votants. | Totaux 111 votants. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| *Président* : M. le Mis DE PONTÉCOULANT. | 1 | 27 | 9 | 39 | 9 | 85 |
| *Vice-Président* : M. A. CARRO. . . . . | 16 | 27 | 12 | 39 | 12 | 106 |
| *Secrétaire-Général* : M. LHUILLIER. . . | 16 | 27 | 13 | 39 | 14 | 109 |
| *Trésorier* : M. COURTOIS. . . . . | 16 | 27 | 13 | 40 | 14 | 110 |
| *Archiviste* : M. LEMAIRE . . . . . | 16 | 27 | 13 | 39 | 14 | 109 |
| *Commission des finances* : MM. EYMARD. . | 16 | 27 | 13 | 38 | 14 | 108 |
| — CAUTHION. | 16 | 27 | 13 | 38 | 14 | 108 |
| — DE CORNY. | 16 | 27 | 13 | 21 | 13 | 90 |

Une proposition est formulée par le Président, sur la demande du Trésorier central, au sujet de mode de recouvrement des cotisations ; il paraît plus simple et préférable à M. Courtois de préparer toutes les quittances et de faire opérer directement les recouvrements, sauf à verser ensuite à chaque Section la part qui lui est acquise dans le montant des cotisations. Cette proposition est appuyée par plusieurs sociétaires et il est décidé que, sans modifier les dispositions de l'art. 48 des statuts, le Trésorier central pourra user, à titre d'essai, du moyen pratique qu'il jugera le plus convenable, après s'être mis d'accord à cet égard avec les trésoriers de Sections qui, certainement, lui donneront tous pouvoirs.

Le 4e volume du Bulletin de la Société (1 vol. de 430 p.) est distribué aux membres présents; les autres sociétaires le recevront par les soins du bureau de leur Section.

A 6 heures 1/2 la séance est levée.

# COMPTE-RENDU ANNUEL DES TRAVAUX

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS

## DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

(Mai 1866 à mai 1867 [1])

PAR M. TH. LHUILLIER,

Secrétaire-général de la Société.

---

Messieurs et chers Confrères,

Le règlement, d'accord avec l'usage, impose au Secrétaire-général le devoir de résumer les travaux de la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne, pendant l'année qui vient de s'écouler et de vous montrer la part que chacun a prise à l'œuvre commune. J'essaierai de m'acquitter de cette tâche brièvement, sans autre prétention que celle de vous prouver les efforts que fait la Société pour justifier les hautes sympathies qui l'ont accueillie dès ses débuts et les honorables encouragements qu'elle reçoit tous les jours.

La publicité donnée aux travaux dans le Bulletin, réduit le compte-rendu du secrétaire aux limites d'une simple énumération. Pourtant les Sociétés savantes, en général, attachent une certaine importance à ce rapport annuel, qui doit contenir un résumé plutôt qu'un examen de leurs productions ; c'est que, par la comparaison de ces résumés « l'usage a voulu que vous soyez avertis de la déca- » dence ou du progrès de votre institution, et qu'émules de vous- » mêmes, vous soyez portés à ne pas déchoir du rang que vous » occupez. »

La tendance des esprits vers les recherches archéologiques et les études relatives à l'histoire est générale ; on la constate de toutes parts. Notre pays ne pouvait manquer de s'associer à ce mouvement. Aussi, lors de notre première réunion publique dans cette

(1) Lu à la Séance publique de Melun, le 10 juin 1867.

même enceinte, la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne se vit tout de suite encouragée, soutenue, applaudie; depuis elle s'est mise franchement à l'œuvre, elle entre dans sa 4e année d'existence, elle a grandi et ses travaux ont pu être appréciés : M. le ministre de l'Instruction publique, sur la proposition du Comité impérial des travaux historiques, l'a inscrite au petit nombre de celles qui reçoivent des allocations sur le budget de l'Etat. — Depuis un an, dix-sept nouvelles Sociétés savantes ont demandé l'envoi de nos Bulletins en échange de leurs publications, et 38 membres titulaires sont venus s'adjoindre à nous.

Par contre, plusieurs confrères ont quitté le département ; nous avons eu quelques démissions; il n'est guère d'association comme la nôtre qui, chaque année, ne paie aussi son tribut à la mort: la Société d'Archéologie, notre honorable Président vous l'a dit, a fait des pertes sensibles.

Nous étions 280 membres titulaires au mois de mai 1866; « peut-être serions-nous plus nombreux, disions-nous alors, si le titre de notre Société n'effrayait bien à tort des personnes instruites, aimant les lettres, aimant les recherches de l'histoire locale, mais trop modestes et qui ne se croient aucune aptitude pour l'Archéologie. »

Ces appréhensions semblent disparaître, et, bien que notre effectif n'ait pas sensiblement augmenté, il est facile de voir qu'on s'habitue à mesurer toute l'étendue de notre domaine ; on reconnaît que l'étude sérieuse du passé éclaire à la fois le présent et l'avenir ; on comprend que « parmi les sciences auxquelles l'isolement des petites localités permet de s'appliquer, l'Archéologie offre le plus de facilités, de satisfactions légitimes, qu'il n'est pas d'étude où les services soient plus à la portée de tous. »

Je n'insisterai pas, Messieurs, sur l'étendue, sur la richesse de ce champ, dont l'objet n'est pas de rechercher, de remuer d'inutiles débris, mais d'étudier au point de vue de l'histoire et de l'art les monuments de notre pays, de connaître les hommes qui vécurent sur notre sol, les institutions, les mœurs et les usages des temps passés.

Et l'histoire proprement dite, — celle qui a ses dates, ses monuments, ses archives ; — quelle est la cité, le village qui ne possède pas quelques-uns de ces précieux documents ? Quelle est la province qui ne puisse réveiller la mémoire d'un homme de génie, d'un homme de bien ?

Sur tous les points du département, des antiquités inconnues,

des édifices inaperçus, négligés jusqu'ici, sont décrits pour la première fois ; des chartes sont retrouvées, des titres inédits signalés : — grâce au goût, je dirai presque au patriotisme pour le sol natal, que nos confrères répandent dans les campagnes, des ruines intéressantes seront désormais respectées, protégées, mises à l'abri des actes de vandalisme et de la destruction.

A côté de ces chercheurs zélés qui ont pris la mission d'interroger les témoins du passé et qui nous font pénétrer dans la vie intime de nos pères, se sont groupés cette année des membres de l'Université, des littérateurs, des amis des muses, des artistes....

Qu'ils soient les bienvenus ! car c'est chez nous, surtout, que les Sciences et les Lettres, comme l'Architecture et la Musique, la Sculpture et la Peinture, doivent être véritablement sœurs.

En effet, artistes et antiquaires, statisticiens et poëtes, travaillent ici côte à côte avec une égale émulation. Le 4e volume du Bulletin, qui a paru depuis quelques jours, le prouve mieux que je ne saurais le faire, et le nombreux auditoire qui a répondu à votre invitation est un gage de l'intérêt qu'au dehors on porte à vos travaux.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, le zèle de nos cinq Sections ne s'est pas démenti, et — on peut le remarquer, — c'est autour de celles qui comptent le plus grand nombre de travailleurs que les nouveaux Sociétaires sont surtout venus se rallier.

Dans ses réunions trimestrielles, la Section de Coulommiers a entendu la lecture de plusieurs mémoires intitulés : Souvenirs de Bossuet dans les paroisses de la conférence de La Ferté-Gaucher. L'auteur, M. Victor Plessier, qui a fait à La Ferté une conférence sur l'histoire locale, a aussi signalé la découverte de débris gallo-romains à Saint-Siméon, et lu une notice sur le caractère et la dénomination du Vannetin, ruisseau qui parcourt l'arrondissement de Coulommiers.

M. Chemin a donné des détails sur des sépultures anciennes trouvées au hameau d'Epieds, et un extrait des registres paroissiaux de Saints qui a révélé un fait inédit : la dotation de 60 filles pauvres, au XVIe siècle, par le duc et la duchesse de Nivernois, dans leur châtellenie de Coulommiers.

Pour la séance générale d'octobre dernier, M. l'abbé Huguenot a présenté un travail sur la paroisse de Voinsles avant le XIIIe siècle.

M. Liébert a décrit avec soin les verrières de l'église de Cham-

peaux, ancienne collégiale dont l'architecture et les belles proportions appellent une monographie complète.

M. Josseau a fait connaître des renseignements historiques sur sa propriété de Becoiseau, ancien château royal; M. Carbonnier, des titres relatifs à la paroisse d'Aulnoy, — et M. Héron de Villefosse une charte de 1230 contenant donation de 30 arpents de bois dans les usages de Guérard, par Hugues de Châtillon, comte de St-Paul et de Crécy, à l'évêque de Meaux. M. de Villefosse a joint à sa communication des notes sur la famille de Châtillon et sur le prieuré de Choisy-en-Brie.

M. Achille Viré a été assez heureux pour retrouver des pièces anciennes, intéressantes pour la ville de Crécy et la commune de Villeneuve-le-Comte; il en a fait hommage à la Section.

On doit aussi d'utiles communications à quelques personnes étrangères à la Société :

M. Compoinville, ancien instituteur à St-Martin-des-Champs, a relevé et offert le plan géométrique de l'église de cette paroisse. M. Anatole Dauvergne, président de la Section de Coulommiers, a eu l'heureuse pensée de faire appel à MM. les instituteurs de son arrondissement pour obtenir le plan de toutes les églises; déjà, il a reçu des réponses satisfaisantes; espérons que l'exemple de M. Compoinville sera suivi et que ses collègues voudront bien donner à la Société cette nouvelle preuve de sympathie.

Nous citerons encore — et particulièrement — la notice adressée par M. Richard, instituteur à Rozoy, sur les origines de cette petite ville et la fondation de son hôtel-dieu, avec une description de l'église et des inscriptions qu'elle renferme.

A Fontainebleau, M. Jules David, président, a donné un compte-rendu des publications de la Société archéologique de Château-Thierry, et une notice nécrologique sur M. Champollion Figeac, décédé récemment bibliothécaire de l'Empereur.

Dans une rapide improvisation, M. Gaultron a apprécié le caractère et le talent de notre regretté confrère M. Hermann Goldschmidt, peintre et astronome, que nous avons perdu aussi cette année.

M. le docteur Tabouret, qui a continué ses conférences de l'an dernier sur l'hygiène, s'est chargé de rendre compte à la Section de quelques savants ouvrages à la tête desquels se place l'Histoire des poteries, faïences et porcelaines, offerte par l'un des auteurs, M. le comte d'Armaillé.

La forêt de Fontainebleau a été l'objet, de la part de M. Domet, d'une étude que l'auteur destine à une publication particulière, — et M. Denecourt — qui a tant fait pour rendre accessible ce délicieux désert, comme l'appelaient autrefois nos rois, — a entretenu ses confrères d'un belvédère construit en 1667, détruit en 1712, dont il a retrouvé la trace sur le bord le plus escarpé des gorges de Franchard.

M. Maxime Beauvilliers, secrétaire de la Section, a fait connaître au nom d'une commission dont il était rapporteur, les résultats d'une visite archéologique et artistique dans plusieurs habitations particulières de Fontainebleau.

Passant en revue les archives de l'hospice du Mont-Pierreux, M. Beauvilliers a signalé l'existence de plusieurs autographes de Henri IV et de Louis XIV, relevé certaines erreurs historiques et indiqué l'origine de la faveur des Béringhen, — famille puissante pendant plusieurs siècles et qui a possédé des terres importantes dans la Brie. Dans ce mémoire qui a eu, au mois d'avril dernier, les honneurs de la Sorbonne, l'auteur recommande aux archéologues une mine précieuse à explorer, celle des actes notariés antérieurs au XVIII^e siècle, dont il propose le dépôt dans les archives publiques.

M. Doigneau a donné des détails sur l'âge de la pierre, à propos de la découverte d'un gisement de silex taillés dans les rochers qui dominent les rives du Loing, près de Nemours.

Une hache celtique, des médailles et monnaies anciennes ont été offertes par MM. le docteur Le Boyer (de Milly) et Ed. Mercey.— M. Tristan Lambert a communiqué un objet curieux à un autre titre, c'est la canne sur laquelle le maréchal de Villars s'appuyait à la bataille de Denain.

D'après notre organisation chaque Section d'arrondissement se donne le règlement particulier qui lui convient, pour ses réunions ordinaires. MEAUX a profité de cette faculté pour redoubler d'ardeur, s'assembler tous les mois et organiser des séances mixtes dans les chefs-lieux de canton. Déjà la Section s'est transportée ainsi à Lagny, à La Ferté-sous-Jouarre, où les réunions ont été nombreuses et intéressantes. A ces séances cantonales, M. le vicomte d'Amécourt, président, a, dans d'heureuses improvisations, rappelé le but de la Société et esquissé l'historique, à vol d'oiseau, des villes de Lagny et de La Ferté.

Pour Lagny, ce sujet a été repris et traité dans ses détails par M. Burdel.

M. l'abbé Denis, à son tour, a raconté les faits qui se rattachent au passage de Jeanne d'Arc à Lagny. On doit au même sociétaire diverses autres communications, notamment sur des monnaies provenant de May-en-Multien et sur les antiquités de La Ferté-sous-Jouarre.

M. Torchet (de Meaux) a poursuivi ses études sur la musique des Francs; il a lu aussi un mémoire sur deux virtuoses célèbres et la société du XVIII^e siècle au point de vue musical.

M. l'abbé Torchet s'est occupé des reliques de Chelles, — qu'il a minutieusement décrites, — et de la campanologie; M. le docteur Le Roy a étudié des fossiles trouvés dans une carrière à Villenoy; M. l'abbé Bécheret a fait une notice historique et archéologique sur la paroisse de Germigny-sous-Coulombs.

Notre vice-président M. Carro, qui a bien voulu représenter la Société aux congrès scientifiques d'Aix et de Nice, a rendu compte de sa mission; il a lu aussi à Meaux, puis à la Sorbonne, une notice sur le château royal de Montceaux, habité au XVI^e siècle par Catherine de Médicis, par Gabrielle d'Estrées, et dont quelques rares vestiges méritent encore de fixer l'attention.

M. E. Thoumy a décrit, au point de vue archéologique, l'église et la crypte de Chamigny, et M. Véron le tombeau de Gaston de Renty qui existe dans une église voisine, à Citry.

Sous ce titre : De la domesticité de cour et des huissiers de la chambre sous les rois de France, — M. de Ginoux a lu un mémoire où se trouve consigné un épisode de la vie intime de Louis XVIII.

M. Bourgoin est entré dans quelques détails sur l'âge de pierre, en offrant à la Section un couteau en silex pyromaque trouvé dans la Marne, à La Ferté-sous-Jouarre; le même sociétaire a communiqué une lettre secrète de Louis XIV à un ambassadeur, — lettre en chiffres, signée, — dont il a expliqué la traduction.

Notre président, M. le marquis de Pontécoulant, a entretenu la Section de Meaux des moules monétaires du III^e siècle, trouvés à Châteaubleau.

Enfin, plusieurs articles dignes d'éloges ont été adressés par des personnes étrangères à la Société; nous devons citer les notices historiques et archéologiques de M. Quéru, instituteur à Couilly, sur l'église et les anciens remparts de cette commune; de M. Ch. Marsilly sur une tombe du XIV^e siècle qui existe dans l'église de Vinantes, et de M. Magniant sur le village de Saint-Soupplets.

D'autres communications ont été faites : par M. le baron d'Avène, d'un registre paroissial de Villemareuil, portant la signature de plusieurs personnages marquants du siècle de Louis XIV; — par MM. le vicomte d'Amécourt, l'abbé Petithomme, Le Blondel, Lefebvre-Thiébault, Laurent-Thomas, Desgeans, Burdel, Cinot, Andrieux, le comte de Moustier, Duffié, Gatellier et Chéron, de monnaies, médailles, objets d'art, gravures, photographies, etc.

Dans la Section de Melun les lectures et communications n'ont pas été moins nombreuses.

M. Félix La Joye, président, a fourni des notes historiques et statistiques sur Le Châtelet, des renseignements inédits relatifs à la possession de Vaux-le-Vicomte par le surintendant Foucquet, des détails sur la fondation des Templiers, et une notice sur la vierge noire du Puy-en-Velay.

On doit à M. G. Leroy diverses études : sur René Bourjot, religieux personnage, né à Coulommiers, — sur le passage de Jeanne d'Arc à Melun, — sur les épidémies qui ont affligé cette ville, — et le commerce avant 1789.

*L'Auberge de la belle Image* et l'*Ancienne maladrerie de Moret*, — tels sont les titres de deux notices historiques locales lues par M. Sollier.

M. Lemaire nous a entretenus des anciens châteaux de Becoiseau et de Crèvecœur, de la châsse de sainte Geneviève de Paris, et d'un reliquaire dont la provenance est attribuée à la reine Marie-Antoinette. Il a lu aussi, sur l'abbaye de Barbeau, près Fontaine-le-Port, une notice historique accompagnée de photographies et de dessins très-soignés.

Sous le titre d'Iconographie de Brie, M. Camille Bernardin a fait passer sous les yeux de ses confrères une collection de dessins, gravures, vues, portraits, plans, armoiries, se rapportant à la ville de Brie-Comte-Robert et aux fiefs qui dépendaient de son ancienne seigneurie.

Dans une courte mais heureuse improvisation, M. le docteur Roussel a rendu hommage à la mémoire d'un savant confrère que nous avons perdu l'an dernier, M. le docteur Camille Montagne, botaniste, membre de l'Académie des sciences, originaire de Vaudoy (Seine-et-Marne).

Au moment de leur admission, MM. Kerckhoffs et Saby ont traité : le premier, des rapports qui existent entre les idées reli-

gieuses et l'art monumental; le second, de la philosophie de l'histoire.

M. Dorlin a communiqué, en l'accompagnant d'expériences, le résultat de ses recherches sur l'ozone.

M. Gaucher a présenté des notes sur d'anciens poids royaux, sur d'anciens sceaux, sur quelques antiquités de la commune de Champdeuil, sur l'état du pays de Brie en 1625 et, en particulier, sur l'état civil et ecclésiastique du village de Nanteuil-sur-Marne.

MM. Labiche et Lambert ont imprimé un nouvel attrait aux séances par la lecture de fables et de poésies inédites.

Deux communications importantes ont été faites du dehors à la Section de Melun, qui les a accueillies avec intérêt.

Un correspondant de la Société des Antiquaires de France, M. Mannier, a bien voulu adresser une notice sur les commanderies de Melun et de Savigny-le-Temple, extraite d'un travail d'ensemble sur les maisons des anciens ordres hospitaliers du Temple et de Malte.

M. Antonio Lassubez, en soumettent à l'examen de nos confrères, de nombreux spécimens d'armes et d'ustensiles de l'âge de la pierre, qu'il avait classés méthodiquement, a signalé l'existence d'un gisement considérable de ces silex taillés dans les rochers qui avoisinent Saint-Pierre-lès-Nemours; depuis, ce gisement a été visité et étudié par M. le docteur Gillet, qui a lu un rapport à la Section de Melun, — et par M. Doigneau, de la Section de Fontainebleau. Cette découverte a fait aussi l'objet d'observations de la part de M. Delzons, greffier de justice de paix à Paris.

Je ne parlerai pas de quelques autres rapports administratifs présentés par M. La Joye, président, et par M. Courtois, trésorier, — ainsi que par divers membres sur des ouvrages offerts à la Société.

Votre secrétaire général, Messieurs, a donné aussi des Notes biographiques sur les nourrices de Louis XIV et de Louis XVI, et sur quelques musiciens qui se rattachent à notre province; il a lu un Mémoire sur les anciens registres paroissiaux de Maincy, et proposé des mesures à prendre pour assurer la conservation de l'hypogée gaulois de Crécy-en-Brie, — qui passe pour le plus ancien monument des environs de Paris.

Enfin, parmi les auteurs des nombreuses communications de monnaies et médailles anciennes, de poteries gauloises ou gallo-romaines, de titres, d'objets curieux et intéressants, qui ont été faites aux séances mensuelles, nous devons citer MM. Cotelle, La-

tour, Bréan, Kerckhoffs, Buval, Gaucher, Lioreau, Leroy, Bernardin, Teyssier des Farges et Burin.

Nous arrivons à la Section de Provins, — qui a eu la bonne fortune de plusieurs découvertes purement archéologiques. Ainsi, M. l'abbé Puyo a rendu compte d'une visite à la villa gallo-romaine d'Augers; M. Auguste Lenoir, secrétaire de la Section, de la mise à jour d'une sépulture antique rencontrée à Mourant, près Mortery, et d'antiquités gauloises et gallo-romaines trouvées à Saint-Martin-des-Champs. Des objets provenant de ces différentes localités ont été déposés au musée de Provins, ainsi que des briques émaillées du moyen-âge provenant du Mez, près Sourdun, et des monnaies de diverses époques.

On doit également à M. Lenoir une notice biographique sur un Provinois célèbre ! — Nicolas Durand de Villegagnon, voyageur et écrivain du XVIe siècle.

M. Delettre, qui a tenu à Donnemarie une conférence sur l'Histoire de la petite province du Montois au XVIe siècle, a lu à la Section une étude sur les Reliques de saint Félicien, de l'église d'Egligny, — et notre savant vice-président honoraire, M. Félix Bourquelot, a communiqué un extrait inédit de son voyage à Constantinople.

M. le comte B. d'Harcourt, président de la Section, outre la conférence qu'il a faite sur Jehan de Brie dans la ville de Provins, a improvisé à la séance publique de Coulommiers une étude sur les Sociétés — nos devancières — fondées au XVIIIe siècle dans la province de Champagne et de Brie.

M. d'Harcourt a émis un vœu que nous verrons certainement se réaliser : il désire que des inscriptions soient placées sur nos monuments de quelque valeur, pour instruire le public sur l'âge, la destination primitive, l'importance, l'historique véritable de ces édifices, et aussi pour les protéger contre les libertés qu'on se permet trop souvent envers les vieilles ruines.

Vous le savez, Messieurs, souvent les sujets traités dans nos réunions provoquent l'échange familier des idées et des souvenirs, font naître des causeries scientifiques, des communications inattendues, des discussions intimes dont il n'est pas possible de rendre compte, — discussions parfois savantes sans prétention, toujours utiles, toujours fructueuses.

Dans toutes les Sections on a reçu des Réponses au Question-

naire archéologique; ces réponses, que nous eussions désiré plus nombreuses, sont destinées à un ouvrage spécial que la Société a projeté et dont je n'ai pas à vous entretenir quant à présent. Vous entendrez aussi, dans un instant, le rapport de notre honoré confrère M. le comte B. d'Harcourt, sur le concours ouvert en 1866 grâce à la libéralité de M. le baron de Beauverger.

Une excursion, organisée dans l'arrondissement de Coulommiers, a permis de visiter tour à tour, au mois de juin dernier, La Grange-Bléneau, Bernay, Rozoy, Fontenay, le Vivier, Becoiseau, Mortcerf, Faremoutiers, Coulommiers, la commanderie de Chevru, l'église de Choisy et La Ferté-Gaucher.

A la fin de l'année universitaire la Société a fait décerner, comme en 1865, trois médailles d'honneur aux élèves qui ont obtenu le prix d'histoire nationale dans la classe la plus élevée des trois colléges de Melun, de Meaux et de Provins.

Outre les deux séances générales qui nous ont réuni à Meaux et à Coulommiers depuis un an, vous avez voulu porter votre contingent aux assises solennelles de la Sorbonne; vingt d'entre nous y ont assisté comme délégués, et trois mémoires, de MM. Carro, Beauvilliers et Leguay, ont été applaudis aux lectures publiques des sections d'histoire et d'archéologie.

La Société doit à quelques-uns de ses membres et à la bienveillance d'amateurs distingués, d'être largement et dignement représentée à l'Exposition universelle, par des œuvres d'art caractérisant les diverses époques de l'Histoire du travail. Plusieurs de nos confrères ont même été choisis par M. le Ministre d'État lors de la composition du jury spécial chargé d'admettre les objets d'art dans cette partie intéressante de l'Exposition.

Peut-être pourrais-je, sans trop sortir de mon sujet, vous rappeler que MM. Plessier et Givelet ont obtenu récemment, pour des travaux particuliers, l'un une mention honorable de l'Académie des sciences, le second un prix extraordinaire de la Société impériale d'acclimatation? — Ces récompenses honorent à la fois nos confrères et la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne.

Depuis un an, Messieurs, vous avez donc fait preuve d'une incontestable activité. J'avais seulement à le constater; je laisserai à d'autres le soin de dire le mérite de vos travaux : mon suffrage pourrait paraître suspect.

Permettez-moi de rappeler ici ce qui a été dit à Meaux l'an dernier, en remerciant les personnes de bonne volonté qui nous fournissent des renseignements, qui signalent des découvertes et en-

voient à la Société des objets antiques qui, naguère, eussent été brisés ou perdus par une ignorante insouciance : « Pour continuer à progresser, s'il nous est indispensable de compter sur l'activité des Sociétaires, nous n'avons pas moins besoin de la sympathie et du concours de tous nos concitoyens, des lumières de tous les hommes éclairés; leurs efforts, en se joignant aux nôtres, augmenteront l'importance et l'intérêt des travaux des Sections. »

Nos Sociétés, vous le savez, ne vivent qu'à la condition de travailler sans cesse; ne nous ralentissons pas, ayons foi dans notre œuvre. On se plaint beaucoup, à notre époque, de l'indifférence, de la division des esprits; suivons les sages conseils d'un de nos érudits confrères : fermons l'oreille à ces plaintes. Ne serait-il pas chimérique d'espérer entre les hommes un accord parfait de sentiments et de pensées? L'apparence d'un tel accord ne cacherait que l'absence de convictions ou l'effacement des caractères. Soyons nous-mêmes, c'est le meilleur lien d'une estime mutuelle et la plus sûre condition d'un rapprochement fécond des esprits et des cœurs. Sachons unir nos efforts en gardant l'indépendance de nos études spéciales, de nos opinions particulières, et, au besoin, de nos sympathies personnelles; mais poursuivons notre but commun avec la même ardeur que par le passé, et j'ai la conviction que l'on continuera de plus en plus à nous seconder.

Je termine, Messieurs, cet aperçu de vos œuvres de l'année. Puisse-t-il démontrer que, par ses actes comme par ses travaux, la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne s'efforce de répondre à la bienveillance de l'Administration et de justifier l'accueil du public éclairé, dont la présence à la séance d'aujourd'hui est pour nous à la fois un témoignage flatteur et un puissant encouragement.

---

# PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS.

## SECTION DE COULOMMIERS.

### SÉANCE DU 18 MARS 1867.

*Présidence de M. Anatole DAUVERGNE.*

L'an 1867, le lundi 18 mars, à une heure et demie, la Section de l'arrondissement de Coulommiers de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne se réunit conformément à l'article 4 de ses statuts, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Anatole Dauvergne, président. Secrétaire, M. F. Ogier de Baulny.

Plusieurs membres se font excuser de ne pouvoir assister à la réunion.

Après l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, il est donné lecture par le Président : 1° de plusieurs lettres du Président de la Société, relatives au recouvrement des cotisations; 2° d'un avis adressé par M. le comte de Caumont, président de la Société française d'Archéologie, invitant les membres de la Société de Seine-et-Marne à prendre part à la 34e session du Congrès archéologique de France, qui ouvrira le 15 avril, à Paris, rue Bonaparte, 44; 3° d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, fixant les réunions annuelles de la Sorbonne aux 23, 24, 25 et 26 avril prochain, et la distribution des récompenses au 27 avril.

Il est ensuite procédé au scrutin, sur l'élection de trois nouveaux membres présentés par M. Anatole Dauvergne. Sont élus, à la majorité des suffrages, comme membres titulaires : MM. Antoine Héron de Villefosse, élève de l'école des chartes; L. Saint-Ange Chabaud, vérificateur des domaines, à Coulommiers ; et comme membre correspondant : M. Couaraze de Laâ, professeur

de philosophie au lycée de Tarbes. M. le Président proclame leur admission, sauf la ratification du Comité central.

M. Anatole Dauvergne dépose sur le bureau, pour être conservés aux archives, les ouvrages suivants offerts à la Section :

1° Le château de La Grange, par M. Eugène Liébert;

2° Les antiquités de Melun, par M. Gabriel Leroy;

3° La religieuse de Moret, par M. Sollier;

4° Les monuments de l'âge de pierre, par M. l'abbé Canéto, vicaire général d'Auch;

5° Etude sur la charité dans le Bigorre, par M. Couaraze de Laâ, de Tarbes.

Des remercîments seront adressés aux auteurs de ces envois.

M. le Président fait connaître les démissions de quatre membres: MM. le baron Paul de Charnacé, conseiller à la Cour impériale de Paris; Marceron, lieutenant de gendarmerie; Anatole de Maussion, de Coulommiers; Eugène Preschez, de Coulommiers. Ces démissions sont acceptées.

M. Victor Plessier donne lecture d'un mémoire intitulé : Etude sur le Vannetin, ruisseau qui parcourt le canton de La Ferté-Gaucher. Ce travail consciencieux est renvoyé à la Commission du Bulletin.

Le même membre annonce qu'il a rencontré, près de Saint-Siméon, un gisement de tuiles à rebords et de poteries grises et rouges de l'époque gallo-romaine.

M. Anatole Dauvergne fait les communications suivantes :

1° Notice sur les origines de la ville de Rozoy-en-Brie et la fondation de son Hôtel-Dieu, en 1696, avec une description de l'église et des inscriptions qu'elle contient, par M. Richard, instituteur communal à Rozoy;

2° Note rédigée par MM. Lemaire et Th. Lhuillier, et communiquée par M. Josseau, sur le château de Becoiseau, à Mortcerf;

3° Copie faite en 1309 de la charte d'érection de la paroisse d'Aulnoy en 1237, et copie de la nomination du chapelain de la Grange-Justin en 1587, adressées par M. Carbonnier, ancien maire d'Aulnoy;

4° Plan de l'église de Saint-Martin-des-Champs, relevé par M. Edmond Compoinville, ancien instituteur de cette commune;

5° Description sommaire des verrières de l'ancienne collégiale de Champeaux, par M. Eugène Liébert;

6° Extrait des registres de l'état civil de Saints, contenant les

procès-verbaux des assemblées de cette paroisse, de 1722 à 1725, pour l'élection d'une pauvre fille appelée à concourir chaque année, le jour de Pasques fleuries, à la dotation du mariage de soixante pauvres filles, en vertu de la fondation faite par le duc et la duchesse de Nivernois et de Rethelois, seigneurs de Coulommiers;

Ce dernier document, précieux pour l'histoire de notre pays, est communiqué par M. Chemin, maire de Saints.

7° Copie d'une charte de 1230 conservée aux Archives de l'Empire, communiquée par M. Antoine Héron de Villefosse, portant donation par Hugues de Chastillon, comte de Saint-Paul, à l'évêque de Meaux de trente arpents dans la forêt appelée *les usages de Guérard* (*usuarium de Guérart*) ; cette copie est suivie de renseignements biographiques sur la famille de Chastillon;

8° Note sur le prieuré de Choisy-en-Brie, dans laquelle M. de Villefosse relate les détails d'une querelle qui divisait, au XVIe siècle, le prieur de Choisy et le commandeur de Chevru, et les actes qui mirent fin à ces débats.

Toutes ces communications seront déposées aux archives de la Section, pour servir à la rédaction du Dictionnaire historique et archéologique du département de Seine-et-Marne.

M. le Président fait une description de l'église de Choisy-en-Brie, qu'il a visitée dernièrement, à l'occasion d'un projet de restauration de la porte occidentale, œuvre des bénédictins de Cluny vers le milieu du XIIe siècle. M. Anatole Dauvergne démontre la fausseté de la tradition, fondée sur une mauvaise lecture d'un texte de Dom T. Duplessis, qui donne deux églises à Choisy : l'une aux moines, l'autre aux paroissiens. En appuyant son opinion d'un plan levé par lui, M. Dauvergne prouve qu'une seule église existait au XIIe siècle, et qu'elle a été divisée à la suite de débats entre les bénédictins et les curés, remaniée et augmentée au XVe siècle, ainsi que le témoignent les bas-côtés et le clocher ajoutés à cette dernière époque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

## SÉANCE DU 22 JUILLET 1867.

*Présidence de M. Anatole DAUVERGNE.*

L'an 1867, le lundi 22 juillet, à une heure et demie, la Section de l'arrondissement de Coulommiers de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne se réunit conformément à l'article 4 de ses statuts, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Anatole Dauvergne.

Sont présents : MM. Ludovic de Maussion, maire de Coulommiers; Despommiers, membre du Conseil général; l'abbé Puyo, curé-doyen de La Ferté-Gaucher; Crevot, maire de La Ferté-Gaucher; le docteur Ernest Delbet, de La Ferté-Gaucher; Victor Plessier, de La Ferté-Gaucher; Achille Viré, de Coulommiers; F. Ogier de Baulny, secrétaire-trésorier de la Section.

Quelques membres se font excuser de ne pouvoir assister à la réunion.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance trimestrielle, qui est adopté après quelques observations présentées par M. le docteur Ernest Delbet, et ainsi résumées : les procès-verbaux des premières séances de notre Section contenaient une analyse substantielle de pièces d'une importance secondaire, que la Commission ne pouvait admettre à figurer dans le Bulletin de la Société ; si peu importants qu'ils soient, ces documents ne doivent pas être oubliés dans les archives de la Section. Une simple mention ne suffit pas et il est désirable que le procès-verbal en contienne l'analyse.

M. Anatole Dauvergne, s'associant à l'opinion exprimée par M. le docteur Delbet, fait remarquer que, si cette règle n'a pas toujours été suivie, c'est que M. le Président de la Société, parlant au nom de la Commission du Bulletin, l'avait invité à restreindre les procès-verbaux dont le développement paraissait superflu, et à ne faire qu'un compte-rendu succinct des séances. La Section se range à l'avis de son Président et de M. le docteur Delbet.

Il est ensuite procédé à l'élection de deux nouveaux membres correspondants, présentés par M. Anatole Dauvergne et M. le comte Eugène de Fontaine de Resbecq. Ce sont : M. le vicomte Léonce de Fontaine de Resbecq, substitut du procureur impérial à Colmar, et M. le baron Hubert de Fontaine de Resbecq, employé

au ministère de la Marine, à Paris. Les deux candidats ayant obtenu la majorité des suffrages, M. le Président proclame leur admission dans la Société, sauf la ratification du Comité central conformément à l'article 55 des statuts.

M. Victor Plessier lit une relation de quelques découvertes archéologiques faites dans le canton de La Ferté-Gaucher, sur la vallée du Grand-Morin, au commencement de l'année 1867. Ce compte-rendu mentionne des débris de tuiles et de poteries recueillis à Saint-Mars, sur la voie romaine de Troyes à Meaux, dans la commune de Chevru, et en dernier lieu sur les limites des communes de Choisy-en-Brie et de Saint-Siméon. Au mois de février 1867, M. Victor Plessier s'est trouvé, dans cette dernière commune, en présence d'un nouveau gisement qui lui paraît mériter une mention spéciale. Après un examen attentif des lieux et des objets rencontrés, M. Plessier pense qu'une cérémonie religieuse a été accomplie en ce lieu au temps du paganisme, et qu'un holocauste y fut offert aux dieux propices. M. Ludovic de Maussion et M. le docteur Ernest Delbet combattent cette conclusion beaucoup trop hypothétique et ne remarquent qu'un foyer et les restes d'une habitation incendiée là où M. Victor Plessier croit reconnaître un autel et une incinération. L'auteur défend l'opinion qu'il avait déjà exprimée dans une dernière séance de la Section, en offrant au Musée archéologique de Coulommiers les débris rencontrés à Saint-Siméon.

Une sépulture gallo-romaine a été trouvée à Pouligny, commune de Jouy-sur-Morin, non loin de la voie romaine déjà citée. A 1 mètre 50 cent. du sol, et sous trois pierres superposées, M. Plessier reconnut les ossements d'un corps humain, qui avait dû être courbé pour trouver place dans la citerne, dont le diamètre ne dépassait pas 0 m. 90 cent. Des poteries de diverses couleurs et des tuiles à rebords étaient mêlées à la terre qui enveloppait le squelette. Une meule à moudre les grains se trouvait au-dessous, une autre fraction de meule gisait dans une fosse peu éloignée. Tous les objets recueillis à Pouligny ont été déposés à la bibliothèque de La Ferté-Gaucher. A La Chapelle-Véronge, dans le bois même de la Pierre-aux-Fées, M. Victor Plessier a trouvé, le 25 mai 1867, une hache en silex dont il donne la description. Sur ce même territoire, on avait déjà rencontré de nombreuses pièces de monnaies romaines réunies sur une petite patère d'argent, et aujourd'hui conservées par M. le docteur Ernest Delbet. Entre autres monnaies se trouvaient :

3 Trajan, 1 Hadrien, 1 Antonin, 2 Marc-Aurèle, 1 Faustine, 1 Septime-Sévère, 1 Pertinax, 3 Posthume. Cette relation des découvertes faites dans l'arrondissement de Coulommiers est écoutée avec intérêt par les membres de la Section, qui en demandent le renvoi à la Commission du Bulletin.

M. le Président communique le plan de l'église de Voinsles, que lui a fait parvenir M. Bégat, instituteur de cette commune. Ce plan, très-bien exécuté, sera déposé aux archives de la Section, et des remercîments seront adressés à M. Bégat.

M. Anatole Dauvergne a reçu de M. Th. Lhuillier, secrétaire-général de la Société d'Archéologie, une lettre dont il extrait le passage suivant :

« Un des ecclésiastiques les plus recommandables de la Brie au « XVIII^e siècle, qui fut en même temps un de nos habiles précur- « seurs dans les recherches de l'histoire locale, est votre compa- « triote l'abbé Charles-Joseph Thomé, chanoine de Meaux. Ce « nom, qu'on chercherait vainement dans les dictionnaires histo- « riques, ne devra pas être oublié dans une biographie départe- « mentale qui nous manque jusqu'ici. J'ai pensé, mon cher Pré- « sident, qu'en attendant cette biographie de Seine-et-Marne, « pour laquelle je m'efforce de recueillir des matériaux, mais que « nous ne verrons sans doute pas se produire de sitôt, quelques « notes sur l'abbé Thomé pourraient être agréables à votre Sec- « tion. Vous le connaissez mieux que moi, peut-être; en tout cas, « vous trouverez ci-après la copie de trois pièces authentiques, « dont l'intérêt tout local servira comme de passe-port à mes « notes : l'acte de naissance, le testament et l'acte d'inhumation « de l'érudit chanoine. »

M. le Président donne lecture des notes de M. Th. Lhuillier. C'est une véritable biographie, faite avec le soin scrupuleux qu'apporte à tous ses travaux le secrétaire-général de la Société d'Archéologie. Ces documents constatent que Charles-Joseph Thomé, d'une ancienne famille de Coulommiers, est né à Amillis le 8 avril 1699, et qu'il est mort à Meaux le 23 septembre 1779, à l'âge de 81 ans. Il était fils de Henry Thomé, receveur du prieuré de Notre-Dame du Mont-Boschet-lès-Amillis, et de Jeanne-Françoise Mondollot. Les membres de la Section écoutent avec un vif intérêt la communication de M. Th. Lhuillier, et lui adressent leurs plus sincères remercîments.

M. le Président rappelle à la Section que, dans la séance générale de la Société d'Archéologie tenue à Coulommiers le 21 octobre 1866, il avait mis sous les yeux de l'Assemblée deux *Vidimus*, datés, l'un de 1298 et l'autre de 1453, de la charte de fondation, en 1203, de la commune de Villeneuve-le-Comte. M. L.-A. Viré, qui a découvert ces précieux documents au presbytère de la paroisse, où ils sont conservés avec soin par le curé, M. l'abbé Leriche, s'est empressé de transcrire ces deux *Vidimus*. M. Félix Bourquelot et M. Antoine Héron de Villefosse ont bien voulu se charger de réviser la lecture qu'il en avait faite, et, sauf quelques rectifications de peu d'importance, ils en ont reconnu l'exactitude. Dernièrement, M. Viré a fait de nouvelles recherches dans les archives de la paroisse de Villeneuve-le-Comte et il en a rapporté de nombreux documents, qu'il communiquera à la Section au fur et à mesure qu'il les aura dépouillés. Aujourd'hui, il présente les pièces suivantes :

1° Épitaphe, écrite sur parchemin, de Pierre Anoyaulx, marguillier, qui, en l'an 1516, « *feist faire et édiffier de neuf sur la* « *tour de l'église le carré du clocher qui est de pierre de taille,* « *avec le beffroy de boys neuf où est assis et emmortoisé lesguille* « *couvert d'ardoyse comme le voyez de présent.* »

Pierre Anoyaulx décéda en 1517, en son logis près de l'église, à laquelle il donna « *oultre ses biens faictz ung demy arpent de* « *terre et d'austres biens,* » à la charge de messes, prières et offrandes. L'épitaphe de Jehanne Thiroust, femme dudit Anoyaulx, décédée en 1550, ne contient qu'une donation à l'église d'un arpent de terre, également à charge de messes, prières et offrandes.

2° *Obituaire ou matrologe de la paroisse de Villeneuve-le-Comte,* depuis l'an 1510. C'est un cahier de cinquante feuilles de parchemin, gravement endommagées par l'humidité. Au verso du premier feuillet est mentionné le décès de Pierre Anoyaulx, marchand laboureur, jadis marguillier de la paroisse, décédé en 1517, qui, « *peu de temps au paravant feist abbastre le viel clocher de* « *la dicte église et reffaire de neuf, comme il est de présent.* » Sur la même page est la confirmation de la donation faite par sa femme, Jehanne Thiroust. Ce registre est, du reste, semblable à ceux d'Aulnoy et de Saint-Barthélemy-en-Beaulieu, qui ont été précédemment communiqués à la Section.

M. Viré fait passer sous les yeux des membres présents un grand nombre de carreaux émaillés des XIIIe et XIVe siècles,

recueillis par lui pendant les fouilles récemment entreprises sur l'emplacement de l'ancienne église du prieuré de Sainte-Foy, à Coulommiers. Tous ces carreaux, incomplets pour la plupart, seront réunis à ceux que possède déjà le Musée de Coulommiers. M. Ludovic de Maussion, maire, félicite M. Viré de ses diverses communications, et, se faisant l'interprète des sentiments de la Section, émet le vœu qu'une récompense spéciale soit accordée à M. Viré, pour le remercier du zèle et du dévouement dont il ne cesse de donner des preuves, en recherchant, avec une activité de tous les instants dont il peut disposer, les matériaux utiles à l'histoire de l'arrondissement. La proposition de M. Ludovic de Maussion est adoptée.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres du bureau de la Section de Coulommiers, pour l'année 1867-1868. A quatre heures, M. le Président déclare le scrutin clos et procède au dépouillement des votes, qui donne le résultat suivant :

Président : M. Anatole Dauvergne.

Vice-Président : M. le marquis de Varennes.

Délégué au Comité central : M. Adolphe Bayard.

Secrétaire-Trésorier : M. F. Ogier de Baulny.

Secrétaire-adjoint : M. Pierre Lefèvre.

La séance est levée à quatre heures et demie.

---

## SÉANCE DU 1er MARS 1868.

*Présidence de M. Anatole DAUVERGNE.*

La Section tient sa première réunion trimestrielle de 1868 le 1er mars, sous la présidence de M. Anatole Dauvergne.

Sont présents : MM. Adolphe Bayard, Chabaud, Chemin, Flamand, A. Héron de Villefosse, Jules de Lasteyrie, Eug. Liébert, Ludovic de Maussion, Ed. Marc, F. Ogier de Baulny, V. Plessier, L.-A. Viré.

Le procès-verbal de la séance du 28 octobre 1867, lu par M. F. Ogier de Baulny, est adopté sans discussion.

Plusieurs envois de brochures et autres pièces, qui seront déposées aux archives de la Section, proviennent :

1° De M. G. Leroy, secrétaire de la Section de Melun,

*Les archers et les arquebusiers de Melun*,

*Melun sous Henri IV*,

*Une excursion à Chaumes en Brie ;*

2° De M. V. Plessier, (de la Section de Coulommiers),

*Changements dans la distribution de la population rurale en un demi-siècle ;* étendue comparée des cultures de Seine-et-Marne de 1806 à 1856 (Extrait du *Journal des Économistes*, livraison de février 1868) ;

3° De M. Sulpicy, ancien Procureur du roi à Coulommiers :

*Expédition en parchemin* d'un acte passé en avril 1580, devant Denis Léauté, notaire, et François Beauvillain, tabellion à Coulommiers, concernant la cour du Paon et ses dépendances, rue de Meaux, près de l'hospice de Coulommiers ;

4° De M. Chemin, au nom de M. Foucault, de Saints, — une bulle en plomb du pape Eugène IV (1441 à 1447),

Un double tournois de Henri IV ;

De M. Viré, trois méreaux en plomb et un vase funéraire, trouvés dans les démolitions des bâtiments de l'ancien prieuré de Sainte-Foi.

Remercîments aux auteurs et donateurs.

M. Couaraze de Laâ, professeur de philosophie au lycée d'Albi, remercie la Section de Coulommiers, qui l'a désigné comme l'un des membres correspondants de la Société.

M. Félix Bourquelot, vice-président honoraire de la Société, rend compte à M. Anatole Dauvergne, président de la Section de Coulommiers, de l'examen de la *charte de Villeneuve-le-Comte*, communiquée à l'assemblée générale du 21 octobre 1866, par M. L.-A Viré. Ce document, des plus intéressants, que M. Héron de Villefosse a collationné avec un grand soin, a été présenté par M. F. Bourquelot à la section d'histoire du Comité des travaux historiques, qui en a décidé la publication dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. de Pontécoulant annonce qu'ayant rencontré dans l'église de Vieux-Champagne (canton de Nangis) deux dalles funéraires dont la destruction était résolue pour un pavage nouveau de l'édifice, il les a fait relever aux frais de la Société, comme on avait opéré précédemment dans l'église de La Croix-en-Brie.

L'une de ces tombes est celle de Henry Bouchard, décédé en 1244. L'autre, plus récente, contient deux personnes : *Simon de Vielmaison, seigneur de Villeneuve la Huré et de la Courouge*, décédé en août 1527, et *Estaire de Sévigné (?) veuve de Girard de Vielmaison*, morte en 1543.

M. le Président fait connaître à la Section que la réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes des départements aura lieu à la Sorbonne pendant la semaine qui suit le dimanche de Pâques, les 14, 15, 16 et 17 avril; les lectures de mémoires et documents seront faites sous la direction du *Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes*. La distribution des récompenses aux lauréats du concours de 1867 sera présidée par M. le Ministre de l'Instruction publique le samedi 18 avril, à midi.

MM. Anatole Dauvergne et Adolphe Bayard signalent plusieurs modifications à apporter au *Règlement général* de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne. Ils insistent notamment sur l'article 20, et proposent d'étendre à trois années au lieu d'une la durée des fonctions du bureau central ainsi que des bureaux des Sections. Ces propositions, acceptées par plus de dix membres, seront communiquées aux autres Sections de la Société avant la prochaine assemblée générale.

M. Berthemet, instituteur public à Maupertuis, adresse un plan, fort bien compris et rendu avec soin, de l'église paroissiale et des bâtiments adjacents qui contiennent la mairie et l'école communale. La Section félicite et remercie M. Berthemet.

A cette occasion, une discussion s'établit entre les membres présents sur les moyens de reconnaître honorablement le zèle des correspondants officieux. Le règlement général de la Société, comme le règlement particulier de la Section, sont muets à cet égard.

La Section de Coulommiers, par l'initiative de son Président, a demandé à MM. les instituteurs publics les plans des anciens édifices qui existent dans leurs communes. Plusieurs se sont empressés de répondre immédiatement à cet appel fait à leur dévouement, d'autres ont promis leur concours prochain. Il y a lieu d'espérer que les éléments du *Répertoire archéologique* de l'arrondissement de Coulommiers seront rapidement complétés.

Comment reconnaître ce bon vouloir des correspondants irréguliers? Des médailles de bronze ont été décernées; on propose de les remplacer par des médailles d'argent, mais les ressources particulières de la Section permettront-elles ce mode de récompense? Avant de prendre une décision, il serait opportun de demander aux autres Sections la résolution qu'elles ont pu prendre en pareille occurrence et soumettre des propositions au Comité central.

M. le Président lit une notice sur Sablonnières, envoyée par M. Adrien, instituteur public de cette commune. — Remercîments et dépôt aux Archives de la Section. — Il communique ensuite un travail que lui adresse M. Alphonse Fourtier, membre fondateur de la Section de Provins, sur un *Voyage en terre sainte*, entrepris en 1532 par plusieurs Briards, et dont la relation a été écrite par Denis Possot, prêtre de Coulommiers. Il ne serait pas sans intérêt de rechercher si Denis Possot est le même qui occupa la cure jusqu'en 1496, et qui tenait à ferme avec son père le prieuré de Sainte-Foy qu'il gouverna pendant près de trente années.

M. V. Plessier donne lecture d'un mémoire intitulé : *Preuves de l'origine gauloise d'Augers,* petite commune du canton de Villiers-Saint-Georges, arrondissement de Provins. A l'appui de ce travail, M. Plessier montre une série d'objets en fer et en bronze, rencontrés sur le territoire d'Augers. La Section examine avec le plus vif intérêt ces précieux débris qui doivent prendre place au musée de Provins, auquel ils reviennent de droit. La Section exprime à M. V. Plessier toutes ses sympathies pour les recherches persévérantes qu'il poursuit et le remercie de lui avoir fait connaître ces témoignages évidents de la vie celtique dans notre région.

M. A. de Villefosse lit une note sur un abbé de Rebais et présente quelques observations à propos de l'obituaire de Saint-Barthélemy en Beaulieu que M. Anatole Dauvergne a analysé verbalement dans la séance du 7 mai 1866. Les conclusions de M. A. Dauvergne différaient peu de celles de M. A. de Villefosse. Ce dernier fait remarquer toutefois, en s'étayant de l'autorité du regrettable Vallet de Viriville, que ces registres ornés de lettres et de figures, sont des œuvres individuelles et ne proviennent pas de fabriques ou d'ateliers spécialement organisés. M. A. Dauvergne signale la ressemblance des figures avec celles de plusieurs manuscrits anciens, notamment du célèbre Grégoire de Tours du IXe siècle, que conserve la bibliothèque publique de Clermont-Ferrand.

M. Flamand dépose sur le bureau un grand nombre d'objets de diverses natures rencontrés sur la butte de Doue, dans les tranchées ouvertes depuis plusieurs mois pour l'exploitation des carrières de sable. Ces fragments, dont M. Flamand fait hommage au musée de Coulommiers, consistent en plusieurs vases en terre dite de Samos, deux ou trois sont intacts, quelques-uns ont été ressoudés avec soin, — des débris de poteries incomplètes, de

tuiles émaillées, etc. M. l'abbé Cochet, conservateur du musée d'antiquités de la Seine-Inférieure, dont la compétence en pareille matière ne saurait être mise en doute, et à qui M. A. Dauvergne avait soumis le dessin des principaux vases recueillis à Doue par M. Flamand, n'hésite pas à fixer leur âge : « ils sont de l'époque romaine, par leur forme et leur matière, et peuvent appartenir aussi bien au IIe ou au IIIe siècle qu'au IVe ou même au Ve; — vous avez affaire, ajoute-t-il, à un dépôt d'une nature encore indéterminée, mais d'une civilisation certaine, — la civilisation romaine, — et plus probablement voisine de sa décadence que de sa prospérité. »

M. Anatole Dauvergne rend compte de deux visites qu'il a faites à Doue les 24 août 1867 et 29 février dernier, en compagnie de MM. F. Ogier de Baulny et Flamand. Il a relevé le plan du sol sous lequel gisaient les objets rencontrés et il a constaté l'état actuel des fouilles pour servir à une étude historique sur la commune de Doue. De son côté M. V. Plessier a fait de fréquentes excursions à Doue, et recueilli plusieurs documents intéressants qu'il a soumis à la Section dans l'une de ses dernières séances ; de plus, il a consigné ses observations dans la *Feuille de Provins* (nos des 16 et 23 novembre 1867). La Section ne peut se prononcer sur les hypothèses émises qu'il conviendra de discuter plus tard.

Sur la proposition de M. Ludovic de Maussion, des remercîments sont adressés : 1° à M. Flamand pour les dons qu'il fait au musée de l'arrondissement et encore pour les soins qu'il apporte à la conservation des objets rencontrés à Doue; — 2° à M. V. Plessier, dont le dévouement est infatigable; — 3° aux propriétaires et travailleurs qui ont secondé avec le plus grand désintéressement les sociétaires dans leurs recherches.

## SECTION DE FONTAINEBLEAU.

### SÉANCE DU 30 OCTOBRE 1866.

*Présidence de M. Jules DAVID.*

Sont présents : MM. J. David, Tabouret, Cauthion, Bourges, Marin-Darbel, Matignon, Lepage, Thibault, Ronsin, Gaultron.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté. M. le Président offre à la Société, au nom de M. Tessier des Farges, des empreintes de monnaies romaines — longuement examinées ; — ces médailles seront soumises à l'appréciation de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, ainsi que celles précédemment offertes par M. Le Boyer, de Milly ; il sera rendu compte ultérieurement de leur valeur numismatique.

M. Bourges, au sujet du prix qui devait être demandé par lui pour l'obtention de photographies rappelant les restes archéologiques de la localité, n'a pu connaître en l'absence de l'artiste, le chiffre de la dépense qu'elles occasionneraient. Le renseignement est ajourné, ainsi que la demande qui devait être faite à la commission du Bulletin pour la part de frais que la Section devrait supporter dans le cas de leur insertion au Bulletin.

M. le Président rend compte de la séance semestrielle et générale de Coulommiers, dont le procès-verbal sera inséré plus tard au Bulletin.

M. Lambert (Tristan), présenté par MM. Bourges et Domet comme membre titulaire, est agréé à l'unanimité.

L'ordre du jour qui contenait cette indication : « M. Goldschmidt, astronome et peintre, » devait permettre à M. l'abbé Moigno, l'éminent commentateur des travaux de l'Académie des Sciences, de raconter à la Section de Fontainebleau les découvertes du savant qu'elle vient de perdre ; le temps ne lui a pas permis de payer cette dette d'estime et d'amitié. L'un des secrétaires de la Section, dans une appréciation toute personnelle, a rappelé en quelques mots l'élévation, la délicatesse du talent, le choix des compositions, la distinction de M. Goldschmidt comme peintre. Les membres présents partagent l'opinion émise

par M. Gaultron, et le remercient de cet hommage rendu à l'un des membres les plus regrettés de la Société archéologique.

La séance est levée à quatre heures.

---

## SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1866.

*Présidence de M. J. DAVID.*

Sont présents : MM. Tabouret, Cauthion, Thibault, Bourges, Fourneret, Domet et Gaultron, secrétaire.

M. l'aumônier Gillet de Kervéguen, récemment nommé au château de Vincennes, et quittant Fontainebleau, est admis par la Section comme membre correspondant. Il est annoncé que la commission de l'Exposition rétrospective, nommée au sein de la Société archéologique de Seine-et-Marne, s'est réunie le 14 novembre à Paris, rue de Lille, dans le but principal d'arrêter la liste des objets qui, par leur nature, sont appelés à figurer à l'exposition de l'histoire du travail.

L'un des secrétaires de la Section fait savoir à l'assemblée qu'une galerie sera consacrée entièrement à l'archéologie et que chaque Société pourra, sous son nom et avec le nom de leur propriétaire, confier à l'exposition les œuvres qui sont dignes d'y figurer. Il annonce que M. Jadin, peintre de la vénerie impériale, a mis à la disposition de la Section une tapisserie de 1558, remarquable par son travail, son dessin et sa date apparente.

Avis sera donné ultérieurement pour les envois.

Voulant faire apprécier la valeur du magnifique ouvrage du savant anglais Marryat, sur l'histoire des poteries, faïences et porcelaines, dont le public doit la traduction enrichie de notes à MM. le comte d'Armaillé et Salvetat, M. le docteur Tabouret fait l'analyse de ce livre en suivant les auteurs pas à pas.

Dans une première partie, il trace la réapparition au VIII^e siècle de la poterie décorative hispano-mauresque, qui appartient à l'époque de la domination des Arabes en Espagne; — il décrit quelques-unes de ces brillantes faïences sorties de la fabrique des îles Baléares et qui sont restées sous le nom de Majoliques, les plus beaux spécimens de la poterie décorative.

Passant à la période italienne, il montre les Italiens, ces maîtres de l'art, non-seulement rivalisant avec les fabriques de Valence et de Mayorque, mais encore, sous le génie de Lucca della

Robbia, devenant les créateurs d'une poterie merveilleuse, allant puiser ses inspirations dans les cartons de Raphaël, du Parmesan et de J. Romain.

Le procès-verbal pourrait déjà constater les remercîments de la Section à M. le docteur Tabouret pour cette intéressante analyse; mais la suite, qui doit demander plusieurs séances dans lesquelles il fera successivement connaître les faïences françaises, allemandes, hollandaises et chinoises, sans oublier l'excursion qu'il se promet de faire dans la magnifique manufacture de Sèvres, sera pour M. le Président l'occasion de rendre hommage à M. Tabouret, comme au donateur de ce livre.

M. le Président rend compte ensuite de deux fascicules publiés par la Société archéologique de Château-Thierry, et qui lui ont été adressés.

Les études que comporte cette publication sont toutes locales, à raison de l'importance historique et littéraire du pays.

On y signale d'abord une erreur sur le nom de Château-Thierry, appliqué au fort où le roi fainéant Thierry IV aurait été enfermé par Charles-Martel. On discute aussi le nom de Galvèze, appellation spéciale du pays; *vez,* en langue celtique, se rapporterait à l'état des lieux produit par l'abaissement des eaux de la Marne : *Gué des Galls.* Cette opinion est controversée; il lui est opposé le *Gué des Vandicoftes*, mais l'origine du nom de Château-Thierry reste incertaine.

La deuxième étude, une description de médailles découvertes et dont profite cette Société, — donne le moyen à notre savant confrère M. de Ponton d'Amécourt de reconnaître entre autres une belle pièce d'or, provenant de Condé, et à l'effigie d'Emmanuel-le-Fortuné, roi de Portugal.

Une troisième notice est de M. de Vertus. Dans ce mémoire, il rappelle que la science moderne, malgré les assertions de Boileau et de La Harpe, a rendu pleine justice à la poésie du moyen-âge et aux trouvères du Nord qui ont lutté avantageusement avec les troubadours du Midi; il prouve que ce qui fait l'importance des trouvères, c'est qu'ils n'ont pas chanté dans une langue morte, mais dans notre propre langue, dans notre vieux français.

M. J. David cite à ce sujet les livres de l'abbé Delarue, pleins de science et de recherches, où l'on oppose aux chants du Midi ceux des trouvères dégagés peu à peu du celte, du tudesque, du latin corrompu, et d'où est sorti cet idiôme supérieur qui a produit *le Lutrin, Athalie, le Chêne et le Roseau.* En effet, M. de Vertus

prouve par des citations de poésies aujourd'hui perdues, ou plutôt égarées, que l'alternance des rimes féminines et masculines, que les variétés de strophes, les finesses de la mesure, étaient trouvées et appliquées quatre cents ans avant Malherbe.

La séance est levée à quatre heures et demie.

---

## SÉANCE DU 29 JANVIER 1867.

*Présidence de M. J. DAVID.*

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. David (J.), Max. Beauvilliers, secrétaire, — docteur Tabouret, Denecourt, Peyre et Paul Domet.

La rédaction du procès-verbal de la précédente séance est adoptée sans observation.

Le secrétaire dépouille la correspondance et fait diverses communications d'ordre intérieur.

Le scrutin est ouvert sur la demande d'admission de M. Ch. Constant, demeurant à Fontainebleau, présentée par MM. Maxime Beauvilliers et Ernest Bourges.

L'admission comme sociétaire de M. Ch. Constant, ayant réuni l'unanimité des suffrages, sera soumise au Comité central conformément aux statuts de la Société.

En raison de son état de fatigue, et de l'heure avancée de la séance, M. le docteur Tabouret s'excuse de ne pouvoir continuer la lecture de la seconde partie de son analyse du livre de M. le comte d'Armaillé, qui est remise à la réunion de février.

La séance est levée à trois heures et demie.

---

## SÉANCE DU MARDI 26 FEVRIER 1867.

*Présidence de M. J. DAVID, assisté de M. Maxime BEAUVILLIERS, Secrétaire.*

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. David, Tabouret, Beauvilliers, comte d'Erceville, Thibault, Constant, Domet, Lambert, Denecourt, Peyre et Ronsin.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Le scrutin est ouvert sur la demande d'admission de M. Doigneau, suppléant de la justice de paix de Nemours.

M. le Président communique, à l'appui de cette demande, une lettre signée de MM. le docteur Gillet et Le Brasseur, tous deux sociétaires domiciliés à Melun, choisis comme parrains par le candidat.

L'admission de M. Doigneau ayant réuni l'unanimité des suffrages, sera soumise au Comité central conformément aux statuts de la Société.

M. Peyre adresse ses remercîments à la Société, qui l'a récemment admis parmi ses membres.

M. le Président lit une lettre de M. Denecourt, relative à la découverte de débris d'un belvéder, faite à Franchard par notre infatigable confrère. M. Tristan Lambert, sur l'indication de M. J. David, est choisi pour dresser un rapport détaillé sur cette découverte, s'entourer des documents nécessaires, et faire connaître plus tard le résultat de ses recherches sur l'origine et l'histoire du monastère de Franchard.

M. David prend la liste des membres qui désirent se rendre à la Sorbonne, au congrès des Sociétés savantes.

M. Beauvilliers, comme membre de la commission, engage MM. les sociétaires présents à vouloir bien lui adresser, ou à lui faire remettre par les amateurs de la ville et des environs, les objets d'art susceptibles de figurer à l'Exposition de l'histoire du travail.

La parole est ensuite donnée à M. le docteur Tabouret, qui continue son analyse du livre de M. d'Armaillé, consacrée aux faïences françaises. Il fait remarquer que les plus anciennes fabriques sont celles de Nevers et de Beauvais. L'origine de cette dernière remonte au XII^e siècle. C'est sous Gonzague, duc de Nevers, que la fabrication nivernaise brilla de tout son éclat. Custode en est le potier le plus distingué.

La faïence de Rouen apparaît sous François I^er et reste jusqu'au XVIII^e siècle comme un des meilleurs types de l'industrie française.

Continuant son étude sur l'art céramique, notre confrère traite de la faïence dite de Henri II, invoque l'autorité de plusieurs antiquaires, et rappelle que, suivant ces derniers, elle a dû être fabriquée à Thouars, en Touraine.

Les produits connus sous le nom « d'émaux ombrants » de Rubelles, près Melun, dont la fabrication a complétement cessé

en 1858, par suite de la liquidation de la société d'exploitation, attirent également l'examen du Vice-Président de notre Section.

Nuremberg, Frukentall, Cologne fournissent, selon M. Tabouret, les plus beaux spécimens de la poterie allemande.

A notre Palissy, qui, simple verrier, apprit seul la géométrie, le dessin, la peinture, et fut non-seulement un décorateur, mais un grand artiste, l'Angleterre peut opposer Wedgwood, mort en 1795. Le principal mérite de la porcelaine anglaise est de résister aux brusques changements de la température.

M. Tabouret termine la seconde partie de son intéressant travail par un résumé historique sur la porcelaine de Chine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures du soir.

---

## SÉANCE DU MERCREDI 27 MARS 1867.

*Présidence de M. Jules DAVID, assisté de M. Maxime BEAUVILLIERS, Secrétaire.*

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. Jules David, Tabouret, Thibault, Beauvilliers, Bourges, comte d'Erceville, Chennevière, Multigné, Peyre, Constant, Saint-Marcel, Tristan Lambert, Doigneau.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Président dépouille la correspondance, et donne lecture d'une lettre à lui adressée par M. Bourquelot, déclinant toute candidature à la présidence générale de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne.

Les membres de la Section de Fontainebleau, présents à la séance du 27 mars, ont lu avec regret la circulaire par laquelle plusieurs de leurs collègues de la Section de Meaux ont cru devoir recommander aux suffrages de la Société, pour la présidence générale, M. Bourquelot, notre vice-président honoraire, sans avoir préalablement obtenu son assentiment.

Il est décidé que, suivant le désir de M. Bourquelot, sa lettre contenant le désaveu de cette circulaire sera insérée *in extenso* dans *l'Abeille de Fontainebleau*, le 31 mars 1867.

M. David dépose sur le bureau plusieurs réponses au questionnaire archéologique proposé par la Société. Ces notes ont été adressées par les personnes ci-après nommées :

1° M. le curé de Dormelles ; 2° et 3° MM. les curés de Gironville et d'Arville, près Beaumont-en-Gâtinais ; 4° M. le curé de Grez ; 5° M. l'instituteur d'Achères ; 6° M. L'huillier, pharmacien à Egreville.

Une commission composée de MM. J. David, Tabouret, Beauvilliers, Cauthion, Constant et Lambert, est nommée pour examiner ces documents. M. Beauvilliers est choisi comme rapporteur et lorsque les réponses auront été réunies en plus grand nombre, il les complétera et rédigera avec l'ensemble de ces matériaux préliminaires, un travail destiné au bulletin de la Société. — Des remercîments sont votés aux auteurs de ces obligeantes communications.

La Section est heureuse de témoigner sa reconnaissance aux divers amateurs qui ont fait preuve d'une confiance et d'un dévouement artistique tout à fait désintéressés, en consentant à se séparer des pièces les plus remarquables de leurs collections pour l'Exposition Universelle.

M. Bourges, trésorier, offre à la Section de Fontainebleau, de la part de l'auteur, M. Lefeuve, 2 volumes intitulés : *Le tour de la Vallée*, ou histoire féodale, paroissiale, bourgeoise, philosophique, poétique, galante et descriptive de la vallée de Montmorency. Des remercîments seront adressés à M. Lefeuve, déjà connu par son précédent ouvrage : *Les anciennes maisons de Paris sous Napoléon III*.

M. le Vice-Président Tabouret est désigné par la Section pour lui rendre compte du *Tour de la Vallée*.

M. Tristan Lambert présente à la Section une canne lui appartenant, qu'on pourrait presque appeler une « sorte de relique militaire », à cause des souvenirs historiques et glorieux qu'elle rappelle. Cette canne est celle sur laquelle s'appuyait le maréchal duc de Villars à la bataille de Denain. Elle a été donnée à M. Genet, arrière grand-père de M. Tristan Lambert, par le maréchal lui-même.

Fille de M. Genet, Mme Campan, directrice de la maison impériale d'Ecouen, mentionne elle-même cette particularité dans ses intéressants mémoires. Avant sa mort survenue en 1822, cette dame légua par testament la canne de Villars à M. le prince de la Moskowa, qui devint plus tard gendre de Jacques Laffitte, président du conseil des ministres sous le roi Louis-Philippe.

Des mains du fils aîné du maréchal Ney, cette canne est passée depuis en celles du plus jeune de ses frères, M. le général comte

Edgar Ney, successivement sénateur, troisième prince de la Moskowa, aujourd'hui grand veneur de France. Ce dernier l'a offerte, le 6 juillet 1866, à M. Tristan Lambert, son neveu à la mode de Bretagne.

La Section mentionne sur son registre de délibérations ces diverses constatations qui présentent un caractère d'authenticité incontestable.

M. Doigneau, de Nemours, dont l'admission comme sociétaire a été unanimement proposée au Comité central, présente un grand nombre d'objets appartenant à l'âge de pierre et recueillis par lui aux environs de Nemours. — Un travail détaillé, avec carte topographique des localités où gisaient ces débris des temps passés, sera dressé par M. Doigneau.

La Section prend acte de la promesse gracieusement faite par son nouveau membre, et l'engage à persévérer dans ses recherches.

La parole est ensuite accordée à M. Beauvilliers pour donner communication du mémoire qu'il destine à la Sorbonne. Ce travail intitulé : *Autographes de Henri IV et de Louis XIV,* ou *Revue des Archives de l'hospice du Mont-Pierreux de Fontainebleau*, permet à notre Secrétaire de signaler la cause et l'origine de la faveur d'une famille devenue puissante, celle de Beringhen, qui se rattache historiquement au département de Seine-et-Marne. Les divers membres de cette lignée se transmirent héréditairement et sans interruption les plus hauts emplois de la cour sous les règnes de Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV.

Plusieurs anecdotes historiques, se rattachant au sujet, sont intercalées par M. Beauvilliers dans l'énonciation des preuves qu'il présente. Au cours de la discussion, appuyée sur des pièces originales et entièrement inédites, le lecteur relève plusieurs erreurs graves, dans lesquelles sont tombés le P. Guilbert et à sa suite Michelin et autres historiographes de Fontainebleau, en attribuant à tort à Mme de Montespan l'établissement du Mont-Pierreux.

M. Beauvilliers rectifie et retrace à nouveau l'historique de la fondation de cette maison hospitalière. Il prouve que Mme de Montespan a simplement fondé une chambre de travail (l'ouvroir actuel, transféré à Fontainebleau, rue Royale, anciennement rue de La Rochefoucauld), pour y loger des filles pauvres.— Cet ouvroir distant de près de deux kilomètres du Mont-Pierreux, ne saurait être confondu avec ce dernier établissement créé par Louis XIV

seul, suivant brevet daté du 10 janvier 1695. C'est donc à tort que Mme de Montespan figure sur les tables de marbre du Mont-Pierreux, comme fondatrice de cet hospice.

M. Beauvilliers recommande à l'attention des archéologues, qu'il appelle « les simples glaneurs de l'histoire », une mine précieuse à explorer, les minutes d'actes notariés antérieurs à 1700, dont il propose le dépôt, soit au chef-lieu du département, soit dans les sous-préfectures. — Le lecteur ajoute, en terminant et en modifiant légèrement un mot de notre vieux et si judicieux Montaigne, « que s'il ne peut présenter toutes ces idées comme siennes, il croit du moins les donner comme bonnes. »

La Section de Fontainebleau renvoie au Comité impérial des travaux historiques la notice de M. Beauvilliers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie du soir.

---

## SÉANCE DU 15 MAI 1867.

*Présidence de M. Jules DAVID, assisté de M. Maxime BEAUVILLIERS, secrétaire.*

La séance est ouverte à deux heures. Sont présents : MM. Jules David, Tabouret, Gaultron, Beauvilliers, Thibault, Bourges, Ronsin et Constant.

Le secrétaire communique une lettre par laquelle M. le comte d'Erceville s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté. M. le président David annonce que le dimanche 19 mai, dans le grand salon de l'hôtel de ville de Fontainebleau, il sera procédé, en ce qui concerne les membres de cette Section, au renouvellement du bureau central de la Société départementale d'archéologie de Seine-et-Marne.

Sur la proposition de plusieurs membres, il est décidé que de nouvelles circulaires avec listes de candidats seront imprimées et envoyées aux frais de la Section de Fontainebleau, aux divers sociétaires de la ville et des environs.

Le scrutin est ouvert sur la demande d'admission de M. L'huillier, pharmacien à Egreville. MM. Maxime Beauvilliers et Ernest Bourges sont choisis comme présentateurs de M. L'huillier. Ils exposent que l'envoi précédemment fait par le candidat d'une

petite notice sur Egreville, promettant un membre laborieux, il y a lieu d'accueillir favorablement sa demande.

L'admission de M. L'huillier ayant réuni l'unanimité des suffrages, sera soumise au Comité central conformément aux statuts de la Société.

M. le docteur Tabouret, ayant obligeamment cédé son tour de parole à M. Jules David, M. le Président donne lecture d'une notice sur Jacques-Joseph Champollion-Figeac, décédé à Fontainebleau en mai 1867.

Cette notice, la première qui ait été composée et qui ait paru depuis sa mort — par le bien informé et l'exactitude des faits qu'elle relate, et qui sont empruntés tous à des documents inédits jusqu'à ce jour et confiés par la famille du savant bibliothécaire de Fontainebleau, — sera le spécimen et le type que pourront consulter les biographes futurs qui voudront étudier à fond le caractère et les œuvres de Champollion aîné.

Au début de son travail, M. David rappelle qu'il est des familles privilégiées dans les lettres, les Corneille, les Estienne, les Lacretelle et les Champollion.

Né le 5 octobre 1778 à Figeac, qui possédait jadis une abbaye de Bénédictins, l'aîné des deux Champollion, grâce à son instruction précoce, étendue par les leçons d'un ancien Bénédictin recueilli sous la terreur par son père, — sut faire apprécier de bonne heure sa rédaction nette et facile, et devint le secrétaire de son district. Nommé plus tard bibliothécaire de la ville de Grenoble, il en classa les archives dès 1804. En 1807, il en publia l'histoire ancienne d'après ses monuments.

A la création de la Faculté des lettres de Grenoble, Champollion aîné fut appelé à une chaire de littérature grecque. Il occupait ce poste lorsqu'au mois de mars 1815, sur la recommandation du baron de Renauldon, il fut indiqué à Napoléon Ier comme un secrétaire dont la discrétion égalait le talent.

Le savant helléniste n'hésita pas à suivre la destinée de l'Empereur; mais à la rentrée des Bourbons il perdit sa chaire et son haut grade universitaire; la décoration qu'il avait obtenue en 1815 ne lui fut remise qu'en 1828.

En 1818, pour mettre son œuvre à l'abri des suspicions politiques, J. J. Champollion dut faire parvenir par Strasbourg, et comme venant d'Allemagne, le savant mémoire qui obtint le grand prix à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le 17 juillet 1818.

Jusqu'alors, la science n'avait pu faire coïncider les dates des principaux événements d'Égypte au temps des Lagides, avec les écrits divers et contradictoires qui en avaient traité. Les historiens n'étaient pas d'accord avec les chronologistes. Les Olympiades ne coïncidaient pas avec l'ère Assyrienne de Nabonassar. Il fallait donc reprendre et synchroniser trois siècles entiers, depuis la mort d'Alexandre-le-Grand jusqu'à la domination romaine.

J. J. Champollion découvrit dans les calculs astronomiques de Ptolémée le *criterium* dont il avait besoin pour expliquer les faits et contrôler les dates. Armé de *l'Almageste,* la date d'une éclipse de lune lui servit pour rétablir une concordance chronologique, rectifier des erreurs nombreuses, et pour écrire, plus tard, l'histoire définitive des Lagides.

Protégé par Dacier, Champollion aîné fut nommé tour à tour professeur de paléographie à l'École des chartes, puis conservateur du cabinet des chartes et des diplômes de l'histoire de France, à la Bibliothèque du roi. Il occupa ces différents postes jusqu'en 1848, et composa, dans cet intervalle, entr'autres publications :

*Les Tournois du roi René* (1827, in-folio), une *Charte de commune en langue romane pour la ville de Gréalon-en-Quercy* (1835, in-8°), enfin les *Documents inédits, tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque royale et des Archives des départements* (1842, 4 vol. in-4°).

Le gouvernement provisoire, en 1848, lui retira sans dédommagement sa place de conservateur des chartes; mais, bientôt après, Napoléon III l'appela à la direction de la Bibliothèque du palais de Fontainebleau. Il consacra les dernières années de sa vie à la reconstitution de cette Bibliothèque, qui fut transférée de la chapelle haute de Saint Saturnin, dans la galerie de Diane.

L'Empereur, excellent juge des aptitudes historiques de J. J. Champollion, lui ayant demandé une œuvre de Bénédictin sur le palais de Fontainebleau, le vénérable bibliothécaire fut assez heureux pour achever, quelques mois avant sa mort, l'histoire la plus complète qui ait encore été tentée sur la résidence favorite des Valois et la demeure la plus essentiellement historique de l'ancienne monarchie.

M. David termine en résumant à grands traits la vie littéraire et scientifique de J. J. Champollion. Après la mort de Champollion jeune (1832), il imprima la grammaire et le dictionnaire du

grand Égyptologue. Plus tard, il compléta l'œuvre de son frère par une histoire d'Égypte d'après des documents nouveaux, et une chronologie vérifiée sur des inscriptions trop longtemps restées lettres mortes.

Comme professeur de l'École des chartes, Champollion aîné a été un des rénovateurs de la paléographie française. Il a suivi la marche des études nouvelles du *sanscrit* et du *zend*. Il a écrit une histoire des origines persanes d'après le *Chah-nameh*. Le digne successeur des Budé et des de Thou est mort avant d'avoir mis au jour toutes les œuvres qu'il projetait depuis longtemps, et qu'il aurait voulu entreprendre sur la fin de sa vie, notamment une étude sur le caractère des races, d'après leurs poésies et leurs ouvrages les plus antiques, les *Védas* pour l'Inde, les *Moallacats* pour l'Arabie, et les *Poëmes orphiques* pour la Grèce ancienne.

Pendant plus d'une heure, M. David n'a cessé de captiver l'attention des membres de la Section de Fontainebleau, par la lecture attrayante de cette œuvre biographique, conçue avec une sorte de piété filiale et exécutée avec la ferveur d'un disciple fidèlement dévoué à la mémoire du maître.

L'heure avancée n'a pas permis à M. le vice-président Tabouret de continuer la lecture de son analyse de l'ouvrage de M. le comte d'Armaillé, qui sera reprise à la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à quatre heures du soir.

---

## SÉANCE DU 26 JUIN 1867.

*Présidence de M. Jules DAVID, assisté de M. Maxime BEAUVILLIERS, secrétaire.*

La séance est ouverte à deux heures. Sont présents : MM. Jules David, Tabouret, Gaultron, Beauvilliers, Tristan Lambert, Constant, Domet, Jacquemin, Marin Darbel et Chennevière.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté. Plusieurs communications orales sont faites par les membres présents :

— M. Jacquemin renouvelle et développe la proposition qu'il a précédemment émise, consistant à demander à la municipalité l'autorisation de déposer dans une des salles de l'Hôtel de Ville deux

vitrines renfermant les objets d'art appartenant déjà à la Section de Fontainebleau.

Les membres présents appellent l'attention des administrateurs de cette ville sur la demande de M. Jacquemin. Ils émettent le vœu qu'il soit prochainement donné suite à cette proposition qui permettrait de réunir ainsi une collection qui pourrait être le point de départ du musée municipal encore à créer à Fontainebleau.

MM. T. Lambert et Ch. Constant font passer tour à tour, sous les yeux de la Section qui les encourage à persévérer dans leurs recherches, plusieurs médailles dont ils sont possesseurs, notamment : deux Ptolémée, l'une en bronze, l'autre en argent, — un Jean-le-Bon à cheval, un Charles VII, un François 1er, ces trois derniers en or,— un Murat, roi de Naples, argent, frappé en 1813, et devenu très-rare.

La parole est accordée à M. le vice-président Tabouret pour continuer son compte-rendu du livre de M. d'Armaillé. Il résulte des observations de l'auteur qu'il est assez difficile de distinguer la porcelaine de Chine de celle du Japon. Sur la porcelaine de Chine, les dessins paraissent à la surface, comme en relief et en saillie. Sur celle du Japon, les dessins paraissent absorbés sous le vernis ; au Japon les dessins sont plus simples, les chagnes moins monstrueux, les formes ont plus de goût et de correction, mais la porcelaine japonaise supporte moins bien la chaleur du feu que la porcelaine chinoise.

M. le marquis de Courcy, ancien chargé d'affaires de France en Chine, dans une nouvelle et fort intéressante publication, intitulée l'*Empire du Milieu*, place l'époque du perfectionnement de l'art céramique dans cette contrée vers le VIIe siècle de notre ère. C'est dans le Kiang-Si que fonctionne l'établissement qui fabrique les plus belles porcelaines ; il met en œuvre un million d'ouvriers, jour et nuit, et occupe plus de cinq cents fours.

Deux lions jouant à la boule, placés au centre du vase, indiquent la première qualité de la porcelaine; deux canards la seconde; une simple fleur la troisième.

Suivant quelques érudits, il n'y aurait pas de porcelaine de Perse. Il y a des plats, des assiettes avec dessins persans, portant des inscriptions du Koran, mais tout cela aurait été apporté directement de la Chine.

On doit la création de la porcelaine de Saxe au chimiste Bottcher, qui exerçait dès 1709. La base de cette fabrication consiste en un

excellent kaolin, trouvé sur les lieux mêmes. On y fait entrer de l'argile blanche, du beau sable, et souvent des os broyés et mélangés.

L'ouvrage de M. d'Armaillé se termine par l'historique de la porcelaine française. La construction de la manufacture de Sèvres date de 1756. Louis XV s'en rendit seul propriétaire, et madame de Pompadour en devint protectrice. Les carrières de St-Yriex, près Limoges, donnèrent plus tard le véritable kaolin de bonne qualité.

Les premiers essais de pâte tendre eurent les honneurs du pinceau de Boucher. De nos jours, un des peintres les plus poétiques et les plus distingués de l'école moderne, Hamon, est resté longtemps attaché à la fabrique de Sèvres. — Le livre de M. d'Armaillé renferme un glossaire de tous les termes usités en céramique, et un *fac-simile* de toutes les marques apposées sur les porcelaines.

En achevant son résumé si complet et si étendu de cet ouvrage, M. le docteur Tabouret a conduit à bonne fin un travail à la lecture duquel ont été consacrées la plupart des séances tenues pendant le premier semestre de 1867.

Notre confrère M. Jacquemin, si compétent en ces matières, a signalé une omission dans le livre de M. d'Armaillé. Il n'y est pas fait mention de la porcelaine de Fontainebleau. M. Jacquemin a de plus fourni un renseignement fort utile qu'il convient de consigner dans les annales de notre Société : les anciens procès-verbaux de la manufacture royale de Fontainebleau (antérieure à celle de Sèvres), étaient il y a une douzaine d'années, entre les mains de M. Francheterre-Goimbault, dernier propriétaire de la fabrique, vendue depuis à l'Etat, pour l'agrandissement de la caserne de cavalerie. — En se reportant au contrat de vente Francheterre, on pourra constater dans quelles archives ont été déposés ces titres, curieux pour qui voudrait étudier et connaître les origines et l'historique d'un établissement particulier à notre ville, si pauvre d'industrie, et qui a joui d'une certaine notoriété.

M. David commence la lecture d'une analyse détaillée et complète de l'ouvrage de M. Champollion-Figeac sur le palais de Fontainebleau, qui compte 700 ans d'existence et qui a vu passer dans ses murs 3 races, 5 dynasties et 30 générations. Cette résidence, « — véritable encyclopédie historique, » — dit-il, fut tour à tour, la forteresse d'un capétien, la cellule d'un saint roi, le boudoir des

amours royales, la prison d'un pape, le quartier général de Napoléon Ier.

M. Champollion, avec l'esprit d'un homme du monde et la science d'un bénédictin, a rétabli les faits dans leur logique et leur enchaînement. Il relève les erreurs échappées aux historiographes qui l'ont précédé, il démontre que le P. Dan, au XVIIe siècle, dans son *Trésor des Merveilles de Fontainebleau*, a parfois confondu les dates et rapporté les légendes sans les vérifier. Plus scrupuleux et plus sévère, le P. Guilbert au XVIIIe siècle a néanmoins répété quelques énonciations fautives, avancées par le P. Dan.

Plus lettré qu'érudit, M. Vatout, en dernier lieu, a donné à son récit un tour élégant et anecdotique, côtoyant de plus près le roman que l'histoire.

Dès 1004, dans la chronique d'un moine de St-Benoît-sur-Loire (Helgaldus), il est déjà question de la forêt de Fontainebleau. En 1068, la contrée qui représente de nos jours l'arrondissement de Fontainebleau, appartenait au domaine royal sous le nom de Gâtinais français, pour le distinguer du Gâtinais orléanais, et se composait en partie d'une forêt, de plaines et de rochers, *Bierra Sylva et scopulosa*.

Vers la fin du XIe siècle, Foulques IV, dit le Réchin, ayant cédé au roi de France le comté du Gâtinais, ce dernier put y bâtir une forteresse. Telle serait l'origine de la première construction féodale du château de Fontainebleau, que M. Champollion présume avoir été élevée vers 1127.

Deux chartes citées par l'historien, datées de 1137, *apud fontem Bleaudi*, dès la première année du règne de Louis VII, lui permettent de conjecturer que le château dût être construit sous Louis VI, dit le Gros.

Préludant à l'amour de la guerre par l'amour de la chasse, Philippe-Auguste de 1180 à 1192, vint régulièrement chaque année à Fontainebleau, excepté celle où il soutint Richard Cœur-de-lion contre son père. Blanche de Castille, régente de France, qui se plaisait dans cette résidence si saine et si retirée, y fit signer à son fils, dès 1228, la confirmation des priviléges de l'Université.

Élevé dans ses « chers déserts de Fontainebleau » si conformes à ses goûts de solitude et de piété, St-Louis secourut les pauvres, dota les filles sages, gratifia le clergé et les religieux dits Mathurins.

A l'aide d'un précieux devis, signé de François Ier, M. Cham-

pollion démontre que St-Louis n'ajouta rien au château bâti si solidement avant lui. Le nom de pavillon de St-Louis donné à la plus ancienne partie du palais, n'implique pas que ce roi l'éleva, mais seulement que ce fut son habitation pendant ses fréquents séjours.

Selon une vieille expression, « la mesme couche servit à Philippe-le-Bel de bers et de tumbel, » car il naquit et mourut à Fontainebleau.

Outre le passage éphémère de Louis X, deux ombres royales traversent Fontainebleau sans y rien faire de remarquable, Philippe V et Charles IV. Puis vint la peste noire si déplorable pour la France. La salubrité de Fontainebleau amena dans ses murs la famille entière des princes de l'époque. Deux générations s'y réunirent et échappèrent au fléau qui décimait Paris.

On doit à Charles V, surnommé le Sage, la fondation de la librairie de Fontainebleau, si curieuse et si bien composée de manuscrits rares et précieux, qu'augmentée par François Ier, lors de son transport dans la capitale, elle devint l'origine et la richesse de la bibliothèque de Paris.

Charles VI assigna à la reine Isabeau de Bavière, la forêt de Bière comme partie de son domaine. Elle en eut la propriété jusqu'à sa mort, où cette forêt retourna à la couronne. Sans les troubles continuels qui l'arrêtèrent, Isabeau eût réédifié le château tout à neuf. Cette tâche devait échoir, au siècle suivant, à François Ier qui agrandit considérablement Fontainebleau, et devait en faire sa résidence de prédilection.

M. Jules David a fait écouter avec la plus constante attention cette première partie de sa lecture, qui reflète fidèlement le docte et important travail de M. Champollion-Figeac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à quatre heures du soir.

---

## SÉANCE DU 31 JUILLET 1867.

*Présidence de M. J. DAVID. — Secrétaire, M. GAULTRON.*

M. Lambert communique diverses pièces de monnaie curieuses par leur ancienneté et leur origine, entre autres une d'argent de Philippe-le-Bel, une de Caroline de Naples, rappelant les fouilles

de Pompéï, une frappée à l'effigie de Henri V, pièce inoffensive depuis sa date de 1858.

M. Doigneau, dans une notice pleine de détails et d'appréciations raisonnées sur les outils de l'âge de pierre et sur les débris qu'il a rencontrés près de Nemours, ouvre notre département à la curiosité des chercheurs passionnés qui remontent le cours des âges et percent les ténèbres épaisses qui entourent le berceau de l'humanité. Son travail indique pas à pas les stations qui suivent le cours de la rivière de Loing. Aujourd'hui, c'est sur la rive droite qu'il nous montre les plus importants et qu'il les fait connaître, là où se trouvait la pierre, là, où fouillant profondément, l'on devait rencontrer dans des quantités de débris et d'éclats les fragments précieux qui, pour l'homme et leur emploi, remontent à des milliers d'années. Les postes exposés au midi et au sud-ouest, jamais au nord, laissent voir leur travail sur une étendue de huit à dix kilomètres.

Pour compléter l'intérêt qui devait s'attacher à cette lecture, M. Doigneau met sous les yeux de l'assemblée le plan du cours de la rivière de Loing, depuis Nemours jusqu'au moulin de Glandelles, indiquant sur les deux rives les gisements de silex et des débris qu'il a pu y reconnaître. La rive gauche de Loing est réservée à la prochaine séance.

M. David reprend à François Ier l'analyse du livre de M. Champollion sur le palais de Fontainebleau. Il décrit les travaux faits sous ce règne. Le chiffre des dépenses porté et approuvé par le roi, selon les comptes recueillis heureusement par le savant bibliothécaire, s'élève à 1,102,033 livres 5 sols 5 deniers, moins de 4,200,000 francs de notre monnaie. Dans ces œuvres, le prix des peintures et objets d'art atteint le chiffre de 38,393 livres 10 sols. Là viennent se rencontrer le Primatice, le Rosso, Benvenuto Cellini et leurs élèves.

A partir du XVIe siècle, les événements se pressent dans le château. M. David les reprend un à un, depuis le passage de l'empereur Charles-Quint, la naissance de François II, les fêtes qui s'y donnèrent ; sous Henri II, il cite la mise à fin de la majestueuse salle de bal connue sous son nom ; rappelle en ce lieu de plaisance le séjour des fameuses dames d'Etampes, de Poitiers, leur rivalité ; le séjour de Charles IX, qui vit achever la construction de la galerie d'Ulysse, aujourd'hui détruite ; la présence de Catherine de Médicis à la conférence tenue entre les catholiques et les huguenots devant Michel de Lhopital, le cardinal de Lorraine et

l'amiral de Coligny; enfin, le passage sans intérêt pour le château de Henri III.

Après les détails appréciés dans cette histoire murale et des faits intimes des souverains, M. David arrive aux règnes de Henri IV et de ses successeurs, qui résumeront le livre de l'archéologue distingué que la Section de Fontainebleau avait choisi pour son président honoraire.

A propos de deux lettres attribuées à Rotrou et relatives à la fondation de l'Académie française, M. C. Constant lit une note où il revendique pour notre plus ancien poète tragique l'honneur d'avoir coopéré, par ses recherches et ses conseils, à la création de cette institution littéraire. Si ces lettres sont authentiques, rien de plus certain; — mais il est permis de douter quelque peu de documents produits à l'Académie des sciences, sans que l'Académie française, la plus intéressée, s'en soit encore occupée et lus par un savant qui semble contester à quelques grands hommes une partie de leur gloire : à Newton la découverte de l'attraction, par des lettres de Pascal, — au cardinal de Richelieu l'idée de l'Académie française, par des lettres de Rotrou.

---

## SÉANCE DU 28 AOUT 1867.

*Présidence de M. J. DAVID. — Secrétaire, M. GAULTRON.*

M. Doigneau reprend la suite de sa lecture sur les outils de l'âge de pierre. Il parcourt aujourd'hui la rive gauche de la rivière de Loing; là, les traces quoique moins nombreuses des diverses stations qu'il a fait suivre sur la rive opposée, se présentent encore à lui, il les montre et les apprécie. La fin de son œuvre est marquée par des réflexions philosophiques que ces temps reculés offrent à son esprit chercheur; sa notice vient ajouter aux études anté-historiques qui signalent notre époque, elle sera pour la Société de Seine-et-Marne une précieuse initiative; aussi, la réunion, à l'unanimité, en a-t-elle demandé l'impression au bulletin de la Société.

M. David reprend à son tour l'analyse du livre de M. Champollion sur le palais de Fontainebleau. A partir du règne de Henri IV, le palais prend un aspect plus grandiose, mais moins intime et moins attrayant. Ce n'est plus le charmant château de la Renais-

sance. Désormais, la surélévation des étages, l'augmentation des communs, l'agrandissement des annexes en font un plus commode, mais moins gracieux, moins original. Henri IV élève les pavillons des princes, la galerie de Diane, il enrichit le parterre de quatre fontaines, creuse le grand canal sur des terrains acquis par François Ier suivant les comptes recueillis par M. Champollion, répare la chapelle de la Trinité qu'il fait peindre par Fréminet, et construit la terrasse de la cour des Fontaines.

M. David le suit dans ce séjour en compagnie de Gabrielle d'Estrées, d'Henriette d'Entragues, raconte la présence et la trahison de Biron, la sagesse de Sully et les témoignages d'amitié qu'il lui donne; enfin, les fêtes splendides de la naissance de Louis XIII sous la porte dite aujourd'hui du Batistère de la cour ovale.

Ce dernier roi séjourne aussi à Fontainebleau, gouverné par sa mère et par le ministre Richelieu. La physionomie du palais prend parfois un sombre aspect. Les conspirations l'enveloppent. Ce prince, cependant, porte un certain intérêt au lieu qui l'a vu naître et baptiser, et, continuant les plans de son père, il ordonne la construction de l'autel de la Trinité, ainsi que celle de l'étrange escalier de la cour du Cheval-Blanc.

La fin de cette analyse sera lue à la première réunion.

---

## SÉANCE DU 30 OCTOBRE 1867.

*Présidence de M. J. DAVID. — Secrétaire, M. GAULTRON.*

Au commencement de la séance M. de Circourt communique un article de M. Quicherat relatif au *Vitriacum castrum* dont il est question dans l'œuvre de M. Champollion sur le palais de Fontainebleau. M. Champollion avait présumé que cette forteresse mentionnée dans des chartes anciennes avait pu être élevée à l'une des extrémités de la forêt, dans la commune de Bois-le-Roi, à peu près au-dessus du hameau de la Cave. M. Quicherat croit au contraire que le *Vitriacum castrum* n'appartient aucunement au Gâtinais français et n'attribue le nom du canton de la forêt appelé la Croix de Vitry qu'au maréchal ainsi nommé et non au souvenir d'une forteresse du moyen-âge. François de Lhopital-Vitry, en

effet, fut seigneur de Chailly et capitaine de Fontainebleau au commencement du XVII^e siècle.

Plusieurs pièces de monnaies sont offertes ou présentées à la Section par MM. David et Lambert : effigies de Henri III, roi de Pologne, Léopold, empereur d'Allemagne, 1622, et Louis XIII.

M. Paul Domet commence la lecture d'une œuvre qui intéresse vivement les membres présents à la séance, sur les aménagements appliqués successivement à la forêt de Fontainebleau.

M. David finit l'analyse de l'œuvre de M. Champollion pour les siècles de Louis XIV, Louis XV et Napoléon I^er. Il rappelle que la seconde période du règne de Louis XIV a été seule utile au palais de Fontainebleau; il montre le château resté froid et triste pendant sa minorité, entaché d'un meurtre qu'il flétrit par le mot de Voltaire, embelli pour ses noces avec Marie-Thérèse et pour la naissance d'un dauphin. Molière y fait représenter ses *Fâcheux*, mais à dater de 1665, Versailles remplace Fontainebleau dans la munificence du Roi.

De loin en loin quelques grandes fêtes : — le mariage de Marie-Louise d'Orléans, fille de Monsieur, avec le roi d'Espagne ; — le séjour de madame de Maintenon ; — la signature de la révocation de l'édit de Nantes. Sous Louis XV, ses fiançailles avec Marie Leczinska, et la destruction à jamais funeste de la galerie d'Ulysse. Sous Louis XVI le palais est peu fréquenté. L'éloignement de la capitale sauve le château de la destruction pendant la révolution, qui ne lui prend que ses bronzes. Enfin, après vingt années de délaissement, Napoléon I^er répare et meuble le château, en fait le séjour du pape Pie VII, et y adresse ses adieux à son armée dans la cour du Cheval-Blanc. Louis-Philippe I^er en continue la restauration et fait revivre les magnifiques peintures que nous admirons aujourd'hui.

Cette analyse, qui ne délaisse aucun détail intéressant, M. David la termine par une appréciation du château considéré comme une œuvre mixte, contenant un spécimen de chaque époque de notre architecture, et remarquable précisément par l'absence d'unité, qualité essentielle pourtant et souveraine des monuments les plus beaux de l'antiquité et de l'époque moderne.

La séance est levée à quatre heures et demie.

---

## SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1867.

*Présidence de M. J. DAVID. — Secrétaire, M. GAULTRON.*

Le Secrétaire de la Section reprend la proposition faite par M. Jacquemin dans la séance du 25 juin dernier, de faire un appel au conseil municipal pour la création dans la salle de ses réunions, à la mairie, de deux vitrines qui puissent recevoir les dons promis ou déjà faits à la Section.

La réunion approuve la teneur de la lettre qui lui est communiquée à ce sujet, et décide qu'elle sera adressée au Conseil à l'époque de sa prochaine session.

M. P. Domet continue la lecture de son manuscrit sur les aménagements appliqués successivement à la forêt de Fontainebleau ; l'intérêt qui la prolonge ne laisse pas, à l'heure avancée, la possibilité d'écouter la légende d'Antor, par M. David, qui était à l'ordre du jour.

La séance est levée à cinq heures.

---

## SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1868.

*Présidence de M. Jules DAVID, assisté de M. Maxime BEAUVILLIERS, secrétaire.*

La séance est ouverte à deux heures. — Sont présents : MM. Denecourt, Tabouret, David, Beauvilliers, Constant, Honoré Bonhomme et Tristan Lambert.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté. — Il est donné lecture d'une lettre de M. Lepage, membre de la Section de Fontainebleau, par laquelle il déclare expressément ne pouvoir plus faire partie de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne. La Section regrette cette détermination, mais en présence d'une décision si nettement formulée, il est décidé qu'avis en sera donné au Comité central. M. le Président communique une demande de devis faite par le Conseil municipal à propos des vitrines projetées pour exposer les dons archéologiques offerts à la Section. On fournira ultérieurement ce devis.

La parole est accordée à M. Tristan Lambert qui donne lecture

de sa notice sur l'origine et l'histoire de l'abbaye de Franchard. En s'inspirant du consciencieux ouvrage du P. Guilbert sur Fontainebleau et ses environs, il remarque que dès les xe, xie et xiie siècles, autour de la forêt de Bière, de nombreux établissements religieux se fondèrent à Château-Landon, Larchant, Ferrières, La Joye près Nemours, Cercanceaux, Barbeau, Dammarie-les-Lys, etc., etc.

Vers la fin du xiie siècle, frère Guillaume, chanoine régulier de l'église Ste-Euverte d'Orléans se construisit d'abord une cellule entre des roches, près de l'endroit où s'éleva plus tard l'abbaye, au lieu dit *Franchardus*.

Une charte de 1197, datée de Moret, signée de Philippe-Auguste et confirmée en 1198 par l'archevêque de Sens, fit don de Franchard à l'église de Ste-Euverte d'Orléans, pour en jouir à la mort de Guillaume, à charge d'y entretenir deux prêtres.

La cellule de Guillaume se transforma bientôt en une communauté dont il devint prieur. La veuve de Louis VII, Alix ou Adelaïde de Champagne, légua au nouveau monastère un bien dépendant de son domaine particulier. Dès 1216 les chanoines de Franchard étaient déjà seigneurs d'une partie du village de Sermaise, au bord de la Seine. Pendant les guerres des Anglais l'abbaye de Franchard fut pillée et ravagée, et quoique de nouveaux excès n'y eussent point été commis sous la Réforme et sous la Ligue, ruinée, privée des faibles revenus qui y étaient jadis attachés, la communauté de Franchard ne tarda pas à être abandonnée complétement. Louis du Saussay en fut le dernier usufruitier. Il résigna son titre de possession entre les mains de Louis XIV qui, le 4 avril 1676, fit aux Mathurins de Fontainebleau la remise de l'ermitage et des ruines, à condition d'y entretenir un ermite : ce qui fut exécuté jusqu'en 1712.

Les archives départementales de Seine-et-Marne constatent que l'un des derniers moines de Franchard, Jacques Dondé, fut inhumé dans la chapelle même de ce lieu, le 1er août 1680. Quant à la démolition définitive, elle fut ordonnée par Louis XIV, à la suite d'un assassinat dont un des solitaires fut victime.

En 1667, le roi avait fait construire sur la pointe d'un rocher dominant les gorges, un pavillon en forme de belvédère pour la reine Marie-Thérèse, et percé de quatre fenêtres. Cette construction fut détruite en 1712.

La date exacte de l'érection de ce belvédère serait restée longtemps inconnue, sans les heureuses recherches et les travaux incessants

de notre infatigable et si désintéressé confrère, M. Denecourt. C'est lui qui, en fouillant le sol pour y tracer l'un de ses plus curieux sentiers, découvrit la pierre commémorative de fondation portant le millésime de 1667, époque de cette construction.

M. Denecourt, auquel les membres de la Section ont renouvelé leurs remercîments, a fait encastrer cette pierre au centre du mur de soutènement d'un terre-plein construit récemment par lui, et d'où l'on peut embrasser l'ensemble de la vallée de Franchard.

A la Révolution, le domaine de Franchard fut déclaré propriété nationale. Depuis, Napoléon Ier, à côté des restes du monastère, fit élever une maison forestière. L'ancien ermitage est aujourd'hui habité par un garde de la couronne.

La lecture de M. Tristan Lambert a été suivie avec intérêt par les membres présents qui ont décidé que ce travail serait communiqué au Comité central, afin de pouvoir prendre place dans l'un des bulletins de la Société d'archéologie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

---

## SÉANCE DU 25 MARS 1868.

*Présidence de M. Jules DAVID, assisté de M. Maxime BEAUVILLIERS, secrétaire.*

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. David, Tabouret, Beauvilliers, Cauthion, Chennevière, Bonhomme, docteur Fourneret, Tristan Lambert, Charles Constant et Doigneau.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté. M. Tristan Lambert demande la parole et complète plusieurs renseignements consignés par lui dans sa notice sur Franchard. Il rappelle que les bruyères qui poussent avec tant d'abondance dans cette partie de la forêt, constituent une excellente nourriture pour les abeilles. Aussi, depuis l'ermite Guillaume jusqu'à nos jours, par une sorte de tradition non interrompue, on n'a cessé de s'adonner à l'éducation des abeilles sur le plateau qui domine les gorges de Franchard. M. Lambert doit à l'obligeance des forestiers de Fontainebleau l'indication de cette nouvelle particularité.

Dans une notice fort intéressante au triple point de vue historique, philologique et littéraire, M. Jules David écarte tout paral-

lèle entre la poésie arabe et celle des troubadours. Il s'attache surtout à démontrer que les chants des troubadours ne sont, dans aucune de leurs parties, une imitation de la poésie arabe, et que cette dernière, importée de Bagdad en Espagne, ne fleurit à Grenade qu'au XIVe siècle, à cette époque où les Maures n'avaient plus aucun rapport avec le midi de la France, et en étaient séparés à jamais par l'ancienne et la nouvelle Castille, définitivement reconquises par les descendants des Pélages.

Le mémoire de M. David est terminé par une élégante et très-poétique traduction de plusieurs *ghazals*, véritables chants berbères, conservés longtemps par une traduction tout orale et transcrits en la langue littéraire des Arabes plus de cinq cents ans après leur naissance, par une sorte d'inspiration rétrospective et pour ainsi dire archéologique.

La parole est ensuite accordée à M. Beauvilliers, pour donner lecture d'une esquisse bibliographique sur le nouveau livre de M. Michelet, *la Montagne.*

M. Beauvilliers s'applique surtout, dans cette analyse, à signaler les passages intéressant plus spécialement la ville et la forêt de Fontainebleau.

Les considérations si curieuses et si hardies, développées par M. Michelet, sur le langage et les mœurs des fleurs, amènent M. Beauvilliers à faire ressortir incidemment la similitude des impressions traduites par MM. Michelet et Victor Hugo, et à marquer la parenté littéraire du prosateur et du poète.

Cette analyse comparative de nos deux grands écrivains présentée à un point de vue tout à fait nouveau, fournit au Président l'occasion de rappeler un rapport singulier et inattendu, entre les impressions qu'ont causées certains paysages à M. Michelet et à mademoiselle de Guérin, tant la nature est identique dans les idées qu'elle provoque chez les esprits les plus différents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

---

## SECTION DE MEAUX.

### SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1866.

*Présidence de M. le vicomte de PONTON D'AMÉCOURT.*

La Section de Meaux qui se réunissait tous les deux mois pendant les premières années de sa fondation, a décidé l'été dernier de tenir une séance par mois, en raison de la quantité des matières présentées à l'ordre du jour.

Cette fois, entre les lectures, on a placé à propos des questions s'y rapportant, qui ont donné lieu à des entretiens scientifiques pleins d'intérêt sur les étymologies, les monogrammes, et aussi à des réflexions heureuses sur la littérature.

M. l'abbé Denis, dans une note sur le vocable de la petite chapelle de Saint-Gobert, à Barcy, a réfuté, par une critique justifiée d'après les documents authentiques, des assertions légèrement émises. Ce n'est pas la première fois que le savant historiographe du diocèse de Meaux a eu l'occasion de rétablir sous leur véritable titre des points erronés de notre histoire locale.

Une notice archéologique sur l'église de Mareuil-lès-Meaux, avec un plan et les dessins des principaux ornements, par M. Ridan (Sylvain) de Villenoy, a mérité à son auteur les félicitations de l'assemblée. A la suite de ce travail, M. le Président a proposé la nomination d'un membre par chaque canton, qui voudrait bien se charger de recueillir les inscriptions des cloches anciennes ou modernes dans l'arrondissement de Meaux.

Ont été nommés : pour le canton de Claye, M. de Colombel; Crécy, M. Cinot; Dammartin, M. l'abbé Bécheret; Lagny, M. l'abbé Torchet; La Ferté-sous-Jouarre, M. de Ginoux; Lizy, M. Plée; Meaux, M. Torchet, inspecteur des orphéons de Seine-et Marne.

*Les meubles de la tour du Temple, conservés à la commanderie de Chevru, Seine-et-Marne.* Tel est le titre d'un sujet traité par M. Carro père, vice-président de la Société. Après quelques données historiques, l'auteur fait l'examen détaillé des objets conservés.

La vue de ces reliques lui inspire des tableaux semés d'images tendres et terribles tour à tour. Qu'elle est gracieuse la description de la veillée du 3 juillet 1793 ! Puis tout à coup ce sont des scènes de barbarie, qui succèdent aux paisibles jouissances d'un intérieur heureux par l'affection, malgré le malheur! On maîtrise à peine son émotion en entendant ces passages aussi bien lus qu'ils sont bien écrits.

C'est un travail *palpitant d'intérêt* selon la juste expression de M. le président.

M. Le Blondel lit une copie du testament de Henri de Longvilliers, seigr de Poincy, adressée à la Section par M. Lhuillier, secrétaire-général.

Le tombeau de Henri de Longvilliers est conservé dans l'église d'Etrépilly.

La Société reçoit ensuite communication d'une photographie de vierge en marbre du XIIIe siècle, par M. le comte de Moustier, et de plusieurs brochures qui lui sont offertes, entre autres d'une biographie accompagnée d'un portrait du général Pelet dont les restes sont à Villenoy.

M. le président fait part à l'assemblée des réponses au questionnaire archéologique qu'il a reçues de M. l'abbé Mertian, sur les communes de Juilly et Nantouillet; ces renseignements sont accueillis avec reconnaissance.

---

## SÉANCE DU 7 JANVIER 1867.

*Présidence de M. le vicomte de PONTON D'AMÉCOURT.*

Le Président communique :

1° Une lettre de M. le Président général, relative à l'administration financière et à la formation du budget de l'année courante. Il demande que les cotisations soient payées avant le 1er mai. Avis en sera donné aux membres de la Section par la prochaine lettre de convocation;

2° Une lettre de M. Plée, qui, ne pouvant se rendre à la réunion, adresse les inscriptions des cloches de huit communes du canton de Lizy.

M. l'abbé Denis donne la description d'une monnaie française

du XIVe siècle, trouvée à Thieux (blanc à la fleur de lys de Charles V, 1365). — Il lit ensuite la minute d'un rapport sur les antiquités de l'arrondissement de Fontainebleau, adressé au sous-préfet de cette ville par M. l'abbé Béraud, curé de Diant, canton de Lorrez-le-Bocage, il y une trentaine d'années.

Ce travail intéressant pourra être communiqué à la Section de Fontainebleau.

Le Secrétaire présente une petite cuiller à encens, dont le manche est terminé par une statuette de la Vierge portant l'Enfant Jésus. Cette cuiller, trouvée à Villenoy, en fouillant dans l'ancienne propriété de la maison Pelet, est du XVIe siècle.

---

## SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1867.

*Présidence de M. le vicomte de PONTON D'AMÉCOURT.*

Le Secrétaire communique l'ordre du jour de la séance tenue à Fontainebleau le 31 janvier.

M. l'abbé Denis donne lecture d'une notice, savamment discutée, sur une petite croix de XVe siècle, trouvée à Rebais. D'après les conclusions de l'auteur, il reste établi que cet objet est une croix pectorale, qui aurait été portée longtemps par un abbé de l'antique abbaye de Rebais, dont les dernières ruines ont disparu depuis quelques années.

Sous le titre : *Essai sur l'Histoire de la musique sous les Francs, — période carlovingienne, — Charlemagne,* M. Torchet traite un sujet plein d'intérêt, avec des détails piquants, toujours bien accueillis : Charlemagne voulut que la musique fût enseignée dans les écoles; il attachait la plus haute importance à la bonne exécution du chant religieux, et, afin de propager l'art musical jusque dans les rangs du peuple, il ouvrit de nombreux concours.

M. Torchet fait une œuvre doublement utile en écrivant l'histoire de la musique, car c'est l'histoire du progrès et de la civilisation française qu'il établit en même temps. Aussi, sa lecture a-t-elle été unanimement applaudie.

M. A. Carro, récemment arrivé de Provence, rend verbalement un compte sommaire des séances du Congrès scientifique d'Aix, où il avait été délégué en qualité de vice-président général de la Société, pour représenter le département de Seine-et-Marne.

Selon l'honorable rapporteur, la campanologie a donné lieu à plusieurs communications. Cette nouvelle a été d'autant plus agréable aux membres de la Section de Meaux, que, depuis deux mois, plusieurs d'entre eux s'occupent activement des inscriptions historiques des cloches de l'arrondissement.

Des moules de monnaies, découverts dans ces derniers temps, ont fourni encore des sujets d'études; mais la matière n'ayant pu être épuisée, par suite des difficultés à donner une solution exacte, elle sera reprise pour être traitée au Congrès d'Amiens, dans le courant de l'été prochain.

M. Carro a bien voulu promettre à la Société une relation de son voyage scientifique. Nous entendrons prochainement le récit de son excursion au camp de Marius, avec des appréciations sur le champ de bataille de Pourrières.

---

## SÉANCE DU 1er AVRIL 1867.

*Présidence de M. le vicomte de PONTON D'AMÉCOURT.*

Il est donné lecture d'une notice archéologique sur Saint-Soupplets, adressée à la Section par un habitant du pays, M. Magnant, et qui est pleine d'intérêt. L'auteur est un modeste ouvrier, qui a recueilli de nombreux renseignements et a beaucoup observé. Il serait à désirer qu'il y eût, dans chaque village, un de ces hommes qui aiment à rechercher les souvenirs du pays; ainsi se conserveraient fidèlement tous les faits intéressants, et les habitants des campagnes s'attacheraient davantage aux monuments locaux qui doivent leur être chers.

La Section félicite M. Magnant, et l'engage à lui faire de nouveaux rapports sur les communes de son voisinage.

Dans une causerie spirituelle et aisée, M. Burdel a raconté comment Jeanne d'Arc, déjà éprouvée par le chagrin, vers la fin d'avril 1430, avait quitté le château de Sully-sur-Loire pour se rendre à Lagny, théâtre de ses derniers exploits, mais non de son dernier triomphe, selon la remarque pleine de religion et de patriotisme de M. Burdel, car c'est à Rouen que l'héroïne remporta sa dernière victoire, sur le bûcher où elle cueillit la palme du martyre.

M. Burdel a terminé par la lecture de notes consignées dans

l'histoire manuscrite de l'abbaye de Lagny, à l'occasion d'une visite de Louis XI dans cette ville, en octobre 1468, et relativement à une entrevue de Henri IV avec Vitry, gouverneur de Meaux, en 1594.

M. Torchet donne la suite de son étude sur deux chanteurs célèbres et la société au point de vue musical, au XVIII^e siècle. Si la vie de ces deux virtuoses, écrite avec élégance, suffisait déjà pour captiver l'attention, les aperçus élevés que M. Torchet a su découvrir ont fait encore de cet article une page des plus choisies sous le rapport philosophique. C'est l'histoire de l'alliance des arts avec la noblesse et, en particulier, de l'influence de l'art musical sur les individus et la société.

Sur la présentation de MM. Carro père et Le Blondel, M. Andrieux, professeur du collége de Meaux, est admis à l'unanimité comme membre titulaire; sa nomination sera proposée au Comité central.

M. Carro père et M. le Président présentent ensuite, comme membre correspondant, M. Charles Leguay, qui obtient tous les suffrages.

M. le Président communique des réponses au questionnaire archéologique, par M. le curé de Moussy-le-Neuf et par M. Petitfrère, instituteur à Congis.

Des remercîments sont votés aux auteurs de ces réponses.

Il est décidé que la séance du lundi 6 mai aura lieu à La Ferté-sous-Jouarre, à midi précis. MM. Gilquin fils, Thoumy, Bourgoin et Léon Véron sont délégués par la Section, pour prendre les dispositions nécessaires à la réunion.

---

## SÉANCE DU 24 AVRIL 1867.

*Présidence de M. le vicomte de PONTON D'AMÉCOURT.*

La séance est ouverte à une heure et demie, sous la présidence de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, président. Quatorze membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Secrétaire communique la correspondance et fait part des dispositions prises relativement à la réunion du 6 mai, à La Ferté-sous-Jouarre.

Il donne lecture d'une circulaire, signée de dix-huit membres de la Section de Meaux et accompagnée de deux adhésions, rela-

tive au renouvellement du bureau central. La majorité de l'assemblée demande que la Section reconnaisse par un vote l'opportunité de cette circulaire, et y donne son approbation selon sa teneur.

MM. Torchet et Ridan font observer que la question n'intéresse que les signataires.

Le Secrétaire ajoute que la Section ne saurait sanctionner une manifestation privée, respectable en droit, mais dont l'approbation officielle pourrait compromettre ses rapports avec la Société générale, et son existence même.

M. le Président met en délibération une motion déclarant que la circulaire n'avait aucun caractère officiel.

M. le docteur Le Roy soumet un projet tendant à modifier quelques articles des statuts de la Société.

M. l'abbé Denis est d'avis que la Section pourrait vivre de sa vie propre et indépendante.

M. de Ginoux lit un rapport concluant dans le même sens, et, en outre, demande l'approbation par la Section de la circulaire des 18 membres.

Plusieurs observations étant faites, MM. Carro fils et Torchet se retirent.

M. l'abbé Denis, obligé de quitter la séance, en exprime ses regrets au Président.

Le projet de M. le docteur Le Roy est rappelé.

Le Secrétaire fait remarquer que ce projet n'est pas de nature à pacifier les Sections entre elles, et redemande la mise en délibération de la motion du Président.

M. Bouvier, propose une formule qui est discutée par M. le Président. Enfin, après une longue délibération, les conclusions suivantes sont adoptées à la majorité de neuf voix contre deux :

« La Section de Meaux entend, à l'occasion du renouvellement du Bureau central de la Société, ne patroner aucun candidat;

« De plus, elle déclare que la circulaire émanée d'une grande partie de ses membres était fondée en fait et en droit. »

La séance est levée à quatre heures.

---

## SÉANCE DU LUNDI 6 MAI 1867.

*Présidence de M. le vicomte de PONTON D'AMÉCOURT.*

La Section de Meaux tient sa séance de mai à La Ferté-sous-Jouarre, dans un salon de l'Hôtel-de-Ville, après avoir prié les notabilités locales d'y assister.

Au bureau de la Section, viennent se joindre M. Theurey, maire de La Ferté, et MM. les adjoints.

Les invités sont nombreux et l'on y remarque plusieurs dames.

A midi, le Président ouvre la séance par une allocution sur l'archéologie en général, qu'il termine en traçant à vol d'oiseau l'historique de La Ferté-sous-Jouarre.

Les lectures se succèdent ensuite dans l'ordre suivant :

— Par M. E. Thoumy, *notice archéologique sur l'église et la crypte de Chamigny ;*

— Par M. de Ginoux : *De la domesticité de cour et des huissiers de la chambre sous les rois de France ;*

— Par M. Léon Véron : *Notice sur le tombeau de Gaston de Renty, dans l'église de Citry ;*

— Par M. Bourgoin : *Note sur l'âge de pierre,* — et communications : 1° d'un couteau en silex pyromaque trouvé dans la Marne, et offert à la Section ; — 2° d'une lettre en chiffres signée de Louis XIV, — avec la traduction ;

— Par M. l'abbé Denis : *Les antiquités de la ville de La Ferté-sous-Jouarre,* où l'auteur traite des erreurs dans lesquelles peuvent tomber les étymologistes qui n'étudient que la superficie des choses ;

— Par M. Carro : — Détails sur les congrès d'Aix et de Nice, auxquels il a assisté comme délégué de la Société d'archéologie, au mois de décembre 1866.

M. Duffié, maire de Jouarre, donne connaissance de notes archéologiques et communique des monnaies trouvées dans cette commune.

M. Gatellier, propriétaire du moulin de Condetz, expose des ossements et débris d'animaux découverts à 4 mètres 50 cent. de profondeur en creusant un canal près de son moulin ; l'un de ces objets paraît être une corne d'aurochs ; il y a des ramures de cerf, un crâne de carnassier de l'espèce du renard, des ossements tra-

vaillés pour servir de manches à des couteaux ou haches en silex. Ces divers objets seront examinés par la Section.

M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, après avoir résumé les sujets traités, et fait ressortir les avantages scientifiques et moraux qui résultent des études de la Société d'archéologie, exprime la gratitude de la Section envers la municipalité de La Ferté et remercie les auditeurs de leur bienveillante attention.

A deux heures et demie la séance est levée.

## SÉANCE DU LUNDI 3 JUIN 1867.

*Présidence de M. CARRO père.*

Présents : MM. Carro, Le Blondel, docteur Leroy, Troublé, Torchet, Andrieux, Thoumy, Bouvier, d'Avène, Ridan, Decœur.

Il est procédé à l'élection annuelle des membres composant le bureau de la Section de Meaux. Cette opération donne les résultats suivants :

Président, M. de Ponton d'Amécourt, réélu par 17 voix ; vice-président, M. Denis, par 13 voix; secrétaire, M. l'abbé Petithomme, par 15 voix; archiviste, M. Lefebvre, par 17 voix; trésorier, M. Le Blondel, par 17 voix.

Commission du bulletin, ont été réélus : MM. Brunet de Presles, comte de Champagny, d'Amécourt, de Fontaine de Resbecq, Bourquelot.

Délégué au comité central, M. de Colombel, réélu.

Communication d'une copie de la plaque en cuivre qui se trouvait sur le tombeau de Bossuet, à Meaux.

Communication par M. Pauffin, président du tribunal civil, d'un dossier du bailliage de l'évêché de Meaux, qui va être déposé aux archives départementales.

## SÉANCE DU LUNDI 1er JUILLET 1867.

*Présidence de M. CARRO père.*

Présents : MM. Carro père, Carro fils, Lefebvre, Le Roy, Le Blondel, Ridan, Bouvier, Savard.

MM. les abbés Denis et Petithomme refusant les fonctions de vice-président et de secrétaire, auxquelles ils avaient été nommés, M. Carro père et M. le docteur Le Roy rempliront ces fonctions jusqu'à la fin de l'année.

Quelques objets trouvés dans la démolition de l'église St-Martin sont présentés par M. Lefebvre. Ce sont de petits vases funéraires, des fragments d'un vase en bronze, une portion de statue d'un chevalier couvert d'une armure et une tête de femme en pierre, grandeur naturelle. A ce propos, M. Savard rapporte que l'église datait du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, quoiqu'un chapiteau trouvé dans les décombres paraisse remonter au XIII^e^. Il fait également remarquer qu'autour de l'église, à 20 centimètres seulement au-dessous du sol, on a mis à jour des tombes en pierre non recouvertes comme l'étaient celles plus anciennes du cimetière Saint-Rigomer, au faubourg Cornillon, et d'autres découvertes à Saint-Denis, près Paris.

M. Carro père lit une notice accompagnant le dépôt d'objets trouvés dans les fouilles opérées à Meaux, dans le prolongement de la rue du Sabot, pour fournir une dérivation aux eaux d'égout des abattoirs. Ces fouilles descendues à une profondeur de trois mètres dans un terrain qui fut une des rues de l'ancienne ville Gallo-Romaine, rue rechargée à plusieurs reprises, ont fait découvrir quelques monnaies de bronze, fragments de poterie, objets de parure en verre de couleur, tuiles à rebord, fers de lances : chaque époque ayant apporté ses débris aux exhaussements successifs. Deux monnaies romaines et un petit vase d'un travail fort délicat provenant des mêmes fouilles sont communiqués de la part de M. Trévaux.

M. Bourgeois, de La Ferté-sous-Jouarre, envoie un magnifique couteau en silex et une partie de molaire d'un éléphant antédiluvien. Des remercîments lui sont votés par la Société. A ce propos, M. Carro père donne verbalement quelques détails sur une visite au dolmen récemment découvert auprès d'Argenteuil, monument antéhistorique le plus rapproché de Paris. Beaucoup plus considérable que l'hypogée qui fut reconnu et fouillé auprès de Crécy en 1842, il est de la même époque et divers objets et ustensiles en pierre trouvés dans celui d'Argenteuil, ont la plus complète analogie avec ceux de Crécy qui figurent en ce moment à l'exposition universelle.

M. Lefebvre-Thiébault donne lecture d'une plainte adressée en 1732 à un personnage, avocat sans doute, par un sieur Lemoyne,

qui venait d'acquérir la charge d'huissier de cuisine-bouche de la reine Marie Leczinska, épouse de Louis XV. Cette charge conférait quelques prérogatives et exemptions nobiliaires. M. Lemoyne, huissier de cuisine, qui habitait Reuil lorsqu'il n'était pas de service, se plaint longuement et avec une orgueilleuse amertume que le curé néglige de lui offrir à la messe la première eau bénite, et que les paysans outrés de voir sa part des tailles dont sa charge l'exempte, retomber sur eux, s'opposent à ce qu'il lui soit donné un pain bénit distingué des autres.

Enfin M. Carro père donne des extraits de plusieurs dossiers extrêmement curieux du XVIII^e siècle qui lui ont été confiés par M. Pauffin, président du tribunal civil. L'un de ces dossiers se rapporte à l'installation de six nouveaux religieux dans l'abbaye de Chaâge, à Meaux, pour en refaire la règle qui s'était singulièrement relâchée. Un autre est relatif au transfert d'un moine qui demandait à être relevé de ses vœux, alléguant qu'ils avaient été prononcés sous la pression paternelle. En effet, des témoins reconnaissaient avoir entendu le père menacer son fils en lui disant, par exemple : « Bougre de chien, tu te feras moine ou j'y perdrai mon latin. »

La séance est levée à trois heures.

---

## SÉANCE DU LUNDI 5 AOUT 1867.

*Présidence de M. de PONTON D'AMÉCOURT.*

Présents : MM. le vicomte de Ponton d'Amécourt, docteur Le Roy, Lefebvre-Thiébault, Le Blondel, Carro père et Carro fils, Bouvier, Bécheret, et Magnant, membre correspondant. M. Ferri-Pisani, sous-préfet de l'arrondissement de Meaux, et de Baulny, membre de la Société pour la Section de Coulommiers, sont présents à la séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion lu et adopté, le Président procède à la lecture de la correspondance.

M. Sollier, de la Section de Melun, fait hommage d'une notice sur l'ancien couvent de Moret et sur la religieuse connue sous le nom de la Mauresse.

La Section après délibération, transporte à l'unanimité le jour

de ses séances au deuxième jeudi de chaque mois. Sont présentés pour être membres de la Société :

M. Guerrier, professeur de rhétorique au collége, présenté par MM. Carro, Le Blondel et Le Roy.

M. Plicque-Faron, de Meaux, par MM. Lefebvre et Le Blondel.

M. Le Barbier, vicaire à Lagny, par MM. d'Amécourt et Carro.

M. Le Roy, curé de Guermantes, par MM. d'Amécourt et Carro.

M. Renault, à La Ferté-sous-Jouarre, par MM. Le Blondel et Lefebvre.

M. Miret, architecte de la ville de Meaux, par MM. Le Blondel et Bouvier.

M. Auguste Parent, propriétaire à Thieux, demeurant à Paris, rue Châteaubriand, 8, présenté par MM. d'Amécourt et Carro.

M. Duffié, de Jouarre, fait hommage d'une épée en fonte, qu'il prie la Société de garder ; une lettre de remercîments lui sera envoyée à ce sujet.

M. Lefebvre-Thiébault soumet à l'examen de la Société : 1° un noble d'or trouvé ces jours derniers à Varreddes, et qu'il suppose d'Édouard, prince de Galles, surnommé le Prince-Noir, de 1355 à 1375 ; pour légende *Der-grat-ket-ang-Franc*, au milieu St-Michel terrassant le démon. Pour revers, *per crucem tum solve nos D. C. redem.* Au milieu, vaisseau sur une mer agitée, portant sur son milieu un écu de France et d'Angleterre ; au-dessus une croix accostée d'une rose; 2° deux clefs antiques et différentes monnaies romaines trouvées dans les fondations d'une maison de la rue de Chaâge et dans les fouilles de l'égout de la rue du Sabot, à Meaux.

M. Magnant, de Saint-Soupplets, dépose sur le bureau une hache celtique en silex, plusieurs morceaux de silex taillés, et un ornement en bronze trouvé à Dammartin. Depuis quarante ans qu'il fouille le sol de Saint-Soupplets, il dit avoir rencontré en différents endroits des briques, des tuiles faisant partie de substructions romaines comme à la suite d'incendie, des monnaies à l'effigie des empereurs romains, etc. Le Président de la Société, tout en félicitant M. Magnant de son zèle pour l'archéologie, émet le vœu que l'état des finances de la Société lui permette bientôt d'exploiter une mine aussi riche en monuments anciens.

M. Lefebvre-Thiébault lit une notice intéressante et pleine d'érudition sur le quartier de Meaux, appelé le Marché. S'appuyant uniquement sur les documents historiques encore existants, il passe en revue les droits du Marché qui formait comme

une ville séparée ; les discussions entre l'évêque et le comte de Meaux sur la question de justice et du pilori, l'état de la place au moment de la Jacquerie, l'établissement d'échafauds pour tournois qui avaient lieu sous les yeux des dames, la prise du marché par les Anglais, sa reprise par le connétable de Richemont, l'établissement d'un lieu de vente ou marché, par Thibaut III, comte de Champagne ; le creusement, par le même, du canal de Cornillon destiné à faciliter la navigation ; l'établissement de vingt tours diversement nommées, faisant partie du système de fortification. M. Lefebvre-Thiébault, s'occupe successivement des six églises ou chapelles existant au moyen-âge dans le Marché, en énumérant leurs revenus et leurs priviléges et donnant de curieux détails sur les différentes paroisses, entre autres celles de Saint-Martin, Saint-Saintin et Saint-Germain, d'ailleurs peu importantes. Puis, il passe en revue les différentes abbayes, celle de Notre-Dame, actuellement quartier de cavalerie, celle des Saints-Pères où l'évêque de Meaux, récemment nommé, venait, selon l'usage, la veille de son entrée solennelle dans la ville, au milieu d'une magnifique procession, — le Prieuré de Saint-Rigomer, l'Hôtel-Dieu ; il termine en faisant une description caractéristique des principaux lieux-dits, tels que : la Belle-Croix, la Halle aux draps, etc., et des différentes rues aux noms plus ou moins significatifs.

M. Carro père lit, au nom de M. Rhétoré, une notice fort remarquable, fruit de nombreuses et patientes recherches sur les voies romaines ayant existé dans les arrondissements de Coulommiers et de Meaux. Le lieu de croisement de ces voies paraît avoir été Chailly-sur-Morin, le Calagum des anciens itinéraires. La plupart des routes n'étaient que des branchements d'une voie plus large et plus importante : celle de Bray-sur-Seine à Chailly, Coulommiers, Meaux, Saint-Soupplets, était un fragment de la grande voie romaine qui traversait les Gaules, s'étendait de Fréjus à Lyon et Boulogne-sur-Mer. La fin du travail de M. Rhétoré est consacrée à l'énumération de toutes les substructions romaines et celtiques existant encore ou découvertes à l'époque contemporaine dans le pays Meldois.

La séance est levée à trois heures et demie.

---

## SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 1867.

*Présidence de M. le vicomte d'AMÉCOURT.*

La Section se réunit au lieu ordinaire de ses séances. M. l'abbé Bécheret s'excuse par lettre de ne pouvoir lire un travail qui avait été inscrit à l'ordre du jour.

M. A. Carro, qui a représenté la Société d'Archéologie aux congrès anthropologique de Paris et archéologique d'Anvers, rend compte des travaux auxquels il a pris part dans ces deux circonstances. — A Paris, il a été traité particulièrement de l'homme aux époques primitives, des découvertes d'ossements, de fragments d'armes en silex, de dessins grossiers qui signalent l'apparition de l'homme sur la terre. Le département de Seine-et-Marne a fourni son tribut à la discussion, grâce au délégué qui s'était muni de divers objets et d'un crâne trouvés dans l'hypogée celtique découvert en 1842, près de Crécy. — A Anvers, la réunion était extrêmement variée : toutes les contrées de l'Europe (moins l'Autriche cependant) ont été représentées à ce Congrès, où l'on s'est occupé d'archéologie d'une manière plus générale, joignant à l'étude des époques primitives celle des temps successivement plus rapprochés de nous. M. Carro trace un tableau piquant et animé des mœurs flamandes, de l'état florissant des villes, de la richesse des musées, et surtout de la cordialité qui a présidé à la réception du congrès par les magistrats d'Anvers.

La parole est donnée à M. Lefebvre, qui, à propos des fouilles opérées au lieu dit les Saints-Pères, où l'on creuse le bassin de retenue pour une distribution d'eau dans la ville de Meaux, annonce qu'autour des substructions de l'ancienne église Saint-Germain-de-Cornillon, toute voisine de cet emplacement, on a rencontré de nombreux squelettes, les uns réunis dans une fosse commune, les autres placés deux par deux, au-dessus d'une couche de plâtre solidifié; quelques-uns, en petit nombre, se trouvaient seuls dans une tombe à parois en plâtre durci. On a recueilli au même endroit des pièces de monnaies françaises du règne de Philippe-le-Bel, et d'autres frappées à Nuremberg au XVI^e siècle, qui auront été apportées lors des guerres de religion.

M. le docteur Le Roy fait remarquer que les crânes découverts aux Saints-Pères paraissent dolicocéphales, c'est-à-dire au front allongé et offrant peu de différence avec la population actuelle. Il

entre dans des considérations sur l'état actuel d'une question anthropologique intéressante, — la recherche des races qui ont séjourné dans nos contrées, en se basant sur l'examen des crânes et menus objets provenant des hypogées antiques.

Après un vote au scrutin secret, les sept candidats présentés dans la précédente réunion, sont nommés membres titulaires, sauf ratification du Comité central.

La séance est levée à 5 heures.

---

## SÉANCE DU 11 OCTOBRE 1867.

*Présidence de M. CARRO père.*

Présents : MM. Carro père, Carro fils, Le Roy, Le Blondel, Lefebvre, Burdel, Decœur, Torchet, Laurent, Plicque, Bécheret.

Lecture est donnée d'une lettre de M. de Ponton d'Amécourt qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, par suite d'un voyage qu'il fait en Provence, avec M. de Saulcy, dans le but d'étudier les monuments historiques de ce pays.

MM. Lefebvre et Le Blondel présentent à l'admission, comme membre titulaire, M. Boyer, propriétaire à Jouarre.

M. l'abbé Bécheret donne lecture d'un travail sur les plâtrières de Monthyon. Les carrières qui fournissent le gypse, constituent deux couches superposées, appartenant à des formations différentes. La plus superficielle de ces couches ou carrière haute, est exploitée surtout à Monthyon, tandis qu'à Penchard, dans le voisinage, la carrière haute manque, et l'on n'exploite que la basse masse. La formation gypseuse est partagée, par les gens du pays, en vingt bancs différents, portant des noms bizarres, la plupart sans signification, comme par exemple : Banc-Raide, Galetas, Petit-B..., Choutot, Bouloteux — le plus difficile à exploiter, et Bouteille, — qui fait le meilleur plâtre. On conçoit quels éléments de richesse sont pour Monthyon ces carrières d'où l'on extrait annuellement 12,000 mètres cubes de pierre ; mais c'est à un tout autre point de vue qu'elles intéressent la Société. En effet, le bureau est en partie couvert par des ossements monstrueux, réduits à l'élément calcaire, et trouvés dans la carrière Danvin, au milieu du banc gris. Ce n'est pas, la première fois qu'on fait, à Monthyon, des trouvailles de ce genre. Déjà un Raoul de Presles,

seigneur de Lizy, qui avait traduit pour Charles V la Cité de Dieu, de Saint-Augustin, appelait Monthyon une terre de géants, parce que de son temps on y avait trouvé des ossements que la croyance populaire attribuait à une race éteinte de géants.

Plus tard, en 1837, on y trouvait un animal à forme de bélier, dont les cornes avaient 1 m. 50 de long, et en 1840 on déposait sur le bureau de la Société d'agriculture de Meaux des ossements que M. Frédéric Lhuile n'hésitait pas à attribuer à un animal déjà classé par la science sous le nom de palæotherium. On sait, du reste, que la paléontologie, science relativement moderne, doit ses principaux progrès à Cuvier qui, dans les carrières à plâtre de Montmartre, trouva des débris osseux avec lesquels il reconstitua, par induction, des espèces animales dont nous n'avons même plus les analogues, parce qu'elles étaient faites pour vivre sous un climat différent du nôtre.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part différents membres de la Société, M. le président remercie M. Bécheret de son intéressante communication, et charge M. le docteur Le Roy d'examiner les ossements présentés et d'en rendre compte au point de vue géologique.

Mise ainsi sur la voie des fouilles qui restent à faire aux environs de Meaux, la Société décide que, par l'intermédiaire de son président, demande sera faite au Conseil municipal de Meaux de vouloir bien mettre à sa disposition la somme de 150 fr., inscrite annuellement au budget de cette ville pour fouilles, recherches scientifiques, etc. Cette année, la Société se proposerait de faire de nouvelles fouilles au *Castrum stativum* (1) de la Bauve.

M. Decœur, de Lagny, lit ensuite une note succincte sur différents objets trouvés à la suite d'un dragage du lit de la Marne, exécuté auprès de l'ancien pont de bois. On a trouvé différentes armes offensives et défensives, telles qu'une épée de 1 m. 60 de long, dans un fourreau en bois; une dague, que sa forme fait rapporter au XIVe ou XVe siècle; des éperons garnis de boucles et agrafes; des boulets en silex et en calcaire, et divers menus objets; enfin cent pièces de monnaie, la plupart en bronze, dont une de 1590 à l'effigie du Charles X de la Ligue, une autre de 1665 est à l'effigie de Louis XIV, et il y a un certain nombre de pièces allemandes de la même époque.

(1) *Camp stable*, espèce de fort détaché, établi par les Romains pour dominer sans doute et protéger à la fois la ville gauloise.

Après de curieux renseignements donnés par M. Burdel, sur les événements qui se sont passés à Lagny vers la fin du XVI^e siècle, la Section remercie M. Decœur et le prie de solliciter le don, au musée archéologique de Meaux, d'une partie de ces objets.

M. Torchet, dont plus d'une fois la Société a constaté les laborieuses explorations dans le domaine historique de la musique religieuse, lit une notice sur les maîtrises. Il démontre que, sous le nom d'écoles capitulaires, elles ont servi, depuis Charlemagne, à entretenir le feu sacré de la musique d'église, et à conserver les souvenirs historiques qui s'y rattachent. A différentes époques, ces maîtrises ont joui d'une brillante réputation. Celle de Meaux, qui occupa toujours un rang honorable, brilla même d'un certain éclat sous le patronage de Bossuet. Parmi les musiciens distingués qu'elle a produits, M. Torchet cite avec honneur un abbé Hérissé qui, au siècle dernier, eut un motet couronné dans un concours de musique religieuse ouvert par la ville de Saintes. Après avoir raconté les différentes phases de cette lutte, ainsi que l'histoire romanesque du compositeur François Giroux, M. Torchet arrive à l'année 1770, époque où les maîtrises étaient si florissantes que pour toute la France il porte le nombre des musiciens qu'elles renfermaient à dix mille dont quatre mille élèves. Il termine par le récit d'une fête musicale qui eut lieu à Meaux en 1773, en signalant le zèle déployé par certains personnages et l'enthousiasme général excité par cette solennité.

L'assemblée entend ensuite une intéressante analyse par M. le docteur Le Roy du mémoire lu à la Sorbonne par M. Sollier, membre de la Section de Melun, sur la Mauresse de Moret, cette singulière personne qui partage, avec l'homme au masque de fer, l'honneur d'être la grande énigme historique du siècle de Louis XIV.

La séance est levée à cinq heures.

---

## SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 1867.

*Présidence de M. de PONTON D'AMÉCOURT.*

M. Ferri-Pisani, sous-préfet, présent à la séance, fait hommage à la Société de plusieurs monnaies romaines de l'époque de Trajan.

A propos du procès-verbal de la dernière réunion et des ossements fossiles trouvés dans les carrières de Monthyon, une discussion à laquelle prennent surtout part MM. de Ponton d'Amécourt, Ferri-Pisani et Le Roy, s'engage sur les théories géologiques relatives à la formation des diverses couches du globe et du sol de Seine-et-Marne en particulier. Une de ces théories, la plus curieuse assurément, sinon la plus accréditée, est celle de M. Adhémar, qui admet que les dernières grandes révolutions survenues à la surface du globe sont dues à un changement amené par la lente accumulation pendant un laps de temps de vingt-deux mille ans environ, d'une masse de glaces tantôt au pôle arctique et tantôt au pôle antarctique. S'il faut en croire M. Adhémar, le pôle nord ou arctique, serait en train de se couvrir de glaces et il ne nous resterait plus à attendre que quatre mille ans l'arrivée d'un nouveau déluge. — Après une communication de M. Carro père, tendant à obtenir la conservation officielle du petit monument dit la Pierre de Chelles, restes d'une croix de pierre érigée à la fin du VIe siècle sur le lieu où fut accompli le meurtre de Chilpéric Ier, communication accompagnée de quelques explications relatives à l'authenticité du monument, — M. Torchet, reprenant l'histoire de nos origines à un tout autre point de vue, montre quel était, sous les successeurs de Charlemagne, le degré de faveur de la musique d'église, à peu près la seule connue alors.

Il la suit, profitant pour se développer du zèle religieux de Louis-le-Débonnaire, secondé par sa femme, la belle Judith, que son goût pour les hommes et la civilisation du Midi poussait à réagir par les arts et la musique en particulier, contre les mœurs encore un peu sauvages des seigneurs austrasiens. Presque anéanti par les incursions des Normands, cet art allait recevoir un nouvel éclat de l'épanouissement de la féodalité, et M. Torchet a pu citer le goût musical du duc Foulques d'Anjou, donnant à Louis-le-Gros, à propos de musique, une leçon très-bien reçue, quoique bien méritée.

Mentionnons un travail de M. l'abbé Bécheret sur les cloches du canton de Dammartin. La plupart ayant été fondues à l'époque révolutionnaire de 93, il en reste peu d'anciennes, et pas une ne remonte au-delà de la fin du XVIe siècle. Les noms de leurs parrains sont encore curieux à recueillir parce qu'ils indiquent ceux des familles seigneuriales qui, à cette époque, avaient leur résidence dans l'arrondissement. C'est ainsi qu'on trouve les Amelot au Mesnil-Amelot, les Rostaing à Thieux, les Rouillé de Boissy

à Forfry, les d'Ormesson à Mauregard, les Rohan-Rochefort à Moussy-le-Neuf, les Pichaut de la Martinière à Montgé, familles qui, presque toutes, sont représentées à l'époque actuelle dans ce même arrondissement.

M. le Président termine en engageant tous les membres à continuer isolément ces utiles recherches, précieux matériaux qui, dans un temps prochain, permettront d'ériger l'édifice de nos chroniques locales.

---

## SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1867.

*Présidence de M. CARRO père.*

Communication est faite par M. Carro père de ses démarches, pour obtenir la conservation officielle du petit monument appelé pierre de Chelles ou de Chilpéric. De la discussion qui s'engage à ce sujet, il ressort que la villa et l'abbaye de Chelles, quoique résidences royales, étaient loin d'avoir à cette époque le développement qu'elles prirent plus tard et qu'elles ne consistaient guère qu'en une métairie et un lieu de prière adopté par la reine Clotilde.

M. Torchet, dont les intéressantes communications sont toujours une bonne fortune pour la Section, développe les commencements de la musique d'église, en les faisant remonter à l'époque où le christianisme eut un culte public et des cérémonies entourées d'une grande pompe.

La musique d'alors, basée sur les notes fournies par le tétracorde, et dont les Grecs s'étaient servis dans leurs cérémonies civiles et religieuses, avait été transportée un peu au hasard dans l'exercice du culte chrétien. Il en était résulté une multitude de chants, qui variaient suivant chaque diocèse, et offrant de plus grandes différences encore si on les examinait au point de vue des églises d'Orient et d'Occident.

La tâche de remédier à ce désordre était réservée à saint Ambroise qui, avant d'être promu par le vœu spontané de ses concitoyens à l'évêché de Milan, avait, comme beaucoup de prélats de cette époque, reçu une éducation distinguée et occupé des fonctions civiles importantes. Après avoir fait avec méthode un choix dans les airs liturgiques, il les fit servir par les paroles auxquelles il les adapta à combattre les hérésies du fameux et séduisant Arius, lequel avait eu lui-même l'idée d'employer les chants reli-

gieux à propager son hérésie. L'ordre qu'il mit dans ces chants et l'autorité avec laquelle il les fit accepter dans les églises d'Occident, méritent à Ambroise le surnom de premier musicographe chrétien. Après lui, le pape saint Grégoire le-Grand sut donner à la musique religieuse une base nouvelle, en enlevant les disparates et les complications qui s'étaient glissées dans les chants ambroisiens à la faveur d'une notation défectueuse.

A cette époque où les arts étaient étouffés par la barbarie, et où la musique s'était, on peut dire, réfugiée dans l'église, on doit citer pour l'influence directe qu'ils exercèrent sur elle ou la faveur qu'ils lui accordèrent, Théodoric, roi des Ostrogoths, son ministre l'infortuné Boèce, Cassiodore et Macrobe.

M. Torchet mérite d'être félicité pour avoir, au milieu des descriptions techniques, qui accompagnent forcément une pareille question, su dégager le point de vue général et philosophique.

La Section entend ensuite la lecture d'un travail de M. Drouineau, sur l'étymologie du nom de Lizy, et sur l'antiquité de cette ville. Citant et discutant l'opinion de plusieurs auteurs, au nombre desquels on rencontre Virgile et Pline, M. Drouineau fait dériver Lizy de *Lisiacum* ou *Liciacum,* qui aurait voulu dire fil, bandelette, ruban de corde, ou mieux — cordon de laine, parce qu'on faisait servir une chûte d'eau qui existait sur l'Ourcq à cet endroit, à fouler les draps faits à la main dans les environs. A différentes époques, on acquiert la preuve qu'à Lizy un grand nombre de bras étaient occupés par le tissage de la laine. Il est fait mention de Lizy dans un document qui cite le passage de la châsse de sainte Geneviève, rapportée de La Ferté-Milon à Paris, après une incursion des Normands, sous Charles-le-Chauve. A propos de l'itinéraire suivi par Jeanne d'Arc de Reims à Dammartin, M. Drouineau apporte une foule de preuves, à l'appui de cette opinion, que le chemin le plus fréquenté autrefois, de Paris à Reims, passait par Lizy. Disons en terminant que le travail de M. Drouineau, sur deux points seulement de Lizy-sur-Ourcq, mérite d'être cité comme un modèle de critique locale et d'intelligente investigation.

---

## SÉANCE DU 9 JANVIER 1868.

*Présidence de M. le vicomte d'AMÉCOURT.*

La Société admet à l'unanimité, au nombre de ses membres, M. Ferri-Pisani, sous-préfet de Meaux.

Sur la demande de M. d'Amécourt, le jour de la séance mensuelle est reporté du deuxième au troisième jeudi.

Informée que le Conseil municipal de Meaux alloue une somme de cent francs pour des fouilles à exécuter immédiatement, à la condition que le produit deviendra la propriété de la ville, la Société décide qu'une lettre de remercîment sera adressée à M. le maire, et qu'une Commission, composée de MM. Lefebvre, Plicque-Faron, Laurent et Miret, dirigera ces fouilles sur l'emplacement de l'ancien camp romain de la Bauve.

M. le docteur Le Roy lit, sur les fossiles trouvés à diverses époques dans les carrières à plâtre de Monthyon, une notice complémentaire de celle qu'avait lue M. l'abbé Bécheret, en octobre 1867. Avant que le sol de Seine-et-Marne ne fût formé, avaient déjà paru les terrains primitifs ou granitiques, dans la formation desquels on reconnaît l'action du feu central, puis les terrains de transition, dus en partie aux sédiments aqueux, ensuite les terrains tertiaires ; et c'est seulement dans la première période de la formation tertiaire, que s'est déposé, au fond d'un lac rempli d'une solution saturée de carbonate de chaux, le travertin inférieur qui constitue le plateau dit de l'Ile-de-France. Mais, au fond du même lac, venaient aboutir des sources sulfatées, qui, par une double décomposition chimique, ont formé les amas de sulfate de chaux ou gypse qu'on observe en Seine-et-Marne sous forme d'une bande dirigée du S.-E. au N.-O.

A cette époque, les forêts épaisses qui couvraient les bords du lac étaient remplies d'une multitude d'animaux pachydermes, ruminants, carnassiers, aux formes monstrueuses ; il n'est pas étonnant que pour une cause ou une autre, leurs débris osseux aient été souvent entraînés au fond du lac, et y soient restés incrustés dans le gypse qui s'y formait. De là la raison pour laquelle on trouve fréquemment dans la roche gypseuse des ossements d'éléphants, de rhinocéros, d'urus, d'hyènes, et surtout de toute une race éteinte de vertébrés, entr'autres ces pachydermes connus sous les noms d'Anoplotherium, Paléothe-

rium, etc., analogues au tapir d'Amérique, et dont la restauration des formes a été, de la part de Cuvier, un travail de génie.

Quand le terrain à gypse de Monthyon fut élevé au-dessus des eaux, il s'y forma des crevasses. Aussi, plus tard, quand à l'époque quaternaire, sous l'influence d'un phénomène analogue, en plus grand, à ce qui s'est produit aux Antilles pour l'île Saint-Thomas, une énorme vague due, selon toute apparence, au soulèvement de la chaîne des Andes, vint, sous le titre de diluvium, submerger les terrains les plus élevés de l'Europe, il n'est pas étonnant que, comme toutes les cavernes à ossements, les crevasses du gypse de Monthyon se soient trouvées remplies de cailloux roulés, de débris animaux et végétaux au milieu desquels on pourrait rencontrer des ossements humains; puisqu'il paraît maintenant certain que l'homme existait depuis la fin de l'époque tertiaire. Démêler, par l'examen des fossiles, l'effet et la succession de ces diverses révolutions, constitue la tâche du géologue : et tel a été le but des efforts de M. le docteur Le Roy.

M. Lefebvre-Thiébault fait ensuite une première lecture sur les rues anciennes de Meaux, sur les édifices civils et religieux qui se trouvaient dans la ville et les faubourgs. A défaut d'une promenade réelle dans le monde du xv^e^ ou xvi^e^ siècle, il n'est rien de plus intéressant que ces notices dans lesquelles l'auteur donne des renseignements précis sur les monuments, avec les modifications qu'ils ont subies; par la même occasion il trouve moyen, en butinant, de peindre les mœurs de l'époque, par une inscription, une anecdote ou la citation d'un quatrain, tel, par exemple, que celui auquel a donné lieu la fameuse dame Alix. Pour faire l'histoire de l'enceinte fortifiée de Meaux et de ses rues, dont la désignation ne pèche pas par le pittoresque, M. Lefebvre s'est attaqué à nos archives locales. Aussi il a pu voir quel intérêt on prenait à son travail, qui a ouvert une intéressante discussion à laquelle ont pris part MM. Le Blondel, Guerrier, Torchet et Faron Plicque.

---

## SECTION DE MELUN.

### SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1866.

*Président, M. LA JOYE. — Secrétaire, M. G. LEROY.*

La séance est ouverte à une heure.

Sont présents : MM. Aubergé, Ballu, Bernardin, Cotelle, Dardenne, Dorlin, Eymard, Gaucher, Kerckhoffs, Labiche, Lemaire, Lhuillier, Roussel, Schreuder, Sollier et Torel.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le marquis de Bethisy et M. le comte d'Erceville expriment, par lettres, leurs regrets de ne pouvoir se trouver à la réunion de ce jour.

M. le Président annonce que MM. Saby et Loche, professeurs au collége de Melun, ont formulé une demande d'admission, comme membres titulaires de la Société. Leurs présentateurs sont MM. Fournials et Kerckhoffs.

Conformément au règlement, il sera statué sur cette demande dans la prochaine séance.

La parole est accordée à M. le docteur Roussel. Dans une rapide improvisation, M. Roussel rappelle la mémoire de notre savant confrère M. Camille Montagne, officier de la Légion d'honneur, membre de l'Institut, membre d'un grand nombre de Sociétés savantes, nationales et étrangères, notamment de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne. Il résume l'existence de ce célèbre botaniste, notre compatriote, qu'une mort récente vient de ravir à la science. M. Roussel retraçant certaines particularités biographiques, rappelle qu'en 1850 M. Montagne herborisa avec lui dans nos environs, à Rubelles, à Praslin, dans la forêt de Fontainebleau, etc. Il saisit cette circonstance pour exprimer que la flore locale, un peu délaissée, sinon tout à fait inexplorée, présente cependant de nombreux et intéressants sujets d'étude aux amateurs et aux botanistes.

Cette allocution est vivement appréciée, et plusieurs Sociétaires expriment leurs regrets qu'elle ne puisse être reproduite *in extenso* pour figurer au *Bulletin*.

M. La Joye, président, donne lecture d'un *Mémoire sur des*

*architectes et entrepreneurs qui ont travaillé au château de Vaux-Praslin, suivi de considérations sur le surintendant Fouquet.*

M. Dorlin lit un travail intitulé : *Notice et Recherches sur l'ozone.* Il fait, à l'appui de sa lecture, des expériences chimiques très-intéressantes.

M. Gaucher communique un extrait concernant spécialement les pays composant aujourd'hui le département de Seine-et-Marne, d'un livre, publié en 1625 sous ce titre : *Discours des Empires, Royaumes, Estats, Seigneuries, Duchés et Principautés du monde.*

M. Bernardin présente un atlas, qu'on pourrait intituler : *Iconographie de Brie-Comte-Robert*, dans lequel il a réuni une collection de portraits, vues, plans, dessins et armoiries concernant particulièrement la ville de Brie-Comte-Robert et ses anciennes mouvances féodales. En outre, il offre à la Société : « *Le Compte-Rendu de l'Exposition des produits de l'horticulture et des fêtes qui ont eu lieu à Melun du 14 au 19 septembre 1866 ;* Melun, imp. Hérisé, 40 pages in-12.

M. Labiche lit une fable intitulée : *Le Grillon et la Fourmi.* Il communique aussi une hache en silex (1re époque de la pierre polie) qu'il a trouvée à Melun, près de la Fontaine-aux-Cochons, et dont il fait hommage à la Société pour être déposée au musée.

M. Cotelle présente plusieurs pièces de monnaies des règnes de Henri IV, Louis XIII et Louis XIV rencontrées dans des fouilles pratiquées dans la plaine des Carmes, à Melun, à l'embranchement de la route impériale n° 36 et du chemin de Voisenon. Il offre aussi une petite pièce d'argent rapportée du Camboge (empire d'Annam, Indo-Chine) par M. Trillot, lieutenant de vaisseau.

Enfin, le Secrétaire communique un troisième envoi de M. Lhioreau, instituteur à Moisenay, pour servir à la rédaction du Dictionnaire archéologique.

Toutes ces communications et lectures sont renvoyées au Comité central.

La séance est levée à quatre heures.

---

## SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1866.

*Président, M. LA JOYE.—Secrétaire, M. G. LE ROY.*

La séance est ouverte à une heure.

Sont présents : MM. Aubergé, Bernardin, comte de Champa-

gny, Cotelle, Dardenne, Decourbe, Dorlin, Eymard, Gillet, Kerckhoffs, Labiche, Latour, Lemaire, Lhuillier, Prévost et Sollier.

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par le Secrétaire, est adopté.

Il est donné connaissance de l'ordre du jour de la séance mensuelle que la Section de Meaux tiendra le lundi 3 décembre, et du programme des prix proposés pour 1868 par la Société havraise d'études diverses. M. Kerckhoffs annonce qu'il a été chargé par M. Fournials, appelé à Paris par un deuil de famille, d'exprimer les regrets que lui cause son absence à la séance de ce jour. M. Le Blondel, libraire à Meaux et membre de la Société, fait hommage à la Section de Melun, qui l'en remercie, d'un exemplaire de son Almanach topographique, statistique et historique du département de Seine-et-Marne et du diocèse de Meaux pour 1867. Enfin, il est remis aux Sociétaires présents le procès-verbal imprimé de la séance générale tenue à Coulommiers le 21 octobre dernier, contenant *in extenso* l'allocution prononcée par M. le marquis de Pontécoulant, président de la Société.

A la suite de ces opérations préliminaires, il est procédé à deux votes successifs sur l'admission de MM. Saby et Loche, professeurs au collége de Melun, présentés dans la précédente séance par MM. Fournials et Kerckhoffs. A l'unanimité de 16 votants, cette admission est adoptée par la Section. Le Comité central sera informé de ce résultat, conformément aux statuts.

MM. Labiche et Cotelle font part de la demande d'admission comme membre titulaire, formulée par M. Buval fils, architecte à Melun, élève de l'école impériale des Beaux-Arts. Le vote sur cette demande est renvoyé à la prochaine séance en conformité de l'art. 24 du règlement particulier de la Section.

Ces différents points d'ordre administratif étant réglés, il est successivement donné lecture des travaux ci-après, savoir :

Par M. Lhuillier : *Note sur les anciens registres paroissiaux de Maincy ;*

Par M. Lemaire : *Description d'un reliquaire qui paraît avoir appartenu à la reine Marie-Antoinette ;*

Par M. Leroy : *Recherches sur le passage de Jeanne-d'Arc à Melun ;*

Et par M. Labiche : *La jeune Fille et le Rossignol* (fable).

Tous ces travaux sont renvoyés au Comité central.

M. Bernardin présente l'original sur parchemin du testament

de Mre d'Astorg, chevalier des environs de Brie-Comte-Robert, vivant sous le règne de Jean-le-Bon.

Enfin, M. Kerckhoffs fait passer sous les yeux des Sociétaires présents quelques pièces de monnaie japonaise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures.

---

## SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1867.

*Présidence de M. LABICHE, assisté de M. G. LEROY, Secrétaire.*

La séance est ouverte à une heure.

Sont présents : MM. Aubergé, Buval, Dorlin, Gaucher, Gaudard, Gillet, Hautôme, Kerchoffs, Latour, Lhuillier, Prévost, Saby et Sollier.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

Le Secrétaire dépouille la correspondance : — M. La Joye, président de la Section, retenu au Châtelet pour présider une commission administrative, manifeste ses regrets de ne pouvoir assister à la séance de ce jour. — M. le baron de Lassus Saint-Geniès, ancien préfet de Seine-et-Marne, nommé préfet de la Savoie, écrit qu'il est profondément touché des sentiments que la Section de Melun, par l'intermédiaire de son Bureau, lui a témoignés en exécution de la délibération prise dans la précédente séance. M. de Lassus ajoute :

« Je pars en faisant des vœux pour la perpétuité de votre » œuvre, et en vous demandant de me conserver ces sentiments » de bonne confraternité auxquels je resterai toujours fidèle. » — M. le vicomte de Vesins, aujourd'hui préfet de Seine-et-Marne, répondant à M. le marquis de Pontécoulant, qui se proposait de lui présenter le Bureau de la Société, écrit : « Je serai à votre dispo- « sition le jour de la semaine prochaine qu'il vous conviendra de » choisir, et je vous remercie à l'avance de vouloir bien me » présenter les membres d'une Société dont les travaux sont si » éminemment utiles et que vous dirigez avec une si haute dis- » tinction. » — MM. Beauvilliers et l'abbé Petithomme, secrétaires des Sections de Fontainebleau et de Meaux, communiquent l'ordre du jour de la séance que chacune de ces Sections se pro-

pose de tenir prochainement. — Enfin, le maire de Villeneuve-au-Roi (Haute-Marne) adresse le catalogue, dressé par M. de Saulcy (de l'Institut), des monnaies gauloises trouvées sur le territoire de cette commune, et parmi lesquelles il en est plusieurs à l'effigie de différents chefs des Séquanes.

M. le Président annonce qu'une demande d'admission, comme membre titulaire de la Société, est faite par M. J. Lambert, homme de lettres à Melun. Les présentateurs sont MM. Labiche et Courtois. — Conformément au règlement, la Section décide qu'il sera statué sur cette demande dans la prochaine séance.

M. Dorlin donne lecture de la suite de ses *Recherches sur l'ozone*, travail d'un haut intérêt qu'il accompagne de plusieurs expériences. M. Dorlin se propose de continuer ses recherches et d'en communiquer les résultats à la Société.

Le Secrétaire annonce qu'un sieur Lassubez, géologue amateur et physicien, qui a séjourné à Nemours dans la première quinzaine de janvier dernier, y a fait une découverte de silex taillés très-intéressante. Les principaux échantillons qu'il a recueillis sont exposés sur le bureau. Ils consistent en haches, couteaux, poinçons, grattoirs, pointes de lances et de flèches, pierres à frondes, marteaux, etc. Pour établir un point de comparaison entre ces objets et ceux analogues trouvés dans les grottes du Périgord, différents échantillons envoyés par M. C. Lartet sont également exposés sur le bureau. Le Secrétaire ajoute que M. Lassubez lui a manifesté le désir de faire quelques communications orales au sujet de cette découverte; il pense que la Section ne verra aucun inconvénient à sa réception dans le lieu de ses séances. La Section, consultée et reconnaissant l'intérêt de cette communication, consent à recevoir M. Lassubez.—A deux heures M. Lassubez est introduit. Sur la demande de M. le Président, il explique les circonstances de sa découverte, décrit l'usage présumé des objets qu'il a trouvés, et propose de se transporter à Nemours avec quelques membres de la Société, pour se livrer à de nouvelles recherches et déterminer exactement l'endroit du gisement. Un membre, acceptant cette proposition, se rendra à Nemours avec M. Lassubez.

A la suite de cette communication, M. Lhuillier donne lecture d'une *Note sur l'hypogée de Crécy*. La Section, adoptant les conclusions de ce travail qui a surtout pour but d'assurer la conservation d'un important monument des temps anté-historiques, le renvoie au Comité central, en exprimant le vœu que la propo-

sition de M. Lhuillier soit réalisée par le Comité ou par la Section de Meaux, plus particulièrement intéressée à la conservation du monument en question.

M. G. Leroy lit une note sur la singulière obligation pour un censitaire du fief du Jardin-Dupuis, en la paroisse Saint-Barthélemy de Melun, au xv^e siècle, de venir se libérer d'une obole de cens « à cheval sur un cheval blanc, » sous peine de 60 sols d'amende.

M. Labiche lit une fable intitulée *le Prince berger*. Cette poésie qui montre les avantages de la vie champêtre sur l'existence des cours, est renvoyée au Comité central.

M. Latour expose une poterie gallo-romaine qu'il a recueillie dans la plaine de la Varenne de Melun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures.

---

## SÉANCE DU 3 MARS 1867.

*Président M. Félix LAJOYE. — M. G. LEROY, secrétaire.*

La séance est ouverte à une heure.

Sont présents: MM. Aubergé, Ballu, Cotelle, Courtois, Decourbe, Dorlin, Gaucher, Gillet, Labiche, Lemaire, Lhuillier, Saby et Schreuder.

La rédaction du procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

Le secrétaire dépouille la correspondance : — S. E. le Ministre de l'Instruction publique informe MM. les Présidents des Sociétés savantes des départements que les séances publiques annuelles de la Sorbonne auront lieu, cette année, les 23, 24, 25, 26 et 27 avril; il leur adresse, différents détails relatifs à ces séances. — MM. les Secrétaires des Sections de Meaux et Fontainebleau, communiquent l'ordre du jour des réunions que chacune de ces Sections doit tenir prochainement. — M. de Caumont, directeur de la Société française d'archéologie, envoie le programme des questions qui seront discutées à la 34^e session du Congrès archéologique de France, dont la réunion doit avoir lieu à Paris aux mois d'avril et de septembre prochains.

Le scrutin ouvert sur la demande d'admission de M. J. Lambert, homme de lettres à Melun, présentée par MM. Labiche et

Courtois, donne les résultats suivants : — Votants 13 ; pour l'admission 13. L'admission de M. Lambert, ayant réuni l'unanimité des suffrages exprimés, sera soumise au Comité central, conformément aux statuts de la Société.

Deux autres demandes sont présentées par MM. Labiche, Courtois, La Joye et Leroy, pour l'admission, comme membres titulaires, de M. Chaié-Fontaine, commissaire-priseur à Melun, et Ernest Jansse, chevalier de la Légion-d'honneur, avocat, propriétaire à Ponteeau, commune de Rubelles. La Section décide qu'il sera statué dans la prochaine séance en conformité du règlement.

M. La Joye donne lecture d'une analyse raisonnée de plusieurs notices contenues dans les *Mémoires de la Société archéologique et statistique de la Drôme*. Il se réserve de continuer ce travail qui est accueilli avec intérêt.

M. Gaucher communique un *Mémoire comparatif de l'état ecclésiastique et civil de la commune de Nanteuil-sur-Marne en* 1783 *et* 1861. Sur la proposition de M. le Président, cette communication, qui contient des renseignements pouvant servir à la publication du répertoire archéologique de Seine-et-Marne, est renvoyée au Comité central.

M. Aubergé lit une *Notice sur les Commanderies du Comté de Melun,* qui lui a été adressée par M. Mannier, correspondant de la Société des Antiquaires de France. Il annonce que l'auteur, se proposant d'insérer ce travail dans un ouvrage plus considérable sur les Templiers et les Hospitaliers, lui a manifesté l'intention de le conserver inédit jusqu'à la publication de son ouvrage. En considération de cet envoi, M. Aubergé propose à la Section de conférer à M. Mannier le titre de membre correspondant.

La Section remercie M. Mannier de son intéressant travail, qui, d'après les observations de plusieurs membres, pourrait être complété à l'aide de documents conservés aux Archives de Seine-et-Marne. Elle exprime le désir de le voir figurer au bulletin de la Société, et, tout en adoptant la proposition de M. Aubergé, elle en ordonne le renvoi au Comité central.

M. le docteur Gillet rend compte de l'excursion qu'il a faite à Nemours le 4 février dernier, pour reconnaître le gisement de silex taillés anté-historiques, signalé à la section de Melun, dans sa précédente séance, par M. Lassubez. Il présente différents échantillons qu'il a personnellement recueillis, et propose de conférer le titre de correspondant à l'auteur de cette découverte.

La Section renvoie au Comité central le rapport de M. le doc-

teur Gillet pour être inséré au Bulletin. Sa proposition relative à M. Lassubez accueillie favorablement, est l'objet d'un semblable renvoi, pour qu'il y soit statué conformément au règlement.

Cette communication fournit à M. La Joye l'occasion d'entrer dans certains développements sur les brèches osseuses et les cavernes à ossements dans lesquelles se rencontrent des silex taillés des âges anciens. Il signale la présence de ces mêmes silex mêlés à d'autres objets, d'une époque contemporaine, dans les berges de la Seine, et présente, à l'appui, la coupe géologique des terrains du bassin de Melun, à laquelle est jointe une Notice explicative. (In-folio lithographié.)

M. Labiche donne lecture d'une fable intitulée *l'Artisan*, que la Section renvoie au Comité central.

M. Lhuillier offre aux membres présents une *Notice sur l'ancien Comté de Crécy-en-Brie*, qu'il vient de publier.

M. Cotelle présente un poids du moyen-âge en cuivre, trouvé à Melun, à l'embranchement du chemin de Voisenon ; et M. Gaucher une pièce de 15 sols à l'effigie de Louis XV trouvée à Champdeuil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

---

## SÉANCE DU 7 AVRIL 1867.

*Président M. LA JOYE. — M. G. LEROY, secrétaire.*

La séance est ouverte à une heure.

Sont présents : MM. Aubergé, Buval, Costeau, Cotelle, Dardenne, Dorlin, Gaucher, Gillet, Hautôme, Kerckhoffs, Labiche, Lambert, Lemaire, Lhuillier, Loche, Saby et Schreuder.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente séance. A l'occasion de son adoption, M. Kerckhoffs fait observer que le mode de procéder à l'admission des membres correspondants ne lui semble pas conforme aux statuts; il pense qu'il y aurait lieu de les recevoir de la même manière que les membres titulaires, c'est-à-dire sur la présentation de deux membres, suivie d'une élection au scrutin secret dont le résultat, pour devenir définitif, a besoin d'être ratifié par le Comité central. La Section, reconnaissant la justesse de cette observation, arrête que dorénavant, la règle suivie pour les membres titulaires recevra son application pour

les membres correspondants, les statuts ne faisant aucune distinction à cet égard.

Sans autre observation, la rédaction du procès-verbal est adoptée.

Le secrétaire dépouille la correspondance :

MM. Courtois, Decourbe, Gaudard, Hérisé, Latour et Poyez, empêchés d'assister à la séance, ont fait savoir le regret qu'ils en éprouvent.

M. Mannier remercie la Section de l'intérêt qu'elle a montré pour son mémoire sur les Commanderies de Melun, lu à la dernière séance, et manifeste sa reconnaissance pour le titre de correspondant qu'elle a l'intention de lui conférer.

M. Delaforge, membre titulaire à Perthes, adresse deux notes relatives : l'une à la découverte d'une monnaie consulaire romaine frappée sous le Triumvirat d'Antoine en l'honneur de la VI^e^ légion, trouvée à Perthes par M. Germain ; et l'autre au rétablissement, dans son style primitif, de l'autel de l'église de Fleury-en-Bierre. Cette communication de M. Delaforge est accueillie avec intérêt.

MM. les secrétaires des Sections de Coulommiers, Fontainebleau et Meaux font parvenir l'ordre du jour de la séance que chacune de ces Sections doit tenir incessamment.

A ce moment, M. le marquis de Pontécoulant, président de la Société, pénètre dans le lieu de la réunion et prend séance.

M. le marquis de Pontécoulant expose qu'il se présente pour se justifier des allégations contenues dans une circulaire émanant de quelques membres se rattachant à l'arrondissement de Meaux; il résume brièvement la situation prospère de la Société, ses travaux, ses publications, la part qu'elle prend à l'Exposition universelle, où, sous son patronage, 115 objets figurent dans les galeries de l'histoire du travail. Il proteste de son dévouement à l'œuvre commune et manifeste l'espoir de pouvoir encore s'y consacrer.

Plusieurs membres expriment la surprise mêlée de regrets, que leur a fait éprouver la circulaire dite de la Section de Meaux, et ils ajoutent que le dévouement de M. le marquis de Pontécoulant est trop connu pour qu'il soit nécessaire de le rappeler en aucune façon. La Société d'archéologie de Seine-et-Marne ne saurait oublier ce qu'elle doit à son Président actuel.

Communication est donnée de circulaires, lettres et notes relatives au prochain renouvellement du Bureau central. Après avoir délibéré à ce sujet, la Section, par un vote au scrutin secret, adopte, à l'unanimité, la motion suivante :

« La Section de Melun regrette que des membres de la Société « aient cru devoir publier, en vue du prochain renouvellement du « Bureau central, une circulaire dont elle n'approuve l'esprit « ni la forme, et dont le moindre inconvénient est de répandre « l'inquiétude au sein d'une association prospère et douée d'élé- « ments d'une vitalité durable.

« La Section saisit cette circonstance pour manifester à M. le « marquis de Pontécoulant, président actuel, l'expression de sa « reconnaissance pour ses soins et son dévouement incessants « envers une Société dont il est le principal fondateur. »

M. Saby annonce que M. Fournials, empêché d'assister à la séance, l'a chargé de donner son adhésion à la décision de la Section en faveur de M. le marquis de Pontécoulant.

Il est ensuite procédé à deux votes successifs, au scrutin secret, sur la demande d'admission, comme membres titulaires : 1° de M. Chaié-Fontaine, commissaire-priseur à Melun, présenté par MM. Labiche et Courtois; 2° et de M. Ernest Jansse, chevalier de la légion d'honneur, avocat, propriétaire à Rubelles, présenté par MM. La Joye et Leroy. A l'unanimité de 18 votants, ces demandes sont accueillies favorablement; elles seront soumises au Comité central conformément à l'article 55 des statuts généraux.

Un autre scrutin, ouvert pour la nomination d'un sociétaire appelé à prendre part aux travaux de la Commission du concours pour le prix offert par M. le baron de Beauverger, donne les résultats suivants :

Votants 18.

| | |
|---|---|
| M. le comte de Bonnenil. . . . | 11 voix. |
| S. E. M. Drouyn de Lhuys. . . | 6 — |
| M. le docteur Périer. . . . . | 1 — |

M. le comte de Bonneuil est proclamé membre de la Commission du concours pour la Section de Melun.

M. Lemaire lit une Notice sur la châsse de sainte Geneviève à Saint-Étienne-du-Mont de Paris, et les circonstances mémorables dans lesquelles elle sortit processionnellement. Les principaux documents qui servent de base à ce travail, sont fournis par une rarissime estampe du XVIII^e siècle, appartenant à M. Dravigny, ancien receveur des domaines à Melun.

M. Th. Lhuillier fait au nom de son homonyme, M. L'huillier, pharmacien à Egreville, une communication de notes historiques sur cette localité. Cette communication, qui est accueillie avec

intérêt, est renvoyée à la Section de Fontainebleau qu'elle concerne plus particulièrement. Il en est de même d'une demande d'admission qui accompagne les notes en question, à moins que M. L'huillier, d'Egreville, par un motif particulier, ne désire se rattacher spécialement à la Section de Melun.

En outre, M. Th. Lhuillier, donne lecture, en son nom personnel, d'un Mémoire intitulé : *Notes sur quelques musiciens se rattachant au département de Seine-et-Marne.*

D'intéressants détails donnés par M. La Joye, sur l'organisation des Templiers, suivent cette lecture. La communication faite par M. Mannier, dans la précédente séance, sur les Commanderies du comté de Melun, fournit l'occasion du travail de M. La Joye.

M. Labiche lit une fable intitulée : *Jean Lapin et ses ennemis.*

Les communications, notes et mémoires de MM. Lemaire, Th. Lhuillier, La Joye et Labiche sont renvoyées au Comité central.

MM. Cotelle et Buval présentent plusieurs pièces de monnaies romaines et du moyen-âge recueillies tant à Melun qu'aux environs.

MM. Schreuder et G. Leroy, font hommage à la Société de brochures qu'ils viennent de publier, savoir : M. Schreuder, *Réponse et lettre à MM. Flaud et Martin sur la fondation de la Société des anciens élèves des écoles impériales d'Arts-et-Métiers.* Melun, 1866 et 1867, imp. Michelin ; — Et M. Leroy, *Une excursion à Chaumes-en-Brie*, — in-8° de 20 pages; Melun, 1867, imp. Hérisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

---

## SÉANCE DU 5 MAI 1867.

*Président, M. F. LA JOYE. — Secrétaire, M. LEROY.*

La séance est ouverte à une heure.

Sont présents : MM. Aubergé, Ballu, Chaié-Fontaine, Courtois, Decourbe, Eymard, Gaucher, Gaudard, Gillet, Hérisé, Kerckhoffs, Labiche, Lambert, Latour, Lhuillier, Poyez, Roussel, Saby, Schreuder, Sertier et Sollier.

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance, ce procès-verbal est adopté sans observation.

Le Secrétaire dépouille la correspondance :

M. Bernardin, retenu à Brie par une séance de la Société de secours mutuels, dont il est président, manifeste ses regrets de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour.

M. le comte de Bonneuil remercie la Section de l'avoir nommé membre de la commission du concours pour le prix fondé par M. le baron de Beauverger.

M. le Secrétaire de la Section de Meaux communique l'ordre du jour de la séance que cette Section se propose de tenir à La Ferté-sous-Jouarre, le lundi 6 mai.

La Société d'émulation des Vosges adresse le programme des prix qu'elle a fondés pour 1867 et 1868.

Après ce dépouillement, M. le Président annonce que des demandes d'admission, comme membres titulaires de la Société, sont faites par M. Charles Jacque, artiste peintre et graveur à Paris, qui a pour présentateurs MM. Courtois et Lainé ; et par M. Bergeron, docteur en médecine à Paris, dont les présentateurs sont MM. Fournials et Saby. Il sera statué sur ces demandes dans la prochaine séance de la Section, conformément au règlement.

M. Gaucher communique une note extraite du *Moniteur des Communes* du 3 mai courant, rapportant la réception par l'Empereur des lauréats des Sociétés savantes des départements, à la suite de la séance générale tenue à la Sorbonne le 28 avril dernier. Il exprime le désir que ce fait, qui honore toutes les Sociétés savantes départementales, soit consigné au procès-verbal. La Section tout entière acquiesce à ce désir.

M. Lambert, membre titulaire, fait hommage à la Société et aux membres présents, d'une pièce de vers intitulée : *A la France*, broch. in-8° de 4 pages ; Melun, imp. Hérisé, 1867. Des remerciments sont adressés à M. Lambert.

M. le Président ouvre le scrutin pour le renouvellement du bureau de la Section pour l'année 1867-1868 (art. 9 du règlement). Dans le but de permettre à un plus grand nombre de membres de prendre part au vote, il est décidé que le dépouillement de ce scrutin n'aura lieu qu'à la fin de la séance.

Dans une allocution succincte, M. le Président résume l'état actuel de la Section. Il constate qu'elle compte 91 membres titulaires, qu'elle a fourni le plus grand nombre de mémoires à la Société, qu'elle s'est augmentée de plusieurs membres durant l'année qui vient de s'écouler, enfin qu'elle a tenu régulièrement ses séances mensuelles dont l'attrait s'est toujours maintenu.

A l'occasion de la mesure récente supprimant les musiques de cavalerie et qui aura pour conséquence de priver Melun de ses concerts habituels, la Section, sur la proposition de M. Poyez, a mis en délibération et adopté la motion suivante :

« La Société, dont la mission, ainsi que l'indique son titre, est » de favoriser le développement des sciences, des lettres et des » arts, émet, à l'unanimité, le vœu que, par l'initiative de la » Municipalité, une Société philharmonique soit créée à Melun. »

Le Secrétaire est chargé de transmettre cette délibération à M. le Maire de la ville.

M. Gaucher donne lecture d'une note relative à d'anciens poids en cuivre, marqués à l'effigie de Philippe IV, roi d'Espagne, et de Louis XIV enfant. Il développe les considérations qui lui semblent justifier la présence de ces poids dans la Brie, où ils ont été trouvés. M. Gaucher lit aussi une autre note sur un sceau du XVIII^e siècle, ayant appartenu au procureur des carmes des provinces de Tours et de Paris.

M. La Joye lit un mémoire sur la vierge noire du Puy-en-Velay, dont le culte fut apporté à Pringy, près Melun, par des pèlerins du moyen-âge.

M. Leroy communique une lettre qu'il a reçue de M. Delzons, ancien commissaire-priseur à Melun, actuellement greffier de la justice de paix du 20^e arrondissement de Paris. Dans cette lettre, M. Delzons donne des détails sur le gisement de silex anté-historiques de Nemours signalé à la Section par M. Lassubez, dans une des précédentes séances. L'opinion qu'il émet à ce sujet sur l'origine de ce gisement soulève diverses observations desquelles il résulte qu'on ne saurait mettre en doute sa nature anté-historique, et son authenticité qui résulte des nombreuses haches taillées et polies qu'on y a découvertes.

M. Lambert lit une poésie intitulée : *Les deux Ecoliers.*

Une fable ayant pour titre : *Les Chevaux*, lue par M. Labiche, complète les lectures.

Les travaux et communications de MM. Gaucher, La Joye, Lambert et Labiche sont renvoyés au Comité central.

M. le docteur Gillet présente une pierre provenant de l'église Notre-Dame de Melun, sur laquelle est sculpté un phénix, sujet fréquemment reproduit à l'époque de la Renaissance. Il annonce qu'il destine cette pierre au musée de Melun.

Le dépouillement du vote pour le renouvellement du bureau de la Section donne les résultats suivants :

Votants, 24.

*Président :* MM. La Joye, 21 voix ; comte de Champagny, 2 ; de Bonneuil, 1.

*Vice-président :* MM. Labiche, 19 voix ; Gillet, 4 ; Schreuder, 1.

*Délégué au Comité central :* MM. Poyez, 19 voix ; Sollier, 4 ; Gillet, 1.

*Membre de la Commission du Bulletin :* MM. le comte de Champagny, 22 voix ; Sollier, 2.

*Secrétaire :* MM. Leroy, 23 voix ; Saby, 1.

*Secrétaire-adjoint :* MM. Lhuillier, 22 voix ; Kerckhoffs, 1 ; bulletin sans indication de secrétaire-adjoint, 1.

A la suite de ce dépouillement, M. le Président annonce que le bureau de la Section de Melun est ainsi composé pour l'année 1867-1868 :

*Président :* M. F. La Joye ;

*Vice-président :* M. Labiche ;

*Délégué au Comité central :* M. Poyez ;

*Membre de la Commission du Bulletin :* M. le comte de Champagny ;

*Secrétaire :* M. G. Leroy ;

*Secrétaire-adjoint :* M. Th. Lhuillier.

En raison de la réunion générale de la Société à Melun, le 10 juin 1867, la Section décide qu'elle suspendra ses séances mensuelles jusqu'au mois de juillet prochain.

La séance est levée à quatre heures.

---

## SÉANCE DU 7 JUILLET 1867.

*Président, M. F. LA JOYE. — Secrétaire, M. LEROY.*

La séance est ouverte à une heure.

Sont présents : MM. Courtois, Eymard, Fournials, Gillet, Kerckhoffs, Labiche, Lambert, Lemaire, Lhuillier, Saby et Sollier.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

Cependant, à l'occasion des faits contenus dans ce procès-verbal et pour les compléter, M. Lambert annonce que le vœu formulé par la Société au sujet de la création d'une Société philharmonique

à Melun, ne tardera sans-doute pas à recevoir son exécution, grâce à la libéralité de M. La Joye, notre honoré président, qui a personnellement offert à M. Holtzem, directeur de la Chorale de Melun, une somme de 300 fr. pour faciliter la réalisation de ce vœu. M. Lambert exprime les sentiments de gratitude que lui inspire cet acte généreux, sentiments auxquels la Section est heureuse de s'associer.

Le Secrétaire procède au dépouillement de la correspondance.

MM. Bernardin, Chapu, Decourbe et Hérisé expriment leurs regrets de ne pouvoir se trouver à la séance de ce jour. M. le comte de Champagny remercie ses collègues de l'avoir réélu membre de la Commission du Bulletin.

Des demandes d'admission comme membres titulaires de la Société sont faites par :

1° M. Hocedé du Tramblay, ancien auditeur au conseil d'Etat, propriétaire à Rubelles. Présentateurs, MM. La Joye et Kerckhoffs.

2° M. Journeil, conseiller municipal, propriétaire à Melun. Présentateurs, MM. Gillet et Kerckhoffs.

3° M. Laffitte, artiste peintre à Barbizon. Présentateurs, MM. Courtois et Prieur.

4° M. le baron Papeleu, artiste peintre au même lieu. Mêmes présentateurs.

5° M. Mabillon, greffier de la justice de paix à Mormant. Présentateurs, MM. Gaucher et Lhuillier.

MM. Courtois et Lambert proposent de conférer le titre de correspondant à M. Taine, chevalier de la Légion d'honneur, professeur d'esthétique à l'école des Beaux-Arts, qui se rattache au département de Seine-et-Marne par des liens de famille et de séjour.

La Section décide qu'il sera ultérieurement statué sur ces demandes et proposition, conformément au règlement.

D'après l'ordre du jour, il est procédé à deux votes successifs, sur les demandes d'admission, comme membres titulaires, de :

Premièrement, M. Charles Jacque, artiste peintre, chevalier de la Légion d'honneur, à Paris, présenté par MM. Courtois et Lainé;

Deuxièmement, et M. Bergeron, docteur en médecine à Paris, présenté par MM. Fournials et Saby.

Le dépouillement de chacun de ces votes, qui ont lieu au scrutin secret, donne le résultat suivant :

Votants. . . . . 11
Pour l'admission. . . . . 11

L'admission de MM. Jacque et Bergeron, comme membres titulaires de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne, sera soumise au Comité central.

M. Saby exprime le vœu que la Section de Melun entre en correspondance avec la Société Galiniste de la même ville, qui a concouru à l'éclat de la séance publique de la Société d'Archéologie, le 10 juin dernier. M. Leroy fait observer que la Section ne saurait montrer de préférence pour l'une ou l'autre des deux Sociétés chorales de Melun, et qu'en cas d'adoption de la proposition de M. Saby, proposition à laquelle il se rallie, il conviendrait de l'appliquer à chacune des deux Sociétés. Plusieurs membres disent que cette proposition mérite examen et qu'il leur semble nécessaire de la renvoyer à la prochaine séance pour la suite à donner. La Section, se rangeant à cette idée, renvoie l'examen de la proposition de MM. Saby et Leroy à la plus prochaine séance.

En outre, la Section, prenant en considération le concours empressé de la Société Galiniste pour rehausser l'éclat de la séance solennelle publique, tenue à Melun par la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne le 10 juin dernier, lui en exprime ses remercîments. Le Secrétaire est chargé d'en informer M. Bouchard, directeur de la Société Galiniste.

M. Saby propose d'adresser de semblables remercîments à M. H. Chapu, notre honoré confrère, pour l'offre si généreuse qu'il a faite à la ville de Melun, d'un médaillon destiné à rappeler la mémoire de Jeanne-d'Arc, qui préserva Melun du joug des Anglais en 1430. Par acclamation, la Section s'associe à la proposition de M. Saby, et décide l'insertion au procès-verbal des remercîments adressés à M. Chapu, qu'elle félicite, en outre, de sa récente nomination à la dignité de chevalier de la Légion d'honneur. La Section apprend aussi avec plaisir que dans une de ses dernières réunions, le Conseil municipal a voté 500 fr. pour la réalisation de l'offre de M. Chapu.

M. La Joye donne communication de documents historiques et archéologiques que MM. les instituteurs de Moisenay et de Saint-Germain-Laxis lui ont adressés sur ces deux communes. Remercîments et renvoi à la Commission du Dictionnaire archéologique de Seine-et-Marne.

M. La Joye lit aussi une série de documents sur la famille Fouc-

quet, et donne verbalement des explications sur les anciennes chapelles seigneuriales et les retraits.

M. Leroy lit un *Episode de la Fronde à Melun.*

M. Lhuillier communique des renseignements sur le général Davaine, qui habita Melun sous la première République.

Et M. Labiche clot la séance en lisant une fable intitulée : *Le Lièvre, le Renard et le Loup.*

Ces communications et lectures sont renvoyées au Comité central, à moins que leurs auteurs n'en disposent autrement.

La séance est levée à trois heures.

---

## SÉANCE DU 4 AOUT 1867.

*Président M. LA JOYE. — M. G. LEROY, secrétaire.*

La séance est ouverte à une heure.

Sont présents : MM. Aubergé, Ballu, Cotelle, Courtois, Dorlin, Eymard, Fournials, Gillet, Kerckhoffs, Labiche, Lambert, Lemaire, Lhuillier, Prévost, Saby, Schreuder et Sollier.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Le secrétaire dépouille la correspondance : — M. Dureau, homme de lettres à Paris, fait hommage à la Société d'un ouvrage qu'il vient de publier sous le titre : Notes bibliographiques. Remercîments à l'auteur et dépôt de l'ouvrage aux Archives. — Le Président de la Section de Meaux communique l'ordre du jour de la prochaine séance de cette Section. — M. l'abbé Dégout, en son nom et au nom de plusieurs de ses collègues, demande de remettre à la prochaine séance les votes d'admissions indiqués comme devant avoir lieu aujourd'hui. — La Section, après avoir mis en délibération la proposition de M. l'abbé Dégout et entendu les observations présentées par plusieurs membres, décide qu'il y a lieu de se conformer aux dispositions du règlement et de procéder aux votes d'admissions inscrits à l'ordre du jour. En conséquence, il y est procédé dans l'ordre suivant :

Vote sur l'admission de M. Hocedé, ancien auditeur au Conseil d'État, propriétaire à Rubelles. Présentateurs MM. La Joye et Kerckhoffs.

Votants 14.

Pour l'admission. . . . . 13.
Contre. . . . . 1.

Vote sur l'admission de M. Journeil, conseiller municipal, chimiste à Melun. Présentateurs MM. Gillet et Kerckhoffs.

Votants 14.

Pour l'admission. . . . . 14.

Vote sur l'admission de M. Laffitte, artiste-peintre à Barbizon. Présentateurs MM. Courtois et Prieur.

Votants 13.

Pour l'admission. . . . . 13.

Vote sur l'admission de M. le baron Papeleu, artiste-peintre à Barbizon. Présentateurs MM. Courtois et Prieur.

Votants 13.

Pour l'admission. . . . . 13.

Vote sur l'admission de M. Mabillon, greffier de la justice de paix du canton de Mormant. Présentateurs MM. Gaucher et Lhuillier.

Votants 15.

Pour l'admission. . . . . 15.

M. le Président, après avoir proclamé le résultat de chacun de ces votes, annonce que l'admission de MM. Hocedé, Journeil, Laffitte, Papeleu et Mabillon, comme membres titulaires de la Société, sera soumise au Comité central.

Vote sur l'admission, comme membre correspondant, de M. Taine, chevalier de la légion d'honneur, professeur d'esthétique à l'École des Beaux-Arts. Présentateurs MM. Courtois et Lambert.

Votants 15.

Pour l'admission. . . . . 13.

Contre. . . . . 2.

L'admission de M. Taine, comme membre correspondant de la Société, sera également soumise au Comité central.

A la suite de ces votes, M. Leroy donne lecture d'une notice intitulée : *Historique de l'enseignement à Melun, depuis le* XII^e^ *siècle jusqu'à nos jours.*

M. La Joye, communique un tableau de la *Généalogie maternelle du roi Louis XV* et des Notes sur différents objets précieux, qui figurent dans les galeries de l'Exposition de l'histoire du travail, à Paris.

Le secrétaire de la Section appelle l'attention des membres présents sur un gnomon du XVIII^e^ siècle, en pierre, et sur une petite tourelle également en pierre, qui semble être une ancienne enseigne de sainte Barbe, le tout trouvé dans la cave d'une maison, rue

du Palais-de-Justice, 19, à Melun. Il présente aussi un poignard brisé et une épée ployée, en bronze, provenant d'une sépulture gallo-romaine trouvée dans la plaine de la Varenne de Melun, en 1862, lors de l'ouverture des rues du nouveau quartier Saint-Ambroise. A ce sujet, il lit une note de M. l'abbé Cochet, de laquelle il résulte que l'épée, signe de l'autorité, est toujours rare dans les dortoirs des générations primitives. En général, sur cent sépultures antiques explorées, il ne se trouve guère qu'une épée. — Les objets représentés par M. Leroy, secrétaire, appartiennent au musée de Melun.

M. Dorlin, soumet à la Section différents instruments avec lesquels il se propose de faire des observations météorologiques. Il manifeste le désir d'obtenir le concours de la Société, soit pour l'acquisition complète de ces instruments, soit au moyen d'une allocation qui lui en faciliterait l'achat qu'il ferait alors pour son compte personnel.

La Section, après avoir délibéré, prend en considération la proposition de M. Dorlin, et nomme une commission à l'effet de l'examiner et de consigner ses conclusions dans un rapport dont elle chargera l'un de ses membres. Cette commission est composée de MM. Ballu, président, Courtois, Dorlin, Eymard, Fournials, Gillet, Loche, Prévost et Schreuder. Elle se réunira sur la convocation de son président.

M. La Joye, président de la Section, remet à M. Fournials, principal du collége de Melun, la médaille offerte par la Société d'archéologie à l'élève qui se sera le plus distingué dans l'étude de l'histoire nationale.

A cet instant de la séance, M. le Président reçoit de M. le comte de Champagny, une lettre ayant le même but que celle de M. l'abbé Dégout. Il sera répondu à M. le comte de Champagny qu'il avait été statué sur l'objet de sa demande au moment où sa lettre est parvenue.

M. Labiche lit une fable de sa composition intitulée : *Le Cheval du meunier*.

Tous les travaux lus à la présente séance sont renvoyés au Comité central, pour prendre place dans le bulletin, à moins que leurs auteurs n'en disposent autrement.

La Section décide qu'en raison des vacances, elle ne se réunira pas au mois de septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

---

## SÉANCE DU 5 OCTOBRE 1867.

*Président M. LA JOYE. — M. LEROY, secrétaire.*

La séance est ouverte à une heure.

Sont présents: MM. Aubergé, Buval, comte de Champagny, Decourbe, Gaucher, Gaudard, Gillet, Labiche, Lemaire et Lhuillier.

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par le secrétaire, est adopté.

Dépouillement de la correspondance: M. Anatole Dauvergne envoie une note qu'il vient de publier, d'après les instructions du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, sur les procédés d'estampage des dalles funéraires et d'enlèvement du badigeon sur les peintures murales. M. Bernardin offre à la Société un exemplaire du compte-rendu de la dernière Exposition des roses qui a eu lieu à Brie-Comte-Robert. Remercîments et dépôt aux archives.

Des demandes d'admission, comme membres titulaires de la Société, sont faites par: 1° M. l'abbé Tisserand, de Melun, officier d'Académie, correspondant du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, à Nice; présentateurs MM. La Joye et Decourbe; 2° M. Garnuchot, officier d'académie, directeur de l'École professionnelle annexée au collége de Melun; présentateurs MM. Kerckhoffs et Saby; 3° Et M. Dupré, pharmacien à Melun; présentateurs MM. Kerckhoffs et Leroy.

La Section décide qu'il sera statué sur ces demandes dans la prochaine séance conformément au règlement.

Le scrutin ouvert sur la demande d'admission, comme membre titulaire, de M. le comte Horace de Choiseul-Praslin, chevalier de la légion d'honneur, maire de Maincy, dont les présentateurs sont MM. La Joye et Courtois, donne les résultats suivants:

Votants 11.

| | |
|---|---|
| Pour l'admission. . . . . | 10 |
| Bulletin blanc. . . . . | 1 |

M. de Choiseul-Praslin ayant réuni l'unanimité des suffrages exprimés, son admission sera soumise au Comité central.

M. La Joye donne lecture de deux notices concernant: la première, un mortier de pharmacie, du XVII^e siècle, en bronze, autour duquel se trouve, entre autres ornements, un médaillon de Mar-

guerite d'Estampes; et la seconde, un vitrail sur lequel sont figurées les armoiries de l'ancien comté de Champagne et de Brie : d'azur à la bande d'argent accompagnée de deux autres bandes d'or, potencées et contre-potencées d'or à quatorze pièces. M. La Joye annonce qu'il fait hommage du mortier au musée de Melun.

M. le docteur Gillet présente une hache en silex poli, trouvée à la ferme du Fresnoy, près Montereau-faut-Yonne, et plusieurs spécimens de haches, couteaux et poinçons en silex, recueillis par M. Antonio Lassubez à Nemours et aux environs d'Abbeville. Il présente aussi un chapiteau de colonnette du XIVe siècle, provenant de l'abbaye du Jard, près Melun, dont il fait hommage au musée de cette ville.

M. Gaucher communique une note sur le mariage de Séraphin de la Framboisière, écuyer, célébré dans la paroisse de Champdeuil en 1661. Il fait passer sous les yeux des membres de la Section une médaille de bronze, frappée en 1824 en l'honneur du général Lafayette.

M. Lhuillier dépose sur le bureau, au nom de M. Lesage, employé à Melun, deux monnaies chinoises et les monnaies françaises suivantes, trouvées sur l'emplacement de l'ancien château de Dammartin en Goëlle : doubles-tournois de Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, et deniers tournois et doubles-tournois des ducs de Mantoue et d'Orléans. Ces monnaies, offertes à la Société, seront déposées au musée de Melun.

M. Labiche donne lecture d'une fable de sa composition, intitulée : *l'Abeille et le Papillon.*

Toutes les lectures et communications faites à la présente séance sont renvoyées au Comité central, pour prendre place au bulletin, à moins que leurs auteurs n'en disposent autrement.

La séance est levée à trois heures.

---

## SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1867.

*Présidence de M. LA JOYE. — Secrétaire M. G. LEROY.*

La séance est ouverte à une heure.

Sont présents : MM. Aubergé, comte de Champagny, comte Horace de Choiseul-Praslin, Courtois, Decourbe, Dorlin, Eymard, Gaucher, Gillet, Godin aîné, Hérisé, Hocedé du Tramblay, Jour-

neil, Kerckhoffs, Labiche, Lambert, Lemaire, Lhuillier, Saby, Schreuder et Sollier.

Le procès-verbal de la présente séance, rédigé et lu par le secrétaire, est adopté sans observation.

Dépouillement de la correspondance : M. le comte de Nieuwerkerke, président de la Commission de l'Histoire du Travail, à l'Exposition universelle de Paris, informe MM. les membres des sociétés savantes et les amateurs qui ont confié des objets à la Commission, que le retour de ces objets aura lieu très-prochainement par les soins de M. du Sommerard, directeur du musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny, commissaire délégué pour l'Exposition de l'Histoire du Travail. La Commission impériale a décidé qu'une médaille sera frappée au nom de chacune des personnes, de chacun des établissements civils et religieux, qui ont pris part à cette Exposition. Plusieurs membres de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne se trouvant dans cette catégorie, sont intéressés à connaître ces différentes décisions. — La Société de géographie adresse le programme des prix qu'elle propose pour être décernés en 1869 et années suivantes.

Une demande d'admission, comme membre titulaire, est faite par M. Miguel da Silva, capitaine du génie, professeur à l'École centrale de Rio-Janeiro, membre de la Commission brésilienne à l'Exposition universelle de Paris. Présentateurs, MM. Kerckhoffs et Leroy. La Section décide qu'il sera statué sur cette demande dans la prochaine séance, conformément au règlement.

Il est successivement procédé à trois votes, au bulletin secret, pour l'admission en qualité de membres titulaires, de : 1° M. l'abbé Tisserand, de Melun, officier d'Académie, correspondant du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes. Présentateurs, MM. La Joye et Decourbe. — 2° M. Garnuchot, officier d'académie, directeur de l'École professionnelle annexée au collége de Melun. Présentateurs MM. Kerckhoffs et Saby. — 3° M. Dupré, pharmacien à Melun. Présentateurs MM. Kerckhoffs et Leroy. Ces votes donnent les résultats suivants :

Sur la demande de M. l'abbé Tisserand, votants 20, pour l'admission 20.

Sur la demande de M. Garnuchot, votants 21, pour l'admission 21.

Sur la demande de M. Dupré, votants 21, pour l'admission 21.

L'admission, comme membres titulaires, de MM. l'abbé

Tisserand, Garnuchot et Dupré sera soumise au Comité central.

A la suite de ces votes, M. Saby demande la parole et formule le vœu qu'en présence du déplorable accident récemment arrivé à M. le marquis de Pontécoulant, président de la Société, auquel un choc de voiture a démis l'épaule et fracturé le bras gauche, la Section lui exprime dans une lettre que le secrétaire sera chargé de lui adresser, tous les regrets que lui fait éprouver la nouvelle de cet accident. Le vœu de M. Saby est converti en proposition qui est accueillie favorablement par tous les membres présents. Le secrétaire transmettra à M. le marquis de Pontécoulant l'expression des regrets et des sympathies de la Section.

M. Dorlin donne lecture d'une notice intitulée « *Considérations générales sur la météorologie,* » suivie du résultat des observations de cette nature auxquelles l'honorable sociétaire s'est livré pendant le mois de septembre dernier et qu'il se propose de continuer chaque mois.

La Section entend avec intérêt la lecture du travail de M. Dorlin; elle en ordonne le renvoi au Comité central pour prendre place dans le Bulletin, avec les futures communications météorologiques mensuelles dont il vient d'être question.

M. La Joye résume des *Observations sur la présence de l'homme, dans les terrains quaternaires*, à diverses époques caractérisées. Il accompagne ces observations de notes tirées du Bulletin de la Société de géologie, relatives à l'anéantissement des races.

M. Lhuillier lit une notice intitulée : « *Un mot sur les jetons historiques.* » Et à cette occasion M. Gaucher et M. Leroy, secrétaire de la Commission du musée de Melun, présentent un assez grand nombre de jetons historiques, de jetons de comptes et de familles, auxquels le travail de M. Lhuillier donne certain à-propos.

M. Labiche communique une fable de sa composition intitulée : *Le Roi et le paysan corse.*

Tous ces travaux et communications sont renvoyés au Comité central.

La séance est levée à trois heures.

---

## SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 1867.

*Présidence de M. LABICHE, vice-président ; secrétaire, M. G. LEROY.*

La séance est ouverte à une heure.

Sont présents MM. Aubergé, Ballu, Decourbe, Dorlin, Eymard, Garnuchot, Gillet, Journeil, Kerckhoffs, Lhuillier, Schreuder et Sollier.

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par le secrétaire, est adopté sans observation.

Dépouillement de la correspondance : — MM. La Joye, Lambert et Leguay expriment leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance de ce jour. M. Hautôme et M. Sougit, membres fondateurs de la Société, adressent leurs démissions motivées, le premier par son éloignement du département de Seine-et-Marne, et le second par son grand âge. L'Académie de Belgique, siégeant à Anvers, annonce qu'une médaille commémorative du congrès archéologique tenu dans cette ville au mois d'août dernier, sera décernée à la Société de Seine-et-Marne, représentée à cette réunion par M. Carro, son vice-président. M. le docteur Forgemol, de Tournan, membre de la Société, fait hommage des publications suivantes dont il est l'auteur : *Préparation du chanvre et du lin sans rouissage préalable, à l'aide d'un procédé chimique ; — Note sur le dévidage, en soie grège, des cocons ouverts, des cocons de graine et des cocons doubles.* Des remercîments seront adressés à M. Forgemol pour l'hommage de ces publications qui seront déposées dans les archives de la Société.

Une demande d'admission est faite par M. Chéron de Villiers, propriétaire à Verneuil. Les présentateurs sont : MM. La Joye et Courtois. Il sera statué sur cette demande dans la prochaine séance, conformément au règlement.

L'ordre du jour porte ensuite sur le vote relatif à la demande d'admission de M. Miguel da Silva, capitaine du génie, professeur à l'École centrale de Rio de Janeiro, membre de la Commission brésilienne de l'Exposition universelle à Paris. Les présentateurs sont : MM. Kerckhoffs et G. Leroy.

Ce vote donne les résultats suivants :

Votants 13. — Pour l'admission 13.

L'admission de M. Miguel da Silva, comme membre titulaire de la Société sera soumise au Comité central.

M. le docteur Gillet communique une circulaire émanant de l'Association scientifique de France siégeant à l'Observatoire de Paris, sous la présidence de M. Leverrier. Cette association vient en aide aux Sociétés départementales qui se livrent à des observations météorologiques, soit en les assistant pécuniairement, soit en leur fournissant les instruments qui peuvent leur être nécessaires. Sur la proposition de plusieurs membres, il est décidé, à l'unanimité, que des démarches seront faites pour entrer en correspondance avec l'Association scientifique de France, afin de pouvoir jouir des avantages qu'elle offre à ses correspondants et qui seront utiles à ceux des membres de la Société de Seine-et-Marne s'occupant spécialement des observations dont il vient d'être question.

A la suite du règlement de ces différents points d'ordre administratif, il est successivement donné lecture des travaux ci-après indiqués :

Par M. Dorlin : *Considérations générales sur la météorologie,* (suite) *Journal météorologique du mois d'octobre.*

Par M. G. Leroy : *Notice sur l'ancienne industrie calcaire de Melun.*

Et par M. Labiche : *Le loup, le blaireau et le renard,* fable.

Ces travaux sont renvoyés au Comité central.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

---

## SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1868.

*Président, M. LA JOYE ; secrétaire, M. G. LEROY.*

Sont présents MM. Aubergé, Ballu, Buval, Courtois, Decourbe, Gaudard, Labiche, Kerckhoffs, Lemaire, Lhuillier, Poyez et Saby.

M. G. Leroy communique le répertoire archéologique de l'arrondissement de Melun, qu'il a rédigé d'après le programme arrêté par la Société. Il donne lecture d'un résumé indiquant la forme suivie et diverses particularités sur les antiquités, monuments et objets d'art de l'arrondissement.

A la suite de cette lecture, M. La Joye, président, fait observer que l'objet de la communication de M. Leroy rentre dans la caté-

gorie des travaux pouvant prendre part au concours institué par le ministère de l'Instruction publique entre les Sociétés savantes des départements. Il propose d'envoyer à ce concours, au nom de la section de Melun, le répertoire archéologique rédigé par M. Leroy et qu'il vient de soumettre à la Section.

La proposition de M. La Joye, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. Le secrétaire est chargé d'en suivre l'exécution.

---

## SECTION DE PROVINS.

### SÉANCE DU 6 JUILLET 1867.

*Présidence de M. le comte d'HARCOURT.*

Le six juillet mil huit cent soixante-sept, trois heures du soir.

Le bureau de la Section de Provins se réunit dans le salon de la Bibliothèque où sont présents MM. le comte d'Harcourt, Jules Michelin, Émile Bourquelot et Auguste Lenoir, pour procéder au dépouillement du scrutin dans les élections relatives au renouvellement du bureau de la Section, pour l'année 1867-1868.

Ont pris part au vote :

MM. Durvelle, F. Bourquelot, comte d'Harcourt, de Fresne, Presles, Victor Arnoul, Delettre, Michaud, Cattet, de Lepinois, Blanc, Husson, Michelin, Émile Bourquelot, Moulenq, Chaubard, Le Hériché et Lenoir.

En tout 18 votants.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

*Président.* M. d'Harcourt, 17 voix.
Voix perdue 1.

*Vice-Président :* M. Jules Michelin 17 voix.
Voix perdue 1.

*Délégué :* M. Félix Bourquelot 17.

*Bibliothécaire-archiviste :* M. Émile Bourquelot 17.

*Secrétaire-trésorier :* M. Auguste Lenoir 17.
Voix perdue 1.

Le procès verbal a été signé par les membres présents pour être adressé au Comité central.

---

## SÉANCE DU 25 AVRIL 1868.

*Présidence de M. le comte d'HARCOURT.*

Sont présents MM. d'Harcourt, président de la Section, Jules Michelin, Félix Bourquelot, Émile Bourquelot, Bourgeat, Michaud, Delondre et Auguste Lenoir, secrétaire.

La Section, après avoir pris connaissance de la lettre en date du 24 avril 1868, adressée par M. le marquis de Pontécoulant au président de la Section de Provins, et dans laquelle sont mentionnées les propositions faites au bureau central, relativement aux élections, émet l'avis suivant :

1° La Section de Provins pense que l'élection annuelle des membres du bureau central présentant des inconvénients, il y a lieu de réviser l'article 20 des statuts;

2° Cependant, comme une modification de l'article 20 ne peut être faite que par une assemblée générale, la Section croit que les élections de 1868 doivent avoir lieu conformément au règlement.

M. le président donne communication d'une autre lettre de M. de Pontécoulant relative à la séance générale du 1er juin prochain. La Section, appelée à nommer une commission chargée des détails d'organisation de cette séance qui se tiendra à Provins, désigne MM. Jules Michelin, Émile Bourquelot et Auguste Lenoir.

La Section entend ensuite la lecture faite par leurs auteurs des travaux dont la désignation suit :

1° Patois du pays provinois : locutions, tournures, acceptions, prononciation usitées dans ce pays, par M. Félix Bourquelot;

2° Recherches sur le tatouage, par M. Jules Michelin;

3° Une page d'histoire locale : le trésor des Rochottes, par M. Auguste Lenoir.

La séance est ensuite levée.

# TRAVAUX.

## PATOIS DU PAYS DE PROVINS;

### LOCUTIONS, TOURNURES, ACCEPTIONS, PRONONCIATION

USITÉES DANS CE PAYS,

PAR M. FÉLIX BOURQUELOT.

(SECTION DE PROVINS).

### 1. Explications préliminaires.

J'essaye de donner une idée de la manière dont on parle dans une petite portion de notre terre de France, où la langue ordinaire a reçu quelques modifications susceptibles d'être notées (1). Ce travail, dont je n'ai garde de m'exagérer l'importance, offre cependant, à mon avis, divers genres d'utilité : conserver, lorsque tout ce qui est original tend à disparaître de nos provinces et de nos villes, un témoignage notable de leur ancienne personnalité ; — fournir un élément au grand dictionnaire de notre langue qui se fera certainement un jour, et répondra au vœu exprimé par la Section de Philologie du Comité des travaux historiques ; — compléter l'histoire de Provins sur un point dont personne ne s'est encore occupé.

Peut-être le nom de patois, donné aux particularités que présente le langage du pays provinois, paraîtra-t-il excessif et appliqué mal à propos. Voici comment je répondrai aux objections qui me seraient faites dans ce sens :

(1) Si de grands espaces ont déjà été étudiés : *Le Centre de la France*, par M. Jaubert ; *Le Haut-Maine*, par M. de Montesson ; *Le Poitou*, par M. Beauchet-Filleau, etc., les petits territoires n'ont pas été non plus dédaignés. Je citerai le *Dictionnaire du patois de Montrils*, chef-lieu de canton du département de Saône-et-Loire, par M. Gaspard (Mémoires de la soc. d'Hist. et d'Archéologie de Saône-et-Loire), et le *Patois de Fourgs* (arrondissement de Pontarlier, département du Doubs), par M. Tissot (Mém. de la Société d'Emulation du Doubs).

Les patois se distinguent et se reconnaissent à différents signes qui permettent de les classer en dehors de la langue académique et, pour ainsi dire, officielle :

1° Transformation des mots ou de certains mots, soit par un mode particulier de les prononcer, soit par le remplacement, la suppression ou l'addition de certains lettres ou syllabes;

2° Emploi de tournures que la langue usuelle ne comporte pas;

3° Application aux mots ordinaires de significations exceptionnelles ;

4° Introduction de mots qui n'existent pas dans le langage ordinaire.

Or, ces signes apparaissent tous dans la manière de parler des Provinois. Sans doute les mots originaux dont on se sert à Provins et aux environs ne sont pas extrêmement nombreux; les habitudes locales, quant à la forme, au sens et à la prononciation des mots ordinaires, portent sur des points assez restreints. Mais l'existence seule de ces particularités mérite qu'on la remarque; elle me semble appeler l'étude et la publicité. Les philologues trouveront, je pense, quelque avantage à les connaître, et les gens du pays, qui emploient tous les jours, sans s'en douter, des expressions étrangères au dictionnaire de l'Académie française, ne seront pas fâchés de constater pour leur localité une sorte de propriété littéraire, et de retrouver, comme dans un portrait, le type caractérisé qui leur appartient.

Il s'agit donc de passer en revue les traits originaux qu'on peut saisir du langage provinois. Né dans le pays, y ayant passé mon enfance, et n'ayant jamais cessé de l'habiter, au moins momentanément, je me suis trouvé en position de faire moi-même une partie de la besogne; mais mes connaissances et mes souvenirs eussent été à eux seuls fort insuffisants et incomplets, et j'ai recouru à ceux de mes amis et compatriotes qui pouvaient m'apporter l'aide la plus utile. C'est un devoir et un plaisir pour moi de citer MM. Léon Hublier, Renon, Jules Michelin, Lenoir, E. Lefèvre, mon frère Emile, et surtout M. Fourtier, au zèle affectueux et au patriotisme duquel je dois de nombreux et précieux renseignements. Qu'ils veuillent bien recevoir ici l'expression de mon entière reconnaissance. Je ne saurais oublier non plus mon obligeant collègue M. Francis Guessard, dont la science philologique est si étendue et si sûre, et qui a bien voulu me prêter les conseils de son expérience.

A Provins, et dans le cercle du pays qui l'environne, la manière

de parler ne se distingue pas par la vivacité ; elle est généralement lente et traînante. On a l'habitude de terminer les mots par une cantilène significative et qui suffit pour faire reconnaître comme enfants de Provins, au dehors, à Paris par exemple, les personnes qui la possèdent.

Plusieurs cas particuliers de prononciation se présentent ; voici les remarques auxquels ils donnent lieu :

1° *A*, surtout à la fin des mots et à la seconde personne du futur des verbes, s'allonge et on le prononce en appuyant fortement : *Quand tu voudrâs*, — *Tu vâs voir*, — *Est-ce que tu viendrâs bientôt.*

2° *E*, suivi d'une voyelle, se changé en *i* : *Miances*, pour *Méances*, nom d'une vallée des environs de Provins, *biau*, pour *beau*, *siau*, pour *seau*, *de l'iau* pour *de l'eau.*

3° *E*, devant *r*, prend le son de *a* : *harbe* pour *herbe*, *galarne*, pour *galerne*, *vars* pour *vers*, *Pré aux clars*, pour *Pré aux clercs*, et réciproquement *a* devient *e* : *cherrier*, qui figure dans le langage actuel et dans les écrits du vieux Claude Haton, pour *charrier.*

4° *E* long, dans les mots *tête*, *bête*, *fête*, se prononce comme s'il prenait l'accent aigu *téte*, *béte*, *féte.*

5° *E* fermé devient muet : *euleuve* pour *élève.*

6° *O* devient *e* ou *a* : *néyer* ou *nayer*, pour *noyer.*

7° *U* se change en *i* : *in* pour *un*, *lindi* pour *lundi*, *Lebrin* pour *Lebrun.* C'est ainsi que *Jumbresium*, nom latin d'un village voisin a fait *Gimbrois.*

8° Les voyelles *a i*, dans les mots où elles sont jointes pour donner le son *ai*, se séparent et se distinguent : *aïder*, pour *aider.*

9° Une séparation semblable a lieu pour les lettres *e* et *u* : *éu* ou *évu*, pour *eu* du verbe avoir.

10° La finale *al* devient *au* : *chevau* pour *cheval.*

11° La syllabe *el* disparaît dans *chandier*, pour *chandelier*, *âtier*, pour *atelier.*

12° La lettre ou diphtongue *eu* se transforme en *u* : *Ugénie*, pour *Eugénie*, *Urope*, pour *Europe.*

13° La syllabe *eur*, à la fin des mots, devient *eux* : *faucheux*, pour *faucheur*, *scieux d'long*, pour *scieur de long*, *menteux*, pour *menteur.* Jadis, dans le langage de la cour, on se plaisait à dire *les piqueux* au lieu de *les piqueurs.* A Provins, par un mouvement inverse, *au lieu* se prononce *au lieur.*

14° La finale *oir* devient *our* ou *oué* : Le *Pressoué* ou le *Persou-Dieu*, pour le *Pressoir-Dieu.*

15° La consonne *c* se change en *g* : *ganif*, pour *canif*, *reine Glaude*, pour *reine Claude*.

16° *L* se perd ou se mouille dans les mots *chevailler* pour *chevalier*, *tabier* pour *tablier*, *Saint-Ihier* pour *Saint-Ilier*. En d'autres cas il y a un allongement, et *tablier* fait *tabelier*.

17° *L* se change en *r* : *corporence* pour *corpulence*, *croche-pied* pour *cloche-pied*; réciproquement *r* se change en *l* : *Clos le Barbe*, pour *Crole-Barbe*.

18° *N*, suivi d'un *i* ou d'un *e* et d'une autre voyelle, se renforce d'un *g*, tandis que l'*i* ou l'*e* disparaît : *Gargner* pour *Garnier*, *faignant* pour *fainéant*, *Caffergniaux* pour *Caffergnaux*.

19° *R*, entre une voyelle et une consonne disparaît et la voyelle s'allonge : *abre* pour *arbre*, *mécredi* pour *mercredi*. La forme *abre* est ancienne en Champagne. On la voit dans un aveu de Gilles de Celles au comte de Réthel, en 1305 : *une pièce de terre qui siet à l'abre de Navarre* (1).

20° *T*, suivi d'un *i* et d'une autre voyelle, prend le son de *qu* : *torquiau* pour *torteau*, *couquiau* pour *couteau*, *arquière* pour *artière*, *quiens* pour *tiens*, *demi s'quier* pour *demi-setier*. A la cour de Louis XIV, s'il faut en croire un écrivain contemporain, cité par l'auteur du *Patois du centre de la France*, on prononçait volontiers *tabaquière* pour *tabatière*.

21° *V* se change en *b* : *cadabre* pour *cadavre*. Parfois aussi, il se change en *u* : *paure* pour *pauvre*.

22° La syllabe *re* se transforme en *er*, et par un mouvement inverse, mais dans des cas plus rares, la syllabe *er* en *re* : *berbis*, qui est du reste la forme la plus voisine du latin *vervex*, dont il dérive, pour *brebis*, *bertoche* pour *bretoche* ou *bretèche*, *guerlot* pour *grelot*, *fremi* pour *fourmi*, *Persou-Dieu* pour *Pressoir-Dieu*. Dans la curieuse liste que nous possédons des personnes qui ont pris part, vers 1340, au choix d'un régime constitutionnel pour la ville de Provins (2), on trouve *ferpier* pour *fripier*. Ferperie figure aussi dans un censier de l'Hôtel-Dieu rédigé au XIII^e siècle (3). — La transformation que je signale ici est très-ordinaire dans le langage néo-latin; nous avons à la fois le nom propre *Formond* et *Fromond*. Les Italiens ont fait *formagio* du mot latin *formagium*,

(1) *Cartul. du comté de Rethel*, notice par M. L. Delisle, n° 380, p. 113.

(2) Je l'ai publiée, d'après l'original des Archives de l'Empire, dans les *Mémoires de la Soc. des Antiq. de France*.

(3) Biblioth. de Provins, *Collection Michelin*.

qui nous a donné *fromage*. En Picardie, *St. Firmin* est surtout connu sous la forme *Fremin*.

Différentes lettres euphoniques s'introduisent dans les mots. On dit *s'entrapper* pour *s'attrapper*, *jarle* pour *jarre*, *mégerde* pour *mégère*, *éserber* pour *éherber*, *déglimonner* pour *élimonner* (enlever le limon), *élisser* pour *lisser*, etc.

Il y a aussi des modifications de lettres et de syllabes, dont on peut ajouter la liste à celle que je viens de donner des singularités de la prononciation provinoise :

Introduction de la lettre *r* entre *d* et une consonne ; la préposition *dès* devient *drès*. *Drès le matin*, pour *dès le matin*.

Changement de finales dans les infinitifs des verbes : *s'ennuire* pour *s'ennuyer*, *agonir* pour *agoniser*, *lairrer* pour *laisser*, *se mouver* pour *se mouvoir*.

Remplacement du pronom *elle*, par la lettre *a*, qui en fait les fonctions : *a n'vient pas*, pour *elle ne vient pas*. Cette manière de s'exprimer est usitée dans le patois parisien.

Suppression des voyelles et surtout de l'*e* muet entre deux consonnes : *Ph'lippe*, pour *Philippe*, *ch'tis* pour *chétif*, *j'f'rons* pour *nous ferons*. En général, surtout dans les campagnes, les élisions sont nombreuses, et elles donnent aux mots qu'elles affectent une dureté peu musicale.

Retranchement de la lettre *r* dans les terminaisons de l'infinitif des verbes en *ir* : *guéri*, pour *guérir*. On emploie souvent cette formule : *Veux-tu v'ni?*

Voici encore quelques formes usitées : *cheux*, pour *chez*, — *tourmenteux*, pour *tourmentant*, — *aisié*, pour *aisé*, — *fillot*, ou plutôt *fiot*, pour *filleul*, — *ben*, pour *bien*, — *ramona*, pour *ramoneur*, — *dret*, pour droit, — *clou* pour *clos*, — *iarre*, pour *lierre*, forme moderne qui s'est substituée à *ierre* (*hedera*), en englobant l'article. On trouve dans les documents du XVI^e^ siècle *cheneveu* pour *chenevis*.

Les gens de Provins ont aussi l'habitude de grossir leurs phrases de lettres, de syllabes que j'appellerais volontiers confortatives, et qui leur donnent un caractère déterminé. Je citerai :

*Là* ou *nà*. — *Là, tu ne viens pas;* — *Tu perds ton temps, nà*. Ce monosyllabe intervient dans une foule de phrases et s'y marque par des cantilènes très-prononcées. *Là*, avec un sens de désignation locale, figure aussi dans des phrases comme celle-ci : *Là v'où c'que c'est qu'à va?* pour *où est-ce qu'elle va?*

*Çà*. — *Viens çà*.

*Dam*, ou *da*. — *Ah! bé dame*, pour *ah! bien dame*. — *Ouida*, *nonda*, *sida*, pour *oui*, *non*, *si*.

*Hein*, syllabe interrogative.

*Mès*. — *Je n'ai mès plus qu'un fagot à rentrer*, pour *je n'ai plus qu'un fagot*.

*Les*. — On ajoute ce mot au pronom *ceux* ou *celles* : *Les ceux qui*, pour *ceux qui*.

*Par*, qui, joint à l'adverbe *vers*, ou *vars*, a le sens de *dans la direction de*, *du côté de*.

J'ai annoncé des locutions, des tournures particulières au langage provinois. On remarque entre autres : *savoir beaucoup*, expression interrogative, dans le sens de *ne pas savoir*; — *c'est bien d'hazard si*, pour *il est bien étonnant que*; — *c'étant*, pour *cela étant*, *puisqu'il en est ainsi*; — *hardi*, pour *courage!*; — *à cause*, dans le sens de *pourquoi?*: — *pensez que non*, pour *cela n'est pas;* etc. Ajouterai-je cette singulière locution qui consiste à mettre sur le compte du diable un acte que quelqu'un fait beaucoup ou trop : *Maudit enfant*, *que le diable te berdacle!* — Satané polkeur! *Que le diable te polke!*

Il y a aussi des significations exceptionnelles données à certains mots : *Se trouver gêné*, pour *s'évanouir*, — *être fatigué*, pour *être malade*, etc.

Si l'on voulait pousser jusqu'au fond cette étude, dépourvue de toute prétention scientifique, il faudrait aborder les anciens documents en langue française rédigés dans le pays provinois. On y verrait si, en s'opérant sur notre sol et dans la bouche de nos populations, la formation des mots, et spécialement des noms de personnes et des noms de lieux, a suivi des modes réguliers et quels sont ces modes. On arriverait à réunir un ensemble de faits, dont je veux ici indiquer seulement quelques-uns.

*Au*, dans certains mots, remplace *e* : *Septembrauche* prend la place de *Septembrêche* (1); *comtausse*, celle de *comtesse*; *Chalautre* (il y en a trois dans le pays, la Grande, la Petite et la Reposte) sert de traduction au latin *Calestria* ou *Calestia*, qu'on trouve aussi traduit au XIIIe et au XIVe siècles, *Chaloste* et *Chalexte* (2); — *Sanctus Hilarius* devient, non pas *saint Hilaire*, mais *saint Hilier*; — *sanctus Medardus*, *saint Maard*; — *sanctus Aygalfus*, *saint Ayoul*; *Surdolium* donne *Sordeuil*, *Sourdeuil* (3), puis *Sour-*

(1) Cartulaire de la ville.

(2) Liste des vassaux du comté de Champagne et de Brie. — Scrutin de 1340.

(3) Liv. des vassaux, etc.

*dun;* — *Villanoc, Vulaines;* — *Boscus-Hildonis, Boisdon*; — *Bedalis, Besalles*; — *Aujotrum, Aujeurre*, puis *Augers;* — *Puteus Faroldi, Puits-Frou*, etc. Enfin, on remarquerait des adoucissements assez sensibles dans la disposition de certaines lettres : *outouvre* au lieu d'*octobre*, *nuevembre* au lieu de *novembre*.

Les noms des rues de la ville de Provins pourraient aussi fournir matière à quelques observations. Au moyen-âge, on donnait aux rues les noms des églises ou des couvents auxquels elles conduisaient, ceux des particularités qui pouvaient les distinguer, des industries qui s'y pratiquaient, des denrées qui s'y vendaient. A Provins, on trouve : la rue de la *Friperie*, celle de la *Cordonnerie*, celle de la *Lormerie*, à la Ville-haute, pour les selliers, les rues des *Tiroirs*, pour les fabricants d'étoffes de laine, les rues aux *Aulx*, aux *Porcelets*, aux *Oignons*, les rues de *Changis*, de *Courloison* ou *Culoison*, des *Bordes*, du *Buat*, de *Froid-Montel*, de *Puits-Béjard*, aux *Juifs* et aux *Allemands*, de la *Grande* et de la *Petite Pute-Muce*, dans lequel entre le verbe mucer ou musser, cacher, qui a disparu de la langue, etc.

Enfin, les mémoires de Claude Haton, notre intéressant chroniqueur, renferment des locutions, des tournures et des formes de mots, qui méritent d'être notés dans un travail sur le patois provinois (1). Je leur ai fait quelques emprunts utiles.

Mais ce qu'il importe spécialement d'étudier ici, c'est l'état actuel, ce sont les particularités présentes de la langue que l'on parle à Provins.

Le langage propre au pays provinois est peu imagé et n'a guère de couleur ; on sent qu'il émane d'esprits naturellement positifs, qu'il est parlé par une population dont l'initiative, l'audace entreprenante ne sont pas les qualités principales. Provins a produit ou nourri, soit au moyen-âge, soit dans les temps modernes, un assez grand nombre de poètes, quelques-uns éminents; mais on ne voit point sortir de cette ville des peintres ou des sculpteurs remarquables. La nature du territoire est agréable, et douée d'un calme reposant; les aspects sont gracieux, assez accidentés pour n'être pas monotones ; la vallée dans laquelle s'avance comme un promontoire, la montagne qui porte l'ancien Provins étale doucement jusqu'à la ceinture de collines dont elle est entourée, ses campagnes verdoyantes où circulent les eaux claires de la Voulzie

(1) *Mémoires de Claude Haton*, contenant le récit des événements accomplis de 1563 à 1582, particulièrement dans la Champagne et la Brie, publiés par M. F. Bourquelot, Paris, 1857, 2 vol. in-4°.

et du Durtain; la Ville-haute, avec son donjon et sa vieille église surmontée d'un dôme, offre à l'œil une silhouette originale qu'on n'oublie pas après l'avoir vue. Mais, en général, le paysage manque de grandeur et d'imprévu, et on l'aime plus qu'on ne l'admire.

Les habitants se caractérisent en même temps par la douceur et l'aménité de leurs mœurs, par une honnêteté que jadis le savant Adrien de Valois se plaisait à vanter, et par une sorte de mollesse et d'apathie que l'on peut constater dans le passé comme dans le présent. La passion ne les entraîne pas, soit qu'il s'agisse de religion (1), soit qu'il s'agisse de politique (2).

Les guerres intestines du XVIe siècle, les luttes de la révolution de 1789, n'ont pas laissé à Provins de traces sanglantes. L'industrie et le commerce y ont jeté un grand éclat pendant le moyen-âge; mais on ne peut nier que, les étrangers et spécialement les Italiens aient eu une grande part dans le développement de l'importance provinoise, et que, les étrangers partis, la ville soit tombée dans un affaissement dont elle ne s'est jamais relevée. Provins, après avoir été un lieu de plaisir, a été un lieu de repos où l'on se plaît à vivre et à vieillir; on ne doit pas y chercher les grandes conceptions, les entreprises aventureuses, les éclairs de l'imagination.

On peut, d'après ce tableau, se rendre compte du caractère que j'ai attribué au langage du pays provinois. Je puis ajouter qu'à un autre point de vue cet idiome présente un reflet de la nature des habitudes morales et matérielles des Provinois, de leur tendance à une sorte de flânerie indifférente. Les mots qui se rapportent à une vie peu active ou occupée de soins peu importants, sont relativement nombreux: *s'acagnardir*, *bacuter*, *se berdauder*, *flemme*, *geigneux*, *gnan-gnan*, *landaille*, *niveler*, *noiser*, *padole*, etc.

Il est nécessaire d'ailleurs de noter dans la façon de parler des Provinois quelques expressions assez pittoresques. Je citerai les mots *craler*, *glinguer*, *verder*, *viorner*, en renvoyant pour le surplus au dictionnaire qui va suivre. On y trouvera des mots archaïques, comme *glat*, *groler*, des mots appartenant à des argots (3); on y

(1) Je ne verrais guère à citer comme exception que l'albigeoise Gille de Provins, au XIIIe siècle, et quelques énergumènes du XVIe.

(2) Faut-il noter une certaine vivacité de passion amoureuse qui se manifeste dès l'époque du moyen-âge?

(3) Voy. le *Dictionn. de Vidocq*, les *Singularités du langage de M. de Larchey*, le *Dictionnaire de la Langue Verte, de M. Delvau*, etc.

remarquera la forme singulière des expressions qui se rapportent à la vie des enfants, *couïner, mouïner*, etc. J'ai donné quelques-uns des mots dont se servent, pour leurs travaux et leurs instruments, les agriculteurs et les industriels.

Le recueil que j'ai essayé des particularités du patois provinois n'a pas la prétention d'être complet. J'ai fait tout mon possible pour qu'il le fût; mais on comprendra combien il est difficile d'éviter toute lacune. De plus, il faudrait se garder de croire que les modes de prononciation, les transformations de lettres et de syllabes, les expressions, les significations, les tournures que je signalerai soient exclusivement provinoises. En tout pays, beaucoup d'altérations de la langue sont ou deviennent communes et vulgaires parce qu'elles offrent aux bouches populaires qui se les approprient des facilités plus grandes de prononciation que les formes régulières et littéraires. Je les ai indiquées avec les autres, soit dans ces prolégomènes, soit dans le corps du glossaire. Quant aux mots employés dans le pays de Provins, je les ai fait entrer dans mon recueil toutes les fois qu'ils ne figurent pas dans le *Dictionnaire de l'Académie française*, ou qu'ils ne sont pas constatés comme ayant dans notre France un usage ordinaire et commun.

Procéder autrement, vouloir élaguer les locutions qui se rencontrent ailleurs qu'à Provins et aux environs, aurait été, selon moi, une chose fâcheuse, et cette méthode appliquée aux autres dictionnaires dans lesquels on peut espérer que sera consigné plus tard l'ensemble de nos patois locaux, aurait des conséquences regrettables. On se trouverait ainsi privé de plusieurs avantages que les travaux de ce genre peuvent procurer à la science historique et philologique; les dictionnaires de patois cesseraient, par suite de restrictions inconsidérées, d'offrir l'utile possibilité de déterminer l'étendue du pays où fleurit telle ou telle manière de parler. Comment savoir d'ailleurs, avec exactitude, qu'un mot employé dans un lieu n'existe pas dans d'autres endroits, ci ce n'est à la condition que les dictionnaires des patois locaux contiendront les éléments nécessaires pour permettre de constater l'usage particulier ou commun des locutions? J'ai fait moi-même le travail de comparaison pour le patois du centre de la France dont M. Jaubert a donné un bon glossaire, et j'ai eu soin de noter les mots communs à ce patois et à celui de Provins (1).

(1) Ce qui précède me semble suffire pour répondre à certaines objections qui ont été publiées à la suite de la lecture publique de mon travail On dit que l'on croit que le patois provinois ne se distingue en rien du patois melunois et meldois;

Après ces explications, je laisse la place au dictionnaire du patois provinois, dont elles forment, pour ainsi dire, le seuil. Je ne sais s'il donnera satisfaction aux besoins qui pourraient porter quelque lecteur à l'ouvrir ; mais, soit qu'on le blâme ou qu'on l'approuve, il me restera le plaisir d'avoir tenté de le faire et de le bien faire. Ici, point de hautes visées possibles; c'est le peu d'étendue, c'est la modestie même du sujet qui charme l'auteur. Ces formes de langage propres et spéciales à un petit coin de terre que nous aimons, ces mots prononcés depuis longtemps avec prédilection dans le pays où nous sommes nés, c'est une vivace et précieuse empreinte de notre tribu, de notre famille, c'est en quelque sorte une partie de notre personnalité. Si le pays est loin, si le temps a emporté nos parents, les particularités de la langue natale nous laissent un doux parfum du passé. Que mes compatriotes reçoivent ce travail comme un nouveau témoignage de l'amour que Provins m'inspire.

## II. Glossaire du patois provinois.

Abominer de sottises, accabler d'injures. — M. A. Delvau dans son *Dictionnaire de la langue verte*, donne le mot *abominer* comme signifiant haïr et il lui attribue l'étymologie *ab*, hors et *omen*, forme d'*omentum*, estomac. *Abominatio* a jadis signifié anathême; on peut expliquer dans ce sens la locution *agoniser* de sottises, sans avoir besoin de recourir à l'étymologie de M. Delvau, qui du reste est d'accord avec le sens médical, *abominatio* nausée.

Acagnarder (s'), s'engourdir. — Ce mot s'emploie pour marquer un état moral, plutôt qu'un état physique. — Le sens ordinaire de ce mot, qui s'emploie dans le centre de la France, d'après le glossaire de M. Jaubert, est : se tenir, s'accroupir au coin du feu. Une lettre de Henri IV citée par M. Jaubert porte : des personnes acagnardées près du feu.

A cause?, formule interrogative, dans le sens de pourquoi?

A c'matin, a c'soir pour : ce matin, ce soir. Ainsi on dira : Que fais-tu à c'matin? J'irai vous voir à c'soir.

que la véritable expression serait patois de la Brie. — Quant à moi, je ne sais rien de cela; je n'ai pas étudié le pays de Melun ni celui de Meaux, et je ne suis pas en mesure d'en parler. D'autres feront, s'ils le veulent, cette étude, et l'on pourra obtenir un Dictionnaire des patois de la Brie. Je donne ce que je sais et rien de plus; je reste à Provins et dans un espace environnant qui peut équivaloir à son canton.

A FAIT, entièrement. — C'est la locution ancienne et primitive que nous avons renforcée et qui est devenue *tout à fait* (1).

A FORCE, pour enfin. — Cette locution exprime qu'on est arrivé à un but, à la suite d'efforts plus ou moins prolongés. — On dit, après avoir poursuivi quelqu'un : Ah ! je l'ai rejoint à force, en sous-entendant de le suivre ou de courir.

AFFRONTAILLES, sillons dirigés à angle droit par rapport à ceux d'une autre pièce de terre.

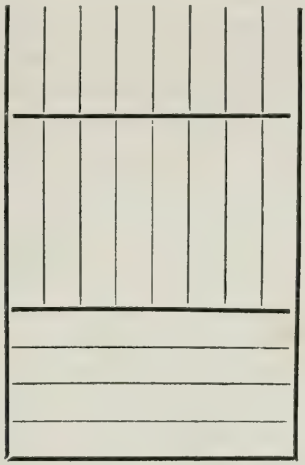


*Affrontailles*, limite, figure comme familier dans Boiste, et dans le supplément au Dictionnaire de l'Académie.

AGANA ou HAGANAT, vase en terre. — On dit : Il a versé sa soupe dans un agana. — Ce mot aurait-il une origine commune avec le mot hanap? — On m'assure que dans quelques parties du département de Seine-et-Marne on dit *hana*, pour signifier un vase. — Le mot *agati* figure avec le même sens dans l'argot des voleurs.

AGONISER ou AGONIR, invectiver, injurier. — Est suivi ordinairement du mot injures ou sottises ; on dit : agonir quelqu'un de sottises. L'usage en est ancien. M. Larchey, dans ses *Excentricités du langage*, en cite un exemple tiré de Rétif, 1783. — On a proposé plusieurs étymologies du mot agoniser ; c'est l'Αγονεξειν des Grecs, disent les uns ; ne serait-ce pas, dit M. Delvau, une corruption du vieux verbe ahoner, faire honte ?

(1) On emploie aussi *fait à fait* pour *à mesure*.

Aguicher, endommager, ou plutôt, au participe passé, endommagé. On dit qu'une serrure qui fonctionne mal est aguichée, ou plutôt en guiche. — Guiche ou guige signifiait autrefois un cordon pour attacher, accrocher, etc.

Aïder, forme primitive du mot que nous prononçons aider.

Aisances (faire ses), satisfaire aux besoins naturels.

Aller avec quelqu'un, être en relations d'amour avec telle ou telle personne.

Amiqueux, pour affectueux.

Andain, sillon d'avoine abattu. — Dans le dictionnaire de Boiste, l'andain est ce que l'on fauche d'un seul coup, une rangée de foin fauché. — M. Littré dit : Étendue que le faucheur peut faucher de pas en pas. — En Normandie andain signifie rangée de foin abattu. — C'est aussi le sens qu'il a dans le centre de la France. (Voy. le Glossaire de M. Jaubert.)

Anguille de haies, couleuvre.

Aoutat, insecte qui nait en été, particulièrement au mois d'août et dont la piqûre est très-douloureuse. — Dans certains pays on a adopté les formes : *aoûtin*, *aoûtine*.

Ape ou Hape, chose de peu de conséquence. — On dit : Ah ! la belle ape ! pour ah ! la belle affaire ! Cela n'a pas d'importance. — Dans Roquefort, Hapelourde est une chose qui a belle apparence extérieure sans rien valoir au fonds.

Arçonner ou arsonner, s'arranger entre cultivateurs de manière à faire de compte à demi. Deux cultivateurs qui, n'ayant chacun qu'un cheval, conviennent de faire en commun leurs labours, arçonnent. — En langage ordinaire, arçonner, c'est battre la laine avec l'instrument que les chapeliers appellent arçon. — L'arçon est aussi une sorte d'arc à deux pièces qui soutient la selle. — Peut-être la vraie forme de notre mot est-elle parsonner ?

Aria, désordre, embarras, importance inutile. — Dans les *Excentricités du langage*, M. Larchey donne *Harria*, en ajoutant : du vieux mot *arrie*. — M. Littré a fait entrer aria dans son dictionnaire avec le sens embarras. — Voyez aussi le Glossaire du centre de la France ; M. Jaubert rattache le mot *arrias* au vieux mot arroi, train, équipage.

Artière ou aretière ou ortière, petit poisson blanc qui se pêche dans la Voulzie et le Durtain.

Artuison, insecte qui dévore la laine, les étoffes, etc.

Assierer, assiéter, assire (s'), pour s'asseoir. On dit : assisez-vous ou assistez-vous.

Ater ou Atter, mesurer une distance au pas.

Atier, désordre, saleté. — On dit : Faire de l'âtier ; quel âtier pour indiquer un état de désordre malpropre. — C'est sans doute une corruption du mot *atelier*.

Aurevu (être), être étonné (1).

Aveindre ou avoindre, atteindre et prendre un objet dans un endroit élevé ou difficile. C'est un mot d'ancien français qu'emploie Montaigne. — On trouve *avauter* dans le même sens, à Montrêts (arr. de Louhans). Le participe ordinairement employé est *aveindu*.

M. Delvau fait venir aveindre d'*advenire*, ce qui ne peut se justifier. — Voy. Jaubert, Glossaire du centre de la France.

Babouin, mouchoir plié, passant sous le menton et se nouant sur la tête ; — mentonnière. — D'où *embabouiné*.

Bacuter, vaquer à des travaux variés peu importants, s'occuper sans but déterminé. — On emploie aussi les substantifs *bacute*, *bacutage*. — Est-ce une variante de *bahuter* ?

Balader (se), flâner. — Ce mot figure dans les recueils de MM. Larchey et Delvau.

Baloque, bavard ou bavarde, personne qui se mêle de tout, faiseur de cancans.

Bander, arrêter, retenir. — Bander l'eau d'un ruisseau par un barrage. Voy. le Glossaire de M. Jaubert.

Barbot ou barbeau, tache d'encre. Voy. Jaubert, Glossaire du centre de la France.

Barger, abattre des noix à l'époque de la récolte.

Barrailleux, qui va de droite à gauche.

Batiller, frapper à petits coups, — ordinairement sur un arbre. — Diminutif de battre (2).

Beaucoup, se souvenir, se soucier, savoir, penser, s'occuper, etc. — Expressions qui ont un sens à la fois négatif et interrogatif et qui répondent à peu près à se souvenir, se soucier fort peu.

Je sais beaucoup, veut dire : Est-ce que je sais ? *per ironiam*.

Berdacler, parler sans cesse, bavarder, remuer continuellement de manière à se rendre ennuyeux. — On appelle aussi berdaclot un individu qui bavarde.

Berdauder ou Berlauder (se), se prélasser, se dorelotter, flâner, s'amuser en travaillant. — On dit dans le sens actif : Berlauder un enfant, le promener, le distraire. — M. Delvau dans

(1) Dans certaines parties de la Brie on dit, dans le même sens : *révu* et *rêhu*.

(2) On prononce le plus souvent *baquiller*.

son Dictionnaire de la langue verte, donne ce mot comme une corruption de Brelander, ce que je ne suis pas disposé à admettre. M. Jaubert (Glossaire du centre), fournit le substantif Berlaud, avec le sens de niais, simple musard. — *Berdonner* s'emploie aussi à Provins pour se remuer inutilement, passer sans résultat d'un ouvrage à un autre, s'occuper doucement et en prenant peu de peine (1).

Berouette, brouette. — Berouette est plus rapproché de l'étymologie *birota* que le mot de la langue académique.

Bibleu, bluet.

Bisquer, être contrarié, enrager.— Ce mot est particulièrement usité parmi les écoliers. — Voy. Littré, et les étymologies qu'il indique. — Voy. aussi Jaubert, Glossaire du centre de la France.

Bisquine, paroles désagréables, invectives. — Sert quelquefois à désigner un enfant mal élevé.

Bocailleux, bavard, qui parle sans cesse (2).

Bon sang ! locution exclamative, dont on se sert pour exprimer un contentement aussi bien qu'un déplaisir.

Boquer (se), se heurter.

Boucheton (se coucher à), se coucher sur le ventre ou la bouche contre terre. — Sur le sens du mot boucheton en ancien français, voyez le Glossaire de Du Cange au mot *bouchettus*. On disait autrefois également de *ventrillon*, de *genoillon*, etc.

Bouffi. Se dit des étoiles, quand elles sont à la fois grossies et brouillées par un cercle de vapeur qui annonce la pluie : *Étoiles bouffies*.

Boyotte, ouverture étroite, petit passage, petite lucarne. – De *boyau* ?

Brégeons, sillons coupés inégalement et en biais par la limite d'un champ.

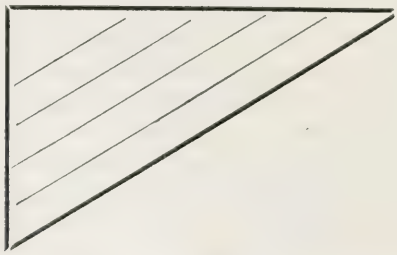

(1) *Berdonner* s'emploie encore pour *bredouiller*, *grommeler*.

(2) Quelquefois *bacailleux*.

Il y aussi un verbe *brégeonner*.

Bretoche, nom de plusieurs maisons fortes de Provins et des environs : *Grande et petite Bretoche*, près de Beton-Bazoches ; *Grande et petite Bretoche*, près de Nangis ; *Grande et petite Bretoche*, à Provins, sur la place des Changes (St. Ayoul), l'une en face la rue du Mirage, l'autre vis-à-vis la rue des Faisceaux. Ces deux dernières maisons avaient sur la rue une saillie de huit à neuf pieds soutenue par des piliers et sous laquelle on passait à couvert.

Bricoler, accomplir pour le compte d'autrui divers travaux agricoles, transports, labours, etc. — On appelle *bricoliers* ceux qui se chargent de ces travaux. — La *bricole* est une partie importante du harnachement des chevaux.

Bricou (à), pour *à bricoles ;* se dit de quelqu'un qui monte et s'asseoit sur les épaules d'un autre, en prenant la forme des bricoles.

Brin, brin de bois, bûche, morceau de bois à brûler.

Bringue (grande), individu (particulièrement femme) de taille allongée et fluet de corps. — Ce mot fait partie de l'argot des faubouriens de Paris, et il est très-possible que ce soit d'eux que les Provinois l'aient pris. Il est répandu dans le centre de la France, (Voy. le Glossaire de M. Jaubert.)

On dit aussi *en bringues*, pour en morceau, en pièces.

Brouillasser, lorsque tombe une petite pluie fine. — Ce mot est assez commun ; on le trouve dans le dictionnaire de Boiste ; et sous la forme *brouasser*, dans le Glossaire du centre, de M. Jaubert.

Broussiner, même sens que brouillasser et que bruiner.

Buglon, individu dont la vue est mauvaise, qui se heurte sans cesse aux objets qui l'entourent, qui s'agite pour ne rien faire.

Busonner, s'agiter pour ne rien faire, s'occuper sans utilité. On dit de celui qui busonne : c'est un busonneux.

La buse est un oiseau stupide. Aussi une personne incapable est-elle appelée *buse* ou *buson*.

Cabri ou cabril (caprilis, chèvre.) — Sauter comme un cabri.

Cache-pot (à), en secret. — Vendu à cache-pot.

Caffergniau, réduit obscur et malpropre, lieu de débarras. — C'est une forme corrompue de *Capharnaüm*. — Voyez Jaubert, Glossaire du centre de la France.

Cageon, Caget, Cageot et Cagette, sorte de plat arrondi ou carré, formé de paille ou d'osier, pour porter et égouter les fromages. A Paris, on dit plutôt *cagerou*.

Caler, se dit au jeu de billes, quand une des billes choque l'autre.

Calins, nom donné ironiquement aux habitants de différents villages et spécialement à ceux des pays vignobles. — Ce mot s'emploie aux environs de Paris. — On l'emploie dans le centre de la France. (Voy. le Glossaire de M. Jaubert, avec le sens de trompeur ou de paresseux).

Calvarnier, ouvrier agricole. — M. Jaubert donne *cavarnier*, ouvrier à tout faire. — Le Dictionnaire de l'Académie, *Calvanier*.

Canis, canards qui viennent de naître, qui ne sont pas encore devenus cannetons.

Carapie, charogne. — S'emploie beaucoup comme terme d'injure. — Ce mot est-il, comme le veulent quelques personnes, formé de chair à pies, bonne pour les pies ou pour les corbeaux? J'en doute.

Carne, chair, viande inférieure. — S'emploie aussi comme terme injurieux. — Voy. Jaubert, Gloss. du centre.

Carniau, soupirail.

Carre (de) en coin, pour dire d'un angle à l'angle opposé dans un carré. — Mieux : de corne en coin.

Casse, vase en cuivre à long manche, qui se place sur l'évier, et au moyen duquel on puise de l'eau dans le seau, soit pour boire, soit pour un autre usage. — Sur *casse* et ses étymologies, voyez le Dictionnaire de M. Littré.

Casse-miche, pomme cuite au four dans une enveloppe de pâte. La ménagère confectionne ce mets le jour où elle fait son pain, *ses miches*. — On désigne aussi le même régal par le nom de *casse-musiau* ou *casse-museau*.

C'étant, pour cela étant, puisqu'il en est ainsi, ou même alors. — Se dit aussi comme exprimant une adhésion étonnée, dans le sens de : vraiment!

Chabler, abattre quelque chose avec une gaule. — Une *chablée* et une *raclée* se disent d'une correction exemplaire à coups de bâton. — Chabler figure dans le Dictionnaire de M. Littré, — et dans le Glossaire du centre de M. Jaubert.

Chabouillé, emmêlé, embrouillé. — Cheveux chabouillés.

Chafrigneux ou chaffigneux, difficile, délicat à l'excès, pour la nourriture.

Chahot, petit poisson à grosse tête que l'on pêche dans la Voulzie et le Durtain. — Ailleurs, le même poisson est appelé chabot. — Dans la liste des gens de Provins et ses environs qui ont pris

part au scrutin pour ou contre la commune, on lit : Symon Chahot, poissonnier.

Charigot, ragoût de mouton et de pommes de terre. — C'est ce que l'on nomme ailleurs haricot de mouton des Parisiens.

Chaspigner (se), se disputer. — Ce mot figure dans les mémoires de Claude Haton. — Voy. le Glossaire du centre (1).

Chicon, plante à salade qu'on nommme ailleurs romaine. — Ce mot s'emploie en Beauce et en Gâtinais.

Chipoter, se montrer difficile, regardant. — Ce mot figure dans le dictionnaire de l'Académie, avec un sens un peu différent. M. Jaubert dit : chipoter, s'occuper de choses peu importantes.

Chouner, chercher à mettre en bas le bouchon, — terme dont les enfants se servent dans le jeu de bouchon.

Claque-cheminée (faire du feu à), faire un feu excessif.

Claquot, mauvais fusil, — petits moulins faisant plus de bruit que de besogne, — commérage, cancan. — On dit dans ce dernier sens : à Provins les claquots.

Coeurse ou queurse, défaut du pain mal levé dont la croûte n'est pas adhérente à la mie et forme de boursoufflures. — On donne aussi le nom de queurse à la pierre à affuter les faux qu'on appelle ailleurs queue ou queulx.

Contre, pour auprès. A Abbeville, on trouve dans un acte de 1463 : contre huis, pour sur les portes. (Documents du Tiers-État, Abbeville, p.281.)

Couiner, pleurer bruyamment. Se dit des enfants qui braillent. — Voy, M. Jaubert, Glossaire du centre.

Coutance, dépense. — Voy. M. Jaubert, Glossaire du centre.

Couveau, chauffe-pieds, vase en terre ou en fer, que l'on remplit de braise ou de cendre chaude. — On dit couver, pour se servir d'un couveau.

Craler, faire le bruit âpre et désagréable de deux corps qui crient en se frottant.

Crépinette, saucisse plate et arrondie. — En vieux français, un crépin est une gauffre ou beignet.

Cri-cri, nom populaire du grillon.

Croque-avoine, entremetteur, celui qui arrange des mariages.

Cuiller, recuiller, pour cueillir, recueillir.

Cuiter, pousser de petits cris. — On appelle cuiteux, un enfant qui crie sans cesse.

(1) On dit aussi dans certaines localités de la Brie *jaspiner* pour *bavarder*.

Culard, feu follet, qui se montre surtout dans les endroits marécageux, et qui a la réputation de porter malheur à ceux qui l'aperçoivent. — On dit volontiers : malin ou maligne comme un culard. — Voy. Jaubert, Glossaire du centre.

Daguenelle, fruit séché au soleil ou au four. — M. Jaubert (Gloss. du centre) donne daguenetter, faire mûrir les fruits sur la paille ou les faire cuire au four.

Dardailler, flâner. On dit aussi dardiller pour trébucher, tituber.

Darne. Celui qui est dans un état d'étourdissement.—On dit aussi dourd, darnoison pour étourdissement, édarner pour assommer.

Décaniller, décamper, sortir, s'en aller. — Voy. M. Jaubert, Glossaire du centre.

Déglimonner, enlever au chahot ou à l'escargot, avec une eau acidulée les viscosités qui l'enveloppent. — Corruption de délimonner.

Délibéré (être) d'une chose, pour dire avoir satisfait à une obligation, avoir terminé une affaire désagréable, avoir passé par une situation qu'on ne pouvait éviter : être libéré.

Demisser, mettre en miettes.

Dérigouler, se dit d'un liquide qui coule et glisse, particulièrement sur la peau.

Diziau, disposition provisoire des gerbes de blé, de manière à les préserver du mauvais temps jusqu'à l'engagement. — On dit aussi trillau ou touiau.

Doulevé (pain), pain mal levé.

Dret (au), au droit, en face.

Ébaubi, étonné, étourdi par la surprise. — C'est un ancien mot venant du latin *balbus*, et qui figure dans Rutebeuf sous la forme Abaubir. — Voy. Jaubert, Gloss. du centre.

Eboulancer (s'), s'élancer, prendre son élan. — On dit aussi éboulancée, pour un élan; arriver d'éboulance.

Ecafilles, résidu solide et résistant d'un légume, d'un fruit ou d'une autre substance qu'on a passée. — S'emploie quelquefois comme synonyme d'épluchures. On dit des écafilles de noix pour signifier le brou séparé de la noix.

Ecalas ou Calas, noix. Les mots écale, dans le sens de pulpe ou écorce extérieure des noix, et décaler pour enlever cette pulpe, sont français.

Eclairiottes, salade à laquelle on donne en langue ordinaire le nom de maches.

Écoler, attacher la vigne aux échalas. — Pour accoler. — On appelle écolage l'opération d'écoler et le temps où l'on école. — Écoler est donné par Boiste.

Écoler, instruire. On dit d'un enfant qui a été à l'école, et qui a profité des leçons : c'est un enfant bien écolé.

Écouflé ou acouflé (être), ou s'acoufler, s'asseoir par terre.

Écouter, dans le sens d'attendre. Ecoute-moi dix minutes, je vais revenir. — La forme populaire du mot est : *acouter*.

Égau, abri, lieu où l'on est enfermé. Mettre quelqu'un à l'égau, le mettre en prison. — Je ne suis pas fixé sur l'orthographe de ce mot. Peut-être faut-il écrire égault ou égôt.

Églisser, éclabousser.

Élisser, rendre une surface unie ou polie. — Les enfants se servent particulièrement de cette forme du mot lisser, en parlant de la glace sur laquelle ils s'amusent à glisser.

Embarlificoter, emmêler. — Voy. Jaubert, Gloss. du centre.

Empierge, obstacle, embarras, entrave, et *empierger*, empêcher, embarrasser. Ces mots me paraissent avoir leur origine dans quelque dérivé d'*impedimentum*, tel que *impedia* ou *impedium*, qui donnent aussi *empeigne* ou *empeingne*. On peut les rapprocher des expressions italiennes *impiego* et *impiegare*, qui s'emploient dans le même sens. Je trouve dans Boiste : empiger, enduire de poix, et dans le Glossaire du centre de la France : *Empige* entrave, personne embarrassante, — de *pege*, poix. Je ne crois pas que cette étymologie puisse s'appliquer à nos mots provinois, pas plus qu'aux mots italiens, quoique le *r* intérieur doive passer pour une lettre euphonique, comme dans *trésor*, venant de *thesaurus*. La substitution du *g* au *d*, au *v* ou a l'*e*, en admettant l'étymologie *impedu* ou *impedium*, est assez commune *cereus*, cierge, *conseuris*, concierge, *ordeus*, orge.

Employé (être), être arrêté, retenu par un obstacle à une certaine hauteur. — Ne se dit que des choses, comme par exemple : ma casquette est employée à un arbre. On ne se sert guère de l'actif employer.

Endêver, enrager. — Faire endêver quelqu'un, veut dire lui donner une contrariété. — On trouve ce mot dans le Dictionnaire de la Langue Verte, de M. Delvau ; on le voit aussi dans le Glossaire du centre de la France, de M. Jaubert.

En d'ici, dans un espace compris entre la personne qui parle et un point voisin qu'elle désigne. — C'est en d'ici de la rivière, sur la rive où je suis placé.

Engeance, ennui, embarras, circonstance déplaisante. — Le sens ordinaire, qu'a employé Lafontaine, collection d'individus de même espèce, dont on parle en mauvaise part, se rencontre aussi à Provins. Quelle engeance! s'écrie-t-on en parlant d'un enfant insupportable.

Enhotter, et *déhotter*, être dans l'embarras et se tirer d'affaire.

Ennuyant, ennuyeux, désagréable.

Entomi, engourdi.

Enoué, *noué*, étouffé. — Se dit de quelqu'un qui étouffe. — On dit aussi *s'énouer*, pour *s'étrangler*.

Entrape, individu lent, qui n'est bon à rien, synonyme de *emplâtre*. Peut-être est-ce le mot emplâtre défiguré.

Entraper (S'), pour s'attraper, dans le sens de se heurter, se cogner à un objet résistant.

Entrèverner, faire les labours d'hiver.

Épate, espace mesuré par la longueur de la main étendue sur une surface plane et compris entre l'extrémité du pouce et celle du médium. Les enfants s'en servent pour comparer les distances entre les billes.

Épeuré (être), avoir peur, être effrayé.

Épléter, avancer un travail à l'aide d'un procédé nouveau. C'est un vieux mot. Il s'emploie dans le Centre. — Voy. le Gloss. de M. Jaubert.

Escrabouiller ou *écrabouiller*, écraser. — Ne s'emploie guère.

Estrabocher, parler mal, écorcher sa langue.

Etonner (S'), je m'étonne si telle personne est venue, — pour : je voudrais bien savoir si...

Etriver, taquiner, synonyme de endêver. — *Etriveux*, qui aime à taquiner.

Evéni (être), se trouver dans l'état d'affaiblissement que causent l'insuffisance ou la mauvaise qualité des aliments.

Evu ou *éu*, forme ancienne et primitive de *eu*.

Fafeluche, objet petit et léger qui s'envole au vent, copeaux de menuisier.

Fanasse, fenaison.

Faraud, élégant, fringant. On dit faire *le faraud* ou *son* faraud. On emploie aussi le substantif *farauderie*. — M. Delvau signale le mot faraud comme faisant partie de l'argot des faubouriens de Paris et des voleurs. Faire son faraud, pour se donner de l'importance. — Voy. Jaubert, Glossaire du centre de la France.

Farre, paille. — La forme ordinaire est fourre; on a dit aussi *fuerre* et *fouarre*, la rue du Fouarre à Paris. — Ces mots procèdent du latin vulgaire *fodrum*. — Voy. Du Cange.

Fatigué (être), pour être souffrant, malade, même d'une manière assez grave. — Voy. Jaubert, Glossaire du centre.

Ferlé (être), avoir la tête à l'évent, être mal tenu.

Ferrate (noix), noix dont les parties sont extrêmement serrées et tellement adhérentes les unes aux autres qu'il est difficile de séparer la chair pour la manger.

Fersou, instrument en fer servant à fouiller la terre, le même que le *hoyau*.—On se sert aussi, dans le même sens, du mot *Ferfoitte*.

Fient, forme masculine de fiente, qui se trouve dans le dictionnaire de l'Académie. — Voy. le Glossaire du centre, de M. Jaubert (1).

Flamiche, gâteau formé d'une pâte peu épaisse et recouverte d'oignons, de poireaux.

Flemme (avoir la), être paresseux, mal en train. — On trouve dans M. Delvau la définition suivante : flême, lassitude d'esprit et de corps. — Voy. le Glossaire du centre de M. Jaubert.

Forciaux, arcs-boutants d'une charrue.

Fouée, grosse bourrée de bois mort que les femmes rapportent sur le dos.

Friquet, écumoire. — Voy. le Glossaire du centre de M. Jaubert.

Fuschau, barreau d'une chaise, d'une cage. — Ce mot est employé par Claude Haton (2).

Gagne, gain.

Galarne (vent de), vent du nord, vent de pluie. — La forme régulière est galerne. — On appelle aussi galargniaux ou galorgniaux les coups de vent légers qui viennent du nord. — Dans le dictionnaire de l'Académie, le vent de galarne est un vent qui souffle entre le nord et l'ouest. — On appelle *galerniau* ou *galargnau* un grain amené par le vent de galarne.

Gayeux, mou. — On dit : un fromage gayeux. — Ce mot s'emploie aussi en Lorraine. Il joue un rôle dans la chanson des vendangeurs : « vendangeux ! fromage gayeux, pommes pourries pour les nourri, c'est assez pour des paresseux. »

(1) S'emploi, en général, pour *fumier*.
(2) Se prononce *fissiau*.

Geigneux, celui qui geind, qui se plaint. — On prononce aussi *guaigneux*, *grand* guaigneux, dans le sens de flâneur. — On appelle geigneux un pot en terre qui sert à boire.

Gêné (se trouver), se trouver mal, s'évanouir.

Gironnée, ce qu'une femme peut porter dans son giron, ce qui tient dans son tablier. — On dit porter une gironnée d'herbe.

Glat, *glatte*, mou, lourd, compacte. Se dit surtout d'une terre molle, serrée, argileuse; s'emploie aussi pour signifier un pain mal levé, gras cuit. — Le mot glat figure dans plusieurs noms de localités du pays provinois : *Glatigny*, village, fontaine, *Montglat*, château qu'on trouve mentionné dès le début du XIIIe siècle (liste des vassaux du comté de Champagne et de Brie. Il est certainement ancien, quoique Du Cange ni Roquefort ne l'aient pas admis, et il a dû avoir un usage assez général, car il figure dans le Glossaire du centre de la France de M. Jaubert, qui le donne sous les formes glat et aglat. On rencontre des Glatigny dans les départements du Calvados, de l'Indre, de Loir-et-Cher, de la Manche, de la Moselle, de l'Oise, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, et un Glatens, dans celui de Tarn-et-Garonne. Paris avait une rue Glatigny, dans la cité, sur l'emplacement de laquelle on a trouvé des antiquités romaines. En bas latin, *glatia* signifie plateforme, glacis. Peut-être y a-t-il quelque rapprochement étymologique à faire entre notre mot *glat* et le mot glaise (*glis, glitis* en bas latin) qui s'applique à une terre grasse, et probablement nous avons à faire à quelque racine celtique.

Glinguer, faire le bruit que produit un verre ou un objet métallique choquant un autre corps. Ce n'est pas un grand bruit. Une sonnette glingue (1).

Gnangnan, mal à l'aise, indolent. — M. Delvau donne à ce mot le même sens de mou, paresseux. — Voy. aussi le Glossaire du centre.

Gnole, niais, innocent. — Ce mot est indiqué dans le dictionnaire de la Langue Verte. — Voy. aussi le Glossaire de M. Jaubert.

Gnognotte, chose vaine, sans valeur, de mauvaise qualité. — Voy. le dictionnaire de M. Delvau.

Gnon, blessure produite par un choc ou par un coup de pied ou de poing. — Ce mot se trouve dans le Dictionnaire de la Langue Verte.

Gobelotter, prendre du bon temps et de bons repas, surtout boire à la fantaisie.

(1) On dit aussi *dinguer*.

Godos, dos. — *Se mettre à godos*, pour : *se mettre sur le dos.*

Goton, pour Marguerite.

Gourdes (avoir les mains), avoir les mains engourdies par le froid. — Ce mot ne s'emploie guère à Provins qu'au pluriel féminin. M. Delvau donne le singulier masculin gourd, dans le même sens. — Voy. aussi le Glossaire du centre de la France. On trouve dans la liste des vassaux du comté de Champagne et de Brie, *Manessiers li gordes.*

Gourganeau, gosier.

Grand (se lever, se jeter de), se lever, se jeter de toute sa hauteur.

Grigner, grincer. — On dit : grigner des dents.— Voy. Jaubert, Glossaire du centre.

Grouiller, remuer. — C'est un vieux mot répondant au latin *crolare*, et que Molière a mis dans la bouche de madame Jourdain : « et la tête lui grouille-t-elle déjà?....» On dit à Provins : se grouiller, pour se remuer. — On dit aussi un fromage grouillant de vers. — Voy. M. Jaubert, Glossaire du centre.

Groulée (pomme), saisie par le feu, sans être cuite.

Guêler, flaner, perdre du temps à ne rien faire.

Guerlé, synonyme de moisi; linge guerlé.

Guinander, mendier. On dit aussi *quémander.*

Gumelle, vieille lame de couteau démanchée.

Gumer, mesurer, comparer deux longueurs. — Se dit surtout quand les enfants, dans leurs jeux, mesurent une distance avec une paille (1).

Hacheuse, travailleuse active. — Se prend ordinairement en mauvaise part d'une personne qui travaille vite, mais mal. Peut-être cet adjectif vient-il du verbe hacher, que l'on emploie dans la locution : hacher de la besogne.

Hacot, ce qui reste d'un arbuste que l'on a coupé par le pied. — Ou bien : branche d'arbre coupée en bizeau par le bûcheron. — On le prend dans le sens de chicot, reste de dent cassée. Une chanson provinoise porte :

On m'a arraché les quenottes,
On n'm'a laissé que les hacots.

Haillon de pluie, giboulée, pluie passagère. — On dit : il va tomber un haillon de pluie, — c'est ce qu'aujourd'hui, dans un terme emprunté à la marine, on appelle *un grain*. Le peuple représente

(1) On emploie dans le même sens le mot *piger*.

ces éclaircies de soleil pendant lesquelles tombe un haillon de pluie en disant : c'est le diable qui bat sa femme et qui marie sa fille.

Hardi ! courage, terme d'encouragement pour le cas où l'on accomplit un acte difficile et pénible. — Voy. Jaubert, Glossaire du centre.

Haricander, travailler maladroitement. C'est un terme employé particulièrement par les charpentiers provinois.

Haricandier, petit cultivateur, besoigneux et mal outillé. — On appelle *haricotier* dans la Beauce un cultivateur qui afferme de petites propriétés. — La forme haricandier, avec le même sens qu'à Provins, existe en Bourgogne.

Hasard (c'est bien d'), locution qui s'emploie dans le sens de : il est où il serait bien étonnant que... On dit : c'est bien d'hasard s'il ne vient pas ce soir. — Voy. Jaubert, Glossaire du centre.

Hôler, appeler à haute voix, — corruption de hêler. — M. Jaubert (Glossaire du centre) paraît prendre ce mot pour un terme particulier : hôler, encourager les bœufs en chantant pendant le labourage.

Horsin, habitant hors de l'enceinte de la ville.

Hoton ou *hotton*, grain de blé restant dans la paille après le battage.

Jabi (bien), bien tourné. — Peut-être pour bien jambé ?

Jappe, parlage facile et abondant. — Avoir une bonne jappe, c'est avoir une langue bien pendue, parler beaucoup et couramment. — Voy. Jaubert, dictionnaire du centre de la France. On le trouve aussi dans Boiste, ce qui m'a fait hésiter à le mettre ici.

Lairer, laisser. — Le futur et le conditionnel, *je lairai*, etc., *je lairais*, etc., sont fort usités dans le langage populaire. Ils s'emploient dans le centre de la France (Glossaire de M. Jaubert), et on les rencontre souvent dans les anciens textes. — Voy. des vers franc-comtois adressés au roi d'Espagne, de 1636 à 1643, le dictionnaire de Roquefort, les œuvres de Maret, de Montaigne, de B. Desperriers, de Ronsard, de Corneille, de La Fontaine et la vieille chanson : *Me lairas-tu mouri ?*

Lanceriot ou *Lancercot*, cochon en jeune âge.

Landaille, personne molle, dépourvue d'énergie physique et morale.

Large (ne pas en mener), avoir peur.

Latteux (terrain), terre d'alluvion basse et fertile.

Lattes (haricots en), haricots verts, par opposition avec haricots en grains.

Laudeux, qui s'amuse, qui perd son temps.

Lavou, où? où çà?

Lèche, *léchotte*, petite quantité d'un objet servant d'ordinaire à la nourriture, comme on dirait *un peu de*..... — Lèche s'applique surtout à une matière demi-liquide. Dans le dictionnaire de l'Académie, ce mot a le sens d'une tranche mince d'une chose solide et molle, d'une viande, par exemple.

Lurette. — Il y a belle lurette, pour il y a longtemps.

Maivée, droit sur le poisson, levé au profit des dames Cordelières de Provins (Opoix, hist. et descript. de Provins, p. 393).

Maladie! expression exclamative ayant un sens défavorable.

Malin, dans le sens de *méchant*, et aussi dans le sens de *difficile*; on dit volontiers: ah! cela n'est pas bien malin. — Usité avec cette dernière signification dans le patois du centre (Jaubert, Glossaire du centre de la France).

Mancheriots, mancherons de la charrue.

Marelle, séparation intérieure, mur destiné à partager une maison, cloison peu épaisse. — Jaubert, Gloss. du centre de la France.

Margoulette, mâchoire. — Un tel a cassé à un autre la margoulette. — Dans M. Delvau, la margoulette est un fichu qui se met autour de la mâchoire. M. Jaubert (Glossaire du centre de la France) donne margoulette avec le sens de mâchoire.

Marmotte, pièce d'étoffe dont les femmes s'entourent et se couvrent la tête. — Ce mot est donné dans le dictionnaire de Boiste.

Matelas, fruit du roseau, formant un cylindre brun, tapissé de poils roux, serrés et courts, qui couronne la tige. — M. Jaubert, qui donne ce mot (Gloss. du centre de la France), fournit l'explication suivante : Massette à larges feuilles (Boreau). — Par synecdoque, à cause de la matière que fournit l'épi serré de cette plante, espèce de bourre propre à être employée à faire les matelas.

Mazille, petite monnaie, chose sans valeur.

Mêler, se dit du raisin qui, commençant à mûrir, devient transparent. Ailleurs, on dit dans le même sens *tourner*.

Mêt, huche ou grand coffre en bois, fermé par le haut, qui sert à mettre le pain du ménage. — Rabelais emploie ce mot au masculin. — Voy. Gloss. du centre de la France, par M. Jaubert.

Midoguée ou *nidoguée*, mauvais mélange, liquide salissant, ratatouille.

Milice (tirer à la). On dit aussi *satisfaire,* dans le même sens.

Minage, halle aux grains. — Ce mot désignait, au moyen-âge un droit perçu sur la mesure de blé appelée mine ou émine. A Provins, il est resté attaché à l'établissement servant à la vente des céréales.

Mirlé, altéré, gâté. — s'applique surtout aux fruits et aux feuilles que le vent a desséchés, ou qu'une autre influence a altérés. — On trouve dans Bernard Palissy des fruits *mêlés*, desséchés au soleil. — Dans des statuts de la draperie de Chauny en 1410, figure l'article suivant : Item, les draps merlés et de lains en lainnes au pris du drap, 11 s.

Mitan, milieu. — Jaubert, Gloss. du centre de la France.

Miton-Mitaine (onguent), remède sans vertu, moyen sans effet. — Figure dans le dictionnaire de la Langue Verte.

Mitteux, qui parle avec une politesse affectée, qui a le langage mielleux.

Mort-a-coeur, fade.

Mouiner, sucer le pouce ou un autre doigt, ce que font les enfants pour appeler le sommeil.

Nicasser, rire inutilement, sans savoir pourquoi.

Niflette, nom d'une tartelette provinoise, composée de pâte feuilletée et de crème, qui se porte et se vend dans les rues le jour de la Toussaint. Les enfants qui, dès le matin, promènent les niflettes à travers la ville, un tablier blanc passé autour du cou, une casserolle de cuivre couverte d'une serviette à la main, annoncent les petits gâteaux que les pâtissiers, leurs maîtres, les chargent de débiter, en chantant une chanson ainsi conçue :

Voilà mes p'tites, voilà mes grosses,
Voilà mes p'tites niflettes toutes chaudes!
Je les fais c'est pour les vendre
Et non pas pour les donner;
Arrivez, petits et grands,
Ils sont tout chauds et tout bouillants.

Les termes de cette chanson se sont souvent modifiés dans la bouche de ceux qui la font entendre, soit à raison du goût particulier des chanteurs, soit à raison des circonstances politiques. Au lieu de *je les fais, c'est pour les vendre et non pas pour les donner,* il s'est introduit la version : *C'est mon maître qui les fabrique,*

*pour contenter ses pratiques.* Après la révolution de 1848, on chantait : *c'est mon maître qui les fabrique, pour fêter la république.* Des paroles nouvelles sont aussi chantées par quelques enfants.

La chanson des niflettes a un air approprié que j'ai assayé de noter et que je copie ici, avec des variantes pour la deuxième et la troisième phrase.

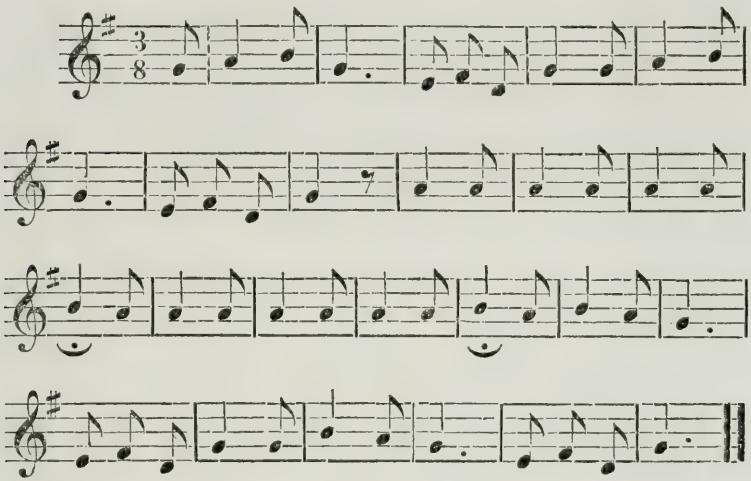

**Variante I.**

**Variante II.**

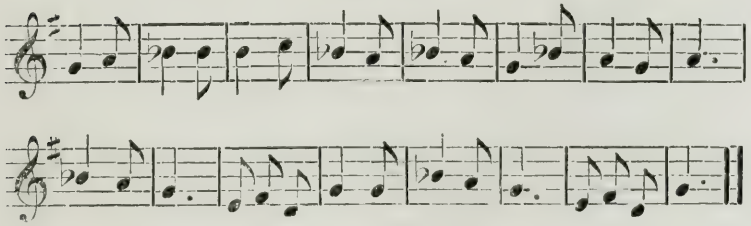

L'origine des niflettes, le temps de leur première apparition, l'étymologie de leur nom sont inconnus. Dans un article de la

Feuille de Provins (24 août 1850), on a cherché à montrer que le mot niflette vient des mots latins *ne flete*, ne pleurez pas, exprimant la célébration joyeuse de la fête de tous les saints. Cette étymologie ne me semble appuyée sur aucune raison sérieuse. Tout ce qu'on peut dire, avec beaucoup de réserve, c'est que les gâteaux provinois de la Toussaint rappellent les repas funéraires des anciens. En tous cas, il est admissible que, comme on allait jadis prier à la Toussaint dans les cimetières, comme on y faisait faire des prières par les enfants, l'achat de gâteaux nourrissants ait donné lieu à l'usage des niflettes.

La chanson des niflettes a été publiée plusieurs fois, entre autres par M. Fourtier dans la Feuille de Provins, et par M. Leroy dans l'Almanach historique de Seine-et-Marne, de 1867.

Niveler, lever le nez en l'air, paresser, ne rien faire, se promener en flânant. — Boiste donne ce mot, avec le sens de *lanterner*, *vétiller*.

Noiser, flâner. — On trouve noisifs pour flâneurs dans Claude Haton.

Nonot, *nonotte*, gentil, agréable, terme d'affection spécialement donné aux enfants.

Nuée, orage. — Il va faire de la nuée.

Octonner, ou *oquetonner*, ou *hoquetonner*, ou enfin *auquetonner*, frapper à une porte.

Je ne vois pas de mot français ou de mot de l'ancienne langue duquel on puisse rapprocher celui-ci. Un hoqueton est à la fois une casaque d'archer et l'archer qui la porte. — La hoquette est un instrument de fer à l'usage des sculpteurs..... Roquefort donne : *Hocqueter, ébranler en secouant*, mais sans aucune explication et citation. — Il y a dans le provinois une autre forme du verbe octonner ; c'est : *oclotter* ou *oquelotter*, ou même *oqueloquer*.

Ostiner, pour *obstiner*, déranger, contrarier, ennuyer. — On dit : cet enfant m'ostine. On dit aussi s'ostiner, pour s'entêter. — Voy. Jaubert, Glossaire du centre de la France.

Ouin, oui ironique.

Ourdi, ou *oudri*, ou *eurdri*, altéré, gâté par la moisissure ; se dit du linge, dans le même sens que *guerlé*. — Boiste a fait entrer le mot *oudrir* dans son dictionnaire, mais avec un sens un peu différent du nôtre. L'Académie ne le donne pas.

Padole, quelqu'un de mou qui se soigne à l'excès et évite la fatigue.

Pagnotte, personne molle, sans caractère, dépourvue d'énergie.

— M. Jaubert (Gloss. du centre de la France), donne : *pagnot*, *pagnotte*, mou, pusillanime, sans énergie.

Panner, gagner au jeu. — Est exclusivement employé par les enfants.

Paon, terme de comparaison dans la locution : fier comme un paon.

Patarer, fouler aux pieds.

Paté aux Anglais, fortification circulaire dont les Anglais ont entouré la tour aux prisonniers, au moment où ils étaient maîtres de Provins, en 1432.

Penser que non, locution exclamative, au moyen de laquelle on exprime qu'une chose n'est pas, ne doit ou ne peut pas être, surtout que l'on espère qu'elle ne sera pas. Ainsi deux personnes étant en conversation, l'une dit : il paraît que ce mauvais sujet de Victor va revenir ici. — Revenir, répond l'autre ! Pensez que non ! — On emploie aussi, dans un sens opposé, la locution : Pensez que oui ! mais plus rarement.

Peuple, peuplier. — Voy. Jaubert, Glossaire du centre de la France. — On dit aussi *popelin*, dans la campagne.

Piégeton, taupier, individu qui tend des piéges.

Pimer, être dans le besoin, manquer du nécessaire. — M. Jaubert (Gloss. du centre de la France) donne *pimer* avec le sens de respirer difficilement.

Pleuviner ou *plaviner*, pleuvoir légèrement.

Pleus, terre non cultivée, terrain en friche. — Il y a près de Provins une localité que l'on nomme : *les Grands Pleus*.

Pont qui pleut, conduit suspendu en bois, qui laisse tomber pas ses fissures sur le sol inférieur quelques parties de l'eau à laquelle il donne passage. Cette construction existe entre la porte de Troyes et la porte de Changis.

Pouitrat ou *putrat*, saleté liquide, purin du fumier. — J'ai *tripé* dans le ruisseau, et j'ai fait *verder* le *pouitrat*.

Poussier, poudre, poussière. — Voyez Jaubert, Gloss. du centre de la France.

Pretintaille, objet de peu de valeur, menue monnaie. — On dit aussi *pretentaine*, courir la prétentaine, en parlant de gens en fuite ou de mauvaises mœurs.

Profiter, avec le sens neutre, croître, augmenter, se bien porter. On dit d'un arbre, d'un enfant bien venants qu'ils profitent.

Prunault ou prugniaut, pardon, suppression d'un grief,

des conséquences d'une faute; — Terme dont les enfants se servent dans leurs jeux.

Quégnat, vaurien, mauvais garnement.

Quiaulée ou tiaulée d'enfants, nombreuse famille. — Diderot, dans une lettre de juillet 1767, adressée au sculpteur Falconnet (p. 32 de l'édition de M. Cournault) dit : Il a femme et une pouarrée d'enfants. (1)

Rabi, enfant ou animal chétif. — Voilà un beau râbi !

Rabobiner, racommoder, remettre en état.

Rachée, ensemble de pousses de bois qui sortent du même endroit. — Le chêne, l'orme, le charme poussent en rachées. — « Le tremble élève son feuillage mobile et argenté au-dessus des « rachées d'arbres. » (*Feuille de Prov.* du 27 juin 1868.) — Le mot rachée a aussi le même sens que le mot *hacot*.

Racheux, rugueux, corps racheux ou non poli, personne racheuse ou désagréable.

Rafistoler, rarranger, remettre en état un objet détérioré. — Ce mot figure dans le dictionnaire de la Langue Verte. — On le trouve aussi dans le Glossaire du centre de la France de M. Jaubert.

Rafourer ou refourer, donner de la paille, du feurre ou du fourrage aux moutons ou aux vaches.

Rager, bouger, changer de place. — On lit dans les mémoires de Claude Haton (f° 1, r°) : Lesquels n'osaient se râger, de pœur d'estre blessez. — En ancien français, rager se dit d'un enfant qui remue dans le ventre de sa mère.

Ramanance, objets de nulle valeur, sans importance.

Rangonner, redire la même chose en grondant.

Rangonnier, grondeur, rabâcheur, d'où rangônier et rangôneux.

Reblanchir (se), remplacer des vêtements du matin, une toilette négligée, par des vêtements propres.

Recalleux, revendeur.

Reciner ou resiner, manger les restes d'un bon et copieux dîner. — Peut-être ce mot vient-il du latin *recœnare*.

Réfrigoulé, tourmenté par le froid.

Regrainer, ramasser ce qui reste de la vendange, de la moisson, de la fenaison, de la cueillette des fruits. — Ce mot signifie aussi recueillir la substance nutritive que la cuisson met

(1) On dit encore : *Triaulée*.

au fond d'un vase, d'une casserole, — le gratin, par exemple.

Régroulé, gelé, refroidi, saisi par le froid. — J'ai de la peine à faire accorder ce sens avec celui du mot *groulé* que j'ai noté plus haut et qui s'applique à l'atteinte du feu. Peut-être s'agit-il dans les deux cas du saisissement produit soit par le froid, soit par une vive chaleur, ou de ces marques communes que les deux actions impriment aux objets qui les subissent.

Remparts, promenade établie le long des anciens remparts de la ville.

Rendouble, qualification ajoutée à une épithète injurieuse; c'est le mot double renforcé. On dit par exemple : *Rendouble gueux!* On se sert en général du mot rendoubler dans le sens de doubler. — Voyez Jaubert, Glossaire du centre de la France.

Résout, adjectif synonyme de hardi, décidé, résolu. C'est un homme très-résout. — Voyez Jaubert, Glossaire du centre de la France.

Reuiller ou reuyer, avoir les yeux de travers, regarder en clignant de l'œil ou sournoisement. — Le lièvre, dans son gîte, regardant à droite et à gauche, reuille. — Ce mot est dans le Glossaire du centre de la France de M. Jaubert.

Revenger (se), se venger. — Voyez Jaubert, Glossaire du centre de la France.

Riage, Royage ou Réage, partie ou raie de terre comprise entre deux sillons.

Rincée, averse subite et courte. Voy. Jaubert, Gloss. du centre de la France. — On dit aussi une *rincée de coups*, dans le même sens qu'une *dégelée de coups*.

Roqueler, tousser souvent.

Rouelle, roue. — On dit souvent : les rouelles de la charrue. — Voy. Jaubert, Glossaire du centre de la France.

Roulées, œufs de Pâques, d'ordinaire teints en rouge, que les enfants s'amusent à faire rouler. Pendant la semaine de Pâques, le suisse, le bedeau, les enfants de chœur, le facteur, etc., se présentent dans les maisons un panier à la main et vont demander leurs roulées. On leur donne des œufs ou de l'argent.

Ruyot, jeu campagnard consistant à lancer une pierre au moyen d'un fragment de branche dans une fente de laquelle on l'a placée.

Sabouiller ou Sagouiller, gâcher, faire mal une chose dont on a été chargé.

Sacoteux, raboteux, pierreux, difficile. Se dit d'un terrain, d'un chemin.

Sangsurer, tirer du sang, ou plutôt, au figuré, prendre à quelqu'un ce qu'il a. — Jaubert, Gloss. du centre de la France.

Seu, toit à porcs.

Sinot ou Cinot, grenier à fourrage, établi d'ordinaire au dessus des étables et écuries.

Sombres, terme de culture qui marque l'époque d'entrée en jouissance des terres. — Entrer en jouissance aux sombres est une expression très-souvent employée, soit dans le langage parlé, soit dans les actes de vente ou les baux.

Du Cange, au mot *sombrum,* dit que le sombre est la saison de l'année où l'on donne le premier labour aux terres, ce qu'on appelle *sombrer*. Il cite divers exemples en latin et en français de l'emploi des mots sombre et sombrer, de 1296, 1348 et 1474. — Sombrer, dans l'Auxerrois, c'est donner aux vignes la première façon de l'année ; elles en ont reçu une un peu de temps après la vendange, et elles doivent en recevoir une ou deux autres encore avant la vendange suivante. On se sert aussi, sur divers points, de la locution : à l'époque des sombres et fauchaisons. — M. Jaubert (Glossaire du centre de la France) donne les explications que voici : « Sombre se dit (principalement en Nivernais) d'une terre en labour, première façon, dénomination prise sans doute de la couleur noire de ces terres, comparativement à celles qui portent les récoltes... Rien de plus variable que ces termes de culture... Chaque canton a le sien. »

Je repousse l'étymologie proposée par M. Jaubert, sans être en état de la remplacer. Dans nos pays, où l'époque des sombres est du 20 au 23 avril, le mot, appliqué avec le sens que j'ai indiqué en commençant, dérive évidemment d'une origine commune à une partie de la France, et que Du Cange a très-bien fixée. Quelques personnes prétendent que le sombre est une culture qui représente l'ancienne jachère, et qu'autrefois c'était la jachère elle-même.

Somme (avoir), avoir envie de dormir. — J'ai bien somme ; je vais me coucher.

Sort (n'avoir) *qu'à*..... avec un verbe actif ou neutre à l'infinitif ; ne songer qu'à, ne faire que de..... Ainsi on dira d'un paresseux : Il n'a sort qu'à flâner.

Super, élaguer les arbres.

Suter, pleurer, verser des larmes.

Tale, touffe de gazon ou de plante réunie sur une motte de terre. — On dit : taler, pour se reproduire en forme de tale. — Le Dictionnaire de l'Académie donne le mot tale, mais dans des sens un peu différents.

Talé, se dit d'un fruit qui a reçu un coup, et dont la chair se trouve ainsi attaquée. — Voy. Jaubert, Glossaire du centre de la France.

Tanner, tousser. On dit d'un cheval poussif qu'il tanne.

Tant qu'a..... jusqu'à..... On dit par exemple : J'irai tant qu'à Provins. — Attends-moi tant qu'à midi.

Tantôt (le et les), l'après-midi, la seconde partie de la journée. — On dit : Il faut attendre le tantôt ; on ne sait pas ce que sera le tantôt ; cet ouvrage, pour être fini, demandera plusieurs tantôt; dans cette saison, les tantôt sont agréables.

Tapésiaux, gros nuages orageux.

Têtée, ligne terminale de deux affrontailles. Voy. *Affrontailles.*

Thèrèse, coiffure des femmes de la campagne, en étoffe de laine, retombant sur les épaules; sorte de cappeline.

Tirachiens, charretiers qui mènent à Provins le bois de la forêt de Chenoise dans de longues voitures traînées par de petits chevaux à demi sauvages, vivant dans la forêt et ne connaissant guère l'écurie. — Ce nom vient de la petite province de Thierache, Tierache ou Tirache, située entre le Vermandois, le Laonnais, la Champagne, le Hainaut et le Cambrésis, d'où sortent les charretiers dont il s'agit ici, ou qui les fournissait autrefois. On trouve la Theorascia ou le pays Theorascensis mentionné dans la vie de l'évêque saint Ursemar, écrite au IXe siècle par Anseau, abbé de Laubes. Les enfants chantent la chanson :

Tirachiens,
Tiraloups,
Tire la queue du loup.

Titard, criard. — Se dit des enfants qui ont la voix grêle, et ne s'emploie guère qu'au féminin.

Tocard, arbre étêté.

Tombellerée, pour tombereau, pris dans le sens de la quantité de matière qu'il peut contenir.

Toqueson ou Tocson, sournois, dissimulé.

Tord-Boyaux, mauvais vin. — M. Delvau donne à ce mot le

sens d'eau-de-vie. — Voy. Jaubert, Glossaire du centre de la France.

Tortiau ou plutôt Torquiau, pâtisserie qui porte ailleurs le nom de crêpes.

Mot d'ancien français, venu du latin *tortellus,* tortiau (tourte, tourteau), dans le roman d'Hervis. En provençal, on dit : *Touarquo, tortiou, torques.*

Les crêpes figurent dans le couplet suivant, qui peut donner une idée des contractions usitées dans le pays provinois :

Mardi gras, n' t'en vâ pas.
J' f'rons des crêpes, (bis)
Mardi gras, n' t'en va pas,
J' ferons des crêpes
Et t'en auras.

Tournaille, sillons dirigés à angle droit de ceux d'une autre pièce. Voyez *Affrontailles.*

Tout de gault ou Tout de gaud ou Tout de got ou Tout de gob, tout d'un coup, tout d'une pièce, en une fois, en entier, sans difficulté. On dit entrer tout de gault dans un trou.

*Tout de cé,* très-bien, dans l'argot des voleurs.

On trouve tout de gobe dans les écrivains du xvi^e siècle.

Tout plein, très, beaucoup. — S'ajoute à un adjectif dans une phrase comme : Cet enfant est tout plein gentil.

Traînée, visite successive faite à tous les gens qui ont assisté à une noce. — La traînée a lieu d'ordinaire le lendemain du mariage, et entraîne de nouvelles bombances.

Traperser ou Treperser, pour traverser ou transpercer.

Trimart, rôdeur, mendiant.

Trio ou Trillot, amas de gerbes.

Trio du diable, embarras.

Triper, marcher sur une chose, mettre les pieds dessus ou dedans. — C'est un très-ancien mot qu'on trouve dans le roman du Châtelain de Coucy. — Voy. Jaubert, Glossaire du centre de la France.

Troispieds, trépied, instrument en fer, qui sert à porter la marmite ou la chaudière à lessive. — Voy. Jaubert, Glossaire du centre de la France.

Tuche de noix, une des quatre portions qui composent le corps charnu de la noix, et quelquefois la noix elle-même.

Turbuler, troubler.

Varganal, vagabond, rôdeur, mauvais sujet.

Ventvoles, gouttes d'eau trop peu nombreuses pour former de la pluie ou de la neige.

Verdaulée, averse.

Verder, jaillir. — Se dit d'un liquide qui saute et éclabousse, sous une pression instantanée et violente. — Se dit aussi de quelqu'un qui est sans cesse en mouvement. — M. Jaubert donne verder avec le sens de vagabonder, courir (Glossaire du centre de la France).

Veule, affaissé, mou, sans ressort et sans énergie. — L'Académie le donne comme ayant vieilli.

Vinée, l'endroit où l'on renferme le vin nouveau.

Viorner, ronfler, résonner en tournant à la manière d'une toupie d'Allemagne, faire le bruit du vent qui s'engouffre dans les portes ou les fenêtres.

---

# NOTICE

## SUR LES CARRIÈRES A PLATRE DE MONTHYON,

*Canton de Dammartin, arrondissement de Meaux,*

PAR

M. L'ABBÉ BÉCHERET,

Membre titulaire (**Section de Meaux**).

---

En approchant du village de Monthyon, à droite et à gauche de la route qui va de Meaux à Senlis, l'œil du voyageur regarde avec étonnement des masses énormes de pierre. La mine souvent en détache des portions considérables que le marteau de l'ouvrier réduit encore pour servir aux usages auxquels ces pierres sont destinées. Pendant le jour, vous croiriez apercevoir une enceinte fortifiée avec des murs d'une hauteur et d'une profondeur prodigieuses; pendant la nuit, pour peu que l'imagination vienne en aide, il vous semblerait être environné de ces grottes mystérieuses, demeures des fées du bon vieux temps. Ces masses de pierres sont tout simplement des roches gypseuses en exploitation.

Dieu a voulu que l'homme, sa créature, pût se construire des habitations capables de résister aux influences atmosphériques, qu'il eût un abri mieux clos et plus sain que celui des feuillages et du fourré des bois. En présence de cette nécessité de premier ordre, l'homme n'eut qu'à jeter des regards autour de lui. La pierre, le marbre, s'offrirent comme matières indispensables. Mais ces corps durs et inégaux ne pouvaient sans ligaments être entassés jusqu'à une hauteur suffisante, former de solides constructions et réaliser les dessins d'architecture que l'esprit humain concevait. La terre encore offrit les richesses qu'elle recélait : le sable, le bitume, la chaux, le plâtre.

Les couches de plâtre se rencontrent nombreuses et presque inépuisables dans nos climats. Je n'ai pas dessein, Messieurs, d'établir la statistique de ce que la France seulement renferme de masses de gypse; mon but est d'attirer votre attention sur les carrières de Monthyon, parce qu'elles offrent certaines particularités qui peuvent intéresser le géologue et l'archéologue.

Nos carrières ont ceci de remarquable qu'elles sont composées de deux formations stratifiées. L'une est appelée *Basse carrière :* on

peut supposer qu'elle mesure de 15 à 20 mètres d'épaisseur. On ne l'exploite pas à Monthyon, on la réserve sans doute pour les siècles futurs, si le besoin s'en fait sentir. Comme elle n'a pas été sondée, on peut, par analogie, supposer qu'elle est couverte d'une couche de marne de 4 à 5 mètres de profondeur, masse qui a été trouvée à la carrière de la Tuilerie, près Penchard. Là, on a essayé l'extraction de la Basse carrière, mais le travail n'a pu être exécuté que pour quelques bancs; l'abondance de l'eau n'a pas permis de sonder plus avant.

C'est sur ce dépôt de marne que se trouve assise la *Haute carrière;* on l'exploite à ciel ouvert. Depuis la terre végétale jusqu'à la marne, elle se compose d'environ vingt bancs de pierres superposées, et chacun de ces bancs a son nom particulier, souvent très-bizarre. J'ai cherché à en avoir l'explication, persuadé que ces dénominations avaient une cause spéciale provenant soit de la nuance de la pierre, soit de la difficulté de l'extraction, soit de l'usage auquel ces pierres peuvent être destinées, comme au dallage, par exemple, car elles servent de pavé dans un grand nombre de maisons du pays. J'ai été complétement déçu dans mon attente; aucun des ouvriers n'a pu me satisfaire, aucun ne m'a donné une explication catégorique, tous ont répondu : « C'est ainsi qu'on a toujours nommé ces bancs de pierre. » Le pourquoi, reste une question à résoudre. Permettez-moi, Messieurs, malgré l'étrangeté de ces noms, de vous en donner la nomenclature, en indiquant successivement l'épaisseur des bancs; elle varie légèrement dans les différentes carrières de notre commune.

Au sommet de la *Haute carrière* est la terre végétale qui n'a généralement que 25 à 30 centimètres d'épaisseur.

Au-dessous, sont les diverses couches de gypse ainsi dénommées :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1. Les bancs raides. . . | 1m | » | Report. . | 4 | 65 |
| 2. Les bancs blancs. . . | 1 | 50 | 11. Les blocs. . . . . | | 65 |
| 3. Le galetas. . . . . | | 50 | 12. Les dalles. . . . . | | 10 |
| 4. Le petit bougre. . . | | 15 | 13. Le banc gris. . . . . | | 90 |
| 5. Le banc pied. . . . | | 30 | 14. Le banc jaune. . . . | | 20 |
| 6. Le boulotteux. . . . | | 25 | 15. Les deux carreaux. | | 40 |
| 7. Le banc bleu. . . . | | 20 | 16. Le baril. . . . . | | 35 |
| 8. Le banc chantal. . . | | 40 | 17. La bouteille. . . . . | | 40 |
| 9. La moye à gros grains | | 15 | 18. Le chaudron. . . . . | | 25 |
| 10. La tête de bloc. . . | | 20 | 19. Le gros banc. . . . . | 1 | » |
| Total à reporter. . . | 4 | 65 | Total. . . | 8 | 90 |

Le banc dit *boulotteux* est le plus difficile à exploiter, et celui dit *la bouteille* fait le meilleur plâtre.

C'est donc une épaisseur d'environ neuf mètres que présente cette masse de gypse, dont les différentes couches sont adhérentes les unes aux autres. J'ai mesuré sur les lieux chaque banc, et les chiffres indiqués ci-dessus sont d'une parfaite exactitude.

Dans quelques carrières, les couches supérieures dites les *bancs raides* et les *bancs blancs* manquent. Ces couches ont peut-être été enlevées à une époque antérieure, ou peut-être aussi n'ont-elles pas été suffisamment formées. La dernière couche, le *gros banc*, est rarement exploitée à Monthyon ; c'est elle qui reçoit toute la terre végétale du sommet de la Haute carrière, après que tous les autres bancs sont enlevés. Cette terre, avec les engrais qu'on y ajoute, forme un nouveau sol livré à la culture.

Les carrières à plâtre sont incontestablement une grande richesse pour le pays qui en possède ; elles occupent et font vivre un nombre considérable d'ouvriers. Celles de Monthyon livrent annuellement au commerce, d'après un calcul approximatif, douze mille mètres cubes de plâtre.

## II.

Mais, si d'un côté l'exploitation de nos carrières procure un bien-être réel, d'un autre, elle fournit au géologue et à l'archéologue l'occasion de se livrer à des études scientifiques. En effet, ces couches régulières de gypse, jonchées de débris d'animaux, font revivre pour nous les premiers âges du monde. Il est hors de doute que ces ossements n'ont pu être placés là que par l'eau qui y déposa en même temps les matières gypseuses dont elle était chargée.

Je suis heureux, Messieurs, de pouvoir vous présenter quelques-uns de ces vieux débris. Peu versé dans la science géologique et dans l'étude de l'anatomie, ce serait témérité à moi d'essayer une dissertation sur ces fossiles. J'ai l'espoir qu'un de nos savants confrères voudra bien examiner ces ossements et en faire un rapport circonstancié. Pour moi, je ne veux être qu'historien.

Les deux fragments de fossiles dont j'ai l'honneur de faire hommage à la Société, ont été trouvés au mois d'avril 1867, dans la carrière exploitée par le sieur Danvin-Leloup. L'un de ces fossiles semble appartenir à un animal d'une certaine dimension ; l'autre est une portion de la mâchoire d'un être plus petit. On voit très-

distinctement le système dentaire. Je joins quelques débris d'ossements extraits des blocs de pierre par l'ouvrier. Chose à remarquer : ces ossements sont trouvés presque tous dans le *banc gris* à une profondeur d'environ six mètres.

Quant aux sept ossements de grande dimension que j'offre aussi à la Société, ils ont été recueillis et conservés par M. Maucaré, du hameau de La Marche. Ils appartenaient à un animal monstrueux, dont le squelette entier fut mis à jour le 14 juin 1841. Les circonstances de cette découverte offrent certaines particularités que je dois mentionner. Dans le travail d'extraction des différents bancs de gypse, il est insolite de rencontrer des vides, tant la masse est compacte et tant il y a d'adhérence entre les couches. L'ouvrier, M. Tocu (Jean-Baptiste), venait d'extraire les pierres du banc appelé *les blocs* (1), lorsque tout à coup apparut une espèce de caverne où gisaient les ossements d'un animal, inconnu dans nos contrées, d'une dimension extraordinaire. On les sortit avec précaution de leur antique retraite. Déjà la pierre commençait à se former autour du cadavre ; les cavités étaient remplies d'un sable fin, mais ce n'était pas encore un fossile. Nombre de curieux, à la nouvelle de cette découverte, vinrent contempler et admirer les proportions énormes de cet être antédiluvien. Malheureusement, ces débris longtemps jonchèrent le sol, la tête fut brisée, les dents dispersées ou emportées par les visiteurs avec une partie des ossements ; les sept recueillis ont seuls échappé à la convoitise. Nul ne comprenait alors la valeur scientifique de ces ossements (2). Pour juger des proportions de cet animal, je dois ajouter que la tête était ornée de deux cornes dont les deux extrémités mesuraient une distance d'un mètre cinquante centimètres. Le carrier, M. Tocu, me l'a affirmé.

L'année précédente M. Clain, membre de la Société d'Agriculture de Meaux, avait déposé sur le bureau, dans la séance du 29 août 1840, des ossements fossiles trouvés dans nos carrières, et M. Frédéric Lhuile fut chargé d'en faire un rapport. De la dissertation judicieuse de ce géologue, il résulte qu'une partie de mâchoire et une jambe de devant presque entière, à laquelle il ne manquait que l'extrémité des doigts, auraient appartenu à un individu que le savant naturaliste Cuvier nomme *Palæotherium*

(1) A trois mètres de profondeur.

(2) C'est d'autant plus regrettable, qu'on aurait pu reconstituer complétement le squelette et en faire l'ornement d'un musée.

*minus*, être ancien, de petite taille, mammifère, quadrupède, herbivore. Cet animal avait une dimension moins considérable que celui trouvé en 1841.

Déjà en 1837, un fossile très-intéressant avait été découvert dans la même carrière. La tête de l'animal avait beaucoup d'analogie avec celle d'un bélier, seulement elle avait le double de grosseur. M. Tocu m'a dit que cette tête était actuellement au cabinet d'Histoire naturelle à Paris. Elle avait été donnée à M. Darlu, propriétaire alors du château d'Automne (près Penchard), parent de M. de Blainville, savant naturaliste.

Deux fois M. Geoffroy-Saint-Hilaire, dont tout le monde a pu apprécier la haute intelligence et les connaissances variées, visita les carrières de Monthyon et remporta différents ossements fossiles. J'ignore s'il en est question dans ses ouvrages.

Ces êtres des temps primitifs, trouvés autrefois dans nos carrières, comme on les trouve encore aujourd'hui, ont étonné nos aïeux comme ils excitent encore notre curiosité et notre admiration.

M. l'abbé Denis me communiquait récemment une lettre que lui adressait un ami, un archéologue distingué (1). « Qu'est-ce que « le village de Monthyon, lui mandait-il, dont Raoul de Presle dit » dans sa traduction de la Cité de Dieu, *qu'on y trouva de son « temps le corps d'un géant vingt fois plus grand que nous ne « sommes ?* »

Quel était ce Raoul de Presle, et comment pouvait-il s'intéresser aux carrières de Monthyon ?

D'après plusieurs dictionnaires historiques que j'ai consultés, trois personnages ont successivement porté le nom de Raoul de Presle. Le premier de ce nom était un avocat du XIV^e^ siècle, qui exerça à Laon et à Paris. Les héritiers d'Enguerrand IV de Coucy lui firent don de la terre de Lizy au diocèse de Meaux, en 1311. Raoul, devenu secrétaire de Philippe-le-Bel, fut accusé d'avoir voulu empoisonner son maître, sur un simple soupçon il subit la prison et fut dépouillé de ses biens. Une enquête mit à jour son innocence, et comme dédommagement, le prince le nomma conseiller au Parlement; il mourut en 1331.

(1) Cet archéologue est M. Quantin, archiviste de l'Yonne, vice-président de la Société des sciences historiques et naturelles d'Auxerre, qui a publié plusieurs savants ouvrages, et qui édite en ce moment les lettres de l'abbé Lebeuf; c'est à propos de ces lettres qu'il a demandé les renseignements en question.

A défaut d'enfants légitimes, ses biens passèrent à Raoul de Presle, deuxième du nom, son neveu. Celui-ci exerça la profession des armes.

Un fils naturel de Raoul 1er et de Marie Desportes, conçu pendant la détention de son père, hérita à son tour de la terre de Lizy. Raoul de Presle, troisième du nom, chercha d'abord, comme son père, des ressources dans le barreau, et s'appliqua en même temps aux belles-lettres. Une pièce latine, intitulée *Musa* (1), le fit connaître de Charles V, qui jeta les yeux sur lui pour traduire *la Cité de Dieu*, de Saint-Augustin (2). Une pension de 400 livres d'or, portée ensuite à 600, fut attachée à cette entreprise et continuée au savant traducteur, après qu'il eût terminé. A ces largesses, le roi ajouta, en 1373, la dignité de Maître des Requêtes et donna des lettres de légitimation à Raoul, qui ne survécut que deux ans à son bienfaiteur; il mourut le 10 novembre 1383, âgé de 67 ans.

Tel fut le personnage que les découvertes faites de son temps dans les carrières de Monthyon intéressèrent si vivement. Comme gneur de Lizy, il était voisin de ce village et c'était un savant; si à l'époque où il vivait on fit une trouvaille, semblable peut-être à celle dont j'ai parlé, il est plus que probable qu'il ne vint pas personnellement vérifier la découverte. La renommée s'emparant du fait, volant de bouche en bouche, fit du merveilleux et donna de gigantesques proportions à l'individu trouvé au milieu des couches de gypse. Dans la pensée de Raoul de Presle, Monthyon aurait été jadis une terre de géants.

De cette anecdote et des faits que j'ai rapportés, on doit conclure que depuis plusieurs siècles déjà l'exploitation de nos carrières de gypse a fourni à la science de curieux objets d'examen.

(1) Ce traité mêlé de prose et de vers, n'est autre qu'une fiction contre les mœurs de son temps.

(2) Cette traduction a été imprimée à Abbeville en 1486, 2 volumes in-folio. Elle est rare. Elle fut aussi imprimée à Paris en 1531. « Cette traduction, dit M. de Feller, « est accompagnée d'un commentaire chargé d'une érudition très-remarquable pour « le temps, et dans lequel on trouve quelques notions précieuses pour notre histoire. »

# NOTICE PALÉONTOLOGIQUE
## SUR DES OSSEMENTS FOSSILES
TROUVÉS

*dans la Varenne de Meaux, sur le territoire de Villenoy et dans les carrières à plâtre de Monthyon,*

PAR M. LE Dr LE ROY,

Membre titulaire (**Section de Meaux**).

On pourrait comparer les travaux et les découvertes d'un archéologue à ceux d'un mineur, voyant tout d'un coup un filon qu'il croyait épuisé, donner, par une ramification nouvelle, des richesses tout à fait inattendues. Il y a deux ans, par exemple, je vous lisais une notice sur la découverte de fossiles faite dans la Varenne de Meaux, par un de nos collègues, M. Faron Plicque ; et peu de mois après, M. Petithomme trouvait d'autres fossiles sur le territoire de Villenoy; enfin, dans le courant de cette année, M. l'abbé Bécheret nous lisait un travail sur des découvertes du même genre, faites dans les carrières à plâtre de Monthyon.

M. l'abbé Bécheret, avec sa modestie ordinaire, ayant pensé que sa notice avait besoin d'un complément paléontologique, à sa requête, je me suis occupé de la question, en y rattachant les découvertes de fossiles faites dans les deux autres localités que j'ai citées.

A Monthyon, à Penchard, au Blémont, le gypse (sulfate de chaux) se trouve au milieu des marnes (mélange variable de calcaire et d'argile, avec un peu de sable, jouissant de la déliquescence), en couches minces, qui finissent en pointe par des filets ou par des chapelets de rognons discontinus.

Ces différentes couches associées ensemble, ayant toutes à peu près la même étendue, et s'amincissant vers la même distance d'un centre commun, constituent de véritables amas lenticulaires, qui remplacent une partie des couches du travertin inférieur au milieu desquelles ils se trouvent intercalés.

Les dépôts gypseux qui existent dans la direction de Meaux à Dammartin, sont composés de deux formations stratifiées. L'inférieure ou la *basse carrière* est composée de couches plus cristallines,

associées à beaucoup de couches de marne. Elle est séparée de la haute carrière par une couche de marne solide et argileuse dans laquelle on trouve le sulfate de chaux cristallisé en fer de lance. La *haute carrière,* qui manque dans certains endroits, à Penchard par exemple, s'exploite à ciel ouvert et présente, suivant M. Frédéric Lhuile, une épaisseur totale d'environ 12 mètres qui se divisent en 22 bancs. Enfin, au-dessus, et formant le sol arable, on trouve une couche de terre qui varie depuis 30 centimètres jusqu'à 3 et 4 mètres d'épaisseur.

Monthyon est connu depuis longtemps pour les débris fossiles trouvés dans ses carrières; ainsi M. Bécheret nous citait un Raoul de Presles, seigneur de Lizy, qui vivait sous Philippe-le-Bel, et qui ayant entendu parler d'une découverte de ce genre, appelait dans un écrit : Monthyon, terre de géants. C'est en effet à une race monstrueuse de ceux-ci que, jusqu'à la fin du siècle dernier, le vulgaire attribuait les ossements fossiles trouvés dans différents endroits. Une découverte de ce genre, dont parle Cuvier, fit même attribuer naguère des ossements d'éléphants fossiles trouvés près de Valence en Dauphiné, à un Teutobocus, roi des Teutons.

De la fin du siècle dernier date le commencement des intéressantes découvertes faites par Cuvier, dans les plâtrières des environs de Paris, et la restauration de toute une faune de vertébrés inconnus, sur un aussi petit point, n'est pas une des moindres merveilles de la science moderne. Ce fut le 1er novembre 1796, que Cuvier lut, à la première séance de l'Institut, son mémoire sur les restes d'éléphants fossiles comparés aux espèces actuelles, mémoire dans lequel il démontra que ces restes provenaient d'une espèce réellement distincte de celles qui existent aujourd'hui.

« Cuvier, dit M. d'Archiac, avait distingué d'abord des éléphants vivants, la seule espèce connue alors par son crâne allongé, le front concave, les alvéoles des défenses très-longues, la mâchoire inférieure obtuse, les machelières plus larges, parallèles, marquées de rubans très-serrés. C'est l'éléphas primigenius de Blümenbach, le mammouth de Sibérie, dont les restes se retrouvent aussi dans presque toute l'Europe et dans le nord de l'Amérique; il créa ensuite le mastodonte, ressemblant beaucoup à l'éléphant, mais en différant par ses dents molaires, tuberculeuses ou mamelonnées.

« L'hippopotame qui existe encore, lui, a présenté plusieurs espèces éteintes, et il en est de même du genre rhinocéros, dont une

« des espèces perdues, (R. tichorinus), caractérisée par ses deux « cornes, et surtout ses narines cloisonnées, était contemporaine de « l'éléphas primigenius, avec lequel on le rencontre dans tout le « nord de l'ancien continent. »

Mais la principale gloire de Cuvier se rapporte à la restauration de toute une antre série des pachydermes datant de cette formation géologique d'eau douce, que caractérisent les amas de gypse; et on ne peut mieux faire apprécier le mérite du grand zoologiste dans cette circonstance, qu'en reproduisant les propres termes de son savant historiographe M. Flourens.

« Les os de tous ces genres, ou plutôt de toutes ces espèces, car « la plupart de ces genres en ont plusieurs, étaient mêlés et confon- « dus ensemble. Il a fallu commencer par les démêler ; il a fallu « rapporter ensuite chaque os à son espèce ; il a fallu reconstruire « enfin le squelette entier de chacune d'elles, et c'est ici que se « montre dans toute sa force, la méthode imaginée par l'au- « teur pour cette reconstruction.

« En fait d'espèces fossiles, les dents sont toujours la première « partie à étudier et la plus importante, car on détermine par les « dents si l'animal est carnivore ou herbivore, et même dans quel- « ques cas, à quel ordre particulier d'herbivores ou de carnivores « il appartient. Cuvier ayant rétabli la série complète des dents « qui se trouvaient les plus communes parmi celles qu'il avait re- « cueillies, vit bientôt qu'elles provenaient de deux espèces diffé- « rentes, dont l'une était pourvue de dents canines saillantes, et « dont l'autre en manquait. »

« La seule restitution des dents donnait donc ainsi deux espèces « de pachydermes : l'une à canines saillantes, est le *Palæotherium ;* « l'autre, sans canines saillantes ouà séries de dents continues, « est l'*Anoploterium*. De plus, cette seule restitution montrait dé- « jà, dans chacune de ces espèces, le type d'un nouveau genre, « deux genres voisins du tapir et du rhinocéros, mais deux genres « entièrement perdus, car aucun pachyderme vivant ne reproduit, « même génériquement, leur système dentaire.

Les dents étant rétablies, il fallait s'occuper de la restitution des têtes, et bientôt il fut évident qu'il y en avait aussi de deux genres. Les pieds sont, après les dents et la tête, les parties les plus caractéristiques du squelette, et leur restitution donna de même deux genres. Il ne restait donc plus qu'à rapporter chaque pied à sa tête, et chaque tête à son système dentaire.

« Or la restitution des pieds de derrière en avait donné de deux

« sortes, les uns à trois doigts, et les autres à deux seulement ; et « la restitution des pieds de devant en avait pareillement donné de « deux sortes, les uns à trois doigts, les autres à deux. S'aidant « tour à tour de l'analogie générale des espèces qu'il reproduit « avec les espèces vivantes les plus voisines et des rapports parti- « culiers de proportion et de grandeur, des diverses parties dont il « s'agit, les uns avec les autres, Cuvier réunit d'abord les pieds « de derrière à deux doigts avec ceux de devant qui en ont deux ; « il réunit ensuite les pieds de derrière à trois doigts avec ceux de « devant qui en ont trois aussi ; et toujours guidé par la même « analogie, par les mêmes rapports, il réunit les premiers au sys- « tème dentaire sans canines saillantes et les seconds au système « dentaire à canines saillantes.

« Il réunit successivement ainsi, pour chaque genre, tous les os « du crâne, du tronc, des extrémités ; il refait enfin leur squelette « entier ; et à peine ce grand travail est-il terminé que, par un hasard « singulier, un squelette à peu près complet de l'un d'eux, trouvé « à Pantin, vient confirmer tous les résultats déjà obtenus. Dans « ce squelette si heureusement découvert, tous les os étaient réu- « nis, joints ensemble, comme les avait réunis Cuvier; et la nature « n'avait pas agi autrement que n'avaient agi et les lois admirables « saisies par lui et sa sagacité merveilleuse. »

Parmi les deux genres de l'Anoplothorium et du Paléotherium, Cuvier put compter jusqu'à 6 espèces, la plus grande de la taille de l'âne et d'un grand cheval, quoique à tête plus forte, la plus petite espèce de la taille d'un lièvre et d'une gazelle.

Une portion de tête et de mâchoire d'une grande espèce de carnassier appartenant à un genre de la famille des coatis, des ratons, etc, prouve, suivant M. d'Archiac que ces nombreux pachydermes, et les autres herbivores qui vivaient sur les bords des lacs où se déposaient le gypse et les marnes, avaient un ennemi très-redoutable, car les dents, la forme très écartée de l'arcade zygomatique et celle des crêtes sagittales et occipitales qui caractérisent ces restes, dénotent une grande force et un naturel très-féroce.

Les limites de ce travail m'empêchent de vous donner même un aperçu des découvertes de Cuvier dans les autres branches du règne animal ; mais je ne puis m'empêcher de vous citer un passage de son mémoire.

« C'est sans doute une chose bien admirable, dit-il, que cette ri- « che collection d'ossements et de squelettes d'animaux d'un an- « cien monde, rassemblés par la nature dans les carrières qui

« entourent Paris, et comme réservés par elle pour les recherches « et l'instruction des âges suivants. Chaque jour on découvre de « nouveaux débris, chaque jour vient ajouter à notre étonnement « en nous démontrant de plus en plus que rien de ce qui peuplait « alors le sol de cette partie du globe n'a été conservé sur notre « sol actuel, et ces preuves se multiplieront sans doute à mesure « qu'on y mettra plus d'intérêt et qu'on y donnera plus d'atten- « tion. Il n'est pas un bloc de gypse, dans certaines couches, qui « ne recèle des os.

« Combien de millions de ces os n'ont-ils pas déjà été détruits « depuis qu'on exploite les carrières et qu'on emploie le gypse pour « les bâtiments ! Combien n'échappent pas encore par leur petitesse « à l'œil des ouvriers, même les plus attentifs à les recueillir ! »

Je reviens à la description des fossiles trouvés dans la Varenne de Meaux. Ils consistaient en plusieurs molaires d'éléphants, en divers fragments d'os plats de la même espèce et en fragments d'os longs provenant d'un carnassier tel qu'une hyène.

Les fossiles recueillis à Villenoy consistaient en tibias, radius, etc, de rongeurs fort semblables à nos lapins, — dans le radius d'un ruminant de la taille des chevreuils de nos forêts, — enfin dans un cubitus très-remarquable et assez difficile à classer, dont les apophyses énormes dénotaient un animal analogue aux taureaux ou buffles de l'époque actuelle, mais d'une taille et d'une force bien supérieures, peut-être l'urus.

A l'égard des fossiles trouvés dans les carrières de Monthyon, on peut dire pour commencer, que ces carrières avaient contribué pour leur part aux recherches de Cuvier. A une époque plus rapprochée de nous, en 1836, on y trouve des fragments de petits quadrupèdes du genre gazelle, une côte et un bois d'un animal du genre cerf. En 1840, M. Frédéric Lhuile chargé de faire un rapport sur des ornements fossiles présentés par lui et par M. Clain, de Monthyon, à la Société d'agriculture de Meaux, arrive à reconnaître en prenant le travail de Cuvier pour guide, qu'une mâchoire inférieure trouvée dans la tête des blocs, devait être rapportée au Palœotherium medium. D'autres ossements provenant d'un animal presque complet se rapportaient au Palœotherium minus de Cuvier.

Dans le courant de l'été de 1867, on trouvait dans la carrière Danvin à Monthyon divers ossements fossiles vraiment monstrueux et qui ont été donnés au Musée de la Société par M. l'abbé Bécheret. Ces fossiles ont été recueillis dans le *Banc gris* à 6 mètres de

profondeur, tandis que suivant M. Darlu, ancien vice-président de la Société d'agriculture de Meaux, et suivant M. Lhuile, c'est dans les *blocs* et surtout le *banc blanc* qu'on trouve généralement les fossiles.

Les ossements que j'ai eus à examiner sont :

1° Deux fémurs aux fortes tubérosités, de 48 centimètres de longueur, dont le corps a 19 centimètres de circonférence et la partie inférieure 50 centimètres.

2° Deux humérus de 41 centimètres de longueur, 47 centimètres de circonférence à l'extrémité supérieure et 37 centimètres à l'extrémité inférieure.

3° Un fragment de péroné, de 18 centimètres de circonférence pour le corps de l'os et 31 centimètres pour l'extrémité inférieure.

4° Un fragment de mâchoire, encore au milieu d'un massif de gypse, long de 7 à 8 centimètres, presque droit, peu épais, à l'un des bords duquel s'insérait une rangée de petites dents brunes, brillantes, très-aiguës, et allant en diminuant de grandeur d'une extrémité à l'autre, à la façon de certaines scies à main.

5° La moitié supérieure, encore garnie de canines et de molaires, d'une tête qui pouvait avoir 20 centimètres de longueur.

6° Divers fragments de dents, molaires et canines d'un gris violacé, à l'émail brillant.

Afin de rapporter plus sûrement ces ossements aux espèces d'où ils proviennent, je me suis transporté à Paris au Muséum. Là, j'ai reconnu facilement que les débris monstrueux dont je viens de parler aux n^os^ 1 et 2, avaient appartenu à l'éléphas primigenius décrit par Blümenbach et Cuvier, et dont l'espèce disparue complétement avait, sinon une taille plus élevée, des formes beaucoup plus massives.

Quant aux fragments décrits aux n^os^ 4 et 6, ils paraissent avoir appartenu à des poissons de la famille des squales. La portion de mâchoire en particulier se rapporte à un poisson, dont la tête devait avoir à peu près la configuration de celle du marsouin. Enfin la mâchoire indiquée sous le numéro 5 appartenait sans conteste au genre Palœotherium.

Je considérerais ma tâche comme imparfaitement remplie si, aux renseignements que je viens de vous donner, en m'aidant du traité de paléontologie de M. d'Archiac et de la description géologique du département de Seine-et-Marne par M. de Sénarmont, je n'ajoutais quelques détails sur l'époque de la création à laquelle ces

animaux doivent être rapportés, et sur le mode de formation des couches de gypse au milieu desquels ils se sont trouvés ensevelis.

Les premiers effets du refroidissement de la terre furent la production des roches primitives cristallines, plus ou moins analogues au granit, et antérieures à tous les dépôts de sédiment les plus cristallins. On conçoit que cette couche solide relativement si mince a dû être brisée et morcelée bien des fois. Les fragments qu'il est assez difficile de reconnaître portent le nom de terrain primaire stratifié ; en fait de fossile on n'y rencontre que l'Eozoon du Canada, ce spongiaire qui serait le plus ancien des êtres organisés, et le premier anneau de la chaîne admirable qu'ils forment, comme l'homme est le dernier. Au-dessus et avec la participation de l'eau se sont formés les terrains intermédiaires ou de transition, terrains qui tout en participant par les caractères des roches précédentes, offrent une série de couches superposées et plus ou moins inclinées. Ils ont reçu les noms de terrain cambrien, silurien, devonien, carbonifère, pennéen.

Leur faune fournit surtout les genres qui occupent le bas de l'espèce animale. Cependant on y trouve parmi les vertébrés quelques insectes, des crustacés et des poissons.

Dans l'organisme devonien, les deux faits importants sont l'apparition des plantes terrestres (lycopodiacées, équisétacées, fougères, sigillariées) et celle des poissons (sélaciens ou squales et canoïdes, à corps couvert de plaques d'écailles osseuses et brillantes, élevés en organisation et dont on cite des sujets de 8 à 10 mètres de longueur).

Avec le système carbonifère, on découvre la première trace de reptiles ayant respiré l'air en nature (reptiles intermédiaires entre les batraciens et les lézards actuels). Mais la période carbonifère est surtout remarquable par sa végétation aux formes insolites et actuellement disparue. Cette végétation, à laquelle nous devons la houille, montre la prédominance d'espèces de la famille des fougères, des lycodiacées et des équisétacées.

Avec les terrains de sédiment dits secondaires, les reptiles, les poissons, les mollusques sont très-répandus. Dans la formation triasique en particulier, on trouve une grande variété de reptiles, parmi lesquels il y avait des êtres monstrueux, et aussi des reptiles volants.

Avec la formation jurassique, on voit pour la première fois, des débris de petits mammifères terrestres ; on trouve surtout fréquemment des débris de reptiles aux dimensions gigantesques et

aux formes étranges (ichthyosaures, plesiosaures, mégalosaures, ptérodactyles etc.)

A la formation crétacée succèdent les terrains tertiaires comprenant toutes les couches sédimentaires qui se sont déposées jusqu'aux premiers phénomènes quaternaires.

Au moment de l'évolution du globe, l'étendue des terres émergées s'était graduellement accrue, bien que la moitié à peu près de la surface actuelle des continents fussent des îles, et notre département en particulier.

Une des conséquences de cette extension progressive des terres a été le développement des animaux organisés pour respirer l'air en nature, pour vivre loin des grandes masses d'eau, et dont on voit le nombre des espèces, la variété des types et les dimensions augmenter à mesure que s'accroissait le sol qu'ils devaient peupler, et que les conditions nécessaires à leur existence leur devenaient plus favorables.

Relativement à leur distribution générale, les dépôts qui constituent le terrain tertiaire sont placés, pour le nord de la France et l'Angleterre, des deux côtés de l'axe ou bombement crétacé connu sous le nom d'*Axe de l'Artois*, dirigé de l'ouest des Ardennes à Warminster (Wiltshire). Sur le continent, cet axe peu sensible à l'œil, forme la ligne de partage des eaux qui se rendent dans la mer du Nord et de celles qui se jettent dans la Manche ; il a donné lieu aux dénominations de *Bassin tertiaire de la Seine* et de *Bassin tertiaire de la Belgique*. En Angleterre où il est plus prononcé, il forme aussi la ligne de partage des eaux qui descendent vers la Tamise et de celles qui se rendent directement à la mer du côté de l'île de Wight.

A cette première division naturelle, l'interruption formée par le détroit en ajoute une autre, en séparant le bassin du Hampshire de celui de la Seine, comme le bassin de la Tamise de celui de la Belgique. Il y a ainsi quatre régions dont l'examen très-détaillé, poursuivi depuis longtemps sans interruption, a fait connaître des richesses paléontologiques encore loin d'être épuisées sans doute, et qui, en leur donnant un intérêt particulier, les font prendre fréquemment comme termes de comparaison.

De part et d'autre de l'axe de l'Artois, sur le continent comme en Angleterre, les divers groupes tertiaires s'abaissent en sens inverse. Dans le bassin de la Seine, les sédiments d'eau douce les mieux caractérisés alternent plusieurs fois et sur une grande hauteur avec des couches exclusivement marines.

Ces sédiments lacustres ou d'eau douce, très-restreints jusqu'ici dans le voisinage des mers, montrent sur une grande étendue des caractères pétrographiques jusqu'ici inconnus. Ce sont de puissantes assises de travertin, de tufs calcaires ou de calcaire siliceux, souvent accompagnés de gypse, qui dénotent une origine essentiellement distincte de celle des dépôts marneux, argileux, arénacés ou caillouteux, exclusivement sédimentaires. Ainsi les dépôts gypseux sont en Seine-et-Marne tous compris dans une large bande dirigée du S.-E. au N.-O., et il est remarquable que ceux qui sont alignés dans cette direction, ont avec une grande uniformité de composition à peu près la même structure, et se retrouvent à de grandes distances dans la même position relative. Ils semblent avoir formé une nappe peu interrompue, quoique fort irrégulière dans son épaisseur. Suivant l'opinion la plus accréditée, le gypse n'est autre chose que le sédiment particulier d'un lac d'eau douce et tranquille. Cela est du reste conforme à des observations récentes faites dans le bassin à plâtre d'Aix, en Provence, où l'on a retrouvé en abondance les insectes et les végétaux les plus ténus, parfaitement conservés entre des couches de gypse et de marne argileuse qui alternaient.

Quant au mode particulier de formation du gypse, la continuité de ses couches avec celles du travertin inférieur au milieu duquel il se trouve, donne à penser qu'il a été produit par des sources sulfatées, qui à, travers une longue crevasse dirigée du S.-E. au N.-O., seraient venues du terrain crétacé aboutir au fond du lac rempli d'une solution entière de carbonate de chaux, où se déposait le travertin inférieur. Il serait survenu alors, phénomène bien connu des chimistes, une double décomposition avec formation d'un sulfate de chaux insoluble qui se déposait et d'un carbonate soluble facilement éliminé. La présence dans les gisements gypseux des couches de marne, serait due à des sources de silicate d'alumine dont le produit mélangé à de la chaux aurait formé des lits de marne en alternance avec ceux du gypse. C'est également à des sources silicifères venant aboutir au fond des lacs où se déposaient les argiles dites à meulières inférieures et supérieures, qu'il faut attribuer la formation de cette meulière, une des richesses et des originalités de notre pays.

« Suivant M. d'Archiac, ces alternances de dépôts marnés et « d'eau douce démontrent qu'au sud de l'axe de l'Artois il y a eu « des oscillations en quelque sorte périodiques du fond de la mer, « qui tantôt l'élevaient au-dessus de son niveau général, tantôt

« l'abaissaient au-dessous, avec des amplitudes certainement con-
« sidérables, comme on peut en juger par la profondeur du lac
« où se déposait par exemple le calcaire lacustre moyen du bassin
« de la Seine, avec ses marnes et ses gypses. On a donc ainsi la
« preuve de différences essentielles dans les conditions physiques
« où ces diverses surfaces se sont trouvées, conditions qui ont dû
« réagir sur les animaux qui y habitaient. Les faunes situées au
« sud de l'axe de l'Artois, présentent en effet des types d'animaux
« d'eau douce qui manquent au nord, et, en outre, de nombreux
« mammifères terrestres qui vivaient non loin des lacs, entourés
« d'une abondante végétation qui fournissait à leur nourriture ;
« ainsi les caractères physiques des dépôts et leur origine dis-
« tincte permettaient de prévoir des différences organiques que
« les faits sont venus démontrer. »

Le terrain tertiaire forme la presque totalité du département de Seine-et-Marne. En passant en revue suivant l'ordre de superposition, les couches dont il est formé, j'indiquerai celles qui présentent les fossiles les plus nombreux et les plus importants.

Au-dessus de la craie qui existe seulement dans l'angle S.-E. du département, vient l'argile plastique, elle-même recouverte par le calcaire granit. Ce dernier forme des bancs considérables à Varreddes, Etrépilly, Crouy. Une faune de mammifères terrestres, de mollusques d'eau saumâtre et parfois d'eau douce, accompagnée de plantes nombreuses, vient en quelque sorte préluder à celle beaucoup plus riche des gypses. Les restes de mollusques surtout y sont en prodigieuse quantité, soit parfaitement conservés, lorsque la roche est meuble ou peu solide, soit à l'état de moules et d'empreintes lorsqu'elle est solide et constitue la pierre d'appareil et le moellon de tous nos édifices. Ses nombreux bancs ont chacun des qualités particulières. L'un d'eux est caractérisé surtout par la présence du cerithium giganteum ; d'autres sont presque exclusivement composés de coquilles microscopiques. Les nummulites dont le nom seul indique la forme, s'y montrent encore en quantité plus ou moins grande.

Au-dessus du calcaire grossier on trouve le groupe des sables moyens (Poincy, Iles-lès-Meldeuses, Gué-à-Tresmes, Trilbardou, Meaux), et au-dessus de celui-ci le groupe de calcaire lacustre inférieur, dont la couche la plus basse, le travertin inférieur avec gypse, a formé le plateau de l'Ile-de-France, (c'est au milieu du tuf qu'ont été trouvés les fossiles de Villenoy), tandis que la couche supérieure ou travertin supérieur avec glaises vertes et

argiles à meulières inférieures formait le plateau de la Brie.

Au-dessus du terrain tertiaire inférieur, le plus important des trois et celui qui embrasse de beaucoup la période la plus longue, vient le terrain tertiaire moyen, avec ses sables et ses grès inférieurs, l'ornement de la forêt de Fontainebleau, et son calcaire lacustre supérieur qui forme le plateau du Gâtinais. Quant au terrain tertiaire supérieur, il manque dans le département de Seine-et-Marne.

L'évolution de la faune du terrain tertiaire est signalée par un fait important, le développement considérable entre toutes les branches du règne animal, de celle des mammifères terrestres. Jusqu'ici cette classe n'avait joué qu'un rôle insignifiant dans la nature, mais avec l'époque tertiaire sa suprématie se révèle, surtout dans le bassin de la Seine.

« On peut citer sans doute dans d'autres parties de la France, « de l'Europe ou dans des continents plus éloignés, rapporte « M. d'Archiac, des ossuaires plus riches que ceux de ce bassin ; « mais nulle part on ne signale 9 *faunes* de mammifères superpo- « sées, comme dans les bassins de la Seine et de la Loire.

« Ainsi, non-seulement cette petite région de l'Europe occiden- « tale aurait été privilégiée au point de voir naître de grands car- « nassiers et de grands pachydermes plutôt que partout ailleurs ; « mais encore le bassin particulier de la Seine aurait été privilégié « entre tous les autres. Ces dépôts tertiaires se distinguent encore « par la variété des caractères minéralogiques et des fossiles qu'ils « renferment. Les mammifères terrestres prouvent par leur dé- « veloppement graduel, que les conditions d'*habitat* étaient de- « venues, après la période crétacée, fort différentes de ce qu'elles « avaient été jusque-là.

« Enfin la durée de l'existence des genres communs n'a pas « été la même de part et d'autre. Ainsi l'éléphant, le mastodonte, « le cheval, le castor ont continué de vivre en Amérique pendant « l'époque quaternaire, tandis que le rhinocéros y avait déjà dis- « paru, et que le cheval s'y est éteint avec les deux autres.

« En Europe, au contraire, le mastodonte avait cessé avec la « période tertiaire supérieure ; l'éléphant et le rhinocéros, qui « parcouraient encore toute l'Europe et l'Asie, ne s'éteignirent « que vers le milieu de l'époque quaternaire dans la première de « ces régions où le cheval a pu résister à tous les changements « jusqu'à l'époque actuelle. »

Terrain quaternaire. — On comprend sous ce nom tous les

sédiments régulièrement stratifiés ou non, marins, fluviatiles, lacustres ou torrentiels, qui se sont formés entre la fin de la période tertiaire supérieure et le commencement de l'époque actuelle ou du terrain moderne. Les dépôts de ce terrain se présentent sous deux formes générales. L'un, argilo-sableux, jaunâtre, occupe généralement les plateaux, et il est désigné généralement sous le nom d'alluvion ancienne.

Sur plusieurs points on le voit recouvrir directement l'autre dépôt sableux, caillouteux, avec blocs erratiques (connu dans notre pays sous le nom de varennes), qui occupe le fond de toutes les vallées et s'élève plus ou moins sur leurs pentes.

La faune de ce terrain comprend tous les grands mammifères de l'époque précédente, dont les ossements furent entraînés dans les dépôts de sable et de cailloux où ils furent enfouis vers le milieu de l'époque quaternaire. C'est ainsi que dans les sablières de Grenelle-Paris, on trouve fréquemment à la base même du dépôt, des restes d'éléphants, de rhinocéros, d'aurochs, d'hippopotames, de bos longifrons, restes analogues à ceux trouvés par notre collègue M. Faron Plicque, à la partie inférieure des sablières de la Varenne de Meaux.

A la même faune quaternaire se rapportent les débris organiques trouvés dans les cavernes et les brèches osseuses.

« Ainsi, suivant M. d'Archiac, la plupart des cavernes, des « grottes et beaucoup de fentes de roches, à quelque terrain et à « quelque pays du globe qu'elles appartiennent, seraient restées « vides pendant des milliers de siècles, car les causes qui les ont « produites ont pu agir dans tous les temps, tandis qu'à un mo- « ment donné ou dans une période très-courte, géologiquement « parlant, presque toutes ont été plus ou moins remplies par des « alluvions locales, sableuses ou argileuses, enveloppant les restes « de la faune contemporaine qui y furent entraînés en même « temps. Ce phénomène, qui ne s'était jamais produit avec ce « caractère de généralité, ne s'est pas renouvelé depuis. Il est « d'autant plus intéressant à observer en France, que notre sol « renferme beaucoup de roches calcaires, et que c'est en général « dans les couches de cette nature que se trouvent les brèches et « les ossements à caverne. »

Je reviens aux carrières de Monthyon, non par une digression mais par un enchaînement d'idées avec les événements de l'époque quaternaire. Je vous ai parlé des restes de paléothérium, trouvés par M. Frédéric Lhuile, faisant corps avec la roche gyp-

seuse. L'année suivante, il trouva dans la même carrière des ossements qu'après une étude attentive il rapporta au bos primigenius, des parties de ce qu'il crut être la tête d'un cheval, et des ossements de différents rongeurs. Bien que ces ossements fussent très-rapprochés de ceux qu'il avait trouvés l'année précédente et à 1 mètre 50 seulement au-dessous, M. Lhuile ne jugea pas qu'ils pussent être rapportés à la même époque. Il reconnut d'abord qu'aucun de ces ossements ne se présentait comme les premiers, engagés dans la crevasse du gypse, mais qu'ils reposaient dans ces manques de pierre en forme de puits, quelquefois de plusieurs mètres de diamètre, aboutissant à des chambres ou pots, que les ouvriers nomment puisards, et que les savants attribuent aux infiltrations des eaux de neige et de pluie pénètrant dans les fissures, produit de la rétraction du gypse que présente la masse de celui-ci : infiltrations qui finissent par percer la masse entière. Ces puisards sont ensuite remplis par les détritus de la surface, mêlés à des matières étrangères au gypse entraînées par des inondations, telles que des cailloux roulés, des débris des premières couches de gypse unis à des terres de différentes nuances. Or, c'est précisément dans deux de ces puisards, que M. Lhuile a retiré les ossements dont je viens de parler, mélangés à de la terre, à des débris des couches supérieures de la masse, à des cailloux roulés, et même à du charbon. On peut donc attribuer ces mêmes fossiles aux alluvions anciennes formées à l'époque diluvienne, et reconnaître quelle preuve de sagacité avait donnée M. Lhuile en montrant que ces fossiles extraits dans le même endroit dataient cependant d'époques bien différentes. Jusqu'ici parmi les fossiles trouvés dans nos environs, il n'y a en pas qui dénotent la présence de l'homme aux diverses époques dont les terrains et les fossiles qu'ils contiennent sont l'indication. Est-il même possible d'en trouver? C'est ce que je vais tâcher de vous exposer en peu de lignes.

Les persévérantes recherches de M. Boucher de Perthes, dans les carrières de Moulin-Quignon et de Saint-Acheul, près d'Abbeville, avaient donné à penser que la présence de l'homme sur la terre devait remonter à une plus haute antiquité qu'on ne l'avait cru jusqu'alors.

Depuis ce temps, les découvertes d'ossements faites dans les carrières à ossements, avec des dessins d'animaux, et de silex taillé, de différents pays, par exemple en France, dans le centre et le midi de la France, par MM. Lartet, de Vibraye, etc., ont mis

hors de doute l'existence d'un homme ayant existé aux premiers temps de l'époque quaternaire et contemporaine de l'éléphant méridionalis, du rhinocéros, de l'auroch, de l'hippopotame, du bos longifrons, etc.: homme antérieur par conséquent au plus fort des déluges dont les géologues aient reconnu les traces. Mais la science est toujours impatiente de progrès nouveaux, et actuellement il est question de débris humains, preuves de la présence de l'homme, dont la découverte récente ferait remonter l'existence de celui-ci à une époque antérieure encore, dans la partie la plus élevée de l'étage moyen du terrain tertiaire ; par conséquent il serait bien antérieur au remplissage des puisards de Monthyon, et à peu près contemporain du calcaire lacustre supérieur qui forme le plateau du Gâtinais.

A part la curiosité qui s'attache dans chaque pays à l'étude des êtres organisés qui ont assisté à sa formation, l'étude des fossiles a le grand avantage de faire reconnaître facilement sur n'importe quel point du globe, l'époque de la formation du sol et le rang qu'il faut attribuer au terrain dans l'ordre géologique. Cela en vertu de ce principe dont on a constaté l'exactitude, que les fossiles d'une époque ont été identiquement les mêmes sur tous les points du globe.

En résumé, l'étude des fossiles de Monthyon est liée aux points les plus importants de la géologie de notre pays, et montre parfaitement combien est fondée cette assertion ordinaire des géologues, que les fossiles représentent les médailles de la géologie, et que les lits des roches sont les feuillets sur lesquels est écrite l'histoire de la formation de la terre.

# NOTICE

## SUR LES RECHERCHES DES STATIONS DE L'AGE DE PIERRE DANS LES ENVIRONS DE NEMOURS.

**PAR M. E. DOIGNEAU,**

Membre titulaire **(Section de Fontainebleau).**

Les études sur les âges anté-historiques ne remontent guères à plus de vingt ans, et déjà les documents les plus curieux abondent, sur la dernière partie de cette longue période, qui commence à l'apparition de l'homme sur la terre, et finit à cette époque vague, incertaine, plus ou moins rapprochée, selon les contrées, à partir de laquelle les peuples se transmirent le récit des événements les plus remarquables.

Ces progrès rapides s'expliquent par le grand intérêt qui s'attache à la question de l'origine de l'espèce humaine, de son enfance, de son développement.

Remonter le cours des âges ; percer ces ténèbres épaisses qui entourent le berceau de l'humanité, et qu'on avait toujours considérées comme impénétrables ; découvrir les moyens d'existence, les usages de l'homme à une époque plus rapprochée de son entrée sur la grande scène du monde, quel sujet plus propre à captiver les esprits, à faire travailler l'imagination !.... C'est la découverte d'un monde nouveau, d'un peuple inconnu.

Aussi les fouilles, les explorations se succèdent-elles avec une ardeur qui n'a de comparable que celle de la recherche de l'or, et les résultats déjà obtenus permettent d'espérer des révélations inattendues.

Ces résultats, c'est principalement à l'étude des outils qu'ils sont dus. Semblable à la clef symbolique, prise pour emblème de la Société, c'est l'outil qui *aperit tenebras*. Et, en effet, que serait l'homme sans outil ? peut-il être sans lui ?... comme le dit si bien, M. Boucher de Perthes, l'un des pionniers en ces contrées inconnues : « Instrument de résistance et de travail, l'outil est la con-« dition de l'existence de l'homme, et la confection de l'outil est le « premier signe qu'il donna de sa raison. »

La perfection plus ou moins grande de l'outil, peut donc servir

à mesurer le degré de puissance, de bien-être, de civilisation de l'homme ; et l'on peut dire : *Tel outil, tel peuple.*

L'outil de fer succède à l'outil de bronze, celui-ci à l'outil de pierre, il est de plus en plus simple et grossier à mesure que l'on remonte vers les premiers âges ; il est donc peu d'objets qui soient, plus que *l'outil de pierre*, propre à piquer la curiosité, ou à provoquer les méditations du savant comme de l'homme du monde.

Il suffira de faire savoir que les environs de Nemours ont été habités par plusieurs peuplades, à diverses époques de l'âge de la pierre, et qu'elles ont laissé dans plusieurs emplacements de nombreux vestiges de leur travail et les traces de leur séjour, pour attirer l'attention des hommes spéciaux qui pourront tirer de cette découverte tout le parti désirable.

C'est le but que je me suis proposé en écrivant la notice que j'ai l'honneur de présenter à la Société.

## I.

Depuis longtemps et à diverses époques, on a rencontré fortuitement dans les environs de Nemours, des haches en silex : mais celles-là seulement attiraient l'attention, qui présentaient une forme, une dimension, ou un fini tout à fait remarquables, telles que celles trouvées à Treuzy, à Poligny, à Foljuif, dispersées ou détruites aujourd'hui.

Il y a plusieurs années on m'en offrit une très-belle, inachevée, dont les arêtes vives, indiquaient qu'elle avait été taillée non loin des lieux où elle avait été trouvée ; cette particularité m'engagea à en chercher d'autres, et je rencontrai épars dans les environs plusieurs hachettes et fragments de hache ; mais marchant au hasard, ne suivant aucune méthode, je désespérais d'arriver à la connaissance des lieux où se fabriquaient ces outils, lorsque l'année dernière en chassant sur les plateaux qui descendent vers la vallée du Lunain, je fus frappé de la présence d'éclats blanchis de silex, dans des terrains calcaires qui n'en contiennent pas naturellement ; ces éclats devaient provenir de la taille de la pierre ; j'étais évidemment sur la piste, je brûlais. Bientôt en effet, je trouvai une petite hache polie, et vers la fin de l'année, sur mes indications, des gens du pays trouvaient entre autres objets des pointes de flèches, parfaitement travaillées, qui démontraient suffisamment qu'à une certaine époque ces contrées avaient été parcourues par des chas-

seurs, qui ne disposaient pas de moyens de destruction aussi perfectionnés que nos fusils à bascule.

C'était déjà beaucoup, mais le petit nombre des éclats épars sur une grande étendue de terrain, ne paraissait pas s'accorder avec la supposition du séjour dans le pays des hommes de l'âge de pierre.

Là où se taillait la pierre, disais-je, on doit trouver une telle quantité d'éclats, de débris, que ce sol doit en être jonché. Des milliers d'années se sont écoulées depuis cette époque, et par diverses causes, ces débris peuvent avoir été recouverts d'une couche de terre plus ou moins épaisse ; mais si l'on trouve l'emplacement des habitations, en fouillant plus ou moins profondément, on devra rencontrer cette quantité de fragments que devait produire et que *produirait encore ce genre de travail.*

Cet emplacement existait certainement; il s'agissait de le trouver, ce qui ne paraissait pas facile dans un pays abondant en silex brisés de toutes manières.

Il ne devait pas être éloigné de la rivière, car les hommes qui se servaient des outils de pierre, ne disposaient pas, sans doute, de moyens faciles de transporter et de conserver l'eau, première nécessité de la vie. Ils habitaient probablement près ou au milieu des rochers, où l'on rencontre des cavernes naturelles, qu'on pouvait sans grand travail rendre très-habitables. Enfin cet emplacement devait être aussi rapproché que possible des gisements de silex, matière première dont ils tiraient la plupart des instruments nécessaires à leur existence.

C'était donc au bord de la vallée et autour des rochers qu'on devait surtout diriger les recherches : aussi près que possible de l'eau et du silex.

Vers cette époque (au commencement de cette année 1867) un physicien de passage à Nemours, M. Lassubez, trouvait autour des rochers de Saint-Pierre plusieurs outils et fragments de pierre taillée. Cette découverte confirmait mes prévisions, et grâce à elle nous constations bientôt avec M. le Dr Gillet, de Melun, la preuve du séjour des hommes de l'âge de pierre autour des rochers de la Joie : plusieurs fragments de haches, des éclats, des silex taillés de diverses manières trouvés sur les roches, où les avaient rejetés les cultivateurs pour en débarrasser leurs champs, démontraient que ces lieux avaient été habités dans les temps reculés.

Ces résultats étaient encourageants; aussi, malgré l'insuccès de

plusieurs excursions sur la rive droite, cette côte escarpée, couverte de rochers, aux pieds de laquelle coule la rivière, et où le silex se montre à nu, me paraissait réunir si bien toutes les conditions désirables, que j'y poursuivis avec plus d'attention mes explorations et j'arrivai enfin à l'objet de mes recherches : l'emplacement d'une station dont le sol, comme il était facile de le prévoir, est jonché d'éclats, de déchets, de débris de silex, sur une profondeur de plus d'un mètre *dans un terrain qui n'en contient pas naturellement.*

La tâche devint facile ; je remarquai bientôt qu'il ne fallait plus chercher qu'au-dessus du banc de silex, là où cette pierre ne se trouve qu'autant qu'on l'y a apportée ; et après plusieurs mois de courses, je reconnus que de chaque côté de la vallée du Loing et sur les plateaux qui l'avoisinent sur une étendue de plusieurs kilomètres, ainsi qu'autour de la vallée du Lunain, on rencontrait d'innombrables débris de silex provenant du travail de l'homme ; et qu'ils se trouvaient réunis en grand nombre sur plusieurs points, qu'on pouvait considérer comme l'emplacement des stations des peuplades de l'âge de pierre.

## II.

Cette grande quantité de pierres taillées a paru faire naître des doutes sur l'authenticité de ce travail, dans l'esprit de quelques personnes ; elles ont pu se demander en quoi les éclats de silex cassés par hasard, se distinguent des débris de silex taillés, dans un pays où cette pierre abonde, soit à l'état natif, soit roulée, brisée, broyée par des causes naturelles.

Il n'est peut-être pas inutile de répondre à ces objections, avant d'aller plus loin.

La forme, la cassure, la disposition des empreintes des chocs de l'autre pierre, quelquefois la couleur, enfin la situation des lieux et la nature du sol où ils se trouvent, font aisément reconnaître après quelque temps d'observation, les éclats de silex dont l'homme a voulu faire un outil.

Pour les haches polies, les pointes de flèches ou autres instruments d'une forme bien accentuée, il suffit de les voir pour en reconnaître l'origine ; mais lorsqu'il s'agit d'éclats, de débris, ou d'outils grossiers, une étude plus attentive est nécessaire.

On doit d'abord admettre que l'existence des premiers implique nécessairement celle des autres.

Si ces derniers se rencontrent dans des terrains remplis de

cailloux brisés, ou plutôt composés de silex comme ceux de Fromonville, fussent-ils le résultat du travail de l'homme, il est prudent de s'abstenir, et de ne s'arrêter qu'aux outils, dont la forme ne peut permettre le doute ; mais si ces débris se montrent en grand nombre, loin du gisement de silex, dans un terrain qui n'en contient pas naturellement, il me faut expliquer comment et pourquoi ils se trouvent là ; et si, examinant de plus près, on remarque que quantité de ces fragments affectent la même forme, ont reçu des chocs multipliés et appliqués dans un certain sens, et dans certains endroits (c'est le caractère le plus certain de l'authenticité), il faudra bien y voir la trace d'une intention que ne peut produire le hasard, et en conclure que des hommes ont transporté là ces pierres pour les tailler; et si quelques-unes présentent une forme bien déterminée, si certains objets sont achevés, la certitude est acquise et il y aurait lieu de s'étonner plutôt de la petite quantité, que de l'abondance des débris que doit produire ce travail.

Or, toutes les stations que j'ai reconnues sont situées au-dessus du banc de silex ; la pierre a été transportée en certains endroits à des centaines de mètres, à plusieurs kilomètres, et tous les silex qu'on y rencontre, sans exception, ont passé par les mains de l'homme.

J'ai dit que la couleur peut servir : en effet, la cassure du silex exposée pendant très-longtemps à l'action de la lumière, de l'eau, de la chaleur, prend une teinte blanche bien reconnaissable ; mais il n'en faudrait pas conclure, comme on l'a dit, que les silex taillés, dont la cassure est transparente et la teinte grise, ont été travaillés récemment par des contrefacteurs. Lorsque certains silex ont été enfouis avant d'avoir été très-longtemps exposés à la lumière, ou s'il sont placés dans certaines conditions, leur cassure peut conserver indéfiniment sa fraîcheur. J'ai déterré moi-même, à plus d'un mètre de profondeur, des silex ouvrés paraissant avoir été taillés tout récemment. Il y a plus : il existe, dans ces mêmes parages, un terrain d'alluvion ancienne, composé de gravier, d'argile et de craie (d'où proviennent les bois de cerf fossiles et des morceaux de terre cuite que j'ai eu l'honneur de présenter à la Société dans la séance d'avril); au-dessous s'étend un banc de craie rempli de silex à l'état natif, qui ont été brisés comme par une compression, un mouvement violent du sol. Eh bien ! ces cassures sont aussi fraîches, aussi vives que le jour où elles ont été produites. Pour se prémunir contre la fraude, il faut opérer soi-même, ou faire travailler sous ses yeux.

Je ferme la parenthèse, ouverte depuis trop longtemps, et je reviens à la description de nos stations et des particularités qui les distinguent.

III.

Mais d'abord, il me paraît nécessaire, pour les personnes étrangères à la localité surtout, de faire connaître la disposition des lieux.

Avant de passer à Nemours, la rivière de Loing coule, du sud au nord, dans une vallée assez étroite, bordée de chaque côté par des côtes escarpées de 60 ou 80 mètres environ de hauteur au-dessus de l'eau. L'immense plaine supérieure qui s'étend au sud-est et au sud-ouest, paraît avoir été coupée, à une époque antérieure, par un violent courant d'eau qui a creusé la vallée et mis à nu, en certains endroits, le banc de cailloux roulés, et des blocs énormes de silex agglomérés, des poudingues. En approchant de Nemours, cette vallée est entourée de monticules de sables et de rochers de grès, dont les sommets s'élèvent au niveau de la plaine supérieure.

A la hauteur de Nemours la vallée s'élargit, les côtes s'écartent de chaque côté brusquement, à l'est et à l'ouest, en formant comme le rivage, avec ses baies et ses promontoires, d'une ancienne mer. A l'ouest, ces côtes présentent de Chaintreauville à Ormesson, Puiselet, Bonnevault, Larchant, Villers, Recloses, etc., une chaîne de rochers non interrompue se reliant avec les grès de la forêt de Fontainebleau. A l'est, les monticules de rochers s'étendent à quelques kilomètres seulement, et la plaine du niveau supérieur s'abaisse en pentes moins raides, figurant aussi des caps, des baies, par les Palis, Darvault, les champs Marolles, Nanteau, les Ortures, etc.

C'est sur le *plateau supérieur* ou sur le sommet des rochers, sur les bords de la vallée, que l'on rencontre les éclats de silex d'autant plus remarquables, comme je l'ai déjà dit, que ces terrains situés au-dessus du banc des cailloux roulés, n'en contiennent pas naturellement. Les tribus qui ont occupé les rochers paraissent s'être tenues de préférence au midi ou au sud-ouest; celles qui ont habité le long de la côte, ont choisi les plateaux dont la rivière, dans ses sinuosités, se rapproche le plus, ou les bords des petits vallons aboutissant à la vallée principale, probablement afin d'être plus à portée de l'eau et de descendre plus facilement à la rivière.

On peut remarquer aussi que les campements se rencontrent presque toujours sur des terrains *pierreux* ou arides, ou sur les rochers, sans doute parce que ces terrains formaient alors des clairières au milieu des sombres forêts qui couvraient toute la contrée et qui existaient encore longtemps après les temps historiques, ainsi que l'indique le nom de Nemours.

Les éclats devenant de plus en plus rares à mesure que l'on s'éloigne de l'emplacement de la station, il n'est pas difficile d'en indiquer, à peu près, la situation ; mais on ne peut guère en arrêter les limites ou déterminer son étendue; ces stations me paraissent, en général, n'avoir pu recevoir une nombreuse population.

Après ces explications, nous pouvons examiner séparément chacune des stations que nous avons reconnues ; nous commencerons par celle qui nous paraît la plus remarquable à certains égards.

Nous avons pris, pour les désigner, le nom actuel du lieu, nom qui explique quelquefois le choix de l'emplacement.

Rive droite. Station des Beauregards. — C'est sur le sommet d'un massif de rochers, le plus rapproché de la rivière, et surtout vers la pente exposée au sud-ouest que se trouvent les nombreux vestiges de la taille du silex. Le petit plateau encombré de roches sur lequel on a pu séjourner, se termine par une pente à peu près à pic aboutissant à la rivière. Le sol qui le recouvre est composé de sable presque pur ; en examinant les tranchées ouvertes par les carriers, on remarque d'abord une couche de sable léger noirci par des matières organiques (la terre de bruyère), de 30 à 40 centimètres d'épaisseur ; au-dessous : un sable jaune, argileux, gras, adhérant fortement aux silex lorsqu'il est humide, et d'une épaisseur de 50, 60, 80 centimètres, plus ou moins selon les endroits ; au dessous : le sable pur, plus ou moins teinté de fer, ou la roche. Dans ces différentes couches, on rencontre, ça et là, des blocs de grès, plus ou moins gros, qui ont pris la teinte ferrugineuse du sable, dans lequel ils sont enfouis. C'est dans la terre de bruyère et surtout dans le sable jaune, argileux, jusqu'à un mètre trente centimètres, à toutes les profondeurs, dans toutes les positions horizontales, verticales, obliques, que se présentent les éclats de silex taillés ; la couche de sable pur ne paraît pas en contenir.

Elevés de 40 ou 50 mètres au-dessus du banc de silex, les plateaux n'en contiennent aucun ; tous les silex ont été tirés du bas de la côte, et montés péniblement sur le faîte pour y être taillés ; ce sont, pour la plupart, ces éclats minces, plus ou moins longs,

plus ou moins étroits, qu'on a désignés, je crois, dans la Somme, sous le nom de langues de chat, et qui ont pu servir, soit à gratter, à polir, à râcler le bois ou l'os, soit à préparer les peaux. Un grand nombre porte les traces de l'usure, mais la plupart n'ont pas servi et ne sont que des déchets, des débris ; on y trouve encore des lames arrondies à petits coups, aux extrémités, des noyaux plus ou moins gros, et d'autres outils dont nous reparlerons plus loin ; — particularité très-remarquable, je n'y ai pas encore rencontré *une seule hache, pas un des gros silex arrondis* par les chocs répétés d'un autre caillou, et qu'on suppose avoir servi à tailler ; j'y ai vu *un seul* fragment d'instrument poli qui ne paraît pas avoir appartenu à une hache.

Etait-ce une fabrique de ces lames qu'on appelle couteaux ? ou y travaillait-on l'os, le bois, à l'aide de ces instruments ?

Cette station est la seule dont le sol n'ait pu être cultivé ; elle présente plusieurs autres particularités non moins remarquables : c'est d'abord la profondeur à laquelle on rencontre les éclats ; ensuite, leur position dans le sable jaune, et enfin la nature de ce sable mêlé de blocs de grès. La profondeur : ainsi j'ai trouvé, à fleur de terre et aussi à un mètre et plus sous des blocs de grès teintés de fer (c'est-à-dire n'ayant pas été exposés à la pluie), de *longs éclats ayant servi* et dont la teinte blanche indiquait qu'avant d'être enfouis ils avaient été longtemps exposés à la lumière, à l'eau, à la chaleur (?). Or, l'épaisseur de la couche de sable n'ayant presque pas varié depuis cette époque, puisqu'on trouve aussi bien des éclats dans la couche superficielle que dans la couche inférieure, comment donc ces silex ont-ils été enfouis si profondément ? et quelquefois sous des blocs de grès énormes ?? La position des éclats : comment ces silex se trouvent-ils ainsi enfouis en désordre et à diverses hauteurs ? Pourquoi ne se présentent-ils pas par lits superposés, comme il arriverait aujourd'hui si un atelier de tailleur de pierres était recouvert. La végétation pourrait expliquer l'exhumation, non l'enfouissement, pour la terre de bruyère ; mais non pour le sable jaune où les racines ne pénètrent pas. Ces terrains ont donc été remués ? par quelle cause ? Ce n'est pas la culture, ce sol n'est pas cultivable. Ce ne peut être un grand courant d'eau : il aurait entraîné sable et silex au bas des pentes.

Je ne peux que poser ces questions, elles me paraissent dignes d'attirer l'attention des hommes compétents.

Il existe sur le faîte, entre deux énormes roches, une brèche encombrée de blocs de grès, plus ou moins gros ; la plupart peuvent

être remués par un homme. Je supposai d'abord que ces blocs avaient été précipités là par les carriers, pour s'en débarrasser : c'était une erreur ; en fouillant autour de ces grès, en les déplaçant, je reconnus : que les couches de sable qui les entouraient se présentaient dans le même ordre et avec les mêmes teintes qu'au sommet, (ce qui n'existerait pas si ce sable avait été jeté du plateau) ; qu'à 15, 20 centimètres, on rencontrait le sable jaune argileux, et que les éclats qui s'y trouvaient en grand nombre, n'y étaient pas tombés du faîte, car on trouve enfoui dans le sable jaune des éclats (dont plusieurs ont servi) *au-dessous* des blocs de grès jaune, et dans des endroits où ils n'auraient pu arriver s'ils avaient été jetés ou s'ils étaient tombés après les blocs. Je me suis assuré que des fouilles faites autour de toutes ces énormes masses de roches réunies en ce point amèneraient les mêmes observations.... Qu'en doit-on conclure ?...

Il est à remarquer que le plus grand nombre des éclats a conservé la teinte grise et la transparence du silex fraîchement taillé, tandis que d'autres trouvés à la même profondeur, ont reçu la patine blanche dont nous avons parlé, par leur exposition à la chaleur, à la lumière, pendant un temps qu'on ne peut évaluer, mais qui a dû être très-long, à en juger par l'épaisseur de la couche blanche.

Ce plateau, couvert de rochers, n'a jamais été cultivé, et ces observations n'ont pu être faites qu'en profitant des terrassements des carriers ou en fouillant moi-même. Des fouilles plus étendues pourront les modifier ; on pourra s'assurer si, comme j'ai cru le reconnaître, on ne trouve pas de silex portant la trace du feu, ni des cendres ou des charbons. Il semble pourtant que les hommes campés sur ces sommets élevés, mal protégés contre le froid de nos climats, devaient le plus souvent se tenir accroupis autour du foyer, soit pour préparer leurs aliments, soit pour y travailler, et qu'on devrait en trouver de nombreuses traces sur cet emplacement étroit, qui a dû être occupé pendant longues années.

Peut-être trouvera-t-on ce que j'ai cherché vainement jusqu'à présent, des cavernes ayant servi d'habitation ; ou des ossements d'animaux dont se nourrissaient les habitants, ou des sépultures?...

A cette station se rattachent d'autres emplacements moins importants, qui en sont peu éloignés ; toutes les crêtes de cette chaîne de roches depuis le rocher de la Ville jusqu'à la vallée de Pierre le Sault, présentent des vestiges de pierres taillées, mais ils sont très-

clair-semés, si ce n'est sur le second massif au sud des Beauregards, où j'ai reconnu, en fouillant à un mètre environ de profondeur, dans la nature du sol, la forme et la couleur des éclats, leur position dans le sable, exactement ce que j'avais observé dans l'emplacement principal. — Contre mon attente, je n'ai rien rencontré sur la dernière croupe au sud, quoique bien exposée, au midi, presqu'aussi rapprochée de la rivière, et couverte d'énormes masses de grès, formant une très-grande grotte naturelle.

En continuant vers le sud, à deux ou trois kilomètres, on trouve successivement plusieurs plateaux séparés par de petits vallons descendant à la rivière, et qui ont dû être occupés par les hommes de l'âge de pierre; je les désigne par le nom du lieu : la forêt.

Les premiers vestiges se rencontrent au midi d'une petite colline de rochers peu élevée, distante de 5 à 600 mètres de la rivière ; les éclats y sont assez rares, lavés pendant des siècles dans un sable dur comme le diamant, leurs arêtes ont été émoussées; ce qui ne se voit pas ailleurs. — Le seul objet remarquable que j'y ai trouvé est un fragment de pierre polie de grande dimension, qui a dû être brisée en la terminant, car les traces du polissage paraissent toutes fraîches.

En suivant la côte on reconnaît trois autres gisements différant complétement de ceux des Beauregards. Les débris ne sont plus réunis sur un petit espace, ils sont disséminés et clair-semés; le banc du Calvaire affleure le sol, il est à peine recouvert de 10 à 20 centimètres de terre végétale. Les silexs n'ont pu être enfouis comme aux Beauregards, la plupart sont blancs comme des ossements et tachés d'un lichen noir, plus nombreux vers les pentes exposées au midi. On en trouve cependant à plusieurs centaines de mètres aux environs. — Quoique à un étage inférieur à celui des Beauregards, ces terrains sont encore au-dessus des silex et n'en contiennent pas naturellement: on n'avait pas besoin de monter la pierre aussi haut, mais on allait la chercher au bord de la côte assez éloignée du dernier de ces emplacements, au sud.

La disposition des lieux, la forme des éclats et des outils, leur teinte, tout indique que cette station n'est pas de la même époque que la précédente; on n'y voit pas de lames hardiment enlevées, si nombreuses aux Beauregards ; ces sortes d'instruments y sont rares et courts : en revanche j'y ai trouvé divers casse-têtes grossiers et des fragments de casse-têtes polis, de gros silex arrondis par les chocs, et divers outils communs aux autres nations et dont je parlerai plus loin.

Au-delà de la vallée de Glandelles, on trouve encore des éclats de pierre taillée, dans la même condition et probablement de la même époque que les précedents (ceux de la forêt). Je n'ai pas encore poussé de ce côté mes explorations beaucoup plus loin, mais je sais qu'il existe épars dans les plaines au-delà du Boulay des débris qui indiquent que toutes ces contrées ont été habitées alors comme la rive gauche dont nous allons parler.

— Rive gauche. Station des Fontaines.

Si, revenant sur nos pas nous descendons des Beauregards, et passons sur la rive gauche, en traversant la prairie par le moulin de Doyers, nous arrivons au gisement que j'appelle station des Fontaines, nom du lieu, à cause des eaux vives qui coulent au pied du rocher. Cette station s'étendait sur les deux petits rochers de la Joie et de Chaintreauville, séparés par un petit vallon de deux cents mètres de large environ: on a taillé le silex sur les deux rochers, mais c'est surtout au bas des pentes exposés au sud-ouest que l'on rencontre les éclats. Cette station ne présente pas de particularité remarquable parmi les pierres qu'on y a trouvées ; les fragments de hache étaient proportionnellement plus nombreux : c'est le contraire de ce que nous avons remarqué vis-à-vis, sur les Beauregards. Les lames sont petites et assez rares.

A 500 mètres au Nord s'élèvent, isolés des hauteurs voisines, le rocher de la Grande-école, et le rocher Noir. Tous deux présentent au sommet, sur le versant qui regarde le midi, le premier surtout, des éclats de silex taillés; on peut encore les reconnaître, dans quelques années il sera trop tard. Les rochers auront disparu dans les creusets des verreries, si un Denecourt ne se lève pour protester contre ce vandalisme d'un nouveau genre. — J'ai trouvé sur le sommet plusieurs petites pointes taillées à petits coups, d'autres éclats arrondis en grattoir. Comment expliquer la présence de ces éclats sur ces points élevés, éloignés de 5 ou 600 mètres de la rivière et du gisement de silex? était-ce un poste d'observation?...

Au sud des Fontaines, en suivant la côte jusqu'à Souppes et au delà, en passant par les territoires de Fromonceau, Bagneaux, Lagroue, La Madeleine, Le Colombier, Bésigny, Chancepoix, Mocquepoix, on rencontre comme sur la rive droite, sur une plus grande étendue dans l'intérieur des terres, de très-nombreux fragments de silex taillés. Ces éclats, les outils et fragments d'outils, ont beaucoup d'analogie avec ceux des stations placées précisément

vis-à-vis, de l'autre côté de la vallée (à l'exception des Beauregards), et paraissent dater de la même époque.

La côte élevée, et presque à pic qui borde la vallée, est moins accidentée que celle de la rive droite; il ne s'y trouve pas de rochers; elle est coupée comme la côte opposée, par de petits vallons aboutissant à la rivière, et formant autant de plateaux séparés plus ou moins étendus. — Les éclats se trouvent disséminés sur des terrains pour la plupart cultivés, cependant leur plus grande abondance sur certains points permet de reconnaître plusieurs emplacements de station : un premier entre le vallon de Chaintreauville et celui de Fromonceau; un second, entre Fromonceau et Bagneaux, tous deux peu importants ; un troisième au delà de Bagneaux, de chaque côté de la vallée de Montmullon et principalement sur le Montgagnant; un autre à la hauteur du Colombier et s'étendant très-loin; d'autres enfin au delà de la route de Château-Landon, entre Chancepoix et Mocquepoix. Sur les deux premiers les éclats sont assez rares, les autres, au contraire, présentent beaucoup de fragments et d'outils de diverses formes, que l'on ne trouve ni sur ceux de la rive droite, ni aux Fontaines, tels que les grattoirs courts, épais, arrondis, et les casse-têtes de petite dimension, dont nous parlerons plus loin.

La côte dominant la rivière, au-delà du chemin de Souppes à Château-Landon, est couverte de taillis épais qui ne permettent pas un examen suffisant; cependant j'ai pu m'assurer en m'avançant au-delà dans les terrains cultivés, que cette côte avait été aussi occupée : j'y ai ramassé en peu d'instants beaucoup d'éclats et des fragments de pierre polie.

Outre les stations principales, installées au bord de la vallée, on trouve des traces d'un séjour moins prolongé, ou du moins des silex taillés moins nombreux, sur divers points éloignés de 4, 5, 6 kilomètres de la rivière, tels qu'à Ormesson, au Trembleau, à la Vallée-aux-Belettes, vers Puiselet, Bonnevault, Larchant, à l'extrémité de la vallée de Laveau, etc.—On rencontre aussi çà et là dans l'intérieur des terres, ainsi à Chevrainvillers, à Châtenoy, à Obsonville, à Burcy, des éclats de silex, des fragments de hache polie, qui démontrent que toutes ces contrées ont été parcourues par les habitants des bords de la vallée, à la poursuite du gibier, ou marchant dans le sentier de la guerre. — D'autres trouvés à l'étage intérieur, au nord de Nemours, à Foljuif, à Fromonville, peuvent faire supposer que, là aussi, on a taillé la pierre; mais comme ces terrains sont couverts ou plutôt composés de silex bri-

sés, il est difficile de rechercher dans ces innombrables débris ceux qui proviennent du travail de l'homme.

—Vallée du Lunain.— Enfin à dix kilomètres à l'est de Nemours, dans les environs de la vallée du Lunain et sur les territoires voisins, on reconnaît encore le séjour des hommes de l'âge de pierre. De Saint-Louis aux Ortures, dans la vallée de Cannes, sur les plateaux des champs de Maroles, sur le rocher du Mont-Blanc, sur plusieurs kilomètres d'étendue et toujours dans des terrains ne contenant pas de silex, on rencontre les petits *fragments prismatiques* du grattoir, si faciles à reconnaître.

J'y ai ramassé de nombreux fragments de hache, les unes grossières, les autres polies, ces pointes de flèches, dont j'ai parlé plus haut et d'autres outils de différentes formes. Presque tous ces terrains sont couverts de bruyères ou boisés, ce qui rend les recherches plus difficiles. Je n'y ai pas trouvé un emplacement principal, j'ai remarqué seulement dans la vallée de Cannes, non loin d'un grand banc d'huîtres fossiles que fouillent les lapins, les éclats assez nombreux et très-petits d'un silex transparent comme l'agathe, et parmi eux des pointes très-fines, taillées à petits coups sur les bords, avec plusieurs pointes de flèches.

Je n'ai pas encore poussé mes recherches au-delà de dix à douze kilomètres autour de Nemours ; il est certain qu'on trouvera la pierre taillée dans toutes les localités qui offraient à l'homme les mêmes ressources qu'il rencontrait dans notre pays. Si des investigations bien dirigées étaient poursuivies dans toute la France, puis centralisées à Paris, on pourrait bientôt dresser la carte du pays à différentes époques de cette longue période de l'âge de pierre, avec l'indication des stations principales, des traces de passage ou campements, et réunir un ensemble considérable d'observations sur la situation de ces stations, leurs dimensions, la nature du sol, l'aspect de la contrée, ses productions, la forme des outils, etc. Du rapprochement et de la comparaison de tous ces renseignements réunis de toutes parts, il jaillirait certainement de nouvelles lumières sur cette époque encore enveloppée de ténèbres.

## IV.

Lorsqu'on parcourt les environs de Nemours, on reconnaît que ce pays devait convenir, sous tous les rapports, à des populations

vivant principalement de chasse et de pêche. A l'est et à l'ouest de la vallée du Loing s'étendaient de vastes plateaux qui n'étaient couverts que de genets et de bruyères, où le petit gibier à poil et certains volatiles pouvaient trouver leur nourriture et se multiplier; les forêts qui les entouraient et couvraient toute la contrée sur une étendue considérable, recélaient les grands animaux. Beaucoup d'arbres leur donnaient des fruits ; les châtaigniers aujourd'hui très-rares ont été très-nombreux à une époque relativement récente le nom de la vallée des Châtaigniers, à l'est des Beauregards le prouve, et les quelques arbres de cette espèce que existent sur le sommet des rochers en sont peut-être, les rejetons (1).

La rivière en certains endroits profonde et coupée par des bas-fonds et des digues naturelles (dont plus tard on a utilisé les chutes) était certainement très-poissonneuse, et l'on pouvait sans doute, à l'aide de ces barrages, tendre facilement des piéges à ses habitants. Les digues permettaient en outre de passer sans difficulté d'un bord à l'autre; il existait certainement des gués, là où l'on a construit les moulins de Souppes, de Glandelles, de Portonville, de Bagneaux, de Doyers, de la Ville, etc., et par ce moyen, les stations d'une rive pouvaient être en communication continuelle avec celles de l'autre.

On peut en dire autant de la vallée du Lunain, qui présentait probablement le même aspect que celle du Loing : cours d'eau limpides, massifs de rochers, grandes landes de bruyères, plateaux dénudés, entourés de forêts épaisses.

Sur cette scène, toujours belle, dont la nature a fait tous les frais, il n'est pas impossible de placer les acteurs qui l'animaient.

Par ce que nous savons des usages et des mœurs des peaux-rouges du Nouveau-Monde, des kanachs de l'Océanie, des pauvres habitants de la Nouvelle-Calédonie, du Groënland, etc., lors de la découverte de ces contrées, nous pouvons nous faire une idée de la misérable condition de l'existence des hommes qui occupaient nos stations à cette époque reculée; ce n'était certes pas l'âge d'or, l'âge de l'innocence et du bonheur, chanté par les poètes (ces aimables menteurs). Quoiqu'il en coûte, il faut abandonner la fiction, le rêve, et revenir à la triste réalité. Ces hommes vivaient dans l'état de sauvagerie par lequel ont passé tous les peuples, et que l'on peut encore étudier dans quelques rares parties du monde.

(1) Les charpentes du château et de l'église de Nemours sont en bois de châtaignier.

Les tribus devaient être peu nombreuses et composées d'un petit nombre de familles ; les dimensions des campements l'indiquent (on sait d'ailleurs quelle grande étendue de terrain est nécessaire pour la nourriture d'un sauvage). Le choix des emplacements sur les terrains pierreux, arides, ou sur les rochers, prouverait assez que ces hommes ne savaient pas encore demander à la terre une partie de leur nourriture, et qu'ils devaient la chercher, comme les autres animaux, dans le produit précaire et souvent insuffisant de la chasse ou de la pêche. Si ce produit faisait défaut ; c'était la guerre, la guerre des sauvages avec ses conséquences : les victimes tombaient sous la hache de pierre, et les couteaux de silex figuraient dans les festins de cannibales. Ces hommes se logeaient probablement dans des huttes faites de branches d'arbres, de terre, de gazon. La nature du sol sur lequel ils campaient me porte à croire qu'ils ne creusaient pas la terre pour y établir des espèces de tanières, comme les peuples du Nord. J'avais supposé que les retraites naturelles si nombreuses dans nos rochers, avaient pu leur servir d'habitation, mais, jusqu'à présent, je n'ai rien trouvé, en fouillant assez profondément le sol de ces grottes, qui confirme cette supposition.

Ainsi que nous l'avons fait observer, certains emplacements se trouvent éloignés de plusieurs kilomètres des sources, ou des gisements de silex ; il faut donc admettre, contrairement à ce que nous avions supposé, que nos sauvages avaient quelques moyens de transporter et de conserver l'eau ; soit dans des outres, soit dans des vases, dont je n'ai pourtant trouvé aucuns débris.

Les hommes qui occupaient ces derniers campements étaient-ils contemporains de ceux qui habitaient les sommets des rochers, au bord de la rivière ? Ce n'est pas probable. Il existe entre les stations, soit dans la disposition des lieux, soit dans la forme des outils, des différences qui doivent faire supposer que ces divers emplacements n'ont pas été occupés en même temps; comme tous les sauvages-chasseurs, ils ne pouvaient séjourner très-longtemps dans les mêmes parages ; lorsque le gibier effrayé ou décimé devenait rare dans une contrée, ils allaient sans doute s'installer dans un autre territoire, pour revenir plus tard dans celui qu'ils avaient abandonné. Quelle serait donc la plus ancienne des stations ?

Mais auparavant, il serait satisfaisant de résoudre une question qui se présente à l'esprit aussitôt qu'on s'occupe de l'étude des outils de pierre : à quelle époque doit-on faire remonter l'existence

des peuplades qui, dans notre pays, se servaient de ces outils ? Je n'ai ni les connaissances ni l'autorité nécessaires pour entreprendre cette tâche, je présenterai seulement sous toutes réserves quelques observations que j'ai pu faire.

On peut dire d'abord, que nous n'avons pas affaire ici à l'homme fossile, mais seulement à *l'homme ancien*, car tous les outils se rencontrent dans le sol sur lequel marchaient les gens qui les fabriquaient. Il paraît évident que ces éclats sont là où ils ont été taillés, ou perdus, ou abandonnés, et que depuis cette époque aucune cause violente, n'est venue bouleverser ces terrains, les déplacer ni les recouvrir.

Si la forme des outils peut servir, elle confirmerait cette opinion, car sur toutes les stations j'ai trouvé des fragments d'instruments polis ; il est vrai que dans les mêmes lieux se rencontrent en bien plus grand nombre des casse-têtes, achevés, aussi grossiers que ceux de l'époque la plus reculée de l'âge de pierre, et d'autres outils taillés à grands éclats, mais il est clair aussi qu'à toutes les époques de l'âge de la pierre polie on s'est servi de casse-têtes grossièrement taillés, car pour n'être pas poli, un bon casse-tête n'en est pas moins un fort bon assommoir.

Jusqu'à présent, aucune découverte de sépulture, aucune trouvaille d'ossement ou d'autres objets, n'est venue jeter un jour sur cette importante question et contredire cette hypothèse.

Nos stations appartiendraient donc à la période actuelle. Mais à quelle époque de cette période ? Bien des siècles se sont écoulés depuis le premier âge de la pierre polie, qui a suivi celui du renne et le dernier cataclysme diluvien, jusqu'à la découverte ou l'introduction du métal. Certains écrivains, comme on sait, s'appuyant sur des observations faites en Suisse sur des atterrissements, en Danemark sur les amas de débris et sur les tourbières, font remonter à 6,000 ans l'époque de l'âge de la pierre polie en Europe, « sans pouvoir préciser si ce chiffre correspond au commen- « cement ou à la partie moyenne de cette période. »

Je ne pense pas, en effet, qu'il soit possible de préciser; mais nous pouvons dire : l'histoire d'un pays commence avec l'usage du métal, or, c'est à l'époque des premières invasions de notre pays par les hordes venues de l'est et du nord-est, que la Gaule commence à sortir des ténèbres des âges préhistoriques. C'est vers cette époque (environ au XIII^e siècle avant J.-C. selon certains chronologistes) que l'usage du métal aurait été introduit chez nous, environ 200 ans après sa découverte en Grèce.

Nos outils de pierre remontent donc au moins à 3,000 ans. Ils peuvent appartenir à une période beaucoup plus reculée, non à une plus récente. C'est probablement vers cette époque que, pour la première fois, les haches de pierre et les pointes de flèches en silex de nos pauvres sauvages vinrent se briser sur les armes d'une matière plus résistante des envahisseurs, bien supérieurs en civilisation et en force, et que ces petites tribus disparurent, anéanties ou absorbées par les vainqueurs.....

S'il est impossible d'assigner une date certaine, il n'est guère plus facile de déterminer la date relative.

Le choix de l'emplacement des Beauregards ferait croire à sa grande antiquité. En effet, au commencement, l'homme dépourvu des moyens de défense que possèdent les autres animaux dut chercher, sur ses sommets, un refuge contre les attaques des bêtes féroces (y compris ses semblables qui n'étaient pas le moins à craindre) ; il trouvait dans ces rochers, tout disposés par la nature, des retraites, des abris, il pouvait mieux qu'ailleurs y défendre sa misérable existence. Comment expliquer autrement le séjour de l'homme sur ces pentes abruptes, encombrées de roches ? De plus, c'est le seul emplacement où je n'aie pas trouvé d'instrument ou des fragments d'instrument poli ; on serait donc tenté de regarder cette station comme très-ancienne d'abord, et ensuite comme la plus ancienne de celles que nous connaissons. Mais d'un autre côté les lames des Beauregards paraissent l'œuvre de gens expérimentés ; la quantité de ces *outils* ferait croire qu'on les y fabriquait ; on n'y trouve pas de casse-têtes ou d'ébauches de casse-têtes, l'arme primitive principale ??...

Je ne peux qu'indiquer ces difficultés, j'en passe beaucoup : d'autres plus compétents les résoudront, je l'espère.

Bien que la vallée du Loing, une des routes naturelles allant du nord au sud, joignant la Seine à la Loire, ait été certainement parcourue à toutes les époques par les différents peuples qui ont envahi nos contrées, une seule trouvaille remontant à une dizaine d'années, indique sinon le séjour du moins le passage des hommes du bronze; c'était une réunion de 6 ou 7 petites haches de ce métal, cachées sous un rocher près de Fay. Ces haches ont été dispersées.

## V.

Pour compléter cette notice, il me semble nécessaire de

donner une description sommaire des outils, des instruments et armes de pierre trouvés dans les différentes stations. En les comparant avec ceux découverts ailleurs, les personnes versées dans cette étude pourront, peut-être, en tirer des renseignements utiles.

Nous avons d'abord l'arme primitive, ce caillou à peine dégrossi, auquel le nom de casse-tête, d'assommoir, convient mieux que celui de hache, et dont on a trouvé des spécimens dans toutes les stations, excepté aux Beauregards. Il est difficile de se faire une idée de la grossièreté de ce travail. Toute l'industrie de l'ouvrier s'est souvent bornée à enlever quelques éclats sur les côtés pour arrêter le manche ou tenir plus facilement l'outil dans la main, et à amincir plus ou moins l'extrémité, qu'on ne peut appeler un tranchant, mais qui en est le rudiment.

Il y en a de toutes les dimensions depuis 2, 3 centimètres jusqu'à 15, 20 centimètres et plus. Un grand nombre n'ont que 5 à 6 centimètres en moyenne, les uns sont épais et plutôt pointus que tranchants ; les autres sont courts et d'une forme ovoïde. On peut ranger aussi dans cette catégorie de petits casse-têtes triangulaires, taillés dans un éclat à biseau plus ou moins aigu, qui forme le tranchant; les deux grands côtés seulement ont été taillés à petits coups.

Il est difficile d'expliquer l'usage de ces petits casse-têtes si nombreux sur certains plateaux de la rive gauche du Loing; peut-être, bien ajustés à l'extrémité d'une branche flexible, étaient-ils plus propres qu'un lourd assommoir à tuer certains petits animaux, comme la petite masse de fer de nos casseurs de pierres ?

On peut dire aussi qu'à cette époque tout le monde taillait la pierre; chacun façonnait ses outils; il y avait, il y aura toujours des maladroits, des faibles ; ce qui expliquerait la grossièreté, l'imperfection du travail à toutes les époques pour certains outils. Les enfants eux-mêmes, imitant leurs parents, cherchaient sans doute à se procurer des armes proportionnées à leur taille.

Quelques éclats présentent une forme qu'on pourrait regarder comme la grossière ébauche des fers de hallebarde du moyen-âge.

Dans l'ordre de la perfection de la forme et du travail, on peut placer ensuite les casse-têtes plus aplatis, soit en forme de poire, soit en forme d'amande, au tranchant arrondi, plus ou moins aigu et plus ou moins fini.

Certaines personnes y virent des ébauches ; mais la réunion de tous les casse-têtes grossiers, évidemment *achevés*, dont je viens

de parler, contredit cette opinion. Deux de ces casse-têtes ont une extrémité très-amincie ; l'autre, le tranchant, est au contraire renflé ; c'était sans doute afin de l'emmancher facilement et en même temps de donner plus de résistance au tranchant, et de force au coup. C'est le type des haches de la Somme.

Puis viennent les casse-têtes aiguisés ou polis, ou plutôt les fragments de ces instruments, car les haches polies entières sont extrêmement rares, tandis que les fragments sont assez communs. Comme on pouvait le supposer, les extrémités opposées au tranchant sont bien plus nombreuses que les tranchants ; lorsqu'il restait de cette dernière extrémité (la plus difficile à réussir) une longueur suffisante, elle était retaillée pour en faire un casse-tête plus court, ou un coin. La réunion des fragments permet de reconstituer les formes les plus communes. Certains casse-têtes sont très-aplatis, les autres très-épais, presque cylindriques ; le tranchant est souvent plus carré que dans les casse-têtes grossiers, cependant certains asse-têtes bien polis avaient le tranchant arrondi.

Pour les uns, on se contentait d'user les aspérités des côtés et d'aiguiser le tranchant, pour les autres le polissage était poussé plus loin ; on peut voir sur plusieurs fragments, que ce travail était arrivé à un degré de perfection remarquable. Nos marbres polis ne sont pas plus brillants.

C'est évidemment à l'aide du grès que se pratiquait l'opération du polissage. Tout le monde peut aisément en faire l'épreuve. Or, comme le pays est couvert de roches de grès, en présence de tous ces fragments de casse-tête, polis, on ne peut douter un seul instant que cette partie du travail n'ait été exécutée dans les environs des lieux où ils se trouvent.

Comment expliquer qu'on ne trouve aucune trace des polissoirs?

Voici l'explication que j'en donne : le grès de ces rochers est si tendre que l'eau de la pluie suffit, avec le temps, pour y creuser des rainures plus ou moins profondes ; — peut-être les traces de polissage sont-elles ainsi devenues méconnaissables ?

Comme les casse-têtes grossiers, les haches polies ont des dimensions très-variables ; il y en a de très-petites, (4, 5 centimètres) la plupart ont de 10 à 15 centimètres ; on peut juger par certains fragments qu'on en fabriquait aussi d'énormes.

Aucun de ces casse-têtes n'a été façonné pour couper. Je doute même que les haches polies, aiguisées, façonnées pour être emmanchées comme les haches actuelles, c'est-à-dire avec un manche parallèle au tranchant, aient jamais pu servir à couper un arbre

de médiocre grosseur ou à l'équarrir. Le tranchant de pierre le mieux aiguisé, comme le tranchant de fer de nos cognées, ne peut, on le sait, pénétrer dans le bois sans un choc assez fort, et il me semble que l'extrémité plus ou moins pointue, fixée dans la branche où dans l'andouiller de cerf, agissant comme un coin dans l'emmanchure, devrait faire éclater le manche après quelques coups. Je sais que pour obvier à cet inconvénient, on appuyait quelquefois l'extrémité de la pierre sur le manche même qui traversait alors le tronçon de bois de cerf ; mais ce moyen semble insuffisant pour permettre de se servir des haches de pierre pour le même usage que de nos cognées de fer. J'en conclus que tous ces instruments étaient des *casse-têtes*. Ce qui vient à l'appui de mon opinion, c'est la forme arrondie de plusieurs tranchants de hache, très-bien polis, mais si obtus qu'il est impossible d'y voir un instrument tranchant. Ce polissage, ce fini, me semblent encore corroborer cette supposition : lorsque d'une part on songe à l'extrême fragilité des haches, et de l'autre au temps nécessaire pour les tailler d'abord, et les polir ensuite, (combien se brisaient entre les mains de l'ouvrier !) on ne peut supposer qu'on se serait donné la peine de polir *sur toute sa surface* un outil, qui devait voler en éclats au moindre choc d'un corps dur ; tandis qu'on s'explique très-bien le soin, le luxe même, apportés à la fabrication d'une *arme* qui pouvait durer longtemps, que l'on se transmettait de père en fils, et dont on fesait parade dans les assemblées ou le jour du combat ...

Je donne sous toutes réserves les idées que contrediraient les empreintes que l'on remarque, dit-on, sur les pieux des pilotis des cités lacustres, et les observations de M. Boucher de Perthes.

Avec le casse-tête, l'outil le plus usité, le plus ancien sans doute, et celui qui servit le dernier fut le coin de pierre. L'homme qui taillait la pierre dut chercher à utiliser le bois et l'os. Pour diviser les branches ou les os, le premier caillou brisé put servir de coin. Ces outils sont très-nombreux, de formes et de dimensions diverses, mais tous grossièrement taillés; ce qui les distingue c'est l'extrémité épaisse à surface plane, sur laquelle on frappait pour l'enfoncer, et toujours taillée vers le renflement de la cassure conchoïde.

On sait que les faces d'un caillou cassé ne sont pas toujours planes, le plus souvent un des côtés présente une convexité et l'autre une concavité semblables à celles d'une des valves de l'huître. — Cette convexité donne naturellement plus de résistance à cette

partie de caillou. On le remarque sur un grand nombre d'outils ou d'éclats.

L'autre extrémité du coin est tranchante, quelquefois aussi les côtés ; le tranchant des uns est carré, celui des autres présente un angle plus ou moins obtus.

En façonnant le premier casse-tête, ou plutôt dès qu'il eut brisé un caillou en le frappant contre un autre, l'homme dut remarquer les éclats qui en résultaient et chercher à utiliser ceux dont les arêtes étaient vives ou les pointes aigues, soit pour couper la chair des animaux, soit pour en détacher la peau et la préparer, soit pour travailler l'os ou le bois, dont jusqu'alors il n'avait pu tirer grand parti. Il s'appliqua sans doute à obtenir des éclats d'une forme plus appropriée à l'usage auquel il les destinait, et il arriva à enlever d'un seul coup, avec une habileté qu'on ne peut assez admirer, ces éclats longs, étroits, minces(de quelques millimètres), qu'on trouve en si grand nombre aux Beauregards. Il y en a de toutes les dimensions, et jusqu'à 12, 15 centimètres de long sur 2, 3, 4 centimètres de large. Presque tous sont taillés à grands éclats et présentent d'un côté un seul plan, et de l'autre, deux, trois, quatre pans ou facettes, ou un plus grand nombre, selon que le hasard, l'habileté de l'ouvrier ou le clivage de la pierre en décidait; ce qui indique qu'on enlevait d'abord deux éclats, puis l'arête formée par la rencontre de ces deux plans, et qu'enfin par un dernier coup on détachait la lame du bloc.

La plupart de ces éclats sont des déchets, des rebuts ; quelques lames ont été usées ou ébréchées par l'usage. Ces éclats auxquels on a donné le nom de couteaux, peuvent servir à diviser la chair et à enlever des parcelles de bois tendre, mais elles sont plus propres à gratter qu'à couper.

Certains éclats minces, allongés, ont été taillés à petits coups et arrondis à l'extrémité, quelquefois aux deux bouts, de manière à en faire des espèces de grattoirs propres à travailler des parties concaves.

Tous ces silex ont identiquement les mêmes formes, les mêmes dimensions que ceux trouvés dans les cavernes à ossements des départements du midi.

Après ces grattoirs, on peut ranger d'autres pierres de petite dimension, et très-nombreuses, toutes taillées à petits coups et avec beaucoup de soin sur les bords.

La forme de quelques-unes se rapproche de celle d'une castagnette ; la plupart, sont très-courtes, presque rondes comme un

disque de 3 à 4 centimètres de diamètre ; les unes ont le côté arrondi assez mince, pour les autres au contraire c'est la partie la plus épaisse, on n'en peut guère deviner l'usage. Quelques-unes ont beaucoup d'analogie avec un instrument indiqué par M. Lubbock, comme servant actuellement chez les Esquimaux à préparer les peaux.

Certains éclats de quelques centimètres de long, très-minces, ont été taillés à si petits coups que les facettes sont à peine visibles à l'œil nu ; ils ont pu servir de lancettes très-aigues et très-fines, et si l'usage du tatouage remonte à cette époque, elles ont pu être employées pour pratiquer cette opération.

D'autres éclats de plus grande dimension et de même forme peuvent avoir servi à percer.

Après ces instruments pointus, aigus, on peut placer les pointes de flèches, ces curieux spécimens de l'industrie de l'âge de pierre. Quelques-unes ont été rencontrées dans l'endroit où elles ont été fabriquées ; d'autres où le chasseur les avait perdues, il y en a de différentes formes : celle d'un triangle plus ou moins allongé, celle d'une feuille de bouleau ; d'autres plus soignées sont barbelées. Leur dimension varie beaucoup, quelques-unes, larges comme une pièce de 50 centimes environ n'ont pu servir qu'à la chasse des oiseaux ou de petits quadrupèdes. Tantôt elles ont été façonnées promptement au moyen d'un éclat très-mince, d'autres ont demandé beaucoup de temps et d'adresse et sont couvertes de facettes très-petites, très-nombreuses, c'est le même travail que celui des pointes de lances ou poignards du Danemark.

Elles sont probablement de l'époque intermédaire pendant laquelle le métal était employé concurremment avec la pierre. Le métal était rare et par conséquent cher ; les pointes de flèches se perdent facilement ; et celles de pierre rendant presque le même office, ont dû servir longtemps après l'introduction du métal. On sait que la forme des pointes de flèches en bronze est exactement la même que celle dont je viens de parler.

On rencontre encore dans plusieurs stations, certaines petites pierres taillées en forme de pyramides peu régulières, de 4, 5 centimètres de haut sur une base de même dimension, était-ce un jet ou simplement un nucleus ? Mais pourquoi la base a-t-elle été taillée ?...

Parmi les pierres de grosse dimension j'ai trouvé aux Beauregards et ailleurs des silex que j'avais d'abord pris pour des noyaux,

mais qu'un examen plus attentif m'a fait reconnaître pour des outils. Ils présentent, soit sur le côté, soit à l'extrémité, un tranchant grossier; le côté opposé est arrondi à grands éclats, et façonné de manière à se placer commodément dans la main. Ils paraissent avoir servi à casser, broyer, hacher.

D'autres gros silex très-commun sur certains points, et qu'on ne trouve pas aux Beauregards, ont reçu des chocs assez violents et très-multipliés, qui en ont arrondi les angles, et ont fendillé la pierre. Ils semblent avoir servi à broyer comme avec un pilon. On les regarde, je crois, comme des marteaux ayant servi à tailler la pierre : cette supposition est peu satisfaisante. On ne peut s'expliquer comment, avec ces grosses masses arrondies, on pouvait atteindre certains points d'une surface ne donnant aucune prise et d'où il s'agissait d'enlever un éclat, comme on le remarque sur certains casse-têtes ou sur des pointes de flèches ; on voit sur la plupart des éclats de silex taillés, la trace de chocs répétés sur un même point, qui ont produit des espèces de hachures ou crans comme ceux résultant des coups d'un tranchant de fer mal aiguisé sur du bois, et paraissant indiquer que l'outil à l'aide duquel on taillait la pierre, présentait un tranchant aigu ; certains éclats excessivement minces et délicats n'auraient pu être obtenus avec un instrument à angle obtus. D'un autre côté, si le marteau présentait un angle assez aigu pour donner le choc au point précis, comment frapper un coup assez fort pour détacher l'éclat du noyau ou de l'outil, sans briser plutôt le caillou-marteau que l'objet à tailler ?....

Du reste la taille du silex, avec un instrument de silex, présente des difficultés pratiques très-grandes ; on voit certains noyaux dont le pourtour est taillé à pans longs, étroits, avec une précision, une régularité telles que certaines personnes émerveillées pensaient que les hommes de cette époque avaient un moyen d'amollir le caillou et de le couper comme une rave.

Un sauvage pourrait peut-être nous donner des explications plus satisfaisantes que celle de certains auteurs ; il nous dirait ce que l'on a entendu par la pression au moyen de laquelle on taillait, dit-on, la pierre , ou la différence entre un silex fraîchement sorti de la carrière et un autre :

Les *nuclei* sont très-nombreux, de toutes dimensions ; les éclats qu'on en a enlevés sont tantôt allongés et étroits, tantôt larges comme des écailles d'huître ; ces différentes formes dépendaient sans doute du clivage de la pierre plutôt que de la volonté de l'ouvrier,

— ce qui explique l'analogie de formes des pierres taillées sur toutes les parties du globe.

On rencontre encore sur les gisements beaucoup d'autres pierres taillées, dont les formes sont moins remarquables, ou qui se rapprochent plus ou moins des types ci-dessus.

Il est étonnant qu'on n'ait pas encore trouvé de pointes de lances. On pourrait appeler pierres de fronde, certains petits silex taillés sur tout le pourtour, si l'on ne savait que dans les terrains à silex on trouve par milliers des projectiles que la nature s'est chargée de façonner.

Le silex employé est celui qui se rencontre le plus communément dans nos nos parages ; sa cassure est grise, claire, transparente, on paraît avoir choisi dans certains cas le petro-silex, peut-être plus résistant. On employait aussi un silex rougeâtre, transparent comme l'agathe, d'un beau poli, dont le grain ressemble à celui du granit ; il paraît beaucoup plus sensible aux influences atmosphériques ; les fragments de haches polies de ce silex sont à peine reconnaissables, craquelés comme s'ils avaient été mis au feu.

En résumé, les pierres taillées de nos contrées, présentent les types principaux suivants, dont je possède les spécimens dans ma collection :

1° Les casse-têtes ou haches à l'état grossier ou polis ; Les éclats de toutes formes, retaillées ou non sur les bords ; 3° Les coins ; 4° Les instruments épais, courts, arrondis, dits castagnettes ; 5° Les pointes de flèches et autres ; 6° Les gros silex martelés, aux angles arrondis par les chocs d'une autre pierre ; 7° Les *nuclei* dont quelques-uns affectent la forme de pyramides ; 8° quantité d'autres pierres façonnées spécialement pour certains usages et dont nous ne pouvons donner la description, mais que nous mettrons avec grand plaisir sous les yeux des personnes qui s'intéressent à ces recherches.

Quand on examine les outils de pierre, on est tenté d'abord de s'arrêter aux instruments bien travaillés, aux haches polies, aux pointes de flèches, aux produits de la dernière époque ; mais bientôt on est attiré par ces armes primitives, ces casse-têtes grossiers, comme celui dont était armé le premier meurtrier. En reconnaissant dans ce travail comme dans tous les autres, la progression continue de l'esprit humain, on remonte plus loin encore dans le passé, à cette époque où se perd toute trace de l'industrie de l'homme, et l'on se pose cette grave question : *Et avant ?...*

Comme on s'est dit depuis qu'on a pensé : *Et après ?*

Et avant ?.... Et après ?... les deux inconnus du problème éternel !

Avant de façonner ce casse-tête qu'était l'homme ?...

Une fois lâchée, la folle du logis va loin, et l'on voit apparaître les théories sur la transformation des espèces par la sélection naturelle....

Il m'est arrivé souvent, en piochant sur le haut des Beauregards, de voir accroupi sur le sommet de ce rocher un misérable être plus semblable à grand singe qu'à un homme, à la mine farouche, à l'œil dur, la barbe rare, la chevelure relevée sur le sommet de la tête, comme celle d'un antropophage de la Nouvelle Zélande ; les doigts terminés par des ongles longs et forts comme des griffes, à peine couvert d'une peau de bête, et courbé sur son caillou qu'il taillait, façonnait avec l'ardeur que donne ce grand maître — la nécessité, la faim.....

Tandis que passait en sifflant au fond de la vallée, rapide comme un météore, une machine forte comme cent chevaux et que dirigeait sans effort un des enfants de cet homme..... Seulement, cinq ou six mille ans les séparaient....

Ce rapprochement entre le point de départ et celui de l'arrivée, saisit le cœur et trouble l'esprit. Il attriste et il console. Il attriste, car dans cette longue étape de la pauvre humanité, que de souffrances, que de misères ! Il console, car dans ce grossier casse-tête, produit d'un travail bien inférieur à celui d'un grand nombre d'animaux, dans cette hache informe, gisait le germe de la machine ; ou plutôt, dans la tête du pauvre sauvage fermentait déjà l'idée créatrice.

Il faut donc le reconnaître : quoique lentement, très-lentement, l'homme progresse, il s'élève, il gagne en bien-être matériel comme aussi en valeur morale ; il ne paraît pas que ses prétendus frères, les gorilles, en fassent autant.

---

# DÉCOUVERTE
## D'UN GISEMENT DE SILEX TAILLÉS ANTÉ-HISTORIQUES
### à NEMOURS, arrondissement de Fontainebleau.

## RAPPORT

PAR M. LE Dr GILLET,

Membre titulaire (**Section de Melun**).

---

Vous vous rappelez que dans votre réunion du 3 février dernier (1868), M. Antonio Lassubez vous a présenté une collection très-intéressante de silex taillés, dont il avait découvert le gisement dans les environs de Nemours, pendant le courant du mois de janvier et lors de son séjour dans cette ville. Pour bien constater l'authenticité de cette découverte et ne laisser place à aucun doute, dans l'avenir, sur ce fait archéologique, quelques membres de votre Société avaient accepté l'offre de M. Lassubez de se rendre avec lui sur le lieu de sa découverte.

Seul, je pus l'accompagner, et le lundi 4 février nous allâmes ensemble à Nemours.

Nous pûmes dans cette ville nous adjoindre M. Doigneau, suppléant du juge de paix, qui déjà avait ass sté M. Lassubez dans ses premières explorations.

M. Lassubez nous conduisit alors sur le territoire de la commune de Saint-Pierre, dans un site des plus pittoresques, au milieu des rochers qui dominent toute la vallée du Loing.

Nous fûmes frappés d'abord de rencontrer dans les portions de vignes et de champs cultivés que nous traversions, une quantité considérable de *morceaux de silex*, présentant tous des traces de taille, traces ne pouvant évidemment pas être attribuées à l'action des instruments de culture et dont il est facile de reconnaître les caractères, dès qu'on en a eu un certain nombre sous les yeux.

Nous étant mis ensuite à fouiller dans les anfractuosités des rochers qui nous entouraient (et malgré l'état défectueux des outils que nous avions à notre disposition), nous fûmes assez heureux pour trouver quatre haches, plusieurs pointes de lances et de flèches, et beaucoup d'autres objets en silex représentant ce qu'on appelle des coins, des racloirs, des pierres de fronde, etc.

Quelques jours après, M. Lassubez fit de nouvelles recherches qui produisirent encore d'heureux résultats. Un de nos confrères, M. Leguay, président de la Société d'archéologie parisienne, auquel nous adressâmes M. Lassubez, voulut bien le présenter lui-même à une des séances de la Société, qui examina avec un grand intérêt les spécimens mis sous ses yeux. Nul doute ne peut donc être élevé sur le fait archéologique dont notre département a été l'occasion.

Il est évident que les environs de Nemours ont été habités dans les temps anté-historiques, par des peuplades dont l'état de civilisation était encore à son enfance.

Le voisinage de la rivière, la disposition des rochers pouvant servir de lieux de retraite et de défense, et surtout la présence dans la vallée du Loing d'une grande quantité de rognons de silex, matériaux indispensables à l'homme à cette époque, pour la fabrication des instruments de toutes sortes dont il se servait, corroborent fortement cette opinion.

Quelques objets en silex avaient déjà été trouvés dans les environs de Nemours, mais personne ne s'en était occupé d'une manière sérieuse.

Il faut donc bien reconnaître à M. Lassubez le mérite qui lui revient réellement dans cette circonstance et que la Section d'archéologie de Melun aura été la première à affirmer.

---

# NOTE SUR UN HYPOGÉE ANTE-HISTORIQUE

PAR M. TH. LHUILLIER,

Membre fondateur (**Section de Melun**), Secrétaire général.

Le département de Seine-et-Marne n'est pas riche en monuments primitifs, dits celtiques et anté-celtiques ; la Brie n'offre guère de tumuli, de cromlechs, de galgals, d'allées couvertes ; on n'y rencontre pas ces séries de monolithes orientés qui existent dans le Limousin, le Poitou, la Vendée, en Bretagne et surtout à Carnac. A peine signale-t-on chez nous quelques menhirs isolés à Saint-Brice, à Diant (la pierre au couteau), à Beautheil, à Fromonville, à Courtomer ; le dolmen d'Herbauvilliers, les pierres branlantes de Fontainebleau et de Montaiguillon, la pierre debout d'Ecuelles (1), la pierre de l'Ormail à Rumont (2), la pierre Cornoise, à Ferrottes (3) ; le cimetière gaulois de Cély, les tumuli de Bouy, à Chalautre-la-Petite, et de Montapot, près Montereau ; celui de la plaine St-Faron, et le cromlèch de la Justice près de Meaux. Encore cette liste pourrait-elle bien comprendre des monuments douteux, très-contestables même, auxquels on a ajouté quelquefois le tumulus que Dulaure a cru reconnaître à Lumigny, un dolmen dit la Roche du Saut, à Villecerf, la pierre longue de Boulancourt, la pierre blanche d'Yèbles, le menhir de Pierre-Levée, qu'il faudrait d'abord rechercher, puis étudier et reconnaître ensuite.

Mais le plus ancien des monuments druidiques de notre pays et l'un des moins contestables est certainement l'hypogée gaulois de Crécy, découvert en 1842.

Je n'ai pas la prétention de vous apprendre l'existence de cet hypogée, parfaitement connu, et que plusieurs d'entre vous ont visité. Permettez-moi, du moins, de signaler le peu de soin qu'on

(1) 3 mètres de haut sur 2,50 de large. — Comparée par M. Carro, à celle de Saint-Brice.

(2) 4 mètres 80 de haut sur 3,50 de large. — Signalée en 1855, par M. Leroy, instituteur à Rumont.

(3) 3 mètres de haut, plus un mètre de fiche.

en a pris depuis sa découverte, et le péril qui le menace à chaque instant.

Sauver les monuments lorsqu'ils sont exposés à la destruction, assurer leur conservation dans la limite du possible : voilà l'un des buts de notre Société.

Trop souvent on y songe un peu tard, et il n'est pas toujours facile d'arrêter le marteau destructeur lorsqu'il a commencé son œuvre.

Récemment, vous le savez, les efforts de quelques-uns de nos zélés confrères ont été impuissants à faire respecter les belles ruines du prieuré de La Celle, près Coulommiers.

Il sera superflu de déplorer la perte de l'hypogée de Crécy lorsque la mine l'aura détruit : c'est maintenant que nous devons essayer de le conserver.

Quant au monument en lui-même, je n'ai pas besoin de faire ressortir devant vous l'importance de ces sépultures anté-historiques, qui nous ont conservé les premiers produits de l'industrie humaine. Celle-ci paraît appartenir à la seconde époque de l'âge primitif de la pierre, d'après le classement proposé par M. Leguay, dans son savant travail sur les sépultures de l'âge de pierre chez les Parisii. Elle a été très-minutieusement étudiée par notre érudit vice-président, M. Carro, qui l'a décrite et dessinée, après en avoir suivi la mise au jour avec tout l'intérêt qu'elle méritait. — M. Jomard (de l'Institut) a été appelé aussi à faire sur cette remarquable découverte, un rapport qui a sa place dans les mémoires de l'Académie des Inscriptions.

Ce n'est donc plus un travail à faire ; je me bornerai à quelques explications seulement.

Au mois de novembre 1842, un propriétaire de la commune de La Chapelle-sur-Crécy, voulant débarrasser son champ d'un bloc de pierre considérable, rencontra une sorte de table de 5 mètres 70 centimètres de longueur sur 3 mètres 40 centimètres de largeur, et 1 mètre 20 centimètres d'épaisseur. C'était un bloc erratique, d'un calcaire fortement siliceux, assez commun dans le pays. On le dégagea pour s'assurer s'il était isolé, et bientôt on aperçut la terre toute remplie d'ossements humains.

La découverte intéressa les autorités locales. Malheureusement les ossements étaient bouleversés et en partie dispersés, quand l'attention publique fut éveillée et M. Carro chargé par l'administration de se rendre sur le lieu des fouilles. Néanmoins, on poursuivit la recherche avec soin, en présence de M. le Sous-

Préfet de Meaux, de MM. Carro, Barrois et Alfred de Longpérier, qui eurent bientôt reconnu l'hypogée.

Il fut possible d'établir que les corps inhumés en cet endroit étaient au nombre de cinquante au moins, divisés en trois couches superposées et séparées par des pierres plates. Les squelettes se trouvaient séparés aussi les uns des autres, par des pierres plates, posées verticalement; la plupart appartenaient à des hommes dans la force de l'âge, il y en avait d'un âge avancé, il y avait aussi deux jeunes gens. Les hommes étaient couchés sur le dos, la tête à l'occident ; les enfants en sens contraire. De l'avis des médecins, la stature de ces individus ne différait pas de celle de nos races actuelles.

Ce monument primitif, — sépulture collective et vulgaire, cachée dans l'épaisse forêt qui au temps de César couvrait encore tout notre pays, — « présentait une excavation tapissée d'un petit revêtement en pierres sèches ; de forme à peu près ovale, il descendait à 1 mètre 30 centimètres au dessous de la pierre principale, comptait 3 mètres 30 centimètres dans son plus grand diamètre, et 2 mètres 40 centimètres dans son plus petit. »

On recueillit, au milieu des ossements, quelques objets peu nombreux, mais d'un haut intérêt, et qui ont été heureusement conservés dans les collections de la Société d'Agriculture de Meaux; ce sont des haches en silex et en serpentine (1); une d'elles était insérée à l'extrémité d'un morceau de corne de cerf, portant une mortaise qui a dû recevoir un manche en bois. Il s'y trouvait aussi des coins ou haches en jade, quelques-uns polis et aiguisés, un poinçon façonné avec un tibia de chèvre ou de chevreuil, et surtout une sorte de petit couteau en silex, ingénieusement enchâssé dans une côte de bœuf ; des deux extrémités arrondies de cette côte, l'une est percée d'un trou dans lequel devait passer une courroie. Ce petit instrument, d'une grande délicatesse de travail, est très-curieux, et M. Carro a constaté depuis qu'il n'avait d'analogue dans aucun des musées qu'il a visités (2).

La Société d'Agriculture de Meaux possède encore dans ses vitrines, — outre une tête, d'une conformation très-régulière, bien conservée, provenant de la sépulture de Crécy, — plusieurs amulettes en serpentine, percées pour être suspendues au cou.

(1) La serpentine est une pierre des Alpes et de la Savoie, qu'on ne trouve pas dans nos contrées.

(2) *Voyage chez les Celtes*, p. 21.

Quelques haches et plusieurs crânes ont été recueillis par des habitants de Crécy ; ces crânes ont paru offrir une dépression du frontal, assez sensible pour constituer une légère différence avec l'ouverture moyenne de l'angle facial de notre race vivante.

Près de l'hypogée, à 2 mètres dans la direction du midi, gisait sur le sol une autre pierre de 4 mètres 20 centimètres de longueur, qui, d'après notre savant Vice-Président, paraît avoir été un *peulven*, une stèle funéraire (1).

D'ailleurs, nulle trace d'objet métallique dans ces sépultures, et, c'est précisément la preuve de leur haute antiquité, car, malgré une fabrication très-ingénieuse, les instruments en pierre et en os, ainsi qu'on l'a remarqué avec raison, eussent été avantageusement remplacés par le moindre morceau de métal.

De la chambre sépulcrale de Crécy, le visiteur ne voit guère aujourd'hui que l'emplacement parsemé d'ossements et de cailloux : de légers éboulements se sont successivement produits dans les terres qui l'avoisinent, et l'ont enfoui à quelque profondeur. Pourtant l'hypogée est toujours intact, j'ai pu m'en assurer il y a peu de temps encore. Situé à mi-côte, sur le versant méridional de la vallée du Grand-Morin, à un kilomètre de Crécy, lieudit les Loges, il se trouve au bord du chemin qui conduit à Bouleurs et dans l'angle d'un champ rocailleux, dont le seul produit pourrait être l'extraction de la pierre. Aussi son existence est-elle, de temps à autre, mise en question, et dernièrement encore a-t-on pu craindre qu'il ne fût réduit en macadam.

La dépense qu'entraînerait, au besoin, l'acquisition de ce coin de terre improductif, en y comprenant le dégagement du vénérable monument et la pose d'une barrière protectrice à l'entour, ne s'élèverait sans doute pas à deux cents francs.

Il est donc temps encore de le dégager, et assez facile d'assurer sa conservation. Mais il serait sage de se hâter, car la vieille sépulture, exposée à tous venants, peut disparaître d'un instant à l'autre, au bon plaisir du propriétaire, ou sur la désignation de ce terrain pierreux, non clos, comme lieu d'extraction de matériaux pour l'entretien des routes et des chemins voisins. Ce qui doit étonner, assurément, quiconque connaît la localité, la situation de l'hypogée et le peu de soin dont il a été l'objet depuis 25 ans, c'est que le hasard l'ait fait respecter jusqu'ici.

A défaut de la Société d'Archéologie, elle-même, — du Comité

(1) Rapport de 1872.

central, — dont le budget ne se prêterait peut-être que difficilement à cette dépense imprévue, la Section de Meaux ne refusera certainement pas son concours pour la conservation d'un monunument modeste, mais quarante fois séculaire, situé dans son arrondissement.

Je pense même qu'il appartient à nos confrères de Meaux d'examiner la question de plus près, de traiter directement s'il y a lieu, avec le propriétaire du champ et de surveiller ensuite le petit travail complémentaire.

Enfin, et s'il n'était pas possible, soit à la Société, soit à la Section de Meaux, de s'imposer un sacrifice de cette nature — qui paraît bien cependant dans les vues de notre association, — le Comité impérial des Travaux historiques, auquel on pourrait faire appel, consentirait peut-être à nous venir en aide.

En tous cas, Messieurs, j'ai considéré comme mon devoir de vous signaler assez à temps un monument druidique à sauver, — un de ces monuments incontestables, assez rares aux environs de Paris, et celui-là même qui est considéré par les archéologues les plus compétents comme le plus ancien de tous.

J'espère, Messieurs, que vous voudrez bien vous associer à moi dans la circonstance, et appuyer la proposition qui précède, auprès du Comité central.

Février 1867.

---

# INSCRIPTION

## TROUVÉE SUR UNE PIERRE DU PONT SUR LE RU DES PISSOTTES

Dans la traverse de Chelles,

PAR M. CARRO PÈRE,

Membre fondateur (**Section de Meaux**), vice-Président honoraire.

---

Ce pont sert à la route impériale n° 34.

Il était construit primitivement avec trois arches à plein cintre, celle du milieu ayant 12 pieds de diamètre. Les arches de rive qui ont été démolies étaient situées au droit d'habitations.

L'arche du milieu seule est conservée. Cette année (1867), on la prolonge jusqu'à l'alignement des maisons, et pour ce travail on démolit les têtes en pierres de taille ; c'est dans la tête amont qu'on a trouvé la pierre portant l'inscription ci-après :

ANNO DNJ 1739
DIE MAII 29,
ILUSSTRISS. DNA ANNA
DE CLERMONT-GESSAN
ABBAT. CALENSIS ME POSUIT.

M^me^ Anne de Clermont avait succédé, comme abbesse de Chelles, à Louise-Adélaïde d'Orléans, fille du régent.

---

# RECHERCHES

## SUR L'ÉTYMOLOGIE DU NOM DE LIZY-SUR-OURCQ

PAR M. AIMÉ DROUÏNEAU,

Suppléant du Juge de Paix de Lizy.

Dans la *Vie de sainte Geneviève, patronne de Paris et du royaume de France,* par M. l'abbé P.-M.-B. Saintyves, on lit (1) que sous Charles II dit le Chauve, lors de la deuxième invasion de Paris par les Normands, le 28 août 856, les chanoines de Sainte Geneviève, dont l'église, située hors des murs de la ville, se trouvait absolument sans défense, voulant mettre en sûreté les reliques de la sainte, les transportèrent d'abord à Dravet, puis ensuite au village de Marisy, près Neuilly-Saint-Front, qui dépendant de leur église, se trouvait sous la tour de la Ferté-Milon, laquelle passait pour une place imprenable.

Puis (2) en 863, après les troubles et toutes craintes dissipées, ils voulurent rapporter avec pompe le corps de la sainte patronne, cette translation se fit processionnellement ; on y consacra plusieurs jours et l'on fit plusieurs stations.

Le premier jour on alla jusqu'a Maroles ou Mareuil, village dépendant de la communauté des chanoines, et distant d'une lieue et demie de Marisy.

Le lendemain (3), le corps accompagné de la multitude fut conduit à Lizy-sur-Ourcq, village éloigné de trois lieues de Mareuil et qui était encore de la propriété de sainte Geneviève ; là, il fut déposé dans l'église de Saint-Médard, et deux miracles furent opérés, le premier en faveur d'une jeune fille toute contrefaite, et le second en faveur d'une femme de Lizy, *dont le métier,* dit l'auteur, *était de faire de la toile.*

A l'appui de son œuvre, l'auteur donne, comme pièces justificatives, la copie de plusieurs manuscrits, notamment d'un ouvrage en latin, ayant pour titre : *Miracula S. Genovefæ post mortem.*

(1) Edition de 1846, Poussielgue-Rusand, page 142. — Voir aussi les *Acta Sanctorum,* des Bollandistes.
(2) — — page 143.
(3) — — page 154.

*auctore anonymo;* lesquels manuscrits, se trouvant à la Bibliothèque impériale et à celle de sainte Geneviève, à Paris, sont désignés par M. l'abbé Saintyves, le premier sous la lettre H et le second sous la lettre B.

Voici quelle serait la leçon du manuscrit H (1) :

« Sequenti vero die, populis mediam stipantibus virginem, » *Lisiacum* venit, in ecclesiam sancti Medardi confessoris, juri » et potestati ipsius virginis mancipatam. Jacebat autem, ad fores » ecclesiæ, puella contracta, quæ ingredienti virgini supplicabat » dicens : ô beatissima Genovefa, utinam merear tua interces- » sione curari, et te ad sedem propriam sequi! Hanc vocem secuta » incolumitate, surrexit, et virgini devote servivit, donec ex hac » luce migravit.

» Erat, in eadem villa, mulier, *textrini quidem operis artem* » *habens,* et præ contractione manuum, opus artificii non exer- » cens. Veniens ergo ad sanctam virginem, manus post orationem » extendit, et, articulorum restituta flexione, in argumentum sa- » lutis porrectas manus plicavit sæpius et deplicavit; opusque » *textrinum,* sine ulla nervorum ariditate exercuit. »

La leçon du manuscrit B serait exactement conforme à celle qui précède, pour ces deux paragraphes, à l'exception, toutefois, d'une variante portant sur l'orthographe du nom de Lizy qui, dans ce manuscrit B, serait écrit *Liciacum*, au lieu de *Lisiacum* (2).

C'est cette variante *Liciacum,* qui a servi de base aux recherches dont nous donnons le résultat.

*Licium,* d'après Pline l'historien, signifie trame, trême, fil de trame et lisse.

D'après Pétrone, il signifie cordon, tissu, bande, bandelette, ruban et padou.

Mais d'après Virgile, ce mot *Licium* signifie lisière du drap et *drap.*

Or, il existe sur la rivière d'Ourcq, à Lizy, au bas de la rue des Moulins, une usine aujourd'hui à blé, appartenant à M. Merlieux

(1) Edition de 1846. Poussielgue-Rusand. page CXXVII.

(2) Il est à noter qu'il existe en France deux autres localités du nom de Lizy : l'une dans le département du Cher, l'autre dans celui de l'Aisne. Il y a, de plus, plusieurs *Luzi*, nom qui semble n'être qu'une variante du premier. Ces divers noms peuvent tirer leur étymologie soit du mot de basse latinité *licia, licia*, ayant le sens de pieux, enclos fait avec des pieux, soit de *Licii, Lucii villa*. (*Note de la Rédaction.*)

et qui, avant la dérivation de la rivière d'Ourcq, était composée de trois moulins, l'un desquels était encore en 1760 un moulin à drap ou foulon, puisque par un bail du 6 mai l'usine a été affermée au sieur *Marteau*, à la charge, entre autres choses, de convertir en moulin à blé celui qui était alors à drap ou foulon.

En 1741, ce moulin à drap était même exploité par l'un de mes ancêtres maternels nommé Pierre Lavoisier (1).

Au XVI^e et au XVII^e siècles, à Lizy et dans les villages environnants, beaucoup d'habitants exerçaient encore les métiers de tisseur, de cardeur de laine et de foulon ou fouleur de drap; dans une enquête faite par le bailli de Lizy le 18 février 1592 (2), à l'occasion de dépradations commises par des troupes de la Ligue, sous le commandement du seigneur de Sagongne, sur six témoins entendus, trois sont qualifiés ouvriers en laine et foulons de drap.

Jacques d'Angennes était seigneur de Lizy et propriétaire de grands bois près de Dhuisy, canton de Lizy, en 1685, lors de la révocation de l'Edit de Nantes; comme protestant, il fut obligé de quitter la France, et sa terre de Lizy, confisquée, fut réunie en 1689 au marquisat de la Trousse. On doit admettre que plusieurs habitants du pays, également protestants, suivirent leur seigneur en exil et y emportèrent leur industrie: il nous a été affirmé, en effet, que plusieurs des principaux fabricants de drap de Sedan (notamment les Poupart-Neuflize) se disaient originaires de Dhuisy, près Lizy. Ce nom de Poupart existe encore à Dhuisy et dans les environs. Et, de plus, dans le terrier de la seigneurie d'Echampeu (aujourd'hui réunie à la commune de Lizy), terrier clos en 1770 et que j'ai en ma possession, on voit, page 343, qu'un nommé Poupart, de Sedan, a été propriétaire d'une terre audit Echampeu.

A cause des moulins dont il s'agit, le seigneur de Lizy qui en était propriétaire, avait sur les habitants un droit de banalité, confirmé en 1414 par arrêt du Parlement.

Enfin, dans la vie de sainte Geneviève, citée plus haut, en parlant du second miracle produit dans l'église Saint-Médard de

(1) Supplément à la série H de l'inventaire des Archives de Seine-et-Marne; et Archives de la Charité de Lizy, série G, n° 3.

Dans une maison qui a appartenu à Pierre Lavoisier, à Vernelles, commune de May, il existe au foyer d'une cheminée une plaque de fonte ayant servi à fouler le drap, et qui, suivant la tradition, proviendrait du moulin de Lizy.

(2) Archives du grand Hôtel-Dieu de Meaux. Série B n° 35. — Supplément à la série H des Archives de Seine-et-Marne.

Lizy, M. l'abbé Saintyves dit bien que ce miracle s'est opéré en faveur d'une femme de Lizy, *dont le métier était de faire de la* TOILE; mais le texte latin des manuscrits reproduit comme pièce justificative est-il ainsi exactement traduit? Et les mots *artem textrini* ne s'appliquent-ils spécialement qu'au *tisserand en toile*, ou au contraire, ne peuvent-ils pas tout aussi bien s'appliquer à un *ouvrier en drap?*

Dans ces temps reculés, alors que les voies de communication étaient si rares, on devait naturellement rechercher pour l'établissement d'usines de l'espèce de celle qui nous occupe, les chutes d'eau le plus à proximité des grandes voies; or, la position géographique de Lizy forme un point de la ligne la plus parfaitement droite de Paris à Reims, et tout concourt, ainsi qu'on va le voir, à démontrer que le grand chemin entre ces deux villes passait à Lizy.

On lit dans un Chroniqueur (Philippe de Commines, je crois), la relation du retour à petites journées, de Reims à Paris, après son sacre, de Charles VII accompagné de Jeanne d'Arc, en 1430; et l'on remarque que le cortége royal fit station à Château-Thierry, puis ensuite à Dammartin. Il n'est fait à la vérité aucune mention de Lizy, qui n'a jamais eu d'importance, mais, comme nous l'avons déjà dit, la ligne droite de Paris à Reims passe à Lizy, et de plus, le chemin direct de Château-Thierry à Dammartin passe également à Lizy. C'est même le nom que porte aujourd'hui la route départementale n° 23, classée depuis 30 ans environ, et qui traverse Lizy.

On doit admettre que, lors de la création des postes, sous Louis XI, il fut établi un courrier quotidien de Paris à Reims, et dans l'Almanach royal de 1751, on voit que le courrier *pour* Lizy, partait encore à cette époque de Paris *tous les jours à 8 heures du matin*, tandis que pour La Ferté-sous-Jouarre, qui a toujours eu plus d'importance que Lizy, il ne partait que trois fois par semaine. Evidemment, ce courrier qui, d'après l'Almanach royal, partait tous les jours *pour* Lizy, n'était autre que celui de Paris à Reims, passant *par* Lizy.

Recherchons maintenant quelle était, dans Lizy même et ses environs, la direction de ce grand chemin de Paris à Reims.

Aujourd'hui la route départementale n° 23, de Dammartin à Château-Thierry, traverse Lizy de l'ouest à l'est, en suivant la Grande-Rue.

Autrefois le grand chemin de Paris à Reims, devait traverser

Lizy du nord au sud, en suivant les rues d'Echampeu et des Juifs qui traversent la Grande-Rue à angle droit.

Effectivement, au XII^e siècle, l'extrémité Est de cette Grande-Rue, était en quelque sorte fermée par une forêt, dont il ne reste plus le moindre vestige ; une charte de la comtesse de Bourgogne, de l'an 1197 (1), constate la donation faite aux Religieux de Rueil, de six arpents de bois dans la forêt de Lizy, pour y construire une maison, et ces six arpents se retrouvent aujourd'hui représentés, tant par l'extrémité de la Grande-Rue qui tourne et aboutit au pont, sur l'Ourcq, que par les propriétés qui bordent cette extrémité de rue et désignées sous les n^os 640, 641, et 836 à 842 de la section B du plan cadastral, propriétés qui ont pour origine les Religieux de Rueil, notamment l'ancienne chapelle de Saint-Laurent, où se trouve aujourd'hui la maison de M. Merlieux.

Anciennenent, la vallée de l'Ourcq n'était qu'un véritable marais, qui a été assaini d'abord par les plantations et de larges fossés et saignées dits *censureaux* et *censurières* ; puis dans ce siècle, par le canal de dérivation de l'Ourcq. Un acte de 1187 (2), constate la donation souscrite par Hugo, seigneur de Lizy, se faisant moine dans l'abbaye de St-Faron, de 4 arpents de pré situés dans le *marais*, devant la maladrerie de Lizy.

Le grand chemin qui nous occupe avait donc à franchir non-seulement la rivière d'Ourcq, mais encore le marais qui longeait cette rivière ; quant à la rivière, rien de plus facile puisqu'elle était guéable. Alors on ne jetait pas de ponts sur d'aussi faibles cours d'eau, on les passait à *gué* et la voie la plus importante n'était pas détournée pour ce motif; seulement au lieu de *pont*, ce passage se nommait *gué-voie* ; or, à l'extrémité de la rue des Juifs il existe une petite place nommée la place du *gué-voie*, et sur cette place, le long en amont de l'établissement de bains dit l'Ile-d'Amour, un abreuvoir appelé aussi le *gué-voie*. C'était là que devait passer *à gué* le grand chemin de Paris à Reims, à travers la rivière d'Ourcq, car de l'autre côté des divers bras de cette rivière, on trouve dans la prairie, vis-à-vis de l'abreuvoir, et traversant toute la largeur de cette prairie jusqu'aux terres de Mary, une suite de petites propriétés longues et étroites, dont le sol est plus élevé que le reste de la prairie. Vendues soit par l'ancien seigneur de Lizy, soit par sa succes-

(1) Archives de Seine-et-Marne, série H, n° 383.
(2) Archives de la Charité de Lizy.

sion, ces propriétés sont désignées sous le nom de *Chaussée de Reims.*

Un habitant de Lizy, qui y est né en 1784, affirme qu'à côté du passage à gué pour les chevaux et bestiaux il y avait, pour les voyageurs à pied, une pièce de bois placée à travers la rivière ; il nous a même désigné une maison de la rue des Moulins, dans la charpente de laquelle cette pièce de bois a été utilisée lors de la suppression définitive du passage.

Lorsque le grand chemin de Paris à Reims avait ainsi franchi la rivière, à gué, et le marais, au moyen d'une *levée,* il se maintenait sur la hauteur en se dirigeant de Mary vers Ocquerre par le large chemin que nous avons connu ; et sur le terroir de cette dernière commune, au lieu dit la *Croix Noire*, tournant à droite, il s'élevait sur le plateau dit du fond des Nues, en se dirigeant, à gauche de Vendrest, vers le terroir de Coulombs, au lieu dit *la Croix aux Frères;* Entre la *Croix Noire* d'Ocquerre *et la Croix aux Frères* de Coulombs, on trouve les traces d'un grand chemin de 40 pieds de largeur, nommé encore aujourd'hui *le Chemin de Reims.*

Maintenant, revenons à Lizy et considérons qu'à l'extrémité nord de la rue d'Echampeu, aujourd'hui barrée (depuis le commencement de ce siècle seulement) par le canal de l'Ourcq, et de l'autre côté du canal, on trouve le chemin d'Echampeu, prolongement de la rue de ce nom, et à moins d'un kilomètre de là on trouve à gauche un autre chemin dit *des Châtelets,* prolongé au lieudit la *Croix Rouge* par le grand Chemin-Vert de Lizy au Gué-à-Tresmes. Voilà, selon nous, la direction de l'ancien grand chemin de Paris à Reims, passant à *gué* deux cours d'eau, (la Thérouenne au *Gué à Trèmes,* et l'Ourcq à Lizy, au lieu dit le *gué-voie)* et laissant à ces deux passages, des désignations pouvant servir après dix siècles à rétablir sa première direction. Au delà du Gué-à-Trêmes, le grand chemin devait se diriger vers Dammartin, par le terroir de Barcy, où l'on rencontre encore un grand chemin vert.

Le chemin de Paris à Reims devait suivre la direction des chemins des *Châtelets* et *d'Echampeu*, car la portion en montagne de la route départementale n° 23, entre le canal de l'Ourcq et la *Croix-Rouge* n'a été créée que vers 1790, pour abréger le parcours; avant cette époque, la côte était à peu près impraticable.

De tout ce qui précède, on peut admettre que l'établisssement

du *Moulin à draps* de Lizy, qui se trouve à moins de 100 mètres en amont du *gué voie,* grand chemin de Paris à Reims, remonte assez loin, et comme Lizy ne paraît avoir jamais eu plus d'importance il est tout simple de croire que le travail de ce moulin à foulon était alimenté avec les draps tissés non-seulement par les habitants du lieu, mais principalement et pour la plus grande partie par ceux des villages environnants. Ces habitants, pour faire fouler leurs draps, se rendaient *ad molinum Livium.* En outre, le village a été nommé *Pays du drap*, *Liciacus,* comme l'indique le manuscrit B, cité par M. l'abbé Saintyves; puis par corruption et adoucissement *Lisiacus* (1), par traduction *Lisi,* encore par corruption *Lizy*, et enfin, par suite de la situation et pour distinction, *Lizy-sur-Ourcq.*

Nous ne donnons le résultat de nos recherches que pour ce qu'il peut valoir; ces recherches n'ont sans doute pas d'autre mérite que d'être les premières sur ce sujet, et dans tous les cas il fallait conclure.

(1) On trouve *Lisiacum,* en 1271, dans les Olims — Enquêtes; Beugnot, éditeur; t. I, p. 376.

---

# NOTE DESCRIPTIVE SUR L'ÉGLISE DE MAREUIL

PAR M. RIDAN,

Membre titulaire (**Section de Meaux**).

La commune de Mareuil-lez-Meaux (Marolium juxta Meldas) dont j'ai l'intention de vous faire connaître l'église dans cette note, devrait son nom, d'après une opinion généralement acceptée, à la nature marécageuse des terrains qui la séparaient de la Marne (1), sur la rive gauche de laquelle elle est située. Mareuil, distant de 3 kilomètres de Meaux, s'élève au pied du versant nord d'un plateau s'étendant entre Meaux, Nanteuil et Quincy. Sa population, de 500 âmes environ, se compose presque exclusivement de petits cultivateurs vivant sur leur bien. Son terroir, un des plus fertiles des environs, produit du vin, du blé et du fourrage. La seule industrie de la localité est la fabrication et la vente des fromages.

Entretenant peu de relations avec les pays environnants, les habitants de Mareuil ont conservé, plus que leurs voisins, une simplicité de mœurs et d'allures qui rappelle le passé, et se retrouve dans la décoration quelque peu primitive de leur église consacrée sous le vocable de saint Etienne.

On voyait anciennement dans le cimetière les fondations d'une chapelle dédiée à saint Denis et celles d'un bâtiment jadis habité par les bénédictins de Saint-Denis qui en 1640, étaient seigneurs de cette commune.

La grande porte de l'église, incrustrée dans une ogive d'un assez bon galbe, donne accès dans une avant-nef formant porche intérieur. A droite est la tour du clocher, à gauche une chapelle à voûte ogivale assez basse, murée aujourd'hui, qui devait être celle des fonts.

L'attention est attirée tout d'abord par les irrégularités nombreuses que présente l'église. L'orientation n'est pas exacte, elle s'étend du nord-ouest au sud-est, qui est le point que les gens du pays appellent improprement le levant. C'est là une orientation peu commune, surtout dans les campagnes, à l'époque à laquelle

(1) La première syllabe *mar* nous rappelle le mot marais, tandis que la seconde vient d'un mot teuton qui signifie rivage.

remonte la fondation de cette église; elle peut être la suite de cette appellation inexacte ou venir de ce que les travaux auraient été commencés vers le solstice d'hiver, alors que le soleil se lève dans la direction du sud-est.

On remarquera ensuite que l'écartement des colonnes tant en longueur qu'en largeur n'a rien de régulier, le diamètre des colonnes-piliers de droite est de 90 centimètres, tandis que les pilliers de gauche n'ont que 60 c. seulement de diamètre.

Les quatre piliers du chœur n'ont ni les mêmes dimensions dans leur plan horizontal ni le même profil. Ces irrégularités me semblent indiquer une époque d'inexpérience qui pourrait remonter loin.

Il ne faut pas oublier de constater que l'axe de la nef n'est pas le même que celui du chœur, celui-ci s'infléchit légèrement du côté de l'évangile.

Les matériaux employés et leur arrangement peuvent encore confirmer l'opinion que j'émettais plus haut sur l'époque de la fondation. Les pierres qui composent le gros-œuvre sont un mélange de toutes celles que l'on trouve dans le pays ; de dimensions irrégulières, employées telles qu'elles sortaient de la carrière, elles sont noyées dans le plâtre ; les colonnes et ornements sont en calcaire dur, comme en produisent les environs.

Quant à l'élévation des diverses parties de l'édifice elle est pour la nef de 9 mètres 10 centimètres ; pour le chœur de 6 mètres 88 centimètres ; pour le collatéral de droite de 4 mètres 50 centimètres et pour celui de gauche de 4 mètres 70 centimètres.

C'est surtout en passant à l'examen des détails que l'on peut se fixer d'une manière plus certaine sur les époques que rappelle cette petite église.

En entrant par la porte du clocher, on a en face de soi un plein cintre, bouché aujourd'hui, qui devait établir une communication entre le porche et la chapelle des fonts. Au-dessus de ce plein cintre se voit encore une ogive dont le centre ne se trouve pas dans l'axe vertical du plein cintre. La nervure de cette ogive est en saillie sur les faces internes de la baie, et ses deux extrémités inférieures reposent sur une tête d'homme grossièrement taillée.

Le plein cintre surmonté d'une ogive; mais alors régulièrement superposé, il continue à se présenter dans les arcades de gauche de la nef, tandis que les arcades de droite sont ogivales.

Les chapiteaux des colonnes-piliers de la nef sont formés de

feuilles d'eau: quelques-unes parfaitement conservées accusent une certaine fermeté de travail.

Ces colonnes-piliers sont surmontées de trois colonnes accouplées, terminées soit par un chapiteau unique, soit par trois chapiteaux distincts, formés les uns de feuilles de chêne enroulées, d'autres d'animaux fantastiques qui indiquent le XII^e siècle ; tandis que d'autres, composés d'ornements d'architecture qui présentent le petit chapiteau à cornes angulaires saillantes, sont bien du XIII^e siècle.

Au chœur on constate plus de recherche dans les ornements : le tailloir des chapiteaux est très-compliqué, et les ornements moins sobres ; les piliers sont allégés par des colonnes encastrées sur leurs faces latérales. La plupart de ces colonnes sont rondes ; pourtant quelques-unes sont à arête saillante mousse.

La chapelle de droite montre une fenêtre ogivale qui malheu reusement est en grande partie cachée par le fond de l'autel. Très-simple puisqu'elle ne se compose que d'une ogive, dans laquelle en sont insérées deux autres surmontées d'un œil-de-bœuf intermédiaire quatrilobé. Elle a une pureté de forme qui la ferait supposer de la fin du XIII^e ou du commencement du XIV^e siècle.

Les clés de voûte, très-simples, méritent peu l'attention; pourtant la première, dont j'ai pris le dessin porte un M et un J gothiques un peu frustes entrelacés ; nous ignorons quelle en est la signification. Pourtant ce chiffre pourrait faire penser que l'église n'aurait pas toujours été consacrée sous son vocable actuel. La seconde clé de voûte portait trois fleurs de lys presque entièrement effacées aujourd'hui ; les autres sont grossièrement taillées, voire même le pendentif de la voûte du chœur qui est lourd et disgracieux.

Une des parties les plus importantes manque ici. Le chevet primitif a été remplacé par un chevet moderne qui n'a rien d'intéressant.

Quant au clocher, je n'y ai rien vu qui attire l'attention. La forme du toit indique le XVI^e siècle.

La cloche est toute moderne; on lit à l'entour :

L'an 1832, j'ai été bénite par M. Alphonse Jame, curé de Mareuil, et nommée Julienne-Adélaïde-Alphonsine par M. Julien Dujay, maire, et demoiselle Adélaïde de Naubert, en présence de M. Etienne Policard, adjoint.

Suivent les noms des membres du conseil de fabrique.

Comme monument intérieur, il n'y a qu'une pierre tumulaire de-

vant l'autel : elle recouvre le corps d'un des curés de la paroisse, décédé en 1755, et elle est presque complétement fruste.

Enfin, Messieurs, telle qu'elle est, avec sa simplicité primitive et son autel de la vierge dont la sculpture est si estimée, je crois que cette petite église, par les époques diverses dont elle présente des spécimens bien caractérisés, méritait d'être signalée. De plus son existence au sein d'une population qui n'a jamais dû être ni beaucoup plus nombreuse, ni beaucoup plus riche, offre un exemple de l'importance que nos pères attachaient à l'érection des monuments consacrés au culte.

---

# VITRERIE DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE CHAMPEAUX

PAR M. EUG. LIÉBERT,

Membre titulaire (**Section de Coulommiers**).

L'église collégiale de Champeaux a, depuis longtemps, attiré l'attention des archéologues. La Société des Antiquaires de France et la Commission des Monuments historiques l'ont prise, en quelque sorte, sous leur patronage (1). La nef surtout est justement considérée comme un des types les plus intéressants de l'architecture du XIIIe siècle. Les tombes, fort nombreuses, et dont la plus ancienne porte la date de 1266, mériteraient une étude spéciale. Les stalles mêmes du chœur, restes curieux de la sculpture sur bois au XVIe siècle, offrent aux yeux les plus fantastiques images : on y voit, à côté de l'histoire de Job, un renard qui prêche des poules, ou le globe du monde rongé par des souris. Tout ceci formerait la matière d'un long mémoire. Nous voulons seulement attirer l'attention de la Société sur la vitrerie de l'église de Champeaux. Il peut être utile aujourd'hui de faire une sorte d'inventaire de ce qu'ont épargné les ravages du temps.

Nous commencerons cette description succincte par les vitraux de l'étage inférieur, en ayant soin de désigner chaque fenêtre par un numéro. Ajoutons encore que nous sommes pour bien peu de chose dans ce travail ; nous devons les notes sur lesquelles il a été fait, aux communications bienveillantes d'un membre de l'académie des Inscriptions.

## ÉTAGE INFÉRIEUR.

### NEF.

1. — Rien ne reste.

2, 3 et 4. — Les bordures de ces trois fenêtres sont armées de fleurs de lys fleuronnées et de couronnements.

Le 2, présente quelques restes d'un saint évêque.

Au 3, débris d'un singulier sujet. C'est un prêtre officiant à

(1) Voir dans les tomes XI et XV des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, les notices de M. Taillandier.

l'autel. Les bras sont nus. Il élève l'hostie, que le Père éternel bénit du haut des cieux. Un ange apporte des ornements de diacre.

Au 4, nous n'avons encore que des débris. C'est un chanoine présenté à la sainte Vierge par sainte Geneviève et par saint Michel. Sainte Geneviève tient un cierge, que le diable cherche à éteindre. On lit enfin cette inscription gothique :

MESTRE MICHIEL PAIEN, CHANOINE
DE CHAMPEAUX, A FAIT FAIRE CEST
VERRIÈRE DIEU ET L'AME DE LIEU.

5. — Une sainte Vierge.

TRANSSEPT.

6. — Fenêtre blanche.

CHOEUR.

Les fenêtres du chœur sont géminées, quoique très-basses.

7. — A. Débris informes de deux chanoines à genoux. Un écusson, avec les lettres *J. C.*

B. Une sainte Madeleine ; un saint évêque.

Dans la *rose*, sur fond de France, un jeune roi en costume royal, que l'on croit être Charles VIII.

8. — A. Un chanoine aux pieds de saint Nicolas.

B. Un saint Michel à cheval. Ces verrières, d'ailleurs fort médiocres, sont encadrées de bordures de France et de Bretagne.

Dans la *rose*, huit anges tiennent des inscriptions qui rappellent les miracles de saint Nicolas. Ils semblent chanter ses louanges. On distingue mal un blason d'azur, au tronc d'arbre naturel, accompagné en chef d'un gland d'argent et en pointe de deux feuilles de chêne de sinople.

9. — A. Jésus-Christ, avec ses attributs mystiques, est assis sur un arc-en-ciel, tandis que les anges appellent au jugement dernier. On peut lire l'inscription :

*Venite ad Judicium.*

B. La robe de Notre-Seigneur jouée aux dés ; un chanoine à genoux, avec son blason burelé d'azur et d'argent, à six pièces.

La *rose* montre le Père éternel dans sa gloire ; à ses côtés, le soleil et la lune.

10. — A et B présentent les débris d'une adoration des mages Dans la *rose*, une fuite en Egypte. C'est du XVI^e siècle le plus franc.

11. — Les sujets, pris dans la vie de la sainte Vierge, sont d'un très-mauvais XVIe siècle.

A. La conception ; la présentation au temple. Dans le bas, un changeur orfèvre. On remarque un blason d'azur à la fasce d'argent, accompagnée de cinq losanges d'or, trois en chef et deux en pointe.

B. La naissance de la Vierge ; son mariage.

Des fleurs de lys fleuronnées forment les bordures.

Dans la *rose*, un couronnement de la sainte Vierge.

Dans l'amortissement de l'origine est un chevalier à genoux, avec le dernier blason décrit.

12 (dans l'arrière-chœur). — Il reste quelques débris d'une annonciation. On y retrouve le même blason qu'au n° 11, lequel est répété encore, parti de gueules à trois croissants d'or.

13. — Masquée en partie par l'entable, cette fenêtre géminée est une des meilleures.

A. L'on ne peut rien voir.

B. Un saint Denis.

Dans la *rose* est le Christ en croix, entre sa mère et saint Jean-Baptiste. Autour, les quatre animaux symboliques des évangélistes, et enfin saint Martin et saint Nicolas.

Les bordures sont de fleurs de lys fleuronnées.

14, 15, 16 et 17. — Fenêtres blanches de l'abside.

18. — A. Saint Michel, archange.

B. Saint Jean l'évangéliste, avec cette inscription gothique :

JOHÈS SEPTEM ECCLIIS CAMPLL.

C'est une allusion aux sept églises paroissiales qui formaient le doyenné de Champeaux. Ces sept églises sont représentées dans la *rose*. On sait qu'il s'agissait des paroisses de Notre-Dame de Champeaux, saint Jean-Baptiste d'Andrezel, Saint-Martin de La Chapelle-Gauthier, Saint-Merry de Saint-Merry-les-Vallées, Saint-Martin de Quiers, Saint-Louis de L'Etang-de-Vernouillet, et Sainte-Marie-Madeleine de Fouju (1).

19. — Fenêtre blanche.

20. — Débris informes.

21. — Débris informes. A la *rose*, un saint Nicolas parmi les symboles des évangélistes, et deux petits sujets : la tentation d'Adam et d'Ève, leur expulsion du paradis.

(1) *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. IV, p. 472.

22. — Quelques restes d'un saint François. Dans la *rose*, une sainte Vierge.

23. — Mauvais débris du XV^e siècle. Dans l'amortissement de l'ogène, on voit, d'un côté, le donataire avec des instruments de tonnelier, et, de l'autre côté, sa femme.

Dans la *rose* de cette fenêtre, qui fait vis-à-vis au n° 8, des anges semblent chanter les louanges de saint Victor et portent des inscriptions en son honneur, comme le font les anges du n° 8 pour saint Nicolas.

24. — Fenêtre blanche.

TRANSSEPT.

25. — Fenêtre blanche.

NEF.

26, 27, 28, 29 et 30. — Fenêtres blanches.

## ÉTAGE SUPÉRIEUR.

NEF.

1, 2, 3, 4, 5 et 6. — Fenêtres blanches ou murées. Le n° 5 seulement présente quelques débris de vitrail, sur fond de grosse grisaille, du XIV^e siècle.

TRANSSEPT.

7, 8 et 9. — Fenêtres blanches ou murées.

CHOEUR.

10, 11, 12, 13, 14 et 15. — Le seul n° 13 a conservé quelques petits débris de grisaille.

16. — Débris d'une sainte Barbe. On trouve reproduit ici le blason décrit au n° 8 de l'étage inférieur.

17, 18 et 19. — Ces fenêtres, bordées de fleurs de lys fleuronnées, reproduisent encore toutes trois ce même blason. Au n° 18, une sainte Catherine; au n° 19, un saint Denis.

20, 21, 22 et 23. — Fenêtres de l'abside carrée, aux bordures de fleurs de lys fleuronnées.

Le n° 20, orné du blason de l'archevêque de Reims, représente saint Martin partageant son manteau avec un pauvre.

Au 21, un Christ en croix, entre la Vierge et saint Jean.

Au 22, des débris informes d'une Vierge.

Au 23, un évêque donateur, présenté par saint Nicolas. Son blason est d'argent, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or, et

à la bande de sinople chargée de trois coquilles d'or, accompagné de trois roses de gueules, deux en chef et une en pointe.

24, 25, 26 et 27. — Fenêtres murées.

28 et 29. — Fenêtres blanches.

30, 31, 32 et 33. — Fenêtres murées.

TRANSSEPT.

34, 35 et 36. — Blanches ou murées.

NEF.

37, 38, 39, 40, 41 et 42. — Murées.

Des trois fenêtres du grand portail, une est blanche et deux sont murées.

---

Tel est l'état présent des verrières dans l'ancienne église collégiale de Champeaux. Nous n'ajouterons qu'un mot : c'est que, pour le XVI^e siècle du moins, les vitraux de Champeaux furent l'ouvrage d'artisans de Melun. Nous en trouvons la preuve dans le registre des comptes du chapitre de Champeaux, de 1519 à 1523, lequel est déposé aux archives de Seine-et-Marne.

On y lit, à la date de 1519 :

« Item a Nicolas Macon et Allain Courjon, verriers, pour auoir « faict deux voirieres toutes neufves, reffait et mis en plomb les « aultres et aussi auoir paint lymage sainct Martin en la porte de « l'eglⁿ et le portail d'icelle, a esté payé pour tout... xvj l. t. »

A la date de 1521 :

« Item a Nicolas Macon et Allain Courjon, verriers, demourant « a Meleun, pour cinq verrieres par marché faict avecques eux a « esté payé la somme de vingt-six liures parisis. »

« Item a Denis Belinet, maçon, pour sa peine d'auoir faict les « eschaffaulx pour atacher lesd. cinq verrieres que la gresle auoit « rompues et pour sceller, icelles a esté payé. . . . . xx s. p. »

Et dans le compte de 1522 :

« Item a Nicolas Macon, verrier, demourant a Meleun, pour « deux verrieres qu'il a faictes a la chappelle sainct Lienard, « comprins vingt solz paris^s que mons^r Sauvaige auoit laissez « a lad. chappelle par son testament, a esté payé de sur- « plus. . . . . xvj s. p. »

---

# NOTICE HISTORIQUE, DESCRIPTIVE ET TOPOGRAPHIQUE

SUR LE

## VILLAGE DE GERMIGNY-SOUS-COULOMBS

PAR M. L'ABBÉ BÉCHERET,

Membre fondateur (**Section de Meaux**).

---

Si l'on côtoie la lisière orientale du département de Seine-et-Marne, à quatre kilomètres sud du village de Vaux, son extrême frontière, on trouve un autre village, Germigny-sous-Coulombs, placé sur le penchant incliné à l'ouest, d'un coteau, limite de la plaine qui s'étend de l'orient dans le département de l'Aisne.

Le territoire de cette commune est traversé par le chemin de grande communication n° 17 de Gandelu à Trilport; Germigny-sous-Coulombs communique également, par un chemin vicinal d'environ quatre hectomètres de longueur, avec le chemin de grande communication n° 23, allant de Crouy-sur-Ourcq à Montreuil-aux-Lions (Aisne).

Il est difficile de retrouver l'origine du village que nous rappelons ici. Le nom qu'il porte dérive vraisemblablement du mot latin *germinare,* « pousser des germes, produire des rejetons; » mais quel rapport peut avoir cette expression avec la conformation du terrain, avec sa qualité, ses productions? Parcourez en tous sens le territoire, et vous reviendrez sans avoir une réponse satisfaisante (1).

Dans les statuts synodaux publiés en 1363, sous le pontificat de Jean Royer, évêque de Meaux, le curé de Germigny, qui répond à l'appel de son nom, est inscrit : *Curatus de Germiniaco subtus Columbas.* Ces derniers mots s'expliquent très-bien par la position géographique de ce centre d'habitations au-dessous du village de Coulombs, son voisin au nord-ouest.

Le manoir qu'ont habité d'illustres personnages, et dont il sera plus loin question, a-t-il subsisté le premier, ou bien le choix fait par les indigènes qui ont commencé à fixer leur demeure sur ce

(2) Il existe en France un grand nombre de localités du nom de *Germigny, Germignac, Germigney, Germiney.*

terrain a-t-il eu pour conséquence la construction d'un château, siége de l'autorité féodale, qui a dû être, en tout cas, antérieur à celui dont il reste quelques vestiges? C'est là soulever une de ces questions qu'il est mieux de laisser dans le vaste champ des conjectures.

Germigny n'a que deux écarts : le Haut et le Bas-Boulard, tous deux au nord et contigus. Le premier est placé au sommet du coteau, à l'extrémité sud-est de la plaine; le second, dans la vallée, sur le petit rû du Poncet, qui a son origine au climat dit le Pré des Fontaines, et fait tourner un moulin. Du Bas-Boulard, il va se rendre dans le rû de Clignon, au-dessous de Brémoiselle.

Au centre du village est une fontaine qui donne avec abondance une eau excellente : deux tuyaux la reçoivent et la jettent dans deux grands bassins. Le trop-plein de ces réservoirs forme un petit ruisseau qui, à l'extrémité du village, confond ses eaux avec celles du rû du Poncet.

Plusieurs habitations ont l'avantage de recéler des sources d'une eau très-bonne pour les usages domestiques. « L'exagération popu- « laire, a dit un auteur (1), n'a pas manqué d'attribuer des vertus « médicales particulières à celle qui coule au presbytère. » « Il y « a, dit M. Michelin dans ses *Essais sur le département,* une « source d'eau que l'on prétend être purgative et bonne contre les « obstructions. » Ces assertions, au moins en partie, nous paraissent inexactes à notre époque. Plusieurs fois nous avons bu de cette eau : elle est limpide et d'une excellente qualité. Qu'elle ait certaine propriété, c'est possible; mais on ne saurait dire et écrire que les habitants lui attribuent une vertu médicale. Quelques plaisants ont pu l'affirmer, sans croire sérieusement à leur dire.

La population est peu importante; elle n'a pas varié depuis un siècle; la statistique en fait foi. En 1780, on comptait 280 habitants; le recensement de 1856 n'a présenté que le chiffre de 285.

La superficie du territoire est de 651 hectares, dont 3 en propriétés bâties, 568 en terres labourables, 75 en bois, 5 en jardins et vergers. Les contributions s'élèvent au chiffre de 5,301 fr. 28 c.

Dans cette commune, les arts et l'industrie ont peu de représentants; l'agriculture prédomine et règle les intérêts de tous. Le sol se prête volontiers à la production du froment, du seigle et du méteil, des légumes et des fourrages de toute nature. Autrefois,

(1) Le docteur Pascal, auteur d'une Histoire du département.

une assez grande quantité de vignes donnait au territoire un aspect différent; par des motifs que nous soupçonnons, sans doute parce que le raisin arrivait difficilement à maturité, et que des gelées désastreuses faisaient souvent évanouir l'espoir du vigneron, cette culture a été complétement abandonnée. Pourtant depuis quelques années, des amateurs, imprudents peut-être, ont fait une nouvelle tentative; puissent-ils être plus heureux que leurs ancêtres!

Le terroir, assez morcelé, couvert en faible partie de bois, est exploité dans son étendue par six fermes et par différents particuliers propriétaires. Ainsi, cultivateurs et manouvriers, telle est la condition générale des habitants. Condition honorable, que l'amour du luxe et du plaisir fait de nos jours malheureusement déserter; condition néanmoins qui assure à l'honnête ouvrier et à ses enfants non-seulement le pain de chaque jour, mais encore une existence tranquille et douce, si elle n'est pas splendide.

*O fortunatos nimiùm, sua si bona nôrint*
*Agricolas* (1)!
Heureux l'homme des champs, s'il connaît son bonheur (2)!

Les pauvres ne sont point oubliés dans cette commune. Un bureau de bienfaisance administre le revenu de six à sept hectares de terre, et peut faire face aux besoins des ouvriers pauvres, des veuves, des orphelins, et venir au secours des malades.

Ce village, autrefois, faisait partie de la Généralité et était soumis à la Coutume de Paris; du bailliage du Châtelet, de l'élection et de la subdélégation de Meaux; du grenier à sel de La Ferté-Milon, de la maîtrise des eaux et forêts de Crécy.

La justice du seigneur était une mairie. Les appels ressortissaient à La Ferté-sous-Jouare, dont le seigneur était suzerain de Germigny, et de là portés au Châtelet de Paris.

Actuellement, ce village appartient au canton de Lizy-sur-Ourcq, à l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, et ressort naturellement aux juridictions inhérentes à chacune de ces divisions territoriales.

Sa distance de Paris est de 64 kilomètres; de Melun, 62; de Meaux, 22; de Lizy, 12.

(1) P. Virgilius, Georgicon, lib. II, vers 458.
(2) Delille, traduction.

## II. ÉGLISE.

Nous avons esquissé la topographie de Germigny-sous-Coulombs, indiqué les productions de son sol, dit ce qu'il fut autrefois sous le point de vue administratif, et ce qu'il est aujourd'hui. Considérons-le maintenant sous le point de vue religieux.

Depuis quand ce village a-t-il le titre de paroisse? A quel évêque de Meaux doit-il l'érection de l'église, et qui a été le premier curé? Toutes questions impossibles à résoudre.

S'il faut s'en rapporter au docteur Pascal, on commence à avoir quelques données sur cette paroisse à la fin du xe siècle. Suivant le même historien, Germigny aurait été concédé au chapitre de l'église cathédrale, lorsque l'évêque saint Gilbert et les chanoines se partagèrent les paroisses du diocèse. Malheureusement la pièce de l'an 1005 (1), sur laquelle il appuie son assertion, ne fait nullement mention de Germigny.

Dom Toussaint Du Plessis (2), parlant du droit qu'a le chapitre sur cette paroisse, s'exprime ainsi : « . . . Le même « chapitre nomme encore aux cures de Changis..., Germi- « gny-sous-Coulombs et Vaux-sous-Coulombs. » Cette possession du chapitre, qui doit être postérieure à la donation de saint Gilbert, fait remonter néanmoins au xiie siècle l'existence de la paroisse.

Le chapitre était collateur et nommait le curé. L'église, a toujours eu pour patronne la Sainte-Vierge, sous le titre de l'Assomption.

Cette paroisse dépendait autrefois de l'archidiaconé de France, du doyenné et de la conférence de Gandelu. Depuis la nouvelle circonscription du diocèse de Meaux, elle fait partie de l'archidiaconé de Brie, du doyenné et de la conférence de Lizy; elle a le titre de succursale.

La cure jouissait, au moment de la Révolution, de 18 arpents 73 perches 1[4 de terre. Ces biens ont été aliénés au profit de l'État (3).

(1) Voir Dom. T. Duplessis, Histoire de l'église de Meaux ; pièce justif. VII.

(2) Histoire de l'Église de Meaux, t. 1, p. 145.

(3) Le curé de Germigny, suivant une sentence de l'Officialité de Paris, du 8 juillet 1529, jouissait de la dîme de 220 arp. pour son gros et sa portion canonique, et de la troisième partie des menues dîmes. Le surplus (anciennes dîmes et novales) appartenait aux dames de Chelles. (*Note de la comm. du Bulletin.*)

L'église avait et possède encore 25 arpents 26 perches de terre environ (1).

## § 2. VUE EXTÉRIEURE DE L'ÉGLISE.

Considérée dans son ensemble, la construction extérieure de l'église paraît être de la fin du XII^e siècle : quelques parties, peut-être, sont antérieures ; c'est un assez beau monument.

L'emplacement sur lequel il est construit est un terrain sableux, et il a fallu jeter les premières assises assez profondément pour lui donner la solidité nécessaire. Dix-sept contreforts lui servent de points d'appui; au midi, ils sont en grès, très-commun dans le pays; au nord, ils ont été bâtis avec de la pierre taillée, extraite des carrières de Bas-Boulard ; cette pierre, malheureusement, est fort tendre.

Le clocher est lourd et massif. La réparation récente qu'il a subie ne lui a point donné d'élégance ; il a peut-être gagné en solidité. Les contreforts qui le soutiennent appartiennent à la fin du XII^e siècle, et sont du même style que le reste de l'église.

A deux mètres de hauteur dans la façade Est du clocher, on voit les restes d'une ancienne fenêtre ; elle était ogivale, du XV^e siècle, avec ornements prismatiques. Il n'en reste plus que la rosace principale qui ornait les sommités des lancettes. Celles-ci ont disparu sous une grossière maçonnerie. Une fenêtre semblable était percée dans la façade nord, à la même hauteur que l'autre ; elle a été également bouchée.

En poursuivant l'examen des constructions extérieures de l'église, on remarque à l'est et au sud des ornements qui sont du commen-

(1) Une pièce très-curieuse nous est tombée entre les mains et nous explique comment ces biens n'ont point été vendus à l'époque de la Révolution. Nous la transcrivons textuellement.

« Le 23 pluviôse an VI (4 janvier 1798) dans le lieu des séances de l'ad-
« ministration municipale du canton de Crouy-sur-Ourcq, où étaient les citoyens
« Plailly, commissaire, Gibert, Desmoulin, Didelet, Richard, Susset, Binant, Poulin,
« Blavot et Congis, administrateurs municipaux ; le citoyen Augustin Chagot, rece-
e veur de l'enregistrement et du domaine national au bureau de Lizy ;

« Il a été procédé à la location des biens appartenant à la ci-devant fabrique de
« Germigny, etc. »

Le sieur J.-R. Pierre-Hermand, cultivateur à Boyenval, se rendit adjudicataire de cette location. Précédemment ils avaient été loués à Louis Magu, cultivateur à Germigny, par bail passé devant Brigot, notaire à Gandelu, le 12 décembre 1785.

cement du XII^e siècle. Ainsi, au premier étage du pignon de l'abside existe une fenêtre à plein-cintre supportée par deux colonnes élégantes. Cette fenêtre est bouchée en partie.

L'entablement du mur, à la façade sud du sanctuaire, est ornementé de modillons figurant des extrémités de solive taillées en biseau. On y voit même une tête d'homme, peu apparente. A côté, au-dessous de l'entablement du mur du chœur, sont des modillons figurant en relief des arcades demi-circulaires appliquées sur le mur, dont les extrémités sont reliées par un simple filet.

La façade principale est dénuée d'ornements. Deux portes, une grande et une petite, donnent entrée dans l'église. Rien de plus prosaïque que ces deux baies. Du reste, tout a été refait et ne présente aucun caractère architectural.

Tel, extérieurement, apparaît ce monument religieux, d'un aspect imposant et majestueux, que lui donne sa position sur un monticule fort élevé. Quand on le considère de la vallée qui se déroule à ses pieds et s'en va profonde à l'extrémité sud-ouest du village, l'œil est étonné de voir assise sur un sable presque mouvant cette masse de pierres, qui déjà a défié plusieurs siècles et l'action de l'atmosphère. Il faut gravir trente et une marches en grès du pays, nouvellement posées, pour avoir accès dans le terrain adjacent à l'église, et qui formait l'ancien cimetière. On a transféré dans le nouveau, béni le 1^er juillet 1855, le socle en pierre de la croix principale, qui est simplement de fer.

## § 3. VUE INTÉRIEURE DE L'ÉGLISE.

### *Nef principale.*

Pénétrons maintenant dans l'église. De la porte principale à l'entrée du chœur, on mesure 13 mètres 75 centimètres; du chœur au sanctuaire, 6 mètres 65 cent.; du sanctuaire au mur de l'abside, 7 mètres. Ce monument a donc 27 mètres 40 cent. de longueur, sur 9 mètres 50 cent. de largeur. Il est divisé en cinq travées apparentes dans la grande nef; toutes sont ornées de belles voûtes ogivales.

Dans la travée de l'abside, nef principale, plus spacieuse que les autres, sont la sacristie, l'autel, le sanctuaire; la sacristie est formée par tout l'espace qui se trouve entre l'autel et le mur. On remarque, pratiquée dans la partie de la sacristie qui fait face au midi, une piscine ogivale.

Il est regrettable que l'abside, terminé carrément et percé de trois belles lancettes, celle du milieu plus élevée que les autres, soit obstrué par le massif de l'autel et de son rétable.

Un fait assez curieux qui nous a frappé, c'est que la clef de voûte du sanctuaire a été modifiée. Elle présente maintenant une surface plane sur laquelle figure, entre deux branches d'olivier, l'écusson du prince de Bourbon, trois fleurs de lis avec la barre, et au-dessus la couronne ducale. C'est en effet à Louis de Bourbon, comte de Soissons, que l'église est redevable de l'autel qui la décore. « C'est un assez beau morceau de sculpture, dit le docteur Pascal ; pourtant il se ressent du mauvais goût de l'époque. »

Décrivons-le, néanmoins. Quatre colonnes d'ordre corinthien, cannelées, deux à droite, deux à gauche, forment avancement et soutiennent l'entablement, dont l'architrave est ornementé de deux têtes d'ange. On voit, reposant sur le fronton, dont l'angle supérieur est détaché, deux renommées aux ailes éployées et présentant les armes seigneuriales. Dans l'échancrure assez large de l'angle, et posées sur la frise, s'élèvent deux colonnettes cannelées, d'ordre ionique, qui supportent un second fronton terminé par une croix, et entre ces deux colonnettes est une statuette de N.-S. J.-C. remontant vers les cieux, le pied appuyé sur la boule du monde.

A droite de l'autel une niche, pratiquée dans la boiserie, est occupée par une statue de saint Jean l'Évangéliste portant le calice d'où devait sortir un dragon, qui a disparu. A gauche, dans une niche semblable, est une statuette de la Vierge-mère.

On voit au-dessus du tabernacle, comme sujet principal de l'autel, une magnifique statue de la Vierge Mère ; elle est en plâtre doré ; c'est le don d'un soldat d'Afrique, originaire de Germigny.

Le sommet des portes latérales de la sacristie est décoré d'un encadrement formant un tout avec le rétable : deux colonnes d'ordre ionique, avec entablement et fronton, le composent. Dans le fond, à droite, est peinte sur bois l'image de saint Hubert ; à gauche, l'image de sainte Madeleine au désert. Nous devons à l'obligeance de notre collègue, M. Théophile Lhuillier, de connaître l'auteur de cette double composition. Robert Renel, maître peintre de Château-Thierry, exécuta ce travail en 1660, suivant marché passé entre lui et les sieurs curé et marguilliers de Germigny (1).

(1) Nous renvoyons copie de cette pièce à la fin de la présente notice.

On doit aussi mentionner deux autres peintures sur bois, qui sont détériorées. Sur le dé du piédestal des principales colonnes, à droite, est la naissance de N.-S.; à gauche l'Annonciation.

Nous signalerons à la base de toutes les colonnes dont il est question un feuillage de lierres en relief délicatement travaillé.

Le tombeau est des plus simples et assez vulgaire, nullement en rapport avec le style de l'autel, qui appartient incontestablement au XVII^e siècle. Le marche-pied est formé de trois gradins en chêne.

A l'entrée du chœur et à l'entrée du sanctuaire on remarque un bel arc doubleau en ogive parfaitement accusé. Cet arc repose sur une colonne avec chapiteau à volutes; la colonne est accostée, à droite et à gauche, d'une petite colonnette sur laquelle retombent les arêtes de la voûte. Cependant, à la gauche du sanctuaire, le faisceau a disparu par suite d'une reconstruction carrée et massive.

Tout récemment a été placé sur le mur du midi de la travée du sanctuaire, un tableau peint à l'huile représentant l'Adoration des bergers. Ce tableau aurait une certaine valeur artistique. Ce qu'on y remarque d'assez curieux et d'assez rare, c'est la Sainte-Vierge allaitant l'enfant Jésus, expression la plus touchante de la maternité. D'autre part, dans un coin du tableau, on voit un prêtre revêtu d'un rochet à ailes pendantes et bordées de dentelles. Ce prêtre se tient dans l'attitude de la prière, les yeux fixés sur la Sainte-Vierge. Il est plus que probable que le peintre a fait le portrait de messire François Lamy, curé de Germigny et bienfaiteur des pauvres de cette paroisse. Cette toile, sans signature d'artiste, porte la date de 1684.

Le lutrin, les banquettes et les bancs du chœur, comme sculpture, n'ont rien de remarquable. Il en est de même des bancs disposés dans les troisième, quatrième et cinquième travées, qu'éclairent trois fenêtres ogivales.

La cinquième travée est close par un mur de construction moderne, nullement en rapport avec le style de l'église; c'est dans ce mur qu'est percée la porte principale au-dessus de laquelle, à l'intérieur, est une niche où l'on voit une ancienne statue en bois de la Vierge-mère, grossièrement sculptée et qui date du XIV^e ou XV^e siècle.

Une ligne d'arcades à plein-cintre sépare la nef principale de la nef secondaire; ces arcades reposent sur des piliers dont la forme primitive a disparu.

## § 4. NEF SECONDAIRE.

La travée de l'abside de la nef secondaire est complétement obstruée. Elle a dû primitivement former une chapelle; on remarque encore la naissance des arcades d'une voûte ogivale qui la décorait, et c'est dans cette travée que s'ouvraient les deux larges baies de même style dont il a été précédemment question. Un simple plancher a remplacé la voûte; c'est le dessous du clocher. Là se trouve l'escalier circulaire dont les degrés sont en pierre, et qui donne accès dans les combles.

La seconde travée est aussi décorée d'une voûte ogivale, qui, seule, présente l'architecture de la fin du XII^e siècle, sauf peut-être la clef, terminée par un cœur, sans autres ornements. Cette travée est occupée par la chapelle dite de Saint-Fiacre.

Dans un cadre haut de 1 mètre 83 cent. sur 1 mètre 22 cent. de largeur, est sculptée sur bois une des circonstances les plus intéressantes de la vie du saint. Ce travail, fort estimé, est une véritable perle que possède l'église de Germigny. On regrette qu'une couche de peinture ne permette pas de distinguer suffisamment la délicatesse du ciseau.

Le principal personnage est le saint anachorète. De race royale, il a, depuis plusieurs années, renoncé au faste, aux grandeurs du siècle; son dessein bien formel est de vivre dans la solitude, heureux de ne s'occuper que de son salut. On le voit debout devant son ermitage, au pied d'un chêne, tenant une bêche de la main gauche. Il porte la robe, le scapulaire et le capuchon des Bénédictins; il a la tête rasée.

A ses pieds, un genou en terre et la tête découverte se présente l'ambassadeur d'Ecosse, revêtu d'une cotte de mailles, et tenant dans ses mains un plateau sur lequel sont le sceptre et la couronne royale qu'il offre au saint, héritier du trône par sa naissance, le conjurant de quitter sa solitude pour habiter un palais.

Derrière l'ambassadeur sont, debout, trois autres personnages richement vêtus et casqués ; un jeune page tient leurs chevaux par la bride. Dans l'ombre se dessinent des piques et le drapeau d'Ecosse à l'écu fleurdelisé avec un léopard sur champ.

L'attitude de ces personnages est celle de l'anxiété; ils semblent tous se joindre à l'ambassadeur pour solliciter le saint de ne pas décliner l'honneur que lui défèrent sa naissance et son pays. Mais l'anachorète, dont la physionomie est empreinte d'une douceur inexprimable, semble détourner la tête de cette scène si pénible à

son cœur; de la main droite il fait un geste de refus. Ce n'est pas une couronne éphémère qu'il ambitionne ; il veut en conquérir une qui soit impérissable.

Dans le ciel du tableau au-dessus des personnages apparaissent deux anges dont l'un tient une couronne d'immortelles; l'autre une branche de lys, symbole de l'innocence récompensée.

Tout ce travail, digne de fixer l'attention des archéologues, est exécuté en plein-relief et encadré dans un rétable composé de deux colonnes cannelées avec chapiteaux de l'ordre composite et surmontées d'un entablement avec un fronton semi-circulaire au milieu duquel figure une tête d'ange aux ailes éployées.

Les autres travées de cette nef ne présentent aucun intérêt ; elles sont éclairées par deux fenêtres ogivales de construction récente. Seulement, au pilier de la deuxième arcade, on voit une statue de Notre-Seigneur montrant la plaie de son côté; elle est moderne et d'un assez bon travail.

Telles ont été nos impressions et nos remarques en visitant ce monument religieux. Isolé de toute habitation, on circule facilement autour; on a creusé au nord au pied des murailles, mettant presque à jour les fondations, un fossé profond et large, pavé en grès, défendu par une barrière en cœur de chêne, et, ce travail dû à l'initiative du conseil de fabrique en 1855, a singulièrement contribué à l'assainissement de l'église.

Parmi les curés qui ont administré cette église, il en est qui ont légué leurs biens et à l'église et aux pauvres. L'un d'eux, M. Le Camus eût été certainement de nos jours un archéologue distingué; il nous a laissé des notes assez curieuses dont il sera fait mention plus loin.

## III. CHATEAU ET SEIGNEURS DE GERMIGNY.

Fier à bon droit de son église et des richesses artistiques et architecturales qu'elle renferme, le village de Germigny possédait encore un monument important, si l'on en juge par ce qui reste de vestiges offrant de l'intérêt à l'archéologue. Le temps ou les guerres l'ont bouleversé et réduit à la modeste condition où il est aujourd'hui. C'était un château féodal qui abrita souvent de hauts et puissants seigneurs, des princes, des princesses.

Que reste-t-il maintenant de ce monument? A peine quel-

ques fragments de son antique splendeur. Dans une visite que nous faisions, il y a quelque temps, M. l'abbé Denis et moi, nous admirions la vaste construction de ce vieux manoir terminée par une toiture aiguë.

Au premier, au deuxième et au troisième étages sont encore d'immenses salles, ornées de vastes cheminées de pierres. Nous avons regretté la démolition récente d'une de ces cheminées, la plus intéressante sans contredit. Son manteau formait avancement avec toiture couverte d'ornements figurant des écailles ; les pilastres grossièrement arrondis présentaient de chaque côté un écusson d'azur à la croix engrelée, cantonné de quatre étoiles.

On voit encore dans une des salles la poutre qui soutient le plafond ornementé de fleurs de lys, et sur les solives apparaissent des étoiles et des losanges.

Au rez-de-chaussée existe un couloir formant deux travées, pourvues de voûtes ogivales dont l'une des clefs a pour ornement une petite croix, marquée de coquilles, avec deux anges ; l'autre présente une simple rose épanouie.

Ce couloir conduit à un magnifique escalier en spirale avec marches très-larges et peu élevées, œuvre du milieu du xv^e siècle. L'escalier donne accès aux étages supérieurs et aux vastes salles dont il a été parlé. Il était enfermé dans une très-belle tour dont le mur extérieur a été mutilé et ne présente plus actuellement que la forme d'un angle.

Du pied de cet escalier et vers le nord, on pénètre dans une pièce tout à fait délabrée qui servit, dit-on, autrefois de chapelle. On n'y voit plus qu'une travée avec une voûte et une fenêtre ogivales.

Sous les édifices qui existent à l'est, non loin de la vieille tour se trouvent encore de magnifiques caves d'une solide construction. La voûte de l'escalier qui conduit dans ces caves est fort remarquable ; elle présente autant de saillies qu'il y a de marches à descendre. Ce singulier effet a déjà été vu dans un immense escalier qui conduit à un souterrain du château du Vivier (Seine-et-Marne.)

On est dans la première cave après la sixième marche ; mais on n'arrive dans la deuxième qu'en descendant encore vingt-et-une marches ; elle est parfaitement voutée et se divise en quatre caveaux.

Ces caves et les restes des anciennes constructions que nous avons sommairement décrits sont les seuls débris qui aient survécu et qui témoignent de l'importance primitive du manoir.

Les autres bâtiments ont été démolis à diverses époques ou appropriés aux usages d'une ferme en exploitation. Il ne reste plus à l'angle

du sud-ouest qu'une petite tour dont l'étage supérieur a été reconstruit. Ainsi le temps, ainsi les révolutions changent la face des choses. Ce qui donnait autrefois à Germigny une prépondérance relative, quand de nobles personnages venaient y fixer momentanément leur séjour, n'existe plus, et ce village n'a plus rien qui le distingue des autres. Son passé pourtant ne saurait être voué à un éternel oubli. Pourquoi ne pas raviver ses vieux souvenirs? Il nous paraît intéressant de dire le nom des hôtes puissants qui ont à divers âges habité le château.

### § Ier. — MAISON DE CUISE.

Le premier seigneur de Germigny, qui soit connu, portait le nom d'*Adam de Cuise*. D'où provenait cette famille? quelle était son origine? En feuilletant notre histoire nationale, nous avons trouvé des documents qui semblent donner à la question une solution péremptoire.

Sous le règne des Carlovingiens d'immenses forêts couvraient le Beauvoisis, l'Ile-de-France et le Valois : elles étaient réunies dans le Noyonnais, sous le nom de forêts de *Servais, Sylvacum*. « Percée en « plusieurs endroits, défrichée en d'autres, dit un historien, cette « forêt fut par la suite divisée en deux portions principales, qu'on « nomma forêt de *Brie* et forêt de *Cuise*. La forêt de *Cuise* que les « anciens auteurs nomment *Sylva Cotia* ou *Cuisa*, et dont les forêts « de Compiègne, de Hallate et de Chantilly ne sont que des dé- « membrements, avait alors une grande importance; c'était pour « les rois et pour les princes de la seconde race un lieu de plai- « sance. »

Incontestablement ces princes y construisirent un manoir féodal qui, plus tard, fut donné à un gentilhomme du Valois; delà se forma la maison de Cuise.

Que le château ait disparu depuis longtemps, aucun monument n'est ici-bas éternel, mais il reste encore aujourd'hui un souvenir permanent de son existence, et l'ancienne famille qui porta le nom de *Cuise* retrouverait de nos jours le titre de son fief et de sa noblesse dans le village de l'arrondissement de Compiègne, appelé *Cuise-la-Motte*.

Il n'est pas douteux, ce nous semble, que le seigneur de Germigny ait été l'un des membres de cette antique famille. Ce seigneur a-t-il habité le manoir dont il reste quelques vestiges, ou bien son château féodal a-t-il fait place à un autre que construisit la maison

de Soissons sur les ruines du premier? Nous ne pouvons trancher la question, mais après tout, cela importe peu.

### 1°. *Adam de Cuise.*

Premier seigneur connu de Germigny, Adam de Cuise avait le titre d'écuyer, premier degré de la noblesse à cette époque. Il vivait sur la fin du XIVe siècle. Comment devint-il seigneur de Germigny? Nous croyons être dans le vrai en affirmant qu'il tint cette terre du chef de sa femme, Marguerite de Villiers. Cette dame appartenait à l'une des plus importantes familles de la localité. On trouve, en effet, le nom de Villiers inscrit presque à chaque page des registres de la paroisse. Au XVIIe siècle, Jacques de Villiers et Antoine de Villiers remplirent successivement à Germigny les fonctions de Maire, investi de la justice seigneuriale. Pendant une longue période la famille de Villiers a joui d'une grande considération dans le village, et l'union qu'Adam de Cuise y a contractée n'eût rien qui blessât les convenances et les exigeances de la noblesse.

Ce seigneur mourut en 1300 et fut enterré dans l'église, comme l'indiquait sa tombe placée devant les marches du sanctuaire, et dont M. Le Camus a consigné l'inscription sur le registre de 1778. Elle était ainsi conçue : « Cy gist noble personne Adam de Cuise, « seigneur de Germigny, de Neufmontiers, et dame Marguerite « de Villiers... » le reste est effacé. On lit encore : « 1300. » « Il en est fait mention, ajoute M. Le Camus, au Nécrologe en vélin, page 26, où il est qualifié écuyer et seigneur en partie de Germigny. »

### 2°. *Antoine de Cuise.*

Les successeurs d'Adam de Cuise sont inconnus jusqu'au commencement du XVIe siècle (1). Nous trouvons alors comme seigneur de Germigny l'un de ses descendants, Antoine de Cuise, qui mourut en 1509. L'inscription de sa tombe, conservée par M. Le Camus, portait ces mots : « Cy gist noble personne Antoine de Cuise, mort « le dernier jour de septembre 1509 et damoiselle... » le reste est effacé. « Il en est fait mention au Nécrologe en vélin, page 56, ajoute

(1) L'un d'eux fut débouté en 1467 de la prétention qu'il avait élevée de percevoir une mine d'avoine par chaque ménage de la seigneurie des Dames de Chelles, à Coulombs. (Inventaire des Titres de Chelles, Arch. dép. de Seine-et-Marne).

« notre annaliste, et il y est qualifié d'écuyer et de seigneur de « Germigny. »

Ces deux tombes n'existent plus ; elles ont été levées et sciées au mois de septembre 1778, probablement pour servir de marches. Motif insuffisant et malheureux ! comment excuser cet acte inqualifiable de M. Le Camus ? Ne comprenait-il pas qu'il faisait disparaître des souvenirs irrécusables du passé ? L'annaliste, aurait dû s'opposer à la destruction d'un fait historique de sa paroisse écrit sur la pierre : l'amour de l'archéologie, on le voit, ne faisait pas alors vibrer le cœur des savants.

Nous n'avons pu connaître les membres de cette famille qui ont été seigneurs de Germigny, après Antoine de Cuise. Suivant une vieille tradition, que rapporte l'un de nos chroniqueurs, cette famille aurait été dépossédée de son domaine, pour avoir chaudement embrassé le calvinisme, et la terre de Germigny, saisie par acte royal, aurait été annexée au comté de Soissons, au XVII^e siècle. Déjà sans doute on était en plein droit moderne.

## § 2. — MAISON DE BOURBON-SOISSONS.

### I. *Charles de Bourbon.* (1608-1612.)

Charles de Bourbon, comte de Soissons, était en possession de la terre de Germigny dès l'année 1608. Né le 3 novembre 1556, ce seigneur était fils de Louis I^er de Bourbon, prince de Condé, tué à Jarnac, et de Françoise d'Orléans-Longueville. On croit qu'il fit bâtir le château de Germigny. Après avoir pris part à toutes les intrigues du temps, puisqu'il se déclara successivement pour la Ligue, pour Henri de Navarre, pour Henri III, il se réunit enfin de bonne foi à Henri IV et lui rendit de grands services par sa bravoure.

On le vit quelquefois dans sa seigneurie, et en 1608, il eut à régler un différend avec le prévôt de Crécy-en-Brie, Jean Goujon, au sujet d'une redevance de 7 septiers de blé affectés à la place où était le moulin à vent. Cette place comportait trois arpents. La redevance fut maintenue par arrêt de la Cour du 28 mars 1609.

De sa femme Anne, comtesse de Montafié, il eut trois enfants : deux filles, Louise et Marie, et un fils, Louis de Bourbon.

Pendant la Fronde, ce prince se ligua contre la régente avec le grand Condé, son neveu ; il mourut en 1612.

*II. Louis de Bourbon.* (1612-1641.)

Ce seigneur n'avait que huit ans à la mort de son père. Il était né le 11 mai 1604, et il hérita du comté de Soissons et du domaine de Germigny qui fut administré par sa mère.

Sa présence et sa demeure au château de Germigny sont constatées par la relation d'une cérémonie religieuse qui eut lieu au village. Lors de la bénédiction de la plus grosse cloche de l'église en 1615 (1), Louis de Bourbon remplit les fonctions de parrain; la marraine fut Marie de Lorraine, abbesse de Chelles, couvent propriétaire de quelques biens-fonds sur le terroir de Germigny.

Pendant la minorité de ce jeune prince, madame la comtesse de Soissons, sa mère, obtint la rédaction du terrier de la seigneurie. Les lettres-patentes du 17 janvier 1630 ont été enregistrées le 2 avril suivant par le prévôt du Châtelet de Paris. Le notaire tabellion, Nicolas Herbelin, en résidence à Coulombs (2), fut commis à l'exécution de cet acte seigneurial par décision du 20 juillet 1635.

A la suite de la description des biens du domaine de Germigny sont inscrites sur le registre-terrier les différentes propriétés situées dans l'étendue et de la mouvance de la seigneurie. On y voit figurer comme principaux propriétaires : maître Christophe Balham, prêtre, grand chapelain à Meaux; son frère, Antoine Balham, médecin à Germigny; dame Marie Bénard, veuve de Jean Meunier; madame Denis Moreau; maître Nicolas de Vézier, écuyer, sieur de la Presle (3), qui possédait une maison dans le rue de la Vallée et beaucoup de terres; maître Pierre Fressard et, enfin, d'autres propriétaires moins bien dotés.

Le rédacteur du terrier a décrit encore les parcelles de terre que possédait madame la comtesse dans l'étendue de la seigneurie, successivement propriété du Chapitre de Meaux et de l'abbaye de Chelles, contiguë à ses domaines; puis les parcelles qui étaient

(1) « Le 26 mai 1778, écrit M. Le Camus, j'ai lu sur les cloches les inscriptions « ici transcrites par moi le même jour.

Sur la grosse cloche est écrit :

« Louis de Bourbon, comte de Soissons, seigneur de Germigny. Marie de Lor- « raine, abbesse de Chelles, messire Jean Meunier, curé de Germigny, 1615. (Ext. du Reg. des baptêmes de 1778.)

(2) Ce tabellionage dépendait du bailliage de La Ferté-Milon.

(3) Il existe encore des vestiges de la propriété de la Presle sur le territoire de Vendrest. Des fossés entourent une maison en ruines.

dans la seigneurie de Boyenval, apanage du comte de Tresme, seigneur des Essarts. Ces parcelles consistaient en neuf quartiers de terre, qui avaient pour limites le terroir de Boulard et aboutissaient de l'autre côté au chemin des Templiers (1).

Le prince Louis de Bourbon, sorti de la tutelle de sa mère, s'occupa peu de l'administration de sa terre de Germigny. Mêlé par sa haute position à toutes les intrigues de la Cour, il fut l'un des mécontents et participa à la révolte de Gaston d'Orléans. Avec les ducs de Bouillon et de Guise il livra bataille aux troupes du Roi, qu'il eut le malheur de vaincre à la Marfée le 6 juillet 1641. C'est toujours un crime de porter les armes contre sa patrie ; au milieu de son triomphe il trouva une mort, qui encore aujourd'hui est un problème historique; car il fut tué sans qu'on ait jamais bien su par qui, ni comment.

« Le comte de Soissons, dit un historien (2), était bien fait de « sa personne; mais d'un esprit médiocre et défiant, fier, sérieux, « ennemi du cardinal de Richelieu, dont il avait refusé d'épouser « la nièce, et plus considérable à la Cour par cette haine, qui lui « avait rallié tous les mécontents, que par ses autres qualités. »

### *III. Louise de Bourbon.* (1641-1659.)

Le domaine de Germigny, à la mort du dernier Soissons, pas à à sa sœur, Louise de Bourbon, mariée à Henri II d'Orléans-Longueville. On ne sait rien d'intéressant à citer pendant tout le temps qu'elle fut dame de Germigny. Elle a dû pourtant séjourner dans

(1) La tradition populaire affirme qu'au sud-ouest de la ferme de Boyenval et à une très-faible distance, il y avait au moyen-âge une maison de Templiers, assise auprès d'une source que l'on voit encore. On appelle ce climat les Essarts. L'historien dom T. Duplessis ne fait nulle mention de cet établissement dont le souvenir vit toujours au sein des populations qui en redoutaient le voisinage. Les anciens disent qu'une femme n'osait passer sans escorte devant cette maison dont les murs longeaient le chemin qui va à Crouy.

Nous avons plusieurs fois visité ces lieux, et l'existence d'une maison importante construite autrefois à l'endroit désigné, ne doit faire aucun doute.

Dans nos entretiens avec les fermiers actuels de Boyenval, MM. Vignon, nous avons appris qu'à plusieurs époques les ruines de cette maison ont été déblayées et les pierres des fondations mises à jour sur une étendue assez vaste pour faire juger de l'importance de cette demeure. Probablement on retrouverait encore des indices de ces constructions.

(2) M. de Genoude, *Histoire de France*, Louis XIII, tome XIV, page 32.

le manoir féodal, au moins quelques jours, en 1659. Elle y reçut une dame illustre, Marie de Bourbon, sa sœur, qui avait épousé en 1625 le prince de Carignan, Thomas de Savoie.

En effet, un acte des registres de la paroisse de Germigny contate qu'en l'année 1659, dame Marie de Bourbon fut marraine de la troisième cloche. Dans cette cérémonie, son fils, le prince Eugène-Maurice-François de Savoie-Carignan (1) remplit les fonctions de parrain. Madame Louise de Bourbon, dame de Germigny, avait fait à sa sœur et à son neveu cette gracieuseté. De son mariage avec Henri d'Orléans elle eut une fille qui lui succéda dans la possession de la terre de Germigny.

### IV. *Marie d'Orléans, duchesse de Nemours.* (1659-1694.)

Issue du mariage d'Henri II d'Orléans et de Louise de Bourbon, la princesse Marie naquit en 1625; elle reçut dans son enfance une éducation très-soignée et devint une femme de savoir. Mariée à Henri II de Savoie, duc de Nemours, elle hérita de tous les biens de ses frères et devint châtelaine de Germigny vers 1659, époque de la mort de son mari, auquel elle survécut longtemps, puisqu'elle ne mourut qu'en 1707. « Elle laissa des *Mémoires*, écrits « avec fidélité, dit M. de Feller, mais d'un style très-léger. Elle « y fait des portraits pleins de finesse, de vérité et d'esprit, « des principaux auteurs des troubles de la Fronde dont elle décrit l'histoire. » L'auteur d'une Notice sur Blandy (2), domaine que possédait aussi la famille de Bourbon-Soissons, nous fait connaître que la princesse Marie d'Orléans aimait à résider dans sa maison de Blandy. Nous pouvons croire qu'elle n'aura pas délaissé complétement celle de Germigny, et que plusieurs fois elle aura réjoui ses vassaux par sa présence toujours si recherchée.

En 1694 elle a fait donation de la terre de Germigny au fils na-

(1) Ce jeune prince, entré au service de France, fut successivement colonel-général des Suisses, gouverneur de Champagne et promu, en 1672, au grade de lieutenant-général. Si ces hautes dignités jetèrent de l'éclat sur sa vie, il ne fut pas à l'abri des chagrins domestiques. Il avait épousé, en 1647, la belle et intrigante Olympe Mancini, dont on connaît la vie aventurière et la mort misérable arrivée à Bruxelles, en 1708 : dans les derniers jours de son existence, elle fut abandonnée même de son fils, le célèbre prince Eugène.

(2) M. l'abbé Delaforge, membre fondateur de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne, curé de Saint-Port.

turel du dernier comte de Bourbon-Soissons, Louis-Henri, légitimé Bourbon, prince de Neufchâtel.

*V. Louis-Henri de Bourbon.* (1694-1703.)

Connu d'abord sous le nom de chevalier de Soissons et d'abbé de Coutures, ce prince délaissa tous ses bénéfices et prit le titre de prince de Neufchâtel. Dans la même année qu'il reçut comme en apanage la terre de Germigny, il épousa Anne-Cunégonde de Montmorency-Luxembourg, qu'il rendit veuve en 1703, la laissant tutrice de ses deux filles.

*VI. Louise-Léontine-Jacqueline de Bourbon-Soissons.* (1703-1721.)

Unique héritière du prince de Neuchâtel dont elle était fille, héritière aussi de sa sœur, Madame de Toullenelle, donataire universelle et particulière entre vifs et légataire universelle substituée de Marie d'Orléans de Nemours, Louise-Léontine-Jacqueline de Bourbon-Soissons, entra en 1703 en possession de la seigneurie de Germigny.

Elle épousa en 1710 Charles-Philippe d'Albert de Luynes. De son mariage naquit un fils le 24 avril 1717. Madame de Luynes, trois ans après, rendait le dernier soupir; elle mourut le 11 janvier 1721, âgée seulement de 26 ans.

## § 3. — MAISON DE LUYNES.

*I. Marie-Charles-Louis d'Albert de Luynes.* (1721-1771.)

Par son mariage avec le duc de Luynes, Madame de Bourbon fit entrer le domaine de Germigny dans cette illustre famille. Son fils, Marie-Charles-Louis d'Albert de Luynes recueillit du chef de sa mère, la terre de Germigny, dont son père eut la gérance pendant sa minorité.

Ce jeune seigneur fut nommé capitaine dans le régiment de son père, en 1732; promu en 1754 au grade de colonel-général des dragons, il fut fait gouverneur de Paris en 1757, et s'y fit remarquer par son intelligence et par sa bravoure. Il avait épousé en premières noces Thérèse-Pélagie d'Albert de Grimberghen, qui mou-

rut en 1736, et en secondes noces, le 27 avril 1738, Henriette-Nicole d'Egmont Pignatelli (1).

Suivant une petite note insérée au papier-terrier, le duc de Luynes acquit des sieur et dame Leclerc, le 16 mai 1732, le moulin à vent de Germigny avec son accint, et ajouta aussi quelques parcelles de terre à sa propriété.

Un peu plus tard, ce seigneur voulut constater ses droits féodaux d'une manière régulière en faisant procéder à la rédaction d'un nouveau terrier. Les lettres qui le prescrivent sont du 4 mars 1750; elles ont été vérifiées aux requêtes du palais, et leur exécution ordonnée par sentence du septième jour du même mois. Ce n'a pas été toutefois sans difficulté et sans de vives réclamations de la part des vassaux qu'il a pu être établi (2). Lésés dans leurs intérêts par certains droits qu'on voulait leur imposer, les habitants exposèrent dans un mémoire les demandes du seigneur, en admirent volontiers quelques-unes, mais refusèrent énergiquement d'accepter les autres, les déclarant injustes et le prouvant par une savante et chaleureuse discussion.

Ils choisirent pour leur avocat auprès de M. de Luynes ou son conseil, un homme considérable, M. l'abbé Pommier, conseiller de la grande Chambre du Parlement de Paris, ancien doyen de l'église de Rheims, abbé commendataire de l'abbaye royale de Bonneval, demeurant alors à Gandelu. Nous n'avons pu découvrir s'il a été fait droit aux réclamations des habitants et si leur puissant intermédiaire obtint la radiation des droits qui les blessaient si vivement.

M. de Luynes mourut en son hôtel à Paris le 8 octobre 1771.

*II. Louis-Joseph-Charles-Amable d'Albert de Luynes.* (1771-1794).

Le domaine de Germigny devint, en 1771, propriété de ce seigneur, l'un des plus riches de France, ayant recueilli de son père une immense fortune. Louis-Joseph-Charles-Amable d'Albert de

(1) Cette duchesse de Luynes et de Chevreuse était une femme de grande vertu et de beaucoup de savoir. Elle composa, en 1751, pour l'éducation de son fils le comte de Dunois, mort à 18 ans en 1758, un cours de rhétorique et de philosophie, remarquable par le style, l'érudition et la méthode.

(2) Nous renvoyons à la fin de cette notice la copie d'une pièce fort curieuse qui constate le fait. Elle existe encore dans les archives de la paroisse.

Luynes était né le 4 novembre 1748 et à vingt-trois ans il se trouvait haut et puissant seigneur. La brillante instruction qu'il reçut de sa mère en avait fait un homme sérieux et capable de prendre part aux grands évènements qui se préparaient. Bientôt il fit une alliance assortie; le 19 avril 1768, Guyonne-Élisabeth-Josèphe de Montmorency-Laval, fille du maréchal de Laval, née le 14 février 1755, devenait sa femme. Cette nouvelle duchesse de Luynes fut dame du palais de la reine Marie-Antoinette; elle était fort instruite, d'une grande intelligence, de beaucoup d'esprit et de cœur.

Il est fort douteux qu'ils aient jamais visité leur propriété de Germigny. Par acte du 18 avril 1786 passé devant Me Maulnoir, notaire à Coulommiers, le domaine de Germigny était loué au sieur Antoine-Nicolas Viet et à dame Marie-Louise Aubry, son épouse.

Les mauvais jours allaient succéder à des jours d'espérance. Le roi Louis XVI venait de convoquer les États généraux, et le duc de Luynes fut l'un des députés de la noblesse de Touraine. Nous n'avons point à raconter les phases diverses de ces assemblées qui changèrent par des décrets successifs la législation, la situation et les coutumes de nos pères.

La noblesse y perdit ses titres et ses droits féodaux; le clergé, soumis à de terribles épreuves, souffrit une effroyable persécution. Les biens des nobles émigrés, des riches suspects, des cures, des églises furent vendus souvent à vil prix : il fallait couvrir le déficit national.

Au début de cette révolution, le duc de Luynes se démit de sa charge de colonel-général. La duchesse qui avait des idées libérales, prit part avec plusieurs autres grandes dames aux préparatifs de la grande fête de la fédération en 1790; on la vit charrier de la terre avec une brouette d'acajou aux terrassements exécutés dans le champ de mars. Ces avances faites au mouvement révolutionnaire, cette marque d'attachement à ce qu'on appelait alors liberté, égalité pour tous, furent trouvées suspectes sans doute; elles ne mirent point leurs auteurs à l'abri des fureurs de la démagogie. Le duc de Luynes n'émigra pas, il se retira à Dampierre en 1792. Deux ans plus tard, il vendit sa terre de Germigny, et, la même année 1794, il fut arrêté et emprisonné rue de Lourcine avec la duchesse, sa femme, et sa fille, madame la vicomtesse de Montmorency. Ils ne durent leur salut qu'au 9 thermidor. Le duc de Luynes fut nommé membre du Conseil

général de la Seine après le 18 brumaire, et du Sénat conservateur le 1er septembre 1803. Il mourut le 20 mai 1807

*Propriétaires du domaine de Germigny depuis la Révolution.*

1. M. Turquis (Claude) acheta ce domaine de M. de Luynes. L'acte de vente est du 16 frimaire an III (6 décembre 1794).

2. M. Lachez d'Helbecq (Auguste-Joseph-César) en devint propriétaire par l'intermédiaire du sieur Godard, homme de loi, qui l'acheta en son nom le 23 germinal an III (12 avril 1795).

3. M. Thierry (Claude-Antoine) et sa femme, Fouclair-Madurier (Antoinette-Françoise), acquirent cette propriété du précédent. L'acte de vente est du 4 vendémiaire an VIII (26 septembre 1799).

4. M. Gibert (Louis-Armand), joaillier des relations extérieures à Paris, l'acquit à son tour des précédents, le 18 septembre 1807. Ce domaine est encore propriété de cette famille.

## § 4. — CURÉS DE GERMIGNY.

On nous permettra de compléter cette notice en donnant la liste des curés qui ont successivement administré la paroisse. Depuis la fondation de l'Église jusqu'au commencement du XVIIe siècle, les documents nous font défaut et rendent impossible ce travail qui offrirait certainement de l'intérêt.

### *I. Messire Jean Musnier.* (1611-1645).

Au commencement de l'année 1611, messire Jean Musnier administrait la paroisse de Germigny comme le témoignent les actes dressés par lui. On le vit plein de zèle pour la décoration de son église et la bonne administration de sa paroisse. Sentant le poids de la vieillesse et ne pouvant plus faire autant de bien qu'il le désirait, il eût besoin d'un aide et obtint de M. Dominique Séguier, évêque de Meaux, M. l'abbé Hullin qui exerça les fonctions de vicaire jusqu'à la mort du vénérable curé et jusqu'à l'arrivée de son successeur.

### *II. Messire Jacques Dupont.* (1645-1649).

Installé en 1645, cet ecclésiastique tint peu d'années la cure de Germigny; il mourut sur la fin de juin 1649. L'acte qui con-

state son inhumation, rédigé par frère Simon Daret, cordelier, est conçu en ces termes : « Le lundi 30 juin a été enterrée dans « le chœur de l'église N.-D. de Germigny-lez-Coulombs, vénéra- « ble et discrète personne messire Jacques Dupont, curé dudit « lieu, lequel ayant bien vescu et départi libéralement de ses « biens aux pauvres, Dieu qui ne se monstre poinct ingrat à l'en- « droit de ceux qui font des œuvres de miséricorde pour l'amour « de lui, lui a donné la grâce de bien mourir après avoir reçu les « sacrements de l'Église. » Le même P. Cordelier fut administrateur de la paroisse pendant l'intérim.

### *III. Messire Antoine Levachel.* (1649-1668).

Mre Levachel fut installé au mois de décembre 1649. Sous son administration la décoration de l'autel principal fut achevée, comme il appert d'une pièce dont il a précédemment été question et de laquelle il résulte que le sieur Robert Renel peignit deux panneaux du rétable représentant sur l'un saint Hubert, et l'autre sainte Madeleine au désert.

Ce vénérable curé donna la sépulture chrétienne à Claude, sieur de Miraumont, écuyer, le 8 mai 1659, et à maître Jacques de Villiers, en mai 1667.

Pendant la maladie qui termina ses jours et dont le terme nous est inconnu, l'abbé Jean Quedeville, prêtre du séminaire de Meaux, fut chargé du service paroissial.

### *IV. Messire François Lamy.* (1668-1690).

Cet ecclésiastique n'avait que 27 ans lorsqu'il prit possession de la cure de Germigny, au mois de mai 1668.

Marchant sur les traces de ses prédécesseurs, il déploya un véritable zèle sacerdotal et eut un soin tout spécial des déshérités de la fortune. Le souvenir de sa bienfaisance est toujours au sein de la population de Germigny. Ses traits ont été transmis par le peintre auteur du tableau de l'Adoration des bergers, qu'on voit dans l'église.

Sous son administration moururent Nicolas Poncet, laboureur, qui donna à l'église et à la cure un quartier de terre pour la célébration annuelle d'une messe anniversaire du jour de son décès ; Antoine de Villiers, maire, et Antoine de Valtionne Lamy, procureur fiscal de la commune.

Maître Lamy était jeune encore quand il mourut. L'acte de son inhumation, rédigé à la date du 28 novembre 1690, dit : « Qu'il « desservit cette paroisse à la gloire de Dieu, au salut et à l'édi- « fication des siens, l'espace de 22 ans. » Maître Simon Vaquette, prêtre curé de Crouy, doyen de Gandelu, présida les obsèques.

*V. Messire Hyppolite Lamy.* (1690-1717).

Frère ou neveu du précédent, messire Lamy (Hyppolite) exerça par intérim les fonctions de curé, aussitôt la sépulture de l'ecclésiastique du même nom.

Nous ne connaissons qu'un fait de son administration que nous enregistrons volontiers; il est toujours intéressant pour une paroisse. Mgr le cardinal de Bissy, évêque de Meaux, donna au curé de Germigny rendez-vous dans la paroisse de Gandelu, et messire Lamy présenta à la confirmation 81 enfants, ses paroissiens.

Hypolite Lamy mourut le 5 janvier 1717, et fut inhumé le lendemain dans le cimetière par M. le doyen de Gandelu, curé de Tancrou. MM. Fournier, curé de Coulombs, et François Cotelle, notaire, assistèrent à cette funèbre cérémonie.

*VI. Messire Jean-François Lemaire.* (Janvier et février 1717).

Cet ecclésiastique ne resta à Germigny que pendant les mois de janvier et de février 1717. Nous croyons qu'il fut nommé à une autre paroisse.

*VII. Messire Augustin Dubié.* (1717-1725).

Augustin Dubié prit possession au mois de mars 1717.

La veille de la Pentecôte, 31 mai 1721, les deux cloches de l'église convoquaient les fidèles de la paroisse et leur annonçaient un joyeux événement : une troisième cloche qui remplaçait celle fondue en 1659, allait être bénite. Ce jour-là, tout le monde fut sur pied et en grande cérémonie; une pieuse curiosité amena même beaucoup de personnes du voisinage. Le parrain de la nouvelle cloche fut maître Jean-François Ladmiral, maire et juge de Germigny; et la marraine, dame Marie-Anne Drap, épouse du sieur Pierre Brisemontier, procureur fiscal.

Messire Dubié fut nommé à une autre cure quatre ans après cette cérémonie.

### *VIII. Messire Musnier.* (1725-1729).

L'installation de ce nouveau curé eut lieu au mois de janvier 1725. D'une santé déplorable, M. Musnier, dès l'année 1726, ne put remplir les fonctions de sa charge, et Mgr le cardinal de Bissy nomma comme vicaire l'abbé Lottin, qui devint, en 1727, curé de Dhuisy. A partir de cette époque, des prêtres auxiliaires administrèrent la paroisse : frère Emmanuel, frère Hugues, frère Léon, frère Pierre-Bernardin Cailleau, cordelier, missionnaire apostolique, et frère Josse.

### *IX. Messire Jean Goussard.* (1729-1767).

M. Goussard (Jean) ayant pris possession sur la fin de l'année 1729, administra la paroisse pendant l'espace de trente-huit ans (1).

Au mois de mai 1732, Mgr l'évêque de Québec, député par le cardinal de Bissy, honora de sa présence la paroisse de Germigny, et y donna le sacrement de confirmation à 63 enfants. Le même sacrement fut administré à Gandelu le 30 juin 1745, à 82 enfants de Germigny, et à 53 en 1756, par Mgr Antoiné Réné de la Roche de Fontenille. Le successeur de ce prélat, Mgr Jean-Louis de la Marthonie de Caussade, confirma les enfants de Germigny à Cerfroid et à Crouy les 12 et 13 juin 1765.

La troisième cloche ayant été cassée en 1762, il fallut de nouveau la refondre, comme elle l'avait été en 1759 et en 1721, et procéder à sa bénédiction. Cette fois, M. Flamant, curé de Coulombs, présida la cérémonie. Jean Goussard fut parrain, et

(1) Sous l'administration de ce curé, en 1734, on dressa un Nécrologe de l'église de Germigny-sous-Coulombs, aujourd'hui conservé aux archives du département, qui fait connaître le nom de quelques seigneurs antérieurement au XIVe siècle :

I. Mre P. de Marmoul, chev. seigneur de Germigny-sous-Coulombs, (service le 5 décembre), lequel donna jadis au curé 4 set. de blé, 1 pichet et mine de pois, sur le Champart. (Un arrêt du Parlement, du 14 août 1724, reconnut cette donation).

II. Mre G. Hugues, chev. seigneur de Germigny, qui donna 3 setiers 1 pichet de blé (service le 18 décembre).

III. Mre Pierre Miles de Cramoiselle, donateur de 8 set. de blé (service le 12 décembre).

IV. Mre Godefroy de Chat et sa f. (serv. le 23 déc.).

V. Rose Deuvers et M. J. Le Briois, son fils chevalier (service le 27 décembre). etc.

dame Anne-Nicole Le François, épouse de M. Jean-François Borniche, receveur de la terre de Germigny, remplit les fonctions de marraine; cette cloche porte les noms de Marie-Anne-Nicole.

Messire Goussard termina sa carrière sacerdotale le 1er mai 1727, et fut inhumé le lendemain par M. Sautreau, curé de May et doyen de Gandelu.

### *X. Messire Louis-Christophe Le Camus.* (1767-1783).

Quand M. Le Camus fut installé à Germigny en mai 1767, il quittait la cure de Saint-Fiacre. Il avait le titre de prédicateur du roi et en même temps celui de simple bénéficier de la cathédrale de Meaux, de la chapelle de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste.

Nous devons rendre hommage au soin que prit ce curé de consigner sur les registres de la paroisse les découvertes et faits dont il fut témoin. C'était un goût anticipé de l'archéologie. Nous rapporterons à la fin de cette notice différentes annotations toutes écrites de sa main.

M. Le Camus, après seize ans d'administration, mourut âgé de 53 ans, et reçut les honneurs de la sépulture ecclésiastique de M. Sautereau, curé de Tancrou et doyen de Gandelu, le 23 octobre 1783.

### *XI. Messire Paulmier.* (1783-1786).

M. Paulmier, curé de Germigny sur la fin de 1783, exerça trois ans et fut nommé ensuite à la cure de Chambry.

### *XII. Messire Jacques-Philippe Boitel.* (1786-1810),

DERNIER CURÉ EN RÉSIDENCE A GERMIGNY.

Cet ecclésiastique installé au mois de septembre 1786, eût bientôt à traverser la période révolutionnaire. Sommé de prêter le serment à la Constitution civile du clergé, il n'eût pas le courage d'un refus exigé par sa conscience. Pendant la terreur il ne put exercer ses fonctions ecclésiastiques et vit sans doute avec une profonde douleur les Jacobins de sa paroisse dévaster complétement l'église.

Après la tempête, pasteur faible, il reprit les obligations de sa charge; le nouvel évêque, Mgr de Barral, lui conféra de nouveaux

pouvoirs. Messire Boitel cessa ses fonctions de curé sous l'administration de M. de Faudoas, évêque de Meaux, vers l'année 1810. Nous ignorons le lieu de sa retraite et l'époque de sa mort.

Depuis lors, la paroisse de Germigny, quoique érigée en succursale, n'a jamais eu à demeure un curé spécial. Elle fut desservie tantôt par le curé de Coulombs, tantôt par celui de Dhuisy.

### § 5. — MAIRES DE GERMIGNY.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1. | *MM. Gaillet*, Louis. | | 1792 |
| 2. | *Lecomte*, François | | 1800 |
| 3. | *Boivin*, Louis-Marie | | 1808 |
| 4. | *Léguillette*. | | |
| 5. | *Tournet*, Théodore | | 1830 |
| 6. | *Martin* | | 1861 |

### 6. — MAITRES D'ÉCOLE ET INSTITUTEURS.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1. | *MM. Lepreux*, Vincent | | 1660 |
| 2. | *Levasseur*, Louis. | | 1670 |
| 3. | *Vincent*, Alexandre | | 1686 |
| 4. | *Génisson*, Etiene | | 1691 |
| 5. | *Vallée*, Louis. | | 1698 |
| 6. | *Lefèvre*, Christophe | | 1705 |
| 7. | *Charly*, André | | 1708 |
| 8. | *Gillet*, Clément-François | | 1718 |
| 9. | *Bailleur*, Pierre | | 1736 |
| 10. | *Susset*, François | février | 1738 |
| 11. | *Bocheron*, Pierre. | avril | 1738 |
| 12. | *Dupré*, Jean-Gabriel | | 1784 |
| 13. | *Cousin*, Pierre-Nicolas-Clovis | | 1790 |
| 14. | *Royne*, Louis-Simon | | 1821 |
| 15. | *Fichet*, Ernest | | 1859 |
| 16. | *Bénard* | | 1860 |
| 17. | *Dupont*, Louis | | 1861 |

### § 7. — APPENDICE.

*Mémoire à l'occasion de la confection du Terrier de 1750.*

A M. l'abbé Pommier, abbé de Bonneval, ancien doyen de

l'église de Rheims, conseiller en la grande Chambre du Parlement de Paris, à Gandelu.

Les habitants de Germigny-sous Coulombs, accablés sous le poids de l'autorité, réclament en leur faveur l'exécution des lois contre les demandes de leur seigneur, au sujet des nouvelles reconnaissances pour la confection d'un nouveau papier-terrier, où il est question de reconnaître des droits ou qui n'ont jamais existé, ou qui doivent être abolis.

Le premier écrit est en faveur du seigneur. « Une terre aban-« donnée, des droits négligés par des gens d'affaires ont donné « lieu à de malheureux paysans de refuser de reconnaître des « droits justes et légitimes. » Voilà ce que l'on écrit. Mais il est aisé de répondre à toutes ces imputations et d'en faire connaître la fausseté.

Pour cela exposons les demandes du seigneur auxquelles nous répondrons.

DEMANDES DU SEIGNEUR :

1° Que les censitaires passent déclaration de leurs biens pour la confection d'un nouveau terrier;

2° Qu'ils reconnaissent le cens;

3° Qu'ils reconnaissent les rentes;

4° Qu'ils reconnaissent une dîme de champart sur un certain canton désigné par des bornes.

5° Que les déclarations soient passées et acceptées par maître Hochard, arpenteur royal à Gandelu.

I.

Au premier et au deuxième chefs les censitaires n'ont jamais refusé de se soumettre, et quoique les ordonnances et différents arrêts les autorisent à refuser de les passer en autre lieu que le château dudit lieu, ou maison indiquée dans leur droit, ils ont donné des preuves de leur bonne volonté et de leur respect pour le seigneur en sortant même du lieu pour y parvenir.

II.

Mais pour les rentes les censitaires ne paraissent pas en pouvoir de les reconnaître; elles n'ont point été reconnues depuis 1630,

époque du dernier terrier. De là une prescription légitimement acquise. Cette loi est si respectable que s'en écarter, ce serait donner lieu à un bouleversement général. En effet, les titres les plus anciens revivraient contre des transactions et d'autres titres postérieurs qui se trouveraient perdus et qui annulent les anciens.

2° Les censitaires paraissent n'être pas en pouvoir de renoncer à ce droit de prescription (1). Ce serait donner un titre, sans aucune cause, qui pourrait dans tous les temps être imprégné de nullité avec raison, n'ayant pu faire revivre un droit éteint. *Quod semel exstinctum est non amplius reviviscere potest;* ce serait renoncer pour la postérité à une prescription une fois acquise; les lois ne permettant pas que ce qui est introduit pour le bien public souffre aucune atteinte du fait de quelques particuliers. *Jure publico pactis privatorum lædi non potest.* Leg. 1, de usu cap.

La prescription est un bénéfice que les lois et les coutumes ont établi (2), pour assurer la fortune des particuliers, en fixant l'incertitude des domaines par la possession, et le roi est si attentif à n'y point déroger, que quelques communautés ayant obtenu subrepticement des lettres de terrier dérogeant à la prescription, Sa Majesté donna sa déclaration du 19 avril 1681, registrée le 13 mai suivant, par laquelle elle révoque lesdites lettres de terrier, en abrogeant les reliefs de prescription insérés dans les lettres de terrier *voulons* et *nous plaît* que la prescription ne puisse nuire ni préjudicier aux vassaux, etc., (p. 84).

3° Les droits seigneuriaux, si contraires à la liberté publique, n'ont pas toujours subsisté; ils se sont formés dans des temps de ténèbres et de désordres, par violence et usurpation dans le xe et xie siècles, temps malheureux où l'autorité de nos rois était tellement affaiblie, que les seigneurs rendaient impunément leurs vassaux esclaves, et disposaient de leurs biens, de leur vie, de leur fortune et même de leur vie à leur gré. De ces temps sont dérivés les cens, les rentes, péage, corvées, banalités, champart, coutume, manœuvres, blairies, marciage, taille, mortaille, droit de guet et garde, etc. Or ces servitudes, excepté le cens qui est passé en droit commun, sont contraires à la nature des fonds naturellement libres. Il serait contre la nature des fonds de les charger de nouveau de ce que la violence avait établi, étant affran-

(1) Fréminville, page 598.
(2) Id., page 82.

chis des effets de cette violence par une prescription qui, dans ce cas, est la plus légitime.

4° Depuis le dernier papier-terrier de l'an 1630, la mutation de la totalité des biens s'est opérée plus de six fois, les acquéreurs ont acquis sans autre charge que le cens. Reconnaître des rentes dans un nouveau terrier, serait vouloir bouleverser entièrement la fortune des familles.

5° Par le rôle arrêté au Conseil général des Finances, l'église et la cure de Germigny ont été taxées à une somme considérable pour le droit d'amortissement et de franc aleu, et les quittances du trésorier portent pour le droit d'amortissement et de franc aleu de plusieurs héritages désignés et situés sur la paroisse de Germigny, seigneurie du roi et franc-aleu.

De là un raisonnement naturel : une terre en franc-aleu est une terre qui ne reconnaît aucun seigneur, sinon le roi, dont le trésorier reconnaît avoir reçu finance pour le droit de franchise; or, le roi déclare la terre de Germigny en franc-aleu ; donc le roi seul en est seigneur.

6° Les censitaires sont d'autant plus fondés dans la prescription que l'on voit par le terrier de 1630 qu'une infinité de fonds assujettis à des rentes ont été démembrés, et ce démembrement est réuni au domaine du seigneur; il faut donc en conclure que les particuliers se sont ainsi affranchis de rentes en abandonnant au seigneur une partie de leurs héritages. Il est d'autant plus aisé au seigneur de s'en convaincre qu'il a le loisir de découvrir cette vérité par son terrier et par un état de son ancien domaine et de son nouveau. Or, il verra que son nouveau domaine équivaut aux rentes prétendues. De là cesseront ces cris, qui en imposent d'abord : « Droits de terre, droits sacrés que des malheureux « veulent faire perdre; » et quiconque voudra s'instruire à fond sur cette matière s'écriera : « Droits de violence, droits injustes, « droits tyranniques, qui sont anéantis et qui ne doivent plus « revivre. »

## III.

La quatrième demande du seigneur est une dîme de champart à la onzième gerbe, sur un certain canton.

Avant de répondre à cette question, il est bon d'observer qu'un terrier contient des droits particuliers, ceux qui désignent la directe, et les droits généraux établis par des titres insérés au

préambule des terriers, tels que les corvées, les banalités, champart, tailles, etc.

1° Or, ceci posé, un seigneur ne peut faire reconnaître des droits généraux que par des titres précis qui les établissent, et ces droits généraux, exposés par un préambule sans titres, ne peuvent obliger les censitaires. (Frémin, p. 258; — M. Henri, t. I, liv. III, quest. 19. — M. Guiot, t. I, ch. IV). Ces auteurs prouvent que le préambule n'est qu'une préface qui annonce les droits du seigneur, laquelle il faut écarter ; que cette prétention énoncée par le préambule ne peut servir de titre. Les censitaires sont encore appuyés sur l'arrêt du Conseil d'État du 19 janvier 1666 :

« Art. 17. Comme aussi ordonne que tous les seigneurs et autres « prétendant droits de banalités, bouade, charroys, manœuvres, « corvées, servitudes, etc., et autres droits, seront tenus de rap- « porter dans un mois, pour tout délai, par-devant les juges « royaux dont ils dépendent, leurs terriers et autres titres anciens « pour la justification desdits droits, sinon, faute de ce faire, leur « fait défense de les exiger, à peine de 500 liv. d'amende, etc.

« Art. 18. Et en cas des rapports desdits titres, et après la véri- « fication desdits droits, sera fait par les juges un état sommaire « desdits droits, etc.

« Art 19. Fait défense auxdits juges de comprendre dans lesdits « états autres droits que ceux justifiés par lesdits titres, à peine « d'en répondre, en leur privé nom, de 300 liv. d'amende et d'in- « terdiction. »

De toutes ces autorités, il suit donc que le seigneur de Germigny ne peut exiger cette prétendue dîme n'ayant aucun titre, qui, supposé existant, ne pourrait avoir son exécution qu'après avoir été visé par les juges royaux. Que l'on ouvre le terrier de 1630, on y verra au frontispice qu'il est dit que six à sept habitans *sans aveu, sans biens*, ont comparu devant le notaire et ont dit que sur tel canton on avait coutume de lever le champart. Voilà le titre du seigneur qui en a senti si fort la caducité, qu'il n'a osé le faire mettre à exécution dans toute l'étendue du canton du champart prétendu. — Or, dire que les habitants ont rendu ce témoignage, ce n'est pas un titre.

2° Le seigneur demande non-seulement que l'on reconnaisse le champart sur les pièces de terre qui, suivant le terrier de 1630, y sont assujetties, mais encore sur le total d'un certain canton enclavé dans des bornes qui forment les limites des pièces de terre de quelques particuliers. Le seigneur s'attribue ces bornes

et prétend qu'elles forment les limites du champart. Démontrons-en le faux.

Suivant le seigneur, le village de Germigny est le centre de son prétendu dîmage; or, en prouvant que beaucoup de pièces, depuis les prétendues bornes en revenant vers le centre, ne sont point, par son terrier même, sujettes à cette dîme de champart, nous ferons voir comment la demande du seigneur est absurde et indigne d'être proposée, comme tendant à enlever à des malheureux leurs possessions, ou les charger par des prestations qui en emportent la valeur.

Preuves : Que l'on ouvre le terrier, on y verra d'abord que le champ appelé Saint-Étienne, enclavé dans les prétendues bornes, consistant environ en dix arpents, appartenant à plusieurs particuliers, n'est point sujet au champart;

Que les biens appelés les biens du Pré Duval n'y sont point sujets;

Que le lieu appelé les Chenevières n'y est point sujet;

On verra, au terrier de 1630, que l'article 1er de la déclaration de la Cure n'y est point sujet;

Que l'article 11 de la Déclaration nouvelle de la Cure, étant de la déclaration de Paul Moreau, faisant l'article 2, n'y est point sujet; — qu'un demi-arpent de terre faisant l'article 25 de la déclaration nouvelle de la Cure; l'article 26, l'art. 27 faisant aussi l'art. 27 de la déclaration de la Cure au terrier de 1630 ; l'article 28, 29, l'art. 34 faisant l'art. 22 au terrier de 1630; l'art. 41 faisant l'art. 23 de l'ancien Terrier, n'y sont point sujets;

L'Église donne aussi les mêmes preuves. Les art. 2, 3, 4, 5, 15, 19, 21, 22, 26, 27, 33, 34 de la déclaration de l'Eglise au Terrier de 1630, sont enclavés dans les prétendues bornes de champart, et n'y sont point assujettis.

L'article 2 de la Déclaration de Nicolas de Vézier;

Les articles 3, 4, 5, 11, 16, 45, 57, 79, 80, 81, 85, 86 de la Déclaration d'Antoine Leprieux au terrier de 1630 : tous ces articles ne sont point assujettis au droit de champart, et sont enclavés dans les prétendues bornes.

Il n'y a donc aucune déclaration qui ne fournisse de semblables preuves; il suit de là que les prétendues bornes ne peuvent servir au seigneur, et qu'en faisant reconnaître le champart sur les terres qui s'y trouvent enclavées, ce serait agir contre son terrier de 1630; ce serait faire reconnaître des droits qui ne sont pas dus;

ce serait s'exposer à voir annuler les reconnaissances (1); à se voir même privé de sa seigneurie. (Arrêt général du 10 avril 1571 contre le seigneur des Martres, pour avoir surchargé les censitaires, qui le prive de sa seigneurie pendant sa vie, annule les reconnaissances, ordonne qu'il en sera passé de nouvelles, et que les héritiers du seigneur seront reconnus en sa place. — Autre arrêt du 25 février 1538 contre le vicomte de La Seure, qui fut privé de sa justice et des rentes à lui dues par Pierre de Siméon pour pareilles surcharges.— Autre arrêt contre Bernard Destain.)

3° Les dîmes de champart tirent leur origine des Croisades. Les seigneurs ont obtenu cette dîme pour le temps de la guerre, secours qu'ils ont demandé pour en soutenir le poids. Les guerres finies, cette dîme a cessé. D'autres seigneurs ont obtenu une continuation pour un temps fixé, afin de les dédommager des dépenses faites par eux à l'armée, puis ces dîmes ont cessé. D'autres ont usé de leur autorité dans des temps malheureux, et ont forcé leurs censitaires de payer cette dîme; c'est de là qu'elle subsiste encore en certains endroits; et ceci est d'autant mieux fondé pour la paroisse de Germigny, que cette dîme est un droit général séparé du cens, et que rien ne prouve qu'elle soit due.

## IV.

Le seigneur demande que les censitaires passent leurs déclarations devant Me Louis Hochard, à Gandelu.

Les censitaires exposent que Me Hochard n'est point revêtu d'autorité.

1° Parce que les lettres-patentes nomment un notaire royal, ou exigent que les seigneurs prennent un notaire royal, et l'entérinement doit y être conforme, sans quoi on peut y former opposition. Or, Me Hochard n'a point cette qualité.

2° Il serait notaire subalterne, qu'il ne serait pas revêtu d'autorité suffisante, parce que le notaire d'un seigneur peut être révoqué, et de droit ses minutes doivent être déposées au greffe de ce seigneur. Or, comme un terrier est un titre commun entre le seigneur et les censitaires, forme un contrat d'obligations communes et respectives, le droit de recevoir les déclarations appar-

(1) Arrêt du Parlement de Paris, du 18 juillet 1667, qui en pareil cas annule les reconnaissances passées au terrier de Lesse, et qui ordonne d'en passer de nouvelles.

tient à des notaires royaux qui ne doivent jamais se départir des minutes, sous peine de punition corporelle et d'être cassés; et à l'aide de ces minutes, le seigneur ainsi que les censitaires y retrouvent leurs titres en cas de perte. Au contraire, par un seigneur subalterne, le seigneur, en droit d'avoir en ses mains les minutes, et intéressé à les soustraire à cause de ses obligations envers les censitaires, refusera de leur en donner des expéditions. (Du Moulin.)

En effet, 1° le seigneur s'oblige envers le censitaire de garantir son héritage de toute autre charge et dans son étendue, eaux, bois, etc., et contre les voisins, fût-ce le seigneur même; quelquefois à fournir des pâtures; 2° un censitaire n'a souvent que le terrier pour prouver sa propriété.

Ceci posé, serait-il possible d'appeler un titre commun la déclaration d'un censitaire qui serait entre les mains de son seigneur, et dont le censitaire ne pourrait s'aider contre le seigneur même; ce qui répugne à sa qualité de titre commun. En un mot, un titre commun est un titre dont la minute ne peut être dans les mains d'aucune partie. C'est pour cette raison que M. le comte de Montmorillon ayant formé sa demande au Grand-Conseil, en reconnaissance pour la confection d'un nouveau terrier, appuyée des minutes de son ancien, a été condamné par arrêt de cette cour du 30 septembre 1750 à le remettre à ses frais dans l'étude du successeur de Faucher, notaire.

## V.

Enfin, sur quel titre le seigneur forme-t-il sa demande? Sur une collation supposée faite sur des minutes? Ce n'est pas un terrier, puisqu'il n'est ni clos, ni arrêté en justice : qualité essentielle pour le rendre juridique et exécutoire. On peut donc présumer que le juge royal a fait refus de le clore; présumer qu'il a été fait à plaisir par quelqu'un malintentionné, puisqu'il ne peut être confronté avec les minutes, ce que les censitaires ont droit d'exiger. Enfin, on peut conclure que c'est une pièce informe, qui ne peut servir au seigneur en aucun cas.

Cependant, les censitaires en général veulent bien passer déclaration devant Me Hochard, reconnaître le cens, le champart sur les terres qui y sont assujetties par le terrier; quelques-uns même veulent bien reconnaître les rentes; d'autres consentent à les reconnaître, pourvu qu'on leur rende ceux des biens que le seigneur

possède, et qui sont des démembrements des héritages assujettis à ces rentes.

Le seigneur n'y perdra rien. Son nouveau domaine, qui n'est en général qu'un démembrement des biens assujettis aux rentes, le dédommagera; son champart subsistera; ses droits seront reconnus et fixés. Par là, il pourra en faire usage en retirant de sa terre un revenu proportionné à la fixation de tous ses fonds. Les habitants, alors, jouiront peut-être d'une tranquillité désirée; ils n'auront plus à craindre, sans doute, la mauvaise foi de ceux qui les décrient, les appellent méchants, disent qu'ils sont violents, durs, entêtés, voleurs menaçants, capables des plus grands excès, tandis qu'ils sont la victime de tous ces reproches.

Mais les censitaires trouvent des obstacles lorsqu'ils se présentent. Ils demandent que le notaire impose la redevance à chaque article, et la déclaration et l'article de celui qui a déclaré lui sont refusés. Ils demandent la preuve des redevances, et pour tout on leur montre l'imposition faite par le commis au brouillon de leurs déclarations; rien de plus. N'est-ce pas l'injustice la plus criante, de refuser de faire connaître ce que chacun doit par les titres? Et n'est-il pas intolérable de vouloir faire reconnaître aveuglément des droits? Cette démarche forme un obstacle invincible à la fin que l'on se propose.

En effet, la conduite et le devoir d'un commissaire à terrier envers les censitaires est de leur donner copie (pour satisfaire à l'art. 5 du titre II de l'ordonnance de 1667) des différentes pièces d'héritage qu'ils possèdent, des charges dont chaque pièce est grevée; c'est de désigner le terroir, la contrée où l'héritage est situé, les nouveaux tenants et aboutissants; ce qui est conforme à la loi, 6e *de rei vindicatione*. «Si quis in rem agat, debet designare rem, utrùm totum an partem et quotam petat.» Et dans toute demande pour tout ce qui regarde la réalité des héritages, on est tenu à faire connaître ce qui est dû, autrement il est impossible au débiteur de savoir ce qu'il doit, n'ayant souvent aucun titre; le refus du commissaire de donner cette connaissance est donc blâmable, contre l'équité et la justice.

Après cet exposé, serait-il possible que les habitants de Germigny, vexés depuis longtemps, opprimés, victimes de la calomnie et des imputations les plus odieuses, puissent souscrire aux demandes inouïes faites au nom du seigneur juste et équitable, qui, en ignorant ces demandes, ignore pareillement les mauvais traitements dont ses vassaux sont accablés? Des emprisonnements faits

sans formalité pour du chaume recueilli légitimement, des possessions enlevées, des héritages diminués par violence, des graines gâtées au moment de la récolte, etc., sont les sujets de leurs larmes.

C'est à vous, illustre magistrat, père des pauvres qui répandez chaque jour dans leur sein le pain que votre charité sans bornes leur distribue dans le lieu que vous habitez; c'est à vous, patron de l'innocence, père du peuple, protecteur des malheureux, de la veuve et de l'orphelin opprimés; c'est à vous qui possédez nos cœurs et qui êtes digne de l'amour de la nation, que nous faisons connaître nos peines, nos maux, et que nous remettons nos moyens contre des demandes dont l'effet causerait notre ruine. C'est l'autorité des rois que nous réclamons en vous; vos lumières vous feront discerner le vrai d'avec le faux, et nous avons l'espoir que vous le ferez connaître au meilleur seigneur des seigneurs que nous avons le bonheur de posséder.

(*Suivent les signatures.*)

Nota. — Les droits généraux du champart sont un acte informe. Quatre habitants ont comparu devant Nicolas Herbelin, notaire-tabellion, résidant à Coulombs, commis au terrier le 20 juillet 1635, et ont dit que tel canton de terre avait coutume de payer le champart, et en vertu de leurs dires, on l'a fait reconnaître sur le canton par eux déclaré.

*Marché passé entre les curé et marguilliers de Germigny-sous-Coulombs et Robert Renel, maître peintre de Château-Thierry (1), pour la fourniture de deux panneaux d'un rétable d'autel, moyennant 30 livres.*

(Extrait des minutes de Lepreux, notaire à Germigny, en 1660.)

Furent présentz en leurs personnes Me Anthoine Le Vachet, pbtre, curé de l'église Notre-Dame de Germigny; Jean Vincent et Jean Gaillard, marguilliers de lad. esglise, assistés de M. Jacques de Villyers, maire dud. lieu (2) et plusieurs autres, d'une part;

Et M. Robert Renelle (sic), maître paintre et vittrier, demeurant à Chaûry, d'autre part;

Lesquelz partyes ont dict, ade., fait et font entr'eux marché et convenance en la forme et manière quy en suit,

(1) A travaillé à Fontainebleau.

(2) Maire-juge, pour la duchesse de Nemours, dame de Germigny.

C'est assavoir que led. Renelle a promis et s'est obligé de faire et paindre deux tableaux aux attenants et augmentations pozés aux deux costés de la restable du grand hostel de lad. esglise et employer la painture à iceux pareille et correspondante à celle de lad. restable, auxquelz tableaux sera tenu led. Renelle de paindre et tirer à yceux d'un costé l'image de St Hubert et l'autre costé une Marye Magdelaine, le tout de belle et bonne painture correspondante comme dict est cy dessus, mesmes subject et visitation. Laquelle il sera tenu rendre faict et parfaict pendant le quinziesme jour d'aoust prochain. Ce présent marché ainsy faict moyennant et en outre que lesditz sieurs curé et marguilliers ont promis et s'obligent payer aud. Renelle la somme de trente livres qu'ilz lui seront tenus payer et fournir après la réception desd. ouvrages.

Si comme et promettant respectivement et obligeantz.

Fait et passé aud. Germigny, le vingt cinquième jour de juin mil six cent soixante.

*Signé :*

| | |
|---|---|
| Rober Renel, | Joitus, |
| J. de Villiers, | A. Vathenne, |
| J. Vincent, | Lamy, |
| A. Vachet, | Antoine Poncet, |

Lepreux, notaire.

Nota. — Nous devons communication de cette pièce à l'obligeance de M. Th. Lhuillier, secrétaire-général de la Société d'Archéologie.

---

## Notes inscrites sur les registre de la paroisse de Germigny, par M. Le Camus, curé.

*Découverte de squelettes humains.*

La première note que nous a laissée M. Le Camus concerne la découverte inattendue de quelques squelettes humains dans des fouilles qui peut-être auraient encore aujourd'hui un certain intérêt, si elles étaient continuées. Nous laissons parler le rédacteur :

« Le 11 mai 1773, on a trouvé, en fouillant, deux cadavres « enterrés *béchuet* au demi-arpent de la cure de la Pierre-Tour-

« nante, sur l'entre-deux avec le voisin, du côté du nord, à peu « près aux trois quarts de la raie du côté de Boular. Les anciens « habitants n'en ont aucune connaissance (1) ; on a continué la « fouille pour avoir du sable, et on a trouvé sept ou huit autres « cadavres, les ossements seulement. Si la fouille se continuait, « il y a apparence qu'on en trouverait encore.

« On peut en conclure, ajoute l'annaliste, que cet endroit était l'ancien cimetière. » Conclusion qui ne nous paraît pas rigoureuse. On sait qu'autrefois les cimetières étaient toujours auprès des églises ; cela existe encore dans beaucoup de paroisses. C'était une pensée pieuse des bons vieux siècles. On ne craignait pas alors les influences délétères d'un tel voisinage, et la délicatesse de la foi ne s'effarouchait pas de la vue des croix et des sépultures chrétiennes. Il nous paraît donc rationnel d'attribuer à toute autre cause l'enfouissement de ces corps humains : par exemple, à quelque fait de guerre. La question serait mieux jugée probablement, si on continuait à remuer ce sable.

*Travaux à l'église.*

La seconde note concerne d'importants travaux de réparation faits à l'église qui tombait en ruines. Depuis dix ans, M. Le Camus souffrait de l'état de délabrement où se trouvait la maison de Dieu ; il fit toutes les démarches nécessaires et prit tous les moyens en son pouvoir pour mettre l'œuvre en activité. Les travaux commencèrent au mois d'août 1777. Voici en quels termes il en parle :

« Le 9 août 1777, j'ai béni la première pierre de la nef et je l'ai « posée, et à côté de cette pierre est une planche de cœur de chêne « en forme de boîte garnie de son couvercle, et à l'intérieur est « cette inscription, incrustée dans le bois : *Hoc monumentum* « *posui die nono Augusti 1777*. L. C. Le Camus, curé. »

Il continue ainsi la note :

« Cette pierre est à la costière du midi à fleur de terre à deux « pieds environ du pilier du chœur du côté de l'église. Elle est

(1) Ce qui suit a été complétement raturé par l'auteur; cependant M. l'abbé Denis, mon savant collègue a pu lire : « Sinon, qu'un vieillard assure qu'à la der- « nière maison de la Foulerie, il y demeurait, il y a 60 ans, un nommé Falauquin « avec sa femme, cabaretiers; que dans ce temps-là deux porte-balles ont disparu, ayant « logé chez ces cabaretiers où ils ne faisaient que passer.

« J'ai dessein de faire planter une croix qui s'appellera la croix-curé ou la croix « des deux-morts. »

« marquée d'une fleur de lys, et dans la boîte qui a passé par le « feu, un peu en charbon pour éviter la pourriture, est incrustée « une pièce de monnaie de cuivre au coin de Louis XV, Louis XVI « cependant régnant, et cette pièce est couverte de cire d'Espagne.

« Les travaux à faire, sont le pignon, moitié de la voûte, les « costières du midi, les crépis et le blanchiment entier de toute la « nef. Les fondations sont à trois pieds de profondeur du côté du « chœur, en se creusant jusqu'à cinq pieds en allant au pignon.

« L'adjudication en a été faite le 4 mai 1777, à la charge des « propriétaires, par M. de Chantereine, subdélégué de Meaux, « en vertu de l'ordonnance du 15 avril précédent.

« On répara aussi le presbytère et le bûcher y attenant, l'école « et la maison du maître, le gué et la cage de la fontaine.

« Le devis fut fait par Joseph Lesieur, substitué par M. Guil- « laumot, le 2 février 1776.

« *Ad memoriam hoc scripsi, nono die Augusti, anno Do-* « *mini 1777.* »

*Inscription des cloches.*

Au mois de mai 1778, M. Le Camus fit une visite au clocher et recueillit les inscriptions suivantes : « J'ai lu, dit-il, sur la grosse « cloche ces mots :

« Louis de Bourbon, comte de Soissons, seigneur de Germigny. « — Marie de Lorraine, abbesse de Chelles. — Messire Jean « Meunier, curé dudit Germigny, 1615. »

L'inscription de la deuxième était : « Charles de Dilou, seigneur « de Brumets. — Damoiselle Anne Tartereau, 1613. »

Sur la troisième on lisait : « L'an 1762, j'ai été bénite par « maître Nicolas Flamant, curé de Coulombs, et j'ai été nommée « Marie-Anne-Nicole par messire Jean Goussard, curé de cette « paroisse, et par dame Anne-Nicole Le François, épouse de « maître Jean-François Borniche, receveur. »

*Mutilation des tombes seigneuriales.*

Dans une quatrième note, écrite sur le registre de 1778, M. Le Camus parle de la levée des tombes posées dans le chœur et aboutissant aux marches du sanctuaire :

« Ces tombes, dit-il, furent sciées. » Heureusement le digne prêtre en avait recueilli les inscriptions relatées au commence-

ment de cette notice. Nous sommes convaincu que de nos jours on eût mieux respecté ces débris des vieux âges.

*Recensement de la population.*

Le gouvernement chargea Mre Le Camus de procéder au dénombrement des habitants de sa paroisse. Le fait est consigné dans une cinquième note par laquelle il nous apprend que le 12 mars 1780 il remplit cet acte officiel :

« Il s'est trouvé, dit-il, compris les enfants dès leur naissance, « domestiques du lieu, étrangers et quatre nourrissons étran- « gers, 280 personnes. »

Le recensement de 1866 donne un chiffre inférieur, seulement 262 habitants.

*Précocité de la moisson en 1781.*

Une sixième note nous est tombée sous les yeux, et nous l'avons recueillie comme un curieux souvenir. Cette note, qui apparaît comme une étrangère au milieu des actes de l'administration paroissiale, parle de la précocité de la moisson en l'année 1781. C'était, pour la contrée, chose extraordinaire; aussi notre annaliste s'est-il empressé de le constater d'une manière explicite et détaillée :

« En 1781, le 6 juillet, il s'est vendu au marché de Lizy dix « sacs de blé nouveau, à raison de 20 livres. Le temps de le « ramasser, charrier, battre, cribler et mener au marché à jour « dit, suppose six jours; ce qui indique la récolte faite les der- « niers jours de juin ou les premiers jours de juillet.

« La première gerbe de seigle de la dîme est entrée à la grange « le 3 juillet; le 16 juillet, la moisson a commencé à Germigny. »

---

## DÉCOUVERTE D'UN CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN.

Depuis la rédaction et la lecture de la présente notice, il a été découvert, en 1869, un cimetière gallo-romain tout près de l'église de Germigny; quelques ossements, quelques vases antiques ont été mis à jour. Il serait peut-être intéressant au point de vue archéologique, de pratiquer des fouilles dans ce terrain.

---

# UN AUTOGRAPHE DE HENRY IV

OU

REVUE DES ARCHIVES DE L'HOSPICE

## DU MONT-PIERREUX DE FONTAINEBLEAU,

PAR M. MAXIME BEAUVILLIERS,

Membre fondateur et Secrétaire (**Section de Fontainebleau**)

I.

Les autographes du roi Henri IV sont devenus assez rares, et c'est une bonne fortune pour les curieux et les chercheurs, que d'en rencontrer encore quelques-uns. Ils ont l'immense avantage de présenter presque toujours un intérêt historique.

Un de ces autographes nous a été récemment et obligeamment communiqué. Il se rattache à la faveur et à l'élévation d'une de ces familles appartenant de plein droit à l'histoire, et célèbre aux XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, par le grand crédit dont elle jouissait près des rois de France; nous voulons parler de celle des Béringhen.

Comme le démontre une œuvre théâtrale moderne, bien connue, on voit fréquemment dans l'histoire, les petites causes produire de grands effets. Ce fut par son aptitude toute particulière pour élever les oiseaux, que le jeune de Luynes sut se gagner la faveur de Louis XIII. L'un des plus laborieux ministres de Louis XIV, Chamillart, — grâce à sa force remarquable au jeu du billard, — put d'abord attirer l'attention, puis enfin la confiance du grand roi.

Le premier et le chef de la famille des Béringhen, sur laquelle nous aurons occasion de revenir plusieurs fois dans cette notice, dut son crédit à des motifs presque aussi futiles.

A peine monté sur le trône, Henri IV voulut parcourir à cheval une partie du pays normand: sa suite était fort peu nombreuse, et il s'arrêta chez un gentilhomme campagnard pour faire repaître ses chevaux. Le hobereau reçut le roi le mieux qu'il pût, et le promena par sa maison, en attendant que le dîner fût prêt. Il

avait une chambre remplie d'armes. Henri IV admira la propreté avec laquelle elles étaient tenues. Il voulut voir celui qui en avait soin. Le gentilhomme ravi de faire sa cour au roi et plaisir à son domestique, le lui offrit. C'était un Hollandais appelé Béringhen, qui entra aussitôt au service de Henri IV, et fut chargé tout spécialement de soigner ses armes.

Saint-Simon, qui raconte très-longuement l'anecdote (dans cette langue colorée, qu'il a faite sienne et propre, à force de relief et d'originalité), — ajoute, non sans un secret dépit, « que les « Béringhen furent prodigieusement récompensés par la suite. »

Craignant même de n'avoir pas assez fait ressortir l'élévation subite de cette maison, dont sa morgue hautaine eut lieu de s'étonner grandement, le noble duc-historien répète et souligne son expression : « je dis prodigieusement. »

Ce fait, suivant Saint-Simon, se passa au commencement du règne de Henri IV : Il était « lors, très-mal affermi, » dit-il. Il se contenta donc d'abord d'attacher Béringhen à sa personne. Si ce distique souvent cité, fut jamais prononcé, ce dut être dans la circonstance, et c'est à Béringhen surtout, qu'il put être adressé par le Vert-Galant, lors de leur première rencontre :

Le Béarnais, d'ailleurs, est en mince équipage;
S'il pouvait donner plus, vous auriez davantage.

Au surplus, Béringhen ne perdit pas pour attendre. Plus tard, Henri IV le combla de ses faveurs et lui donna des marques toutes particulières de sa libéralité, comme nous le verrons par le brevet sur parchemin, dont sera ci-après donnée la teneur littérale.

## II.

Vers l'automne de 1607, trois ans avant la mort du roi Henri IV, le crédit des Béringhen avait singulièrement grandi. La cour était à Fontainebleau, et l'obscur fourbisseur d'armes, honoré de l'amitié de son souverain, était devenu son écuyer et son premier valet de chambre. C'est alors que le roi lui fit la donation ainsi conçue :

« Ce jourd'hui 18 octobre 1607, le roy estant à Fontainebleau, et voulant grattifier et favorablement traiter ledit sieur de Béringhen, l'un de ses premiers vallets de chambre;

« En considération de ses services, Sa Majesté lui a accordé et fait don d'une pièce de terre en sablons, (1) estant en la forest de

(1) Le champ Minette.

Bière, joignant le bourg de Fontainebleau, le long du grand chemin qui va dudit lieu à Nemours, et de l'autre côté à une butte, (1) contenant environ vingt arpents que Sa dite Majesté a faict voir et visitter par le sieur de Fleury, Conseiller en son Conseil d'État, surintendant et grand-maître des caux et forêts de France;

« Et depuis monstré luy-même audit sieur Béringhen, son écuyer, endroict où il vouloit les fossés de sepparacion estre faicts, et icelle butte demeurer dehors, affin que d'icelle il pust voir le gibier qui se retireroit dedans.

« Pour faire ensemencer cette pièce de terre, et en jouir par icelui sieur de Béringhen, et lui servir à perpétuité, en payant par an, en la recette de son domaine, deux deniers pour arpent de cens, faulcher et amender ladite pièce de terre selon la coustume du pays.

« Et sous ma commande, lui a expédié le brevet qu'elle a signé de sa main, et faist contre-signer par moi, son conseiller secrétaire d'Etat et de ses commandements et finances.

*Signé:* Henry.

*Contre-signé:* De Loménie.

Ce premier des Béringhen forme la tige d'une lignée qui, pendant quatre générations, occupa et se transmit héréditairement les plus hauts emplois, sous les règnes de Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, et Louis XV. — V. Moréri (2).

Le fils du donataire de Henri IV, Henri de Béringhen, premier écuyer de la petite écurie, gouverneur de Marseille, mort en 1692, s'était acquis un tel renom de sagesse et de valeur que Saint-Simon lui-même lui a rendu ce précieux témoignage « qu'il ne conserva pas moins d'autorité dans sa famille, que de considération dans le monde et auprès du roi jusqu'à l'extrême vieillesse ! »

Aussi, lorsque Henri de Béringhen demanda à Louis XIV la survivance de sa charge pour son fils aîné, Jacques-Louis de Béringhen, mort depuis, en 1723, le roi, charmé de sa modération, lui dit : « Parle-t-il autant que vous, Béringhen ? — Encore moins, sire. — Il est donc bien sage, » fit en souriant le monarque, et il lui accorda la survivance.

Son fils, Jacques-Louis, second du nom, marquis de Bérin-

(1) Le Mont-Morillon.
(2) 2e vol, pp. 225 et 226.

ghen, premier écuyer de Sa Majesté, était propriétaire de la terre et du château de Bourron, près Fontainebleau, en 1713 (1), ainsi que du château de la Rivière, sur la commune de Thomery, cette résidence célèbre où séjournèrent tour à tour le vicomte de Castellane, Necker, Mme de Staël, et qu'habite de nos jours le général comte Philippe de Ségur, de l'Académie française.

C'est à ce Béringhen, à cet arrière-petit-fils du polisseur d'armes du Béarnais, que le révérend père Guilbert dédiait fort humblement, en 1731, sa description historique « des chasteau, bourg et forest de Fontainebleau. » Ajoutons que c'est sur le bras de ce même Jacques-Louis de Béringhen que le roi Louis XV s'appuyait, le jour où il faillit être assassiné par le régicide Damiens. En souvenir des premiers écuyers des rois de France, pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, l'un des carrefours de la forêt de Fontainebleau porte encore aujourd'hui le nom de Béringhen. Il est situé près de la ville, à peu de distance du magnifique rond-point de la barrière de l'Obélisque et du grand parquet de la Faisanderie, ayant son entrée sur la route d'Orléans.

## III.

La donation faite par Henri IV à M. de Béringhen, se trouva confirmée, mais légèrement modifiée dans ses détails, par un certificat de visite signé de M. de Fleury, grand-maître des eaux et forêts, délivré à Fontainebleau dès la seconde année du règne de Louis XIII, le 12 avril 1611 (2).

La clause additionnelle, introduite par le grand-maître des eaux et forêts (qui entre dans certains détails omis par Henri IV), — par le tour naïf, la saveur exquise du vieux langage dans lequel elle est formulée, mérite d'être reproduite entièrement. « Il est imposé au donataire, y est-il dit, la condition formelle de cultiver et ensemencer lesdits vingt arpens de graines et légumages, afin d'y attraire les perdrix et faisans. Il est, de plus, fait réserve d'une petite butte (le Mont-Morillon), qui sera entourée de fossés, afin que le roi puisse pour son contentement, plus commodément voir tout l'aspect et assiette dit lieu. » — C'est en face du champ concédé à Béringhen que se trouve aujourd'hui la Faisan-

(1) V. Michelin. — *Essais historiques sur le département de Seine-et-Marne.*

(2) Cette pièce, portant le n° 4 de la série B, 3 de l'Inventaire fait en 1855, à l'hospice du Mont-Pierreux, sera reproduite *in extenso* à l'appendice placé à la suite de ce mémoire.

deric des Monts-Aigus, la plus giboyeuse réserve impériale de Fontainebleau.

Plus tard, par acte du 10 février 1689, aujourd'hui déposé en l'étude de Me Fould, notaire à Paris, messire Henri de Béringhen, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de Marseille, fit don, trois ans avant sa mort, de ces 20 arpents, à l'Hôpital des hommes (Sainte-Anne la Royale d'Avon, près Fontainebleau), fondé par la Reine Anne d'Autriche.

Les ressources de l'établissement ne lui ayant pas permis de tirer parti d'un sol ingrat et sablonneux, la maîtrise des eaux et forêts prit soin de ces 20 arpents, qui néanmoins figurent encore au nombre des propriétés de l'hôpital, dans un état dressé à la demande du gouvernement, le 21 mars 1790. — Un arrêté du Directoire exécutif en date du 23 frimaire an V, par son article 6, attribua à l'hospice du Mont-Pierreux de Fontainebleau, la possession des biens et revenus pouvant appartenir à l'hôpital Sainte-Anne la Royale d'Avon (1).

C'est ainsi que le Mont-Pierreux est devenu détenteur du brevet signé de Henri IV, de ce vieux parchemin qu'il nous a été donné de parcourir des yeux avec une émotion mêlée de curiosité et de respect à la fois, et sur lequel s'est posée un instant, la main victorieuse du héros de Coutras, d'Arques et d'Ivry.

D'autres documents pleins d'intérêt, ont été également mis à notre disposition avec le plus louable empressement, par M. Julliot, économe et receveur de l'hospice. L'existence nous en avait été révélée récemment par un de nos pieux confrères, aumônier du Mont-Pierreux, nommé depuis aumônier militaire à Vincennes.

Notre examen des archives du Mont-Pierreux, nous a permis de relever et de constater plusieurs erreurs assez graves, dans lesquelles sont tombés notamment le P. Guilbert (2), et presque tous les autres historiographes de Fontainebleau, en attribuant à Mme de Montespan, la fondation du Mont-Pierreux, en 1696. Cette

(1) L'examen approfondi des archives de cet établissement nous a fait voir que certains administrateurs du Mont-Pierreux, convaincus que l'hospice n'avait pas cessé d'être propriétaire des 20 arpents en question, s'étaient demandé s'il ne serait pas opportun de réclamer au chef de l'État : 1° Soit la revendication du terrain accordé au premier Béringhen; 2° soit une indemnité qui serait fixée par la munificence souveraine; 3° ou enfin, un échange entre l'État et le Mont-Pierreux.

(2) 2e vol., p. 133.

énonciation fautive a été répétée depuis par différents annalistes, et également par Michelin dans son *Histoire de Seine-et-Marne* (1).

IV.

Ce qu'il importe de bien faire remarquer, c'est qu'aux termes d'un acte reçu par Me Paulmier, notaire royal, garde-note héréditaire à Fontainebleau, et signé à la date du 6 novembre 1696, au château de Fontainebleau, dans l'appartement même de cette dame, Mme de Montespan a simplement et uniquement fondé, rue de la Rochefoucauld, aujourd'hui rue Royale, au coin de la place faisant face au Palais, — une chambre de travail, pour y loger les filles pauvres, orphelines et sans retraite. C'est là, qu'est établi actuellement l'Ouvroir, distant de près de 2 kilomètres environ du Mont-Pierreux, avec lequel il ne saurait être confondu.

Comme conséquence forcée, il ressort de l'examen et du rapprochement de ces titres, que le nom de Mme de Montespan figure à tort sur les tables de marbre de la chapelle du Mont-Pierreux, comme fondatrice de cet établissement. Louis XIV seul est l'unique et véritable créateur de l'hospice du Mont-Pierreux, qu'il fonda légalement en 1695 (2).

Ce fut à la sollicitation et sur la demande que lui en fit sa mère, Anne d'Autriche, en 1655, que Louis XIV institua les trois établissements de bienfaisance de Fontainebleau, qui sont : le premier, l'hôpital Sainte-Anne la Royale ou des hommes, situé à Avon, près Fontainebleau, converti par la suite en petit séminaire et occupé depuis plusieurs années par les Rédemptoristes. — Le deuxième, l'hôpital dit de la Charité ou l'Ouvroir de la rue Royale. — Le troisième, le Mont-Pierreux, désigné quelquefois sous le nom d'hospice de la Sainte-Famille ou des Vieillards (3).

Avant de terminer, nous ne saurions trop recommander aux chercheurs et aux érudits de s'appliquer à l'étude des archives des hospices et des anciennes maladreries. Elles sont précieuses en renseignements utiles au point de vue de l'histoire locale de chaque contrée.

(1) 1er vol., pp. 140 et 141.

(2) Voir le Brevet no 2, relaté textuellement à l'appendice.

(3) On trouve souvent, en cherchant, ce qu'on désire ne pas rencontrer. Même dans les archives des hospices, le sacré vient parfois se mêler au profane. Des suppliques, inventoriées à leur date, constatent que le Mont-Pierreux fut obligé de recourir au crédit de nos reines de la main gauche, et qu'en un certain cas, — il dut implorer la faveur et la protection de la comtesse Du Barry elle-même.

Il reste une autre mine, plus riche encore peut-être à explorer, nous voulons parler des anciennes minutes d'actes notariés. Les contrats passés devant notaire, ont sur les registres paroissiaux, des avantages incontestables. On en remarque quelques-uns du commencement du xv^e siècle. En outre, la nomenclature des titres et qualités des parties qui ont figuré dans les contrats, y est bien plus exacte et plus complète. Bon nombre de terriers des anciens duchés, sont encore déposés chez les notaires; les fiefs et seigneuries qui en dépendaient y sont énoncés avec détails. On trouve même, dans certains inventaires des familles nobles et titrées, parmi les pièces cotées et analysées, les brevets et les dates des érections de leurs terres en duchés, marquisats, comtés et seigneuries.

Les notaires et tabellions d'autrefois n'étaient pas appelés, presque exclusivement comme aujourd'hui, à donner une forme et une sanction authentiques aux marchés, conventions et contrats civils arrêtés entre les parties. A bon droit, pour ce, nommés *garde-notes*, ils étaient fréquemment constitués dépositaires de marchés concernant l'édification ou la restauration des églises et des monuments publics, en un mot de papiers fort importants, intéressant toute une ville ou toute une province, et qui n'ont aujourd'hui qu'une valeur purement historique.

Obligés souvent de reléguer jusques dans les combles, ces titres qu'ils se transmettent, sans avoir eu l'occasion de les examiner une seule fois dans le cours de leur exercice, certains notaires se sont demandé, avec raison (et il nous a été donné de les entendre), si toutes ces anciennes minutes ne seraient pas mieux placées dans les mairies, ou centralisées au chef-lieu de chaque département, pour être réunies aux archives communales et départementales. Ces actes seraient alors consultés fructueusement, et aussi avec bien plus de facilité, par ceux qui se livrent aux recherches archéologiques. Ils pourraient nous permettre à nous autres archéologues, qui ne sommes à vrai dire, que de simples glaneurs de l'histoire, -- et dont la tâche est souvent si modeste et si limitée, — de comparer les textes, de vérifier certaines dates erronées, de faire ressortir, de rétablir sous leur vrai jour, quelques faits historiques dénaturés ou dédaignés jusqu'ici.

Naturellement il y aurait lieu de fixer une limite, et nous nous rallions volontiers à l'opinion exprimée par beaucoup de notaires, qui verraient, sans inconvénient, distraire de leurs études tous les actes antérieurs à l'année 1700.

Nous soumettons humblement ces idées aux méditations de nos confrères et à l'attention de Leurs Excellences les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique, qui attachent tant d'importance aux questions que nous venons d'indiquer. Ces mesures, il nous semble, seraient accueillies avec faveur par ceux qui s'adonnent à la science historique. Ce serait le digne et indispensable complément de cette utile décision gouvernementale, qui a prescrit l'inventaire et le classement régulier des archives municipales dans chaque commune.

Enfin ajoutons, en modifiant légèrement un mot de notre vieux et si judicieux Montaigne, que si nous ne pouvons présenter toutes ces idées comme « nôtres, » nous croyons du moins les donner comme « bonnes. »

---

# APPENDICE.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES.

### I.

*Certificat de visite de M. le Grand-Maître (1).*

Nous S. de Fleury, conseiller du roy en son conseil d'Estat, surintendant général et grand maître des eaux et forêts de France, certiffions à tous qu'il appartiendra que dans l'année 1607, nous aurions receu le commandement du feu roy dernier déceddé, de nous transporter en une pièce de terre en sablons située en la forest de Bière, joignant le bourg de Fontainebleau, et le long du grand chemin qui va du d. lieu à Nemours, affin de la visiter et recognoistre l'estat et valleur d'icelle, de la quelle il disoit avoir faict don au sieur de Béringhen son premier vallet de chambre, jusques à la quantité de vingt arpens, pour la faire cultiver et ensemancer de graines, de légumages et autres sortes, ainsi qu'il adviseroit bon estre, afin d'y attraire les perdrix et faisans. Ce que nous aurions faict en la présence des officiers de la d. forest, et après avoir rapporté à Sa Majesté ce que nous aurions trouvé, elle

(1) Pièce cotée n° 4 de la série B, 3, de l'Inventaire de 1855.

si (*sic*) seroit aussi transportée, et y ayant recongneu une petite butte, auroit voulu garder et faist séparer, affin que du dit lieu, elle peust pour son contentement, plus commodément voir tout l'aspec et assiette du d. lieu, et sur ce auroit commandé au d. sieur de Béringhen de la faire clore de fossés;

Ce qu'il a depuis faict, et en tesmoing de quoy nous lui avons signé le présent certifficat, pour lui servir et valloir ce que de raison.

Faict à Fontaynebleau, le 12e jour de apvril 1611.

(Signé) de Fleury.

Au dos :

M. de Béringhen, — Fontainebleau.

20 arpens de terre en sablons, assis près le Pallemail.

Certificat de M. le Grand-Maître.

II.

*Autographe de Louis XIV.*

**Brevet sur parchemin, portant fondation par Louis XIV, de l'hospice du Mont-Pierreux.**

Aujourd'hui 10 janvier 1695, le roy estant à Versailles, ayant ci-devant promis l'établissement d'une maison de charité, sous le nom de Sainte-Famille, au bourg de Fontainebleau, il y aurait été fait un bâtiment convenable, sur une place appartenant à S. M.

La quelle place voulant libéralement accorder pour cet usage, S. M. a déclaré et déclare avoir fait don à la dite communauté et maison dite Sainte-Famille, de la d. place contenant dix arpens de terre, tenant d'un côté au chemin de la vallée du Nid de l'Aigle, d'un autre au chemin du Montpierreux, d'un autre à plusieurs particuliers, et de l'autre à la forest de Fontainebleau,

Pour la d. communauté en jouir pleinement et paisiblement en pleine propriété, à la charge toutefois de payer au domaine de Fontainebleau le droit de cens sur le pied de cinq sols par arpent, au jour de St-Michel. M'ayant, S. M., commandé d'en expédier le présent brevet, qu'elle a pour assurance de sa volonté *signé de sa*

(1) Pièce n° 1 de la série A de l'Inventaire du Mont-Pierreux dressé en 1855.

*main*, et fait contresigner par moi conseiller secrétaire d'Etat, et de ses commandemens et finances.

(Signé) Louis.

(Contresigné) Phelypeaux.

III.

Voir également la pièce cotée n° 2 de la série A de l'inventaire dressé en 1855. C'est la confirmation du brevet de l'établissement de l'hôpital de la Sainte-Famille de Fontainebleau (Mont-Pierreux).

Ce brevet porte la date du 27 décembre 1720; il est signé de Louis XV, contresigné Phelypeaux.

On y voit suspendus deux grands cachets en cire verte, aux armes de France.

# LES ANCIENS REGISTRES PAROISSIAUX DE MAINCY

PAR M. TH. LHUILLIER,

Membre fondateur (**Section de Melun**), Secrétaire général.

Les anciens registres de baptêmes, mariages et sépultures, tenus jusqu'en 1790 par les desservants des paroisses, pour constater l'état-civil des citoyens, présentent une des sources les plus précieuses à explorer, — et à coup sûr la plus exacte, — pour les recherches historiques et biographiques locales. C'est là qu'on retrouve la trace du séjour, ou simplement du passage des personnages marquants, des artistes, des savants ; la naissance ou la mort des illustrations, les diverses phases de la vie des seigneurs. Aussi un biographe consciencieux ne doit-il rien publier sans recourir à ces sources authentiques. Nous avons eu déjà l'occasion de le faire remarquer ailleurs, les dictionnaires historiques fourmillent d'inexactitudes : c'est aux membres des Sociétés comme la nôtre, qui n'embrassent dans leurs études et leurs recherches qu'un rayon restreint de la grande patrie, qu'incombe la tâche de redresser ces erreurs. Grâce à de récentes recherches, on connaît maintenant le véritable lieu et la date exacte de naissance du peintre Lantara, on sait que Mirabeau n'est point de Nemours, ni M^me^ de Pompadour de La Ferté-sous-Jouarre, que l'abbé de Voisenon était parisien, que le peintre Le Valentin de Boullogne est réellement né à Coulommiers en janvier 1591.

Les anciens registres baptistaires permettront encore de rectifier, dans notre département, bien d'autres erreurs biographiques souvent imprimées et répétées.

Quelquefois les prêtres, rédacteurs des actes, ont noté dans leurs registres des faits étrangers à l'état-civil : la relation d'un événement mémorable, le souvenir d'un orage terrible, d'une crue exceptionnelle, d'une contagion, d'une belle récolte ou d'une disette, des comptes de confréries, des testaments, tous renseignements qu'il ne faut pas négliger pour l'étude du passé.

Nous ne parlerons pas ici des annotations comme celles du vicaire de Saint-Paul, de 1629 à 1650, et citées par M. Berriat de

Saint-Prix, dans ses Recherches sur la législation et la tenue des actes de l'état-civil (1).

Malheureusement, dans la plupart des localités, ces actes, dressés fort irrégulièrement d'abord, en exécution de l'édit de François Ier, signé à Villers-Cotterêts en août 1539, et qui contenait des instructions souvent renouvelées depuis (2), n'ont commencé à être exactement tenus qu'après une déclaration du roi du 9 avril 1736. C'est cette déclaration, due à la sagesse de d'Aguesseau, qui servit de base à la loi du 20 septembre 1792 et au titre II (livre 1er) du Code civil.

Depuis 1737, les registres paroissiaux ont subi maintes péripéties, qui sont loin d'avoir aidé à leurs conservation. A quelques rares exceptions près, les archives communales restèrent longtemps dans un fâcheux état d'abandon, et là où existaient précisément les plus anciens actes, indéchiffrables pour leurs dépositaires, — ces documents furent relégués dans quelque coin humide d'un bâtiment inhabité, à la maison commune ou chez le maire. Aussi les trouve-t-on souvent incomplets et dans un état qui prouve combien ils ont eu à souffrir (3).

Un moment vint où l'administration s'émut d'un tel mode de conservation des papiers communaux. Des instructions toujours renouvelées, des tournées d'inspection, ont produit de bons résultats; les moindres villages ont compris l'utilité, quelquefois la valeur de leurs modestes archives; on les a inventoriées, transportées dans un local convenable, et les actes de l'État civil ont été reliés presque partout.

Les principaux cahiers paroissiaux sont assurément ceux des villes: des renseignements curieux pour la biographie locale se trouvent consignés dans les registres de Melun, Meaux, Provins. Nous ne parlons pas de Fontainebleau, l'état-civil de cette résidence royale présente une importance exceptionnelle. Mais il n'est pas d'humble localité dont les archives n'offrent un intérêt relatif,

(1) Mém. de la Société des Antiquaires de France, t. XI, p. 245; — et chez Videcoq, 1842, in-8°.

(2) Ord. et édits de 1579, 1595, 1629, 1667, etc.

(3) La collection des doubles de ces registres, déposés aux greffes des bailliages, se retrouve dans les greffes civils. Elle est plus incomplète que dans les communes et pendant longtemps elle n'a pas été mieux traitée. Les plus anciens registres dans Seine-et-Marne sont ceux de Blandy (1540), mais c'est l'arrondissement de Provins qui possède le plus d'anciens actes : ceux de Château-la-Grande, Jouy-le-Châtel, Fontains, Louan, Saint-Martin-Chennetron, Bannost, Meigneux, remontent tous à la seconde moitié du XVIe siècle.

quelques-unes même sont riches sous ce rapport, et nous citerons, entre autres, près de nous, la commune de Maincy.

Grâce à la splendide demeure et au séjour de Nicolas Foucquet (1), en ouvrant les registres de Maincy, on voit rayonner, comme autour de l'ombre du surintendant, quelques-uns des grands noms de la haute noblesse et les courtisans du siècle de Louis XIV; — puis les artistes, les officiers de la maison, les parents, amis et visiteurs. Après la disgrâce du malheureux seigneur, apparaissent les noms des Villars, des Choiseul.

Peu de villes, même importantes, fourniraient de pareils documents offrant le même intérêt.

Cette remarque ne pouvait échapper à un esprit exercé aux recherches : aussi notre savant compatriote, M. Grésy, a-t-il exploré avec soin les registres de Maincy, mais seulement au point de vue particulier des artistes peintres, sculpteurs, tapissiers hautlissiers, architectes, qui sont venus travailler à Vaux-le-Vicomte lors de la construction de son château princier (2).

La publication de M. Grésy (3) fait suivre pour ainsi dire pas à pas la marche des ouvrages de Vaux-le-Vicomte, et permet de constater les diverses phases de la construction, que l'on active ou ralentit selon les circonstances et les événements.

Pourtant, après avoir feuilleté à notre tour les mêmes registres, nous avons pensé qu'il était possible d'y glaner encore. Venant à la suite d'un habile moissonneur, au lieu de faire connaître des artistes inédits, notre rôle plus modeste se réduit à signaler la présence en cet endroit de quelques autres personnages, connus pour la plupart à divers titres.

(1) Il signait Foucquet, et non Fouquet comme on l'écrit communément.

(2) Ce château a été souvent gravé; on connaît surtout les plans de Le Vau, d'Israël Sylvestre, les vues de Perelle, Langlois, Rauch et Schroëder, Aveline; des vues des grottes, des cascades, des jardins, des parterres, etc. et une vue prise le jour de la fête donné à Louis XIV. (V. aux Estampes de la Biblioth. imp.).

(2) Château de Vaux-le-Vicomte; — documents sur les artistes qui ont travaillé pour le surintendant Fouquet; — Melun, 1861, in-8°.

Depuis que ces lignes ont été écrites, nous avons perdu prématurément M. Grésy, qui s'était occupé tout particulièrement de notre histoire et de nos antiquités locales. Né à Melun en 1806, notre érudit et regretté compatriote n'avait que 61 ans. Membre de la Société impériale des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, M. Eug. Grésy avait été un des fondateurs de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne et président de la Section de Melun.

Les actes de l'État civil de Maincy, antérieurs à 1790, sont compris dans sept petits registres remontant à 1603, et contenant ensemble 1749 feuillets. Les premiers — qui méritent le plus d'attention — sont de simples cahiers in-f° et in-4°, de demi-largeur, format d'agenda, comme les plus anciens registres de Paris (1). Leur état de conservation était médiocre quand nous les avons compulsés, ils n'étaient pas reliés et quelques pages rehaussées de curieux autographes se détachaient des cahiers. Depuis ils ont été réparés d'une manière intelligente et réunis en deux volumes.

Là, se trouvent constatés l'existence de l'ancienne paroisse de Vaux-le-Vicomte et le souvenir de deux hameaux détruits par le surintendant pour arrondir son domaine, — Jumeau et la Maison-Rouge. Un cahier, spécialement relatif à la petite paroisse de Vaux, contient les actes de 1630 à 1655, époque à laquelle l'église paraît avoir été supprimée. Alors habitait dans ce village Marie Jaquet de Grenoble, d'une famille d'artistes sculpteurs et peintres dont la réputation fut brillante de leur temps (2). Quelques-uns d'entre eux, sans doute, avaient été attirés là par les premiers travaux de Foucquet.

M. Grésy ne signale la présence d'ouvriers ou d'artistes étrangers au pays qu'en 1657 (3); pourtant, selon la déclaration de Foucquet lui-même, il faisait exécuter chaque année de menues constructions à partir de 1640, et une gravure de Perelle fixe à l'année 1653 le commencement des grands ouvrages conduits par Le Vau. Cette date résulte également d'une lettre écrite le 26 juin 1657 par Foucquet à Mazarin (4), et des interrogatoires publiés en 1668 (5). Et précisément c'est en 1653, le 25 octobre, que nous voyons Marie de Grenoble, veuve de François de Bel-

(1) Ceux de Saint-Jean-en-Grève, 1515-1521.

(2) C'est à Antoine Jaquet de Grenoble, grand-père de Marie, qu'est due la belle cheminée du château de Fontainebleau. Plusieurs de ses enfants ont été baptisés à Avon : Noël (peintre), le 16 décembre 1556, Nicolas (sculpteur), le 20 novembre 1560, Laurence, etc. — Une sœur d'Antoine Jaquet avait épousé Noël Millon, à Fontainebleau.

(3) C'est évidemment une erreur typographique qui a fait dire ailleurs à M. Grésy (Almanach historique de Seine-et-Marne, 1865) que les travaux avaient commencé en 1633; c'est 1653 qu'il faut lire.

(4) Corresp. de Colbert, publiée par M. Pierre Clément (de l'Institut), t. 3, p. 501 : « Ma maison estant à dix lieues de Paris, à laquelle j'ay fait travailler 15 ans avant d'estre surintendant..... »

(5) Conclusions des défenses, in-18, p. 90.

land, signer comme marraine. Quatre mois après (8 février 1654), elle épouse en secondes noces un bourgeois de Paris, François Quentin qui, plus tard, devient receveur du domaine de Mme Foucquet (1).

L'année suivante, le 20 mai 1655, on baptise un fils de François Quentin et de Marie de Grenoble; « messire Nicolas Foucquet, chevalier, vicomte de Melun et de Vaux, ministre d'État, surintendant des finances, procureur général du roi, » lui fait l'honneur de le nommer Nicolas; la marraine est « haute et puis-« sante dame Marie-Madeleine Janin de Castille, épouse du surin-« tendant (2).

Sans les registres de Maincy, on ignorerait la fondation dans ce village, par Foucquet, d'une tapisserie qui devait amener la création des Gobelins, — et d'une maison de charité, à la fois destinée aux tapissiers de la manufacture que dirigeait le peintre Ch. Le Brun, aux ouvriers occupés aux ateliers du château, et aussi, par extension, aux gens nécessiteux de la paroisse : car si l'on voit mourir à la Charité de Maincy des Limousins, des piqueurs de grès et des tapissiers, comme l'a remarqué M. Grésy dans son intéressant travail, — nous y voyons aussi figurer, du 26 juin 1660 au 27 août 1663, quelques manouvriers et vignerons de Maincy.

Avant les artistes dont la présence a été scrupuleusement constatée, — avant Le Brun et Suzanne Butay, sa femme; — avant François Wattel; — avant l'architecte Antoine Bergeron, « juré des maçonneries du Roy; » — avant Mathieu Dangeville, exempt des gardes du corps (3), commandant à Vaux pour Sa Majesté après la disgrâce de Foucquet (novembre 1661-1665), apparaissent tour à tour :

Noble homme Nicolas Chesneau, écuyer, seigneur de La Maison-Rouge (4), dont plusieurs fils sont baptisés à Maincy, et qui lui-

(1) Ce mariage a lieu en présence de Anne Trimmereux, mère de l'épouse, et de ses beaux-frères Corneille, Roger et Nicolas Le Roy.

(2) Marie-Madeleine Jeannin de Castille-Villemareuil, née en 1633, était la seconde femme de Foucquet et fille de François, maître des requêtes, président des enquêtes du palais, seigneur de Villemareuil, près Meaux.

(3) Il se qualifiait écuyer, seigneur du Pressy-Notre-Dame, écuyer du roi en sa grande écurie, capitaine-exempt des gardes servant près la Royne-mère (9 novembre 1661).

(4) Il était fils de Guillaume Chesneau, l'un des quatre chauffe-cire héréditaires de la chancellerie de France, qui mourut à Melun à la fin du XVIe siècle, selon Létoile. C'est sans doute à la Maison-Rouge que Guillaume Chesneau est mort, car il avait,

même est enterré dans l'église le 16 février 1650; — François Lotin, écuyer, seigneur de Charny et de Vaux-le-Vicomte avant le surintendant; Elisabeth Gamain, sa femme (1630-1637); — les d'Escoubleau de Sourdis, seigneurs de Maincy, qui, en 1656, doivent également faire place à Foucquet, jusque-là seulement seigneur de Vaux et vicomte de Melun en partie; — les Fusée (de Voisenon); — Philibert-Emmanuel de Maniquet, écuyer, seigneur des Bergeries, à Chartrettes (25 février 1616); — honorable homme Loys le Flamant, concierge du château de Melun en 1615, etc.

Vient ensuite la période la plus intéressante.

En 1656, le 16 octobre, comparaît Me Jehan de Longchamps, écuyer, garde du corps du roi, qui figure encore au bout d'une trentaine d'années sur les registres, et prend alors le titre de capitaine du château de Vaux-le-Vicomte, le 19 septembre 1683 (1).

En 1658, signent comme parrains : Jean Waldor, résidant de l'électeur de Cologne, qui était un dessinateur et graveur de talent; François Brochet, procureur du roi en la grande panneterie de France (28 avril); et Me Jacques Hauffroy, porte-manteau du duc d'Anjou, frère unique de Sa Majesté (30 décembre).

Le vendredi 26 septembre 1659 est célébré, à « Maincy-lès-Vaux, » le mariage de Mre Charles-Louis de Simiane-Claret (2), avec demoiselle Madeleine Hay de Couëllans, fille d'un conseiller au Parlement de Bretagne, et de Françoise Foucquet, sœur du procureur général. Ce dernier n'a pas signé, et, — il faut le noter en passant, — nous n'avons pas rencontré sa signature dans les registres, bien que sa présence soit maintes fois constatée (3). L'acte de mariage de Louis de Simiane est signé par Armand de

dès 1580, acheté ce fief, comportant maison seigneuriale en mouvance de Vaux-le-Pénil.

En 1650-1660, un de leurs descendants, originaire du Poitou, Henri Chesneau, avocat, était attaché à la maison de Rostaing; il exalta dans des publications en prose et en vers, ornées de gravures de sa composition, les vertus et la grandeur du vaniteux marquis Charles de Rostaing, seigneur de Vaux-le-Pénil.

(1) Foucquet avait confiance en ce fidèle serviteur. On voit dans le manuscrit publié par M. Pierre Clément, qu'il désirait l'avoir pour valet de chambre pendant sa détention, — ou Wattel, ou Lavallée; il eût Lavallée, à Vincennes.

(2) Parent de Jacques de Simiane, sieur de Vennes, lieutenant-colonel du régiment des gardes du roi, gouverneur des ville et château de Melun en 1649 (Archives de l'Hôtel-Dieu de Melun, 11 A, 2). Fils de Louis de Simiane de Claret, marquis de Courcheneil. — Madame de Sévigné dit grand bien de la société de Madeleine du Hay, qui maria plus tard son fils à Pauline de Grignan.

(3) On ne voit pas non plus la signature de Le Vau, de Le Nostre, de Pélisson,

Béthune-Charost, gendre de Foucquet; par Bernard du Chemin, seigneur d'Égrefin; — Jacques Coste, sieur du Charme, président à mortier au Parlement de Grenoble; — Pierre Chanut, seigneur de Livry, près Melun, etc.

Ce dernier, conseiller du roi, ancien ambassadeur en Suède et en Allemagne, était un homme distingué, que le seigneur de Vaux tenait en grande estime (1).

L'année suivante, le lundi 3 mai 1660, Gilles Foucquet, premier écuyer de la grande écurie, le plus jeune frère du surintendant (2), qu'on appelait M. de Mézières, reçoit dans la chapelle du château de Vaux la bénédiction nuptiale avec Anne d'Aumont, fille de César, marquis d'Aumont et de Clairvaux, gouverneur de Touraine (3). La Fontaine qui, comme on sait, quittançait chaque quartier d'une pension que lui payait Foucquet par l'envoi d'une poésie, fit l'impromptu suivant à propos de ce mariage, conclu si soudainement, — ajoute le fabuliste, — que les parties venant à Vaux en diligence ne se doutaient quasi-pas du sujet de leur voyage :

« Belle d'Aumont, et vous, Mézière,
Quand je regarde la manière
Dont vous vous mariez, l'un venant de la Cour
Et l'autre de Paris, ou bien de la frontière,
J'appelle votre hymen un impromptu d'amour :
Avec le temps vous en ferez bien d'autres,
Et nous en pourrons voir dans neuf mois plus un jour
Un de votre façon qui vaudra tous les nôtres. »

Vers le même temps, figure sur les registres de Maincy le nom de Gittard, famille originaire de Blandy, illustrée par deux architectes habiles; nous y retrouvons une sœur de Daniel Gittard,

de La Fontaine, etc. On n'y voit pas davantage la trace du passage du roi les 17, 19 juillet, 17 août 1661, etc. — Le Brun lui-même ne comparait que par procuration.

(1) Lettre de Colbert à Mazarin, 28 octobre 1659. — V. aussi le prétendu plan de révolte de Foucquet, publié par M. P. Clément. Pierre Chanut a laissé une correspondance volumineuse et intéressante (1646-1652), qui forme 7 volumes, conservés à la Bibliothèque Impériale. M. Charrière proposa, en 1841, de la publier, mais il n'a pas été donné suite à ce projet.

(2) Il avait cinq frères, avec six sœurs qui, toutes, furent religieuses. — Gilles Foucquet est mort en 1694.

(3) Le marquis d'Aumont, qui est mort le 20 avril 1661, à 61 ans, était seigneur d'Egrenay, dans la paroisse de Combs-la-Ville. Son père, mort en 1614, ainsi que deux enfants, ont été enterrés dans le chœur de l'église d'Evry-les-Châteaux.

que n'ont citée ni M. Taillandier, ni M. Grésy, dans leurs études sur ce personnage. Aux sept enfants, déjà connus, de Jean Gittard l'aîné, on peut ajouter Claude, mariée à Doyen (de Maincy), et qui eut elle-même, en 1660, un fils dont André Gittard, maître maçon à Paris, fut le parrain.

Le 29 mai 1660 Claude Courtois, fille d'un maître d'hôtel que Foucquet avait pris sans façon à Louis XIV, et mariée à Samuël Dubourg, chef de gobelet chez le roi, vient à Maincy, où elle est marraine.

Quelque temps après, Michel de Lhospital est parrain, en remplacement du peintre Le Brun, d'un enfant du sculpteur Nicolas Legendre, — lequel à son tour devait se distinguer dans les arts (9 janvier 1661).

Le 8 mai 1661, on célèbre encore un mariage dans la chapelle du château : Louis de Maupeou, chevalier, seigneur de Noisy, major aux gardes du corps, fils de René de Maupeou, s'unit à Antoinette Catelan, fille du secrétaire du conseil d'Etat.

C'est vers cette date qu'on a recherché déjà le baptême du dernier fils du surintendant, — sur la foi de biographies erronées, qui le font naître au château de Vaux. D'autres, il est vrai, le disent né à Paris, et la Biographie Didot évite d'indiquer le lieu de sa naissance; mais le titre d'une épître de La Fontaine nous l'apprend : « *A Madame Foucquet, sur la naissance de son dernier fils, à Fontainebleau.* »

Au commencement de l'été de 1661, toute la cour vint à Fontainebleau, animée et brillante; M^me^ Foucquet n'y eût pas manqué, alors que son prodigue époux multipliait, en faveur de la jeune reine, les festins, les promenades, les fêtes galantes et les divertissements de toute sorte.

Il n'était pas difficile de contrôler l'indication du fabuliste, et, sur les registres de la paroisse d'Avon, dont dépendait le château royal, se trouve en effet la mention suivante :

« Le 7 juin 1661, Louis, fils de messire Nicollas Foucquet, ministre d'Estat, surintendant des finances et procureur général du Roy, et de dame Marie-Magdeleine de Castille, ses père et mère, a esté baptisé; son parrein a esté messire Louis Foucquet, Euesque et comte d'Agde, et la marraine dame Catherine de Rougé, femme de messire François de Créquy, lieutenant général des armées du Roy, gouverneur de Béthune, qui ont signé :

Louis, évesque et comte d'Agde,
Catherine de Rougé,
Brunet. »

On voit alors se terminer la principale période d'activité des gigantesques travaux de Vaux-le-Vicomte, auxquels dix-huit cents ouvriers avaient été occupés à la fois. En même temps s'évanouit l'animation qui y a brillé un instant. Les dilapidations du ministre d'Etat, et ces magnificences qui humiliaient le grand roi se terminèrent par la célèbre fête offerte au monarque le mercredi 17 août 1661 (1).

Dix-neuf jours plus tard, Foucquet était arrêté... Après avoir été huit ans surintendant, dit Saint-Simon, il paya les millions que le cardinal Mazarin avait pris, la jalousie de MM. Le Tellier et Colbert, un peu trop de galanterie et de splendeur.

Sa veuve conserva néanmoins la libre disposition de tous ses biens. Louis XIV se contenta de mettre à Vaux un commandant en son nom et de s'attacher Le Nostre, Puget, Wattel et Le Brun, ainsi que de prendre les tapissiers de Maincy pour les Gobelins (2).

Parmi les personnes du voisinage qui continuent leurs assiduités auprès de Mme Foucquet et qu'on voit encore assister aux cérémonies de Maincy, on ne peut guère citer que Pierre Chanut, seigneur de Livry, qui meurt en 1662; François Renault, seigneur de Rouillon; Honoré de Gémary, écuyer, seigneur de la Forêt et d'Egrefin, gentilhomme servant le roi, — et Guillaume Musnier, bailli de la vicomté de Melun, qui avait eu la confiance de Foucquet.

A François Quentin succède, en 1666, comme receveur du château, Nicolas Fronteny de La Tour.

Les travaux interrompus reprennent momentanément : Claude Robillard s'occupe des cascades, qui exigent un véritable talent hydraulique; Jacques Prou, de la menuiserie; Antoine Trummel (3),

(1) Cette fête a été souvent décrite, mais on sait moins qu'au mois de juin précédent, Foucquet avait déjà reçu la cour à Vaux et que Molière y avait fait jouer l'*Ecole des Maris*. — Loret (Muse historiq. liv. XIII, p. 129) rapporte que la reine d'Angleterre, Monsieur et Madame y assistaient, mais que le Roi n'y vint pas.

(2) On disait *la manufacture de M. le procureur général* (Reg. de Maincy; inhum. du 17 avril 1661).

(3) Placé à Vaux par Le Nostre, Trummel était marié à Françoise Lescarmatier, fille d'un tailleur de Paris (bapt. 26 août 1664), et non du concierge Charles des Marcottières, comme le pensait M. Grésy.

des jardins; on emploie des terrassiers, des maçons, des piqueurs de grès, etc.

Le 23 septembre 1673 est baptisé, à Maincy, Louis-Nicolas de Salvert, né le 21, fils d'un gentilhomme de la Chambre, conseiller, avocat du roi au bureau des finances de Soissons. Les parrain et marraine, qui se font représenter, sont Louis-Nicolas Foucquet fils, marquis de Belle-Isle, vicomte de Melun, et M^me^ Foucquet, « épouse du ci-devant surintendant des finances. »

M. de Salvert, qui avait été désigné par le roi comme conseil de cette dame, avait son logement à Vaux, car c'est là que son fils meurt deux ans plus tard.

Le 19 mai 1673, un accord intervient entre ce mandataire et les créanciers de Foucquet; aussitôt les travaux reçoivent une nouvelle impulsion: des maçons reparaissent, avec un maître couvreur en ardoises, Clément Herrant; — René Pastre, menuisier de vacation, natif de la paroisse Saint-Antoine-du-Mont, à Paris, meurt au château le 1^er^ août 1674.

En 1676, noble homme Jean-Clément Faure, sieur d'Aulnoy, bourgeois de Paris, est parrain, avec demoiselle Marie Tallié, femme de François de La Roche, ordinaire de la musique de Monsieur, frère unique du roi. Le seigneur d'Aulnoy, près Champeaux, était alors receveur de la terre de Vaux-le-Vicomte. Quant au musicien de La Roche, il paraît aussi avoir fixé là sa résidence, car il y est mort le 23 décembre 1676, et on l'inhuma dans l'église de Maincy, le lendemain.

Le fontainier des cascades était changé; à Claude Robillard avait succédé le frère du procureur fiscal de la vicomté de Melun, Jean de La Mothe (1). Quelques années après (1683), le fontainier se nomme Nicolas Huguet. Le capitaine du château, M. de Longchamps, est également remplacé, en 1692, par messire Jacques de La Barre, qui se qualifie, en outre, d'agent de M. le comte de Vaux. En 1697 Isaac Moreau, concierge, échange ce titre contre celui de capitaine. M. Marlin Franson devient, en 1699, agent des affaires du comte, et Pierre Vinchon, capitaine du château.

A cette époque, on ne voit plus les seigneurs figurer dans les actes ; c'est simplement une damoiselle de la comtesse, un valet de chambre du chevalier de Sully, qui comparaissent; puis Thierry Débonnaire, capitaine des gardes du maréchal duc de Villars; Laurent de Barbier, chevalier de Saint-Louis, lieutenant

(1) 28 mars 1677, acte de décès de sa femme.

du roi à l'île d'Oleron (1706); Grisolon, le concierge; Charles Tranchant, le plombier-fontainier, etc.

Cette dernière fonction, d'ailleurs, avait perdu son importance, et bientôt elle allait devenir tout à fait sans objet : les superbes eaux du château de Foucquet qui naguère, ne le cédaient en rien à celles de Versailles, réclamaient un entretien ruineux; on les fit disparaître, et les plombs furent vendus moyennant 490,000 liv., par l'un des derniers seigneurs.

Vaux-le-Vicomte était devenu Vaux-le-Villars, et allait bientôt échanger ce nom contre celui de Vaux-Praslin.

Nous le répétons en terminant, les curieux registres de Maincy peuvent être considérés comme une exception. Pourtant, l'appendice au premier volume de l'Inventaire des Archives de Seine-et-Marne, publié par notre honoré confrère M. Lemaire, a révélé l'intérêt des actes paroissiaux de beaucoup d'autres localités, entre autres de ceux d'Avon (déjà compulsés par M. l'abbé Tisserand), de Blandy, de Nandy, de Coubert, d'Éverly, etc.

On ne saurait donc trop recommander, dans les communes, la conservation de ces documents, et aux chercheurs, aux biographes surtout, de ne pas négliger une source aussi précieuse, à laquelle on a trop peu songé jusqu'ici.

---

# RECONNAISSANCE

## DE RENTE AU PROFIT DE CHARLES DE LA FONTAINE PÈRE,

(16 novembre 1622)

Constatant un premier mariage de la mère du fabuliste, Françoise Pidoux, de Coulommiers (1).

COMMUNICATION DE M. GAUCHER,

Membre fondateur (**Section de Melun**).

---

Fut présente en sa personne Charlotte Engaran, veuve de feu Vallerien Bouquery, demeurant à Nantheuil-sur-Marne, tant en son nom que comme tutrice de Marguerite et Barbe Bouquery, enfants mineures d'ans dudit deffunt et d'elle, Vallerien Bouquery le jeune, maître-chirurgien, Vallerien Bouquery, vigneron, et Christofle Le Jay, veufve de Claude Bouquery, sa femme, héritiers dudit deffunt avecq lesdits mineurs, lesquels de leur bonne volonté sans force ne contrainte aucune ont recongnu et confessé : que combien que Robert Chastelain et Estiennette Chéron, sa femme, auparavant luy veuve de feu Me Pierre Baulde, Me Aignan Heuzé, recepr, et dame Jehanne Baulde, sa femme, Me Baulde, en son nom, héritiers en partye dudit deffunt Me Pierre Baulde, Mre Simon Denise, prêtre vicquaire de Nantheuil, et Estienne Magdelain et dame Françoise Bouquery, sa femme, tous demeurant à Nantheuil-sur-Marne, se sont cejourd'hui volontairement obligez pardevant le notaire soubzsigné au cours et continuation de vingt-sept livres tournois de rente payable par chascun an le septiesme jour d'octobre envers Me Charles de La Fontaine, escuier, maître des eaux et forestz de Chaûry (Château-Thierry), y demeurant, à présent mary de dame Françoise Pidoux, sa femme, auparavant luy veuve de Lois Le Jay, tant en son nom que comme tuteur et ami de la fille mineure dudit feu Lois Le Jay et de la ditte Pidoux, et comme ayant droit par transport à ladite rente.

Que lesdits Chastelain, Heuzé, Baude, Denise et Magdelain, ne doibvent aucune chose de ladite rente, qu'elle est entièrement due par la dame Engaran et recongnoissant dudit deffunt Bouquery et

(1) Cette particularité n'a été signalée jusqu'ici par aucun des biographes de Jean de La Fontaine.

de la comm^lté par elle prise après le déceds dudit deffunt, pour les autres, usant de bonne foy, ont promis, promettent et s'obligent par ces présentes, ès noms..... au cours et continuation desdits vingt-sept livres tournois de rente envers ledit La Fontaine, ensemble de toutes pertes, despens, dommages et intérêts, etc.

Fait et passé au bureau du notaire Royal soubzsigné, qui a notifié le scel, présence de Adrien Heuzé et Jehan Heuzé, tesmoins, le lundy cinquiesme jour de novembre mil six cent vingt-deulx, après midy.

(Minutes de Bertrand Prévost, notaire à Passy-lès-Nanteuil; — étude de M^e Girardot, notaire à Nanteuil-sur-Marne.

---

# NOTES SUR QUELQUES ARTISTES MUSICIENS

## DANS LA BRIE,

PAR M. TH. LHUILLIER,

Membre fondateur (**Section de Melun**), Secrétaire général.

Des recherches dirigées à un autre point de vue, nous ont fourni certains renseignements inédits, sur des musiciens qui se rattachent par un lien quelconque au pays que nous habitons. Sans avoir la pensée de faire la biographie de ces personnages, sur la plupart desquels les détails manqueraient bien certainement, il ne nous a pas paru sans intérêt de noter des faits qui rappellent soit leur naissance ou leur réputation, soit leur séjour ou seulement leur passage dans la Brie.

Je n'ai pas cru sortir de l'objet de nos études communes, en vous entretenant d'intendants de la musique du Roi, d'artistes du temps passé, plus ou moins connus et à des titres divers, — mais qui, tous, méritent mieux à coup sûr que les simples notes qui leur seront consacrées ici.

Ce n'est guère avant la seconde moitié du XVIe siècle qu'on trouve dans la Brie, la trace de musiciens de réputation, et il ne faut pas s'en étonner. Si l'on remontait plus loin, serait-on sûr de toujours rencontrer de siècle en siècle, dans l'histoire si négligée de la Musique, — comme un jalon placé sur la route, — un représentant de cet art encore au berceau, un compositeur, un musicien digne de ce nom ? — Il faudrait passer presque sans transition d'Arion à Lasus, de Thimothée à Thrasyle, du moine Aurélien à Guy d'Arezzo, qui vivait au Xe siècle, — et l'on arriverait bien vite à la Renaissance, en ne rencontrant guère que Varignana (XIIIe siècle), l'évêque de Meaux Philippe de Vitry, Baverini, Josquin et quelques autres.

Au XVIe siècle encore, l'étude et la pratique de l'art musical ne sont-elles, pour ainsi dire, que le privilége des religieux. C'est du sein des couvents qu'on voit surgir quelques rares amateurs cultivant avec succès la musique sacrée, la seule qui fût alors en usage. La retraite, le silence du cloître, l'éloignement du monde et aussi les loisirs de la vie conventuelle étaient bien faits pour inspirer le goût de cet art mystique,—comme on l'appelait alors, — et former des virtuoses.

A cette musique d'autrefois, limitée dans le chant religieux, essentiellement mélodique, vint peu à peu se joindre l'harmonie : l'orgue et les instruments ; encore ne fût-ce que très-accessoirement. Longtemps froide et languissante, elle acquit une certaine vigueur sous François Ier, mais ce n'est qu'avec Lulli, que débuta la musique dramatique. A peine sorti de l'église, — a dit quelque part un de nos confrères, très-compétent en pareille matière, M. Torchet, — cet art au XVIIe siècle en était aux tâtonnements inséparables d'une récente émancipation.

Peut-être pourrions-nous citer d'abord, autour de nous, pour s'être occupé habilement de musique, le savant Marin Mersenne, religieux minime, qui fit profession en 1612 au couvent de Fublaines, près Meaux ; mais Mersenne, mathématicien, philosophe, théologien, n'était pas en réalité un musicien.

Avant lui, Claude Goudimel, compositeur né à Besançon vers 1510, qui eut la gloire de compter Palestrina au nombre de ses élèves, a aussi habité notre pays : il n'est allé s'installer à Paris qu'après s'être associé à Nicolas Duchemin, provinois, pour l'impression des œuvres notées (1).

Mais passons aux artistes proprement dits.

Le célèbre évêque d'Auxerre, dont Melun s'honore d'être le berceau, Amyot, avait attiré près de lui un compatriote, — du moins un ecclésiastique qui passe pour tel, car le fait ne peut être contrôlé sur l'état civil ; selon la tradition, Edme Guillaume qu'il estimait particulièrement et qui ne le quittait guère, doit être melunais, et, en effet, on retrouve à Melun jusqu'au commencement du XVIIe siècle une famille Guillaume.

Cet ecclésiastique, le commensal du prélat, son économe, peut-être son secrétaire, était en tout cas un musicien de talent et jouait de plusieurs instruments. Il était curé de Périgny-la-Rose, près Varzy, mais nous voyons par des pièces conservées aux Archives de l'Yonne (E. 427), qu'au lieu de résider dans sa paroisse il affermait les revenus de sa cure à un chanoine, moyennant 36 écus 2[3, en 1590, et habitait Auxerre. Il ne tarda pas à devenir à son tour chanoine de la cathédrale.

(1) Le premier établ. de ce genre, à Paris, fut créé par Pierre Atteignant, vers 1515 ; Adrien Le Roy vint ensuite et s'associa Robert Ballard, son beau-frère ; il obtint, le 16 février 1552, le premier privilége d'imprimeur de la musique du roi Henri II, de sa chambre, de sa chapelle et des menus-plaisirs.

L'évêque aimait les concerts (1), il en donnait parfois, dans lesquels se faisait remarquer Edme Guillaume, et dans lesquels aussi le prélat, d'après ses biographes, prenait volontiers un instrument sans compromettre sa dignité.

Le chanoine mélomane profita des loisirs que lui laissait sa charge chez notre illustre compatriote pour inventer un instrument à vent : c'était un cornet en forme de serpent, destiné à soutenir le chant grégorien et qui fut d'abord essayé dans les concerts intimes donnés à l'évêché d'Auxerre. Perfectionné, le serpent, — dont on retrouve quelques rares spécimens dans les églises de campagne, — se répandit jusqu'à ce que l'ophicléïde et le basson russe vinssent le remplacer avec avantage.

* *
*

Un autre melunais (2), Pierre Certon, qui a noté des airs d'hymnes et de chants religieux, a laissé ici quelques souvenirs ; on sait qu'il était chanoine de Notre-Dame de Melun, maître des enfants de chœur à la Ste-Chapelle de Paris, et il avait assez de célébrité pour être cité par Rabelais, lorsqu'il nomme certains musiciens de son temps, dans le *Nouveau prologue du livre IV de Pantagruel*. Certon a comparu, au nom du chapitre, seigneur en partie du village de Perthes, à la rédaction de la coutume de Melun, le mercredi 17 avril 1560. Il a laissé trace de ses compositions dans les onze livres de chansons à quatre parties, publiés à Paris, de 1549 à 1554 par Nicolas Duchemin.

Pierre Certon, qui avait pris cette devise par allusion à son nom : « *Tene certum dimitte incertum,* » a fondé un salut solennel qui se célébrait tous les ans, le 25 mars, au couvre-feu, dans la collégiale de Notre-Dame de Melun (3). L'inscription gravée sur la pierre pour constater cette fondation, enlevée autrefois du pilier

(1) On sait combien J. Amyot fit progresser la musique sacrée ; qu'il favorisait les prêtres doués d'une belle voix, pourvu que leurs mœurs fussent irréprochables. Dans la cathédrale d'Auxerre, il fit établir un jeu d'orgues par le fr. Hilaire, de N.-D. de l'Ile de Troyes, fort habile dans cet art.

M. Ph. Soupé (congrès scientifique de France, 1868) rapporte que l'illustre melunais chantait bien et qu'il jouait ordinairement du clavecin avant son dîner, pour chasser les soucis qui ne lui manquaient pas.

(2) En 1650 encore, un Julien Certon (de Melun) est amodiateur, avec Jean Chertemps, des deux moulins du roi dits de Poignet et de Trois-moulins (archives départementales de Seine-et-Marne, E, 1284).

(3) Rouillard; hist. de Melun, p. 293.

Bernard de La Fortelle; Notre-Dame de Melun.

près de la chaire où elle avait été placée dans l'origine, a été retrouvée à peu près complète, il y a quelques années, et déposée au Musée de Melun.

* *
*

Du temps de Certon, vivait à Meaux Me Didier Leschenet, sur lequel on manque de détails, mais qui est qualifié *maître compositeur et chantre de la chapelle du roi, chancelier et chanoine de la cathédrale Saint Etienne* de cette ville, dans un acte de baptême du 12 janvier 1582 (1).

On connaît cette réponse de Henri IV à son jardinier de Fontainebleau, qui se plaignait de la nature du sol, peu favorable à la culture des fleurs : « Plantes-y des gascons, ils poussent partout.» Le fils de ce jardinier, Antoine Outrebon, né au château royal (2), devint valet de chambre et chantre ordinaire de la musique de Sa Majesté, à la mort de Leschenet ; on le retrouve avec cette qualité, comme parrain d'un enfant de Daniel Fuadroy, maître des enfants de la musique de la Chambre, à Paris, paroisse Saint-Eustache, le 3 février 1603.

* *
*

Vers le même temps, un prieur de St-Ayoul de Provins jouissait d'une belle réputation comme compositeur ; c'est François Eustache du Caurroy, sieur de St-Fremin, originaire de Gerberoy (3) en Picardie, et qui mourut à Paris le 7 août 1609.

Destiné par sa famille à devenir chevalier de Malte, ses dispositions pour les arts modifièrent sa vocation ; à 25 ans il fut pourvu, outre le prieuré de Provins, d'un canonicat à la Sainte-chapelle du palais, à Paris. Pendant quarante ans maître de chapelle et compositeur du Roi, il figure aux comptes de la maison de Sa Majesté, pour 200 écus de gages. C'est de son temps

(1) Reg. de la paroisse Saint-Nicolas de Meaux.

(2) Il eût un frère qui succéda à leur père comme jardinier du roi, et dont la fille épousa, à Fontainebleau, le peintre Jean Dubois.

(3) Cette famille se retrouve pendant longtemps à Gerberoy. Louis du Caurroy figure parmi les bienfaiteurs du bureau des pauvres de Beauvais; Jacques est lieutenant de la verderie de Gerberoy dans la seconde moitié du XVIIe siècle. En 1625, Antoine du Caurroy est procureur-syndic, receveur de Gerberoy ; puis il devient juge à la châtellenie de Gaulancourt.

Eustache du Caurroy eut pour successeur, à Saint-Ayoul de Provins, plusieurs années avant sa mort, un de ses parents, Claude du Caurroy, protonotaire du Saint-Siége, baron de Saint-Ange (V. arch. dép. de Seine-et-Marne, H. 356) ; celui-ci résigna à son frère cadet nommé François, chanoine de Beauvais, en 1662.

que le prieuré de St-Ayoul, fut doté d'un jeu d'orgues, auquel travailla pendant sept mois consécutifs un cordelier de Troyes, le fr. Hilaire, prieur de Joisel-lès-Sézanne (1). Du Caurroy appela alors comme organiste un Frison, nommé Dominique Fantastic, dont le talent lui était connu.

Le prieur de St-Ayoul s'était fait remarquer dans maints concours, notamment à Evreux en 1575 ; c'est pour lui qu'Henri IV créa en 1599, une surintendance de sa musique. Il a laissé quelques œuvres. On sait qu'il fit pour le divertissement de Charles IX, un ballet dont les menuets et gavottes servirent plus tard aux noëls qu'on chante encore dans certaines provinces. On lui attribue l'air bien connu de *Charmante Gabrielle* dont, dit-on, le Béarnais a composé les paroles.

Eustache du Caurroy est mort, laissant à un neveu le soin de publier ses *Mélanges de Musique*, qui parurent en effet l'année suivante.

Un de ses arrière-neveux, — Fr. Toussaint du Caurroy, picard comme lui et comme lui musicien, mais sans réputation, bien qu'il touchât les orgues avec habileté, fut à la fin du XVII^e siècle religieux bénédictin à Melun ; de 1692 à 1694, il figure comme secrétaire sur les registres capitulaires des Saints-Pères, aujourd'hui conservés aux Archives de Seine-et-Marne.

* *
*

A la mort d'Eustache du Caurroy brillait dans la capitale Gabriel Bataillé, luthiste de premier ordre (que les biographes, — Fétis entr'autres, — nomment Bataille) : c'était en même temps un compositeur très-prisé des dilettantes de son époque. On ne connaît plus guère que sa *Suite d'airs mise en tablature de luth,* qu'il donna chez Ballard, en 1608, 1609, 1611 et 1613. C'est Bataillé cependant qui composa, avec Guédron et Bochet, le fameux ballet que Louis XIII dansa en 1617, — le ballet sur la dernière victoire de Sa Majesté en 1630, et plusieurs autres qui furent exécutés dans les appartements du Louvre.

Le hasard, — quelques recherches aidant, — nous a fourni certaines particularités inédites sur Bataillé, qui passait pour un des plus profonds contre-pointistes d'une époque où le chant n'avait pas encore pénétré dans la musique.

(1) Mém. de Cl. Haton, édités par M. Félix Bourquelot, p. 914.

Nous avons signalé ailleurs, comme une mine féconde et sûre, pour les biographes surtout, — les anciens registres de baptêmes, mariages et sépultures des paroisses, trop peu explorés jusqu'ici. Cette fois encore, nous essayerons de prouver notre dire en mettant à profit des renseignements que nous ont fournis ces registres.

Les anciens actes paroissiaux de Guérard, canton de Coulommiers, constatent que le fameux compositeur des fêtes de Louis XIII était pourvu de la surintendance de la musique de la reine Anne d'Autriche, et qu'il habitait la paroisse Saint-Paul à Paris. Il eut un fils qui fut son élève et à qui Louis XIII avait accordé en survivance la surintendance de sa musique ; aussi, à la mort de Bataillé, ce fils, tout jeune encore, fut-il bien venu à la Cour et réussit-il pleinement dans l'exercice de sa charge, jusqu'au moment où la perte d'une personne qui lui était chère, le détermina subitement à se vouer au culte du Seigneur.

Gabriel Bataillé fils avait quarante ans. Délaissant son emploi, ses biens et plusieurs bénéfices qu'il avait obtenus, il se fit ermite et se retira à St-Blandin, oratoire isolé situé sur la paroisse de Guérard, où il est mort le 30 avril 1676, à l'âge de 60 ans. L'ermite de St-Blandin, qui faisait vœu de chasteté, pauvreté et obéissance, n'était attaché à aucun ordre religieux, il se trouvait simplement sous la dépendance de l'évêque de Meaux.

L'acte d'inhumation de l'ancien maëstro dit le plus grand bien de son existence érémétique, et mérite d'être rapporté *in extenso :*

« Ce premier may 1676 a été inhumé en la chapelle de St-Blan-
« din, par moy curé soussigné, frère Gabriel Bataillé, décédé en
« l'hermitage le 30 avril et aagé de 60 ans ou environ, homme
« d'une haute vertu et singulière probité, lequel a esté admiré
« pendant sa vie, et regretté après sa mort de tous ceux qui le
« congnoissoient à cause de ses rares qualitez, il estoit nay en la
« paroisse de St-Paul de Paris ; son père était Maître Gabriel
« Bataillé, intendant de la musique de la reine Anne d'Autriche ;
« sa mère s'appelait Catherine Carré. Il eust l'honneur d'estre
« reçu en la charge de son père en survivance par le Roy Louis
« treize d'heureuse mémoire, immédiatement après son décès,
« quoy qu'il fût encore fort jeune; aymé de toute la cour à cause de
« son esprit et honesteté, il a exercé cette charge avec honneur jus-
« qu'au décès de sa bonne maîtresse, lequel arrivé, il songea à sa
« retraite, à cause de quoi il se dépoüilla généreusement de tous

« ses biens patrimoniaux et autres assez considérables, mesme « d'un canonicat de la Sainte-Chapelle de Dijon, d'un autre de « Châteauvillain, ensemble de quelques prieurez simples, comme « de Joüarre et autres, desquels le Roy l'avoit bien voulu honorer, « pour embrasser la vie hérémitique, laquelle il a exercée en toute « simplicité et pauvreté, n'y ayant rien de si humilié que luy ; il « passa les dix derniers ans de sa vie en cest estat le plus abject « de tous, après avoir respiré l'air de la Cour l'espace de 40 années « consécutives.

« Messire Jean-Baptiste de Crédeville, prêtre, curé de Tigeaux, « fit son oraison funèbre ; Messire François d'Athys, curé de Po- « meuze, Messire Olivier d'Espinas, curé de Dammartin, Messire « Romain Boursier, curé de Mauressart, et Messire François Le- « gras, vicaire de Guérard, ont assisté à ses funérailles et ont si- « gné avec nous. »

*
* *

L'intendant de la musique de Louis XIII était un personnage, car le roi, qui avait la prétention de s'y entendre, donnait des concerts où il chantait quelquefois ses propres compositions. Tallemant des Réaux parle de ces concerts, où tous ceux de la musique de la Chambre devaient se faire entendre, et l'on y avait introduit jusqu'au duc de Mortemart et au maréchal de Schonberg.

L'essor donné alors à l'art musical fut puissant. On sait ce que dit Voltaire à ce sujet, dans son *Siècle de Louis XIV :* « Il y a de nos jours mille personnes qui savent la musique pour une qui la savait du temps de Louis XIII, et l'art s'est perfectionné dans la même progression ; il n'y a point de grande ville qui n'ait de concerts publics, et Paris même naguère n'en avait pas : 24 violions du roi étaient toute la musique de la France. »

Un intendant de la musique royale après Bataillé, fut Henri Bailly, d'origine briarde, lequel ayant donné des leçons au monarque, était traité avec déférence à la cour (1). Nous n'oserions affirmer que cet artiste fût de Melun ; mais nous savons que vers 1621, après un assez long séjour à Paris, sur la paroisse Saint-Eustache (2), il vint chercher une retraite à Dammarie, où vivaient

(1) Tallemant des Réaux ; — Histor. de Louis XIII, de madame de Thémines, etc.

(2) Rue Baillive. — Inventaire de l'abb. du Lys. (Archives de Seine-et-Marne, H. 548).

plusieurs membres de sa famille (1). Il acheta le petit château de Bellombre et attira avec lui quelques confrères : François Vian, l'un d'eux, hautbois ordinaire du roi, se fixa à Melun (2).

Deux autres, Liénard Poilblanc et Claude Lebœuf, fifres de Sa Majesté, font enregistrer à l'Élection de Melun, en 1644-49, pour jouir de priviléges et exemptions, les certificats constatant qu'ils sont inscrits sur l'*État des joueurs de phiffres, tabourins et musettes de la grande écurie*. (Archives de Seine-et-Marne, C, 82).

En même temps, Pierre Dufer des Bordes, gouverneur, premier valet des pages de la reine, se fait nommer sommier de la chapelle du duc d'Orléans, sur la résignation de Jean-François La Montagne; Dufer, fils d'un porte-manteau de la reine-mère, habitait tantôt Boissise-la-Bertrand, tantôt Fontainebleau.

Henri de Bailly, anobli pour son mérite, avait composé, outre des ballets et divertissements, plusieurs motets pour la chapelle royale ; — un Super flumina, surtout, obtint un succès marqué. Il est mort le 25 septembre 1639, laissant pour héritier Nicolas de Bailly, que nous voyons en 1661 « bourgeois de Paris et seigneur de Bellombre (3). »

Les enfants de celui-ci se retrouvent à Melun :

L'aîné, Edmond, avocat en parlement, devint commissaire des guerres et épousa une fille d'Artus Le Borgne, « maître à danser des princesses d'Orléans et de Valois, l'un des 24 violons de la chambre du roi, » qui possédait lui-même quelques biens à Saint-Fargeau (4).

En 1685, Edmond Bailly est qualifié sieur de Mérausy, l'un des porteurs du lit des chasses du roi, à Melun. (Archives de Seine-et-Marne, C, 83.)

Les autres sont cités dans les anciens registres de la paroisse

(1) Louis et Pierre Bailly étaient vignerons à Farcy-lès-Lys .Il y avait aussi Jacques de Bailly, chirurgien à Melun, dont le fils Robert fut maître ès-arts en l'université de Paris et sous-diacre à Notre-Dame de Melun (1680).

(2) Déclar. à terrier. — (Arch. de Seine-et-Marne). — Le fils de Vian épousa Gabrielle Jamin de Fontainebleau et fut avocat au parlement; il comparut, enfant, le 19 mai 1628, comme parrain à Saint-Aspais de Melun. (Voir les registres de l'état-civil). En 1639, un François Vian était procureur en l'élection de Melun, il est mort en 1684; — Jean Vian était huissier à Milly (1640); Sébastien, chef de l'échansonnerie du commun du roi, à Montereau; Simon, procureur postulant à Melun, etc.

(3) Déclar. au terrier du Lys. — Arch. dép. H. 580, 821.

(4) Décl. à terrier de Saint-Fargeau, Tilly, etc., au président Le Jay; — 25 sept. 1682. Arch. dép. E. 1462.

Saint-Ambroise de Melun. Le 7 juin 1698, maître Gabriel Descot, médecin spagirique (chimiste), de Sisteron en Provence, époux de dame Marguerite Artus Le Borgne, se présente au curé de Saint-Ambroise et lui déclare qu'en faisant voyage pour Paris, sa femme a mis au monde un fils, la veille, dans la maison de la veuve Sallé; qu'il désirait donner pour parrain à cet enfant M. de Rolon, ci-devant ambassadeur pour le roi au Maroc, et pour marraine Marie Artus Le Borgne, épouse de M. Bailly, commissaire des guerres. L'enfant fut seulement ondoyé, et le 4 août suivant on trouve l'acte de baptême au registre ; le parrain est maître Guillaume de Bailly, chirurgien, et dame Marie-Suzanne de Bailly, la marraine, « de la paroisse Saint-Aspais de Melun. »

Un élève d'Henri de Bailly, Laurent Bourgoin, fut organiste de Saint-Aspais de Melun vers 1660 ; son emploi était mince et ses ressources médiocres, aussi joignait-il à son art celui de calligraphe et la profession de maître d'écriture (1). Il se trouve ainsi qualifié dans les registres de baptêmes de la paroisse Saint-Aspais, à la date du 18 octobre 1662; un procureur au parlement et un contrôleur du grenier à sel de Melun, garde du corps du roi, lui font l'honneur de donner leurs enfants pour parrain et marraine à sa fille. — Dans les pièces de l'élection de la même ville, pour 1662, conservées aux archives départementales, figure une requête présentée par Laurent Bourgoin « maître écrivain et organiste de Saint-Aspais, récemment établi à la prière des habitants, » pour être exempt des tailles « selon l'usage des villes bien policées. »

Tout porte à croire que Melun ne voulût pas rester en arrière, et que MM. de l'élection firent droit à la requête de l'organiste.

Au reste, nous ne savons rien de son talent.

*
* *

En 1621, l'année même pendant laquelle Bailly était venu se fixer à Melun, s'éteignait à Meaux Nicolas de Lyvet, âgé de 82 ans, musicien de la chapelle et de la chambre sous Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII; cet artiste, en même temps concierge du château de Montceaux-en-Brie, bâti par Catherine de Médicis et donné ensuite par le Béarnais à Gabrielle d'Es-

(1) C'était un usage commun dans les petites villes que le cumul nécessaire d'une autre profession, et particulièrement de maître d'écriture, avec celle d'organiste ordinairement peu rétribuée. On pourrait donner comme exemples : Antoine Forment, organiste et maître écrivain à Nemours (1682-87) ; Dutemple, à Fontainebleau; François de la Courcelle, à Moret, marié à une petite-fille de Laurent Bourgoin, etc.

trées, — avait épousé Catherine Du Hamel, veuve en premières noces de noble homme Mathieu Bobrun, valet de chambre de Sa Majesté.

Après la mort de Lyvet, cette dame conserva la charge de concierge et garde-meubles du château de Montceaux; elle finit ses jours comme lui dans la ville de Meaux, et leurs épitaphes se voient encore sur un marbre noir relevé le long d'un pilier, dans l'église de Trilport.

Les titres de « valet de chambre du roi et de la reine, et d'ordinaire de leurs musiques » étaient portés aussi vers le même temps par un seigneur du petit fief de Chantepie, à Brie Comte-Robert, — Chrétien Marin, qui rend foi et hommage au seigneur de La Borde-Fournier, et passe déclaration d'héritages au terrier de Grégy-en-Brie, en 1649. Par son testament reçu à Paris, par Pain, notaire (15 février 1658), Marin nous apprend qu'il avait un fils et deux filles; il entend que : « Elisabeth et Marguerite soient « mises en religion, séparément, jusqu'à leur mariage, — qui n'aura lieu qu'avec le consentement de MM. Auget, intendant de la musique de la chambre, et Jean Levasseur, notaire, ses amis » ; — il veut que son fils ne s'établisse aussi qu'avec cet assentiment, et que sa fille Elisabeth n'épouse point Despalongne, sinon sa part d'héritage passera à son frère et à sa sœur, etc.

Le fils du musicien du roi, dix ans plus tard, était avocat en parlement et achetait, moyennant 65,000 livres, une charge d'auditeur à la Chambre des Comptes. (Archives de Seine-et-Marne, C, 1723.)

*
* *

Personne n'ignore la réputation et la brillante fortune du florentin Baptiste Lulli, créateur de l'opéra en France.

On s'est beaucoup occupé de cet homme de génie, mais à peine sait-on qu'il eût trois fils jouissant eux-mêmes d'une certaine réputation artistique. Les deux premiers, par hasard, ont laissé chez nous des traces de leur passage; qu'il nous soit permis de noter ici ce détail, inédit selon toute probabilité.

L'aîné, Louis Lulli, est né à Paris, comme le rapportent les dictionnaires biographiques, bien que l'on ait vainement recherché l'acte de son baptême dans les anciens registres paroissiaux de la capitale. Après avoir été ondoyé à sa naissance par le doyen de Saint-Thomas du Louvre, il ne fut baptisé qu'à treize ans, dans la chapelle royale du château de Fontainebleau.

L'acte de baptême, que nous rapportons, se trouve consigné dans un des cahiers de la paroisse Saint-Louis, conservés aujourd'hui à la mairie :

« Ce jourd'hui neufviesme du mois de septembre 1677, Mgr l'é-
« minentissime Emmanuel-Théodore de la Tour-d'Auvergne, car-
« dinal de Bouillon, grand-aumônier de France, dans la chapelle
« haulte de la Cour de l'Ovale du château royal de Fontainebleau,
« a suppléé les cérémonies du baptême au fils de Jean-Baptiste de
« Lully *(sic)* et Magdeleine Lambert, demeurant à Paris, lequel
« de Lully est surintendant de la musique du roi, lequel (enfant)
« fut ondoyé par M. de Lamet, pour lors doyen de Saint-Thomas
« du Louvre, le sixième du mois d'août 1664, selon qu'il a été cer-
« tifié, et né du quatrième du même mois et an que dessus. — Et
« a eu pour parein et mareine le roi et la reine, qui lui ont donné
« le nom Louis; le tout en la présence de nous, soussigné, Antoine
« Durand, prêtre, curé de l'église paroissiale de Saint-Louis de
« Fontainebleau. »

LOUIS.
MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE.
JEAN-BAPTISTE LULLI.

Le second fils de Lulli, prénommé comme lui Jean-Baptiste (1), est né aussi à Paris, au mois d'août 1665 ; nous le retrouvons dans les registres de l'état civil de Melun, au mariage d'Etienne Guérin d'Epinet, fils du lieutenant de la prévôté, avec Marie-Anne Jobert, célébré à l'église Saint-Aspais le 7 février 1689. Cet acte, où il figure comme témoin et ami, avec Louis-François Colleau, magistrat au présidial, François-Paul Lefébure, président du présidial, Antoine Le Ménestrel, seigneur de Saint-Germain-Laxis, et plusieurs autres, nous fait connaître que dès l'âge de 24 ans il était pourvu d'un prieuré et d'une abbaye ; il est nommé et qualifié « messire Jean-Baptiste de Lulli, abbé de Saint-George-sur-Loir, prieur et seigneur de Vitry (2) : ce qui n'empêcha pas que, dans la suite, il ne composât des opéras avec son frère aîné et n'obtint une pension de l'académie de musique.

Quant à Jean-Louis Lulli, troisième fils du célèbre florentin, il borna sa gloire à collaborer avec son frère aîné à *Zéphyre et Flore*,

(1) Celui que la Biogr. Michaud appelle Chrétien Lulli.

(2) Reg. par. de Saint-Aspais de Melun, GG. 12. — Il eut plus tard l'abbaye de Saint-Hilaire, près Narbonne.

opéra représenté le 22 mars 1688, et à une pièce d'*Orphée*, dont la représentation protégée pourtant par une ordonnance de police, valut aux auteurs une sanglante épigramme bien connue, intitulée *le Sifflet*.

En dépit des trois fils de Lulli, compositeurs de musique, le privilége de la direction de l'Opéra passa (1687) à l'un de ses gendres, à un habitant de Fontainebleau, descendant du célèbre fontainier italien Franchini.

Je vous présenterai, en passant, à ce double titre de directeur de l'Opéra et de quasi-compatriote plutôt qu'à titre de musicien, Nicolas Francini, qui s'était fait appeler M. de Francine quand son beau-père était devenu M. de Lulli. Il continuait les travaux de ses ancêtres, auxquels on doit les merveilleux jets d'eau de Versailles, et passait lui-même pour un habile ingénieur hydrographe.

Ce nom se rattache aussi à la création des cascades de Fontainebleau, et on le retrouve fréquemment sur les registres paroissiaux d'Avon et de Fontainebleau au XVII^e siècle.

Louis XIV avait institué dans ce château la charge d'intendant des fontaines pour Alexandre Francini (1).

Je n'affirmerai pas que le gendre de Lulli, qui habitait le pavillon de l'aqueduc, naquit dans le bourg royal, mais on peut citer un de ses frères et plusieurs de ses parents qui y sont nés : Jean-Nicolas de Francini, Pierre de Francini, qui devint conseiller, maître-d'hôtel ordinaire du roi ; une fille de celui-ci, que Bossuet baptisa le 29 juin 1680, avec le dauphin et la dauphine pour parrain et marraine, etc.

*
* *

A l'époque de Louis XIV, — où tout, évidemment, n'était pas pour le mieux, — la musique, du moins, était traitée avec égards. N'exerçait pas qui voulait le métier, souvent assez ingrat, de joueur d'instruments.

Le maître reçu et breveté pouvait seul tenir école ou salle de danse et de concerts ; seul, il pouvait jouer aux noces et dans les assemblées publiques, mais non dans les cabarets, sous les peines portées dans les sentences du Châtelet et dans des arrêts du Parlement de 1644 et 1648.

(1) Il a laissé des vues gravées du château de Fontainebleau.

La communauté des maîtres à danser et joueurs d'instruments, qui avait pour patron Saint-Julien-des-Ménétriers, avait fait renouveler ses statuts en 1656. Pour être admis, les fils de maîtres et autres aspirants faisaient expérience devant le *Roi des Violons*, auquel les artistes de la chambre de Sa Majesté payaient eux-mêmes un droit de réception ; l'apprentissage durait de trois à quatre ans ; le brevet coûtait 40 livres et la maîtrise 650.

Louis Michelin, dans ses *Essais historiques sur le département de Seine-et-Marne* (Provins, p. 1590), a publié les lettres de réception accordées devant notaire, le 10 juillet 1670, à Jean Beauté, de Provins, par François Legray, maître à danser à Sens, lieutenant du roi des violons, joueur d'instruments tant haut que bas, et maître à danser des bailliages et élections de Sens, Joigny, Nogent, Provins, Bray, villes et faubourgs en dépendant, sous Guillaume Dumanoire, roi et maître pour tout le royaume, joueur de violon ordinaire du cabinet et chambre de Sa Majesté.

C'est là un document rare et curieux qui nous a été transmis par les laborieux chroniqueurs dont les manuscrits sont conservés à la bibliothèque publique de Provins.

M. Delettre, dans son *Histoire du Montois*, cite aussi des lettres de maîtrise accordées par le roi des violons du bailliage de Melun, en 1671, à un nommé Cossu, pour jouer de cet instrument à Sognolles et à Lizines. Ces lettres étaient délivrées devant Léauté, notaire. Louis XV supprima la royauté du violon (1).

La musique de Louis XIV ne coûtait pas moins de cent mille écus par an. Celle de sa chapelle n'était pas seulement un luxe devant servir à la pompe des fêtes religieuses de la cour, c'était encore pour le monarque un objet d'affection particulière.

Aussi bien que la musique, le roi-soleil favorisait particulièrement la danse.

Une famille provinoise, recommandable à plus d'un titre, la famille Ytier, a fourni, au XVII^e siècle, un compositeur-chorégraphe de la maison de Sa Majesté, — peu connu aujourd'hui, mais honoré dans son temps de la plus haute estime ; c'est Aimé Ytier, qui épousa en 1664 la fille d'un de ses confrères, Louis de Mollier,

(1) L'office de *roi des ménétriers* a été supprimé par édit. Voir au registre du Bailliage de Melun, pour 1773, l'édit de suppression de cet office et des lettres patentes concernant les lieutenants-généraux et particuliers du *roi des violons* (Arch. dép.).

gentilhomme, à la fois poète, compositeur de ballets, excellent danseur et musicien ordinaire de la chambre.

Mollier était le coryphée des ballets du Louvre, organisés par le comte de Saint-Aignan pour l'amusement de la cour de Louis XIII ; sa femme y paraissait avec lui, et de 1648 à 1655 on y vit aussi sa fille Marie-Blanche (1). En 1659, notamment, celle-ci brilla à côté de son père dans le ballet de *la Raillerie.*

Ytier partagea quelque temps leurs succès (2).

Un acte d'inhumation de la paroisse Saint-Eustache de Paris (1671) nous offre la signature d'Aimé Ytier, accompagnée de celle d'un de ses parents, — Charles Ytier, provinois, porte-arquebuse de S. A. R. Monsieur, frère unique du roi.

Quand le génie qui devait illustrer le nom de Molière parut au théâtre, son homonyme le poète-chorégraphe se retira, et l'on n'y vit plus guère figurer sa fille ni son gendre. Cependant, — ajoute M. Paul-Louis Lacroix, — Mollier et Jean-Baptiste Poquelin prêtèrent encore dans certaines circonstances leur concours aux ballets royaux ; ils y parurent ensemble, malgré le danger de la comparaison, dans *les Plaisirs de l'Ile Enchantée,* en 1664 ; M^lle^ Mollier représenta *le Siècle d'Or* et récita des vers. A la mort de l'auteur du *Misanthrope,* le danseur du roi, modifiant l'orthographe de son nom, se fit lui-même appeler *Molière.*

La femme d'Ytier s'était faite cantatrice et chantait avec beaucoup de goût. Le Mercure galant de 1678 nous apprend qu'elle se fit entendre d'abord chez elle, puis au Louvre, pour la duchesse de Thianges, dans un petit opéra de son père, intitulé *Andromède,* dont l'abbé Tallemant avait écrit les paroles. Cet opéra et son interprète eurent du succès. Pavillon, dans une épître en vers et en prose adressée à M^me^ Ytier, fait l'éloge le plus délicat de sa beauté, de son talent et de son esprit.

Par un hasard assez singulier, nous avons retrouvé un arrière-petit-fils du danseur Ytier, signant un acte notarié dans la Brie, un siècle plus tard, en 1784, et précisément comme mandataire d'un sieur Molière, bourgeois de Paris. — C'est dans un terrier que les religieux de Chaumes faisaient dresser de leur seigneurie de Saint-Just et du fief de la Chantrerie, à Bombon, qu'Edme-Louis-Ro-

(1) Nous noterons en passant que parmi les chanteurs de la musique du roi, à cette époque, figurait (1653-60) maître Isaac Vigneron, chapelain de la Sainte-Chapelle du palais et chapelain de Saint-Jacques en la cathédrale de Meaux.

(2) Bibliophile Jacob; — La jeunesse de Molière.

bert Hitier (le nom est ainsi orthographié), feudiste à Paris, rue du Foin-Saint-Jacques, déclare, comme se portant fort du sieur Molière, que ce dernier est censitaire des religieux bénédictins pour une parcelle de terrain située à Saint-Just, dans le voisinage de Provins (1).

*
* *

Nous venons de citer la petite ville de Chaumes ; ce nom rappelle aussi le souvenir de musiciens distingués.

Chaumes a donné naissance à tout une succession d'artistes, — les Couperin, qui, pendant deux cents ans, semblèrent hériter les uns des autres de la plus remarquable habileté comme instrumentistes, et plusieurs d'entre eux comme compositeurs.

D'abord trois frères apparurent.

L'aîné, Louis, est né en 1630. Les registres de baptêmes de Chaumes ne remontant pas jusque-là, il n'est pas possible de connaître la date exacte de sa naissance, non plus que pour son frère cadet, François Couperin, qui n'avait guère qu'un an de moins.

Quant au troisième, il est né le 9 avril 1638 et l'acte de son baptême existe. Le voici :

« Le samedi neufviesme jour du mois d'avril 1638 fut baptisé « Charles, fils de Charles Couperin et de Marie Audry, ses père et « mère. Son parrain, M. Charles Bourdin, marchand, et sa mar- « raine, Barbe Andry, demeurant à Chaumes. — Broichot, curé. »

André Champion, mieux connu sous le nom de Chambonnières, premier claveciniste de la chambre de Louis XIV, passait souvent à Chaumes pour se rendre à sa terre de Chambonnières (paroisse du Plessis-feu-Aussous) dont il avait épousé l'héritière ; il eut l'occasion de remarquer les dispositions intelligentes des deux fils aînés de l'aubergiste Couperin et les emmena à Paris, où ils ne tardèrent pas à devenir ses meilleurs disciples.

Chambonnières, chef d'une école qui progressa jusqu'à l'apparition de Rameau, était un bon maître ; aussi, Louis Couperin, dès ses débuts, se fit-il remarquer ; bientôt après, il passait pour le plus habile professeur de clavecin de son temps. Sa manière savante de tenir l'orgue lui valut d'être attaché à l'église Saint-Gervais, puis à la chapelle du roi, où fut créée pour lui une charge de dessus de viole. On lui doit plusieurs suites de pièces de cla-

(1) Archives de Seine-et-Marne, H. 78.

vecin, dont le travail et le goût sont appréciés des connaisseurs; il se proposait de continuer ces œuvres, restées inédites, lorsque la mort le surprit à 35 ans.

François lui succéda à Saint-Gervais en 1679. Comme son frère, il était recherché pour l'enseignement du clavecin et de l'orgue. Excellent compositeur de plain-chant, les deux messes qu'il a publiées pour orgue, dénotent de l'ampleur et un style très-pur.

C'est à François Couperin, sieur de Crouilly, que Michel Montéclair venait de dédier sa *Méthode facile de musique*, lorsque ce maître mourût, en 1701, renversé par une charrette dans Paris.

Le troisième frère, Charles, mort prématurément en 1669, et qui avait tenu quelque temps l'orgue de Saint-Gervais après Louis Couperin, était aussi un exécutant hors ligne.

Ces trois artistes ont laissé des enfants, qui se firent remarquer à leur tour :

Une fille de François, nommée Louise (1674-1728), a fait partie de la musique du roi pendant 30 ans; Nicolas (1680-1748), frère de celle-ci, fut attaché à la musique du comte de Toulouse et organiste à Saint-Gervais.

Charles, en mourant, avait laissé au berceau un fils, qui eut pour professeur un ami de son père, Thomelin, d'une famille qui a fourni deux organistes à Saint-Aspais et à Notre-Dame de Melun au XVIII^e siècle (1); ce fils, François Couperin, second du nom, (mort en 1733), devint organiste de la chapelle et claveciniste de la chambre du roi ; il éclipsa la réputation de tous ses parents et fut proclamé le premier claveciniste français. Les compositions qu'il a laissées unissent l'harmonie à un chant noble et gracieux, le naturel à l'originalité. Ses divertissements de l'Apothéose de Lulli et de Corelli sont encore applaudis par les amateurs de bonne musique.

.....Un dernier rejeton de cette famille si heureusement douée, la représentait encore en 1815 : c'était Gervais-François Couperin, compositeur médiocre, mais organiste successivement employé chez le roi, à Saint-Jean, à Sainte-Marguerite, aux Carmes-Billettes, à Saint-Méry, à Saint-Gervais et à la Sainte-Chapelle. Il obtint dans la suite les orgues de Notre-Dame, — les meilleures de Paris avec celles de Saint-Roch, — et les touchait par quartier

(1) Louis-Ant. Thomelin (1746) et Louis-Jacques Thomelin (1764).

avec Ballastre, Charpentier et le fameux Sejan, chanté par Delille (1).

Attiré par ses compatriotes Couperin et encouragé par leurs succès, un autre enfant de Chaumes partit au commencement du XVIIIe siècle pour la capitale avec le désir d'étudier la musique; comme eux, il ne laissa pas d'acquérir de la réputation en même temps qu'une très-honorable position artistique.

Nicolas-Gilles Forqueray était fils d'un autre aubergiste de Chaumes, qui tenait l'hôtellerie de la Pomme de Pin.

A 25 ans, il se recommandait par son talent et obtenait un emploi modeste dans la musique du roi, grâce à la protection de M. Louis-Auguste Le Tonnelier de Breteuil qui, à la dignité d'évêque de Rennes et d'abbé commendataire de Chaumes, réunissait le titre de grand-maître de la chapelle et musique de Louis XV (2).

Forqueray remplaça plus tard l'un des Couperin à l'église Saint-Séverin (1757); il fut encore, malgré sa mauvaise santé, organiste de Saint-Méry, des Saints-Innocents et de Saint-Laurent.

Nicolas Séjan qui, à treize ans, en 1758, accompagnait un *Te Deum* à Saint-Méry, et obtenait au concours l'orgue de cette église en 1760, était élève de Forqueray.

Ce maître, affaibli par des pratiques austères, accablé par la fatigue et la maladie, était venu chercher un repos salutaire dans son village natal lorsqu'il y mourut le 22 octobre 1761.

Les registres paroissiaux de Chaumes fournissent son acte de baptême et celui de son inhumation; nous citerons seulement le second :

« L'an 1761, le 23 octobre, a été par nous, prêtre vicaire soussi-
« gné, inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de sieur
« Nicolas-Gilles Forqueray, organiste de Saint-Séverin de Paris,
« décédé d'hier, âgé de 59 ans, époux d'Elisabeth Segeant (3).
« Ladite inhumation faite en présence de Michel Vincent de Paul
« Luce, de Jean Bonnard, d'Etienne Vincent, ses neveux; Pierre
« Forqueray, sieur Louis Grossier, ses cousins; de Mre Jean-Bap-

(1) « Sejan a préludé, loin d'ici les profanes!
Quelle variété! que de force et de grâce,
Il frappe, il attendrit, il soupire, il menace.. » (Les trois Règnes de la nature).

(2) Louis XV laissa dans l'abandon ce service, fort négligé depuis la mort de son prédécesseur, et dans lequel le Régent avait fait d'importantes réductions.

(3) Tante de Nicolas Sejan, dont le nom est mal orthographié.

« tiste Deslon, curé d'Aubepierre; de Pre Pelletier, desservant de « Beauvoir; de sr Rochette, vic. d'Ozouer-le-Voulgis, et autres « soussignés. »

*(Suivent les signatures).*

***

Chambonnières, à qui l'on doit en quelque sorte les Couperin, a encore produit Gabriel Nivers dans le monde musical.

Nous étions portés à croire Guillaume-Gabriel Nivers originaire de Provins, où ce nom se trouvait très-répandu au XVIIe siècle. En 1617, date de la naissance du futur maître de musique de la reine, existait à Provins un Gabriel Nivers qui se qualifiait d'écuyer; quatre-vingts ans plus tard, les membres de cette famille possédaient les fiefs de Rochefort, Bourbitou, des Grands-Pleus et du Plessis-aux-Chats; c'étaient des avocats en parlement, un président au présidial, un élu, un apothicaire, alliés aux Saulsoy, aux Rayer, aux Rose; ils portaient « d'azur à trois chevrons d'or, accolés de trois besants de même, deux et un. »

Pourtant les biographes (1) s'accordent si bien à dire notre musicien originaire de Melun ou des environs, que nous avons dû chercher à éclaircir le fait. Les recherches n'ont malheureusement pas été fructueuse, et nous n'avons trouvé qu'en 1640 Augustin Nivers, écuyer, sieur de la Grange, provinois, qui vint épouser à Melun une fille de François de Rocbine, premier élu assesseur en l'Élection de cette ville. (Archives de Seine-et-Marne, C., 82.)

Vingt ans plus tard, vint à Melun un autre Nivers, hôtelier (2).

Melunais ou Provinois, Gabriel Nivers appartient sûrement à notre pays.

D'abord enfant de chœur à Notre-Dame de Melun — cette particularité a pu mettre les biographes en défaut, — puis élève du séminaire-collége de Meaux, il acquit alors les premiers principes de l'art dans lequel il devait se distinguer, puis alla faire sa théologie à Paris. C'est là que Chambonnières eut l'occasion de voir le jeune théologien et d'encourager ses dispositions musicales. A 23 ans il était nommé organiste de l'église Saint-Sulpice; deux

(1) Bourdelot, Fétis, Didot, etc.

(2) Décl. à terrier; Bénédictins de Melun. — Archives dép. H. 242.

ans après, on le retrouve ténor à la chapelle du roi, et en 1667 l'un des quatre organistes de cette chapelle (1).

Maître de la musique de S. M. et organiste de Saint-Cyr à sa fondation, Nivers tenait le clavecin en 1686 quand les demoiselles de cette maison représentèrent pour la première fois Esther et Athalie devant le roi. Ce laborieux musicien est mort à plus de 84 ans, laissant de nombreux ouvrages dont le style correct rappelle celui des organistes allemands de son temps et justifie la réputation dont il a joui comme compositeur.

*
* *

Dans une famille du bourg de Mitry qui a fourni un architecte estimé, Charles Mangin, le constructeur de l'ancienne halle aux blés de Paris, — la musique avait longtemps été en honneur. Les Mangin étaient artistes de père en fils et, sans que leur renommée s'étendît au-delà d'un modeste rayon, plusieurs d'entr'eux eussent pu figurer sur une plus vaste scène.

A la fin du XVII^e siècle, Charles Mangin touchait les orgues que l'église de Mitry tenait de la libéralité de Richelieu, un instant possesseur du château de Bois-le-Vicomte; — l'un de ses fils, son élève, fut choisi à la suite d'un concours comme organiste de Notre-Dame de la Victoire, près Senlis (2). Un autre, Pierre Mangin, organiste de Mitry en 1721, — père de l'architecte, — avait épousé la sœur du libraire Lottin. Quelques années plus tard (1735-40) on retrouve Etienne Mangin, organiste à Joigny, François Mangin, facteur d'orgues à Troyes, et Catherine Mangin qui épousa Etienne Royer, organiste à Brie-Comte-Robert (3).

Un membre de cette famille, Eléonor Mangin, avait eu l'honneur d'être admis dans la musique de la chambre de Louis XIV, après avoir fait partie de celle de Philippe d'Orléans. Car, aussi bien que le roi, son frère unique se flattait d'avoir sa musique particulière composée d'instrumentistes et de chanteurs.

Vous connaissez le brevet de basse-taille retrouvé l'an dernier à

(1) Avec J. Thomelin, J. Buterne et N. Lebègue.

(2) Le père et le fils comparaissent en 1690-92 dans des actes reçus par P. Benoist, notaire à Mitry (arch. dép. E. 1512).

(3) Déclar. au terrier de La Croix-en-Brie; — Archives de Seine-Marne. — Ce Royer eut pour successeur à Brie Nicolas-Jean-Pierre Chauvet, ancien organiste de l'église Saint-Hilaire de Paris, qui passait pour avoir du talent.

Boissy-le-Châtel et communiqué à la Section de Coulommiers. C'est un diplôme en bonne forme, délivré sur parchemin par Philippe lui-même, à Damien Le Vert, artiste de sa musique (1). La découverte de ce document à Boissy-le-Châtel peut s'expliquer lorsqu'on sait que Le Vert, après avoir commencé ses études à la maîtrise de Saint-Eustache et ayant un instant brillé comme chanteur dans la capitale, mena ensuite une existence nomade et fut recueilli par M. de Caumartin, seigneur de Boissy, où peut-être l'artiste termina ses jours.

Nous avons eu l'occasion, une autre fois, de vous signaler François de La Roche, ordinaire de la musique de Monsieur, frère de Louis XIV, — protégé par la veuve du surintendant Foucquet et ayant son logement au château de Vaux-le-Vicomte. Le 1er juillet 1676, honorable demoiselle Marie Tallié, sa femme, signe un acte de baptême comme marraine dans la paroisse de Maincy, et le 23 décembre de la même année La Roche est enterré dans l'église de cette paroisse (2).

*
* *

Vous parlerai-je d'Antoine Dauvergne, violoniste de la chambre du roi, en 1739, plus tard directeur de l'Opéra, qui avait fait ses études à Juilly ? De Laborde et de Philidor, qui suivent la cour et se fixent à Fontainebleau pendant quelques années, pour mettre en musique des pièces de Guichard et de Poinsinet, deux poètes

(1) Il n'est pas sans intérêt de donner ici le texte de ce brevet, déposé maintenant à la bibliothèque publique de Coulommiers :

« Aujourd'hui, trentième jour du mois de septembre mil six cent soixante-trois, Monseigneur fils de France, frère unique du Roy, duc d'Orléans, de Valois et de Chartres, estant à Paris, estant bien informé de la capacité que Damien Le Vert s'est acquise en la musique, Son Altesse Royalle la retenu et retient en la place de l'un des deux tailles-basses de sa musique dont estoit cy-devant pourvu Jean Gourlin et à présent vacante par sa démission; pour ladite place avoir, tenir et désormais exercer, en jouir et user par ledit Le Vert aux honneurs, auctoritez, priviléges, franchises, libertéz, gages, droicts, fruicts, proficts, revenus et émoluments y appartenants. Veut et ordonne sadite Altesse Royalle que ledit Le Vert soit à l'avenir couché et employé en la susdite qualité dans les Estatz de sa maison, en vertu du présent brevet qu'elle a pour tesmoignage de sa volonté signé de sa main et faict contresigner par moy son contrôleur et secrétaire de ses commandements, maison et finances.

Philippe. » (Contreseing illisible).

(2) Registres de l'Etat-civil de Maincy. — Notice sur ces registres, lue à la Section de Melun au mois de déc. 1866.

locaux? Philidor fait représenter *Zémire et Mélide* sur le théâtre royal qui a vu le *Devin du village;* Laborde y donne le *Dormeur éveillé, Thétis et Pélée* et plusieurs ballets.

M. Torchet nous a entretenus à l'une de nos séances générales, de Sébastien de Brossard, compositeur et organiste, auteur d'un dictionnaire de musique estimé, qui est mort chanoine de la cathédrale de Meaux le 10 août 1730. Nous n'y reviendrons pas après notre érudit confrère.

A cette époque, un ami de Brossard, François Le Page, ordinaire de la musique du roi, qui venait à Meaux de temps à autre, s'y fit maintes fois entendre. Le Page passait dans cette ville et y couchait ordinairement pour se rendre au couvent de Fontaine-les-Nones, où sa fille, Marie-Agnès-Charlotte Le Page, avait fait profession (1).

Alors aussi, l'abbaye de Saint-Faron de Meaux était tenue en commende par un personnage éminent, dont le nom appartient à l'art musical. Bien qu'il soit notre compatriote, il résida si peu chez nous que la Brie le connaît à peine; pourtant messire Louis-Guy Guérapin de Vauréal, «comte de Belval, seigneur de Bazoches, maître de la chapelle et musique du roi,» devint encore conseiller du roi en tous ses conseils, ambassadeur et grand d'Espagne, l'un des quarante de l'Académie française.

De la famille seigneuriale de Beton-Bazoches, près Provins, ce noble virtuose a possédé le prieuré de Champcouelle et l'abbaye de Jouy, avant d'obtenir l'abbaye de Molesme, celle Saint-Faron, et l'évêché de Rennes (1732); il est mort à Nevers le 17 juin 1760.

Meaux posséda encore au XVIIIe siècle, quelques musiciens aussi modestes que méritants: M. l'abbé Hérissé (1758-1778), et son émule l'aveugle Bibault, organiste (2), élève du fameux L.-Th. Daquin, ont laissé de bons souvenirs de leurs talents dans la ville de Bossuet.

En 1780, le futur compositeur populaire J.-D. Doche débuta dans la carrière qu'il parcourut depuis avec succès, comme enfant de chœur à la cathédrale de Meaux; il reçut ses premières leçons de l'abbé Guignet et en profita si bien que peu d'années plus tard, à 19 ans, il était admis comme maître de chapelle à Constance.

N'est-ce pas au collége de Juilly, où il fit d'excellentes études

(1) Documents partic. inédits. — Archives dép. H. 507. — Le Page se retira en 1752 de l'Opéra avec 1000 liv. de pension.

(2) Gages, 800 liv. par an. — Arch. dép. — G. 47.

(1781-1788), que le professeur de musique Choron se fit remarquer par Monge, qui le plaça d'abord en qualité de répétiteur de géométrie descriptive à l'école normale, puis à l'école polytechnique?

Peut-être devrais-je vous entretenir aussi de Beaumarchais, comme artiste, directeur des concerts des princesses filles de Louis XV. Il me suffira de noter ici que le célèbre écrivain dont « la vie fut un combat » ne nous est pas étranger.

Caron de Beaumarchais, qui aimait passionnément la musique, chantait avec goût et jouait à merveille de la flûte et de la harpe, dont il perfectionna le mécanisme, appartenait à une famille calviniste des environs de Meaux. M. de Loménie, son biographe, a constaté que André-Charles Caron père était né à Lizy-sur-Ourcq le 26 avril 1698, et rentré le 7 mars 1721 dans le giron de l'église catholique. On sait aussi que c'est lorsqu'il épousa à 25 ans la veuve du contrôleur Franquet, — morte peu de mois après, — que le futur auteur du *Barbier de Séville* prit le nom aristocratique de Beaumarchais, d'un petit fief que sa femme possédait dans la Brie, aux Chapelles-Bourbon, près de Rozoy.

Plus tard, sa fille Eugénie, mariée à M. Delarue, a possédé à son tour des biens assez importants sur d'autres points de notre département, dans le voisinage de Meaux et à Villeneuve-les-Bordes, près Donnemarie.

Un briard encore, Pierre Lagarde, qui se faisait appeler volontiers M. de Lagarde, né aux environs de Crécy le 10 février 1717 (1), fut attaché à la musique de la chambre de Louis XV, puis de Louis XVI. Nommé en 1757 professeur des enfants de France et plus tard surintendant de la musique du comte d'Artois, il enseigna à Marie-Antoinette à pincer de la harpe. Denne-Baron rapporte que, doué d'une belle voix de basse dont il tirait habilement parti, Lagarde faisait les délices des soupers de l'époque, dans lesquels il chantait avec Jéliotte des duos de sa composition. On connaît de lui trois livres de duos de table, quinze livres d'airs à chanter, des cantates, des airs de danse, et il passait pour n'avoir pas de rivaux dans la composition légère, à laquelle il donnait un tour facile et gracieux. Lagarde a écrit l'acte d'Eglé dans l'opéra intitulé *les Nouveaux fragments* (1751). En 1789 il était payé et nourri par la maison du roi, sur laquelle il toucha en 1791, pour sa pension, 7,542 l. 10 s. (2).

(1) Documents partic. — Des familles de ce nom existent encore dans le pays.

(2) La biographie Didot (article signé Denne-Baron) dit qu'on ignore la date de

*
* *

Nous voici parvenu presque à notre époque.

Il nous reste à dire un mot seulement de Mme Gail, qui obtint, sous l'Empire, de brillants succès artistiques, — et c'est pour rectifier une erreur.

Edmée-Sophie Garre, mariée au savant Gail, professeur de grec au collége de France, était excellente musicienne et chanteuse distinguée; on n'a pas oublié ses opéras des *Deux Jaloux*, de *Mlle de Launoy à la Bastille*, de *la Sérénade*, ses recueils de *Nocturnes* et de *Romances*, qui passent encore pour des modèles du genre.

Tous les biographes font naître cette dame à Melun en 1776. Recherches faites, nous pouvons constater qu'il y a eu confusion : Claude-François Garre, son père, était en effet originaire de Melun. Né le 30 avril 1730, d'un épicier de la paroisse Saint-Aspais (1), il devint chirurgien-major de l'école royale militaire, de la grande et de la petite écurie de S. M., conseiller du comité perpétuel de chirurgie, chirurgien ordinaire du roi, membre du collége de chirurgie, l'un des vingt de l'Académie et associé de celle des sciences d'Angers. On le retrouve avec ces divers titres sur les registres paroissiaux de notre ville, à la mort de ses père et mère, les 17 mai 1770 et 22 juin 1778 (2).

Le docteur Garre qui était, comme on voit, un homme distingué, dont Melun peut s'honorer, habitait à Paris la rue Bourbon, paroisse Saint-Sulpice, et c'est là qu'est née Edmée-Sophie Garre le 28 août 1775 :

Extrait du registre de 1775, v° 125. — Paroisse Saint-Sulpice.

« Ledit jour 29 d'août mil sept cent soixante-quinze, a été bap-
« tisée Edmée-Sophie, née de hier, fille de M. Claude-François
« Garre, docteur en médecine, major de l'Ecole royal *(sic)* mili-

la naissance et celle de la mort de Lagarde, mais qu'il vivait encore en 1780. — La date de sa naissance se trouve consignée en 1791 au Bulletin des Lois, dans un décret qui prouve que ce compositeur survécut jusqu'à la Révolution.

(1) Henri Garre, épicier à l'hôtel Saint-Christophe. — Archives de Seine-et-Marne, H. 251

(2) Le docteur Garre figure au décret de liquidation du 2 juillet 1791, inséré au Bulletin des Lois, comme chirurgien ordinaire de l'écurie du roi; il reçoit l'arriéré de ses gages, soit 6,603 l. 2 s. 6 d. — L'année suivante, on le porta sur la liste des émigrés, mais comme il n'avait pas quitté son domicile, alors transféré rue de Grenelle, n° 333, *section du Bonnet rouge*, il obtint facilement sa radiation.

« taire, etc., et demoiselle Marie-Louise-Adélaïde Colloze, son « épouse, demeurants rue de Bourbon. Le parein Jean Colloze, « chancelier honoraire du duché souverain de Bouillon et grand « baillif de Créqui, représenté par M. Charles-Godefroy Colloze, « avocat en parlement, Conseiller du Roy, expéd^re en cour de « Rome et délégation, fils du susdit parein. La mareine dame « Edme-Marguerite Blanchard Colloze, femme du susdit parein, « représentée par Anne-Dorothée Colloze, épouse de M. Claude-« Christophe Courtin, avocat en parlement, fille des susdits parein « et mareine, le père présent, et ont signé :

« Garre,
« Colloze,
« Colloze,
« De Méhérenc de Saint-Pierre, vicaire. »

La publication de cet acte de baptême d'après les registres conservés aux archives de l'état-civil de la capitale, préviendra — espérons-le — l'erreur dans laquelle pourraient tomber à leur tour les biographes à venir.

# LES BILLETS DE MONNAIE

## ET L'ABBAYE DE REBAIS EN 1707,

PAR M. Ant. HÉRON DE VILLEFOSSE

Archiviste-Paléographe

Membre titulaire (**Section de Coulommiers**).

Lorsque le génie de Colbert eut cessé de présider à l'administration intérieure de l'État, les principes qui lui avaient constamment servi de règle furent sur le point de périr entre les mains de ses successeurs. Employant tour à tour des ressources toujours dangereuses, Le Peletier, Pontchartrain, Chamillart et même Desmarestz, malgré sa grande habileté financière, ne réussirent qu'à jeter sur l'état des finances un voile bien transparent qui devait se déchirer tout à faitq, uelques années plus tard, au moment de la fuite de Law. Avec Chamillart, la sévérité, l'esprit d'ordre et d'économie du négociant rémois disparaissent tout à fait : l'agonie de Louis XIV commence, agonie d'autant plus douloureuse qu'elle succède à une gloire trop éclatante. La veuve de Scarron avait élevé Chamillart au pouvoir et lui avait fait confier les deux portefeuilles les plus importants auxquels les efforts réunis de Colbert et Louvois suffisaient à peine autrefois. Triste ministre et plus incapable que tout autre de conjurer un péril aussi pressant. Là où il aurait fallu une main active et énergique, on ne trouvait qu'un indifférent. Pendant ce temps, les signes les plus effrayants de décomposition sociale se manifestaient. Au midi, le peuple courait aux armes ; le Languedoc, le Quercy et le Périgord se révoltaient. Au nord, depuis longtemps déjà, le faux saunage causait les plus graves désordres. « Des cavaliers, des dragons, dit Saint-Simon, par bande de deux à trois cents hommes, le firent à « force ouverte, pillèrent les greniers à sel (1) de Picardie et du « Boulonnois, et se mirent à le vendre publiquement. » Partout la noblesse faisait de ses châteaux des ateliers de fausse monnaie, et les traitants, ces sangsues d'État, comme les appelait Vauban,

(1). Saint-Simon. Edit. Chéruel. VI. 125.

s'enrichissaient de la dépouille du peuple. Au dehors la France, il est vrai, allait relever ses armes et, pendant que l'épée de Villars réparait en Allemagne le malheur de la journée d'Hochstedt, Berwick, en Castille, gagnait sur Galloway l'importante bataille d'Almanza. Mais quelle nation s'est jamais enrichie par des victoires, et la voix retentissante de la gloire peut-elle couvrir les plaintes et les gémissements des peuples !

Au mois de septembre 1701, une refonte générale des monnaies avait eu lieu. Comme la nouvelle fabrication n'allait pas assez vite et que le roi n'avait pas de fonds prêts pour payer les matières, les propriétaires des valeurs portées à la monnaie reçurent du directeur, pour une partie de ces valeurs, des billets à long terme que l'on appela *billets de monnoie*. L'exactitude avec laquelle on les acquitta pendant deux ans accoutuma le public à les négocier comme des lettres de change, et ils passèrent dans le commerce. En 1704, les monnaies furent de nouveau réformées, et on paya comme en 1701 les matières partie en argent, partie en « billets. « Ce nouveau crédit, dit Forbonnais, pouvait devenir le « salut de l'État, il ne s'agissait que d'user sobrement de la for- « tune, d'avoir toujours un fonds consacré uniquement à acquitter « ceux dont on eût demandé le remboursement, de les recevoir en « payement dans les recettes comme on les employait en payement, « enfin d'en laisser toujours désirer l'abondance, et sur toutes « choses de la proportionner à la somme qu'on pouvait mettre à « part pour y répondre (1). » Si l'on avait adopté une telle ligne de conduite, la confiance aurait pu renaître, et le commerce, prenant un nouvel essor, comme aux beaux jours du grand siècle, eût peut-être, au moins pour un temps, rendu la vie au corps social.

Mais les vues des financiers ne s'étendaient pas jusque-là. Il fallait de l'argent : on crut qu'il suffisait de l'acheter, et pour l'empêcher de s'enfuir on attacha aux billets de monnaie un intérêt de 7 1/2 °/₀. Il aurait fallu, au contraire, n'y en attacher aucun afin de mettre ce papier au niveau de l'argent et d'accoutumer ainsi les hommes à le regarder comme un terme moyen servant à évaluer leurs échanges. Bientôt, sans préparer de fonds pour les acquitter, le trésor multiplia ces billets au point d'avertir le public de s'en défier. Pour comble de malheur, au mois de sep-

(1). Forbonnais. — *Recherches sur les finances de la France*. II. 140. Basle, 1758. In-4°.

tembre de cette même année 1704 les remboursements furent suspendus à la caisse des emprunts jusqu'au 1er avril 1705. Jusque-là, les billets de monnaie s'étaient à peu près soutenus; mais une fois ce terme arrivé, chacun voulut être payé, et quand on les vit employés à rembourser des effets aussi douteux, ils en partagèrent le discrédit. Dans l'espoir de les relever, le roi ordonna alors qu'ils entreraient pour un quart dans tous les payements faits à Paris entre particuliers, et cette innovation eut un résultat tout opposé à celui qu'on en attendait, car ils ne tardèrent pas à perdre de 70 à 75 °/₀. Les usuriers profitaient de la nécessité de ceux qui avaient besoin d'argent comptant pour exiger d'eux des remises considérables, et les traitants triomphaient ainsi sur la ruine commune de l'État et du commerce.

L'année 1707 est arrivée : c'est l'époque où Law taille le pharaon chez la Duclos, la tragédienne en renom, n'entrant jamais au jeu avec moins de 100,000 livres; c'est l'époque où Chamillart, accablé du fardeau des finances, est près de s'en démettre. Law offre ses plans (1); mais personne n'est en état de le comprendre, d'ailleurs, il est huguenot et Louis XIV ne veut pas en entendre parler. La dette se montait alors à plus de deux milliards, et la France, dépourvue d'hommes et de produits par suite de la guerre de la succession d'Espagne, se trouvait à la fois sans ressource et sans crédit. On essaya de relever les billets de monnaie dont la dépréciation inquiétait le gouvernement et, le 12 avril 1707, leur cours forcé (2) renfermé d'abord dans Paris, fut étendu au pays tout entier. Il fallait, pour employer un semblable moyen, être ou complétement aveugle ou manquer d'expédients.

A cette époque, l'abbaye de Rebais était gouvernée par François Caillebot de la Salle. Nommé abbé de Rebais le 7 février 1672 (3), il ne tarda pas à acquérir de nouveaux honneurs et fut désigné pour occuper le siége de Tournay dont il prit possession le 31 août 1692 (4). Il quitta son évêché en 1705 (5) et vint achever ses jours

(1). Law avait déjà fait paraître, en 1705, ses *Considérations sur le numéraire.*

(2). Le *cours forcé* est une chose inique, en ce sens qu'il impose aux particuliers l'obligation de recevoir les billets en payement, tandis qu'il dispense du remboursement à présentation ceux qui les ont émis. On a vu les beaux résultats qu'il a produits pendant la Révolution pour les assignats.

(3). *Gall. Christ.* VIII. Col. 1687.

(4). *Gall. Christ.* III. Col. 246.

(5). L'abbaye de *la Couture,* en la ville du Mans, lui fut donnée la même année.

à Rebais. Les finances de l'état étaient alors, comme nous venons de le dire, dans une situation bien difficile, celles des particuliers en ressentaient le contre-coup. A Rebais, le voisinage de Paris était peu fait pour améliorer l'état des choses. Le marché y était cependant fort animé, et au dire du commissaire de la Mare (1), il s'y vendait deux fois plus de grains qu'à Coulommiers. Les fermiers de l'abbaye vendaient leurs blés à des marchands de Paris qui les payaient en billets de monnaie au lieu de leur donner de l'argent, car eux-mêmes ne recevaient pas d'autre payement de leurs clients. Ces billets étaient quelquefois convertis en d'autres d'un nouveau timbre ; mais souvent ceux qui les acceptaient faute de mieux, en ignoraient la réformation et ne se doutaient pas qu'ils prenaient des valeurs qu'on leur refuserait partout. L'abbé était bien obligé de recevoir ces billets pour prix de ses fermes plutôt que de ne rien toucher, et comme ils n'étaient acceptés dans les coffres du roi que pour une partie du payement que l'on y faisait, il se trouvait fort embarrassé pour payer ses redevances au Trésor. En 1707, se voyant dans l'impossibilité de fournir la somme qui lui était réclamée, il se décida à écrire à Chamillart, contrôleur général des finances, pour implorer sa protection et, le 24 septembre, il lui adressait la lettre suivante :

« Monsieur,

« Jay besoin de vostre protection pour satisfaire à la somme con-
« sidérable à laquelle mon abbaye de Rebez est imposée annuelle-
« ment aux décimes et subvantions (2) dans le diocèze de Meaux.
« Jay esté obligé de recevoir des fermiers de Mon abbaye des Bil-
« lets de Monnoye, qui estant proches de Paris ont aussi estés
« obligés den prendre des Marchands de blé. Il y a plus d'un an
« que je solicite inutilement M. Penautier (3) et M. Crozat (4)

(1). V. *Traité de la Police*. II. 980. Il est vrai que le *minage* était moindre à Rebais qu'à Coulommiers. Le minage était un droit que le roi et les seigneurs percevaient pour le mesurage des grains sur chaque mine de blé, d'avoine, etc.

(2). Il y avait deux espèces d'impositions levées sur le clergé, *la décime ordinaire* et les *subsides extraordinaires*. Des chambres ecclésiastiques ou bureaux des décimes établis par les édits de 1580 et 1585 dans huit villes métropolitaines jugeaient souverainement tous les différends qui concernaient les décimes et subventions du clergé. Plusieurs diocèses, et entre autres celui de Meaux, avaient des bureaux particuliers de décimes qui ressortissaient au bureau général de Paris. Les subventions constituaient les subsides extraordinaires levés seulement en cas de nécessité.

(3). Pierre-Louis Reich de Pennautier, receveur général du clergé.

(4). Antoine Crozat devint marquis du Chatel et fut le plus riche négociant de

« son commis, de les revoir *(sic)*, je scais que vous avés acordé
« pareille grâce à quelques Bénéficiers du dioceze; je me flatte que
« Vous voudrez ordonner à M. Penautier den recevoir de Moy
« pour trois mil deux cent cinquante livres de Billez de Monnoye
« que jay fait renouveler ; sans cette Grâce, Monsieur, il mest
« impossible de payer les arrérages d'une somme de 6264 livres
« par an. Je vous suplie instament, Monsieur, de ne Me pas
« refuser Ma très-humble prière et de me croire avec un très-
« parfait respect,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« †. Fr., an. év. de Tournay.

« A Rebez, ce 24 septembre 1707 (1).

Chamillart envoya cette lettre à M. le Rebours, intendant des finances, en le priant d'examiner la demande. Ce dernier ne fut pas favorable à l'abbé de la Salle : il répondit qu'il était bien fâché de ne lui pouvoir rien accorder mais que cela ne dépendait pas de lui.

Je ne sais quelle fut la fin de l'affaire, ni ce qui advint au pauvre abbé (2) ; j'ai pensé néanmoins que cette lettre peut être intéressante en ce sens qu'elle nous met sous les yeux la triste situation d'un des personnages les plus considérables de la province, situation d'autant plus étonnante que l'abbaye était fort riche; la somme à laquelle elle était imposée en fait foi. Mais ce qui peut donner une idée encore plus vraie de son importance, c'est une liste officielle de ses bénéfices et des églises qui en dépendaient dressée précisément du vivant de Caillebot de la Salle. On trouvera cette liste à la fin de ce travail.

Du reste, à l'époque qui nous occupe (1707), cet embarras financier n'était pas le partage exclusif de l'abbé de Rebais ; il était général et avait donné naissance à cette profonde misière qui

France. En 1712 il obtint pour quinze ans le privilége du commerce de la Lousiane. Saint-Simon, disent ses biographes, prétend par malveillance qu'il avait été commis chez Pennautier. On voit ici la preuve que le duc disait vrai.

(1). Arch. de l'Empire. *Papiers du contrôle général.* Ce fonds n'étant pas encore tout à fait classé, je ne puis préciser davantage mon indication. Je dois la communication de la pièce citée à la bienveillance de M. de Boislisle, chargé par M. le ministre des finances du classement de ces papiers.

(2). François Caillebot de la Salle mourut à Rebais à la fin du mois de décembre 1736 et fut enterré dans l'église de l'abbaye.

pesait sur la France entière. Il est facile de s'en convaincre en parcourant les nombreux témoignages contemporains. En vain le grand moraliste laïque, La Bruyère (1), avait stigmatisé avec son esprit charmant et ingénieux la coupable imbécillité de ces ministres qui, depuis 30 ans, détruisaient toute règle, toute loi, pour tout soumettre au bon plaisir du souverain. En vain Massillon avait fait retentir les voûtes sacrées de sa voix éloquente, présageant les colères divines : les grands étaient sourds, le roi n'écoutait pas. On entendait les doléances et on se bouchait les oreilles ; on voyait les souffrances du peuple et on ne voulait pas y porter remède :

« ... video meliora proboque
« Deteriora sequor. »

Celui que Voltaire appelait le gentilhomme le plus spirituel du royaume, le comte de Boulainvilliers nous a laissé sur cette époque un jugement sévère : Ce sont les intendants, dit-il, qui ont fomenté eux-mêmes ces désordres et cette misère pour en bénéficier en suite (2). Dénouement déplorable d'un grand règne, mais qui ne doit cependant pas faire oublier ce que la société, la civilisation d'alors avaient eu de beau et d'imposant.

Les hommes sécieux s'inquiétèrent : Fénélon (3) à Cambray, Vauban (4) à Paris, Bois-Guillebert (5) à Rouen, tous trois gentilshommes, montrèrent qu'en France le bon sens, la justice et la liberté trouvaient encore des défenseurs chaleureux et énergiques même à l'époque où le silence paraissait imposé de la manière la plus absolue. Le lendemain de sa promotion au siége de Cambray, avec cette indépendance qui rappelle les antiques priviléges de la chaire sacrée, Fénelon s'adresse au roi : « Vos peuples meurent « de faim, lui dit-il, la France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provisions (6). » Bois-Guillebert se fait avec

(1). La Bruyère, 1688. Ch. IX. De l'homme.

(2). V. *Etat de la France*. Boulainvilliers, du reste, n'était guère partisan des réformes. Il trouvait tout naturel la sujétion et l'état malheureux du peuple. Les nobles seuls comptaient : c'étaient les descendants des Francs qui devaient commander aux fils des Gaulois vaincus.

(3). François Salignac de la Mothe-Fénélon, archevêque-duc de Cambrai.

(4). Sébastien Le Prestre, seigneur de Vauban, commissaire général des fortifications du roi.

(5). Pierre Le Pesant, seigneur de Bois Guillebert, lieutenant général au bailliage de Rouen.

(6). *Œuvres de Fénelon*. Ed. Didot, 1835. III. 144.

non moins de courage le champion de l'humanité souffrante. Penseur original autant que citoyen courageux, le lieutenant général du bailliage de Rouen fait paraître sa célèbre brochure, le *Factum de la France;* il est exilé en Auvergne. Mais celui qui sut étudier les causes des malheurs publics, en chercher et en exposer les remèdes avec le plus d'indépendance, ce fut Vauban (1). Le livre de *la Dîme royale* fut approuvé même par ceux dont il voulait supprimer les priviléges : le chroniqueur duc, Saint-Simon, l'admire et le vante (2). La cour ne suivit pas son exemple. Qui croirait que par un arrêt du Conseil, en date du 7 février 1707, le livre fut saisi et condamné? Les services rendus par Vauban, ses vertus, l'affection même que le roi lui avait témoignée, tout fut oublié : sa franchise était un crime et le malheureux maréchal mourut de chagrin peu de temps après (3). L'Assemblée Constituante devait, 82 ans plus tard, se charger de répondre à l'arrêt de 1707.

## PIÈCE JUSTIFICATIVE.

Les Bénédictins en entreprenant cette immortelle publication où la science vient chaque jour puiser comme à une source toujours nouvelle, le *Gallia Christiana*, s'étaient adressés à toutes les abbayes de France afin d'avoir communication des renseignements contenus dans ces belles archives que la tourmente révolutionnaire n'avait pas encore mutilées. Rebais répondit à l'appel et envoya à Saint-Germain-des-Prés un travail sur l'abbaye (4). La liste des abbés est longue puisqu'elle commence à Saint-Aile pour se terminer à l'abbé de la Salle dont le nom suivi de la mention *adhuc superstes* fait connaître que ce travail a été achevé sous son gouvernement. Quant à celle des bénéfices, je vais la donner tout entière.

(1). Vauban, pendant les dernières années de la guerre, avait vu de près les maux du peuple ; il avait vu que les exemptions attachées à certaines conditions, celles qu'obtenaient les intrigants et les flatteurs rejetaient l'impôt du riche sur le pauvre. C'est ce qui l'engagea à rassembler sur la population, la culture et le revenu de la France, un grand nombre de documents d'après lesquels il établit son nouveau système d'imposition.

(2). Saint-Simon. Ed. Chéruel. V. 367 et suiv.

(3). 30 mars 1707.

(4). Bibl. imp. Fonds latin n° 11819. Fol. 99 r°. Anc. St-Germain latin.

*Beneficia.*

Prioratus de Martisvilla (1) in ducatu Luxemburgia diocesis Trevirensis. . . . 1,500 l.

Prioratus de Guidonis Curte (2) in Campania diocesis Cathalaunensis. . 600

Prioratus B. Mariæ de Mammis (3) in Leodiosensi Tractu diocesis Remensis. . . . . 600

Prioratus B. Magdalenæ (4) apud Resbacum diocesis Meldensis. . . . . 80

Prioratus seu capella de Ullego (5) diocesis Cathalaunensis. . 600

Prioratus de Bregiaco (6) diocesis Meldensis. . . . . 400 l.

Prioratus de Chacourella (7) diocesis Meldensis. . . . . 600

Prioratus de Herbitia (8)

(1). Marville, canton de Montmédy (Meuse). — C'est sous Dagobert que Marville, fut légué par St-Ouen, référendaire du roi et archevêque de Rouen, à l'abbaye de Rebais. Cette terre dépendait de son patrimoine. Ce fait nous est attesté par une lettre de Ph. abbé de Rebais, adressée en 1228 à Ermesinde, comtesse de Luxembourg, après une contestation qui s'était élevée entre eux au sujet des dîmes de Marville. (Berthollet. Hist. du Luxembourg. T. IV. p. 413).

(2). Ce prieuré doit être aujourd'hui détruit, car la carte de l'Etat-Major ne le mentionne pas. Cassini l'indique : il se trouvait sur le territoire de Jussecourt, canton de Heiltz-le-Maurupt, arrondissement de Vitry-le-François (Marne).

(3). Chapelle et ferme de Masme, canton de Buzancy (Ardennes).

(4). La Madelaine, canton de Rebais (Seine-et-Marne).

(5) Je n'ai pu retrouver l'emplacement exact de ce prieuré. Voici les différentes mentions que j'ai rencontrées : Prior de Castella de Ullois de Rebez, diocesis Suessionensis (*Archives administratives de Reims*, par Varin, t. II. p. 634). — Prior de Capella apud Urlay (*Pouillé du diocèse de Soissons*, Bibl. Imp., fonds latin, 5218). — Prieuré d'Urlay dépendant de l'abbaye de Rebais (Fontette, portefeuille XXVIII, A. p. 63. Pouillé du diocèse de Châlons-sur-Marne, doyenné de Châlons). — Prieuré d'Urlay, diocèse de Châlons (Fontette, portefeuille XXIX, A. f° 224, liste des prieurés de l'abbaye de Rebais). — Prieuré de la Chapelle d'Urlay, doyenné de Châtillon, diocèse de Soissons (*Pouillé de Soissons*, Bibl. Imp. Imprimés LK, 638). — Toussaint Duplessis place aussi la chapelle d'Urlay dans le diocèse de Soissons. Il n'y a donc que l'auteur de notre liste et M. de Fontette, dont les allégations ont toujours besoin de contrôle, qui indiquent ce prieuré au diocèse de Châlons. Mon opinion, c'est qu'il devait se trouver au diocèse de Soissons, aux environs de Châtillon (Marne).

(6) Brégy, canton de Betz (Oise).

(7) Champcouelle, canton de Villiers-Saint-Georges (Seine-et-Marne).

(8) Herbisse, canton d'Arcis-sur-Aube (Aube).

diocesis Trecensis. . . . . 600

Prioratus de Bello-Loco (1)

diocesis Senonensis. . . . 550

Prioratus de Septem Sortibus (2)

diocesis Meldensis. . . . . 400

Prioratus Sancti Agili juxtà Resbacum (3)

diocesis Meldensis. . . . . 57

Prioratus Sancti Germani de Montiniaco (4)

diocesis Meldensis. . . . . 200(5)

*Ecclesiæ Parrochiales*

Ecclesia sancti Johannis Baptistæ apud Resbacum (6)

diocesis Meldensis

E. Sancti Nicolai apud Resbacum (7)

diocesis Meldensis

E. Sancti Dyonisii juxtà Resbacum (8)

diocesis Meldensis

E. Sancti Christophori de Tractoria juxtà Resbacum (9) diocesis Meldensis

E. Sancti Leodegarii juxtà Resbacum (10)

diocesis Meldensis

E. Autharii (11)

diocesis Meldensis

E. de Orliaco (12)

diocesis Meldensis

(1) Beaulieu, canton de Nangis (Seine-et-Marne).

(2) Sept-Sorts, canton de la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

(3) Saint-Aile, canton de Rebais (Seine-et-Marne).

(4) Montigny, commune de Lesches, canton de Lagny (Seine-et Marne).

(5) Les indications du revenu de chaque prieuré sont tirées de Fontette (portefeuille XXIX, A. f° 224).

(6) Saint-Jean de Rebais (Seine-et-Marne).

(7) Saint-Nicolas de Rebais (Seine-et-Marne).

(8) Saint-Denys, canton de Rebais (Seine-et-Marne).

(9) Saint-Christophe de la Trétoire, canton de Rebais (Seine-et-Marne).

(10) Saint-Léger, canton de Rebais (Seine-et-Marne).

(11) Ussy, canton de la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne). —L'église d'Ussy est dédiée à Saint-Authaire, père de Dadon (Saint-Ouen), fondateur de Rebais, et de Adon, fondateur de Jouarre. Le moine Jonas de Bobbio, qui a écrit la vie de saint Columban, abbé de Luxeuil, nous apprend que ce dernier passa à Ussy-sur-Marne en 610 et qu'il y bénit les deux fils de son hôte, appelé Authaire (*Dom Bouquet*, t. III, p. 481).

(12) Orly, canton de Rebais (Seine-et-Marne).

E. S. Petri de Bregiaco (1)
diocesis Meldensis

E. de Septem Sortibus (2)
diocesis Meldensis

E. de Campicueliis (3)
diocesis Senonensis

E. de Herbitio (4)
diocesis Trecensis

E. de Mellerayo (5)
diocesis Trecensis

E. de Verriaco (6)
diocesis Trecensis

E. de Verrogio (7)
diocesis Trecensis

E. de Semonco (8)
diocesis Trecensis

E. de Villari infrà Herbitiam (9)
diocesis Trecensis

E. de Manchia (10)
in Trecensi aut Cathalaunensi diocesi (11).

(1) Saint-Pierre de Brégy, canton de Betz (Oise).

(2) Sept-Sorts, canton de la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

(3) Champcouelle, canton de Villiers-Saint-Georges (Seine-et-Marne).

(4) Herbisse, canton d'Arcis-sur-Aube (Aube).

(5) Meilleraye, canton de la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne).

(6) Le Vézier? canton de Montmirail (Marne). — Ce qui me fait admettre ce nom, quoique s'écartant beaucoup de la forme latine, c'est d'abord le voisinage de Meilleraye et de la Chapelle-Véronge. De plus, dans un manuscrit de la Bibl. Imp. fonds latin, 13,819, (ancien fonds Saint-Germain latin,) f° 257, il y a une liste des églises où l'abbé de Rebais avait droit de présentation, dans laquelle je trouve le Vézier. Dans un autre manuscrit venant de la bibliothèque Colbertine, fonds latin, 5,661, pouillé du diocèse de Troyes, on lit : Decanatus Sezannie..... Vereyum, abbas de Rebesto presentat. Quelle peut être cette église du doyenné de Sézanne? — Dans le privilége d'Innocent III (Baluze, *Epist. Innocentii III*, t. II, p. 61) en faveur de Rebais, on trouve aussi un Veretum à côté de Meilleraye. Très-certainement ni Verriacum, ni Vereyum, ni Veretum n'auraient pu donner en français le Vézier, mais on peut supposer que ces noms ont été mal transcrits, et d'ailleurs s'ils correspondaient à un autre nom français, on le retrouverait dans l'une ou l'autre des listes de bénéfices de Rebais ; ce qui n'a pas lieu.

(7) La Chapelle-Véronge, canton de la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne).

(8) Semoine, canton d'Arcis-sur-Aube (Aube).

(9). Villiers-Herbisse, canton d'Arcis-sur-Aube (Aube).

(10). Mancy, canton d'Epernay (Marne).

(11). Orly, Ussy, Sept-Sorts, Bregy, Montigny, la Chapelle-Véronge. Meilleraye

Pendant longtemps les paroisses de Rebais : Saint-Jean, où était le tombeau de Saint-Aile, Saint-Nicolas, Saint-Denys, Saint-Léger et Saint-Christophe de la Trétoire furent exemptées du synode épiscopal, c'est-à-dire de l'assemblée générale des curés du diocèse. L'abbé s'attribuait une juridiction sans bornes dans toute l'étendue de ces paroisses : il avait un official pour juger les procès qui s'y élevaient et convoquait les curés en synode chaque année le jeudi qui suivrait le IVe dimanche après Pâques (1). De là surgit une grande contestation avec les évêques de Meaux, au déclin du XIe siècle ; les papes intervinrent, et pendant tout le XIIe siècle que dura la lutte, il donnèrent raison tantôt à l'une, tantôt à l'autre des parties. Ce fut seulement au XIIIe siècle, sous l'épiscopat de Geoffroy de Tressy que la querelle fut terminée à l'avantage de l'abbaye; mais sous Louis XIV, Bossuet qui venait déjà d'obtenir un triomphe sur l'abbesse de Jouarre engagea un nouveau débat, et, malgré la vive opposition d'un moine de l'abbaye, dom Méreau, le parlement donna définitivement gain de cause aux évêques de Meaux, le 16 janvier 1696 (2).

le Vezier, Champcouelle, Beaulieu, Herbisse, Saint-Aile, Semoine appartenaient déjà à l'abbaye en 1135. Ces localités sont citées dans la pancarte du monastère confirmée par Innocent II, le 12 janvier 1135.

(1).... Ces cinq paroisses tiennent le *sinode* tous les ans, *feria quinta post Dominicam Cantate,* et *ont Official.* (Bibl. imp. Fonds latin nº 13,819. Fol. 257).

(2). On trouve des renseignements et des pièces sur ce long débat dans : Duplessis, *Hist. de l'église de Meaux.*—M. Carro, *Hist. de Meaux.* — *Epist. Innocentii III.* — *Théodori pœnitentiale.* — *Launoii assert. inquis. in privileg. Sancti-Medardi Suessionensis.* — Bulœus, *Hist. univers. Parisiensis,* — et dans les *Cartulaires* de l'église de Meaux.

# UNE FÊTE MUSICALE

## A L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE MEAUX EN 1773,

PAR M. TORCHET,

Membre fondateur (**Section de Meaux**).

---

Il est une institution qui, avec des fortunes diverses, a fourni, non sans gloire, une carrière de plus de douze siècles et qui s'est montrée singulièrement féconde, comme on en peut juger par la décadence profonde qui en a entraîné la chute.

Ce sont les maîtrises qui, à partir du règne de Pépin-le-Bref et surtout de celui de Charlemagne, propagèrent dans toute l'Europe chrétienne la culture de la musique, qui en constituèrent l'enseignement avec l'étude des lettres humaines et qui en répandirent le goût. Leur nom est le symbole d'un passé qui mérite de quiconque s'intéresse aux destinées de l'art musical, une tendre et respectueuse reconnaissance.

Puisse-t-il, un jour, reprendre une partie de son premier éclat, et signaler pour la musique, surtout pour la musique d'Eglise, une nouvelle ère de prospérité.

Parmi les écoles dont je viens de parler et qui sont si connues sous le nom d'écoles capitulaires, il en était qui jouissaient d'une réputation bien méritée ; celle de l'église Cathédrale de Meaux occupait dans l'estime publique une place honorable.

Au dix-huitième siècle, elle avait dû principalement sa célébrité à deux maîtres dont la réputation a survécu. J'ai nommé l'abbé Goupillet qui, grâce à la protection de Bossuet, avait obtenu de Louis XIV une place de directeur à la chapelle royale, et Sébastien de Brossard, l'auteur du premier dictionnaire de musique qui ait été publié en France, celui-là même dont naguère encore on exécutait le chant des lamentations dans notre cathédrale, pendant les offices de la semaine sainte.

J'ai eu l'honneur de vous entretenir dans une de nos réunions générales de ces deux maîtres de chapelle, illustres surtout par le bienveillant patronage que voulut bien leur accorder l'immortel évêque de Meaux.

A quelque temps de là, nous trouvons à la tête de notre école de musique un ecclésiastique dont le nom mérite aussi de figurer parmi ceux qui ont contribué à sa prospérité et à sa splendeur.

Déjà en 1770, M. l'abbé Hérissé, grand chapelain de la cathédrale de Meaux, avait obtenu un témoignage éclatant de son talent musical ; un de ses motets avait été couronné dans un concours organisé par la ville de Saintes.

« Ce motet, dit l'abbé Deluchet, chantre de Saintes et bon juge « en cette partie, a été unanimement jugé fort supérieur à tous les « autres, ayant un plus beau chant, plus nouveau, plus varié, plus « de régularité dans l'harmonie, plus heureux dans l'expression « des paroles, enfin plus conforme aux règles de l'art. Il y a dans « ce motet — c'est toujours l'abbé Deluchet qui parle —, il y a « un quatuor qu'on met au rang des chefs-d'œuvre de mu- « sique. »

Encouragé par ce succès, le pieux et savant maître de chapelle de notre cathédrale entreprit une composition plus importante au point de vue de l'art; la composition d'une messe renferme tout ce qui peut tenter l'ambition d'un musicien, animer son inspiration, satisfaire à tous ses désirs, à toutes ses émotions de poète.

Si l'on s'en rapporte au jugement des contemporains, la messe qu'écrivit M. Hérissé fut aussi remarquable par le choix, la convenance et la grâce des idées que par l'enchaînement de ces idées et la beauté des modulations.

Elle fut exécutée à la cathédrale de Meaux, le 3 août 1773, jour de la fête de l'Invention du corps de Saint-Etienne, patron du diocèse.

A cette époque, la ville de Meaux occupait, sous le rapport musical, un rang assez important. De nombreux amateurs, parmi lesquels on comptait les principaux personnages de la cité, se réunissaient toutes les semaines pour exécuter de la musique vocale et instrumentale, et les artistes trouvaient auprès d'eux des encouragements de tout genre, ajoutons que si l'enseignement de la musique prospérait dans notre ville, c'est qu'aussi on aidait de toutes parts à la bonne volonté générale et que le haut clergé, tout puissant alors, ne dédaignait pas de patroner un art qu'il regardait avec raison comme une condition indispensable de la splendeur du culte.

Notre maîtrise était très-florissante. Outre les enfants de chœur

auxquels on donnait gratuitement un enseignement musical complet, elle renfermait quatre musiciens, quatre basses-contre et dix grands chapelains qui devaient à leurs capacités musicales le poste qu'ils occupaient. L'orgue était tenu par l'illustre M. Bibault. Cet artiste, quoique aveugle, passait pour un des organistes les plus habiles du royaume : c'était un des meilleurs élèves du célèbre Daquin. Or tout le monde sait que Daquin touchait, à quatre ans, le clavecin devant Louis XIV, et qu'il tenait, à douze, l'orgue des chanoines réguliers de Saint-Antoine. Haendel, un jour, n'osa pas se faire entendre devant lui, et Rameau, sur qui il l'emporta dans un concours, le considérait comme le premier organiste de son temps.

Il n'était pas facile, à cette époque, de se procurer des moyens de transport : les voitures publiques étaient rares. Il n'en existait qu'une seule pour le trajet de Paris à Meaux, et encore elle ne partait que les lundi et samedi de chaque semaine.

A son arrivée dans la ville de Meaux, la veille de la fête, le carrosse — c'était le nom de ce véhicule — déversa, après onze heures de marche, plusieurs artistes de Paris. D'une part, c'étaient MM. Dugué et Giroust, l'un, maître de chapelle à Notre-Dame, le second aux Saints-Innocents ; d'autre part, c'étaient MM. Larsonnier, Feray et Borel, chanteurs attachés au concert spirituel. Plusieurs personnes de distinction étaient descendues à l'hôtel de la Poste, chez M. Petit, vis-à-vis la Cathédrale.

On avait, comme vous le voyez, généreusement fourni au compositeur tout ce qui pouvait contribuer à faire briller son œuvre du plus vif éclat.

L'annonce de cette solennité, tout à la fois artistique et religieuse, avait mis en émoi la population de la ville et des bourgades voisines. Le dimanche matin, les routes aboutissant à la capitale de la Brie présentaient une grande animation. On pouvait dire comme le page de Jean de Paris :

> On voit des gens de toute manière,
> A pied, à cheval, en litière.

A dix heures, les huit cloches de la Cathédrale sonnaient à toute volée ; leur voix grave et puissante se mêlait et se confondait aux vibrations sonores qui, à cette heure, se dégageaient des nombreux clochers qui flottaient alors sur la vieille cité meldoise. Elles semblaient préluder par une éblouissante symphonie aux mélodieux

accords qu'allaient répercuter les échos de l'église épiscopale.

Monseigneur Jean-Louis de la Marthonie de Caussade, assisté de ses vicaires généraux et d'un nombreux clergé, officiait en grande pompe. Le chœur où avait pris place toute l'élite de la ville était présidé par M. Pidoux de Montanglaut, doyen du chapitre ; M. de Saluces occupait le fauteuil de grand-chantre.

Le soir, à l'issue des vêpres, M. Hérissé fit exécuter le motet qui lui avait valu la médaille d'or au concours de Saintes, et il reçut de ses collègues les éloges les plus flatteurs.

Le lendemain de cette solennité, la foule avait de nouveau envahi les larges nefs de notre vaste basilique. Les chœurs et l'orchestre composés, comme la veille, de tous les musiciens de la ville et des environs étaient à leur poste. Cette fois, M. l'abbé Dugué, maître de chapelle de Notre-Dame, l'auteur de l'*O Salutaris* que l'on chante dans la plupart des paroisses le jour des grandes fêtes, tenait le bâton de mesure et dirigeait l'orchestre. Il devait faire exécuter la messe des morts qu'il avait composée pour l'inhumation de Madame la Dauphine, avec la prose *Dies iræ*, qui avait été plusieurs fois applaudie au concert spirituel.

Un service funèbre allait être célébré pour le repos de l'âme de M. de Mareuil, grand-chantre de la cathédrale, décédé le 11 juillet de l'année précédente. M. de Mareuil avait été pour les musiciens de la ville un véritable Mécène. Tous le pleuraient et le regrettaient comme un père et un bienfaiteur.

Ce jour-là, ils avaient voulu, en mémoire de ses services nombreux envers l'art musical, lui payer une dernière dette, celle du cœur et de la reconnaissance.

Le chapitre, de son côté, touché d'un tel témoignage de gratitude pour un de ses membres, avait accédé à ces pieux désirs, et M. de Saluces, successeur de M. de Mareuil comme grand-chantre, avait voulu remplir lui-même les fonctions d'officiant.

« On ne peut pas, dit l'almanach du diocèse de Meaux de 1774, « dans lequel j'ai puisé ce récit, — on ne peut pas entendre de musi- « que plus harmonieuse, plus savante et plus complète que celle « de ces deux jours. Il y avait cinquante musiciens à l'orchestre. « M. Larsonnier, M. Feray et M. Borel ont chanté des récits avec « cette légèreté d'organe, ce goût, ce sentiment que tout Paris « leur connaît. On a aussi entendu avec satisfaction M. Hazard, de « Meaux, et d'autres musiciens qui ont récité ; un excellent or-

« chestre, ajoute cette notice, a répondu à la perfection de la musi-
« que et des musiciens. »

Parmi les artistes qui prirent part à cette solennité. Il en est un surtout qui mérite de fixer notre attention.

C'est François Giroust, maître de chapelle des Saints-Innocents, qui, à la Messe des morts célébrée en mémoire de M. de Mareuil, avait, lui aussi, fait exécuter un *De profundis* de sa composition, morceau fort estimé du monde musicien.

L'histoire de ce compositeur est trop singulière pour que je ne vous raconte pas quelques épisodes de cette vie si accidentée.

François Giroust vint au monde en 1750. Une fatale étoile présida à sa naissance. François coûta la vie à sa mère. Son père, marchand de drap aux halles, mourut de chagrin quelques mois après, laissant son pauvre petit enfant à la charge de la charité publique. Le drapier avait pour voisin le maître de chapelle de la cathédrale de Paris, nommé Goulet, professeur très-accompli dans son temps. Ce Goulet, un brave et honnête homme, si peu riche qu'il fût, recueillit l'orphelin, l'éleva comme son propre fils et l'admit à la maîtrise de Notre-Dame, en qualité d'enfant de chœur. La rare intelligence musicale dont la nature avait doté François, s'était développée rapidement, grâce aux leçons de son excellent maître.

A sept ans, Giroust était beau comme un petit chérubin, frais et rose, tête blonde et bouclée. Sa voix d'un timbre d'or faisait l'admiration des fidèles de tout âge et de tout rang. Aussi excita-t-il une sympathie générale, qui, jointe à la tendresse de son père adoptif, semblait lui présager une vie calme et sereine. Il n'avait donc pas ressenti l'énormité du double malheur qui l'avait atteint à son arrivée dans le monde.

Depuis quatre ou cinq ans, François devenu adolescent ne chantait plus à l'Église que dans les occasions tout à fait solennelles; c'était alors comme un événement dont on se prévenait entre fidèles, une semaine à l'avance.

Le roi ayant ouï dire des merveilles du jeune enfant de chœur avait désiré l'entendre. Un jour, que la cour assistait à l'office divin, Sa Majesté frappée du sentiment exquis avec lequel François avait chanté le *Domine salvum*, lui fit remettre, au sortir de la Messe, une bourse bien garnie.

A huit ans de là, un jeune homme vêtu de deuil, entrait dans le modeste salon d'un procureur d'Orléans. Ce jeune homme était François Giroust, récemment nommé maître de chapelle de la ca-

thédrale de cette ville. La mort seule avait pu le séparer complétement de son cher Goulet, son bien-aimé professeur et son père adoptif. Ce jour-là, il était venu rendre visite à Baptiste Giroust, son oncle, qu'une circonstance toute fortuite lui avait fait reconnaître comme son parent. L'honnête procureur n'avait qu'une fille, et il l'avait promise en mariage au jeune compositeur.

Lucienne — c'était son nom — était belle comme la plus idéale création d'un rêve; c'était une de ces rares créatures que le ciel place sur les pas d'un artiste, pour compléter son âme et pour agrandir encore l'horizon de ses espérances.

Mais le malheur de Giroust fut de rencontrer toujours de ces faveurs soudaines qui l'enlevèrent à la quiétude apparente de son existence, pour le précipiter ensuite plus bas dans l'abîme des déceptions. Un de ces accidents, qu'il n'est pas possible à la prescience de l'homme de faire connaître, vint bientôt lui ravir l'objet de ses affections et de son bonheur.

Baptiste Giroust survécut peu de temps à sa fille, laissant à son neveu une partie de sa fortune que celui-ci ne sut pas retenir, ni disputer à des procès où il n'essaya même pas de défendre ses droits.

François avait alors 25 ans et il occupait toujours la place de directeur de la maîtrise d'Orléans.

Vous savez que les plus grands artistes doivent souvent leurs plus belles œuvres aux hasards et à des causes extérieures. Ce fut à une de ces sources inattendues que Giroust puisa la plus remarquable de ses compositions.

Un jour, en visitant les appartements de Versailles, il s'arrêta longtemps devant le tableau de la Résurrection. Bientôt il passa de l'admiration à une sorte d'agitation fiévreuse, devant cette toile ; puis se frappant tout à coup la poitrine, il s'éloigna vivement en s'écriant : Voilà un magnifique tableau ! Je veux le mettre en musique !

Rentré chez lui, il entreprit avec ardeur cette traduction de la peinture dans un langage où les effets matériels sont si difficiles à obtenir, où l'imagination s'exalte bien plus que les sens, quoique ce soit à eux que cette langue s'adresse d'abord. Souvent il partait d'Orléans comme un fou et venait à Versailles passer des heures entières en contemplation devant le tableau où il puisait de nouvelles et ardentes inspirations. Son œuvre achevée, il la fit exécuter à Orléans, au milieu de l'agitation générale. Chaque passage de ce drame religieux fut un succès pour le jeune compositeur, un succès de pleurs et de poétiques émotions.

En 1763, Dauvergne inspiré sans doute par l'intérêt de l'art et par le désir de coopérer à ses progrès, propose une médaille d'or pour l'auteur du meilleur motet sur le texte du psaume *Super flumina Babylonis*. Cette honorable initiative est accueillie comme elle méritait de l'être : le concours a lieu, vingt-cinq ouvrages sont présentés. Les compositions étaient alors jugées, comme elles le sont aujourd'hui, sous le voile de l'inconnu. Deux d'entre elles fixent au plus haut point l'attention des juges. Egalement remarquables par l'ampleur de la facture, par la variété des accents, elles diffèrent cependant de style et de sentiment. Si l'une révélait une science musicale consommée, fruit de l'étude et du travail, l'autre était un jet du cœur. Pour récompenser deux talents qui montraient une supériorité égale, on frappa une seconde médaille. Le jury rompt les cachets, mais qu'elle n'est pas sa surprise ! Il s'aperçoit que Giroust est l'auteur des deux pièces couronnées.

Ce succès amena Giroust à Paris, où il fut nommé maître de chapelle des Saints-Innocents ; il exerçait cette fonction, lorsqu'à la prière de M. Hérissé, il fit, comme je vous l'ai dit, exécuter dans notre cathédrale une de ses œuvres que l'on avait souvent demandée au concert spirituel. Deux ans après, le roi le nomme maître de musique de sa chapelle, et plus tard intendant de sa musique, fonctions qu'il exerça jusqu'en 1791.

Cependant l'horizon politique se chargeait de sombres nuages ; il se préparait de grands événements dont la réalisation brisa un trône et forma un nouveau monde de ses débris. En supprimant tout le luxe de la cour, on balaya le compositeur avec le reste des inutilités dispendieuses. Giroust retomba encore une fois du faîte des espérances dans l'obscurité et la pauvreté, et de la pauvreté dans la misère et le découragement ; il mourut à Versailles en 1799.

Je vous ai dit que c'était dans les écoles fondées par l'Eglise que s'était conservée la culture de l'art musical.

En effet, avant 1789, la France contenait 400 psallettes ou chœurs de musique, et autant de maîtres de chapelle entretenus par les chapitres des cathédrales, des collégiales, par les curés des paroisses et par les monastères ; chaque maîtrise contenait en moyenne 25 à 30 personnes et le nombre des musiciens répandus dans tout le pays formait ainsi un total d'environ dix mille artistes, parmi lesquels il fallait compter quatre mille élèves ou enfants de chœur.

Quelle vaste organisation ! quelle machine puissante pour arracher en quelque sorte aux entrailles du pays, tous les organes bien doués, toutes les imaginations fécondes, et pour lui faire produire toutes les richesses musicales qu'il renferme. Ces maîtrises nombreuses formaient des groupes distincts, constituaient de petites écoles provinciales caractérisées par des tendances diverses, par des préférences particulières et dont l'heureuse et utile rivalité tournait au profit de l'art. Tout ce mouvement, toute cette circulation, c'était la vie.

En 1791, la Révolution supprima ces écoles. Elles furent naturellement entraînées dans la tempête qui entraîna la religion elle-même. Toutefois, si les écoles ecclésiastiques de Charlemagne et de Gerson ont disparu de notre sol, si les psallettes du XVIIIe siècle n'existent plus, si l'Eglise ne peut plus comme autrefois offrir des asiles à l'art musical, du moins la Musique lui est toujours restée aussi chère. Aujourd'hui, comme au moyen-âge, elle la convie à ses solennités; elle prête à ses effets l'ampleur de ses temples. Aux artistes elle ouvre ses pages sacrées, et comme jadis, quand on vient à elle, elle a encore des chants pour les Allégri et les Gabrielli, des *Stabat* pour les Pergolèse et les Rossini, des messes du pape Marcel pour les Palestrina et des *Ave verum* pour les Mozart.

---

# RECHERCHES HISTORIQUES

## SUR L'AGRICULTURE DE SEINE-ET-MARNE

### AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES,

PAR M. G. LEROY

Membre fondateur (**Section de Melun**) (1).

## PREMIÈRE PARTIE

### L'Agriculture à partir du XVI^e siècle.

#### NOTIONS GÉNÉRALES.

Les classes agricoles ont accompli un dur pélerinage à travers les siècles. Souvent, l'écho de leurs plaintes s'est fait entendre, sans qu'un cri de consolation ou d'espoir y répondît. Soumises au régime féodal et plus courbées sous les parchemins des seigneurs que sous le sceptre des rois, elles eurent aussi à supporter les orages politiques. Souvent effrayées par le bruit des combats et les ravages de la guerre civile, de sombres horizons s'étendaient devant elles (2).

(1) Mémoire couronné au concours ouvert par la Société en 1867.

(2) On peut en juger par les détails ci-après, relatifs aux maux causés à l'agriculture de la Brie par les guerres des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles :

Août 1420. — « L'ost du Roy, qui estoit toujours devant Melun sans rien faire, « desgatoit tant de biens qu'on s'en sentoit bien vingt lieues tout autour. »

Décembre, même année. — « En ce temps estoit le Roy d'Angleterre devant « Meaulx, qui, en toute la Brie, avoit ses gens, qui partout pilloient ; et pour iceulx « et pour ceulx du duc de Bourgogne, on ne pouvoit labourer ne semer nulle « part. »

(Journal d'un bourgeois de Paris. Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France.)

« En 1573, les terres du pays de Brie estoient, à cause des guerres, demeurées « la moytié sans ensemencer. »

(Mémoires de Claude Haton. T. II. P. 731. Documents inédits sur l'histoire de France. Publication de M. Bourquelot.)

En 1578, le clergé du bailliage de Provins s'exprimait ainsi dans les doléances qu'il présentait au Roi : — « Le plat pays du bailliage de Provins est totalement « ruiné, les laboureurs hors d'espérance de pouvoir semer les bleds, les vignerons de « faire leurs vendanges. A raison des cruautez commises par les gens de guerre, les « paysans, laboureurs et autres ont été contrainctz de vuider et abandonner leurs

S'il est vrai que le monarchie absolue, après avoir affermi sa puissance, modifia la condition de l'agriculture, soit en substituant à la multiplicité des règles une règle à peu près uniforme, soit en abolissant des droits arbitraires ou en les limitant, les réformes furent incomplètes. Trop d'intérêts se trouvaient en présence pour que, suffisamment libre et protégé, l'art agricole pût réaliser la prospérité à laquelle il aspirait.

Jusqu'aux radicales transformations du XVIII^e siècle, la terre resta serve relativement au seigneur, au décimateur et au fisc. Avec ce régime, subsistait une législation restrictive sur les matières qu'il importait le plus d'affranchir; sur les conditions des locations, sur la liberté des transactions, sur la police des marchés (1), sur la vicinalité, sur la vaine pâture et l'exercice du droit de chasse, qui étaient autant d'obstacles au développement de l'industrie terrienne. Péages mis à contre-temps, corvées commandées hors de propos, servitudes contraires à toute bonne économie, commerce prohibé ou gêné, multiplicité des fêtes obligatoires les jours ouvrables, tels étaient, avec l'inexpérience et la routine, les accidents fréquents s'ajoutant aux intempéries qui sont les fléaux de l'agriculture à toutes les époques (2). A la ma-

« maisons, les terres demeurans sans labour et culture, parcequ'ils courent par force « les laboureurs estans au labour et leur pillent et volent leurs chevaulx. »

(Mémoire de C. Haton. Appendice VIII.)

En l'année 1652, un locataire de plusieurs marchés de terres, dans la prévôté de Mitry-Mory, les abandonnait « attendu la calamité du temps des guerres. »

(Archives de la Préfecture de Seine-et-Marne. B. 144.)

Le 12 juin de la même année, le Procureur du roi remontrait à la cour du Parlement : « Que les désordres des gens de guerre sont si grands et la désolation si « publique, *que toutes les maisons et fermes à trente lieues aux environs de Paris* « vont être ruinées, et hors d'état de se rétablir de plusieurs années; les gens de « guerre, tant français qu'étrangers, ne se contentent pas des vivres, mais encore « pillent les meubles et ustensiles, prennent les bestiaux, dégradent et démolissent « les maisons pour en avoir les matériaux, dans la facilité qu'ils rencontrent du « débit de tous leurs pillages. »

A l'approche de la moisson de 1652, trois armées occupaient et désolaient les pays de Champagne et de Brie situés entre la Seine et la Marne.

(*Histoire de Provins* par M. Félix Bourquelot; *Histoire du Montois*, par M. Delettre, etc.)

(1) Défense était faite par l'ordonnance du 28 octobre 1531, de vendre les grains ailleurs que dans les halles et marchés; le peuple avait la priorité sur les marchands.

Sous Henri IV, le commerce des grains jouit de la liberté; mais les restrictions reparurent sous ses successeurs.

(2) *Histoire des classes agricoles* par Ch. Dareste de la Chavaute. Paris, 1858.

nière dont les cultivateurs étaient traités, on semblait ignorer que la richesse de la France, fondée sur son agriculture, est incorporée au sol. Les faibles priviléges des classes agricoles étaient basés plutôt sur l'intérêt des propriétaires que sur celui des fermiers (1). Les recueils concernant le droit rural contiennent de nombreux règlements sur la chasse, sur les banalités, les droits honorifiques, mais presque rien en faveur du laboureur. Il en est de même du droit coutumier qui lui accorde à peine quelques marques de bienveillance (2).

Sous la Ligue, l'art agricole disparut presque entièrement (3). La situation de nos campagnes, dont les chroniqueurs nous ont conservé le tableau, n'a de comparable que l'anarchie des affaires publiques. Les troubles civils s'ajoutant aux fâcheuses conditions de l'industrie rurale, la jetèrent dans un marasme complet. Les années qui précèdent l'avénement de Henri IV, sont une des périodes les plus néfastes qu'elle ait jamais traversées. Ces revers l'atteignirent d'autant plus profondément, qu'auparavant sa situation n'était pas entièrement prospère.

Si Louis XII avait encouragé les laboureurs en diminuant les impôts, une semblable protection ne leur avait pas été continuée sous ses successeurs. L'époque de François Ier, si brillante pour les lettres et les arts, fut oublieuse envers l'agriculture, qui néanmoins ressentit une influence favorable du grand mouvement intellectuel du XVIe siècle (4). Concurremment avec les chefs-d'œuvre de la littérature antique, remis en lumière par l'immortelle découverte de Gutemberg, des traités sur les travaux champêtres, sur la vie rustique, furent édités par les plus célèbres typographes du temps (5). Malgré l'inexpérience qui s'y montre à chaque page,

(1) *De privilegiis Rusticorum*. Parisiis 1571, Chopin. — *Code rural* par Boucher d'Argis, Paris, 1774. 3e édition.

(2) Les articles 179 à 186 de la Coutume du Bailliage de Melun, concernant les louages et baux à ferme, s'appliquent exclusivement aux priviléges des propriétaires sur les biens de leurs fermiers. — Une ordonnance de janvier 1560 prescrivait aux prévôts de condamner au double des sommes dues les maitres qui négligeaient de payer dans la huitaine les journées des laboureurs, vignerons et mercenaires qu'ils avaient employés.

(3) *Essai historique sur l'état de l'Agriculture au* XVIe *siècle*, par Grégoire.

(4) *Essai historique sur l'état de l'Agriculture au* XVIe *siècle*.

(5) Les Estienne. — *De re Hortensi Libellus. Agriculture et maison rustique. Nouvelle maison rustique, etc.* Plus tard, en 1606, parut le célèbre ouvrage d'Olivier de Serres : « *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, dans lequel « est représenté tout ce qui est requis et nécessaire pour bien dresser, gouverner,

malgré des recettes et des formules naïves ou ridicules, par exemple celles qui soumettaient à certaines pratiques ou aux décisions des astrologues, les bestiaux, les semailles et les récoltes, ces traités renferment d'utiles renseignements sur les objets d'économie rurale auxquels ils sont consacrés. S'il est permis de douter de leur efficacité immédiate pour la généralité de la population des campagnes, manquant d'instruction et fortement imbue de préjugés qui lui rendaient suspectes toutes novations, on peut croire, par le renouvellement fréquent de leurs éditions, que ces ouvrages trouvèrent des appréciateurs, et commencèrent à porter la lumière dans la partie intelligente des classes agricoles. Alors, la seule routine, qui servait de guide aux cultivateurs, put commencer à être discutée. Avant le temps, si l'expérience ou le hasard éclairaient la pratique, rarement les procédés nouveaux franchissaient les limites de la localité où ils avaient pris naissance.

Parmi les livres d'agriculture qui reçurent alors les honneurs de l'impression, on doit une mention spéciale à l'ouvrage de notre compatriote Jehan de Brie, imprimé en 1542, sous ce titre : « *Le vrai régime et gouvernement des bergers et des bergères, par le rustique Jehan de Brie, le bon berger.* » Ce livre extrêmement rare, dont on ne connaît que deux exemplaires, est supérieur aux ouvrages analogues publiés à la même époque. Il est dégagé d'observations superstitieuses et renferme d'excellents détails sur le soin des bêtes à laine pendant les divers mois de l'année, sur leurs maladies, le parcage, la propreté des bergeries, les mœurs et l'habillement qui conviennent à un berger.

L'éducation des races ovines au XVI^e siècle était, sinon perfectionnée, du moins très-suivie (1), ce qui explique l'impression du travail de Jehan de Brie, dont l'existence comme manuscrit remontait à deux siècles.

Mais, par un singulier contraste, en même temps qu'on paraissait se préoccuper de l'importance de la science agricole, les historiens contemporains, Gaillard, Velly, Villaret, Garnier, si prolixes dans leurs écrits, ne lui accordaient pas la moindre place. Auraient-ils pensé déchoir en délaissant un instant les actions des princes et des grands pour s'occuper d'agronomie ?

Après les règnes des Valois d'Angoulême, suivirent les troubles

« enrichir et embellir la maison rustique. » — En 1607, Porta publiait la *Nouvelle maison rustique*, suivie bientôt d'autres ouvrages d'économie rurale.

(1) *Essai historique sur l'état de l'Agriculture au XVI^e siècle.*

de la Ligue. Que dire de ces temps si calamiteux, qui se prolongèrent jusqu'à l'affermissement de la puissance de Henri IV!

Heureusement, des jours meilleurs allaient luire. Durant le XVIe siècle, l'époque la plus favorable aux classes agricoles fut les dix dernières années de l'existence du seul roi dont le peuple a conservé la mémoire.

En lui, qui se plaisait à lire chaque jour le *Théâtre d'agriculture d'Olivier de Serres* (1), les populations rurales trouvèrent un protecteur. Mais ce fut surtout dans Sully, le sage ministre qui ajouta tant à la gloire de son roi, que l'agriculture rencontra son plus zélé défenseur. Après les épreuves que la France venait de subir, il était indispensable de revenir à l'industrie terrienne pour reconstituer la richesse nationale. Sully, pressentant la prospérité que l'art agricole réservait au pays, ne fit pas seulement de bons règlements « pour bonifier le labourage et la nourriture du bé-« tail. » Il eut le goût et presque la passion de l'agriculture, répandit l'ouvrage d'Olivier de Serres, et proclama la liberté du commerce des grains. En écrivant que « le plus grand et légitime « gain et revenu des peuples procède principalement de labour et « culture de terre. » Il posa le premier, au nom du gouvernement, ce principe que la richesse agricole doit toujours être au premier rang dans un pays comme le nôtre (2), maxime nouvelle pour les puissants du jour, qui semblaient ignorer les conséquences fâcheuses, pour le bien public et l'avenir national, de leurs exactions sans cesse renaissantes. Souvent Sully dut employer son crédit à combattre la levée de nouveaux subsides. Il s'efforça surtout de rétablir l'ordre dans les finances et de diminuer les impôts déjà établis. — « Je pense, disait-il un jour à Mme de Verneuil, qui sollicitait « une nouvelle taxe, je pense à faire des remontrances au Roy en « faveur du pauvre peuple, qui s'en va ruyné, si telles vexations « sont approuvées, et peut bien le Roy dire adieu à ses tailles, car « il n'en recevra plus. » — « Tout ce que vous dites seroit bon, « madame, continua-t-il, si Sa Majesté prenait l'argent en sa « bourse; mais de lever cela de nouveau sur les marchands, arti-« sans, laboureurs et pasteurs, il n'y a nulle apparence, estant « ceux qui nourrissent le Roy et nous tous (3). »

(1) Scaligerana. Adit. 11, page 36.

(2) *Les classes agricoles sous l'ancien régime,* par F. Zeller. Revue des sociétés savantes.

(3) Economies royales ou mémoires de Sully, chapitre 23.

Cette sollicitude améliora le sort des populations rurales. On ne peut dire cependant qu'elles n'eussent encore beaucoup à gagner. Les défauts inhérents à un état social contraire aux vrais principes de l'économie politique, c'est-à-dire les priviléges et exemptions de la noblesse et du clergé, la mauvaise assiette des impôts, les entraves des douanes et l'ignorance des basses classes continuaient à arrêter un développement que le temps seul devait consacrer. Ces obstacles étaient d'autant plus grands qu'ils résidaient dans les intérêts des dépositaires de l'autorité (1).

La mort de Henri IV et la retraite de Sully anéantirent les espérances des classes agricoles. Le désordre s'introduisit dans les affaires publiques; l'économie des finances fit place à de nouvelles exactions, qui, pesant lourdement sur les campagnes, produisirent sinon leur ruine du moins un état de gêne presque constant durant les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Dans son ardeur à assurer la prépondérance de la France, Richelieu, qui savait cependant que la vraie richesse doit sortir des sillons cultivés, délaissa l'agriculture. Puis vinrent les troubles de la Fronde. Epuisé, l'art agricole languit, étranger à tout progrès sérieux, jusqu'aux temps précurseurs de la Révolution.

Tandis que les lettres et les arts, qui ajoutent, il est vrai, à la gloire d'un règne et d'une nation, recevaient mille faveurs de Louis XIV, la modeste agriculture obtenait à peine quelques regards protecteurs. Pendant que les prodigalités du monarque et ses guerres appauvrissaient l'Etat, les grands propriétaires se ruinaient à la Cour. « La Bruyère, Vauban, Bois-Guilbert, Ques-« nay d'Argenson nous ont transmis le navrant et effrayant ta-« bleau de la misère des campagnes dont l'état actuel de l'Irlande « pendant les mauvaises années peut aussi nous donner l'idée (2).» La nation se couvrait de gloire aux frontières, mais la misère la désolait à l'intérieur. Vauban assurait que, « par suite des mauvaises mesures économiques du gouvernement, les paysans renonçaient à élever du bétail et à améliorer le sol, et qu'ils vivaient misérables, presque nus, ne consommant rien et laissant dépérir les terres (3). » Ainsi se réalisait cet axiome d'économie rurale :

(1) Histoire des classes agricoles par Ch. Dareste.

(2) *Les institutions civiles de la France*, par M. le baron de Beauverger, un vol. in-8° Paris, 1864, page 225.

(3) Histoire des classes agricoles, par Ch. Dareste.

Point de bestiaux, point d'engrais ; point d'engrais, point d'agriculture.

Colbert, accordant toutes ses prédilections à l'industrie manufacturière, négligea l'art agricole qu'il aurait dû faire monter d'un pas égal.

Dans les critiques qu'on lui a prodiguées, on a souvent répété cette maxime : « Les mamelles de l'Etat sont l'agriculture et le « commerce, mais celui-ci est fils de celle-là, et si elle ne fournis- « sait les matières premières, où trouverait-on des objets d'é- « change ? » La seule marque d'intérêt du ministre de Louis XIV pour la science agronomique fut la défense qu'avaient déjà faite Henri II, Charles IX, Henri IV et Louis XIII, de saisir les meubles, harnais, instruments et bestiaux du laboureur, si ce n'est pour fermage. On lui doit aussi des règlements sur les haras, qui dotèrent les travaux agricoles de quelques races de bons chevaux.

Les famines de 1662 et de 1709 avertirent les habitants des villes de l'importance des campagnes. La France s'instruisit à l'école du malheur, et la misère publique fit songer à l'agriculture. Mais, hélas ! le remède des maux qui l'accablaient ne pouvant être l'œuvre de mesures précipitées, le pays dut acquitter, au prix d'une misère affreuse, son indifférence pour un art qui doit être le premier dans une nation civilisée. Le délaissement dans lequel on le tenait se révéla surtout lorsque Louis XIV, prescrivant aux intendants des provinces de recueillir les matériaux qui devaient servir à la statistique générale du royaume, leur demanda d'y comprendre les faits relatifs à l'agriculture.

Rien n'était préparé pour de semblables recherches. Aucun cadastre ne faisait connaître la division physique et agricole du pays (1). L'impôt, qui variait de province à autre, dans sa forme et dans sa quotité, ne donnait aucune lumière dont on pût profiter, pour estimer, même par approximation, la quantité et la valeur des produits naturels qu'il atteignait. Les recensements de la population, sans lesquels on ne saurait se faire quelque idée juste

(1) Ce fut seulement à partir de 1777 que l'Intendant de la Généralité de Paris fit procéder à la délimitation des paroisses de sa circonscription, pour asseoir la subvention territoriale que le gouvernement voulait établir sur tous les biens. Les plans dressés à cette occasion sont connus dans les archives où ils sont déposés sous le nom de *plans d'intendance*. Des classificateurs furent nommés pour estimer la valeur des propriétés.

de la consommation, étaient imparfaits et défectueux (1). Les documents fournis par les intendants sont vagues, incertains et doivent être acceptés sous toutes réserves à l'égard de la production du sol.

Il y a peu à dire sur l'agriculture aux premières années du règne de Louis XV. Des sommes exhorbitantes furent englouties dans de folles prodigalités ou dans des spéculations insensées, tandis que des landes immenses couvraient la France. Les seuls témoignages d'encouragement donnés aux populations rurales sont les ordonnances relatives aux défrichements des terrains vagues. Mais le temps des grands défrichements était passé. Sauf de rares exceptions, les seigneurs s'y montrèrent indifférents. Les moines, qui jadis les avaient faits largement, ne pouvaient plus acquérir de nouvelles terres même à titre onéreux. Aussi, la plupart des défrichements de cette époque n'eurent-ils pour auteurs que les classes inférieures des campagnes, qui les firent par sillons, sans jamais dépasser une étendue de quelques arpents (2). Il y eut beaucoup de déclarations de mise en culture, mais peu, en définitive, qui furent réalisées.

Cependant, les doctrines des économistes commençaient à trouver de l'écho. Les temps étaient proches où l'agriculture allait entrer en possession des prérogatives auxquelles elle aspirait depuis des siècles. La philosophie et la science avaient préparé les voies en réclamant la réforme générale de l'impôt, avec abolition ou rachat des priviléges et immunités, abolition des douanes intérieures, révision du système prohibitif, établissement de chambres d'agriculture, propagation dans les campagnes de l'instruction générale, institution d'un enseignement professionnel (3). Déjà Louis XVI, Turgot et des membres de la noblesse, pénétrés d'intentions libérales, avaient favorisé la réalisation d'une partie de ces vœux quand éclata la Révolution.

Dans les années qui précédèrent 1789, la situation des cultivateurs était devenue tolérable; dans quelques provinces, elle était même prospère. Les autres réformes, devenues indispensables et depuis si longtemps réclamées furent accomplies par le décret du 5 juin 1791, consacrant à jamais les franchises territoriales. « Là

(1) *De l'Agriculture en France, d'après les documents officiels*, par L. Mounier Paris, 1846. Tome 1, page 12.

(2) Idem.

(3) Histoire des classes agricoles, par Ch. Dareste.

« était la parole magique, là était le gage du progrès ; il a marché « plus ou moins vite, arrêté ou même étouffé pendant la Révolu- « tion, luttant énergiquement sous l'Empire avec les difficultés « extérieures, se révélant plus librement sous l'influence des an- « nées de paix : tout ce qu'il a déjà produit, tout ce qu'il produira « encore n'en existait pas moins en germe au sein de ces époques « tourmentées qui ont affranchi le travail, égalisé les existences, « divisé la propriété, stimulé le génie des découvertes et mis au « pouvoir de l'Etat, avec la connaissance des faits, l'unité d'action « nécessaire pour diriger, encourager, soutenir les efforts indi- « viduels (1). »

Ce décret, qu'on pourrait appeler la grande charte d'affranchissement de l'agriculture, est ainsi conçu (2) :

« Le territoire de la France, dans toute son étendue, est libre « comme les personnes qui l'habitent : ainsi, toute propriété ter- « ritoriale ne peut être sujette, envers les particuliers, qu'aux « redevances et aux charges dont la convention n'est pas défendue « par la loi ; et envers la nation, qu'aux contributions publiques « établies par le Corps législatif, et aux sacrifices que peut exiger « le bien général, sous la condition d'une juste et préalable in- « demnité.

« Les propriétaires sont libres de varier à leur gré la culture et « l'exploitation de leurs terres, de conserver à leur gré leurs « récoltes, et de disposer des fruits et de toutes leurs productions « dans l'intérieur du royaume, et au dehors, en se conformant « aux lois, et sans préjudicier aux droits d'autrui.

« Nul agent de l'agriculture ne pourra être arrêté dans ses « fonctions agricoles extérieures, excepté pour crime, avant qu'il « ait été pourvu à la sûreté des bestiaux servant à son travail, ou « confiés à sa garde ; et même en cas de crime, il sera toujours « pourvu à la sûreté des bestiaux, immédiatement après l'arresta- « tion, et sous la responsabilité de ceux qui l'auront exercée.

« Aucuns engrains, meubles ou ustensiles de l'exploitation des « terres, et aucuns bestiaux servant au labourage, ne pourront « être saisis ni vendus pour cause de dettes, si ce n'est par la per- « sonne qui aura fourni les ustensiles ou les bestiaux, ou pour « l'acquittement de la créance du propriétaire vis-à-vis de son

(1) *Les institutions civiles de la France,* par M. le baron de Beauverger, page 284.

(2) *Moniteur universel.* Année 1791, page 657, n° 158.

« fermier ; et ce seront toujours les derniers objets saisis, en cas « d'insuffisance d'autres objets mobiliers.

« La durée et les clauses des baux des biens de campagne se- « ront purement conventionnels.

« Nulle autorité ne pourra suspendre ou intervertir les tra- « vaux de la campagne, dans les opérations de la semence et des « récoltes. »

Sous la protection de ces principes, les classes agricoles, favorisées et secondées par les lois issues de l'expérience du temps, par le développement de l'instruction et l'application pratique des découvertes de la science, marchent à la conquête d'un bien-être général dont elles partageront les fruits avec les autres classes de la nation, auxquelles elles le procureront. Des incidents qu'il n'est pas donné de prévoir et encore moins d'éviter, pourront suspendre le cours d'une ère féconde et durable. Mais l'agriculture ne sera plus détournée de sa tâche qu'on peut résumer ainsi : accroissement progressif de la richesse publique, par la multiplicité des productions du sol, proportionnellement à l'accroissement de la population.

## DEUXIÈME PARTIE

### L'Agriculture de Seine-et-Marne aux XVII^e et XVIII^e siècles.

#### TOPOGRAPHIE.

Le département de Seine-et-Marne est formé, en grande partie, de trois anciennes provinces : de la Brie proprement dite, ou Brie française, d'une portion de la Champagne ou Brie champenoise, et d'une partie du Gatinais. Il comprend aussi plusieurs territoires qui avaient leurs dénominations particulières, mais que leur faible importance ne peuvent faire considérer comme provinces, ce sont : au nord la *France*, la *Goëlle* et le *Multien ;* au sud-est le *Montois*, et au sud-ouest la *Bierre*. Abstraction faite de ces subdivisions, la Brie concourt à la formation du département pour sept vingtièmes, la Champagne pour huit vingtièmes, et le Gatinais pour cinq vingtièmes (1). Deux tiers du sol sont en terres labourables, et le surplus en vignes, bois et prairies. Ces pays

(1) *Statistique du département de Seine-et-Marne*, par M. E. Dubarle, un vol. in-8°, 1836, page 2.

dépendaient de la Généralité de Paris et composaient la plus grande partie des Élections de *Meaux, Melun, Coulommiers, Provins, Nemours et Montereau-faut-Yonne.*

De tout temps l'agriculture fut leur principal élément de prospérité (1). « Il est en Brie, disaient des agronomes qui vivaient au « milieu du XVII^e siècle, infinité de riches laboureurs plus aisés « et plus pécunieux que beaucoup de seigneurs et gentilshom- « mes (2). » Il s'en faut cependant que l'art agricole y fût partout également en faveur, car rien n'est moins comparable aux plaines de la Brie que le sol de certaines parties de la Champagne et du Gatinais. Les meilleurs cantons présentent eux-mêmes de notables différences dans la nature et la qualité de leur sol respectif. Quoi qu'il en soit, c'est à la Brie que s'applique généralement l'idée d'abondance et de fertilité qu'une bien légitime réputation accorde au département de Seine-et-Marne. C'est dans cette province que la culture fut l'objet d'une plus grande prédilection, à l'époque même où elle laissait beaucoup à désirer. Les fermes ou exploitations s'y divisent en grande, moyenne et petite culture : la première se composant d'une réunion plus ou moins considérable de terres, d'une contenance supérieure à cent hectares, exploitée par un seul fermier ; la seconde comprenant de vingt à cent hectares ; et la troisième, composée de parcelles ou fragments cultivés partiellement, inférieure à vingt hectares.

Un géographe, vivant au temps de Louis XIII, disait : « Quoy « qu'elle soit pleine de bois, la Brie est un assez bon pays, ayant « le ciel serein, l'air doux et tempéré, et de bonnes et grandes « rivières. Bref, il n'y manque aucune chose de celles qui sont « nécessaires à la vie humaine, veu qu'il y a du vin, du bled, des « fruits, du gibier, de la chasse et du poisson en abondance (3). » L'intendant Phélypeaux, dans son Mémoire sur la généralité de Paris, rédigé à la fin du XVII^e siècle, a parlé de cette même réputation en ces termes : « La Brie, si célèbre de tout temps pour ses « bois, qui font l'ornement de ses coteaux, l'est plus encore au- « jourd'hui par son abondance et par la variété du pays, arrosé

(1) Voir ci-après au titre : *Assemblées provinciale et bailliagère,* l'exposé des réclamations de l'Assemblée de Meaux, 1788.

(2) *L'Agriculture et maison rustique* de Charles Estienne et Jean Liébaut. Rouen chez Jean Berthelin. in-4°, 1646, page 531.

(3) *Discours des Empires, Royaumes, Estats, Seigneuries, Duchez et Principautez du monde,* imprimé en 1625.

« de ruisseaux bordés de belles prairies dans des vallons et des « gorges à perte de vue (1). »

De bonne heure, la Brie avait vu s'opérer des défrichements qui détruisirent les forêts dont elle était couverte primitivement. De tout temps la fertilité de ses terres en fit désirer la possession. Aussi loin qu'on peut constater l'existence du droit de propriété, on voit les plaines briardes divisées en domaines ou exploitations rurales considérables, appartenant à la noblesse ou au clergé (2), qui, sauf de rares exceptions, se les transmirent à peu près intacts jusqu'en 1789. Le Tiers-État possédait seulement des territoires de production médiocre, qui lui avaient été concédés à cens et rentes, et qui furent morcelés à l'infini en vertu des règlements sur le partage des successions (3).

Soumise, par la condition de ses possesseurs, à certaines règles qui la rendaient noble ou roturière, franche ou imposée, la situation de la terre ne s'était pas modifiée au moment de la Révolution. Sa culture était exclusivement pratiquée par les habitants des campagnes, qui s'y livraient soit à titre de propriétaires, soit comme locataires et à prix d'argent. Le métayage fut toujours inconnu dans la Brie, où l'on préférait une redevance fixe au partage éventuel des produits.

### SOL ET PRODUCTION.

Les Mémoires présentés au roi Louis XIV par les intendants des Généralités contiennent d'intéressants renseignements sur la valeur des terres et leur production au XVII^e siècle. Malheureusement, aucune base n'étant disposée pour dresser cette statistique, on peut douter de son exactitude absolue. Mais l'absence de documents plus authentiques ne permet pas de délaisser entièrement ceux-ci, qui sont le point de départ des constatations administratives sur le sol et ses produits.

Phélypeaux, intendant de la Généralité de Paris à la fin du

(1) *Description de la Généralité de Paris en* 1700, imprimée en 1710. Tome I. Le musée de Melun possède une copie manuscrite de cet ouvrage qu'il doit à la libéralité de M. F. Larné, ancien adjoint au maire de la ville de Melun.

(2) De nos jours, l'exploitation par les grands propriétaires est exceptionnelle. Deux pour cent environ des grands et moyens propriétaires exploitent eux-mêmes.

(3) Pour les conditions dans lesquelles s'exerçait cette culture, on peut voir plus loin sous le titre *Assemblées provinciale et bailliagère,* les réclamations de l'Assemblée de Meaux, le 14 octobre 1788.

XVII^e siècle, et qui, à ce titre, présenta le travail réclamé par l'autorité royale, décrit comme il suit la qualité des terres de chaque élection actuellement comprise dans le département de Seine-et-Marne, la disposition des terrains, la nature du climat, l'état du labourage, du pâturage et des marais, et les principaux fruits qu'on y rencontrait :

*Election de Melun* (1).

« L'Election de Melun est un pays uni et plat.

« Le climat en est semblable à peu près à celui de Paris ; elle « est située au dessus de l'élection de Paris, vers le quarante-hui- « tième degré.

« Les terres sont de différentes qualités : celles du côté de la « Brie et une partie du Gâtinois sont bonnes terres, franches, « bien cultivées et labourées ; celles du côté du Gatinois qui sont « en pays de sables sont de peu de valeur. Les bonnes sont affer- « mées six livres l'arpent, les médiocres trois à quatre livres, et « les mauvaises une à deux livres.

« Cette Élection produit de bon bled, froment, seigle et avoine « et en quantité. Il s'y recueille aussi du vin, années communes « 30,000 muids, qui est d'une qualité médiocre (2).

« Il y a quelques fruits qui ne se convertissent pas en cidre (3). « Toute l'application des habitants roule sur la culture des « terres.

« Il se fait beaucoup de nourritures dans l'élection. Les forêts « qui s'y trouvent fournissent de gras pâturages. Il y a quantité « de prairies, marais et bruyères dans lesquelles les paroisses « voisines ont des usages et communs qui, ne suffisant pas pour « les nourritures qu'elles font, obligent à mener les bestiaux dans « les forêts du Roi, aux endroits qui sont propres, pourquoi elles « paient une redevance annuelle aux fermiers du domaine.

« Il n'y a aucun marais à desseicher.

(1) Reproduction littérale.

(2) Depuis une vingtaine d'années, la production du vin a considérablement diminué. On rend à la culture arable les vignes où cette culture peut être pratiquée.

(3) Les arbres à fruits qu'on voit en bordures sur les terres d'un grand nombre de fermes furent plantés dans le cours du XVIII^e siècle.

*Élection de Nemours.*

« Cette Élection est mêlée de pays uni et de montagnes qui n'ont « point d'autres noms que ceux des lieux où elles sont, la plupart « pleines de rochers.

« Le climat est presque semblable à celui de Paris.

« Il y a beaucoup de terres stériles naturellement et par défaut « d'habitants pour les cultiver. Il y en a très-peu de bonnes, et ce « qu'il y en a sont affermées 3 à 4 livres l'arpent, les terres ordi- « naires 40 à 50 sols, les moindres 20 sols. Il y en a une grande « partie de sable qui sont abandonnées pour 5 sols de simple cens. « Elles produisent du seigle, de l'avoine, fort peu de froment et « d'autres grains en petite quantité.

« Il se recueille aussi des vins dans plusieurs paroisses, années « communes environ 35,000 muids. Il y a beaucoup de vignes qui « appartiennent à des bourgeois de Paris, de Montargis et de « Fontainebleau, qui font enlever leurs vins chez eux après les « vendanges. Le surplus se consomme dans le pays et aux envi- « rons. La qualité du vin est fort médiocre; il se vend ordinaire- « ment 20 livres le muid. Il n'y a point de fruits à cidre ; d'autres « fruits à manger il y en a suffisamment.

« Il y a peu de pâturages, le pays est maigre et sec, et le bétail « ne s'y élève pas en quantité, il tient du pays.

« Il y a des marais à Corbeil, Bordeaux et Seaux, de la conte- « nance d'environ 1,600 arpents qui sont situez entre les villes de « Nemours et Montargis, à la distance de 4 à 5 lieues l'une de « l'autre. Ces marais étoient couverts d'eaux en tout temps, faute « d'écoulement, à cause de leur assiette plate, et elles se répan- « daient dans 8 ou 10 paroisses des environs, et rendoient pres- « que tous les héritages incultes et les habitants malsains.

« Le sieur Bertrand, exempt de la maréchaussée de Nemours, « a entrepris de les desseicher ; il a fait un traité avec les proprié- « taires de ces marais au mois de février 1697, par lequel les pro- « priétaires lui ont abandonné la moitié des fonds des marais, à la « charge d'en faire le desseichement à ses frais et dépens. En exé- « cution de ce traité, il a fait travailler en 1697, 1698 et 1699 avec « tant de diligence, et a emploié à ces travaux un si grand nombre « d'ouvriers, que tous ces marais sont à présent sans eaux, et en « état d'être bien cultivez en terres labourables, en prairies et en « patures grasses. Il s'est trouvé dans ce travail une infinité de « sources d'eau vive et claire, qui soulevoient les terrains et les

« rendoient mouvans ; il leur a donné leur écoulement par des ri-
« goles, fossez et canaux, jusqu'à la rivière de Loing, qui reçoit
« ces décharges, en sorte que ce terrain est devenu ferme et solide.

« Il y avoif un grand chemin qui aboutissait dans ce marais,
« appelé le chemin de César, qui étoit inaccessible depuis plus de
« 20 ans ; il a été rendu praticable et bon ; il est usité actuellement,
« et toute la province reçoit un grand avantage et les particuliers
« une grande commodité. Ce desseichement avoit été tenté deux
« fois cy-devant, la première en 1656, par un nommé Montalais,
« et l'autre en 1682 par un hollandais nommé Adrien Choste. La
« difficulté de l'entreprise et l'incertitude du succès lenr fit aban-
« donner ce dessein, quoique sous des conditions plus avanta-
« geuses que celles qui ont été accordées au sieur Bertrand.

« Il y a deux autres petits marais proches de celuy cy-dessus,
« le premier nommé le marais de Courtempierre qui contient en-
« viron 150 arpents et le marais de Vignerette, qui en contient 160,
« lesquelz n'ont pas été desseichez en même temps, parce que les
« eaux qui les inondent n'ont pas la même pente, et ne le peuvent
« être que par un ouvrage particulier. L'exemple de ceux de Cor-
« beil, Bordeaux et Seaux pourra exciter les propriétaires ou à en
« faire la dépense, ou à en traiter avec les mêmes facilitez.

« Il y en a encore un autre dans la paroisse de Larchant, de
« cette même Élection, qui contient 500 arpents, que le sieur
« Montalais et le sieur Crevan, son associé, tentèrent de desseicher
« en la dite année 1656. Ils y firent travailler, on y fit des ouver-
« tures, des tranchés, fossez et canaux pour écouler les eaux dans
« la rivière du Loing ; l'assiette des Marais se trouva trop pro-
« fonde, ou la dépense nécessaire au-dessus de leurs forces, ce qui
« leur fit tout abandonner. Depuis ce temps-là, il ne s'est trouvé
« personne qui ait voulu continuer cet ouvrage. »

*Élection de Meaux.*

« Il n'y a pas de montagnes dans l'Élection de Meaux. C'est un
« pays uni, emploié en terres labourables et en vignes. Climat de
« Paris, un peu plus froid.

« Toutes les terres de l'Élection sont en valeur ; les laboureurs
« sont fort intelligents pour la culture des terres ; ils y donnent
« tous leurs soins et le font aussi utilement qu'on peut le désirer.
« Elles produisent de bons bleds froment, des avoines et menus
« grains à proportion. Il y a peu de seigles. Dans 30 paroisses

« il y a des vignes melées avec des terres à froment, dans les-
« quelles on recueille, année commune, la quantité de 36,000 muids
« de vins dont la qualité est fort médiocre; ils sont durs et gros-
« siers et se vendent ordinairement 25 à 30 livres le muid. Il y a
« pareillement des fruits dans quelques paroisses, qui se consom-
« ment à Meaux ou s'envoient à Paris.

« On y fait des nourritures de moutons, et dans les paroisses de
« la Brie, on y nourrit du gros bétail. Les moutons périssent la
« deuxième année par la pourriture. (1)

« Il n'y a aucun marais à desseicher.

A ces renseignements un peu écourtés sur la nature du sol et la production de l'ancienne Élection de Meaux, on peut ajouter ceux qui suivent, tirés des procès-verbaux de l'Assemblée départementale tenue dans cette ville en 1788. Beaucoup plus explicites que les documents émanant de l'intendance, ils font mieux apprécier la situation relativement prospère qui, de tout temps, distingua le pays :

« On ne peut disconvenir d'abord que cette province ne soit
« riche. Elle est coupée en trois cantons dont deux, appelés la
« France et le Multien, embrassent des plaines de la plus grande
« étendue qui produisent chaque année des bleds en grande abon-
« dance. Ces plaines sont divisées en fermes considérables de trois,
« quatre, et quelquefois 600 arpents de terre. La facilité de la cul-
« ture et l'avantage d'économiser sur les frais ont sans doute con-
« seillé cette division, et il en est résulté deux choses : La première,
« qu'il n'y a pour ainsi dire d'habitants dans les villages des pays
« appelés de haute culture que ceux qui sont attachés aux fermiers,
« soit en qualité de charretiers, batteurs en grange et calvaniers,
« soit comme ouvriers, charrons, maréchaux ou bourreliers. La
« seconde, que le produit de la terre surpasse de beaucoup la con-
« sommation du pays et des environs. De là, la nécessité du com-
« merce. Ce commerce se fait avec les boulangers de Paris immé-
« diatement, ou par la médiation des meuniers de Meaux, Poincy,
« Trilport, Annet, Compans, Souilly et Gressy, ou aux marchés
« de Dammartin, Gouvernes, Meaux, Lizy et Mary. La fortune des
« fermiers qui sont presque tous en état d'attendre le moment fa-
« vorable du débit, met obstacle à ce qu'il s'élève dans ce canton
« un commerce intermédiaire de spéculation sur les bleds. Les

(1) L'Intendant veut sans doute faire allusion à la maladie *clavelée*, dont il sera question plus loin.

« cultivateurs conduisent aussi à Paris un grand nombre de voi-
« tures de paille, ce qui forme encore une branche de commerce
« considérable. Autant ce canton est riche en bled, autant est-il
« dénué de toutes les autres. Il ne se fait de fourrages que pour
« la consommation ; les prairies sont artificielles. Il ne se fait
« presque aucun élève de bêtes à laine ; les troupeaux des fer-
« miers sont la plupart composés de moutons au lieu d'être mêlés
« de béliers et de brebis. Il s'en fait très-peu de bêtes à cornes.
« Quoique les fromages de France soient beaucoup inférieurs à
« ceux de Brie, les fermiers trouvent plus d'intérêt à convertir le
« lait de leurs vaches en beurre ou fromage qu'à faire des élèves.
« Il ne se fait aucun élève de chevaux. De là, la nécessité de re-
« nouveler les troupeaux et les attelages de chevaux par la voie
« du commerce. Les chevaux et les bêtes à cornes se tirent de la
« Normandie et quelquefois s'achètent aux foires de Saint-Martin
« et my-mai à Meaux, à Crépy-en-Valois, à la foire de Crécy-en-
« Brie ; les troupeaux de bêtes à laine se tirent du Soissonnais et
« de la Picardie et se vendent aux foires de Rebais, la Ferté-sous-
« Jouarre et Château-Thierry. L'intérêt de ce canton est que le
« bled se soutienne à un taux élevé, parce que cette denrée est pour
« lui la représentation de toutes les autres richesses.

« L'autre canton, appelé la Brie, est fertile en toute espèce de
« productions, bled froment, avoines, vignes, prés naturels et ar-
« tificiels, vergers, chanvres et bois. La difficulté de la culture et
« la disposition du terrain qui est montagneux en beaucoup d'en-
« droits, ont forcé à la subdivision des terres. Aussi la population
« est-elle beaucoup plus grande; il n'y a pas d'habitant qui n'ait
« son champ à labourer, sa vigne à faire valoir, tous sont aisés et
« aucun n'est riche; la condition du maître et du valet est plus
« rapprochée; ils mangent à la même table, ils ont les mêmes tra-
« vaux, la domesticité est moins une servitude qu'une association.
« Le territoire rapportant plusieurs espèces de fruits, et la popu-
« lation étant plus grande, il résulte que dans chaque genre de
« production, il y a moins de surabondance pour le commerce ex-
« térieur. Cependant les vins de Brie font une branche de com-
« merce considérable ; ils servent à la boisson de tout le menu
« peuple de la province et sont très-propres à cause de leur dureté
« à être convertis en vinaigre et ils s'expédient pour la Picardie.
« Il se fait également une grande récolte en bleds qui sont conver-
« tis en farines dans les moulins du pays et vendus aux boulan-
« gers de Paris. Les foins dans plusieurs paroisses croissent en

« très-grande abondance et sont exportés pour l'approvisionne-
« ment de Paris. Ceux de Boutigny sont très-estimés. L'objet
« particulier du commerce du canton est le produit des basses-
« cours, poulets, œufs, beurre et fromages. Les fromages sont re-
« nommés; ces denrées s'amènent au marché de Meaux et sont en
« si grande quantité qu'il s'en expédie par semaine en hyver, cin-
« quante voitures pour l'approvisionnement de Paris, Versailles,
« Saint-Germain-en-Laye. Il se vend aussi une très-grande quan-
« tité de chanvre, singulièrement à la foire Saint-Martin ; on fait
« monter à 300,000 francs l'objet de ce commerce. Les troupeaux
« de bêtes à laine et à cornes se renouvellent comme dans la France,
« par la voie du commerce. Il n'y a pas non plus d'élèves de che-
« vaux. » (1).

*Élection de Rozoy.*

« Rozoy est un pays uni, il n'y a aucune montagne dans l'Élec-
« tion. Le climat est tempéré presque comme Paris. C'est un bon
« pays à bled qui en produit beaucoup. Les bonnes terres marnées
« sont affermées six livres l'arpent, moitié en bled, moitié en ar-
« gent, les médiocres 3 et 4 livres et les moindres 2 livres.

« Tout le pays est occupé en labour, à la réserve de sept pa-
« roisses qui sont mêlées de vignes, sçavoir : Guérard, La Celle,
« Faremoutiers, Bernay, Chaumes, Courtomer et Courpalais,
« dans lesquelles il se recueille, année commune, 4,000 muids de
« vin qui est d'une qualité fort grossière et se consomme dans le
« pays.

« Dans la paroisse de la Celle, il s'y fait quelques cidres et com-
« merce de fruits ; c'est la seule de l'Élection.

« Il n'y a point de paturages suffisamment pour les labours et
« engrais de terres, c'est pourquoi on se sert de marne, c'est une
« grande servitude en ce qu'on est obligé de recommencer tous les
« 30 ans, sinon les terres demeurent infructueuses.

« On observe que les grandes communautez dont les revenus
« sont bien administrez ne marnent jamais, parce qu'elles pré-
« tendent que la marne plusieurs fois réitérée et répandue sur les
« terres forme un tuf qui les rend, par succession de temps, de
« mauvaise qualité.

« Il n'y a aucun marais à desseicher.

(1) Procès-verbaux de l'assemblée départementale de Meaux. Séance du 24 octobre 1788. (*Archives de Seine-et-Marne*, C. 253, folios 74 et 75).

*Élection de Coulommiers.*

« Le terroir de l'Élection de Coulommiers est fort inégal; il n'y « a presque aucune paroisse qui n'ait quelque montagne.

« Quoique l'Élection soit sous le même climat que Paris, les « terres sont plus froides et les fruits mûrissent plus tard ; les « moissons et les vendanges s'y font ordinairement vingt jours plus « tard que dans l'Élection de Paris.

« Les terres labourables sont en bonne culture et valeur, à la « réserve de quelques-unes dans les paroisses de Melleray, Saint-« Martin, Signy-Signets, Amilly et Dagny qui sont de mauvaise « qualité. Dans les autres, elles produisent de bon froment et « avoine, peu de seigle; les bonnes terres sont affermées 6 à 7 « livres l'arpent, les médiocres, 4 livres, et les moindres 2 livres. « — Il s'y recueille aussi des vins dans douze paroisses qui peuvent « monter, année commune, à 8,000 muids.

« Pour en connaître la qualité, il suffit d'observer que c'est un « vin de Brie (1), il se vend ordinairement 20 à 24 livres le muid; « il se consomme dans le pays.

« Il y a aussi dans l'Élection plusieurs étangs, les terres y étant « propres, froides et humides, tenant l'eau ; le poisson de ces « étangs se mène à Paris.

« Il n'y a aucun fruit à cidre; d'autres, il n'y en a que pour la « consommation du pays.

« Il ne s'y fait de nourriture de bestiaux que pour l'engrais des « terres, qui même n'y suffisent pas.

« Il n'y a aucun marais à desseicher.

*Élection de Provins.*

« L'Élection de Provins est un pays uni ; il y a quelques mon-« tagnes proche de Provins.

« Le climat est tempéré ; c'est à peu près le même que celui de « Paris. Il y a bien la moitié des terres qui rapportent du bled « froment. Le surplus sont terres à méteil et à seigle. Les bonnes « terres sont affermées 5 à 6 livres l'arpent, les médiocres 3 à 4 livres « et les moindres 20 à 40 sols.

(1) « Je consens de bon cœur, pour punir ma folie,
« Que tous les vins pour moi deviennent *vins de Brie*.
BOILEAU.

« Il y a eu ces années dernières quelques terres qui sont demeu
« rées incultes à cause de la cherté des grains.

« Il y croît du vin dans 15 ou 16 paroisses de l'Élection; il y est
« gros et dur. Il s'y en recueille, année commune, la quantité de
« 5,000 muids, qui se vend depuis 20 jusqu'à 30 livres le muid et
« se consomme dans le pays.

« Il y a quelques noyers et arbres à fruits pour la consomma-
« tion du pays. Dans plusieurs paroisses des environs de la ville
« de Provins, on cultive des roziers, et on en fait dans la ville la
« conserve de rozes qui a de la réputation par sa bonne qualité.
« Autrefois, il s'en façonnait davantage, parce que les étrangers la
« recherchoient.

« Il y a peu de paturages dans l'Élection; il s'en trouve seule-
« ment dans 4 ou 5 paroisses voisines de la rivière de Seine.

« Il n'y a aucun marais à desseicher. (1) »

*Élection de Montereau.*

« Tout le terrain qui se trouve entre les deux rivières de Seine
« et Yonne est un pays uni. Dans le reste de l'Élection il y a plu-
« sieurs montagnes; on en trouve une en arrivant à Montereau du
« côté de Paris, qui couvre la ville du même côté à l'Orient. C'est la
« montagne de Tressy. Du côté du Gatinois, vers Provins, il y a
« la montagne de Mont, celle de Train, celle de Saint-Ange, dans
« laquelle on a trouvé depuis quelques années du marbre de cou-
« leur olivâtre.

« Le climat est à peu près le même qu'à Paris.

« Cette Élection est un pays de bléries, froment et seigle.

« Les terres du côté de la Brie sont, la plupart, des terres à fro-
« ment d'un travail difficile, étant besoin de 3 chevaux pour cha-
« cune charrue. Il y en a quantité en friche. Celles du côté de la
« Champagne sont terres à seigle, sujettes aux inondations. Celles
« du côté du Gatinois sont environ un quart terres à froment et le

(1) Le Montois, dit M. Delettre, compris pour la plus grande partie dans l'Election de Provins, était alors pays de moyenne et de petite culture; l'excédant de ses produits en céréales permettait d'amener 40 à 50 muids de blé au marché de Donnemarie; les acheteurs le faisaient transporter à dos de bêtes de somme au port de Vimpelles. L'absence de routes donnait alors de l'importance à deux ports sur la Seine, ceux de Pont-Montain et de Vimpelles.

(Histoire de la Province de Montois, t. 2. p. 230.)

« surplus terres à seigle. Elles sont toutes d'un rapport médiocre.
« Les bonnes terres sont affermées 5 livres l'arpent, les médiocres
« 3 livres et les moindres 1 livre.

« Il y a des vignes dans 20 paroisses ; il s'y recueille, année
« commune, la quantité de 4,000 muids de vin, qui se vend ordi-
« nairement 20 à 25 livres le muid. Il est d'une qualité fort mé-
« diocre et se consomme dans le pays, dans la Brie, ès-environs
« de Donnemarie.

« Il y a beaucoup d'arbres fruitiers, poiriers et pommiers, et
« dans la partie du Gatinois quantité de noyers.

« Le long des rivières de Seine et d'Yonne, il y a de bons patu-
« rages. Il s'y fait des nourritures de gros bestiaux qui se consom-
« ment à Paris. Du côté de la Brie, il n'y a que des moutons, les-
« quels étant engraissez sont pour la fourniture de Paris.

« Il n'y a aucun marais à desseicher. »

## Agriculture pratique.

### DES BAUX.

Le peu de durée des baux, consentis sous l'ancien régime, était une des causes qui s'opposaient le plus au développement de l'agriculture. Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, les locations étaient faites pour six ou neuf ans seulement, commençant par la levée des jachères (11 novembre) ou par les mars (1^er^ mars). On en trouve même qui n'avaient qu'une durée de 3 ans. Cette jouissance si courte empêchait nécessairement le fermier de réaliser des améliorations dont il pouvait craindre de n'obtenir aucun profit. On ne cultive bien qu'avec l'espoir de rentrer un jour dans son capital ou dans son travail ; mais lorsqu'on est dans le cas d'en abandonner le bénéfice à autrui on laisse la charrue dans le sillon et le champ reste improductif.

Les locataires de bien de mainmorte se trouvaient dans une situation encore plus perplexe. Ils étaient continuellement sous le coup d'une dépossession. Par ordonnance du 7 septembre 1568, Charles IX avait prescrit que tous les baux des bénéficiers cesseraient de plein droit par la résignation canonique ou le décès du titulaire. Cette mesure, qui avait pour but de remédier à certains abus de pot de vin, apporta une étrange perturbation dans les usages de la culture. Il devint indispensable de la modifier; ce qui

eut lieu en effet, mais son objet principal subsista. Dès lors, le fermier inquiet sur la durée de son bail, découragé par la perspective d'une expropriation imprévue et toujours imminente, restait indifférent aux soins de sa culture. Son unique préoccupation était de rentrer promptement dans ses avances, au risque d'épuiser le sol, et sans conserver les ménagements de toute bonne administration. De là, diminution des produits, dépérissement de l'art agricole dans les cantons où il y avait beaucoup de biens ecclésiastiques. Sur les réclamations des intéressés et des chambres d'Agriculture instituées dans le cours du XVIII^e siècle, un arrêt du Conseil du Roi, en date du 8 avril 1762, permit aux ecclésiastiques de consentir des baux d'une durée de 27 ans. Le même arrêt exempta des droits d'insinuation, centième denier, demi-centième, et des droits de franc-fief, les baux passés pour un terme au-dessus de 9 années jusqu'à 27, par lesquels les fermiers seraient chargés de défricher, marner, planter ou améliorer en tout ou partie les terres louées.

En rapprochant les anciens contrats de location de ceux faits en ces derniers temps, on est frappé de la ressemblance de leurs conditions, à ce point qu'on serait tenté de croire que la science agricole, stationnaire jusqu'à notre époque, resta étrangère à tout progrès. Cette pensée paradoxale a quelque chose de vrai dans l'ensemble des faits. Évidemment, les procédés se sont sensiblement améliorés, les travaux s'exécutent avec plus de soins, plus d'intelligence, plus de célérité, les résultats sont plus fructueux. Mais en somme, le mobile principal étant le même, — c'est-à-dire rémunération pour l'exploitant, revenu et garantie pour le propriétaire, — l'analogie des intérêts, explique l'analogie des idées et leur perpétuité dans les actes où elles sont consignées.

Voici, comme exemple pris au hasard entre beaucoup d'autres, le bail de la ferme dite *La Maison d'en-haut,* paroisse de Monthyon, près Meaux, daté du 1^er février 1623. (1) Ne dirait-on pas que ses principales conditions, dont l'énonciation suit, sont prises dans les baux de notre époque ?

« Obligation pour le preneur de payer les cens et rentes foncières. — Comme aujourd'hui le fermier paie les contributions.

« Entretien des bâtiments de menues réparations.

« Labourer, cultiver, *fiembrer*, (2) amender et ensemencer les

(1) Archives de la Préfecture de Seine-et-Marne. E. 72, 73.

(2) Fumer. — Les habitants de nos villages appellent encore le fumier *fien*.

terres labourables par leurs temps et saison deues et convenables, sans les dessoler ny dessaisonner.

« Convertir les feurres et pailles qui en proviendront en fumier et les enfiembrer et amender.

« Faucher et tenir les prés nets et en bonne nature de fauche.

« Laisser en fin du bail les feurres, pailles et fumiers qui seront en la dite ferme.

« Emplir la grange d'icelle de bledz par chacun an, pour seureté *de la ferme*. (1)

« Habiter et occuper la dicte ferme et lieu, et garder et conserver la possession et saisine que le bailleur a sur la dicte ferme, terres, prez et vignes baillés, sans y souffrir faire aucune usurpation ou entreprise.

« Ne pouvoir céder ny transporter son droict au bail, à aultre, sans le consentement d'iceluy bailleur. »

Et ainsi se continue, dans un grand nombre de baux de la même ferme, dont le dernier porte la date de 1745, la reproduction d'obligations identiques imposées au fermier, obligations communes à tous les baux des domaines de la Brie, aux XVII^e^, XVIII^e^ et XIX^e^ siècles. (2) L'augmentation progressive du loyer est à peu près la seule modification qu'il soit possible d'y constater.

Le bail d'une ferme située dans un des meilleurs cantons briards, de la ferme de Courfruit, paroisse d'Aubepierre, élection de Rozoy, consenti le 20 septembre 1650, (3) c'est-à-dire vers le même temps que le contrat de location ci-dessus analysé, présente des conditions principales absolument semblables, justifiées par des intérêts identiques. Partout, dans la Brie, la pratique de l'agriculture engendra les mêmes précautions que les mêmes expressions traduisirent.

Les exemples de ces faits sont multiples. Tous les anciens baux reproduisent les principales conditions des baux modernes. Les règles imposées aux cultivateurs d'autrefois sont devenues communes à leurs successeurs, sous la seule différence d'une plus grande liberté dans les assolements, point capital sans lequel les progrès actuels n'eussent pu être réalisés. Jadis, la question d'as-

(1) Du loyer.

(2) On verra plus loin (3^e^ partie) que la Société d'agriculture de Melun s'occupa de la rédaction d'un projet de bail facilitant les améliorations agricoles les plus désirables et les plus étendues.

(3) Archives de Seine-et-Marne. E. 140.

solement était de droit étroit et ne souffrait pas d'exceptions, à moins de circonstances impérieuses; ainsi, en 1709 et 1726, le blé d'hiver ayant totalement péri, les cultivateurs furent autorisés à labourer de nouveau leurs terres et à les ensemencer en orge. Autrement, il leur était seulement permis de semer sur une jachère quelques menus grains et bisailles, comme vesce, sainfoin, minette, en proportion restreinte.

Le loyer des fermes briardes s'est toujours payé en argent. Rarement on le trouve indiqué en céréales, dont le propriétaire pouvait exiger la valeur en espèces. Les redevances en nature, nombreuses dans les anciens baux, tendent à disparaître chaque jour.

Le prix du bail de la ferme de Courfruit, cité plus haut, est en muids de blé, livrable à Paris, ou sa valeur représentative en argent. Les faisances consistent en chapons gras, agneaux, poulets d'Inde et porcs. Ce fermage, payable en une seule fois à la Saint-Martin d'hiver, devient à partir de 1693, exigible par moitié aux jours de Saint-Martin et Pâques, après chaque récolte entière. Plus tard, dans le commencement du XVIII^e siècle, les termes de paiement furent Noël, Pâques et Saint Jean-Baptiste, échéances qu'on retrouve dans la plupart des baux actuels.

Les redevances variaient d'après la production des fermes. Les plus répandues étaient les volailles, la paille, les charrois et surtout « *des fromages en cresme, secqs et prets à mettre en cave.*(1) »

La prise de possession des bâtiments ruraux, donnait souvent naissance à de longs et coûteux procès entre les cultivateurs entrant et sortant. Les usages en vigueur dans la Brie, sont ainsi rapportés dans le commentaire de la coutume de Melun, par Sevenet : (2)

(1) La réputation si justement méritée des fromages de Brie se retrouve à plusieurs siècles de nous. — Au XV^e siècle, Charles d'Orléans, père du roi Louis XII, offrait, à titre d'étrennes, *des fromaiges provenant du pais de Brie*, probablement des fermes qu'il possédait dans les environs de Brie-Comte-Robert. — « Les meilleurs fromaiges, est-il dit dans un vieux manuscrit de la Bibliothèque impériale, sont ceulx de Brie.» (*Proverbes*. Mss. 1830. — Dans le chapitre XVII du livre 1^er de *Gargantua*, Rabelais témoigne également de cette renommée.—En 1815, les plénipotentiaires du Congrès de Vienne, se trouvant un jour réunis dans un banquet, proclamèrent *Roi des fromaiges* (mémoires du peintre Isabey) cet excellent produit de nos localités, qui alimente un commerce très-considérable. Chaque samedi au marché de Meaux, il en est vendu pour plus de 100,000 fr. Les marchés de Coulommiers, Crécy, Melun et Provins en sont aussi abondamment fournis.

(2) Coutumes du Bailliage de Melun et enclaves d'icelui, commentées et expliquées par Sevenet, avocat en Parlement, notaire royal au Châtelet de Melun. Un vol. in-4°, 1768, page 197.

« L'usage qui s'observe dans le bailliage entre les fermiers « entrant et sortant, est que le fermier entrant aux mars, doit avoir « le moindre des deux chauffoirs, la jouissance du fournil, de « l'écurie et d'un grenier pour y mettre son foin et avoine. Quand « il n'y a qu'un chauffoir, il doit être habité tant par le fermier « sortant que par le fermier entrant. Après la récolte faite, la « jouissance de tous les bâtiments appartient au fermier entrant, « à l'exception des granges et greniers pour y serrer les grains de « la dernière récolte dont l'usage des pailles et feurres appartient « au fermier entrant.

« Quant aux bestiaux, le fermier sortant doit les enmener pour « être remplacés par ceux du nouveau fermier.

« Il en est de même pour les bâtiments quand le fermier entre « aux jachères ; mais pour les bestiaux, en ce dernier cas, le fer- « mier sortant est obligé de les retirer entre la Saint-Jean et la « Madeleine, c'est-à-dire quinze jours après la Saint-Jean.

En pratique, les fermiers agissaient d'après les règles suivantes, d'origine anti-séculaire, et qui, fondées sur la tradition, n'étaient consacrées par aucune des coutumes régissant la Champagne, le Gâtinais et la Brie : (1)

« Le lendemain de Toussaint, le fermier entre pour lever les « jachères avec ses chevaux. Il a droit à un fournil, avec écurie et « grenier à avoine, et à la paille nécessaire pour la litière des « chevaux de labour.

« Le troupeau entre le 24 juin (jour de la Saint-Jean) pour faire « le parc et l'amendement de la première jachère. Le fermier « sortant retire son troupeau à cause des bergeries nécessaires pour « les moutons. Le 11 novembre suivant (en certains cantons à la « Sainte-Luce, 18 octobre), le fermier entrant retire son troupeau « pour que le fermier sortant ait la consommation des pailles « jusqu'à Paques suivant, (en plusieurs cantons à la Saint-Jean), « époque à laquelle il enmène tous ses bestiaux, le fermier entrant « amène les siens.

« A partir de cette dernière époque, le fermier sortant n'a plus « de droit aux greniers et bâtiments, si ce n'est à une écurie pour « une voiture afin d'enmener ses grains.

« En prenant la jouissance des lieux, le fermier entrant doit « exiger qu'ils lui soient remis en bon état de réparations lo- « catives.

(1) Usages locaux recueillis par l'auteur auprès d'anciens cultivateurs.

« Les pailles ne doivent être battues que par tiers, en trois « époques, savoir : le 1er tiers à Noël, première époque de paie- « ment ; le 2e tiers à Pâques, et le 3e à la Saint-Jean-Baptiste. »

Le fermier qui entrait par les jachères, les disposait pour recevoir la 1re sole des hauts grains ou blés d'automme en les labourant trois ou quatre fois, depuis sa prise de possession jusqu'à l'automne de l'année suivante ; il les ensemençait en blé dans le cours de ce même automne, pour récolter la deuxième année de son bail. Aujourd'hui la culture des plantes sarclées permet au nouveau fermier de faire une récolte dès son entrée en jouissance.

En entrant aux mars, le nouveau cultivateur s'installait presque entièrement,et de ses rapports avec le fermier sortant ne pouvaient surgir autant de difficultés qu'on en voyait généralement lorsque, par suite de la prise de possession aux jachères, les deux fermiers se trouvaient durant longtemps en contact d'intérêts opposés (1).

### DU FERMAGE.

Il n'existe pas de règles absolues pour déterminer le revenu de la terre arable. Sa qualité naturelle, base principale sur laquelle on doit opérer, n'y suffit pas seule. Nombre de circonstances modifient ce principe et rendent fausses les conséquences qu'on pourrait tirer si l'on agissait ainsi. La rivalité des fermiers, le voisinage ou l'éloignement des marchés, l'état des communications, la disposition des bâtiments entrent pour une grande part dans la fixation du loyer. Avant la Révolution,lorsque la vicinalité laissait tant à désirer, ces circonstances avaient encore plus d'importance qu'à présent.

Les indications de revenu qui vont suivre, ne représentent donc pas d'une manière proportionnelle la qualité du sol. Ainsi, telle culture dans un pays sillonné de voies de communications convenablement entretenues, à laquelle étaient joints des bâtiments spacieux et commodes, et voisine d'un centre de réunion où les produits trouvaient à s'écouler avantageusement, se louait un prix supérieur à telle autre de meilleure qualité quant au sol, mais privée des mêmes avantages.

1, Les usages suivis dans ce cas sont parfaitement décrits dans le *Recueil des usages du canton de Créey en-Brie*, par M. Bruneau. *Vide infra.*

Ce revenu, qui peut paraître infime, en comparaison de celui qu'on obtient aujourd'hui, était en rapport avec le taux des salaires, le prix des denrées et des choses nécessaires à toute exploitation rurale. Il s'est modifié avec le temps, comme se sont modifiées les conditions du travail et de l'existence. Tout, dans l'état social, fut toujours relatif et pondéré à l'exemple de l'harmonie qui est de règle immuable dans la nature ; aucune société ne saurait exister en dehors de ce principe. Le cultivateur qui, en 1783, louait 5,500 livres la ferme d'Égrenay, l'une des plus belles exploitations du canton de Brie, payait aussi cher, sinon davantage, que celui qui en rend à présent peut-être plus de 20,000 fr.

Dans la nomenclature suivante, la progression ascendante du taux des loyers se trouve souvent interrompue par des circonstances particulières : mauvaises années, troubles, passages de gens de guerre, impositions extraordinaires, qui entravaient la prospérité de l'agriculture et la faisait en quelque sorte remonter le cours du temps, au lieu de profiter des conquêtes que chaque année entraîne généralement avec elle.

### *Élection de Melun.* (1)

1637. — Terres de l'église de Champdeuil, 3 livres 10 sols l'arpent.

1690. — Terres à Fleury-en-Bierre, 3 livres.

1699. — Terres à Champdeuil, 3 livres 10 sols.

1700. — Loyer moyen d'un arpent de terre dans l'Élection de Melun, d'après l'Intendant :

Bonnes terres, 6 livres.
Médiocres, 3 à 4 livres.
Mauvaises, 1 à 2 livres.

1710. — Terres à Champdeuil, 3 livres 15 sols.

1716. — Ferme de Pouilly-le-Fort, contenant 430 arpents, louée 3180 livres, soit 7 livres 12 sols l'arpent.

1783. — Ferme d'Égrenay, sub-délégation de Brie, contenant

(1) Les renseignements qui suivent, que j'aurais pu multiplier davantage, sont tirés des *Archives de la Préfecture de Seine-et-Marne* (E 47, 72, 73, 140, 194, etc.); de baux authentiques conservés en l'étude de Me Aubergé, notaire à Melun ; des *Mémoires sur la Généralité de Paris ; des archives de la fabrique de Champdeuil , de l'Histoire du Montois*, par M. Delettre ; des *Voyages en France* de Young, etc.

516 arpents, 56 perches, louée 5,500 livres, soit 10 livres 12 sols l'arpent.

1789. — Revenu moyen d'un arpent de terre, dans les environs de Melun, d'après Young : terre à froment 18 livres, terre à seigle 6 livres.

*Élection de Nemours.*

1700. — Loyer moyen de l'arpent d'après l'Intendant :
Bonnes terres, 3 à 4 livres.
Médiocres, 2 à 2 livres 10 sols.
Mauvaises, 1 livre.

*Élection de Meaux.*

1623. — Ferme de la Haute-Maison, à Monthyon, contenant 100 arpents environ, louée 500 livres, plus quelques faisances, soit pour l'arpent 5 livres environ.

1644. — Même prix.

1652. — Même prix.

1664. — 700 livres tournois, soit environ 7 livres l'arpent.

1666. — 800 livres, soit 8 livres l'arpent.

1685. — Même prix.

1693. — 700 livres. (Cette diminution peut être attribuée, d'après les Mémoires des Intendants, à la mortalité de 1693, à la cherté des vivres et aux impositions extraordinaires, qui eurent de fâcheux résultats pour l'agriculture.)

1702. — 750 livres.

1711. — 600 livres. (C'était après le fatal hiver de 1709, et le manque de récolte en 1710).

1718. — La ferme de la Haute-Maison, portée à 211 arpents, est louée 1,700 livres, soit environ 8 livres l'arpent, plus la fourniture de 1,200 bottes de fourrage à titre de faisances.

1789. — Le prix moyen de l'arpent, d'après Young, variait de 30 à 60 livres. « Il y avait même certaines terres, dit-il, qui étaient louées 100 livres l'arpent, ce qui était à l'époque le plus haut fermage des terres labourables en France. — Ce ne pouvait être que des locations de fantaisie autrement dites de convenance, qui ne peuvent servir de base pour l'établissement d'un prix moyen.

*Élection de Rozoy.*

1650. — Ferme de Courfruit, paroisse d'Aubepierre, contenant 76 arpents, louée à raison de 6 livres l'arpent.

1661. — Même ferme, louée à raison de 3 boisseaux de blé et 40 sols d'argent.

1671. — Même ferme, louée 2 boisseaux 1/2 de blé en nature et 50 sols l'arpent.

1672. — Même ferme, louée 330 livres, soit 3 livres 6 sols l'arpent.

1674. Idem. Location de l'arpent, 3 livres.

1678. — 3 livres 7 sols l'arpent.

1689. — Idem.

1698. — Idem.

1700. — Loyer moyen de l'arpent de terre, dans l'élection de Rozoy, d'après l'Intendant Phélypeaux :

Bonnes terres, 6 livres.
Médiocres, 3 à 4 livres.
Moindres, 2 livres.

1716. — Ferme de Courfruit, loyer de l'arpent, 3 livres 12 sols, plus quelques faisances.

1722. — Idem.

1725. — Idem. plus 100 bottes de feurre de froment.

1729. — 4 livres l'arpent, plus, les mêmes faisances.

1732. — Idem.

1735. — Idem. Augmentation des faisances.

1740. — Idem.

1760. — 4 livres 12 sols l'arpent, mêmes faisances.

1764. — 5 livres l'arpent, augmentation des faisances.

1771. — 8 livres. Augmentation des charges et redevances.

1782. — 9 livres. Mêmes redevances.

1788. — Idem.

*Élection de Coulommiers.*

1700. — Prix moyen de l'arpent, d'après l'intendant Phélypeaux :

Bonnes terres, 6 à 7 livres.
Médiocres, 4 livres.
Moindres, 2 livres.

1789. — Prix moyen de l'arpent, entre Coulommiers et Meaux, d'après Young, 20 livres.

*Élection de Provins.*

1684. — Ferme du Grand-Champ, à Villeneuve-lès-Bordes, contenant 120 arpents, louée 75 livres, soit 12 sols 10 deniers l'arpent.

1699. — Ferme du Fief de Parouseau à Vimpelles, de la contenance de 120 arpents, louée 700 livres, soit 5 livres 16 sols 7 deniers l'arpent.

1700. — Prix moyen de l'arpent, d'après l'Intendant Phélypeaux :

Bonnes terres, 5 à 6 livres.
Médiocres, 3 à 4 livres.
Moindres, 1 à 2 livres.

1708. — Ferme de Plessis-Raimbault, commune de Dontilly, contenant 110 arpents, louée 225 livres, soit 2 livres l'arpent environ.

1712. — Ferme de la Haie-Jutard, même paroisse, de la contenance de 100 arpents, louée 150 livres, revenant à 1 livre 10 sols l'arpent.

1773. — Ferme de Chalautre, même paroisse, d'une étendue de 55 arpents, louée 75 livres, soit 1 livre 7 sols l'arpent.

1779. — Prix moyen du loyer de chaque nature de terre, dans toutes les paroisse de l'Election, arpent à la mesure de 22 pieds, arrêté pour la fixation des tailles :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1re classe | 10 paroisses | 11 livres | 5 sols |
| 2e — | 11 — | 10 — | » — |
| 3e — | 12 — | 8 | 15 — |
| 4e — | 11 — | 7 | 10 — |
| 5e — | 6 — | 6 | 5 — |
| 6e — | 8 — | 5 | » — |

1789. — Prix moyen des terres des environs de Nangis, d'après Young :

| | | |
|---|---|---|
| Loyer de l'arpent . . . . . | Bonnes . . . . . | 15 livres. |
| | Médiocres. . . . . | 12 — |
| | Moindres . . . . . | 8 — |

Indépendamment des motifs précités, la différence des mesures, variant de 18 à 22 pieds par perche, doit également être prise en

considération pour établir le revenu de l'arpent de terre, dans la Brie et le Gâtinais.

LABOURS.

La contenance d'une ferme en Brie se distinguait par le nombre de charrues employées à sa culture (1). Selon la nature des terres, pesantes ou légères, une charrue représentait 75 ou 100 arpents (2). Une exploitation de 400 arpents de terres fortes nécessitait 5 charrues et 15 chevaux de labour.

La manière de labourer dépend de la disposition des terres. Des agronomes, vivant au milieu du XVII^e siècle, rapportent ainsi les usages des laboureurs dans nos localités (3).

« En la Brie, où sont les terres gloizes et humides, on laboure « en talut et comme en dos dasne; et tient-on entre cinq rayons « un seillon plus large, dressé aussi en talut, pour recevoir les « eaux tant de la pluye que du dessous du gueret, qui est tou- « jours humide. Et pour ce mesme effect, sont au bout des terres « certaines levées assez hautes, où y a, entre ladicte levée et pièce « de terre, une fosse faicte au propre comme une longue cuve pour « recevoir les eaux qui sescoulent des grandes pluyes, autrement « elles pouriroient et suffoqueroient le grain : cela nuyt aux pas- « sants par ce pays, c'est pourquoi l'on nomme *les sautereaux de « Brie*. Encore ne scauroient-ils si bien faire qu'en temps trop « pluvieux l'yvraye, hièbes et autres herbes succroissances, ne « leur donne peine à oster et arracher, qui est encore une autre « façon que les anciens nomment exerber, sans ce que l'abondance « de l'eau du ciel fait tort à la semence de la descouvrir par fois, « encore qu'elle soit bien hercée et la terre forte et puissante. Il

(1) *Recueil des usages du canton de Crécy-en-Brie*, par M. Bruneau, ancien notaire, juge de paix du canton. Ouvrage couronné par la Société d'Agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Meaux. In-8° de 80 pages. Meaux, librairie Le Blondel. — Les usages relatés dans cette excellente publication étaient généralement observés dans toute l'ancienne Brie.

(2) Dans presque toutes les paroisses composant actuellement le département de Seine-et-Marne, l'arpent se composait de 100 perches carrées. Il y avait des exceptions : ainsi, à Puisieux, canton de Lizy-sur-Ourcq, il était de 120 perches ; aux Ormes, canton de Bray, de 80 perches seulement. La grandeur de la perche variait depuis 22 pieds 4 pouces (53 centiares) jusqu'à 18 pieds (34 centiares). — Règle générale, dans les paroisses de grande culture, la perche était de 20 pieds carrés, en sorte que l'ancien arpent correspond à 42 ares 21 centiares.

(3) *Agriculture ou Maison rustique*, par Estienne et Liébaut. — Rouen, 1646.

« n'est mestier de telles fosses ou levées en la vraye France (1). »

« A Dammartin, continuent les mêmes auteurs, le labour est « fort, comme aussi la terre se trouve franche, meuble, noire, « profonde, haute en guéret, peu pierreuse, et par conséquent de « bien grand rapport. Aussi produit-elle le pur froment, noble « au panifice et nourriture des hommes. »

« Les chevaux font le labour sans estre criez ni harriez et ne « font que certaine tasche par jour, n'endurent les grandes cha- « leurs ou pluyes, les forts vents, les gelées et sont aussi brave- « ment traictez que les coursiers et chevaux de lances aux escuries « des princes (2). »

Le travail d'une charrue, dans les terres faciles, pouvait être évalué, pour une journée, à 80 perches de 22 pieds.

### ENGRAIS.

La faible quantité d'engrais obtenue, chaque année, dans les fermes de la Brie, était spécialement destinée aux meilleures terres de l'exploitation. Les terres de qualité inférieure en restaient généralement privées. Aussi, malgré l'état quasi-perpétuel de jachère dans lequel on les tenait, pour suppléer à ce défaut de principes fécondateurs, leurs produits rémunéraient à peine le fermier de ses déboursés, lorsque, tous les 4 à 5 ans environ, il leur confiait une semence. Leur épuisement permettait seulement d'y récolter des grains de printemps.

Quant aux bonnes terres — les terres à froment, comme on les appelait, — elles-mêmes ne recevaient pas d'engrais chaque fois qu'elles étaient appelées à produire (3). Dans certaines localités, il était admis que l'effet d'une *fumure* devait subsister pour plusieurs récoltes, quelquefois même pour la durée d'un bail, qui, il est vrai, n'était jamais bien longue. Cette mauvaise économie résultait de l'impossibilité d'obtenir, à défaut de bestiaux en nombre suffisant et d'engrais industriels, la masse nécessaire de matières fertilisatrices. Des cultivateurs, privés de fumiers d'écurie, recouraient à des feuilles d'arbres, à des boues, des fougères, mé-

(1) Environs de Dammartin-en-Goëlle.

(2) *Agriculture et Maison rustique*, par Etienne et Liébault. Ouvrage précité, page 503.

(3) *Histoire du Montois*, par M. Delettre, tome 2, page 240. — *Vide infra* au titre *Assolements*.

langées de pailles, de chaume, de cendres et de détritus de basse-cour. Ce compost, après avoir séjourné dans une fosse *ad hoc*, était parcimonieusement répandu sur les terres à grains d'hiver (1).

Le trèfle rouge, connu de la plus haute antiquité dans la Brie, était enfoui comme engrais après la deuxième récolte qu'il avait fournie. On le semait sur une jachère destinée aux blés d'automne, comme à présent les plantes sarclées. Ce mode d'amendement était usité antérieurement au XIIIe siècle.

Le parcage des moutons, si précieux à l'agriculture de notre époque, s'exerçait difficilement en raison des loups qui causaient de perpétuelles alarmes aux bergers et quelquefois décimaient les troupeaux. Il n'offrait ainsi que des ressources restreintes pour la fertilisation du sol.

Le marnage, également connu des anciens, qui le considéraient comme un engrais par la terre, *terram terra*, était en faveur dans les exploitations briardes. Avec raison, on reprochait aux cultivateurs de nos contrées d'en faire un trop fréquent usage. On a vu d'autre part, au titre : *Élection de Rozoy*, l'opinion de l'intendant Phélypeaux sur l'abus de cette coutume, qui subsistait dans presque toute la Brie. « L'effritement des terres du Montois, dit « M. Delettre (2), était augmenté dans les plaines du nord par des « marnages souvent répétés à quantité exagérée. Cette marne n'é- « tant pas mélangée d'engrais, détruisait la végétation des ense- « mencements. »

L'usage des amendements calcaires, en Brie, est attesté par un grand nombre d'actes authentiques.

Dans un bail de la ferme de Courfruit, de l'an 1671 (3), le propriétaire s'oblige de faire marner 5 arpents de terre assis dans la plaine d'Aubepierre, « *qui n'ont point été marnez.* » La même obligation se rencontre aussi dans un autre bail de la même ferme, daté du 5 janvier 1678; mais en 1698, c'est le preneur qui doit « marner à ses frais 30 arpents de terre des plus nécessaires à « marner. La marne fournie par le bailleur, ou le paiement de « 3 livres par arpent à son choix. » En 1788, le marnage de cette même exploitation a lieu sur une plus grande échelle : « Le bail-

(1) Estienne et Liébaut. *Agriculture et Maison rustique.*
(2) *Histoire du Montois*, Tome 2, page 241.
(3) Archives de la Préfecture de Seine-et-Marne. E. 140.

« leur s'oblige de fournir cent toises de marne pour répandre sur « les terres (1). »

L'agriculture actuelle conserve l'usage des amendements calcaires; elle le met en pratique pour stimuler les propriétés de la terre ou en modifier la nature, mais elle n'y recourt que d'une manière raisonnée, et sans préjudice des engrais véritablement fécondateurs qu'elle prodigue au sol.

### ASSOLEMENTS.

Les assolements présentaient une règle à peu près uniforme dans toute la Brie, où maintenant, ils varient selon la qualité des terres, l'intelligence et les ressources du cultivateur. Ils consistaient invariablement en trois soles :

Sole des céréales d'hiver : blé, seigle et méteil;

Sole des graines de printemps : orge, avoine, vesce, trèfle et chanvre;

Sole des jachères, souvent la plus importante, en raison du repos prolongé des mauvaises terres, qui, n'étant pas même emblavées tous les trois ans, restaient en dehors de cet assolement triennal.

« Dans le Montois, au commencement du XVIII^e siècle, dit « M. Delettre, — auquel j'ai déjà fait et continuerai à faire de « nombreux emprunts, — les fermes étaient mal exploitées : Les « laboureurs suivaient la routine de l'assolement triennal; les « produits en paille étaient peu importants; l'engrais qu'on en « tirait était à peine suffisant pour bien fumer le quart des ja- « chères, et on le disséminait sur la totalité. La culture des prai- « ries artificielles était ignorée, et les fermiers de la plaine étaient « tributaires des possesseurs de prairies naturelles du pays « bas (2).

La pénurie des cultures, le défaut d'engrais, la routine et les autres conditions peu favorables dans lesquelles s'exerçait l'agriculture, empêchaient les cultivateurs d'abandonner une règle, dont l'observation recommandée par les traités agricoles du temps, enlevait à la production presque la moitié des terres labourables du pays.

(1) Archives de Seine-et-Marne. E. 149.
(2) *Histoire du Montois*, Tome 2, page 240.

Les baux obligeaient les fermiers à labourer, fumer et ensemencer par soles et saisons convenables « *sans pouvoir dessoler* « *ni dessaisonner* (1), clause littéralement reproduite dans tous les contrats de location passés jusqu'en ces dernières années. Maintenant, avec la disparition du système de repos des terres, plus de latitude est laissée aux cultivateurs pour le choix de leurs cultures.

Des exemples d'une pareille facilité se retrouvent cependant dans plusieurs baux du milieu du XVII^e siècle. Etaient-ce des encouragements d'essais de productions nouvelles, ou voulait-on venir en aide aux fermiers, victimes des troubles de la Fronde qui firent de si grands ravages dans la Brie? — Il s'agit encore du bail de la ferme de Courfruit, passé le 20 septembre 1650, déjà cité, dans lequel on lit : (2) « Labourer, cultiver, fumer, ense- « mencer icelle ferme par soles et saisons convenables, tenir les « prés nets et en bonne nature de fauche, et rendre le tout en bon « état de labour et fauche. *Sera néantmoings permis au dit pre-* « *neur d'en dessaisonner sy bon luy semble, sans être tenu en fin* « *du dict temps d'aucuns intérêts pour raison du dict dessaisonne-* « *ment.* »

Plus tard, en 1661, dans un autre bail de la même exploitation, se trouve cette nouvelle condition : « Sera permis au dict preneur « de dessoler par chacune année jusqu'à trois arpents des dictes « terres, sans aucuns dommages ni intérêts prétendre par le bail- « leur. »

Dans les baux ultérieurs, la conservation des cultures par soles devient obligatoire.

Les jachères commencèrent à être supprimées dans plusieurs parties de la France dès le XVIII^e siècle (3). La Brie, cette terre d'or de l'agriculture, montra moins d'empressement dans l'abandon de « *ses champs de relais.* » La défiance, née de la routine, la fit rester fidèle à ses assolements, et continuer de laisser improductive la majeure partie de son territoire une année sur trois. On pourrait croire si l'on ne savait le véritable motif de leur réserve, que les cultivateurs briards craignaient d'altérer le sol par un fréquent retour des mêmes produits. Leurs successeurs savent

(1) J'ai indiqué, sous le titre *Des baux*, les exceptions de circonstance permises à cette règle.

(2) Archives de Seine-et-Marne, E. 140.

(3) En Flandre, en Alsace, dans le pays de Caux, dans le Parisis.

qu'il ne s'épuise pas, lorsque par des semences à chaque année diverses, par des engrais largement prodigués et des façons réitérées, on lui demande, dans différentes profondeurs, dans diverses directions, les principes de végétation dont il est abondamment doué.

Dans l'ancienne France, sur une contenance équivalant à vingt-cinq millions d'hectares destinée à l'ensemencement et formant la moitié du territoire entier, les jachères prenaient dix millions (1).

Ce qu'on entendait par sole des jachères, dans les fermes de la Brie, se composait du tiers des terres en chaume d'avoine et de blé de mars et en fourrages ou prairies artificielles. La sole des mars consistait en chaume de blé d'hiver et de seigle (2).

Malgré les efforts des économistes et des Sociétés d'agriculture du XVIIIe siècle, bien des années devaient s'écouler avant l'abandon, par nos cultivateurs, d'un système qu'un auteur (2 bis) appelait « une oisiveté périodique nuisible à la société, » et que le célèbre agronome anglais, Young, critiquait en ces termes : « Quand « on voit, disait-il, le sol le plus beau, le plus profond et le plus « fertile du monde, tel que celui qui est dans le voisinage de « Meaux, assujetti au cours abominable de rester une année en « jachères, pour produire aux deux années suivantes du froment « et du grain de printemps, et que le produit de ces récoltes de « printemps est même au-dessous du mépris, en un mot que tous « les efforts du laboureur ne tendent qu'à recueillir une moisson « de froment en trois ans, on doit être convaincu que l'agriculture « d'un pareil pays n'est pas plus avancée que dans le Xe siècle (3).

RÉCOLTES.

L'ancienne culture de nos localités ne variait pas ses ensemencements. Tour à tour la terre produisait le froment, le seigle, le méteil, l'orge, l'avoine et quelques autres plantes fourragères ou textiles, les seules qu'on osât alors lui confier (4). L'espèce parti-

(1) *Institutions civiles de la France*, par M. le Baron de Beauverger, page 286.

(2) *Usages du canton de Crécy-en-Brie*, par M. Bruneau, page 5.

(2 *bis*.) Sage. *De la terre végétale et de ses engrais*. Paris, an XI.

(3) *Voyage en France, pendant les années* 1787 *à* 1790, par Arthur Young, écuyer. Paris, 1794. 3 vol. in-8°.

(4) La culture de l'orge était des plus restreinte dans la Brie, où l'on croyait qu'elle appauvrissait le sol plus que toute autre semence. (*Observations de M. Dutfoy, d'Egreuay, à la société d'Agriculture de Melun en* 1824)

culière de chacune de ces productions était toujours la même. On eut qualifié de téméraire et d'imprudent le cultivateur qui aurait échangé ses semences habituelles contre les variétés des provinces voisines, ou mieux encore celui qui aurait modifié sa culture. Du reste, pour essayer des nouveautés, il faut des capitaux importants, qui sont en agriculture l'élément producteur par excellence; or, à l'époque, pour le cultivateur doué de l'esprit d'innovation, mais dénué de ressources personnelles, le crédit faisait défaut.

Le blé qu'on récoltait en Brie s'y trouvait presque immobilisé; il appartenait à une espèce toujours la même et qu'on ne changeait pas. Il était d'un grain beaucoup moindre que celui de la France et de la Beauce. La farine qu'on en tirait faisait une pâte courte, un pain de moindre blancheur, et de qualité inférieure à celui provenant de ces deux provinces (1), « d'autant que la Brie est en pays « de griotte (humide). Toutefois il se trouvera que la vraie Brie « surpasse les deux autres en pesanteur du grain. Qu'ainsi soit, « le grain est court et grouelleux, plus que les autres, ce qui fait « poiser le grain (2). »

Néanmoins, en lui attribuant quelque infériorité, les auteurs de la *Maison rustique* du XVII^e siècle, proclament qu'avec les blés de la Beauce et de la France, celui de Brie était un des meilleurs dont on fît usage à Paris (3). Les mêmes agronomes décrivent ainsi la qualité du froment récolté en France, c'est-à-dire dans les anciens territoires du Multien et de la Goëlle : « Le blé de France « fait un grain plus court et moindre que celuy de Beauce, à cause « qu'il est crû en terroir, ny trop gras ny trop maigre, mais mé- « diocre : ains le pain qui en est fait n'est de si grande monstre « que celuy du bled de la Beauce, mais en récompense plus blanc « et de meilleur manger que luy (4). »

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, on fixait comme il suit, mais peut-être sans règles bien certaines, le rapport du blé récolté au blé ensemencé : dans les pays fertiles, huit, neuf; dans les pays moins fertiles, cinq, six; et dans les pays malheureux, trois, quatre. Terme

(1) *Agriculture et maison rustique,* par Estienne et Liébaut. Paris, 1646.

(2) *Idem.* page 533.

(3) *Idem.* — Certaines paroisses de la Brie avaient la réputation, justifiée ou non, de produire un froment de qualité supérieure. Saveteux prétendait avoir cette prérogative sur Réau. Le blé des Ecrennes, sujet à la *coulure,* valait moins que d'autre, etc.

(4) *Agriculture et maison rustique,* par Estienne et Liébaut.

moyen de cinq à six (1). Un économiste moderne (2) paraît plus véridique en disant qu'autrefois un hectare de froment produisait terme moyen 8 hectolitres, soit 2 setiers 2/3 l'arpent, ou rapport de l'ensemencement : 1 : 3. Young, qui parcourait le département de Seine-et-Marne, dans les premières années de la Révolution, fixe ainsi le rapport d'un arpent de bonne terre (3) :

*Environs de Melun.* Blé six setiers, avoine, idem.

*La Chapelle-la-Reine.* Blé 80 à 100 boisseaux du pays, de 15 livres pesant chacun.

*Provins.* Blé, 5, 4 et 3 setiers, suivant les territoires.

*Meaux.* Blé, 7 setiers.

*Dammartin.* Blé, 7 setiers.

En l'an II de la République (1794) la municipalité de Champdeuil estimait aux quantités ci-après la production moyenne d'un arpent de culture dans cette commune : blé, 5 setiers; avoine, 2 setiers 1/2; orge, 3 setiers; vesce, 3 setiers; pois, 3 setiers; foin, 10 quintaux; luzerne, 40 quintaux; trèfle, 25 quintaux; vesce en vert, 25 quintaux (4).

Les recommandations des anciennes sociétés d'agriculture amenèrent peu à peu l'abandon d'une espèce toujours la même pour l'ensemencement des céréales. Les cultivateurs briards s'enhardirent à essayer de nouvelles varietés dont les résultats eurent lieu de les satisfaire. Dès la fin du siècle dernier, ils firent usage de blé de Silésie, introduit en France vers 1762, de blé rouge, de blé barbu, de blé blanc de Pologne et d'autres espèces qui sont aujourd'hui naturalisées dans Seine-et-Marne (5). Au même temps, la science recommandait le chaulage des grains de semence, procédé que la plus grande réserve accueillit à son apparition (6).

(1) Monteil. *Histoire des Français des divers Etats.* Tome V. page 11.

(2) M. le Baron de Beauverger. *Institutions civiles de la France,* page 286.

(3) Voyages en France.

(4) Archives de la commune de Champdeuil. Communication de M. Gaucher, instituteur, membre fondateur de la société d'Archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne.

Voici, à titre de comparaison, les chiffres officiels du rapport d'un hectare de blé, dans Seine-et-Marne, à l'époque actuelle :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1836. — | 16 | hectolitres. | |
| 1862. — | 25 | » | 2 10 |
| 1863. — | 27 | » | 17 litres. |
| 1865. — | 21 | » | 72 id. |

(5) Mémoires des sociétés d'Agriculture de Paris, Rouen, etc. XVIIIe siècle.

(6) *Observations sur l'agriculture,* par M. Angran de Rueneuve. Paris, 1712.

## INTRODUCTION DE NOUVELLES CULTURES.

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'agriculture ressentit une influence considérable des travaux des économistes, des tentatives libérales de quelques grands propriétaires, et surtout de l'institution de sociétés qui, en élevant l'art agricole à l'état de science théorique, devaient le transformer dans sa pratique. Malheureusement, s'il est un cas où l'homme veut être le plus longtemps lui-même, c'est-à-dire faire le plus longtemps ce qu'il a fait, ce qu'il fait, c'est dans sa manière de cultiver la terre (1). La lenteur de la propagation des bonnes méthodes rurales en fournit la preuve.

Connues au temps d'Olivier de Serres, vivement appréciées par quelques agronomes qui vinrent après lui, les prairies artificielles, appelées à remplir en agriculture un rôle fondamental, furent complétement négligées dans la Brie jusqu'au commencement du siècle actuel. Cependant, le savant agronome anglais Hartlib, qui vivait au XVIIe siècle, dit qu'à Paris il y avait de la luzerne peut-être supérieure au sainfoin récemment apporté d'Angleterre. On pourrait en conclure que ce fourrage était alors cultivé dans les environs de la capitale, et peut-être dans la Brie, le Multien et la France, qui avaient, avec la Beauce et le Valois, le monopole presque exclusif de l'approvisionnement du marché parisien. Mais Hartlib s'est-il servi de l'expression propre, et n'a-t-il pas confondu la luzerne avec le trèfle à fleurs rouges, ou foin de Bourgogne, cultivé en Brie, de la plus haute antiquité ? Quoi qu'il en soit, il est certain que la véritable luzerne était l'objet de la sollicitude d'agriculteurs de nos localités au XVIIIe siècle.

Le 11 juin 1748, le marquis de Puységur donnait à bail toutes *les terres, prez, luzerne et trèfles* compris dans son nouveau parc de Chessy, près Lagny, et imposait à son fermier l'obligation de lui rendre, en fin de sa jouissance, certaines terres ensemencées en *luzerne, trèfle et sainfoin* (2).

Vers 1760, le baron de Monthyon, membre de la Société royale d'agriculture de Paris, cultivait la luzerne dans les terres de son parc de Monthyon, entre Meaux et Dammartin. En 1761, il acheta à Meaux une certaine quantité de graine de luzerne, pour la

(1) Monteil. *Histoire des Français des divers Etats*; tome V. page 16.
(2) *Archives de la Préfecture de Seine-et-Marne*. E. 175.

somme de 277 livres, opération qu'il renouvela plusieurs fois dans la suite (1).

Plusieurs documents authentiques constatent que vers la même époque l'usage des prairies artificielles existait aux environs de Melun. Une sentence d'adjudication rendue au bailliage de cette ville, le 16 juin 1766, contient cette indication : « Un arpent de terre en *luzerne* au lieudit les Coudrois. » — Dans son commentaire de la Coutume de Melun, édité en 1768, Sevenet s'exprime ainsi à la suite de l'art. 303 concernant la vaine pâture : « Quant *aux sainfoins, luzernes, trèfles, bourgognes*, qu'on appelle prairies artificielles, ils ne font pas partie des vaines pâtures, les bestiaux en y pâturant pourroient les endommager, il est donc juste d'en faire la réserve. » (Page 370.)

En 1787, M. Gibert de Neufmontiers, près Meaux, reçut une récompense du gouvernement, pour l'extension qu'il avait donnée à la culture des prairies artificielles (2), et dont il paraît avoir été avantageusement rémunéré (3).

Le bail de la ferme d'Egrenay, passé le 16 avril 1783, au profit de Paul Dutfoy, succédant à son père Etienne Dutfoy, oblige le fermier « de faire la fauche des prés et *luzernes*, dans les temps et saisons convenables », ce qui atteste l'existence de prairies artificielles dans cette importante exploitation. (4) Mais selon la tradition, on ne les y voyait qu'en proportions restreintes, et bien différentes de ce qu'elles devaient y être au commencement du XIXe siècle.

Ce n'était pas sur des bases plus considérables que les luzernes se rencontraient dans quelques autres fermes de la Brie et du Multien. Les cultivateurs manquaient de données positives snr les procédés d'ensemencements et de cultures des *luzernières*. Les premières furent faites en rayons et façonnées comme, de nos jours, le blé semé par le même procédé. Quelques-unes furent ensemencées en plein, c'est-à-dire isolément et sans mélange d'avoine, sur des terres spécialement préparées. Généralement, leur durée dépassait

(1) Archives de Seine-et-Marne, E. 78.

(2) Histoire de la Ville de Meaux, par M. Carro, page 390.

(3) « C'est surtout sur l'objet des prairies artificielles que la spéculation est exercée, disait l'assemblée départementale de Meaux en 1788. Ceux qui ont eu le courage de se livrer aux risques des essais, en ont été amplement récompensés. »

*Archives de Seine-et-Marne*, C. 253. — *Vide infra. Assemblées provinciales et bailliagères.*

(4) *Idem*. E. 194.

celle des luzernes obtenues par les usages actuellement en vigueur. (1)

Dans une série de réponses du comice de Rozoy à la Société d'Agriculture de Paris, rédigées lors d'une première assemblée tenue à Nangis chez le marquis de Guerchy le 6 décembre 1786, la culture de prairies artificielles composées de *luzernes*, trèfles et vesces est indiquée comme étant pratiquée dans les environs. Il y est dit aussi que le sainfoin était inconnu dans l'élection de Rozoy. Les membres du Comice saisirent cette circonstance pour réclamer l'exemption des dîmes sur les fourrages et les prairies artificielles en général. (2)

Dans les cultures du marquis de Puységur et du baron de Monthyon se trouvait du *sainfoin* alors récemment introduit en France. (3) On voit, en effet, dans les mémoires de la Société d'Agriculture de Rouen, qu'elle reçut en l'année 1762 « de la graine « de sainfoin en assez grande quantité pour en semer quatre ar- « pents. » Plusieurs sociétaires prirent l'engagement d'*essayer* cette nouvelle semence sur des terres qui devaient être l'objet de soins particuliers dans leur préparation.

A la même époque, la Société d'Orléans s'occupait du colza et de la navette, dont la culture ne pénétra que beaucoup plus tard dans nos territoires.

Les tentatives d'introduction de prairies artificielles dans la Brie et la Champagne remontent au XVII^e siècle, comme l'atteste un document très-intéressant qui a fourni à M. Victor Plessier (4) le sujet de la note suivante, publiée dans la *Feuille de Provins* en 1866.

(1) Renseignements dus à d'anciens cultivateurs.

(2) Archives de Seine-et-Marne, C. 250.

(3) Dès le XVII^e siècle, on le cultivait aux environs de Paris, peut-être même dans la Brie, sur les meilleurs territoires, mais dans de faibles proportions. La tentative de frère Jehan de Caillemer, en 1670, mentionnée ci-dessous, prouve que la culture des prairies artificielles était connue dans nos localités, et qu'on savait en apprécier les avantages. Du reste, voici comment l'assemblée départementale de Meaux, en 1788, s'exprimait à ce sujet : « Le trèfle, le sainfoin, réussissent singulièrement dans tous nos terroirs, et plus encore la luzerne dans les pays de notre petite culture. Mais la graine de cette plante est chère et souvent au-dessus des moyens du simple peuple ; cependant c'est sa ressource pour nourrir les bestiaux qui lui sont les plus précieux. »

(Archives de Seine-et-Marne, C. 253. — Voir ci-après le titre *Assemblées provinciales et bailliagères*).

(4) M. Victor Plessier, ancien notaire, membre fondateur de la Société d'Archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, à La Ferté-Gaucher.

« Le sainfoin qui pousse dans les terres crayeuses, dit M. Plessier, rend à la Champagne des services analogues à ceux que la « Brie retire de la luzerne. A quelle époque a-t-on tenté pour la « première fois d'introduire ces deux plantes fourragères par excellence dans nos contrées? Nul ne le sait. On cite en chaque « canton des hommes intelligents qui, au commencement de ce « siècle, en préconisèrent et propagèrent la culture. Mais cette « louable initiative est-elle sans précédent? Tout progrès est lent « à se réaliser. Comme il doit vaincre la résistance opiniâtre de la « routine rebelle aux améliorations, il est toujours le fruit d'une « longue persévérance :

« De cette vérité, *nos deux plantes* font foi!

« En un bail authentique qui date de deux siècles, se trouve une « clause ayant pour but d'obliger le preneur à essayer de la culture du sainfoin et de la luzerne dans la ferme et métairie du « Fresnoy, sise en la paroisse de Mont-le-Potier, et par extension « sur celles de Villegruis, Chalautre-la-Grande, Nogent-sur-Seine « et Villenauxe-la-Grande. En effet, par acte passé devant Lebègue, « notaire à La Ferté-Gaucher, le 11 février 1670, révérendissime « frère Jean de Caillemer, prêtre, religieux conventuel de l'ordre « de Saint-Jehan de Jérusalem, prieur ecclésiastique de Saint-Jehan-de-l'Isle-lez-Corbeil, commandeur de la commanderie de « Villedieu-lez-Bailleul et de celle de la Ferté-Gaucher, donnant « cette ferme à bail pour six années, fit, comme condition de ce « bail, la stipulation suivante:

« *Sera tenu encore le dit preneur d'employer à la première et « prochaine saison, pour servir d'essay, un ou deux arpents bien « cultivés et préparés, de la terre qui sera estimée la plus propre « pour ensemencer la moitié de bonne graine de sainfoin, l'autre « moitié de luzerne, afin que, en cas que l'une ou l'autre réussisse, « le dit preneur soit obligé de continuer ce bon mesnage sur quinze « ou vingt arpents de la terre la plus propre et commode, pendant « les six années de son bail.* »

« Tout indique que frère J. de Caillemer était un homme d'un « esprit distingué.

« Par une circonstance exceptionnelle, le bail notarié est écrit « en entier de sa main. Ce n'est pas le fermier qui demande à s'écarter de l'assolement triennal, alors en usage, pour donner place « à la luzerne et au sainfoin dans son exploitation. C'est le Révérend frère, qui lui impose un essai sur une petite échelle, dans « l'espoir de voir livrer plus tard 15 ou 20 arpents de son do-

« maine, qui en contenait 600, aux prairies artificielles. Il est douteux que cette tentative ait réussi. Ce vœu, dépassé aujourd'hui, « n'aura pu être accompli à cette époque. Il a fallu 150 ans pour « arriver au résultat prévu ou tout au moins désiré par J. de Caillemer. Gardons-nous bien d'imputer cette lenteur au peu de « discernement de nos pères, car si grand que soit le développement intellectuel de notre temps, il est probable, que dis-je ? il « est certain que nous donnerons à nos descendants de semblables « exemples de la faiblesse de notre jugement. Le champ de la « science est si vaste et d'une exploration si laborieuse que chaque « génération profite des connaissances acquises qui l'ont devancée, « ajoute peu et réserve à celles qui doivent la remplacer l'honneur « de nouvelles conquêtes. »

La louable initiative du religieux de St-Jean-de-Jérusalem dut échouer par suite de procédés de culture incomplets, pour insuffisance d'engrais ou de mauvais choix, et peut-être aussi par l'effet de temps contraires. Découragé, le cultivateur considéra comme définitivement perdue et sans appel la cause des prairies artificielles. Il ignorait sans doute qu'une expérience de cette nature, pour être décisive, doit être plusieurs fois répétée, en tenant compte des conditions du terrain, des circonstances atmosphériques et surtout de la qualité des semences (1).

Dans la multitude innombrable de plantes que la nature fait croître pour les besoins de l'humanité, il n'en est pas, après les principales céréales, de plus utile que la *pomme de terre* (2). C'est une des plus belles conquêtes que la société moderne doit à la découverte du Nouveau-Monde. Apportée de l'Amérique septentrionale sous le règne d'Elisabeth, contemporaine de Henri IV, les Irlandais commencèrent à la cultiver à titre de curiosité. Ils n'en firent usage pour leur nourriture qu'au commencement du

(1) Une cause d'empêchement de la propagation des prairies artificielles, fut la cherté des graines (12 livres le boisseau en 1761). L'assemblée départementale de Meaux, proposait, en 1783, d'en faire des distributions gratuites aux habitants des campagnes.

(*Vide infra Assemblées provinciales et bailliagères.* — Archives de Seine-et-Marne, C. 253.

(2) *De la culture de la Pomme de terre,* par Parmentier. — On a longtemps discuté si Olivier de Serres connaissait la pomme de terre et s'il avait en vue sa culture en recommandant l'usage des tubercules appelés *cartoufles*. Cette question divise encore les agronomes.

XVIIIe siècle, pendant une des terribles famines dont ils sont si souvent victimes. Elle passa bientôt en Angleterre, en Allemagne et en France (1), où sa culture longtemps négligée, prit, grâce à la persévérance de Parmentier, toute l'extension qu'elle mérite.

Cultivée dans la Brie, dès les premières années du règne de Louis XVI (2) la pomme de terre servait seulement à la nourriture des bestiaux. Vainement des hommes intelligents et dévoués au bien public s'efforçaient de préconiser l'usage du précieux *solanum*, son adoption pour l'alimentation de l'homme ne rencontrait qu'indifférence et répulsion. Il est de tradition dans Seine-et-Marne, qu'en ce temps, la pomme de terre apparaissait seulement sur la table de quelques seigneurs qui s'étaient faits les apôtres de sa propagation, et des classes pauvres, qui trouvaient en elles un aliment substantiel et économique. Ses détracteurs prétendaient qu'elle donnait *la lèpre!* Il fallut les disettes de la révolution et les nécessités qu'elles engendrèrent pour rendre son usage plus général, et la venger, par un accueil empressé, du mépris qui la couvrit trop longtemps. « En 1785, dit M. Delettre (3), la pomme de « terre était cultivée dans les jardins du Montois pour la nourri- « ture des bestiaux. En 1790, on commença à la cultiver plus en « grand pour la nourriture des habitants.

Les diverses plantes alimentaires ou industrielles, comme les topinambours, la navette, le colza, le lin, la betterave, si précieuses à la culture moderne, étaient inconnues à l'agriculture de l'ancien régime. Ce fut seulement à la fin du dernier siècle qu'elles pénétrèrent dans nos contrées. Les autres productions particulières qu'on y trouvait alors étaient le chanvre cultivé dans un grand nombre de paroisses, et le safran, dont la culture, spéciale au Gâtinais, était fort avantageuse. Suivant la Taille des Essarts, les premiers oignons de safran avaient été apportés dans cette province à la fin du XIVe siècle (4).

### INSTRUMENTS ARATOIRES.

La simplicité des procédés de culture justifiait la simplicité des

(1) *De la culture de la Pomme de terre,* par Parmentier.

(2) Note produite par le Comice de Rozoy en 1786. (Archives de Seine-et-Marne, G. 250).

(3) *Histoire de la province du Montois.* T. I, p. 267.

(4) *Essai historique sur l'état de l'Agriculture en Europe au* XVIe *siècle,* par Grégoire. — Voir aussi l'*Histoire du Gâtinois,* par Dom Morin.

instruments dont l'agriculture avait été dotée par la nécessité, par le temps, par des combinaisons et des circonstances heureuses. Dans chaque province, la nature du sol et le mode de l'exploiter avaient suscité l'emploi d'outils particuliers. C'est ainsi que, dans la Brie, la charrue, ce vénérable monument des âges, offrait des différences notables avec les instruments analogues en usage dans les contrées voisines.

Des nombreuses machines qui centuplent les forces de l'agriculture moderne, la charrue est la plus ancienne. Malgré ses imperfections, la charrue de Brie passait pour une des meilleures de son temps. « Elle est surtout très-avantageuse pour les terres fortes « est-il dit dans un ouvrage d'agriculture (1), en ce qu'elle dé- « bite beaucoup d'ouvrage et marche régulièrement, mais elle fa- « tigue considérablement les chevaux et le conducteur. Son avant- « train est beaucoup plus simple que celui des charrues ordinaires « à versoir. » — Son poids n'étant pas moindre de 780 livres environ, nécessitait l'emploi de 3 chevaux et quelquefois de 4 dans les terrains difficiles. Elle se composait de deux parties principales : l'avant et l'arrière-train. A l'arrière-train se trouvaient le soc, le sep, le versoir ou oreilles, le coutre, les mancherons et l'âge. L'avant-train comprenait deux roues d'inégale grandeur (celle de gauche d'un diamètre de 3 ou 4 centimètres moindre que l'autre), la haie, les palonniers, etc.

En somme, bien que considérée comme une des meilleures, c'était une lourde machine, massive, très-fatigante, et dont l'imperfection se révélait dans chacune des pièces qui la composaient. Cependant, son usage prévalut longtemps sur les charrues perfectionnées qu'on lui opposait. A la fin du XVIII^e siècle, les frères Molard, du Conservatoire des Arts-et-Métiers, la modifièrent jusqu'à la rendre préférable à beaucoup d'autres. Mais elle ne put lutter contre les charrues nouvellement apportées d'Angleterre et de la Belgique, ni contre les inventions des fabricants français, guidés dans leurs recherches par l'illustre agronome Mathieu de Dombasle, auquel était réservé de porter la lumière sur la théorie de la charrue et de fixer, avec une rigueur mathématique, les règles de sa construction. Par les modifications ou perfectionnements qu'elle reçut, la charrue dite de Brie, employée de nos jours, ne rappelle plus rien de celle de l'ancien régime.

(1) *Cours d'Agriculture*, par les Membres de la section d'Agriculture de l'Institut, à la fin du XVIII^e siècle. Imprimé à Paris en 1821.

D'après la jurisprudence du temps, et en vertu d'édits souvent renouvelés par les rois amis de l'agriculture, la charrue ne pouvait être saisie même pour deniers royaux.

Les autres instruments aratoires de la Brie se retrouvent dans les exploitations actuelles, au milieu d'un nombreux cortége de machines et d'outils divers, d'invention récente. Ce sont d'après les anciens Traités d'Agriculture, et des notes ou comptes émanant de cultivateurs (1) : les charrettes à ridelles, les charriots à 4 roues, les tombereaux, les civières, brouettes, herses de bois et de fer, rouleaux ou brisemottes, faux, faucilles, pioches, bêches, houes, fourches, sarcloirs, crochet à fumier, fléau, van, crible, etc., c'est-à-dire tous les instruments utiles aux travaux champêtres et dont l'origine date de la plus haute antiquité.

A la fin du siècle dernier, la Société royale d'Agriculture de Paris encouragea l'usage de nouvelles charrues à versoir, à semoir, à deux, à quatre roues, à un, à deux, à trois coutres ; de hache-paille, de nouveaux instruments à vanner, à cribler le blé, à l'aérer dans les greniers suivant la méthode de Duhamel. Des cultivateurs briards, notamment un agriculteur des environs de Dammartin, dont le nom malheureusement ne nous a pas été transmis, firent l'essai de quelques-uns des nouveaux instruments, préludant ainsi à l'emploi général que leurs descendants devaient en faire (2). En 1763, plusieurs Sociétés d'Agriculture (3), entendirent la lecture de Mémoires sur une machine à battre usitée en Suède, sur la pratique du semoir, et d'une petite-faux, nommée faux-manuelle qui n'est autre que la sape des ouvriers flamands.

Des efforts des hommes éminents placés à la tête de ces Sociétés, devait sortir le perfectionnement des instruments aratoires, qui est une des principales bases du perfectionnement de l'Agriculture elle-même.

## Bestiaux.

Dans son mémoire sur la Généralité de Paris, l'intendant Phé-

(1) *Nouveau théâtre d'Agriculture*, par Liger. Paris, 1713. — Comptes des seigneuries de Fleury-en-Bierre et de Montyon en 1690 et 1760. Achats, réparations d'instruments de culture. (*Archives de Seine-et-Marne*. E. 47, 77.)

(2) *Cours d'Agriculture*, etc. — *Vide supra*.

(3) Paris, Lyon, Rouen, etc. (*Mémoires* publiés par ces Sociétés dans le cours du XVIII^e siècle.)

Jypeaux a omis de parler des bestiaux, qui cependant occupent une grande place dans l'art agricole. On ne peut donc savoir les parties du territoire briard qui en étaient les plus abondamment fournies, celles qui en manquaient et où il était nécessaire d'en faciliter l'introduction.

On sait seulement que l'espèce bovine, généralement nombreuse, était chétive, dégénérée et d'un rapport médiocre. L'absence de pâturages suffisamment abondants, empêchait qu'il en fût autrement (1). Les sujets qu'elle fournissait à la boucherie locale étaient maigres et peu appréciés pour la qualité de la viande. Mais les excellents fromages confectionnés avec son lait, avaient une réputation parfaitement justifiée et constituaient le principal revenu de la race bovine (2). A la fin du XVII^e siècle, dans le but de l'améliorer, l'Administration publique fit venir des vaches et des taureaux de la Suisse pour servir à des croisements raisonnés. A la suite d'épizooties qui sévirent cruellement dans nos localités, les gouvernements de Louis XV et de Louis XVI mirent entre les mains des cultivateurs, des vaches dont ils devaient rendre une légère rétribution pendant un certain temps, après lequel ils en devenaient propriétaires (3).

La Brie n'élevait pas de chevaux (3 bis). Ceux qu'elle employait à sa culture. provenaient des herbages du Perche et de la Normandie, qui les lui fournit encore à présent (4).

Jusqu'au XVII^e siècle, alors que la supériorité des laines n'exerçait aucune influence sur le choix des sujets, l'espèce ovine

(1) Dans les années de disette de fourrages, on détruisait une grande quantité de bestiaux.

(Voir ci-après au titre *Assemblées provinciales et bailliagères,* les observations de l'assemblée de Meaux en 1788.)

(2) Voir pour la production des fromages de Brie et leur antique réputation la note insérée au titre *des Baux.*

(3) Procès-verbaux des assemblées provinciale et départementale en 1787 et 1788. — *Vide infra.*

(3 *bis*) Idem. — Voir plus haut *Sol et Production.* Election de Meaux.

(4) On verra plus loin que des cultivateurs de la Brie s'occupent d'industrie chevaline, mais c'est le plus petit nombre. A ce sujet, il n'est pas sans intérêt de donner ici l'extrait d'un rapport sur cette industrie, fait en 1863, par M. le général de Poincte de Gévigny, propriétaire à St-Hillier, arrondissement de Provins.

« Laissons le soin de faire naître et d'élever jusqu'au moment du travail, à la « Normandie, au Perche, à la Bretagne, aux marais de Rochefort.

« Il est cependant une partie de l'industrie chevaline à laquelle les cultivateurs de

des exploitations briardes se recrutait exclusivement dans la Champagne, la Sologne et la Picardie (1).

Dans les années qui suivirent sa création, la Sociéte royale d'Agriculture de Paris porta son attention sur la perfection des toisons. Avec raison, elle attribua les causes de la dégénération des troupeaux au mauvais choix des béliers, à l'incurie des bergers et surtout aux règlements gênants sur la tonte et la livraison de ses produits, qui dépréciaient tellement la laine, que les cultivateurs, à peine rémunérés, n'y attachaient plus d'importance. La Société de Paris, et les associations analogues établies à Rouen, à Orléans, au Mans, proclamèrent la nécessité de renouveler l'espèce ovine (2). Le Gouvernement entra dans cette voie. Après bien des négociations, Louis XVI, dont les lumières s'étaient agrandies des expériences faites par Daubenton, dans les bergeries de Montbard, introduisit en France, en 1785, 383 béliers et brebis de choix provenant des meilleures bergeries de Ségovie, en Espagne. Ce troupeau fut conduit à Rambouillet, où de malheureuses circonstances firent douter de la possibilité de l'acclimater. En 1787, on tenta d'introduire les moutons espagnols dans les troupeaux indigènes. Des spécimens furent envoyés gratuitement chez les cultivateurs. Dans la Brie, le domaine de Cramayel, fut un des premiers à recevoir ce précieux dépôt (3), dont les produits recherchés bientôt par les agriculteurs du voisinage, dotèrent leurs bergeries de ces mérinos qui fournissent à pleine main une laine onctueuse, facilement manufacturable et à laquelle on doit de magnifiques étoffes

« la Brie les plus riches, les mieux placés, ceux ayant à leur disposition un person-
« nel suffisant pourraient peut-être se livrer avec avantage. Ces cultivateurs pour-
« raient faire ce que font les bons fermiers du Calvados : acheter aux foires, où ils
« sont réunis, les antenais, poulains de 30 mois; les faire peu à peu au travail, puis
« les vendre avec bénéfice, à l'âge de 4 ou 5 ans. La proximité de la capitale don-
« nerait, sans doute, un avantage aux Briards sur la Normandie.

« La plus grande difficulté serait de se procurer des charretiers, assez hommes de
« cheval pour dresser ces poulains sans les rebuter, tarer ou ruiner.

« Le choix des poulains à élever est encore plus difficile que celui du cheval
« fait. »

(1) Il se faisait un commerce considérable de bestiaux de toutes espèces dans les foires de la Brie, toujours abondamment fournies et fréquentées par de nombreux acheteurs et marchands.

(2) *Mémoires* publiés par ces Sociétés dans le cours du XVIII^e siècle.

(3) Discours prononcé au Comice agricole de Melun-Fontainebleau, par M. Drouyn de Lhuys, en 1861.

qui luttent de durée, d'ampleur et d'éclat avec les tissus orientaux.

L'émulation de la Société d'Agriculture de Paris et de ses représentants dans la Brie, triompha d'une regrettable prévention de nos cultivateurs contre les béliers et les brebis de Rambouillet. Pendant longtemps, on en vit qui, dédaignant la nouvelle espèce, lui préféraient leurs moutons galeux et maigres. Il est vrai de dire que le prix extraordinairement élevé des béliers espagnols était la principale cause d'éloignement des acheteurs (1).

Les bons troupeaux procèdent toujours des bons bergers, dit un axiome d'agriculture. Malheureusement, le choix de ces utiles auxiliaires du cultivateur, n'est pas exempt de difficulté. Jadis, plus qu'à présent peut-être, les bons bergers étaient rares. Ceux de l'ancien régime semblent s'être plutôt préoccupés de leurs prétendus pouvoirs de sorcellerie, que de la prospérité des troupeaux dont ils avaient la garde.

Des épizooties fréquentes, notamment la redoutable maladie connue sous le nom de *claveau ou clavelée*, décimaient la race ovine, qui généralement manquait des soins qu'elle exige à un si haut degré. Les bergeries privées d'air et soumises à une malpropreté constante, étaient établies dans de mauvaises conditions. La litière s'y accumulait outre mesure, à ce point, que les issues obstruées, permettaient à peine d'y pénétrer. Des traités d'agriculture, imprimés au XVII^e siècle et imbus de tous les fâcheux préjugés du temps, recommandaient de les nettoyer une fois l'an seulement, au mois d'août (2).

Le grand nombre de loups auxquels les bois de la Brie servaient de refuge, rendait le parcage extrêmement difficile. A chaque sai-

(1) En 1821, chaque tête de brebis de Rambouillet valait 700 francs environ. Un bélier fut vendu 3,770 francs. — De nos jours, ces prix, qui semblent fabuleux, sont dépassés, doublés presque, par les produits des bergeries de MM. Dutfoy d'Eprunes, Garnot de Genouilly et autres. Il est inutile d'ajouter qu'il s'agit seulement des sujets de choix destinés à la reproduction. — Ces lignes ont été écrites en 1867. Depuis cette époque l'avilissement du prix des laines a porté un coup funeste à l'élève des troupeaux de race mérinos. A l'heure présente, les cultivateurs briards, dont les intérêts sont gravement atteints par cette situation, recherchent les moyens les plus efficaces pour y parer. Doivent-ils augmenter la production et améliorer la qualité des laines, ou doivent-ils s'attacher plus spécialement à l'élève et au développement des races de moutons à viande? — Telles sont les questions qui s'agitent actuellement au sein des Sociétés d'Agriculture locales.

(2) L'*Agriculture et maison rustique*, par Estienne et Liébaut, 1646.

son, ces carnassiers prélevaient un large tribut sur les troupeaux (1).

De telles conditions, jointes au défaut de pâtures, s'opposaient nécessairement à l'amélioration des races ovines ; en agriculture une corrélation intime règne entre les bestiaux et les champs : le mauvais état des terres entraîne l'appauvrissement et la suppression du bétail.

Quelques porcs pour les besoins de l'intérieur, des volailles d'espèce ordinaire, tels que poules, canards, oies et pigeons dits Bizets, dont le nombre était fixé à 50 paires environ par charrue (2), complétaient les animaux qu'on rencontrait dans les fermes.

Jadis, par les soins d'une bonne fermière, les produits de la basse-cour,— œufs, beurre, fromages et volailles,— devaient payer une notable partie du fermage s'il existait à proximité de la ferme un marché leur procurant un débouché avantageux.

La quantité de bestiaux de toute exploitation était réglée par le nombre de ses charrues dans la proportion de trois vaches et de 100 moutons par chacune d'elle (3). Chacun de ces instruments de labour, supposant de 75 à 100 arpents de terre, il en résultait qu'une ferme de cette contenance nécessitait 3 à 4 chevaux, 3 vaches et 100 moutons, et proportionnellement pour un chiffre d'arpents excédant. Ce nombre s'augmentait aussi en raison de l'étendue des prairies naturelles dépendant de la ferme.

En l'année 1781, on comptait dans l'Election de Melun, c'est-à-dire dans une étendue superficielle à peu près égale à celle de l'arrondissement actuel (4) 5,118 chevaux, 9,140 vaches, 55,786 bêtes à laine. En 1785, on y trouvait 5,547 chevaux, 11,260 vaches, 55,775 bêtes à laine (5).

(1) Jusque vers 1830, il ne s'écoulait pas de semaine qu'un ou plusieurs loups, tués dans l'arrondissement de Melun, ne fussent apportés à la préfecture, qui délivrait un mandat de prime. Aujourd'hui, la présence de loups dans Seine-et-Marne est une rare exception.— Voir ci-après au titre *Assemblées provinciales et bailliagères*.

(2) *Usages du canton de Crécy-en-Brie*, par M. Bruneau.

(3) *Idem*.

(4) *Archives de Seine-et-Marne*, C. 98, 99.

(5) En 1835, le nombre de chaque espèce d'animaux nourris dans le département était : chevaux, 36,833 ; mulets, 1,412 ; ânes, 13,304 ; espèce bovine, 68,512. Bêtes à laine, 800,000 environ.

(*Statistique de Seine-et-Marne*, par M. Dubarle. Un vol. in-8°, 1836.)

La statistique officielle de la France, publiée par le Gouvernement en 1858, c'est

## Salaires, prix des bestiaux, des récoltes, etc.

En matière d'économie sociale, un rapport parfait doit exister entre le prix de revient de toute production et la valeur obtenue de la consommation, de même qu'entre le salaire de tout labeur et le coût des choses nécessaires à l'existence de l'ouvrier. Sans cette condition, née avec la première idée d'échange, de commerce et de travail, aucune société ne pourrait durer. C'est une règle qui ne souffre pas d'exception. Le peu d'élévation du taux des salaires et des prix indiqués ci-dessous n'a donc pas lieu d'étonner, car les bases de ce taux étaient proportionnées comme elles le sont à notre époque pour les prix actuels :

Voici quelques indications se rattachant aux fermes de la Brie pendant les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles (1).

la plus récente) donne les chiffres suivants pour chacun des arrondissements de Seine-et-Marne :

| ARRONDISSEMENTS | CHEVAUX | CHEVAUX employés à l'Agriculture. | ANES | MULETS | BÊTES A CORNES | BÊTES A LAINE |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Melun | 6.540 | 5.236 | 2.204 | 80 | 10.565 | 109.566 |
| Coulommiers | 6.536 | 5.601 | 1.643 | 47 | 15.062 | 132.510 |
| Fontainebleau | 6.466 | 5.389 | 3.477 | 839 | 18.869 | 97.454 |
| Meaux | 11.254 | 10.062 | 2.792 | 28 | 17.063 | 201.660 |
| Provins | 7.854 | 7.326 | 1.498 | 48 | 19.070 | 181.750 |
| TOTAUX | 58.650 | 33.614 | 11.614 | 1.042 | 80.629 | 722.940 |

Dans le canton de Mormant, arrondissement de Melun, de 1841 à 1860, la race bovine s'est accrue de 2,500 à 3,500 têtes; la race chevaline de 3,000 à 3,900; la race porcine de 900 à 1,200; la race ovine de 26,000 à 47,000.

(*Discours de M. Drouyn de Lhuys au comice de* 1861.)

On a pu voir d'autre part, sous le titre Sol et Production, *Election de Meaux*, des renseignements détaillés sur la nature, la quantité, le produit des bestiaux nourris dans cette élection; sur le commerce des produits de basse-cour, etc. Ces renseignements sont tirés des procès-verbaux de l'assemblée départementale de Meaux en 1788. (Archives de Seine-et-Marne, série C. 253.)

(1) Comptes de la fabrique de Champdeuil. Notes et comptes des seigneuries de Fleury-en-Bière et de Mouthyon aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. (*Archives de Seine-et-Marne*, E. 47, 77.) — *Almanach du Montois*, par M. Delettre, pour 1860. — Inventaires notariés du temps. — *Variations du prix des choses*, par Dupré de Saint-Maur. — Essais sur les monnaies au XVIII^e^ siècle, etc. — Avec plus de recherches, il eut été facile de multiplier les exemples, j'ai cru devoir me borner à quelques citations pour diverses époques des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

## Charretiers, bergers, manouvriers, frais de moisson et autres.

1616. Salaires d'un manouvrier, pour 64 toises de vidanges ou fossés à Champdeuil, 4 livres tournois.
1633. Journée de manouvrier à Champdeuil (été), 1 livre.
1648. Idem, en hiver, 10 sols.
1691. Charretier ou valet de charrue, salaire d'une année à la ferme de Fleury-en-Bierre, 100 livres (1).
» Gages annuels d'un valet de cour, 36 livres.
» Idem, d'un berger, 66 livres.
» Idem, d'une servante, 36 livres.
» Journée de manouvrière, 4 sols.
» Journée de charron, pour raccommodage d'outils aratoires, 15 sols, plus la nourriture.
» Fauchage d'un arpent de pré, 2 livres.
» Idem, d'un arpent d'avoine, 18 sols.
» Idem, d'un arpent de vesce, 30 sols.
» Soyage d'un arpent de blé, 2 livres 13 sols (2).
» Salaire d'un calvanier, pendant la moisson, 19 livres.
» Battage d'un setier de blé, 8 sols 4 deniers.
» Idem. » d'avoine 2 sols 6 deniers.
» Journée de botteleur, 8 sols.
» Façon de 100 fagots, 16 sols.
1761. Journee de manouvrier, à Monthyon, en été 20 sols, en hiver 15 sols.
» Fauchage d'un arpent de luzerne, 40 sols.
» Bottelage d'un cent de fourrage, 15 sols.
» Labour d'arbres fruitiers, 30 sols le cent.
» Valeur d'un boisseau de graine de luzerne, 12 livres.
» Journée de botteleur, 20 sols.
» Journée d'enfant pour épierrer, 6 sols.
1765. Journée de faneur, 20 sols.
» Idem, de faneuse, 12 sols.

(1) Liger, dans son *Nouveau théâtre d'Agriculture* porte ce salaire à 120 livres. J'ai préféré l'indication fournie par un compte particulier à la Brie.

(2) La population de la France et de la Brie était secondée, chaque année, dans les travaux de la moisson, par des émigrations d'ouvriers de la Bourgogne, du Gâtinais, de la Champagne et de la Lorraine.

(*Assemblée départementale de Meaux*. Archives de Seine-et-Marne, série C. 253).

1779. Curage de fossés à Champdeuil, 1 sol 8 deniers, la toise.
1784. Journée de manouvrier à Livry, près Melun, en hiver 1 livre, au printemps 1 livre 5 sols, en été 1 livre 10 sols.

### Outils aratoires, etc.

1691. Une bêche neuve, 30 sols.
1766. Ferrage d'une charrue neuve, 6 livres.
» Coût d'un soc neuf, 2 livres.
» Ferrage complet d'un cheval, 2 livres.

### Façons de terre, prix de laine, chanvre, bestiaux, etc.

1691. Labour d'un arpent de terre à Fleury-en-Bierre, 3 livres.
» Journée d'une voiture conduite par un charretier et attelée de 4 chevaux, 4 livres.
» Une toison de mouton vaut 2 livres.
» La livre de filasse non habillée, 4 sols.
1715. Façons et ensemencement d'un arpent de seigle et méteil, dans le Montois, 16 livres.
» Idem, d'un arpent de froment, 24 livres.
» Idem, d'un arpent d'avoine, 9 livres 10 sols.
» Même prix pour l'orge.
1716. Façon d'un arpent de terre à Pouilly-le-Fort, 6 livres.
1761. Un cent de luzerne à Monthyon, 14 livres.

### Bestiaux.

1623. Porc gras à Fleury-en-Bierre, 10 livres.
1640. Bon cheval de labour à Dammartin, 100 écus.
1691. Moyen cheval de 7 ans, 100 livres.
» Porc maigre, 6 livres 10 sols.
1700. Vache, 30 livres.
» Veau, 8 livres.
» Lait, 1 sol la pinte.
» Beurre, 6 sols la livre.
» Mouton de boucherie, 12 livres.
» Brebis, 5 livres.

1700. Agneau, 2 livres.
» Cochon gras, 25 livres.
» Cochon de lait, 2 livres,
» Oie grasse, 25 sols.
» Canard, 12 sols.
» Poulet d'Inde, 30 sols.
» Chapon, 12 sols.
» Poulet, 6 sols.
» Pigeon, 3 sols.
» Poule, 10 sols.
» OEufs, la douzaine 4 sols.

1715. 1 taureau et 6 vaches, dans le Montois, 210 livres ; 156 bêtes à laine, dans la même contrée 300 livres, soit 4 livres 10 sols chacune.

SALAIRES RÉSULTANT DE LA LOI DU MAXIMUM EN 1793-1794 (1).

| | 1790 | 1794 | Ces taux subsistèrent jusqu'au 1er octobre 1794. |
|---|---|---|---|
| | —— | —— | |
| 1er charretier, salaire d'une année. | 228l | 342l | |
| 2e idem . . . . . | 216 | 322 | |
| 3e idem . . . . . | 180 | 270 | |
| Berger. . . . . | 160 | 240 | |
| Garçon de cour . . . . . | 90 | 135 | |
| 1re servante . . . . . | 90 | 135 | |
| 2e idem. . . . . | 72 | 108 | |
| Vacher. . . . . | 72 | 108 | |
| Journée de manouvrier. . . . . | 1l4s | 1l16s | |
| Battage de blé, le muid de Brie, 12 setiers . . . . . | 12 | 18 | |
| Idem d'avoine. . . . . | 8 | 12 | |
| Bottelage à 3 liens, le 100. . . . . | 1 | 1l10s | |
| Crayon pour marner, la voiture. . | 1 | 1l10s | |
| Vidanges neuves, la toise. . . . . | 4s | 6s | |
| Curage de fossés, idem. . . . . | 2s6d | 3s9d | |

(1) Chiffres fixés par la municipalité de Champdeuil, le 27 brumaire an II (17 novembre 1793). Ils furent à peu près les mêmes dans tout le département de Seine-et-Marne. La loi du 29 septembre 1793 sur le *maximum*, ordonnait qu'on prit pour base le taux de 1790 augmenté de sa moitié. — Je dois ces documents à l'obligeance de M. Gaucher.

| ANNÉES | MELUN | | | | | | | | | | | | COULOMMIERS | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Blé. | | Méteil. | | Seigle. | | Avoine. | | Orge. | | Vesce. | | Blé. | | Méteil. | | Seigle. | | Avoine. | | Orge. | | Vesce. | |
| 1600 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 5 | 06 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1610 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 3 | 18 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1620 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 5 | 18 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1623 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 6 | 06 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1640 Avril. | 8 | 2 | 5 | . | . | . | 5 | . | 4 | . | 4 | . | 6 | 16 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1659 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 14 | 8 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1660 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 8 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1670 Juillet. | 7 | 15 | 6 | 10 | . | . | 6 | . | . | . | . | . | 7 | 10 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1677 Janvier. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 9 | 4 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| id. Août. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1680 Septemb. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 8 | 8 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1681 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 7 | 16 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1682 Janvier. | 11 | 10 | 9 | . | 6 | . | 8 | . | 5 | 10 | . | . | 7 | 2 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1684 id. | 8 | 5 | 6 | 10 | 4 | . | 5 | 10 | 4 | 10 | 4 | 1 | 11 | 12 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1686 id. | 9 | 10 | 7 | 15 | 5 | 15 | 6 | . | . | . | . | . | 6 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1687 id. | 9 | 15 | 8 | . | 5 | . | 5 | 10 | 5 | . | 4 | . | 5 | 12 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1688 Août. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 6 | 10 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1690 Janvier. | 7 | 10 | 7 | . | 4 | . | . | . | . | . | . | . | 6 | 2 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1691 id. | 6 | . | . | . | . | . | 6 | . | 4 | . | . | . | 6 | 2 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1692 id. | 9 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 8 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1693 Août. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 14 | 0 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| id. Novemb. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1694 mars. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 27 | 4 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1695 Janvier. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 10 | 4 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1700 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 14 | 6 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1708 novemb. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 5 | 10 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1709 Août. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 23 | 4 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| id. Novemb. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 30 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1710 id. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | 11 | 4 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1720 Janvier. | 15 | . | 12 | . | 10 | 10 | 27 | . | . | . | . | . | 10 | 8 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1730 id. | 13 | . | 9 | . | 7 | . | 13 | . | 6 | 10 | 7 | 1 | 9 | 12 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1750 Janvier. | 16 | . | . | . | 11 | . | . | . | 7 | 10 | . | . | 12 | 14 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| id. Octobre. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1770 Janvier. | 21 | 10 | 15 | . | 13 | . | 14 | . | 10 | . | . | . | 23 | 12 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1780 id. | 21 | . | 12 | 10 | 9 | . | 13 | . | 8 | . | . | . | 16 | 16 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1785 id. | 24 | . | 15 | . | 16 | . | 24 | . | 14 | . | . | . | 18 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1789 Août. | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| 1790 Janvier. | 24 | 15 | 19 | . | . | . | 16 | . | 13 | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |

| MEAUX | | | | | | NEMOURS | | | | | | PROVINS | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Blé. | Méteil. | Seigle. | Avoine. | Orge. | Vesce. | Blé. | Méteil. | Seigle. | Avoine. | Orge. | Vesce. | Blé. | Méteil. | Seigle. | Avoine. | Orge. | Vesce. |
| .. . | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . |
| .. . | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . |
| 6 . | .. .. | .... | .. . | .. .. | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | 5 10 | 5 . | 3 5 | 2 3 | 3 . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | 8 . | 7 . | 5 10 | 2 6 | 3 15 | . . | 18 8 | 14 8 | . . | 8 . | . . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | 6 10 | 5 15 | 5 5 | 2 . | 2 5 | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | 6 5 | 5 5 | 2 10 | 2 2 | 2 2 | . . | 20 . | . . | . . | 16 . | . . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | 7 15 | 6 10 | 4 5 | 8 2 | 3 10 | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | 5 8 | 4 15 | 3 5 | 2 . | 2 8 | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | . .. | .. .. | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | 4 8 | 3 6 | 2 8 | 5 12 | . . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | 5 15 | 5 5 | 3 10 | 2 15 | 3 . | 3 . | . . | . . | . . | . . | . . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | 14 15 | 13 10 | 8 . | 4 8 | 6 . | 3 15 | 20 . | 16 16 | 16 . | 6 8 | 8 . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | 23 . | 21 . | 14 . | 6 . | 10 . | 8 . | . . | . . | . . | . . | . . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | 20 . | 18 . | 14 . | 6 . | 11 10 | 8 . | 27 12 | 20 16 | . . | 8 8 | 15 6 | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | 10 15 | 10 . | 7 5 | 4 8 | 5 15 | 4 10 | 14 . | 10 8 | . . | 12 16 | 8 . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | 13 . | 12 . | 8 10 | 3 10 | 6 5 | 4 10 | 10 16 | 7 4 | 9 12 | 7 4 | 4 8 | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | 12 8 | 5 4 | . . | 6 8 | 6 . | . . |
| 46.. | .. .. | .. .. | 24.. | .. .. | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | 41 4 | 33 4 | 40 . | 17 12 | 12 . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | 44 . | 32 . | 24 . | 11 4 | 20 . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | 11 4 | 8 . | 7 4 | 8 . | 4 12 | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | 12 . | 8 16 | . . | 12 . | . . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | 10 10 | 8 10 | 6 . | 3 15 | 5 . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | 9 . | 7 10 | 4 10 | 3 . | 4 05 | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | 13 16 | 10 15 | 8 10 | 5 10 | 7 10 | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | 10 10 | 8 . | 6 . | 4 . | 4 10 | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | 13 . | 9 . | 6 10 | 5 10 | 6 10 | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . |
| .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | .. .. | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Grosse fauche, l'arpent. . . . . | 3 | 4l 10s | Grandes pièces. Fauche des fermiers. |
| Id. avoine. . . . . | 1l 10s | 2l 5s | Id. |
| Grosse fauche, l'arpent. . . . . | 4 | 6 | Petites pièces. Fauche des particuliers. |
| Id. avoine. . . . . | 2 | 3 | |
| Sciage de blé . . . . . | 10 | 15 | |
| Id. d'avoine . . . . . | 5 | 7l 10s | |
| Ramassage d'avoine. . . . . | 1 | 1l 10s | |

## PRIX DES CÉRÉALES. (1).

Dans le tableau ci-contre, le setier correspondant environ à 150 litres du système actuel, est pris pour base. Mais on ne doit pas oublierqu'ils existait de notables différences dans les mesures de capacité de chaque localité. Ces mesures comprenaient : le *muid* valant 12 setiers ; le *setier*, valant 2 mines ; la *mine*, 2 minots ; le *minot*, 2 boisseaux ou bichets ; le *boisseau*, deux demi-boisseaux, et le *demi-boisseau*, 4 rondins. Le poids moyen du setier de blé devait être de 200 livres environ.

Le bichet, en usage sur la rive gauche de la Seine et dans quelques paroisses de l'Election de Provins, contenait depuis 16 jusqu'à 26 litres. Le boisseau depuis 11 litres jusqu'à 26. Celui de Nemours, contenant seulement 11 litres, était le plus petit de Seine-et-Marne.

Dans le cours du XVIIIe siècle, la plupart des mesures en usage, dans la Brie, furent rapportées à celles de Paris.

## VALEUR DES TERRES (2).

L'élévation successive des produits et des salaires engendra nécessairement une élévation proportionnelle dans le prix des terres. Cette élévation fut d'autant plus rapide que l'argent se plaçait exclusivement sur la propriété foncière, ce qui donna lieu à la concurrence, à la rareté, à la cherté. Les exemples suivants résultent d'actes authentiques, et l'arpent y est pris pour base.

(1) Ces renseignements sont tirés des archives de la préfecture de Seine-et-Marne, de la mairie de Melun, de celle de Champdeuil ; de la *Notice historique sur Coulommiers*, par Cordier, de l'*Histoire du Montois*, par M. Delettre, etc.

(2) Renseignements extraits d'actes authentiques. — Archives de la préfecture. Notariat de Melun, *Histoire du Montois*, etc.

1600. Cesson, terre à la Croix-Rigault, 40 livres.
Eprunes, lieudit St-Clément, 50 livres.
Blandy, les terres d'Yères, 60 livres.
Fouju, les Terres dorées, 65 livres.
Crisenoy, les Terres noires, 50 livres
Lissy, la Longue-Raie, 50 livres.
Aubigny, la Fosse St-Père, 55 livres.
Melun, les Maiseraux, 35 livres.
» le Pet-au-Diable, 15 livres.
» Pré à la Croix St-Nicolas, 100 livres.
» terre, hauts de St-Liesne, 75 livres.
Vaux-le-Pénil, Marchais de Germenoy, 50 livres.

1624. Mitry-Mory en France, 200 livres l'arpent.

1628. Idem, 32 livres (les moindres du territoire sans doute ?)

1651. Vieux-Maisons, terre au lieudit Brulefer, 25 livres, l'arpent.

1659. Idem, lieudit les Cornoux, 35 livres.

1699. Amillis, le Champ-Blanchard, 45 livres.

1712. Ferme de Beaudésir, à Pecqueux, contenant 190 arpents, vendue à Louis Maria, laboureur, *officier de la fauconnerie du roi*, moyennant 12,000 livres, soit à raison de 63 livres 3 sols 3 deniers, l'arpent.

1743. Saint-Cyr-lès-Rebais, terre à Biercy, 120 livres l'arpent.

1776. Vimpelles, ferme de Roginvilliers, contenant 212 arpents vendue 18,500 livres, soit 87 liv. 5 sols l'arpent.

Id. Meigneux. Fermes du Bois de la Lune et de la Haute-Sault, de la contenance de 139 arpents, vendues à raison de 71 livres 14 sols l'arpent, la somme de 10.000 livres.

1789. Environs de Melun, d'après Young, terre à froment 500 livres, terres à seigle 220 livres.

» Environs de la Chapelle-la-Reine, terres à froment 350 à 600 livres.

1789. Meaux. Les meilleures terres, 1,600 livres environ, Dammartin, prix moyen, 1,000 livres.

### Batiments ruraux. Détails divers.

Toutes les anciennes exploitations rurales n'avaient pas été élevées en vue de la destination qu'on leur donna ultérieurement.

Quelques-unes, étaient de vieux manoirs féodaux d'une importance plus ou moins grande, qui, ne répondant plus au goût du temps, furent abandonnés par leurs propriétaires et convertis en fermes, après adjonction de granges, écuries, étables et autres bâtiments nécessaires. Ainsi furent créées beaucoup d'exploitations agricoles, établies dès lors, dans de mauvaises conditions, privées d'espace, entourées de fossés remplis d'eaux stagnantes et malsaines, exposées, par leur agglomération, à tous les ravages du feu.

D'autres fermes, spécialement construites en vue de l'industrie rurale, présentaient un meilleur aspect. Dans ce nombre, on peut citer notamment celles dont la propriété appartenait à de grands établissements religieux. Généralement bâties au XIIIe siècle, elles offraient la preuve d'une agriculture déjà avancée, par les vastes dimensions de leurs bâtiments, disposés autour d'une cour spacieuse, au milieu de laquelle s'élevait le colombier féodal, et que joignaient le clos aux meules, le verger et le potager. Les anciennes exploitations qui rentrent dans cette catégorie ne sont pas rares en Brie (1). Dans les baux, le corps de ferme était presque toujours ainsi désigné : « Une maison manable, grange, es-« tables, coullombier, cour, jardin et accin. »

Au XVIIe siècle, on commença à comprendre la nécessité de fournir aux bâtiments ruraux l'air et la lumière, qui sont les deux grands conservateurs de la santé des hommes et des animaux, et de les distribuer convenablement à l'intérieur, pour la facilité du service. Beaucoup de granges et d'étables furent édifiées à cette époque. La tuile fut substituée au chaume, qui offre tant de dangers pour les incendies, cause de ruine des cultivateurs de l'ancien régime, alors qu'il n'existait pas de compagnies d'assurances pour les indemniser de leurs pertes (2).

(1) On peut citer aux environs de Melun, les fermes de Villefermoy, Vert-Saint-Denis, Orgenoy, Le Grand-Jard, Saint-Père, qui appartenaient aux abbayes de Barbeau, Saint-Denis-en-France, des Victorins de Paris, du Jard, et de Saint-Pierre de Chaumes. A Villefermoy, on voit encore une magnifique bergerie bâtie au XIIIe siècle.

(*Nota*). — Vert-Saint-Denis et le Grand-Jard viennent d'être démolis. La première de ces deux fermes, qui paraissait dater du XIVe siècle, présentait le rare exemple d'une enceinte fortifiée.

(2) Les constructions actuelles de nos villages ne remontent guère au delà de 100 ans; en général, elles étaient ou refaites ou restaurées tous les 50 ans, surtout lorsqu'elles étaient élevées avec de mauvaises pierres rondes ou des éclats de grès ra-

L'habitation du fermier, ou principal corps de manoir, comme on l'appelait, se transforma au double point de vue de la disposition et de l'ameublement. La grande pièce, la grande cuisine, se garnit de meubles massifs en chêne, de massives armoires à corniches et à vantaux moulurés, de dressoirs chargés de rangées d'assiettes, de vases en fayence et en étain; d'une grande table, avec ses bancelles, où maîtres et domestiques prenaient leurs repas à heures fixes (1), et qui occupait le devant de la grande cheminée, au manteau surélevé (2).

En même temps, le sort des habitants de la campagne, malgré les charges qui pesaient sur eux, tendit à s'améliorer (3). Si le cultivateur ne réalisait pas encore le mot de Henry IV sur la poule au pot, du moins, à partir du XVIII^e siècle, connut-il des jouissances qui jusqu'alors lui avaient été étrangères. Ses vêtements étaient meilleurs (4), sa nourriture plus abondante et plus substantielle,

massés sur les chemins, liés ensemble avec du mortier de terre mal délayé. L'âtre des chambres était rarement briqueté, et les fenêtres avaient à peine 75 centimètres d'ouverture.

*Histoire de la province du Montois*, comprise dans les cantons de Bray, Donnemarie, Provins et Nangis, par M. Delettre, t. II, page 243.

(1) « Dans la Brie, la condition du maître et du domestique est plus rapprochée; ils mangent à la même table, ils ont les mêmes travaux, la domesticité est moins une servitude qu'une association. »

*Procès-verbaux de l'assemblée départementale de Meaux en* 1788. *Archives de Seine-et-Marne*. Série C, 253. Reg. folio 75.)

(2) Cette disposition, de même que l'ameublement, se rencontrent encore dans un grand nombre de fermes de Seine-et-Marne.

(3) « En Brie, il n'y a point d'habitant qui n'ait son champ à labourer, sa vigne à faire valoir, tous sont aisés, et aucun n'est riche. »

(Archives de Seine-et-Marne, C. 253, folio 75.

(4) Jusqu'au XVIII^e siècle, les habitants des campagnes de la Brie s'habillaient avec de grosses étoffes appelées *droguet*, fabriquées dans la localité, et le plus souvent avec de la grosse toile que les hommes, les femmes et les enfants filaient pendant l'hiver. Le costume des femmes, composé d'une jupe avec corsage séparé, d'étoffe différente s'appelait *déshabillé*.

Voici un rare exemple du prix des plus beaux vêtements des paysans :

« Sont comparus : Sébastien Ragond l'aîné, vigneron, demeurant à Monthyon et « Sébastien Ragond le jeune, son fils ; lesquels se sont volontairement obligés de « payer à Antoinette Champion, veuve de François Michel, marchande chaussetière, « demeurant à Meaux, la somme de *treize livres* 10 *sols pour les habits de ma-* « *riage* dudit Sébastien Ragond le jeune, que ladite veuve Michel lui a livrés et « dont il se tient content, etc.

« L'an 1692, le 9 octobre.»

Archives de Seine-et-Marne, E. 63.)

sa demeure plus commode, sa quiétude plus grande. Depuis Louvois, ce terrible mainteneur de la discipline, les soldats ne touchaient plus aux poules des fermiers. Mais si la soldatesque ne pillait pas, des nuées de mendiants, qui n'étaient autres que des voleurs de profession, désolaient les campagnes, et procédaient par l'assassinat dans les lieux écartés (1).

## VICINALITÉ.

Les voies de communications sont à la prospérité d'un pays ce que les artères et les artérioles sont à l'existence individuelle. Trop longtemps on sembla l'ignorer ; la vicinalité, complétement délaissée, compta parmi les principaux obstacles du développement de l'agriculture. La construction de nouvelles routes et l'entretien des chemins existants étaient l'objet incessant des réclamations des cultivateurs, qui savaient devoir trouver profit et commodité dans la sollicitude de l'autorité pour les voies de communications. Ils demandaient l'entretien des chemins vicinaux dans un état, qui, sans devenir trop couteux, en permit l'usage (2). Cette sollicitude se fit longtemps attendre. Sauf quelques routes, réparées par abonnement sur les deniers royaux, tous les autres chemins étaient impraticables pendant les trois quarts de l'année (3).

La Brie, avec ses terres fortes et son sol imperméable, ressentit, plus que toute autre province, les inconvénients d'une telle

(1) *Histoire du Montois*, tome II, page 26.

(2) Procès-verbaux des séances de l'assemblée provinciale de l'Ile de France, en 1787, 1788 et 1789. — (Archives de la préfecture de Seine-et-Marne, Série C.

« Il faut pouvoir communiquer avec ses voisins et arriver dans les villes pour faire l'échange de ses denrées — disait l'assemblée départementale de Meaux en 1788 — ou les pays même les plus fertiles languiront toujours dans l'inertie. Que l'on compare l'aspect riant et l'aisance de ces communautés qui ont des débouchés faciles avec la triste physionomie et la détresse de ces villages inabordables dont les habitants presque sauvages ne peuvent sortir qu'au risque de leur santé, de leur vie, et de celle de leurs animaux qui leur est presque aussi chère.»

(*Archives de Seine-et-Marne*. C. 253, Reg. folio 21.)

(3) Le 1er septembre 1725, Marie-Charlotte Leczinska, qui se rendait à Fontainebleau pour son mariage avec Louis XV, resta embourbée dans des chemins de traverse entre Provins et Donnemarie. Des chevaux furent mis en réquisition pour aller au-devant de ses équipages.

(*Histoire du Montois*, T. II, page 245.)

Cette mésaventure est spirituellement racontée dans l'*Histoire du palais de Fontainebleau*, par M. Champollion-Figeac. Vol. in-folio, page 409.

situation. De la fin de l'automne au milieu de l'été, les charrois ne pouvaient s'y effectuer qu'à mi-charge et à grands efforts de chevaux, dont le nombre était souvent doublé pour tirer les voitures des ornières où elles s'engageaient profondément (1). Faute de bons chemins, les transports devenaient multiples et coûteux, les harnais et les voitures se brisaient, les animaux s'épuisaient en efforts stériles, aucun travail n'avait lieu au moment convenable. Les affaires et les intérêts se trouvaient paralysés par la difficulté des transports. Aussi bien que dans la Basse-Bretagne, La Fontaine aurait pu placer dans la Brie le théâtre de son apologue du *Charretier embourbé*. Malgré son taux excessif (2), la prestation en argent, pour la confection des routes, était de tous les impôts celui que les cultivateurs acquittaient avec le moins de regrets (3).

A partir de 1775, les constructions ou réfections de chemins d'intérêt local attirèrent la sérieuse attention de l'administration et de plusieurs seigneurs sincèrement amis de l'humanité et du progrès. Les élections de Melun, Rozoy, Meaux et Provins, virent s'accomplir quelques travaux de vicinalité (4). En 1787 et 1789, les assemblées provinciales et bailliagères, se faisant l'interprète

(1) « Dans la Brie, les chemins sont pour ainsy dire impraticables, en sorte que le coût des voitures absorbe une grande partie du produit du commerce. » — *Assemblée départementale de Meaux*. Archives de Seine-et-Marne. C. 253, Reg. folio 75.

(2) Le dix-huitième de la taille en 1787. (Archives de Seine-et-Marne. C. 253. folio 18, v°.

(3) *Archives de Seine-et-Marne. Idem.*

(4) « Après 1720, les seigneurs du Montois s'entendirent pour utiliser les corvées au percement de nouvelles routes; ils obtinrent des subventions de l'Intendant, et ils fournirent des sommes importantes en argent; avec ces ressources, ils occupèrent long-temps de nombreux ouvriers.»

(*Histoire du Montois*, tome II, page 260.)

Déjà, sous Louis XIV, on avait provoqué en France l'ouverture de grandes routes de deuxième classe qui devaient faciliter l'augmentation et l'écoulement de la production des terres. « Le Montois, dit M. Delettre, fut tenu d'employer ses corvées à l'achèvement de plusieurs routes. Mais, par un effet de l'ignorance des basses classes, ces travaux rencontrèrent une vive opposition. Les habitants voyaient dans ces percements des chemins ouverts aux gens de guerre et aux vagabonds pour venir les piller. »

(*Histoire du Montois*, t. II, page 233.

Pour les travaux de vicinalité opérés dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, on peut consulter les registres et pièces des Elections de Melun, Rozoy, Meaux et Provins.

(*Archives de Seine-et-Marne*, Série C.)

des populations demandèrent instamment la continuation et l'accroissement de ces travaux, d'une importance si majeure pour la transformation et la prospérité des campagnes. La réalisation de ces vœux était réservée à l'époque contemporaine.

IMPÔTS.

Il y avait autrefois trois sortes d'impôts sur les habitants des campagnes : impôts royaux, redevances seigneuriales, dîme ecclésiastique.

Les impôts royaux comprenaient : la taille proprement dite, qui se levait sur la valeur des propriétés et sur les revenus commerciaux de chaque membre du Tiers-État; le fouage qui s'établissait en raison du nombre de feux de chaque paroisse; la capitation qui se payait par tête, comme son nom l'indique; la gabelle ou impôt sur le sel ; les droits sur les boissons, et la douane dont le taux était en général de huit pour cent des marchandises. Il y avait aussi, dans des circonstances particulières, l'impôt des légitimations, des confiscations, des aubaines, le tout perçu sans règle absolue, et, le plus souvent, selon l'arbitraire des commissaires et collecteurs. Depuis qu'un édit de Henri III, en date du 1er août 1581, avait forcé les particuliers à manger ou à prendre une quantité déterminée de sel, le revenu de la gabelle était devenu fixe comme la taille.

Les redevances seigneuriales, les plus gênantes à l'agriculture, consistaient principalement en dîmes inféodées, cens, champarts, corvées, prestations et péages.

Les dîmes ecclésiastiques se divisaient en plusieurs catégories : les dîmes cléricales qui s'exerçaient sur les agneaux, les pourceaux, les céréales, le bois ; les novales ou dîmes des terres nouvellement défrichées, et d'autres de moindre importance.

Le sol dit *roturier*, sur lequel pesait exclusivement toutes les charges, payait en impôts royaux environ le sixième ou le septième du revenu ; en dîmes et droits seigneuriaux à peu près le sixième, et pour la dîme ecclésiastique à peu près le quatorzième, soit au total le quart environ du produit brut (1). Aujourd'hui,

(1) « Elle est énorme, disait l'assemblée de Meaux en 1788, la masse des impôts qui pèse sur le département (l'Election). Elle s'élève à près d'un million sans comprendre la charge des vingtièmes qui a subi nécessairement, comme les autres impositions des accroissements considérables parce que toutes nos propriétés ont été sévèrement vérifiées et rigoureusement évaluées. »

(*Archives de Seine-et-Marne*, C. 253, Reg. folio 14, verso.)

sous le nom de contribution foncière, se prélevant sans privilége, sans distinction et sans exception, il paie environ le huitième. Les terres *nobles*, possédées en roture, échappaient à la plupart de ces impôts, mais tous les vingt ans, le droit de franc-fief enlevait l'équivalent d'une année de revenu.

En 1700, la taille se répartissait de la manière suivante pour les pays qui composent aujourd'hui le département de Seine-et-Marne (1).

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Élection | de Melun, | 103 paroisses. . . . | 112,600 | livres. |
| « | de Nemours, | 118 paroisses. . . | 107,700 | » |
| « | de Meaux, | 141 id. . . . . | 361,200 | » |
| « | de Provins, | 58 id. . . . . | 83,000 | » |
| « | de Montereau, | 53 id. . . . . | 68,200 | » |
| « | de Rozoy, | 61 id. . . . . | 94,400 | » |
| « | de Coulommiers, | 34 id. . . . . | 72,200 | » |

La perception étant basée sur le produit ou revenu commercial, industriel et agricole de chaque localité, il est possible d'apprécier, par cette indication, la situation plus ou moins prospère, à ces différents points de vue, de chacune de ces circonscriptions, en tête desquelles on doit placer l'Election de Meaux.

Les tailles s'augmentèrent sensiblement jusqu'à leur abolition. L'Élection de Melun fut taxée en 1779 à 154,957 livres ; en 1780, à 157,157 livres ; en 1781, à la même somme, plus 80,724 livres, pour accessoires de tailles, et 101,012 liv. 10 sols pour capitation. Ces suppléments d'impôts soulevaient tant de répulsion que pour s'en affranchir les propriétaires des terrains médiocres les laissaient incultes. (2)

### DÉFRICHEMENTS.

En 1783, dans les 103 paroisses composant l'Election de Melun, et présentant une superficie totale de 142,283 arpents 36 perches, on trouvait 14,560 arpents de landes, bruyères et friches complé-

(1) *Mémoires sur la Généralité de Paris*, par Phélypeaux.

(2) *Mémoires sur la Généralité de Paris.*

En 1866, les contributions foncière, personnelle, mobilière et des portes et fenêtres de Seine-et-Marne s'élevaient à 3,808,451 francs. Ce chiffre, qui est certainement très-élevé, l'est proportionnellement moins, eu égard à l'accroissement de la richesse publique, que l'étaient jadis tous les impôts royaux, seigneuriaux et ecclésiastiques. En y ajoutant les contributions indirectes, l'avantage doit rester encore au régime actuel.

tement improductives. En 1785, à la suite de défrichements nouvellement opérés, ce chiffre, s'il faut en croire les documents de l'Intendance, n'était plus que de 10,512 arpents.

Devant ce témoignage il faut admettre que, dans les années voisines de la Révolution, plus de 70,000 arpents de terres, n'étaient pas cultivés dans les Élections de Melun, Nemours, Montereau, Provins, Coulommiers, Rozoy et Meaux. (1)

Sur les observations des agronomes du temps, le Gouvernement s'émut de l'importance des territoires incultes, qui couvraient la France. Quelques-uns de ces terrains, autrefois cultivés, avaient été abandonnés par l'effet de la misère de l'époque. Il décida d'encourager les citoyens à les rendre de nouveau à l'agriculture, et dans ce but, plusieurs ordonnances furent promulguées.

Un arrêt du Conseil d'Etat du Roi, rendu le 16 août 1761, exempta de la taille, vingtième et autres impositions, les terrains vagues qui seraient l'objet de défrichements. Le 14 juillet 1764, pareille exemption fut accordée pour le desséchement des marais, palus et terres inondées. Enfin, le 13 août 1766, Louis XV renouvela les mêmes franchises envers ceux qui défricheraient les landes et terres incultes. « Sont réputées terres incultes, dit l'art. 1er, « de l'ordonnance, les terres de quelque qualité et espèces « qu'elles soient, qui depuis 40 années, suivant la notoriété pu- « blique, n'auront donné aucune récolte. » L'article 2e, obligeait de faire la déclaration des défrichements projetés au greffe de la justice royale des lieux et à celui de l'Election. Indépendamment du droit de propriété, qui demeurait acquis aux cultivateurs, une exemption de dîmes, tailles et autres impositions, même des vingtièmes, leur était accordée à partir du mois d'octobre qui suivait la déclaration prescrite par l'art. 2.

Ces immunités produisirent une certaine émulation dans nos localités, principalement dans les parties où les friches étaient en plus grand nombre, c'est-à-dire dans les Élections de Melun, Nemours, Montereau et Provins. Dans l'Élection de Melun, 453

(1) Cette moyenne de 70,000 arpents est fixée en prenant pour base la contenance des friches de l'Election de Melun, 10,512 arpents × 7 donnent un chiffre supérieur à celui que j'adopte.

Suivant la subdivision actuelle du département de Seine-et-Marne, d'après les opérations cadastrales, la contenance des landes, pâtis, bruyères et autres terrains incultes, est de 8,021 hectares, nombre qui a dû diminuer depuis plus de 30 ans que le cadastre est terminé.

déclarations de défrichements de terres incultes et vagues furent faites au greffe du bailliage, depuis le 20 septembre 1766 jusqu'au 30 décembre 1790. Les principales émanent de seigneurs, qui, pour s'assurer le droit de propriété, affirmèrent une intention de défricher, à laquelle généralement ils ne donnèrent aucune suite, comme il est facile de le constater pour bon nombre de ces terres qui sont encore incultes. Les déclarations des seigneurs portent sur des chiffres considérables, dépassant souvent plusieurs centaines d'arpents. Les cultivateurs et paysans, au contraire, basèrent leurs déclarations sur de minimes quantités, quelques arpents, quelques perches, mais leurs défrichements consciencieusement exécutés, furent à peu près les seuls qui rentrèrent dans les conditions formulées par le Gouvernement. (1).

Parmi les rares exemples de mise en culture entrepris sur une grande échelle, il faut citer les défrichements et plantations du domaine de la Rochette, près Melun, réalisés à partir de 1765, par Moreau, directeur des aides, (2) avec le concours d'enfants provenant des hospices de Paris. Plusieurs centaines d'arpents de landes et de bruyères, où, suivant un dicton local, « *une poule ne trouvait pas à vivre en août* » furent transformés en pépinières, bois et cultures d'un rapport satisfaisant. Ces travaux s'effectuèrent sous la surveillance du gouvernement, qui avait chargé Moreau d'établir une *École royale d'Agriculture* à la Rochette. (3)

Sous le règne de Louis XIV, des desséchements de marais avaient eu lieu dans les environs de Nemours. (4)

Dans l'Élection de Meaux, les principaux défrichements furent ceux des pâtures ou marais d'Isle-lès-Villenoy, contre lesquels la municipalité du lieu réclama avec insistance pour conserver aux habitants le droit de propriété qu'ils prétendaient avoir. D'autres paroisses de la même Élection se plaignirent amèrement de la mise en culture des friches qui leur enlevait le pâturage de leurs bestiaux. (5)

L'Etat se préoccupant de la suite de ces sortes d'entreprises, réclamait chaque année, aux greffiers des bailliages, des renseigne-

(1) Registres de l'Élection de Melun.
(*Archives de Seine-et-Marne*, Série C.

(2) *Aides*, contributions indirectes.

(3) *Archives de Seine-et-Marne*, série C, 250.

(4) *Vide supra*. SOL, PRODUCTION. *Election de Nemours*.

(5) Assemblée départementale de Meaux en 1788. (Archives de Seine-et-Marne, C. 253, folio 27, verso.) — *Vide infra*. Assemblées provinciales et départementales.)

ments sur la condition des nouvelles cultures, sur les semences qui leur convenaient le mieux et les produits qu'on pouvait en attendre. Mais cette sollicitude en quelque sorte passive, échoua devant l'absence de capitaux et d'établissements de Crédit. L'insuccès des grands défrichements doit surtout être attribué au défaut de ressources pécuniaires chez les cultivateurs qui eussent été tentés de les entreprendre d'une manière sérieuse.

### SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Dans le cours du XVIII^e siècle, on ressentit en France le besoin de s'occuper spécialement de l'agriculture, de pourvoir à son amélioration et de la guider dans les voies qu'on se proposait de l'engager à suivre. Des associations d'hommes éclairés se formèrent pour élever à l'état de science théorique un art trop longtemps abandonné et égaré dans les ornières de la routine. Elles entreprirent l'éducation du laboureur, mirent à sa portée les bonnes méthodes, les procédés avantageux et le convoquèrent dans des comices, pour profiter de son expérience, en même temps qu'elles le faisaient jouir de leurs observations et du fruit de leurs recherches.

Tels furent l'origine et le but des Sociétés d'Agriculture. La Bretagne, en 1750, donna le premier exemple de cette institution. En 1761, le Gouvernement autorisa l'établissement de vingt-cinq réunions analogues, dans différentes provinces, dans l'Ile-de-France, la Normandie, le Maine, l'Orléanais, le Lyonnais, etc. Pour étendre ses relations avec les cultivateurs, la société royale d'Agriculture de Paris créa quatre bureaux dans l'étendue de la Généralité : à Paris, Meaux, Beauvais et Sens. Elle institua aussi des comices se tenant régulièrement tous les mois, excepté pendant la moisson, chez les principaux correspondants de la Société. Le règlement de ces comices, dont plusieurs fonctionnèrent dans la Brie, est ainsi conçu :

« Les comices seront composés de M. le subdélégué commis-
« saire de M. l'Intendant à cet effet, et de MM. les douze labou-
« reurs députés.

« Tout cultivateur de l'élection, décoré de la médaille, sera
« admis aux assemblées, et y aura voix délibérative.

« Les associés et les correspondants de la Société royale d'agri-
« culture qui se trouveront dans l'élection, seront membres nés
« des comices et y auront voix délibérative.

« Les cultivateurs de l'élection, qui auront quelques observa-
« tions à communiquer aux comices, ou qui désireront se procurer
« quelques renseignements sur leur art, pourront y être admis,
« sur la présentation d'un des membres.

« Les citoyens et les propriétaires du canton, qui désireront
« assister aux séances, y seront présentés par M. le commis-
« saire.

« Il se tiendra une séance tous les mois; elles commenceront en
« novembre et finiront en juillet inclusivement.

« Les membres feront part de leurs observations; elles embras-
« seront tout ce qui peut intéresser l'agriculture; ils communi-
« queront aux comices les résultats de diverses expériences dont
« ils auront connaissance, et le plan de celles qu'ils se proposent
« de tenter : les comices feront part à M. l'Intendant des projets
« d'amélioration et des obstacles qui s'opposent aux progrès de
« l'agriculture (1). »

On possède pour Seine-et-Marne, la preuve de la tenue d'un comice, chez le marquis de Guerchy, à Nangis, en l'année 1785 (2). Deux ans plus tard, en 1787, l'Intendant de la généralité de Paris vint à Meaux, accompagné de deux membres de la Société royale d'agriculture, présider, au palais épiscopal, une séance académique, à laquelle il invita plusieurs magistrats et douze laboureurs, c'est-à-dire douze fermiers. Il parla du parti avantageux que l'on commençait à tirer de la terre, en évitant de la laisser oisive en jachères; il entra dans quelques détails sur la manière dont on alternait les cultures. Il cita surtout (motif toujours puissant en France), ce qui se faisait chez une nation voisine, l'Angleterre, où la pratique des prairies artificielles enrichissait les cultivateurs et l'État. Puis, s'étant fait rendre compte de la quantité de terres que les cultivateurs avaient consacrées aux prairies artificielles, d'après les instructions qu'il leur avait fait parvenir l'année précédente, il remit comme prix, une médaille à M. Gibert, de Neufmontiers, qui était le plus résolument entré dans cette voie (3).

(1) Archives de Seine-et-Marne, C. 250.

(2) Idem.— D'après les procès-verbaux de l'assemblée départementale de Meaux, en 1788 (*Vide infra*, assemblées provinciales et bailliagères), les comices paraissent s'être tenus régulièrement dans Seine-et-Marne.

(3) *Histoire de la ville de Meaux et du pays Meldois*, par M. Carro, un vol. in-8°, page 390.

Les Sociétés d'agriculture ont rendu d'immenses services à l'art agricole. Non contentes de propager les meilleures méthodes, d'encourager l'introduction de cultures nouvelles, les plantations d'arbres à fruits, l'importation de bonnes races de bestiaux, de végétaux exotiques, elles ont montré une sollicitude constante pour les intérêts ruraux, en réclamant la liberté du commerce des grains, l'uniformité des mesures linéaires, agraires et de capacité, la diminution des impôts et du nombre des fêtes obligatoires; en s'élevant contre la multiplicité du gibier et des bêtes fauves, contre la destruction des oiseaux; en proclamant la nécessité de délivrer les campagnes de mendiants vagabonds qui en étaient le fléau; enfin, en portant attention sur tous les points où l'agriculture devait trouver profit et sécurité (1).

La Révolution désorganisa la Société royale de Paris, mais au retour du calme, les cultivateurs de la Brie, qui n'avaient pas oublié ce qu'ils lui devaient, fondèrent, dans le département de Seine-et-Marne, de semblables associations, où ils devaient continuer à s'inspirer de ses travaux et des exemples qu'elle leur avait laissés. Meaux en l'an VI, Melun en l'an XI, virent se former des Sociétés d'agriculture qui subsistent encore. Rozoy, Provins et Fontainebleau ne devaient en être dotés qu'au commencement du siècle actuel.

### ASSEMBLÉES PROVINCIALES ET BAILLIAGÈRES. — LEURS RÉCLAMATIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE. — RÉVOLUTION.

En 1787, des assemblées, composées de députés des Trois-Ordres, furent réunies dans chaque province, pour signaler les réformes qu'il convenait d'introduire dans l'administration, et pour assurer la réalisation de mesures générales tendantes à l'amélioration du sort des populations rurales. On les appela *Assemblées provinciales*. Melun fut choisi pour être le siége de l'assemblée de l'Ile-de-France, dont les séances s'ouvrirent en cette ville au mois d'août. D'autres réunions dites *Assemblées départementales*, également composées de députés des Trois-Ordres, s'ouvrirent à Meaux, Rozoy et Montereau. Elles furent chargées

(1) Voir les Mémoires publiés par les Sociétés d'Agriculture du XVIII^e siècle. — Voir aussi les *Procès-verbaux de l'assemblée départementale de Meaux*. (Arch. de Seine-et-Marne, C. 253, f° 27, recto.)

de recueillir, sur les lieux mêmes, les documents qui devaient servir de bases aux travaux de l'Assemblée provinciale (1). A leur tour, les réunions départementales choisirent une Commission intermédiaire pour correspondre avec les Municipalités des paroisses, qui étaient consultées sur différents points, notamment sur la répartition des impôts. La convocation de ces assemblées était le prélude de celle des États-Généraux, d'où devait sortir la transformation du vieil ordre social.

L'examen des questions intéressant l'Agriculture, prit une part importante dans les délibérations des Assemblées provinciales et départementales de l'Ile-de-France. Les travaux de ces Assemblées sont le résumé complet et le plus exact de la véritable situation de l'art agricole dans nos localités, à la fin du XVIII^e siècle. Ils doivent trouver place ici. Les députés de l'Assemblée départementale réunie à Meaux, faisaient, dans leur séance du 14 octobre 1788, l'exposé suivant (2) :

« L'agriculture si florissante dans toutes les parties du royaume « est sans doute le premier et le plus important objet dans l'or- « dre du bien public, et doit fixer sans cesse l'attention du Gou- « vernement et obtenir toute sa protection.

« C'est un trésor inépuisable de productions toujours renaissan- « tes; en assurant la subsistance de vingt-cinq millions d'habi- « tants, il leur procure encore les moyens de pourvoir à leurs « autres besoins par l'échange avantageux qu'ils font de leur su- « perflu avec l'étranger qui le désire et le recherche.

« L'agriculture est la principale et presque la seule richesse du « département. De quel zèle ne doit-on pas être animé pour contri- « buer à son amélioration et lui obtenir des encouragements?

« Quelles attentions ne sont pas dues à cette classe de citoyens « qui dédient toute leur vie aux embarras et aux fatigues d'une « profession pénible, et qui exposent leur fortune même à l'intem- « périe des saisons et aux dangers de tant d'accidents pour rendre

(1) Les Bureaux ou Commissions formés dans leur sein étaient : Bureau de l'impôt, Bureau des chemins, Bureau du bien public, Commission pour l'examen des règlements et des Municipalités. — En vue de la convocation prochaine des Etats-Généraux, ces assemblées étaient également chargées de rechercher, dans les archives locales, les formes dans lesquelles se tenaient les réunions des députés de la nation.

(2) Registre de l'assemblée du département de Meaux. Archives de Seine-et-Marne, C. 253.

« un prix intéressant de domaines que leurs propriétaires ne sau-
« raient eux-mêmes se procurer.

« Qu'ils sont utiles, qu'ils sont nécessaires les cultivateurs! Et
« ce n'est pas dans cette assemblée qu'on dira qu'ils ne sont pas
« honorés et qu'ils méritent de l'être!

« Elle est désolée aujourd'hui l'agriculture au milieu de nous.
« Une grêle affreuse a ravagé nos plus belles plaines, en détruisant
« en un instant le fruit d'une année de travaux et de dépenses,
« jusqu'aux ressources de la reproduction (1). Elle a réduit à la plus
« grande gêne les cultivateurs peu avancés dans leur état, et à la
« misère la partie la plus malaisée et toujours la plus nombreuse
« des habitants dans les cantons que le fléau a frappés.

« La détresse est encore aggravée par la médiocrité presque gé-
« nérale, surtout dans notre Brie, de la récolte en bled, dont le
« prix est déjà très-élevé, et qu'on ne peut trop souhaiter de voir
« baisser pour le pauvre, qui ne pourroit plus y atteindre.

« Malgré la détresse où sont réduits un si grand nombre de nos
« habitants, nous ne devons aucunement désespérer de notre agri-
« culture. Nous la verrons refleurir bientôt par les encourage-
« ments qui luy seront accordés, par la fécondité de notre sol, et
« plus encore par les peines et l'industrie de nos infatigables cul-
« tivateurs. Ce n'est pas pour eux qu'on a pu écrire qu'ils languis-
« sent encore dans l'inertie et dans l'ignorance des cultures bien

(1) Cette catastrophe, arrivée le 13 juillet 1788, étendit ses ravages dans presque toutes les paroisses de l'Élection de Meaux. Malgré l'empressement des secours, les pertes restèrent considérables et frappèrent cruellement de nombreux cultivateurs. En de telles circonstances, la nécessité d'assurances contre un fléau si terrible se faisait surtout sentir. On a quelques exemples du retour assez fréquent de cette cause de ruine pour les habitants de nos campagnes :

« Remontrances des pauvres manants et habitants de Fontenailles (canton de Mor-
« mant) disant que : le samedy 27 juillet 1680, de 9 à 10 heures du soir, un orage
« terrible, avec foudre, tempeste et grêle a si impétueusement ravagé le territoire
« que leurs récoltes sont entièrement perdues et qu'il leur est impossible de payer
« l'impôt. »

(*Archives de Seine-et-Marne*, Série C, 14.)

On trouve de semblables doléances par les habitants de Fontaine-le-Port (canton du Châtelet) dont le territoire avait été dévasté par plusieurs orages en août 1674 et en 1679.

(*Idem*).

En l'année 1708, l'Election de Provins obtint une remise de 30,000 livres sur la taille, à raison des dommages causés par la grêle en mai et juin, et notamment le 27 juillet 1707.

(*Archives de Seine-et-Marne*, C. 79.)

« entendues. Que l'on parcoure de toutes parts nos territoires, on « verra tous les moyens employés pour ajouter aux efforts de la « nature et forcer peut-être quelquefois jusqu'à l'épuisement.

« L'activité et l'industrie sont étonnantes dans les pays que nous « appelons de petite culture, parce que les terrains y sont morcelés « et variés de toute sorte de genre de production. Ces pays-là ne « donnent pas la grande aisance ny la fortune à leurs habitants « seuls, mais ils procurent la subsistance d'une population innom- « brable et bien chère à l'État par les tributs qu'elle lui paye, et « l'abondance des denrées qu'elle fournit à la consommation des « villes. On voit en toute saison une multitude d'ouvriers opiniâ- « tres, de tout sexe et de tout âge, courbés sur la terre qu'ils tra- « vaillent sans cesse, à force de bras et sans le secours des ani- « maux. Nous nous faisons comme un devoir patriotique de « dévouer icy à l'estime et à l'approbation publique, ces précieux « colons, comme on devroit dénoncer au mépris et au blâme « l'inaction et la fainéantise que la misère et le vice accompagnent, « et souvent le crime. Qu'il jouisse sans amertume ce peuple si « laborieux du fruit de ses travaux, sous la sauvegarde d'une « administration bienfaisante et juste. Qu'il ne soit jamais sur- « chargé dans la distribution des impôts qu'il n'acquitte avec exac- « titude que parce qu'il sait doubler le produit de son fonds en « redoublant sa vigilance et ses fatigues.

« Nous ne disons pas que notre culture ne soit pas susceptible « d'améliorations, et que nous ne devions pas toujours tendre à « de plus grands succès. Le cultivateur attentif étudie son état et « profite des connaissances nouvelles et des lumières qui se pro- « pagent.

« Une société savante, soutenue de la protection du prince, mul- « tiplie avec zèle ses instructions pour faire adopter dans nos cam- « pagnes ses découvertes et les pratiques les plus utiles.

« Les comices agricoles établis avec avantage par M. l'intendant « et justement conservés par l'assemblée provinciale ne peuvent « manquer de faire des prosélytes, et l'expérience, qui est la mère « de la science, dissipera les craintes qu'on ne devroit pas toujours « avoir des nouveautés.

« C'est surtout sur l'objet des prairies artificielles que la spécu- « lation est exercée ; ceux qui ont eu le courage de se livrer aux « risques des essais, en ont été amplement récompensés.

« A la suite du désastre qui, en détruisant les grains, a nota- « blement endommagé les pailles, la commission provinciale nous

« a proposé des graines potagères, avec des avis de la Société « royale d'agriculture, pour engager à répandre ces graines sans « délai sur les champs dévastés, et essayer de suppléer par là, à « la rareté des pailles.

« Nous avons reçu des graines de turneps, plante d'un grand « usage chez la plus active de nos nations voisines(1). Nous les « avons distribuées à plusieurs cultivateurs; mais forcés de don- « ner leur temps pour recueillir les débris de leurs récoltes, la « plupart ont jugé que la saison était trop avancée, à raison de la « qualité de leurs terrains pour semer les graines proposées.

« Aucun d'eux n'ignore de quelle importance il est de ne pas « manquer de fourrages pour nourrir un grand nombre de bes- « tiaux qui fournissent les engrais sans lesquels il faut désespérer « de toute culture fructueuse. La disette des fourrages, qu'on a « essuyée en 1786, et qui a forcé à détruire tant de bestiaux, est « une leçon dont on devroit se souvenir pour préparer à l'avance, « du moins pour une année, des provisions qui ne s'altèrent pas « pour être réservées.

« Les défrichements des pâtures ont enlevé beaucoup de subsis- « tances aux animaux. Le gouvernement qui les a autorisées pour- « roit trouver aujourd'hui très-utile de les restreindre; au moins « doit-on conserver dans toute leur étendue les voiries publiques qui « sont une ressource. S'il faut convenir que plusieurs de ces pâ- « tures ne fournissent pas une nourriture très-abondante, il sem- « bleroit qu'elle a le mérite d'être plus conforme à la constitution « et au régime de certains animaux, qui sont appelés par la nature « plutôt à paître l'herbe en détail et au grand air qu'à s'en rassa- « sier avec avidité en pleins râteliers dans la chaleur de leurs « étables.

« Le moyen de réparer le tort que les défrichements excessifs ont « fait à la subsistance des animaux, seroit d'encourager de plus « en plus la culture des prairies artificielles par des distributions de « graines gratuites. Mais ne doit-on pas préférer la culture des plantes « indigènes, plus analogues à notre température et à la qualité de « nos terrains, que de travailler à acclimater des productions exo- « tiques avec lesquelles l'habitant des campagnes, à qui ses habi- « tudes sont chères, a de la peine à faire connaissance?

« Le trèfle, le sainfoin réussissent singulièrement dans tous nos « terroirs, et plus encore la luzerne dans les pays de notre petite

(1) L'Angleterre.

« culture. Mais la graine de cette plante est chère, et souvent au-
« dessus des moyens du simple peuple; cependant c'est sa res-
« source pour nourrir les bestiaux qui lui sont les plus précieux.

« C'est le bonheur du villageois de notre Brie de posséder cet
« animal qui luy fournit un lait abondant dont il sçait si bien
« composer les mets délicats que nous lui payons avec plaisir, et
« qui, par sa saveur et sa réputation semble nous venger du renom
« de nos vignobles, qui ne devroient pas être autant dépréciés,
« puisqu'ils servent à abreuver et même à soutenir dans leurs tra-
« vaux la grande multitude des ouvriers. Sans doute, le propriété-
« taire sçait se consoler du *dictum*, quand il calcule que la quan-
« tité du produit le dédommage de la qualité, dont au surplus il
« n'est pas toujours forcé de faire un usage exclusif.

« Le gouvernement avoit accordé la forte somme de 100,000
« livres, pour acheter des vaches et les distribuer dans les ménages
« de campagne, qui recueilleroient assez de fourrages pour les
« nourrir. En remettant ces vaches aux particuliers, leur état de
« santé est constaté; ensuite, elles doivent être régulièrement visi-
« tées par un expert, et autant qu'il est possible par les élèves de
« l'Ecole vétérinaire. Le Bureau n'a point reçu de renseignements
« sur le service de ces élèves, dont la surveillance peut être de-
« meurée à M. l'intendant, chargé de la direction de l'Ecole où on
« les forme. Il serait à souhaiter qu'il s'en établît un plus grand
« nombre dans les campagnes, où les animaux sont mal traités
« dans les accidents qui leur surviennent, et surtout dans les épi-
« zooties qui causent de grandes pertes. Dans la première distri-
« bution de vaches qui a été faite et qui a été suspendue cette an-
« née, le département (1) n'en a obtenu que 57 pour ses 141 pa-
« roisses. Nous avons l'état des particuliers chez qui elles ont été
« placées, avec des notes sur le succès qui ne peut pas encore être
« très-marqué. On nous a observé qu'entre les conditions qui sont
« imposées, celles de rendre une génisse était trop onéreuse, à
« raison de ce qu'il en coûte pour l'élever. Il semble que le gou-
« vernement ayant fait la première dépense pour l'acquisition de
« la mère, il importe peu à son but principal, qui est de multi-
« plier l'espèce, que la génisse appartienne à celui qui l'a élevée
« pour la conserver ou la vendre à son gré. Alors, il seroit rem-
« boursé de ses frais et l'espèce n'en seroit pas moins multipliée.

« Celle des bêtes à laine annule le triple avantage de féconder

(1) Il faut entendre l'*Election*.

« avec facilité une grande étendue de terrain, de nous procurer une « nourriture substantielle et saine, et de fournir les matières pre- « mières de nos plus solides vêtements. Nous avons communiqué « et distribué des instructions sur le parcage des bêtes à laine et « un Mémoire curieux sur leur reproduction, que nous avons re- « çus de la Commission provinciale. Cette richesse des bêtes à laine « est heureusement entre les mains des cultivateurs dont le zèle, « l'intelligence et les autres moyens peuvent ajouter beaucoup à « son prix. La facilité des améliorations en cette partie est garantie « par les essais les plus avantageux qui ont été faits. Un sçavant, « aussy recommandable par son amour du bien public que par « l'étendue de ses connaissances, M. Daubenton, a publié, d'après « sa propre expérience, des observations bien capables d'exciter « l'émulation pour la perfection de nos laines nationales. Il paraît « que cette perfection dépend d'un régime prescrit pour les mou- « tons et de la force de l'espèce. Le gouvernement offre d'appeler « des béliers de choix de chez l'étranger, qui mieux partagé que « nous, de ce côté, nous prime aussy pour la finesse de ses étoffes.

« Nous devons annoncer dans les campagnes qu'il sera accordé « une récompense pour la destruction des loups qui ont causé « quelquefois les plus fâcheux ravages dans le voisinage des grands « bois.

« Mais ce n'est pas de ces animaux carnassiers dont nous avons « à nous plaindre. Il en est une espèce, plus douce, plus facile à « détruire, qui n'est même conservée que pour l'amusement et qui « cependant fait la désolation de l'agriculture (1). Nous ne présen-

(1) Par leur proximité de la capitale, et l'existence de plusieurs résidences royales, les territoires qui composent aujourd'hui le département de Seine-et-Marne avaient le triste privilége d'appartenir presque entièrement à quatre capitaineries : Fontainebleau, Corbeil, Livry et Bondy, Montceaux et Varenne de Meaux. Les Élections de Provins, Coulommiers et Rozoy échappaient seules au régime de la conservation des *plaisirs du roi*. — « Les capitaineries, — dit M. Domet dans une excellente « étude publiée dans le 3e Bulletin de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, — « étaient fort impopulaires en France. Ce qui excitait le plus de plaintes, ce n'était « pas la confiscation du droit de chasse à la classe restreinte des possesseurs de « fiefs : cela ne touchait pas beaucoup la masse de la population qui, dans aucun « cas, ne jouissait de ce privilége ; mais c'était l'énorme quantité de gibier que les « capitaines entretenaient au grand préjudice de l'agriculture. »

Dans sa séance du 24 octobre 1788, l'assemblée du département de Meaux envoyait le rapport suivant à la Commission provinciale sur les capitaineries et tous les excès qui en résultaient :

« Que l'on parcoure avec attention les contrées soumises aux capitaineries, partout « la terre offrira les traces de la dévastation, partout les villages fourniront la preuve

« terons pas le calcul qu'on a pu faire des pertes énormes qu'occa-
« sionne l'excès du gibier. Ce calcul seroit affligeant, il ne seroit
« pas exagéré.

« De vastes champs rasés jusqu'au sol ou réduits à la plus ché-
« tive production, en offrent trop souvent la preuve et le cri est
« général. Il seroit écouté des grands seigneurs à qui appartien-
« nent les chasses les plus nuisibles, si la cohorte des satellites qui
« les entourent, et qui veulent leur plaire, ne venoit pas à bout
« par ses manœuvres de faire entendre le mensonge. La noble
« équité des princes ne voudroit pas que leurs vassaux payassent
« aussy cher leurs prérogatives et leurs plaisirs. Plusieurs déjà

« des vexations les plus inouïes. On ne rencontrera que propriétés devenues la proie
« des animaux. A la place d'une culture abondante et variée, on ne verra plus qu'un
« innombrable troupeau de lièvres, de perdrix, de lapins qui couvrent des champs
« desséchés. Au lieu de ces sillons tracés par la main industrieuse et régulière du
« laboureur, on ne verra plus qu'un sol bouleversé, fouillé çà et là par le boutoir du
« sanglier.

« Les maux causés par les animaux ne sont pas les seuls; il en est d'un autre genre
« et peut-être plus fâcheux encore, en ce qu'ils troublent le repos des familles et flé-
« trissent l'âme de ceux qui les éprouvent. Je veux parler du despotisme des officiers
« des chasses et des injustices criantes qu'ils commettent. Si les terres des habitants
« des capitaineries sont à la discrétion du gibier, l'habitant lui-même est à la dis-
« crétion entière des gardes. Ces agents fiers des armes qu'ils ont l'honneur de por-
« ter, de l'autorité qui les fait mouvoir, de la confiance aveugle qui leur est accordée,
« deviennent les tyrans des cantons confiés à leur surveillance. Mille délits sont sup-
« posés, mille malheureux sont traînés au siége, s'ils ne veulent pas ou s'ils ne
« peuvent pas payer sur-le-champ l'amende arbitraire qu'il plait au garde de leur
« imposer.

« La récolte d'un paysan est-elle mûre ; l'époque prescrite par les ordonnances
« sur la police des campagnes pour la fauchaison est-elle même arrivée ? s'il n'a pas
« d'argent pour obtenir des officiers de la capitainerie une permission particulière
« pour la faire, il faut qu'il laisse sa récolte sur son champ jusqu'à ce que les offi-
« ciers aient jugé que les règlements pouvoient être mis à exécution. Si après avoir
« vu sa récolte dépérir chaque jour, il n'a plus le courage de la laisser perdre en-
« tièrement et prend sur luy d'y mettre la faulx, aussitôt procès-verbal, assignation
« devant le juge, amende et prison s'il ne peut pas la payer.

« Un autre arrache les mauvaises herbes de son champ, le garde survient, l'ac-
« cuse de dénicher des perdreaux, lui déclare procès-verbal, et s'il est modéré, ou
« si le paysan est solvable, lui fait payer une amende sans délai.

« Celuy qui n'a pas satisfait à l'odieuse loi d'épiner, ou parce qu'il n'a pas cultivé
« des ronces dans son champ, ou parce qu'il n'y en a pas fiché, dès que ses bleds
« ont été ensemencés, autre procès-verbal, etc., etc. »

(*Assemblée du département de Meaux. Archives de Seine-et-Marne.* C. 513, Reg. folio 78.)

Des plaintes analogues furent formulées par les autres assemblées de Melun, Rozoy, Montereau, etc.

« ont prononcé la proscription d'une race de gibier maudite par « sa fécondité.

« Il résulte encore pour l'agriculture les plus grands dommages « soit des retenues que les propriétaires des cours d'eaux se per- « mettent de faire pour leur intérêt particulier, soit du défaut de « curement des fossés, qu'il faut imputer à la négligence des rive- « rains ou des communautés qui en ont la charge. Des terres en- « semencées sont couvertes d'eaux pendant l'hiver et la semence « périt. Souvent, l'été, des orages détruisent une partie de la ré- « colte, et il est arrivé aussy que les habitations ont été submer- « gées. »

Ces vœux, observations et réclamations, auxquels le gouvernement de Louis XVI, animé d'excellentes intentions, mais empêché par les circonstances, ne put donner satisfaction, se reproduisirent dans les cahiers des assemblées bailliagères qui élirent les Etats-Généraux.

En 1789, la noblesse des bailliages de Melun et Moret enjoignit à son député de demander :

« La suppression de la taille, et en attendant cette suppression, « sa diminution, vu que cet impôt excède le plus souvent le tiers « du loyer, surcharge terrible à cause de la cherté de la culture, « de l'immensité des bâtiments nécessaires à l'exploitation, de l'iné- « galité des produits et de la difficulté des communications pour « le transport et la vente des denrées. Toutes ces causes, réunies à « l'incertitude et à la fluctuation de la législation sur le commerce « des grains et au renchérissement subit des bestiaux, ont opéré la « ruine d'un grand nombre de laboureurs; plusieurs fermes sont « abandonnées et les villages sont pour la plupart dans une misère « extrême, rendue encore plus affreuse par l'intempérie, par l'ou- « bli total des lois sur le prix de la mouture et la police des mou- « lins, par l'augmentation arbitraire des droits d'aides, par la ri- « gueur des exécutions pour les impôts. »

Les vœux du clergé en faveur de l'agriculture furent ainsi formulés :

« Le clergé des bailliages de Melun et Moret a cherché de nou- « veaux secours pour la misère publique et de nouvelles ressources « pour le bien général dans les encouragements à donner à l'agri- « culture, au commerce et à l'industrie. C'est dans cette vue qu'il « demande :

« Que l'on fasse enfin cesser ces variations continuelles et fré- « quentes dans les règlements portés sur le commerce des grains,

« qui ne seraient déjà que trop funestes quand elles n'auraient « d'autres mauvais effets que de jeter l'inquiétude et l'alarme dans « les esprits; qu'en conséquence, cet objet soit invariablement fixé « par une loi sûrement délibérée. »

« Qu'il soit cherché le moyen d'augmenter en France le nombre « des bestiaux de tous genres. »

« Que dans la quantité des terres en friches existant dans toutes « les parties du royaume, y en ayant un très-grand nombre qui « seroient susceptibles de culture, si elles se trouvoient dans des « mains habiles, ce qui accroîtroit d'autant la richesse de l'Etat, il « soit fait une loi pour obliger les propriétaires desdits terrains à « les cultiver ou à les laisser cultiver par ceux qui en auroient la « volonté. »

Aux doléances des autres ordres, le Tiers-Etat ajouta ses réclamations contre la chasse, dont il souffrait particulièrement, et qui était le plus grand fléau de l'agriculture dans les territoires du ressort des Capitaineries :

« La chasse a occasionné la ruine des récoltes et celle des parti- « culiers. Les remises multipliées, établies dans toutes les paroisses « au milieu des terres cultivées et choisies de meilleure qualité, « non-seulement privent le cultivateur du fonds que l'on n'a point « payé, mais servent d'asile au gibier qui dévaste les champs dans « lesquels elles sont établies. Le cultivateur n'a pas la faculté « d'ôter l'herbe de ses blés, ni de couper ses fourrages; on lui « oppose des difficultés en raison de ce qu'il peut trouver des nids « de perdrix. Les garde-chasse se livrent aux actes les plus tyran- « niques envers les habitants, etc. (1). »

La Révolution, écrite dans les cahiers de doléances des assemblées bailliagères, en sortit toute faite, dès les premières séances de l'Assemblée constituante (2). Cette assemblée qui réunissait l'élite de la nation, s'occupa sérieusement des intérêts de l'agriculture. Le 5 juin 1791, Heurtaut de Lamerville, agronome du Berri, lui présenta au nom des comités d'agriculture et de commerce, de constitution, de féodalité, des domaines, de mendicité, des impositions, de législation criminelle et d'aliénation, un projet de code

(1) *Archives de Seine-et-Marne.* Série B, n° 133 et suivants.

(2) Moins heureux avait été le Tiers-Etat en 1614, alors qu'il réclamait aux Etats-Généraux dans ses cahiers de doléances : « L'égale répartition des charges publi- « ques ; l'inscription des clercs et des gentilshommes au rôle des impositions muni- « cipales ; la destruction des priviléges et du servage ; la liberté du commerce inté- « rieur. »

rural divisé en neuf sections, portant spécialement sur les principaux points signalés par les assemblées bailliagères. Ce vaste programme ne négligeait rien des objets qui ont été ou sont encore étudiés comme essentiels aux succès de l'agriculture. Les uns, regardés comme présentant plus d'importance et un caractère constitutionnel, furent immédiatement décrétés ; d'autres prirent place dans la loi des 28 septembre — 6 octobre, sur les biens et usages ruraux et sur la police rurale; enfin, d'autres restèrent réservés à la législation civile et aux progrès ultérieurs (1).

Mais les orages politiques allaient couvrir la voix des législateurs qui réclamaient en faveur de l'agriculture. Délaissé pendant les plus mauvais jours de la République, l'art agricole fut aussi cruellement éprouvé que durant les troubles de la Ligue et de la Fronde, de néfaste mémoire.

Les cultivateurs de la Brie, comme ceux de la France entière, devinrent victimes d'une série de décrets et de mesures arbitraires dont la durée devait nécessairement conduire à la ruine de leur profession. Plusieurs crises alimentaires (2) accrurent les maux résultant des lois sur le maximum du taux des salaires (3), sur les accaparements et les réquisitions forcées (4). A cette situation si fâcheuse, s'ajoutaient les menaces et les exigences d'une foule de vagabonds, déserteurs et gens sans aveu, qui parcouraient les campagnes en s'y livrant au brigandage (5). La Révolution s'annonçait mal, jusqu'au point de faire regretter l'ancien régime. Mais le Consulat, par la direction donnée aux affaires publiques, par des mesures répressives justement nécessaires, et l'esprit de suite dans sa volonté, rendit aux faits leur cours naturel. Il assura l'entière liberté des transactions, rétablit l'ordre moral, procura la

(1) *Les institutions civiles de la France,* par M. le baron de Beauverger, page 287.

(2) En 1789, 1792.

(3) Voir au titre *salaires,* la fixation du *maximum* pour 1793.

(4) En septembre 1792, tous les célibataires valides partirent pour l'armée ; les bras utiles à l'agriculture lui furent enlevés, la terre cessa de produire assez pour les besoins. On mit en réquisition les vieillards, les femmes et les filles pour faire la moisson et battre les grains, labourer les terres et les vignes ; les femmes et les filles trop faibles pour lever un fléau battirent au *tonneau.*

Plus loin, M. Delettre à qui j'emprunte ces détails ajoute : « Les terres étaient effritées faute d'engrais; les bestiaux avaient été enlevés par les réquisitions.»

(*Histoire du Montois,* T, II. page 315, 338.)

(5) *Le Moniteur officiel* des 9 floréal an IV et 13 brumaire an V, contient d'intéressants renseignements sur la triste situation de Seine-et-Marne à cette époque.

paix aux campagnes et des capitaux à la terre.

L'avenir de l'agriculture se rassérénait, au moment où le XVIII^e siècle, le siècle des bruits et des tempêtes, était à son déclin.

## TROISIÈME PARTIE.

### Coup d'œil sur l'Agriculture de Seine-et-Marne au XIX^e siècle (1).

Avec le rétablissement de l'ordre social sous le premier Empire, un immense changement avait lieu dans les campagnes. Un grand mouvement agricole ébranlait profondément la vieille terre pour constituer la nouvelle France rurale. Recueillant le fruit des doctrines et des expériences du siècle précédent, le XIX^e siècle inaugura le système de culture intensive et progressive, basée sur le capital, l'intelligence et l'instruction agricole. Mais une telle révolution ne pouvait s'accomplir par un changement subit. En toutes choses, particulièrement en agriculture, c'est au temps qu'il appartient de consacrer le mérite des procédés nouveaux, et de faire passer dans les idées générales, des tentatives plus ou moins heureuses, des résultats plus ou moins satisfaisants. Le doute, la réserve, quelquefois l'ironie, accueillent toujours le début de novations profitables au bien public, mais qui étonnent par leur hardiesse ou détruisent, chez certaines individualités, des situations acquises. La pratique, couronnée par le succès, peut seule triompher des habitudes et de la routine, où se meuvent les professions diverses de notre ordre social.

L'agriculture de Seine-et-Marne connut ces péripéties, avant

(1) Dans cette troisième partie, j'ai pris, pour justifier les progrès réalisés par l'agriculture de notre département, un très-grand nombre d'exemples s'appliquant à l'arrondissement de Melun. Il ne faut pas en inférer que les autres arrondissements lui soient inférieurs pour les soins qu'ils portent à l'art agricole. Animés d'une même ardeur, tous progressent également, ou s'il arrive qu'en certains cas l'un devance l'autre, l'équilibre se rétablit promptement.

d'arriver à la situation généralement prospère qu'elle possède et qu'elle accroîtra encore, il n'en faut pas douter (1).

Dès le commencement du siècle actuel, les essais agricoles prirent une plus grande extension dans la Brie. Ce que l'expérience démontra préférable, fut substitué aux anciens procédés. Les prairies artificielles s'accrurent, les jachères tendirent à diminuer, de nouvelles cultures commencèrent à augmenter le produit des terres, les bestiaux se multiplièrent, les races s'améliorèrent. A quoi cette prospérité, commune à différentes parties de la France, doit-elle être attribuée? disait M. le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, dans un exposé de la situation de l'Empire. D'abord, répondait-il, aux nouveaux principes politiques, à la suppression de la féodalité, des dîmes, de la main-morte, des ordres monastiques, à la constitution nouvelle de la propriété privée; puis à la simplification des lois sur les successions, les hypothèques, la procédure (2).

(1) A leur début dans la voie nouvelle, les cultivateurs briards se trouvèrent en présence de circonstances extrêmement fâcheuses. A peine remis des maux de la Révolution, ils durent supporter aussi les conséquences des revers de nos armes et les désastres incalculables causés par les invasions de 1814 et 1815. La Champagne et la Brie, théâtre des principaux faits d'armes de la mémorable campagne de France, furent en proie à toutes les horreurs de la guerre.

« Pendant toute l'année 1813, on fit des levées extraordinaires d'hommes ; on re-
« censa les chevaux de nos cultivateurs pour tirer ceux qui étaient nécessaires aux
« besoins de la cavalerie. — A la fin de la campagne de Leipsick, on faisait des ré-
« quisitions de blé, d'avoine, de chevaux, de vaches et de moutons chez nos cultiva-
« teurs; ils livraient tout sans murmurer. »

(*Histoire du Montois*, T. II, page 348.)

« L'invasion a causé des maux incalculables dans nos villages. Les troupes enne-
« mies commirent des dégâts considérables. On enlevait des villages toutes les pro-
« visions et une partie des bestiaux. Des habitants abandonnèrent leurs maisons
« pour se retirer dans les bois. Dans la confusion du départ des troupes alliées et
« dans le désordre de la dispersion des armées françaises, ils trouvèrent les chevaux
« nécessaires pour labourer les terres. Des vaches et des moutons qui avaient échappé
« aux réquisitions et au pillage, furent emportés en grand nombre par une épizootie
« survenue au mois de juin 1814. La récolte des grains fut assez abondante, mais
« les engrais manquaient et les terres étaient mal cultivées. Les transactions étaient
« nulles, l'argent se prêtait ostensiblement à 10 du cent; l'hectare de terre se louait à
« peine 24 fr. et se vendait 600.»

« En 1815, les cultivateurs ne purent commencer qu'une partie de la sole des blés.
« La plupart des fermiers, en partie ruinés par les événements des dernières années
« ne pouvaient plus payer de loyers aux propriétaires. »

(*Idem*. pages 361, 367, 379.)

(2) *Les institutions civiles de la France*, par M. le baron de Beauverger. Page 290.

Déjà, en 1805, l'empereur Napoléon Ier avait constaté que le département de Seine-et-Marne était un de ceux où l'agriculture prospérait le plus (1). Il manifestait son intention de donner à l'art agricole des encouragements réels, et d'apprendre au pays à profiter des ressources que la nature lui a si libéralement départies. En 1803, le gouvernement avait préconisé la culture de la betterave, de ce précieux tubercule qui, par les découvertes de la chimie, devait rendre tant de services à l'industrie nationale (2). Avec la progression de l'agriculture, des établissements de crédit, des compagnies d'assurances contre l'incendie et contre la grêle se fondaient, la vicinalité tendait à se transformer ; le cadastre, projeté depuis longtemps, commençait à s'exécuter pour assurer la répartition équitable des impôts et le droit de propriété (3).

(1) *Correspondance de l'Empereur Napoléon* Ier, tome X, 1er mars 1805.

(2) En 1811, M. Garnot, cultivateur et maire à Réau, fut invité par l'administration à ensemencer un arpent de betteraves, à titre d'essai, pour servir aux expériences de la fabrication du sucre d'après les procédés de Deyeux et Barruel. Cette tentative donna des résultats satisfaisants.

On doit à ce cultivateur éminent d'heureuses modifications dans le matériel agricole.

(3) D'après les opérations cadastrales, l'étendue superficielle du département est de 590,932 hectares 78 ares, savoir :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Arrondissement de Fontainebleau | 139.546 83 | | |
| — Meaux | 125.671 20 | | |
| — Provins | 122.443 19 | 590.932 78 | |
| — Melun | 108.758 10 | | |
| — Coulommiers | 94.513 46 | | |

La répartition de l'impôt a lieu d'après la subdivision suivante :

Contenances imposables.

| | | |
|---|---|---|
| Terres labourables | 396.155 78 | |
| Bois | 81.344 | |
| Prés | 31.960 | |
| Vignes | 19.155 | |
| Landes, pâtis, bruyères, etc. | 8.021 | |
| Vergers, pépinières et jardins | 6.598 | |
| Propriétés bâties | 3.149 | |
| Etangs, abreuvoirs, mares, canaux d'irrigation | 1.037 | |
| Oseraies, aulnaies, saussaies | 579 | |
| Cultures diverses | 99 | |
| Pâtures | 1.324 | |
| TOTAL | 549.421 78 | 590.932 78 |

Sous la Restauration et le gouvernement de Juillet, Seine-et-Marne entra résolûment dans la voie des essais agricoles et des grands travaux d'assainissements. La grande culture se fit l'apôtre du progrès. Ses tentatives heureuses, dont elle recueillit les premiers fruits, trouvèrent des imitateurs chez les cultivateurs d'ordre secondaire, qui surent mettre à profit d'encourageants exemples. C'est ainsi qu'en ces dernières années de calme intérieur, notre pays s'est trouvé doté de la situation que je vais examiner brièvement :

Dans la plupart des fermes, les constructions s'élèvent ou se restaurent avec grand soin. Propriétaires et fermiers savent que pour obtenir d'une terre tout le parti qu'elle comporte, il faut des bâtiments convenables. Outre la salubrité qui l'exige, c'est une nécessité pour le succès de l'exploitation (1). Les nouvelles constructions, quelquefois décorées avec goût, remplissent leur but d'utilité en offrant à ceux qu'elle abritent une demeure commode et agréable; en réunissant des étables appropriées à la nature des animaux, de vastes granges pour conserver sainement les récoltes, d'immenses hangars pour garantir le matériel (2), des emplacements spéciaux où s'élaborent, dans d'excellentes conditions, les fumiers et autres engrais qui doivent fertiliser la terre.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Reports..... | | 549.421 78 | 590.932 78 |
| Contenances non imposables. | | | |
| Forêts, domaines non productifs..... | 23.149 | | |
| Routes, chemins, rues, places..... | 15.486 | | |
| Rivières, lacs, ruisseaux..... | 2.642 | | |
| Cimetières, églises, presbytères..... | 234 | | |
| TOTAL..... | 41.511 | 41.511 | |
| TOTAL ÉGAL.... | | 590.932 78 | 590.932 78 |

Les exploitations au-dessus de 25 hectares sont réparties comme il suit entre chaque arrondissement :

| | |
|---|---|
| Meaux..... | 557 |
| Provins..... | 493 |
| Coulommiers..... | 457 |
| Melun..... | 432 |
| Fontainebleau..... | 427 |
| TOTAL..... | 2.368 |

(1) Rapport présenté par M. Gauthier au Comice des arrondissements de Melun, Fontainebleau et Provins en 1851.

(2) Un hangar de la ferme de Villaroche, commune de Réau, exploitée par M. Garnot, couvre *onze* ares de terrain.

L'augmentation des bestiaux et le choix des races sont l'objet d'études et de soins particuliers (1). Dans beaucoup d'exploitations, le nombre des sujets entretenus atteint et dépasse un chiffre correspondant à plus d'une tête d'espèce bovine ou son équivalent par hectare (2). Des cultivateurs arrivent à ce résultat merveilleux d'entretenir sur une étendue de 220 hectares environ 14 chevaux de trait, 16 poulains, 48 vaches, génisses ou taureaux et 800 bêtes à laine (3). La vieille race ovine a été remplacée par la race mérine, qui fait aux troupeaux de la Brie une réputation connue du monde entier (4). Les pulpes des distilleries engraissent des bêtes à

(1) Depuis 1840, les cultivateurs briards recourent à la méthode Guenon, pour l'appréciation des qualités que possèdent les vaches dans les produits si différents qu'elles donnent en lait.

(2) Dans la quantité des exploitations agricoles qui rentrent dans cette catégorie, on peut citer celles de MM. Beaugrand à Courtenin, Belin à Brie, Boullenger à Saint-Germain-Laxis, Buignet à Chelles, Caille à Crisenoy, Chertemps à Rouvray, commune de Mormant, Delamarre à Pouilly-le-Fort, commune de Vert-Saint-Denis, Decauville à Egrenay, commune de Combs-la-Ville, Dutfoy à Eprunes, commune de Réau, Froc à Berceaux, commune de Sivry, Garnot à Genouilly, commune de Crisenoy, Germain Garnot à Réau, Garnot à Villaroche, Cilles à Thieux, Giot à Chevry-Cossigny, Lavaux à Choisy-le-Temple, Lefèvre à Montry, Leloup à Boutigny, la marquise d'Orvilliers à Esbly, Brandin à Aubigny, commune de Montereau-sur-le-Jard, etc., etc.

(3) M. Beaugrand, de Courtenin, arrondissement de Provins, nommé chevalier de la Légion d'Honneur en 1851, pour ses succès agricoles. Il a de nombreux imitateurs dans les différents arrondissements de Seine-et-Marne.

(4) Les troupeaux de MM. Dutfoy d'Eprunes et Garnot de Genouilly, fournissent chaque année à l'Allemagne, à l'Amérique, à l'Australie, de 50 à 80 sujets reproducteurs, *au prix de plusieurs milliers de francs* chacun. MM. Lefèvre de Sainte-Escobille, Noblet, Arsène Gatineau, Réné Goden et Giot, cultivateurs dans Seine-et-Marne, contribuent également à soutenir la réputation du mérinos français, pur ou croisé. Tout récemment, des essais de croisement entre un bélier chinois et des brebis mérinos ont été faits par plusieurs cultivateurs de Seine-et-Marne. Les résultats ont été satisfaisants. On les doit surtout à la sollicitude de feu M. Teyssier des Farges, propriétaire du château de Beaulieu, commune de Pecy, qui a fait de l'agriculture une étude spéciale, et dont les travaux théoriques et pratiques concourent puissamment aux progrès de ces arts.

En 1822, la Société d'agriculture de Melun, consultée sur les meilleurs troupeaux de l'arrondissement, répondit : « Que le plus grand nombre étaient *des troupeaux* « *de progression* arrivés à un degré de perfectionnement tel qu'il serait impossible « de distinguer une bête de pure race au milieu d'un troupeau croisé. Cela tient à « ce que l'époque de la formation de ces troupeaux remonte en général à 18 ou 20 « ans, et que, depuis cette époque, les cultivateurs n'ont cessé de les améliorer en y « introduisant, tous les deux ou trois ans, des béliers purs, souvent achetés à grands « frais à Rambouillet et ailleurs, et en y mêlant aussi des bêtes espagnoles. »

(*Procès-verbaux de la Société d'agriculture de Melun.*)

cornes recherchées par la boucherie (1). Les chevaux, jadis exclusivement employés aux travaux de l'agriculture, ont trouvé de laborieux auxiliaires dans les bœufs qui leur sont adjoints pour effectuer les transports (2).

Il y a vingt-cinq ans environ, l'assolement des bonnes terres de Seine-et-Marne présentait la division suivante dans la plupart des fermes : 1re année, jachère; 2e, blé; 3e, avoine; 4e, fourrage; 5e, avoine; 6e, jachère ; 7e, blé, etc. (3). Mais lorsque le rendement ne fut plus en état de lutter, quant aux prix de revient, avec les produits des provinces éloignées, qui arrivaient en concurrence sur le marché parisien, il fallut créer de nouvelles ressources et porter la main sur le vieil assolement. Alors s'introduisit comme usage général, la culture industrielle, qui, par ses nouveaux fourrages et ses plantes sarclées, supprima presque entièrement les jachères, et permit de substituer la culture alterne à la culture triennale du blé (4). Les prairies artificielles et les racines pour-

En 1844, la même Société fit l'acquisition des béliers Dishley pour l'introduction des races anglaises. D'heureux croisements ont été faits, en ces dernières années, chez MM. Petit, de Neufmontiers, et Lavaux, de Choisy-le-Temple. Des cultivateurs préfèrent s'en tenir aux races indigènes perfectionnées, solognots, etc.

*N. B.* — Depuis le jour où ces lignes ont été écrites, l'avilissement du prix des laines a porté un coup fatal à l'élève des troupeaux mérinos dans la Brie. Une transformation radicale s'est opérée, et l'agriculture de Seine-et-Marne est de nouveau à la recherche de la solution du problème de la préférence qu'elle doit donner soit à la production de la laine fine ou commune, soit à la production de la viande.

(1) Certains cultivateurs envoient chaque année, au marché de La Villette, environ 1,000 moutons et une cinquantaine de bœufs engraissés avec les résidus des betteraves distillées. Les pulpes, aujourd'hui si recherchées, étaient, il n'y a pas longtemps, l'objet d'un dédain général. Une fabrique de sucre, établie à Melun vers 1836, les faisait jeter à la rivière, aucun cultivateur ne voulant les accepter, même gratuitement, pour l'usage de ses bestiaux.

(2) L'élève des chevaux a fait des progrès dans Seine-et-Marne. Plusieurs cultivateurs possèdent des étalons pur-sang, approuvés, autorisés ou primés.

(3) Jacques Valserres. *Enquête Agricole*, 1866.

(4) Les prairies artificielles, déjà nombreuses dans l'arrondissement de Meaux au commencement du siècle actuel, commencèrent à prendre de l'extension dans l'arrondissement de Melun sous les dernières années du règne de Napoléon Ier. M. Dutfoy d'Egrenay fut le premier qui les cultiva sur une très-vaste échelle. Sur le territoire de Melun et aux environs, la petite culture s'y adonnait depuis un certain temps. (*Vide supra : introduction de nouvelles cultures.*) Les luzernes furent introduites dans le canton du Châtelet vers 1810. M. Delettre rapporte qu'en 1815, on ne semait pas encore de prairies artificielles dans le Montois. En 1836, on en voyait peu dans le canton de Mormant où elles couvrent maintenant le cinquième du territoire. (*Discours de M. Drouyn de Lhuys au comice de* 1861.) La propagation de la culture des racines est due en grande partie à M. Aubergé aîné, de

vurent à la nourriture d'une immense quantité de bestiaux. Les cultures de colzas et de betteraves, remplaçant la jachère, donnèrent d'abondants produits, largement rémunérateurs, et favorisèrent le rendement des céréales par l'excellente préparation qu'elles procurent à la terre. Outre l'accroissement de la production, ce système offre l'avantage incalculable d'abaisser le prix de revient, en répartissant les frais généraux sur un pro-

Malassise, qui commença à s'y livrer à partir de 1830. Le colza parut à Egrenay, chez M. Dutfoy, en 1832. Les tentatives de ces intelligents novateurs ne furent pas perdues ; elles trouvèrent de nombreux imitateurs, car c'est en agriculture surtout que la prédication par l'exemple porte les meilleurs fruits. Les améliorations dans l'art de cultiver et l'introduction de cultures nouvelles dans Seine-et-Marne se rapportent aux époques suivantes :

1820. — Culture du blé d'Égypte chez MM. Barlatier de Mas, Aubergé aîné, Pommier, La Roche, Garnot (de Grandpuits), Aumaître et Dutfoy. — Emploi du plâtre sur les luzernes.

1826. — La Société d'Agriculture de Melun réclame la suppression des jachères et recommande la culture du colza.

1832. — M. Aubergé aîné, de Malassise, cultive une grande quantité de plantes fourragères. — M. Dutfoy, d'Egrenay, fait une quantité importante de colza et de féverolles. Malgré l'inexpérience de la culture, il réalise un bénéfice net de 81 fr. par arpent. — Navets d'Allemagne introduits dans l'arrondissement de Melun, par M. Jozon, de Cramayel. — Système de moyettes pour la préservation des gerbes après la moisson.

1836. — M. Aubergé, aîné, proclame de nouveau les avantages de la culture des racines.

1840. — La garance et la grande spergule (sorte de fourrage) sont cultivées avec succès dans l'arrondissement de Meaux. — Essais de culture du mûrier dans l'arrondissement de Melun. — M. Aubergé aîné, continuant à préconiser la culture des plantes sarclées, la signale comme l'un des moyens d'arriver à l'extinction du paupérisme en procurant de nombreux travaux à l'ouvrier laborieux. — Le clos Crévoulin à Melun est entièrement planté en betteraves. — La culture du lin est introduite dans l'arrondissement de Melun, par M. Bourdin, cultivateur à Champeaux. MM. Aubergé, Decauville et Dutfoy, donnent une grande extension à cette culture.

1842. — M. Froc, de Berceaux, publie un mémoire sur la production de la betterave au triple point de vue : des avantages qu'elle présente pour varier les assolements, nettoyer la terre et lui fournir de nombreux engrais ; de l'accroissement du nombre et de l'engraissement des bestiaux ; et de son produit facile à manufacturer dans les établissements ruraux. Cet intelligent cultivateur établit une fabrique de sucre dans la ferme de Berceaux.

1845. — Premiers travaux de drainage dans l'arrondissement de Melun.

1846. — Culture de la patate. — Prix fondé par la Société de Melun pour la régénération des pommes de terre par semis de graine.

1849. — Extension des plantations de colzas et de racines.

1854. — Etablissement des premières distilleries de betteraves dans l'arrondisse-

duit plus considérable. Le rapport moyen d'un arpent de blé, qui, il y a 30 ans, était de 8 hectolitres environ, s'élève à 11 hectolitres (1).

Les instruments aratoires devaient suivre et ont en effet suivi la progression de l'agriculture. Les fermes ont été successivement pourvues d'outils et de machines qui facilitent, accélèrent le travail et suppléent en partie aux bras faisant souvent défaut. Toutes les inventions modernes relatives à l'art agricole se rencontrent

ment de Melun. Les cultivateurs commencent à admettre que la pulpe est plus nourrissante que le tubercule lui-même.

Exemples d'assolements dans quelques grandes fermes de Seine-et-Marne, à plusieurs époques :

| 1842. — Ferme de Montereau-sur-Jard, exploitée par M. Garnot. | 1860. — Ferme de Villaroche, exploitée par M. Garnot. | 1861. — Ferme de Lieusaint, exploitée par M. Vaury. |
|---|---|---|
| — | — | — |
| Contenance 200 hectares. | Contenance 220 hectares. | Contenance 260 hectares. |
| Assolement quadriennal : blé, trèfle ou luzerne, avoine, jachère en partie cultivée soit en fourrages printaniers, soit en plantes sarclées. | Céréales..... 112<br>Fourrages..... 40<br>Betteraves..... 68<br>220 | Blé..... 70<br>Avoine..... 55<br>Luzerne..... 60<br>Colza..... 15<br>Lin..... 12<br>Betteraves..... 30<br>Jachères sur terres très-inférieures.. 18<br>260 |

Le système adopté par les cultivateurs contemporains est le fruit des observations et des tentatives de leurs prédécesseurs, auxquels on doit reporter le mérite de l'avoir proclamé et introduit dans Seine-et-Marne. En 1832, à la suite de cultures expérimentales, M. Chatelain père, ancien conseiller général et cultivateur à Nangis, arrondissement de Provins, publiait une notice sur les *assolements pratiques et raisonnés*. Dans ce travail, où chaque assertion est basée sur un fait, l'auteur conclut: qu'on ne doit prendre pour règle générale, en matière d'assolement, que la méthode « qui consiste à alterner ou faire succéder à une récolte épuisante *une récolte sarclée « ou bonifiante*, en tenant compte toutefois dans le choix à faire de ces plantes sar« clées, de la préférence qu'on doit accorder à celles dont le besoin se fait plus gé« néralement sentir et dont la vente, par cela même, paraît plus facile et les béné« fices plus certains. » — En 1838, la société d'Agriculture de Melun entendit la lecture d'une *notice sur les avantages que procurent les plantes sarclées pour l'amélioration des terres*. L'auteur y démontra, par des chiffres vrais, « que sans « avoir égard même au meilleur état après la culture des racines, soit par rapport « à l'ameublissement, soit par suite de la destruction des herbes étrangères, les ré« coltes des plantes sarclées et notamment celles de betteraves donnent un boni « considérable. Cette culture permet de diminuer le plus complétement les jachères « et d'obtenir de la terre des produits plus abondants. »

(*Tous ces renseignements sont extraits des publications des Sociétés d'Agriculture de Melun, Fontainebleau, Provins.*)

(1) *Annuaire de Seine-et-Marne pour* 1866, *page* 82.

dans la plupart des exploitations briardes (1). La vapeur, cette grande puissance du siècle, cette force irrésistible, s'y fait humble

(1) La nomenclature en est nombreuse: herse articulée, charrue à double versoir, semoirs à traçoirs, extirpateur, râteleur, hache-paille, coupe-racines, charrues modifiées, herse-Bataille, scarificateurs, charrue-Brabant, charrue-fouilleuse, rouleau-Croskill, houe à cheval, etc., etc.

En 1820, le comte Greffulhe avait réuni à son château de Bois-Boudran, près Nangis, une collection d'instruments aratoires perfectionnés, qui attira l'attention du ministre de l'intérieur.

En 1826, M. Dutfoy, d'Egrenay, projeta l'établissement d'une machine à battre dans son exploitation. On en vit fonctionner à titre d'essais à Malassise en 1834, à Germenoy en 1839, à Courceaux en 1840. Quelques cultivateurs en furent pourvus vers cette époque, notamment MM. Aubergé, Bourdin, Chertemps, Dutfoy, Froc, Garnot, Gilbon, etc., mais l'usage ne s'en généralisa qu'à partir de 1848. — En 1839, la société d'Agriculture de Melun fonda nn prix en faveur de la meilleure machine à battre, prix qui fut décerné le 15 juillet 1841 aux frères Winlher, mécaniciens à Paris.

En 1832, un charron d'Evry-lès-Châteaux, commença la suppression du sep de l'ancienne charrue de Brie.

On fit usage du semoir à partir de 1833, et du tarare vers 1838.

La statistique agricole de la France, publiée en 1858, donne les nombres suivants de charrues et de machines à battre qui existaient à cette époque dans Seine-et-Marne :

| ARRONDISSEMENTS | NOMBRE DE CHARRUES | | | | MACHINES A BATTRE. | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | sans avant train. | ayant une roue ou un sabot. | avec avant train. | TOTAL | | |
| Melun . . . . . | 54 | 19 | 2.305 | 2.378 | 130 | |
| Coulommiers . . . . . | 12 | 12 | 2.006 | 2.030 | 31 | |
| Fontainebleau . . . . | 2 | 2 | 2.895 | 2.899 | 7 | |
| Meaux . . . . . | 9 | 7 | 4.254 | 4.270 | 102 | |
| Provins. . . . . | 4 | » | 3.423 | 3.427 | 62 | |
| | | | | 15.004 | 332 | |

La multiplicité des charrues dans un arrondissement est une preuve de la division du sol. Ainsi, un cultivateur exploitant quelques arpents possédera une charrue, comme celui qui en fera valoir vingt, trente ou quarante. Une ferme de 400 arpents en exige à peine six, ce qui détruit toute proportion avec les cultivateurs d'ordre inférieur.

Au contraire, le chiffre des machines à battre dans chaque arrondissement est en rapport avec le nombre de grandes exploitations qu'on y trouve. Il en est de même des distilleries.

et résignée dans le concours que les cultivateurs lui réclament. Ici, elle bat les gerbes, concasse les grains, ou triture l'aliment du bétail; là, elle extrait et distille le suc de précieux tubercules; plus loin, se substituant à la charrue de nos pères, elle ouvre le sillon d'où sortira la prochaine moisson. Le département de Seine-et-Marne peut revendiquer avec orgueil d'avoir été le théâtre des premiers essais de labourage à la vapeur, dus à la généreuse initiative de M. le vicomte de Baulny, propriétaire exploitant la ferme de Villeroy, arrondissement de Meaux (1). L'antique charrue de Brie, dépouillée peu à peu de son organisation compliquée, puis transformée et rajeunie, s'en est allée avec le mode de culture auquel elle servait depuis si longtemps.

Ce n'est plus assez pour les producteurs briards de féconder le sol et de le soumettre aux exigences de leur labeur intelligent, ils pénètrent dans le domaine de l'industrie. Au sein même de leurs exploitations, ils ont créé d'importantes usines qui livrent au commerce d'immenses quantités d'alcool extraites des racines obtenues sur la sole des jachères. L'appareil Champonnois, simplifiant les procédés de distillerie, a permis cette création (2).

L'assainissement de cette vieille province de Brie, dont l'humidité constante, jadis proverbiale, est consacrée dans les anciens Traités d'Agriculture, s'effectue avec la marche du temps. Le drainage, « Pactole souterrain, qui roule dans ses eaux d'invisibles « paillettes que les rayons du soleil transforment à la surface du « sol en riches épis (3) », fait son apparition dans nos plaines. Par lui, la métamorphose est complète, et quantité de terres humides,

(1) Les charrues à vapeur de Howart et Fowler fonctionnèrent à Villeroy et à Melun en 1857; à Coutençon, à Rubelles en 1864, et à Fontainebleau, la même année, en présence de S. M. l'Empereur.

(2) 61 distilleries de betteraves, presque toutes annexées à des exploitations rurales, existent dans le département de Seine-et-Marne, où elles sont ainsi réparties entre chaque arrondissement :

| | | |
|---|---|---|
| Melun | 38 | 61 |
| Meaux | 9 | |
| Provins | 8 | |
| Fontainebleau | 5 | |
| Coulommiers | 1 | |

Les deux premières distilleries agricoles furent établies dans Seine-et-Marne en 1854, par M. Chertemps, de Rouvray, canton de Mormant, et M. Giot, de Chevry-Cossigny, canton de Brie. La Société d'Agriculture de Melun leur décerna un prix *ex-æquo* en 1855.

(3) Rapport de la visite des fermes au Comice de 1863, par M. Brandin, de Mont, commune de Mormant.

souvent improductives, deviennent d'une exploitation commode et d'un produit rémunérateur (1). Son œuvre est facilité par l'assainissement naturel résultant de la culture des prairies artificielles, des betteraves et autres plantes à racines puissantes qui atteignent le sous-sol, et aussi par des labours profonds et réitérés qui, rendant la terre plus perméable, concourent à l'absorption des eaux.

Pour fertiliser la terre, les engrais industriels s'ajoutent à des masses immenses de fumiers (2). Le traitement et la confection des engrais obtenus dans chaque ferme, donnent lieu à des soins qui en assurent la qualité. Le temps n'est plus où, dans leur impuissance, les cultivateurs briards répandaient parcimonieusement sur quelques-unes de leurs terres, destinées à la production du blé, un maigre fumier dont on pouvait à peine constater les résultats. Aujourd'hui, ceux-là mêmes qui nourrissent 20 chevaux, 70 bœufs, 1,400 moutons, achètent annuellement pour 20,000 fr. environ de guano, de poudrette et de fumier de caserne. En matière d'engrais

(1) Depuis longtemps le besoin d'assainir les terres de la Brie attirait l'attention des Sociétés d'Agriculture et des cultivateurs de Seine-et-Marne. Vers 1838, M. Dutfoy en établissant des ruisses couvertes dans sa ferme d'Egrenay améliora sensiblement ses terres. A Montigny-Lencoup, en 1840, on fit des essais de drainage qui furent également pratiqués à Panfou, au Bréau, à Égrenay, etc. En 1845, M. Gareau exprima le désir que la Société d'Agriculture de Melun, profitant de la session du Conseil général d'agriculture, demandât une loi pour faciliter les moyens d'assainissement des terres humides et submergées, et étendre les bienfaisants effets de la nouvelle loi sur les irrigations. L'année suivante, au comice de Plat-Buisson, canton de Montereau-faut-Yonne, parut, à côté de la charrue-fouilleuse, la première machine à fabriquer les tuyaux de drainage, importée dans Seine-et-Marne par M. Dumanoir. Dès 1847, l'opération du drainage commença sur une grande échelle dans un certain nombre de domaines de la Brie; mais les événements politiques de 1848 l'entravant momentanément, elle ne fut reprise qu'à partir de 1852. Les machines pour la fabrication des tuyaux furent modifiées avec succès. Au 1er janvier 1865, le nombre d'hectares drainés dans les cinq arrondissements du département était de 15,008, au prix moyen de 279 fr. 60 c.

Les travaux d'assainissement ont causé la destruction des *prés hauts*, qu'alimentaient pendant une partie de l'année les eaux qui s'écoulaient difficilement. On dut les défoncer et les rendre à la culture arable.

(2) L'usage des engrais industriels s'introduisit dans Seine-et-Marne à partir de 1830. Dans les premiers temps, les cultivateurs n'y ajoutaient pas beaucoup de foi, il est vrai de dire qu'ils étaient souvent falsifiés. Ces engrais étaient le noir animal de Payen, l'engrais Lainé, la poudrette de Montfaucon, l'urate, etc. Le guano parut en 1840. Le tiers environ de ce qu'on importe à présent en France, est utilisé par la culture de Seine-et-Marne. — Les amendements calcaires, marne, crayon, chaux, sont également très-usités.

agricoles on peut dire que la prodigalité est de bonne économie.

Le crédit par son aide puissante, contribue au développement de l'agriculture. Les banques, établies depuis une trentaine d'années, lui rendent chaque jour d'utiles services. Mais en y recourant, les cultivateurs ne doivent pas oublier que l'aide qu'ils leur réclament a besoin de se justifier par des entreprises indispensables, raisonnables et exemptes de toute témérité ou d'aléa. Agir autrement serait la gêne, quelquefois la ruine (1).

La nécessité d'une bonne comptabilité est reconnue depuis longtemps en agriculture. Quelle que soit l'importance d'une exploitation, minime ou grandiose, on doit y rencontrer des écritures régulières, pour élucider les profits et les pertes. Par leur défaut, tout serait désordre et confusion, c'est-à-dire la situation qui cause plus de désastres que les orages, les incendies et les épizooties (2). On doit croire que, fermement pénétrés de ces principes, les cultivateurs briards apportent leurs soins à les mettre en pratique.

Mais le bon vouloir et l'intelligence des fermiers auraient pu rester longtemps infructueux, sans l'existence des sociétés et réunions qui ont été les moteurs du progrès. Il fallait un centre pour imprimer au mouvement propagateur de l'élément scientifique la direction dont il avait besoin, pour guider l'agriculture dans la route incertaine de l'esprit d'innovation. Ce centre, ce pouvoir protecteur et initiateur sont les Sociétés d'Agriculture et les Comices où se rencontrent les théoriciens et les praticiens, qui, par l'échange de leurs travaux communs, conduisent l'art agricole dans les voies qui s'ouvrent devant lui. Seine-et-Marne est largement doté de ces utiles associations. Les Sociétés d'Agriculture de Melun-Fontainebleau, Meaux, Coulommiers et Provins fonctionnent avec une remarquable activité. Leurs utiles travaux et les conséquences qu'ils ont eu méritent à ces associations l'appui de l'autorité, les

(1) Dès l'année 1836, la Société d'Agriculture de Melun, s'occupant de la question des banques agricoles, proclamait l'utilité de la création d'établissements de ce genre, pour l'ouverture de crédits à l'agriculture de Seine-et-Marne. Elle reprenait cette idée en décembre 1845, mais ce ne fut qu'en 1860 que cette création fut réalisée par l'intermédiaire du Crédit foncier de France. Des banques particulières, parfaitement dirigées et reposant sur des bases solides, viennent aussi en aide aux cultivateurs.

(2) En 1863, la Société d'Agriculture de Melun-Fontainebleau ouvrit un concours sur la meilleure méthode de comptabilité agricole. Il ne paraît pas que le prix ait été décerné.

sympathies et le concours des amis de l'agriculture (1). Tout ce qui intéresse l'industrie agricole, dans sa pratique et dans les conditions sociales qui lui sont faites, est l'objet d'études approfondies de la part d'hommes doués de connaissances spéciales. A plusieurs reprises, les Sociétés de Seine-et-Marne se sont occupées de questions litigieuses et de jurisprudence concernant la culture; les vœux qu'elles ont formés ont trouvé de l'écho dans les sphères supérieures, et l'agriculture en a ressenti une action salutaire (2).

Les Comices agricoles, fondés depuis plus de 30 ans, réalisent aussi de fructueux résultats dans leurs réunions annuelles, qui ont pour but d'encourager les bonnes méthodes, de perfectionner les instruments aratoires et de parvenir à l'amélioration morale des agents ruraux. Le Comice des arrondissements de Melun-Fontainebleau et Provins, dû à l'initiative de M. Barlatier de Mas, en 1831, fut le premier qui se tint en France (3). Il fonctionna pour la première fois à Egrenay, commune de Combs-la-Ville, le 1er juillet 1832.

(1) Fondée en l'an IV sous son nom actuel, la *Société d'Agriculture, sciences et arts de Meaux*, n'a pas cessé de fonctionner depuis cette époque. Elle tient une séance publique chaque année et publie le résumé de ses travaux.

La *Société d'Agriculture de Melun-Fontainebleau*, fondée en l'an XI, cessa de fonctionner à la fin de l'Empire. Le 13 avril 1820, elle reprit ses travaux qu'elle n'a pas interrompus depuis ce temps.

La *Société d'Agriculture de Rozoy-Coulommiers* fut créée le 18 avril 1832; elle tient une séance publique annuelle.

Fondée en l'année 1804 et approuvée par décision ministérielle du 26 octobre de la même année, la *Société libre d'Agriculture, sciences et arts de Provins* tint sa première séance le 4 brumaire an XIII. Après avoir interrompu le cours de ses réunions en 1822, elle reprit ses travaux en avril 1847.

(2) En 1843, la Société d'Agriculture de Melun s'occupa de la rédaction d'un projet de bail réunissant les éléments d'un contrat qui, tout en conciliant les intérêts des parties contractantes, présenterait plus d'avantages et permettrait les améliorations agricoles les plus désirables et les plus étendues.

Un projet de code rural attira également son attention en 1846; mais en présence de la difficulté de réaliser ce projet, elle fonda un prix de 1,000 francs en faveur de l'auteur d'un recueil qui contiendrait, interpréterait et résumerait les usages locaux. Ce prix n'a pas été décerné. — Un travail de ce genre, bien conçu et bien rédigé, a été publié en 1856, pour le canton de Crécy-en-Brie, par M. Bruneau, juge de paix du canton. Cette publication, qui a reçu l'approbation de la Société d'Agriculture de Meaux, peut servir de règle pour la généralité des fermes de Seine-et-Marne. Elle m'a été utile dans la rédaction du présent travail.

(3) Sa création avait été arrêtée en principe par la Société d'Agriculture de Melun, sur la proposition de M. Barlatier, en 1827. Meaux et Rozoy ne tardèrent pas à entrer dans la même voie.

En ces dernières années (1), des concours régionaux, organisés par l'État et auxquels ont pris part des cultivateurs de plusieurs départements, ont tenu leurs assises à Melun.

Le temps n'est plus où les fermiers étaient sans cesse dominés par la crainte de l'incendie, ou bien tremblaient de tout leur corps à l'apparition du lointain grain d'un orage, qui, en quelques heures, pouvait causer leur ruine. La nécessité de protéger la propriété mobilière et immobilière, contre les risques journaliers, a fait créer des associations mutuelles d'assurances contre l'incendie et contre la grêle, particulières au département de Seine-et-Marne, qui ont été autorisées par le gouvernement en 1818, 1829 et 1851. Ces associations, dont les avantages sont appréciés par les propriétaires et les cultivateurs, ont pris un grand développement (2). Leur organisation dissipe les craintes qui troublaient la quiétude des cultivateurs de l'ancien régime. D'autres compagnies, représentées dans Seine-et-Marne par de nombreux agents, concourent également à ce résultat.

Les voies de communication, de village à autre, généralement impraticables jusque dans les premières années du siècle, commencèrent à recevoir quelques améliorations sous le gouvernement des rois Louis XVIII et Charles X. La loi du 21 mai 1836 leur accorda la sollicitude de l'administration, mais leur transformation complète s'est opérée seulement depuis une vingtaine d'années (3). Durant ce temps, des routes départementales, chemins

(1) 1857 et 1864.

(2) D'après le compte-rendu présenté par les conseils d'administration, voici quels ont été les opérations des différentes sociétés d'assurances mutuelles, particulières à Seine-et-Marne, en 1865 :

*Assurances contre la grêle.* — Nombre de sociétaires 3,125. Valeurs assurées 48,167,771 fr.

*Assurances immobilières contre l'incendie.* — Sociétaires, 22,260. Chiffre des propriétés assurées, 291,341,828 francs. Indemnités payées 176,368 fr. 60.

*Assurances mutuelles mobilières contre l'incendie.* — Sociétaires, 9,061. Valeurs assurées, 104,586,094 fr. Indemnités payées, 197,829 fr. 78.

*Assurances mutuelles mobilières contre la mortalité des chevaux et bestiaux.* — Sociétaires au 31 décembre 1864, 2,725. Valeurs assurées, 1,917,290 fr.

(3) Les citations suivantes empruntées à l'excellent ouvrage de M. Delettre, sur le Montois, donneront la mesure de l'état des chemins dans Seine-et-Marne, au commencement de notre siècle :

« Les routes n'étaient plus praticables, les accotements étaient plus fréquentés « que les chaussées, le roulage se faisaient à grands renforts de chevaux de con- « duite; on en doublait le nombre pour monter les côtes du Balloy et de Chamba- « non (canton de Donnemarie), heureux lorsqu'on parvenait à sortir les voitures

de grande communication et chemins vicinaux, répandant partout le bien-être et la vie, furent restaurés ou établis par l'initiative du Conseil général, sous la direction de M. Dajot, ingénieur en chef du département. La nécessité d'une bonne vicinalité est tellement liée aux intérêts de l'agriculture, que des fermiers n'hésitent pas, à défaut de l'administration, d'entretenir et d'empierrer à leurs frais les chemins qui desservent leurs exploitations.

Cette esquisse rapide de la condition actuelle de l'agriculture dans Seine-et-Marne n'est pas entièrement applicable à tous les cultivateurs du département. Au-dessous des *chefs de la culture* sont des fermiers qui les suivent à distance dans la voie où ils s'avancent si résolûment. Ceux-là, qui composent la moyenne culture, profitent de l'expérience des autres en mettant en pratique les procédés nouveaux lorsque le succès en est incontestablement assuré. Ils ont adopté en partie la réforme de l'assolement; ils cultivent les plantes sarclées, font usage de quelques nouvelles machines et instruments aratoires, mais leur exploitation est restée exclusivement agricole. Ce n'est pas chez eux qu'on rencontrera de distilleries ni de cultures spécialement industrielles, ni de bêtes grasses destinées à la boucherie. S'ils parcourent la carrière avec

« sans les décharger. Il n'existait pas de cantonniers sur les routes; les chemins de « village à village étaient impraticables cinq mois de l'année, et ils restèrent en « cet état jusqu'au commencement des travaux entrepris par suite de la loi du 21 « mai 1836.

Après 1818, on commença à faire exécuter aux habitants quelques travaux aux routes, dans la traverse du territoire de leurs communes.

« La loi du 21 mai 1836 sur les chemins vicinaux suffirait pour immortaliser un « règne. Nous allons encore rappeler que vers 1840, sauf les routes départementales, « qui traversent le Montois, tous nos chemins étaient des fondrières; du 15 octobre « au 15 mai, il était impossible de circuler d'une commune à une autre avec voiture « sans y atteler plusieurs chevaux, impossible de parcourir à pied les rues des vil- « lages. Toutes les nouvelles routes, chemins de grande communication et chemins « vicinaux ordinaires qui aujourd'hui sillonnent nos plaines sont construits depuis « douze ans. »

(*Histoire du Montois*, T. II, pages 384, 385, 415.)

Cet état de choses était commun à tous les cantons de Seine-et-Marne. Les cultivateurs au lieu de venir aux marchés, comme à présent, en élégants cabriolets, voire même en somptueux équipages, s'y rendaient sur de petits chevaux, dits *bidets*, du genre de ceux qui servent aux maquignons fréquentant les foires. Leurs femmes y venaient dans de modestes *carrioles* en osier, auxquelles on suspendait de vastes paniers renfermant les produits de la basse-cour.

En 1835, la Société d'Agriculture de Meaux réclama la construction de chemins et routes utiles au département.

moins de rapidité, peut-être ont-ils plus de certitude d'atteindre heureusement le but.

Il y a encore les cultivateurs d'ordre plus secondaire, — la petite culture — exploitant le sol morcelé. Travailleurs infatigables, l'aide de leurs familles suffit aux exigences de leurs modestes entreprises. Étrangers aux grands procédés agricoles, ils nourrissent à peine quelques têtes de gros bétail. Cependant, le progrès s'est également fait pour eux dans une certaine limite. Les exemples partis de plus haut, dont ils ont su profiter, et les conditions sociales qu'ils doivent aux institutions modernes, leur procurent un bien-être que leurs pères avaient toujours ignoré.

Ce concours d'efforts militants, ce développement continu de l'intelligente activité des populations rurales, ont acquis un haut degré de perfection à l'art agricole de Seine-et-Marne. Si les limites du progrès n'étaient inconnues, sinon indéfinies, notre temps pourrait s'enorgueillir de les avoir atteintes ; mais préjugeant ainsi des destinées que l'avenir tient en réserve, il commettrait une étrange hérésie. Avec la raison et la nécessité pour guides, les conquêtes intellectuelles et matérielles marchent vite. Chaque jour voit de nouveaux efforts couronnés par de nouveaux succès, chaque époque accomplit l'œuvre qui lui est assignée.

---

# NOTE SUR UN VITRAIL DE COULEUR

## REPRÉSENTANT LES ARMOIRIES DES COMTES DE CHAMPAGNE ET DE BRIE,

OFFERT A LA SOCIÉTÉ,

PAR M. F. LA JOYE

Membre fondateur, président de la **Section de Melun.**

Avant de parler des armoiries nobiliaires, il peut être nécessaire de fixer approximativement l'époque vers laquelle s'introduisit l'usage continuel et habituel de certains insignes qui jouèrent un grand rôle dans la société du moyen-âge.

Sous les rois franks de la dynastie franque de Charlemagne, la noblesse telle qu'elle se constitua sous les Capétiens n'existait pas encore. Il y avait bien des Ducs, des Comtes, des Marquis, mais ce n'était que les titres des fonctions exercées. Les ducs *(duces)* dirigeaient les mouvements des armées. Les comtes *(comites)* les accompagnaient et les aidaient dans leurs fonctions. Les marquis, du mot *marches*, commandaient les espaces limitrophes avec d'autres nations. Charlemagne paraît toujours environné de ses barons; c'étaient des officiers civils, des espèces de chambellans *(camerarii)*. Ces emplois étaient rarement héréditaires. Cette organisation est bien différente de celle de la chevalerie qui domina plus tard toute l'Europe.

C'est sous les premiers Capétiens que se montra la chevalerie. Elle se manifestait par des insignes fixes qui se léguaient de père en fils, par des armoiries de famille et par un blason. La connaissance de ces sortes d'insignes fixes, forma une science que l'on osa même nommer art, *l'art du blason*.

Les tournois, en basse latinité *Torneamenti*, très en usage sous les rois capétiens, augmentèrent singulièrement l'importance de la connaissance des emblèmes héraldiques.

Ces jeux militaires ou tournois attiraient un grand concours de princes, de seigneurs et de chevaliers. Les nobles pouvaient seuls y figurer. Il fallait faire des preuves d'une noblesse authentique. Aussi, chaque combattant avant d'entrer dans la lice était précédé de l'écuyer portant son pennon armorié. Les juges du camp, les

rois d'armes, les hérauts, après avoir constaté la noblesse de l'écu, *trompaient* le chevalier reconnu, de la bonne trompe, et la barrière du camp s'abaissait immédiatement pour lui.

On trouve encore dans les cabinets des curieux de ces trompes en métal et en ivoire, avec des gravures représentant des scènes de tournois.

Les tournois, nés avec la chevalerie, moururent avec elle. Ces jeux, en vogue au XVI^e siècle et dont le fameux Camp du drap d'or sous François I^er, en 1520, fut le plus célèbre et le plus magnifique, étaient encore usités à la fin de ce siècle. Ils cessèrent par suite de la blessure mortelle que reçut Henri II, de la lance de Montgommery, en 1559, et de la blessure grave que le duc de Guise fit à Charles IX au tournoi de 1571.

A ces divertissements périlleux succédèrent les carrousels qui n'offraient aucun danger. Mais les armoiries anciennes ne furent plus assez magnifiques pour ces brillantes fêtes. On eut recours aux allégories de l'Olympe païen : le roi Louis XIV paraissait en dieu-soleil tout hérissé de rayons dorés. Monsieur, frère du roi, prince du reste très-pacifique, était revêtu de l'armure attribuée à Mars, dieu de la guerre. Ainsi de suite des autres personnages. Ces fêtes eurent peu de représentations.

On voit, par ce qui précède, l'importance que la noblesse attachait aux armoiries. Elle les faisait sculpter et figurer partout : sur la porte du château, sur les girouettes des habitations, à la clé pendante de la voûte de la chapelle seigneuriale, sur les vitraux de couleur de cette chapelle et sur ceux des appartements particuliers.

On en vint même, pour ne s'en jamais séparer, à faire broder sur ses vêtements, en or et en perles fines, son blason et sa devise. La mort même avait son orgueil. La belle pierre tombale, qui existe dans l'église de Notre-Dame de Melun, représente Denis de Chailly et Anne Pisdoé, sa femme, couchés sur leurs tombes et revêtus de leurs vêtements armoriés.

Les gens au service des seigneurs en furent eux-mêmes affublés. Les armoiries, dans ce cas, s'appelaient *livrées*. Ce nom, qui remonte aux XIII^e et XIV^e siècles, demande une explication :

Lorsque les rois et les princes souverains prenaient gîte dans une ville ou dans un bourg, le sol qu'ils foulaient de leurs pieds, devait, aux frais des habitants, être couvert de tapis ou d'herbes vertes et odoriférantes ou de branchages. C'était ce que l'on appelait une jonchée, une *livrée*. Cette livrée appartenait de droit aux

gens de service. Ils en prirent le nom (1). Cet usage se prolongea longtemps.

Les provinces et les villes possédaient aussi des armoiries. Le vitrail d'appartement dont nous donnons ici la reproduction, et qui par son style et sa gamme de couleurs, indique l'époque de Charles IX ou de Henri III, représente les armoiries de la province de CHAMPAGNE et de BRIE. En voici la définition héraldique :

Le fond ou *champ* est *d'azur*, *à la bande d'argent*, accompagné de quatre bandes, (qui, en termes de blason, prennent le nom de *cotices*), *potencées et contrepencées d'or de treize pièces.*

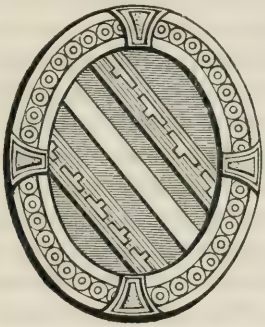

Les illustres comtes de Champagne et de Brie ne portèrent pas toujours ce blason qui rentre dans la catégorie des armes fixées.

Ce terme d'*armes fixées* fait parfaitement connaître que les armoiries, tant celles des provinces que celles des nobles, ont été longtemps à se fixer ; qu'elles ont varié sans cesse jusqu'à certaines époques où elles ont été arrêtées ou constatées.

Les vitraux de couleurs étant translucides ne peuvent représenter qu'une face et point de revers. Ils ne donnent que des

(1) Je lis dans un livre rare, intitulé : *Nouvelles Recherches sur la France*, Paris, Hérissant, 1766 : « Le septième siége de Sainte-Menehould eût lieu en 1653, par le maréchal du Plessis-Praslin, qui obligea Montal, gouverneur pour le prince de Condé, de capituler ; après la sortie des troupes, le roi, qui de Châlons s'était rendu au siége, entra dans la ville par la brèche, et monta à l'église paroissiale, où il entendit le *Te Deum* ; c'est le premier siége où Louis XIV se soit trouvé en personne. Ce monarque, pour récompenser la brave résistance des bourgeois, *honora la ville de ses livrées*, et accorda dix années d'exemption de taille aux habitants. » T. II, p. 140.

résultats incomplets, mais ils indiquent bien les métaux et les couleurs. Cette imperfection des vitraux de couleurs, qui ne présentent qu'un côté de la question, force à consulter les sceaux en cire, qui restent en grand nombre appendus aux chartes et aux actes des comtes de Champagne et de Brie.

Il faut décrire et constater la variabilité et le peu de fixité de ces blasons et insignes, à compter de l'an 1000 jusqu'environ l'an 1300 à 1330. Ces sceaux seront ceux des ducs et comtes de Champagne de la première maison, dite de Vermandois, et ceux de la deuxième maison, dite de Blois.

L'examen des armoiries de chaque comte en particulier, va confirmer ces prémices.

Le comté de Champagne, démembrement du royaume d'Austrasie, a pour premier duc Hugues Ier. Il est à croire que ce duché encore très-considérable, fut partagé en plusieurs comtés, tant il y a que ses successeurs ne portent plus que le titre de *comte*.

La *fasce* seule des sceaux de cette époque présente de la fixité : le comte, armé en guerre, porte l'épée ou la lance au poing et le pot en tête. Le bouclier ou *écu*, qu'il porte au bras gauche n'offre aucune espèce d'armoirie. Quelques rayons en saillie, partant de la circonférence, se réunissent au centre pour former *l'umbilice* ou pointe. Quelquefois la surface de l'écu est entièrement lisse.

C'est ainsi que de 1090 à 1181 se présentent les sceaux de Hugues Ier, Thibault Ier et Henri Ier.

Le sceau, *sigillum*, de la comtesse Marie, veuve d'Henri Ier, *comitessa regens Trecensis*, la représente debout, un voile sur la tête, une longue robe serrée au corps et tenant de la main droite un bâton s'épanouissant en trèfle, et de la gauche un oiseau ou colombe ; sa robe n'offre aucune trace de blason. Rien jusqu'ici ne présente même l'idée de distinction nobiliaire.

Ce n'est que sous Thibault III, vers l'an 1200, que le sceau de ce prince représenté toujours armé en guerre comme ses prédécesseurs, commence à offrir sur le bouclier un signe particulier :

Ce sont deux barres ou cotices, placées à égales distances l'une de l'autre et diagonalement.

C'est aussi à ce moment que l'on voit quelques comtes s'intituler *Palatins*.

Il est bien entendu que les sceaux étant tous, pendant ce siècle, en cire verte, ne peuvent, ainsi que ceux des comtes qui vont suivre, donner aucun renseignement sur les émaux et couleurs armoriales.

Le sceau de la comtesse Blanche, veuve de Thibault III, en 1201, *(sigillum Blanchæ comitessa Trecensis palatina)* n'indique aucune armoirie. Cette princesse est debout avec un manteau qui recouvre une robe trainant à terre ; elle tient à la main un arbrisseau dépouillé de feuilles et au long d'elle est un arbuste orné de fleurs difficiles à classer, mais peut-être un rosier. Un changement a lieu, les deux cotices sont remplacées par une bande.

D'après le sceau de Thibault III, il y aurait donc à ce moment un indice particulier dont nous ne comprenons ni la valeur ni le sens, mais enfin il se prononce : ce sont deux cotices simples qui reparaissent.

Les sceaux de Thibault IV offrent trois bandes longitudinales, en haut et en bas, ou trois doubles cotices. Les revers de ces sceaux offrent l'empreinte de *pierres gravées antiques*.

Mais, en 1234, ce Thibault IV, fils de l'héritière de Navarre, commence une nouvelle dynastie de rois de ce pays. Le bouclier du nouveau roi n'est plus timbré que de Navarre, les cotices ne sont plus qu'au nombre de *deux* et sont rejetées au contre-sceau.

Thibault V, son successeur, toujours à cheval et armé de toutes pièces, porte sur son écu et sur ses vêtements les armes pleines de Navarre, et le harnais de guerre de son cheval de bataille est caparaçonné des mêmes armoiries.

Le contre-sceau présente des changements notables : la bande d'argent qui était unie entre les deux cotices est entièrement chargée d'un quadrillé très-fin. Les cotices sont remplies de zigzags et de fleurons. La désignation de comte de Champagne et de Brie est reléguée au contre-sceau.

En 1270, Henri III, dit le large, roi de Navarre, prend encore le titre de comte palatin, mais son sceau n'est plus timbré que de Navarre. Les pauvres cotices qui, sous son règne, sont tantôt deux, tantôt trois, ne figurent plus seules au revers. Elles sont mi-parti de Navarre. On sent déjà que la Champagne et la Brie vont perdre leur individualité avec leur autonomie.

Blanche d'Artois, veuve de Thibault le large, épouse un prince anglais, Edmond de Lancastre. Le sceau de ce prince le représente à cheval, tout chargé des léopards anglais, c'est à peine si les cotices de l'écu de Thibault III figurent dans son blason, mêlées aux armes de Navarre.

En 1285, Jeanne I^re^, reine de Navarre et comtesse palatine de Champagne et de Brie, épouse Philippe le Bel, roi de France, et l'union des deux pays est consacrée par ce mariage. — A comp-

ter de cette époque, les armoiries de la province champenoise sont fixées. Elles ne varient plus et sont telles que les représente le vitrail ci-dessus figuré : *d'azur à la bande d'argent, accompagnée de quatre cotices potencées et contre-potencées d'or de treize pièces.*

Il est à remarquer que c'est seulement alors que les cotices sont chargées de potences et de contre-potences. Il est même possible que ces prétendues potences à deux têtes ne soient que des T, lettre initiale du mot Troyes, capitale de la province annexée. Ne serait-ce pas une légère satisfaction, et mieux une petite consolation accordée aux Troyens pour faire oublier cette malheureuse fusion? Au demeurant, elle aurait peu coûté à consentir.

Après ces explications, que penser des armoiries que nous voyons reproduites dans nos Musées et dont on décore certains personnages morts bien avant l'usage que l'on faisait du blason? Versailles surtout reproduit souvent cet oubli de la vérité historique.

---

Ouvrages consultés pour la rédaction de cette note :

L'article *sigillographie* du *Portefeuille archéologique de l'Aube*, publié par A. Gausson.

*Eléments de paléographie*, de Wailly, 2 vol. in-fol.

*Histoire des comtes de Champagne et de Brie,* par Béraud, de l'Allier.

*Archives de l'Aube,* par Vallet de Viriville.

*Notice des émaux du Louvre*, par de Laborde.

Et beaucoup d'autres documents.

---

# LA PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE,

PAR M. SABY,

Membre titulaire (**Section de Melun**).

Vous connaissez tous, Messieurs, cette fable égyptienne qui attribuait à l'Aurore naissante le pouvoir d'animer par son rayonnement la statue de Memnon. Sous ce voile de la fiction, je retrouve l'influence vivifiante des hommes qui, mûris par l'âge et le savoir, tendent une main aussi généreuse que protectrice à la jeunesse avide de connaître. A ce contact, tout est profit pour le jeune homme et si, à l'exemple de ses aînés, animé d'une noble ardeur pour le travail, il se risque à glaner dans le vaste champ de la pensée, n'est-ce pas à ceux qui lui ont ouvert le chemin que reviennent les prémices de la moisson ? N'est-ce pas vous dire, Messieurs, que c'est sous vos auspices que je place ce modeste essai : *La Philosophie de l'histoire,* essai qui n'aura d'autre mérite que celui que votre indulgence voudra bien lui accorder.

En général, la Philosophie de l'histoire est ainsi définie : une façon particulière d'embrasser la relation des causes et des conséquences dans la succession des événements.

Y a-t-il des lois de l'histoire ? En d'autres termes, peut-on ramener la succession des événements dont ce monde est le mobile théâtre à un tel ordre méthodique que l'esprit humain soit mis en état de prévoir, par la connaissance du passé et la contemplation du présent, les faits qu'apportera l'avenir ?

L'histoire n'est-elle qu'une série de tableaux soumis à nos yeux par la main du hasard, sans qu'on puisse découvrir entre eux un lien qui les unît ? N'est-ce qu'une insignifiante succession de scènes et de changements sans but, sans liaison, sans projet, ou bien l'histoire a-t-elle une raison logique qui permette de conclure d'une série donnée d'événements à une autre série qui s'y rattacherait par des relations nécessaires, et ainsi dans le cours des siècles ? Tel est le problème. Pour les uns, il est facile à résoudre.

Quelle étrange aberration, disent-ils, de considérer l'histoire comme une science, c'est-à-dire comme une collection de faits dont l'enchaînement suit d'anneau en anneau un ordre régulier! Car n'est-ce pas là le caractère de la science? D'ailleurs, qu'est-ce que l'histoire, sinon une fable convenue? Comment asseoir sur un sol aussi mouvant que celui de l'illusion les fondements durables de l'édifice de la réalité scientifique? En concédant même que les récits historiques soient la relation exacte et vraie des choses passées, où trouver dans ces récits la preuve des prétendues lois d'après lesquelles les choses ont dû s'accomplir ainsi qu'elles se sont accomplies? Il est aisé de prédire les événements après coup. Lorsque le rusé Ulysse a réussi à introduire dans la ville assiégée la fatale machine, le poëte peut ouvrir la bouche inspirée de Cassandre :

*Tunc etiam fatis aperit Cassandra futuris ora,*

En torturant les faits ou en les assouplissant pour les forcer d'entrer dans un cadre rigoureux, œuvre de l'imagination ou de l'opinion de l'auteur, on peut bien faire une philosophie de l'histoire, et quand l'auteur est un homme de génie, on admire la grandeur de sa conception, la subtilité de son esprit et la sublimité d'un style incomparable; mais on n'admire qu'une œuvre littéraire et non une œuvre scientifique; en effet, l'érudition, quelque étendue qu'elle soit, n'est pas la science; une hypothèse, sous quelques couleurs brillantes qu'elle soit présentée, ne l'est pas davantage, tant qu'elle n'a pas été vérifiée et jugée d'accord avec toutes les circonstances du fait qu'il s'agit d'expliquer.

Une autre objection, non moins sérieuse que l'on nous oppose, est celle-ci : Vous prétendez, dit-on, que le mouvement de l'histoire est régi par des lois, et par l'emploi de ces termes, vous faites abus de la méthode qui convient exclusivement à l'étude des sciences physiques. Le sujet de l'histoire, c'est l'homme; et si l'homme appartient par un côté à l'ordre matériel, il s'en dégage par son côté moral et intellectuel, qui est son essence même. C'est par ce côté qu'il se rattache à l'histoire. Cet être « ondoyant et divers, » comme le définit Montaigne, obéit sans doute aux lois générales de la création, mais il s'institue aussi son propre législateur, il produit les événements au milieu desquels il se meut, et le plus souvent, ces mêmes événements sont dus à des circonstances sur les-

quelles l'homme n'exerce et ne peut exercer aucun contrôle. Si le coup de vent qui le retint en Sardaigne n'avait pas empêché Nelson de rejoindre le vaisseau l'*Orient*, peut-être le général Bonaparte serait-il devenu le prisonnier de l'Angleterre et la face du monde était changée... Ce coup de vent fait-il partie des lois de l'histoire? — On peut en dire autant des innombrables événements qui se sont succédé depuis que l'humanité a paru sur la terre, sans parler avec Pascal du fameux petit grain de sable de Cromwel.

Mais, indépendamment des circonstances physiques qui ont eu une si énorme influence dans les affaires de ce monde, comment les prétendues lois de l'histoire pourraient-elles s'accorder avec le libre arbitre de l'homme, — cette faculté capricieuse dont les mobiles contradictions peuvent défier tout calcul et toute appréciation rationnelle. Vous croyez être en mesure de prévoir les actes d'un homme en connaissant non-seulement son caractère, mais encore les motifs que lui suggère son intérêt, la plus vigoureuse de ses forces impulsives, et voilà qu'il vous déroute en sacrifiant cet intérêt même à je ne sais quelle considération qui paraissait être étrangère à sa nature. Si cet homme, par sa position, par son génie, est appelé à faire de l'histoire avec les masses qu'il entraîne à sa suite, que deviendront les lois dont vous parlez, dans leur choc avec le libre arbitre! Ces lois, dont, à titre d'arguments, nous supposerons l'existence, le convieraient à aller à droite, mais un vertige, une fantaisie, un oubli le font aller à gauche, et ce qui semblait devoir arriver n'arrive pas.... Tout est bouleversé.... De quel usage, de quelle utilité sont donc ces prétendues lois que l'imagination seule a inventées?

Sans aller jusqu'à la négation absolue de l'utilité de l'histoire, il y a des personnes qui lui accordent une valeur analogue à celle de la poésie dramatique.

Ne faites pas de l'histoire une étude d'institutions, de progrès de l'espèce, de développement des idées, mais employez-la à montrer les caractères en conflit avec les circonstances de la vie, brisés par elle, ou les foulant victorieusement aux pieds.

C'est par les portraits que l'histoire est intéressante, non parce qu'elle agit sur l'intelligence, mais parce qu'elle fait vibrer ces cordes sympathiques qui rattachent entre eux les membres de la famille humaine. C'est ainsi que l'histoire ne peut fournir d'autres leçons que celles qu'enseigne la poésie dramatique. Si elle a la prétention d'embrasser un horizon plus vaste, elle s'égare dans les obscurités d'une vague incertitude. Acceptons donc de l'histoire

ce qu'elle peut nous donner, mais ne lui demandons pas de la science, avec laquelle elle n'a aucune relation.

A cette argumentation que nous avons essayé de préciser sous une forme sommaire, nous opposons, Messieurs, les considérations suivantes dont vous apprécierez l'importance.

L'histoire, dites-vous, n'est pas une science; mais il n'y a pas là de raison pour qu'elle ne soit pas étudiée scientifiquement. Seulement les lois qui conviennent aux phénomènes physiques sont de nature bien différente des lois qui président aux phénomènes de l'ordre moral et intellectuel. Le caractère des premiers phénomènes est qu'ils sont constamment identiques à eux-mêmes, tandis que dans les phénomènes de l'ordre moral entre un autre élément, l'élément de la liberté, et cet élément admis, on méconnaîtrait les lois de l'histoire? mais quel est le sujet, quelle est la substance de l'histoire? n'est-ce pas l'homme? Or, l'homme ne se rattache-t-il pas à toutes les lois auxquelles l'humanité est soumise? Il est hors de toute contestation que l'humanité a des lois qu'elle ne peut enfreindre. Quelle est, par exemple, cette loi qui assigne généralement à l'homme son accroissement en taille entre des termes qui s'écartent si peu? Quelle est cette merveilleuse loi de la presque égalité des naissances annuelles entre les deux sexes? La statistique, qui a été l'objet de tant de plaisanteries, établit que, dans l'état donné d'un pays, le nombre des suicides ne varie pas sensiblement. Il me souvient d'avoir lu que les administrations des postes d'Angleterre et de France ont constaté dans leurs rapports annuels que dans le nombre des lettres jetées dans les boîtes postales, il y en a une quantité presque toujours égale sur l'enveloppe desquelles les adresses des destinataires sont omises. Mais dites-vous, qu'a de commun avec l'histoire cette régularité ou cette parité d'actes d'état civil, de crimes ou d'omissions? En bonne logique, pour établir une comparaison il faut identité de termes. Et peut-on conclure, de la reproduction annuelle d'actes de telle ou telle catégorie, à l'éclosion de tels ou tels événements, dont l'ensemble compose l'histoire? Non certes; l'énumération de ces exemples n'est autre chose qu'une confirmation indirecte de notre thèse, nous voulons prouver que le libre arbitre, dans le cas même où il paraît le plus dominer, s'accorde fort bien avec les lois générales de l'humanité. L'instinct sociable a ses exigences; chaque individu dans un milieu donné a des rapports nombreux et intimes avec ses semblables; ces rapports sociaux, sans lesquels il serait relégué au dernier échelon de l'animalité, lui impriment, par leur constante

action, les caractères généraux de la masse environnante à laquelle il appartient. Il se distingue sans doute de cette masse, et cependant il en rappelle les principaux traits soit par les mœurs, les habitudes, les modes, etc., etc. Il dirige ses actes comme il lui plaît, mais il lui plaît de les diriger dans le sens qui est adopté par la masse ; il est libre, mais cette liberté est bien connue, il est libre sous la pression de l'éducation qu'il a reçue, des coutumes qu'il a trouvées établies au sein de sa famille même ; il est libre, mais il courbe volontiers le front sous le vent de l'opinion publique ; il est libre, mais en subissant le joug des lois qu'il n'a pas faites. C'est ainsi qu'avec son vain titre de libre, il n'est au demeurant que le réflecteur ou l'image de la société.

Or, de la constance des mêmes influences pour l'individu, ressort pour tous la répétition constante des mêmes influences, du moins dans la majorité des cas. Cette répétition constante se transforme en loi, car la loi, dans son acception scientifique, n'est que le résultat de l'observation d'une certaine uniformité dans le cours des choses. Qu'importent donc les particularités, les manifestations individuelles? ne sont-ce pas autant de fleuves qui suivent leur cours dans leur lit naturel, pour se perdre dans un grand océan, qu'on appelle la masse. Plus la masse est compacte, plus les particularités disparaissent pour ne laisser place qu'aux caractères les plus généraux et les plus persistants.

On a cherché, par un rapprochement, à fixer les idées sur la coexistence de l'action spontanée du libre arbitre et de l'empire des lois générales dans les limites desquelles il se meut, et l'on a pris l'exemple d'un acte où l'intelligence et la liberté humaines sont incontestablement en jeu, soit une partie d'échecs.

Deux joueurs sont en présence, l'un fort, l'autre très-faible. Chacun joue comme il lui plaît, en pleine liberté. Il est certain que le plus fort gagnera. Mais comment gagnera-t-il ? Par quelle série de coups? Voilà ce que ni la galerie, les joueurs, ni ni personne ne saurait dire. Un coup bien joué, mal joué même par celui qui doit perdre, peut déranger toute la combinaison préparée pour le battre.

Toute l'histoire, considérée dans ses grandes lignes, n'a été qu'une série de parties d'échecs jouées sur le vaste damier du monde ; et, quels qu'aient été les coups, les plus forts joueurs ont fini par l'emporter.

Un coup d'œil sur l'une des grandes phases de la civilisation européenne le démontrera sans réplique.

Le christianisme apporta, il y a dix-huit siècles, l'idée de l'humanité : c'était l'idée supérieure. La civilisation grecque et romaine n'avait conçu que la patrie ; le christianisme lance la proclamation de la liberté et de la fraternité humaine au milieu d'une société de patriciens, de plébéiens et d'esclaves. Les opprimés, les vaincus se rangeront d'un côté de l'échiquier, les oppresseurs, les patriciens et leurs clients se rangeront de l'autre. — La partie une fois engagée entre le christianisme et le paganisme, on aurait pu, avec les connaissances acquises aujourd'hui des lois de l'histoire, en prédire la fin à coup sûr, bien que, cependant, les coups les plus imprévus variassent à chaque instant. Dioclétien, ardent à la défense de la religion païenne, persécutait, massacrait, brûlait les prosélytes de cette secte, que Tacite avait qualifiée « *odieuse au genre humain.* » Il écrasait les chrétiens par légion. Un autre empereur spéculait sur la tolérance. Il se montrait bon prince; il voulait ramener au bercail, par de bons procédés, ses sujets égarés. Il admettait au Panthéon la statue du dieu juif. Celui-là croyait ainsi mieux conduire la partie que son prédécesseur ; il en retardait seulement l'issue : Jupiter devait être mat.

Plusieurs historiens se sont étonnés de la victoire remportée par le christianisme au commencement du IVe siècle, et presque au lendemain des plus vives persécutions auxquelles il était en butte, victoire déclarée par le célèbre édit de Milan, 313. A ce moment, le nombre des habitants qui faisaient profession ouverte du christianisme s'élevait à peine, dit M. Duruy, au quinzième de la population totale. Les exigences de la politique formaient, en apparence, un grave obstacle à la reconnaissance publique du christianisme, qui n'était encore la religion que d'une faible minorité, tandis qu'une grande majorité païenne semblait devoir favoriser de son ardent concours les mesures persécutrices des empereurs, qui ne rencontraient pas, d'ailleurs, chez les nouveaux religionnaires, de résistance sérieuse. Mais l'idée chrétienne avait réagi depuis longtemps sur le paganisme et s'était, pour ainsi dire, infiltrée dans chaque maille de son tissu, de telle sorte que, même vers la fin du IIe siècle, les esprits prévoyants avaient essayé de maintenir le paganisme, en le réformant dans le sens des notions chrétiennes. Lors de la promulgation de l'édit de Milan, le paganisme était devenu presque chrétien, tout en conservant sa vieille physionomie. Réformé par degrés, il n'eut pas de peine à se transformer complétement, au moins dans les villes qui étaient

le siége des forces vives de l'empire. Aussi lorsque Julien, quarante-huit ans après l'édit de Milan, fit la folle entreprise de ressusciter les vieilles idées païennes, il échoua misérablement; il échoua aussi dans la tentative de réforme qu'il essaya ensuite. La réforme s'était faite spontanément avant lui. Les païens purs manquaient au paganisme.

Et voyez, Messieurs, combien l'action individuelle, quelque énergique qu'elle soit, a réellement peu de puissance lorsqu'on la compare à celle du nombre! La victoire du christianisme a été attribuée en grande partie à l'acte de Constantin. Sans Constantin, dit-on, que serait-il advenu de la religion nouvelle? Mais l'on ne remarque pas que l'édit de Milan ne faisait que constater les rapprochements qui s'étaient opérés entre les deux religions, l'ancienne ayant peu à peu modelé ses idées sur celles de la nouvelle. Constantin, plus prévoyant que ses prédécesseurs, semblait faire un acte *proprio motu*, tandis qu'il obéissait à l'opinion publique, à l'opinion de ceux-là même qui, en apparence, lui paraissaient le plus opposés. Constantin n'était que l'interprète du sentiment général.

D'un autre côté, voyez Julien. M. Emile Lamé, dans un remarquable travail paru dans le *Magasin de Librairie*, nous le représente : général habile, brave soldat, administrateur expert, esprit éclairé, cœur ferme, simple dans ses habitudes, chaste dans ses mœurs, il réunissait toutes les qualités qui pouvaient rappeler les empereurs des meilleurs jours. Craint de ses ennemis, adoré de ses soldats, affermi dans un pouvoir immense que nul ne lui contestait, il crut qu'il lui serait facile de rétablir le paganisme, en le fortifiant par les doctrines stoïciennes et en imitant, pour le sacerdoce païen, la hiérarchie, la discipline, qui constituaient l'organisation du christianisme. Julien était, sans contredit, le plus grand homme de son temps; mais, malgré son génie et sa puissance, il ne put faire jaillir l'étincelle de dessous les cendres éteintes. Aussi, dans la vingt-septième année qui suivit la mort de Julien, Théodose, après avoir fait voter dans le sénat, par assis et levé, la déchéance de Jupiter, put aisément fermer les temples et abolir le culte païen. Constantin et Théodose étaient les hommes de leur temps; Julien n'était pas l'homme du sien. Le libre arbitre des deux premiers fut dominé par leur milieu; le milieu dans lequel vivait le dernier paralysa les efforts de son libre arbitre.

Ainsi va l'histoire. Etudiez à cette lumière le moyen âge et

l'âge moderne, et vous reconnaîtrez la persistance de ces lois. Vous verrez comment se manifeste l'esprit humain dans la vie collective et les efforts communs de l'humanité, continués de siècle en siècle, de génération en génération. Vous apprendrez comment se forme et s'organise, et aussi comment se dissout une société; comment, peu à peu, la liberté succède à l'oppression, le droit à la force, l'ordre moral à l'anarchie ou à la violence. Mais il ne faut pas oublier que ces lois s'appliquent surtout aux grandes lignes de l'histoire; dans les lignes que j'appellerai moins étendues, l'initiative individuelle est subordonnée au milieu dans lequel elle se produit. La graine la plus féconde avorte, si elle ne trouve pas un sol et une température qui conviennent à sa croissance. Que manqua-t-il, par exemple, à Wickleff, dont les doctrines, le caractère, l'influence personnelle se rapprochent tant de Luther, pour qu'il ne pût faire avancer la réforme d'un siècle et demi. Il lui manqua le milieu qui favorisa plus tard la tentative du moine augustin. En vain, d'importantes circonstances semblaient venir en aide à Wickleff: les querelles du roi d'Angleterre avec la papauté, sur la collation des bénéfices; le grand schisme d'Occident, qui laissait l'Eglise sans guide et sans autorité; la protection du duc de Lancastre; le respect que lui attirait sa vie exemplaire; l'activité de ses prédications; le grand nombre de ses écrits, tout échoua et devait échouer. L'homme était fort; mais, malgré les partisans dévoués qu'il réunit autour de lui et qui lui servirent d'actifs auxiliaires, il restait isolé de son milieu, Wickleff était venu trop tôt pour réussir. Il ne fut cependant pas un pur accident: il était l'enfant de ce XIVe siècle si rempli d'audaces, d'ardentes aspirations et de luttes violentes, pendant lesquelles s'écroulait, vermoulu, le vaste système féodal. Boniface VIII recevait un soufflet de la main de Colonna, l'Eglise était déchirée, les séditions éclataient de toutes parts. Mais, de ce siècle, Wickleff était un produit trop hâtif. Cependant, la loi s'accomplit. Si Jean Huss, Jérôme de Prague ne parvinrent pas à faire fructifier les idées de l'archevêque anglais, elles devinrent la semence de la réforme du XIVe siècle.

Luther vint à son heure, parce qu'il s'était déjà formé alors bien d'autres Luthers. Il y avait des oreilles qui s'ouvraient pour l'entendre, des voix qui s'empressaient de servir d'écho à la sienne.

Moins la ligne de l'histoire est étendue, plus dominent aux regards le libre arbitre et les accidents; ce sont des perturbations momentanées qui font dévier la loi; mais, après quelques oscil-

lations, elle rentre dans la grande voie qu'elle continue de suivre. Que Charles Ier se fût séparé de Buckingham, qu'il eût appelé Hampden dans ses conseils, qu'il eût accordé aux presbytériens les concessions demandées, la révolution de 1648 n'eût pas éclaté, le monarque fût mort sur le trône, la liberté anglaise se fût établie sans secousse, et le pays eût été épargné des terribles épreuves qui le remuèrent profondément.

A ce point de vue, tout restreint qu'il est, l'histoire nous offre encore le bienfait de ses leçons. Heureux l'homme d'État dont l'intelligence est assez élevée pour en profiter; heureux le monde, si n'était pas vrai le mot de Fontenelle, que les sottises des pères sont perdues pour les enfants. Mais dans ce cadre peu étendu, la science, l'induction ne trouvent presque pas de place; le libre arbitre, les accidents envahissent tout, il y aurait illusion à penser que l'on sera en état de prévoir ce qui arrivera demain par les choses qui sont arrivées la veille; on est dans les ténèbres et l'on n'y marche qu'à tâtons; on se croit le jouet du hasard, des événements fortuits, des caprices du sort, et la plupart du temps toutes ces causes ne peuvent pas exercer d'influence. — Mais jetez plus loin votre vue, embrassez de vos regards une période d'une longue durée, un espace d'une vaste étendue, tous ces éléments perturbateurs si grands quand ils étaient sous notre main, disparaissent dans l'éloignement par leur petitesse relative : seule la loi domine et se fait reconnaître à ceux qui la déterminent par les règles rigoureuses d'une judicieuse méthode d'observation.

C'est là la philosophie de l'histoire qui n'est autre que l'histoire du progrès. Progrès! ou développement de la moralité, voilà un mot qui a été une révélation au XVIIIe siècle. Progrès, c'est-à-dire intensité plus grande de la vie, développement plus grand de notre être. Le critérium du progrès ainsi défini n'est pas dans la production croissante de la richesse, ni dans sa distribution plus ou moins bien équilibrée. Répandre les lumières de l'instruction au sein des masses, les fortifier, étendre le sentiment de la dignité humaine et le respect de la vie, voilà le progrès. Et cette diffusion même des connaissances réagit sur la production de la richesse, parce qu'en suscitant le réveil d'un plus grand nombre d'intelligences, elle appelle plus d'agents capables à y concourir. Le progrès a non-seulement éclairé de son flambeau un passé qui n'avait été jusque-là qu'une obscure énigme, mais il a encore rayonné sur la destinée de l'humanité, et c'est par ce côté qu'il entre comme élément dans la philosophie de l'histoire. Pour les esprits qui ne

s'arrêtent pas à la surface des choses, l'humanité dont les siècles sont les journées d'existence, a une destinée qui s'accomplit à travers les événements sans que ces événements, lorsqu'ils lui paraissent contraires, puissent être considérés autrement que comme des obstacles momentanés. C'est une digue qui peut arrêter un ruisseau, mais non un torrent.

Ces lois de l'histoire ainsi déterminées avaient échappé à l'antiquité. La philosophie de l'histoire est, ainsi que nous l'avons dit, la réflexion de l'humanité sur son passé et sur sa destinée. Or, de même que, chez l'individu l'époque de la réflexion coïncide avec celle de l'âge viril, de même l'idée d'une philosophie de l'histoire ne pouvait faire son apparition qu'avec le siècle qui représente l'avénement de l'âge viril, pour l'humanité, le siècle de l'émancipation de la pensée, — j'ai nommé le XVIII^e siècle. Les anciens n'avaient connu que des Grecs et des Barbares, des Juifs et des Gentils ; les Romains, inoculant en quelque sorte leur égoïsme à leurs historiens n'avaient pas étendu leurs études au delà du moi. Chez un peuple toujours en travail, toujours absorbé par la vie réelle, qui n'avait jamais connu le charme du loisir, chez qui la parole même et l'art du langage étaient, dans le sénat et au forum, une arme employée à combattre pour des intérêts positifs, l'histoire ne fut pas même envisagée comme une occupation sérieuse. Quintilien en parlait ainsi : « L'histoire est voisine de la poésie, elle est, en quel- » que sorte, une versification qui n'a rien de métrique, et on l'é- » crit pour raconter, non pour prouver... C'est pour plaire à la » postérité qu'on écrit l'histoire. » Au V^e siècle, à peine saint Augustin donna la première explication sérieuse des événements dont le monde était alors le théâtre. A la nouvelle de la prise de Rome par Alaric, l'évêque d'Hippone entreprit de répondre aux plaintes du paganisme imputant aux chrétiens les malheurs de l'empire. Sa réponse fut développée dans la *Cité de Dieu*, livre où l'ancienne société est condamnée au nom de la société naissante à laquelle la Providence avait depuis longtemps préparé les voies. Le moyen-âge avec son fanatisme, avait vu l'humanité dans le catholicisme; il semblait dire avec saint Cyprien : « Celui-là ne peut avoir Dieu » pour père qui n'a pas pour mère l'Eglise. » Les moines d'alors se contentaient de compiler les traditions populaires et ne songeaient nullement à rechercher pour l'histoire des lois qu'ils ne trouvaient pas chez leurs devanciers et qu'ils ne soupçonnaient pas eux-mêmes. Le coup d'œil d'aigle de Bossuet lui avait permis d'élever le sujet jusqu'à un vaste et majestueux ensemble. « La vraie

» science de l'histoire, dit-il, est de remarquer dans chaque temps » les secrètes dispositions qui ont préparé les grands changements » et les conjonctures importantes qui les ont amenés. » Mais son point de vue exclusivement religieux lui interdisait d'envisager l'histoire politique autrement que comme le complément de celle du peuple juif et de l'Église. Il faisait graviter toutes les civilisations antiques autour de l'imperceptible peuple juif, à peu près comme les anciens astronomes faisaient graviter l'univers entier autour de notre globe microscopique. Dieu suscite la civilisation assyrienne pour le châtier, — la civilisation perse pour le rétablir, — la civilisation grecque et Alexandre pour le protéger, — les Egyptiens pour l'exercer, — les rois de Syrie pour le punir de nouveau, — les Romains pour le délivrer des rois de Syrie et enfin pour l'exterminer après son dernier crime, — résultat final et peu consolant. Ce thème grandiose, rapetisse selon nous, les hommes, l'histoire et Dieu lui-même; car, en le faisant intervenir ainsi à tout propos dans les événements de ce monde, il ôte à sa sagesse et à sa prévoyance tout ce qu'il donne à son activité. Paul Lanfrey fait remarquer très-judicieusement qu'il y a plus de philosophie dans une phrase de Pascal que dans l'ouvrage entier de Bossuet. « L'humanité, a dit Pascal, est un homme qui vit toujours et se perfectionne sans cesse. »

Bossuet s'arrêta aux portes des temps modernes et ce fut sage à lui. Montesquieu, suivant pas à pas les différentes phases de la grandeur et de la décadence du peuple romain, n'écrit pas pour le plaisir de raconter ou de disserter, pour plaire et séduire. Il aspire à mettre à la portée de tout le monde les secrets de la politique du plus grand peuple qui fût jamais, du plus grand empire qui se soit formé des rivages de l'Atlantique aux plaines de l'Euphrate et du Tigre. On sent à chaque page du livre que l'homme qui trace de si haut, et d'une façon si digne et si magistrale, les progrès ou le déclin de la politique romaine, regarde ce spectacle comme l'enseignement des peuples et des rois. Dans l'*Esprit des Lois*, tout en étudiant l'influence des climats, décomposant les mécanismes des divers gouvernements, il met en relief, avec une rare vigueur de pinceau, l'amour de la liberté, la haine et un stoïque mépris du despotisme, haine qu'il avait gardée de sa longue intimité avec le génie de la vieille Rome. Presque à la même époque vivait en Italie le philosophe Vico qui, dans son système, plaça à côté de la religion, l'État, lequel avec les lois, les institutions politiques et le gouvernement, a une influence profonde sur la vie des peuples. Ce

penseur né trop tôt pour être compris de son vivant, nous a été pour ainsi dire révélé par M. Michelet. Le reproche qu'on peut adresser à sa méthode est d'être trop synthétique : elle emprisonnait chaque peuple dans son cercle, sans tenir compte des progrès incessants de l'humanité, que Pascal avait si bien constatés dans son *Traité sur le Vide*. Vico en était arrivé à grouper les décrets de Dieu en un code éternel. Selon lui, tous les peuples parcourent trois époques : l'âge divin, l'ère des prêtres et des théocraties ; l'âge héroïque, l'ère des héros et des aristocraties ; et l'âge humain, l'ère des monarchies et des démocraties. Une fois ce cercle parcouru, un peuple nouveau survient, qui pousse son prédécesseur dans l'abîme, où il ira bientôt le rejoindre. Puis un autre recommence le dur labeur, et ainsi de suite, sans fin ni relâche. Conception étroite et désespérante s'il en fût ! Autant valent les cercles de l'enfer de Dante. — Non, les peuples ne meurent point ; ils se métamorphosent. Les nations périssent, si l'on veut, mais elles laissent toutes un héritier commun qui est le genre humain. Voilà les majestueux horizons qu'il était réservé à Voltaire d'ouvrir, Voltaire, le créateur de la véritable philosophie de l'histoire. Lui, le premier, sentit la solidarité des nations, l'existence d'un but commun qui les appelle. Nulle part, il est vrai, il n'a laissé une théorie bien complète de cette fraternité universelle ; ce lumineux génie avait horreur des théories ; mais il a fait mieux, il l'a mise en application. Elle s'est trouvée réalisée dans ses travaux avant qu'il en eût formulé les lois. Loin de procéder, comme ses devanciers, par le système pour en revenir au récit des faits, ce merveilleux bon sens comprit que le système devait tout naturellement ressortir d'une étude complète des faits. Cette idée le conduisit à la seule base possible de toute philosophie de l'histoire. Pour que l'étude des faits fût complète, il fallait nécessairement qu'elle portât sur tous les objets de l'activité humaine, sur tous les éléments qui réfléchissent à quelque titre que ce soit, la personnalité et les idées des peuples.

Les récits de la politique et de la religion ne doivent pas entrer seuls dans le tableau fidèle des civilisations passées. Non, car comme le dit un historien-philosophe de nos jours, Paul Lanfrey, « dans une civilisation, outre la politique et la religion il y a les mœurs, ce souverain à mille têtes qui commande à la politique ; il y a la philosophie, cette reine impérieuse ; il y a les lettres, les arts, la science, l'industrie. » Le patriarche de Ferney appliqua en grand ces principes tout nouveaux dans son *Essai sur les mœurs et*

*l'esprit des nations*, ouvrage dont l'exécution ne vaut peut-être pas toujours la méthode, mais qui n'en est pas moins le premier modèle de la critique historique s'appuyant sur les deux sources d'information les plus sûres, la vérité par le témoignage des contemporains éclairés et, à défaut de la vérité, la vraisemblance. Mais ce n'était pas assez pour la gloire de ce créateur. Pompée frappait le sol et il en surgissait des légions. Voltaire se frappait le front et il en faisait jaillir une idée, et cette idée faisait école, et à cette école se pressaient pêle-mêle les pasteurs des peuples et les rois de l'esprit. C'était lui qui descendait le premier dans la carrière ; il en arrachait le bloc de marbre ; son ciseau y marquait les lignes principales, y accusait les formes premières : restait au disciple à polir l'œuvre. Le premier et le plus illustre de ces disciples fut l'allemand Herder, dont l'ouvrage *Idées sur la philosophie de l'humanité* est le plus grand monument élevé à l'histoire de l'humanité depuis les temps les plus anciens jusqu'à nous. On peut dire qu'avec lui la philosophie de l'histoire est faite ; la postérité se contentera d'appliquer ses principes ou de décomposer son œuvre, en approfondissant certaines parties, mais en suivant toujours la route qu'il a frayée. Au lieu de procéder comme Vico, par la méthode synthétique, il préfère le travail patient de l'analyse. L'Italien escalade le ciel, s'y asseoit, y établit son trône et, de là, domine les actions humaines. L'Allemand, au contraire, tient à rester à terre, s'enfonce sous le sol, à la recherche de l'origine des choses. Avant de s'élancer dans les flots tumultueux des événements, Herder s'arrête à considérer le terrain à travers lequel serpente le grand fleuve humain. Il lui faut tout d'abord connaître la scène sur laquelle va se jouer le drame de l'histoire et il se met à dessiner les chaînes de montagnes, les sinuosités des rivages, les courbes des vallées et les replis des fleuves. Partout il aperçoit, déjà marqués et ineffaçables, certains grands traits de la physionomie de sa future histoire. Le lieu de la scène connu, reste à étudier l'acteur principal, essentiel, l'homme moral. Il l'identifie avec la nature, l'arrache à l'isolement de l'égoïsme pour le rattacher à tous les êtres, à toutes les choses ; lui fait gravir peu à peu les dernières marches du Capitole, et de là lui fait abaisser ses regards sur les personnalités infinies. A cette hauteur, c'est à peine, comme le dit le commentateur, « si vous entendez le fracas des empires et si le bruit de la gloire individuelle arrive jusqu'à vous. » Je n'en finirais pas, Messieurs, si je voulais énumérer tous les historiens du XIX^e^ siècle qui ont établi sur ces principes la base de leurs ouvra-

ges. Augustin Thierry a contribué à l'établissement de la Philosophie de l'histoire par ses lettres sur l'*Histoire de France*, où il montre la futilité et le ridicule de nos prétendus historiens. M. Guizot consacre la Philosophie de l'histoire dans ses *Essais sur l'histoire de France* et son *Histoire de la civilisation en Europe*. Enfin, de nos jours, M. Taine, dans son *Essai sur Tite-Live*, couronné par l'Académie française, envisageant l'histoire comme une science et comme un art, a tracé tous les devoirs de l'historien au point de vue de la critique, de la philosophie, des caractères et du style, en écrivain doué du sens philosophique et s'inspirant à la grande école historique de Voltaire. M. Thiers, en tête du XII^e volume de son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, a donné, dans un avertissement au lecteur, une théorie de l'art d'écrire l'histoire. Comme qualité d'esprit, il ne veut que le don de l'intelligence qui suffira à tout ce qu'on est en droit d'attendre de l'historien; comme devoir, il lui impose le seul amour de la vérité. De ces deux sources découleront tous les mérites. M. Edgar Quinet, commentateur d'Herder publia, en 1855, dans la *Revue des Deux-Mondes*, un article de quelques pages: *la Philosophie de l'Histoire*, et l'apparition de ce morceau produisit un effet immense. L'Europe intelligente s'en émut tout entière et on a retenu cette formule : « La « vraie philosophie de l'histoire c'est Janus aux deux visages tour- « nés, l'un vers le passé, l'autre vers le futur... L'histoire est le « miroir de l'âme universelle dans le temps et dans l'action... Elle « est la conscience universelle... Elle est l'Evangile éternel du Dieu « intérieur. » M. Michelet ajouta : « Cet évangile enseigne qu'une « âme pèse infiniment plus qu'un royaume, qu'un empire, parfois « plus que le genre humain. »

Concluons, Messieurs, de ce travail un peu long peut-être, que l'ancienne histoire était l'apologie de la force, la consécration du succès et que la nouvelle, née du souffle de la Révolution, est l'apothéose de la justice. Partant de là on peut voir ce que la suite des temps réserve à l'humanité dans la spirale que son mouvement continuera de décrire. Certes, si le bonheur n'est pas fait pour elle, si elle est destinée à n'atteindre jamais le but qu'elle poursuit toujours, par ses découvertes, par les efforts raisonnés de son intelligence, elle se dégage successivement dans sa route des plus lourds fardeaux dont le poids l'écrasait. « Je suis homme, faisait dire Térence dans un noble langage, bruyamment applaudi par le peuple-roi, je suis homme, et rien de ce qui est l'humanité ne m'est étranger. » Appliquons cette belle pensée à la philosophie de l'his-

toire. Affermis dans nos opinions par les témoignages du passé, sûrs de la loi du progrès, nous accepterons avec plus de satisfaction les améliorations du présent et nous supporterons les douleurs avec moins d'impatience. Si nous nous mêlons aux luttes de l'époque, nous attendrons avec calme la victoire plus ou moins tardive mais certaine; nous sentirons à peine les blessures et les désillusions par lesquelles les faibles sont abattus et nous travaillerons à réaliser les perspectives plus riantes de l'avenir. Qu'importent les individualités en face de la grande famille qu'on appelle l'humanité : « C'est en nous réfugiant dans son sein, a dit un de nos plus grands orateurs contemporains, que nous échappons à notre néant. » (1)

(1) Discours du bâtonnat. — Jules Favre, 16 août 1862.

---

# LISTE DES PUBLICATIONS

## ADRESSÉES A LA SOCIÉTÉ DEPUIS LE 1er AVRIL 1866 JUSQU'AU 1er JANVIER 1868.

### § I. — PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du ministère ; 4e série, t. III ; d'avril 1866 jusqu'au mois de novembre 1867 ; — Paris, Imprimerie impériale, livraisons in-8°.

Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, à la Sorbonne, le 7 avril 1866 ; — Paris, Imprimerie impériale, 1866, in-8° de 164 pages.

Mémoires lus à la Sorbonne, les 4, 5 et 6 avril 1866 ; — Histoire et Archéologie ; — Paris, Imprimerie impériale, 1867, 2 vol. in-8°.

Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, le 27 avril 1867 ; — Paris, Imprimerie impériale, 1867, in-8° de 121 pages.

### § II. — PAR LES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1865 ; — 4e trim., 19e vol. Auxerre, 1865, in-8°.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura) ; — nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de 1866 ; — pages 97-368, in-8° ; — nos 1 et 2 de 1867, in-8°.

Annales de la Société d'émulation des Vosges ; tome XII, année 1864, 1er cahier ; Epinal, 1865, in-8° de 310 pages.

Annales du Comité flamand de France, tome VIII ; 1864-1865, 1 vol. in-8° de 433 p. et planches.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault), 2e série, t. III, 4e liv. pages 106 à 364 ; — t. IV, 1er liv. Béziers, Millet, 1866, 36 p. in-8° ; — 2e liv. 1867, p. 36 à 200 et planches.

Académie de La Rochelle, section de littérature ; — choix de pièces

lues aux séances; — n° 12; La Rochelle, 1866, in-8° de 160 pages.

Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France, année 1866, 1er, 2e, 3e et 4e trim.; 1867, 1er trim.; in-8°.

Bulletin du Comité flamand de France, t. IV, livraisons d'avril 1866 à juin 1867; in-8°.

Mémoire de la Société d'émulation du Doubs; année 1865; — Besançon, 1866, in-8° de XL-408 p.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris; janvier 1866 à mars 1867, 6 liv. in-8°.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historique d'Alsace; 2e série, tome IV, 1er liv.; — Paris, veuve Berger-Levrault, 1866, 100 p. in-4°; 2e liv. 210 p. in-4°.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e, 3e et 4e trim. 1866; 1er et 2e trim. 1867; — Poitiers, 5 livr. in-8°.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie; 2e série, t. VIII; — Chambéry, F. Puthod, 1866, in-8° de CIX-355 pages.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère; — Mende, Privat, livraisons de mai 1866 à mai 1867, in-8°.

Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse); 2e année, 1864-1865, 2e fascicule, 10 feuilles in-8°; — année 1867, in-8° de 293 p. et pl.

Annuaire de la Société des anciens élèves des écoles impériales d'arts et métiers; — Paris, Lacroix, 1865 (18e année), in-8° de 438 p. et planches.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, t. II; — Langres, 1862, 1863, 1864, 1865, 1867, 5 livr. in-f° avec pl.

Bulletin des séances de la Société archéologique d'Avesnes (Nord), 1865, une feuille in-8°.

Notice sur un cartulaire de l'abbaye d'Hautmont (publication de la Société archéologique d'Avesnes), 3 feuil. in-8°. — *A continuer.*

Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, en 1864-65; — Rouen, 1865, in-8° de 388 p. — Id. pendant 1865-66; — Rouen, Boissel, in-8° de 450 pages.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1er et 2e trim. 1866; — Auxerre, 1866, 4 livraisons trimestrielles, in-8°.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-

Thierry (Aisne), année 1866; — Château-Thierry, Renaud, 1er trim., 36 p.; 2e trim., 54 p. in-8°.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, 31e et 32e années (1864-65) et séance publique du 26 juillet 1866; — Le Havre, 1866, in-8° de CVIII-674 pages.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1866; — Amiens, Lemer, nos 3 et 4, pages 277-344, in-8°.

Bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-Mer; — Boulogne, Aigre, nos 2, 3 et 4 de 1866, nos 1 et 2 de 1867; — trois livraisons in-8°.

Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres de la Mayenne, année 1865; — Mayenne, 1865, in-4° de 130 p. avec cartes et planches.

Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles; tomes I, II, IV, V, VI et VII; — 1847-1866, 6 vol. in-8°.

Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV (1701-1744), par P. Narbonne, publié par M. J.-A. Leroi (sous les auspices de la Société des sciences morales de Seine-et-Oise); — Paris, in-8° de V-659 pages.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, t. IX; — Orléans, 1866, grand in-8° de 510 p. et un atlas in-f°.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin; t. VI, 3e série; travaux de 1864 à 1866; — Saint-Quentin, 1866, in-8° de 720 pages.

Bulletin de la Société archéologique du Vendômois; 5e année, 1866; Vendôme, in-8° de 246 pages.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 1re et 2e années, 2 vol. in-8°.

Cartulaire de St-Pierre-du-Bourg-lès-Valence, publié par M. l'abbé Chevalier, (sous les auspices de la Société d'archéologie de la Drôme); 2 feuilles in-8°, *en cours de publication.*

Bulletin de la Société protectrice des animaux; — Paris, 1866, nos de décembre 1866, de février, mai, juin et octobre 1867, 3 livr. in-8°.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine; 10e vol., 1866; — Constantine, Arnolot, 1 vol. in-8° de 332 pages et planches. — 1er vol. de la 2e série, 1867, in-8° de XVIII-437 pages et planches.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 2e et 3e trim.,

1866, nos 52 et 53; — Orléans, G. Jacob, in-8°, de la p. 315 à la p. 352 et planches.

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie 1re année; — Paris, 1866, grand in-8° de 432 p. et planches.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, tomes XXIX et XXX; — Marseille, 3 fascicules et un vol. in-8.

Analyse et synthèse de l'épidémicité cholérique, par le docteur S.-E. Maurin (publication de la Société de statistique de Marseille); — Marseille, 1866, in-8° de VIII-26 pages.

Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne (Savoie); 2e vol., 1er bulletin; — Chambéry, Puthod, 1867, in-8° de 54 pages.

Bulletin de l'Académie delphinale, 3e série, tome II; — Grenoble, Prudhomme, 1867, in-8° de XXXIX—480 pages.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, 15e année, juillet à décembre 1866 (59e et 60e livraisons); — St-Omer, 1866, in-8°, pages 539-602.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XVI; — Limoges, 1866, in-8° de 67 pages.

Registres consulaires de la ville de Limoges (public. de la Société arch. du Limousin), 1er vol. (1504-1552), feuilles 13 à 31, 1867, in-8°, *à continuer*.

Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges *(id.)*, feuill. 12 à 20; 1867, in-8°, *à continuer*.

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. I; — Nice, Gautier, 1865, gr. in-8° de 272 pages.

Bulletin de la Société d'études d'Avallon, 8e année, 1866; — Avallon, 1867, in-8° de 22 pages.

Mémoires de l'Académie du Gard (nov. 1864—août 1865); — Nîmes, 1866, un vol. in-8° de 576 pages.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, t. XXX, année 1866; — Troyes, gr. in-8° de 475 pages.

Congrès archéologique de France; séances générales de la Société française d'arch. pour la conserv. des monuments, en 1865 et en 1866; — Caen, 1866-1867, 2 vol. in-8°.

Annuaire de l'Institut des provinces, des sociétés savantes et des congrès scientifiques; — Paris et Caen, 1866 et 1867, 2 vol. in-8°.

Mémoires de la Société des sciences et arts de Loir-et-Cher, t. VII; — Blois, 1867, in-8° de 258 pages.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. X; — Chambéry, 1866, in-8° de 345 p.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, année 1866; — Vannes, 1866-67, in-8° de XXXII-160 pages et planches.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. IX ; — Sens, Duchemin, 1867, in-8° de 448 pages et planches.

Mémoires de la Société impériale archéologique du Midi de la France (à Toulouse), t. IX, 1re livr.; — Paris, Didron, et Toulouse, 1867, in-4° de 56 pages et planches.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 1866, 4e série, 2e vol.; — Besançon, 1867, in-8° de L-520 pages et planches.

Bulletin de la Société académique de Brest, t. IV, 2e livr. ; — Brest, Lefournier, 1867, in-8° de XXXIX pages, et de la page 201 à la page 504.

Bulletin de la Société des sciences de Vitry-le-François, 1861-1867, — Vitry, 1867, in-8° de 284 pages.

Mémoires de la Société impériale d'émulation d'Abbeville, 1861-1866, 2e partie; — Abbeville, Briez, 1867, in-8° de 826 pages.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie; XXVIe vol. de la collection ; — Paris, Derache; Caen, Le Blanc-Hardel, déc. 1867, in-4° de 382 p. et pl.

§ III. — PAR LES SOCIÉTAIRES ET DIVERS.

La mission des Sociétés savantes de province, discours prononcé par M. de Félice, président de la Société des sciences, agriculture et belles-lettres du Tarn-et-Garonne, séance publique du 21 juin 1866; in-8° de 16 pages.

*(Hommage de l'auteur).*

Exposition spéciale de roses et congrès des rosiéristes à Brie-Comte-Robert, les dimanche et lundi 8 et 9 juillet 1866; — Coulommiers, Moussin, in-12 de 24 pages.

*(Offert par M. Cam. Bernardin.)*

Méreaux de cuivre et de plomb, jetons inédits de la ville de Meaux, par M. A. Lefebvre-Thiébault; 14 p. in-8° et 2 pl.

*(Hommage de l'auteur.)*

Recherches sur la maison où naquit Vincent Voiture, à Amiens, par M. A. Dubois; 8 p. in-8°.

*(Hommage de l'auteur.)*

Almanach historique, topographique et statistique de Seine-et-Marne et du diocèse de Meaux, pour 1867 ; — Meaux, Le Blondel, in-12 de 216 pages.

*(Hommage de l'éditeur.)*

Histoire des poteries, faïences et porcelaines, trad. de l'anglais de Marryat, par MM. le comte d'Armaillé et Salvetat.

*(Hommage de M. le comte d'Armaillé.)*

Conservé par la section de Fontainebleau.

Notice sur l'ancien couvent de Moret et la religieuse connue sous le nom de la Mauresse, par M. E. Sollier; in-8° de 17 pages.

*(Hommage de l'auteur.)*

Etat du domaine de Crécy-en-Brie, au XVII^e siècle, par M. Th. Lhuillier; — Meaux, 1867, in-12 de 15 pages.

*(Hommage de l'auteur.)*

Une excursion à Chaumes-en-Brie, par M. G. Leroy; — Melun, 1867, in-8° de 20 pages.

*(Hommage de l'auteur.)*

Les Monuments de l'âge de pierre, par M. l'abbé Canéto, vicaire général d'Auch; broch. in-8°.

*(Hommage de l'auteur;* — conservé à Coulommiers.*)*

Etudes sur la charité dans le Bigorre, par M. Couaraze de Laâ, professeur à Tarbes; broch. in-8°.

*(Hommage de l'auteur;* — conservé à Coulommiers.*)*

Etudes topograph., histor., hygiéniq. et morales sur le canton de Bourbon-Lancy, par M. Alph. Langlois.

(*Hommage de l'auteur;* — conservé à Meaux.)

Notice sur Luzancy, par M. l'abbé Torchet; — Coulommiers, 1860, in-12.

(*Hommage de l'auteur;* — conservé à Meaux.)

A la France, poésie, par M. J. Lambert; — Melun, Hérisé, 1867, in-8° de 4 pages.

(*Hommage de l'auteur.*)

Analogie de la langue des Goths et des Francks avec le sanscrit, par M. Louis de Baecker; — Gand, 1858, in-8° de 80 pages.

Histoire de Montdidier, par Victor de Beauvillé, — compte-rendu par M. Louis de Baecker; — Paris, Leclère, 1859, in-4° de 8 p.

Nordpeene, sa seigneurie, son église et son monastère, par M. L. de Baecker; — Dunkerque, 1859, in-8° de 40 pages.

Le duc de Brunswick, Erich II, comte de Clermont, par le même; — Clermont (Oise), 1862, in-8° de 30 pages.

Rapport à M. le ministre de l'instruction publique sur l'histoire et l'état des lettres en Belgique et dans les Pays-Bas, par M. de Baecker; — Paris, Aubry, 1862, in-8°.

Observations sur le traité des écritures cunéiformes de M. le C^te de Gobineau, par M. de Baecker; — Beauvais, in-8° de 6 pages.

La Perse et la question d'Orient, par le même; — St-Omer, 1866, in-8° de 10 pages.

Le tombeau de la première reine chrétienne du Danemarck, par le même, (extrait de la *Revue archéologique.*)

(*Hommage de l'auteur*).

Notes bibliographiques pour servir à l'étude de l'histoire et de l'archéologie, par M. Alexis Dureau; — Paris, Joubert, 1866 (1re année, 1863), in-12 de 275 pages.

*(Hommage de l'auteur).*

---

# TABLE ANALYTIQUE.

Composition du bureau central de la Société et des cinq bureaux de Sections. p. 5.
Liste alphabétique des sociétaires. . . . . p. 7
— des membres correspondants. . . . . p. 21
Liste des Sociétés correspondantes. . . . . p. 24

## PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

*Séance générale et publique, tenue à Coulommiers le 21 octobre 1866 :*

Discours de M. le marquis de Pontécoulant, président ; — Allocution de M. Anatole Dauvergne ; — Lecture de mémoires, par MM. le comte d'Harcourt, l'abbé Huguenot, Plessier, Lhuillier et Leroy ; — Communications de MM. Compoinville et Viré ; — Vote d'une médaille à M. Viré, pour ses recherches relatives à l'histoire locale ; — etc.. . . . . p. 29 à 38

*Séance générale et publique, tenue à Melun le 16 juin 1867 :*

Allocution de M. le marquis de Pontécoulant, président ; — Compte-rendu des travaux de la Société, par le Secrétaire général ; — Rapport de M. le comte d'Harcourt, sur le concours ouvert par la Société ; — Médaille d'or décernée à M. G. Leroy, pour son travail sur l'agriculture et la condition des populations rurales dans la Brie, aux XVIIe et XVIIIe siècles ; — Nouvelle médaille d'or, offerte par M. le baron de Beauverger, député, pour un prochain concours ; — Lecture de poésies et de mémoires, par MM. Jules David, Labiche, Plessier, Torchet et Saby. . . . . p. 38

*Séance administrative, à la suite de la séance publique de Melun :*

Rapport du Président sur la situation de la Société ; — Hommage de livres et brochures ; — Résultat des élections pour le renouvellement du bureau, en 1867 ; — Propositions du Trésorier pour le mode de recouvrement des cotisations ;— etc. . . . . p. 45 et 46
*Compte-rendu annuel des travaux de la Société* (mai 1866 à mai 1867), par M. Th. Lhuillier, secrétaire général. . . . . p. 47

## PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PARTICULIÈRES DES SECTIONS.

*Section de Coulommiers.*

Séance du 18 mars 1867 :

Admissions et démissions de sociétaires ;—Ouvrages et brochures offerts à la Section par MM. Liébert, Leroy, Sollier, l'abbé Canéto et Couaraze de Laâ ; — Lecture, par M. V. Plessier, d'une étude sur le Vannetin ; — Communications par le même, d'une découverte de tuiles et poteries gallo-romaines ; — par M. Richard, d'une notice sur Rozoy ; — par M. Josseau, d'une note sur le

château de Bec-Oiseau ;— par M. Carbonnier, de copies de chartes sur Aulnoy et Grange-Menant ; — par M. Liébert, d'une description des verrières de Champeaux ; — par M. Chemin, d'un extrait des registres paroissiaux de Saints, faisant connaître une fondation du duc de Nivernois, en faveur de 60 filles pauvres à marier ; — par M. A. H. de Villefosse, de documents sur la famille de Chastillon et sur le prieuré de Choisy-en-Brie ;— enfin, par M. Anatole Dauvergne, de notes sur l'église de Choisy. . . . . p. 58 60

Séance du 22 juillet 1867 :

Observation sur l'impression *in-extenso* des procès-verbaux. — Élection de nouveaux membres; — Communications archéologiques par M. Victor Plessier ; — Plan de l'église de Voinsles, par M. Bégat, instituteur ; — Notice biographique sur l'abbé Thomé, par M. Th. Lhuillier ; — Communication de documents anciens sur Villeneuve-le-Comte, par M. Viré ; — Carreaux émaillés recueillis sur l'emplacement du prieuré de Sainte-Foy de Coulommiers, par le même ; — Renouvellement du bureau de la Section. . p. 61-65

Séance du 1er mars 1868 :

Brochures, documents et médailles offerts à la Section ; — Commentaires sur la charte de commune de Villeneuve-le-Comte ; — Dalles funéraires relevées aux frais de la Société dans l'église de Vieux-Champagne ; — Propositions relatives à des changements à apporter aux statuts de la Société ; — Plan de l'église de Mauperthuis, par M. Berthemet, instituteur ;—Notes sur Sablonnières, par M. Adrien, instituteur ; — Communication de M. Fourtier, sur la relation d'un voyage en Terre Sainte, en 1532, par Denis Possot, curé de Coulommiers ; — Preuves de l'origine gauloise d'Augers, par M. Plessier ; — Notes et observations de M. de Villefosse, sur un abbé de Rebais et sur l'obituaire de St-Barthélemy ; — Antiquités trouvées à Doue, par M. Flamand ; — Observations sur la Butte de Doue, par MM. l'abbé Cochet, Anatole Dauvergne et Plessier, etc. . . . . p. 65-69

*Section de Fontainebleau.*

Séance du 30 octobre 1866 :

Empreintes de monnaies romaines, offertes par M. Tessier des Farges ; — Monnaies offertes par M. le docteur Le Boyer ; — Admission de M. Tristan Lambert, comme membre titulaire ; — Regrets sur la perte de M. Goldschmidt, peintre et astronome, par M. H. Gaultron, secrétaire ; — etc . . . . . p. 70

Séance du 3 décembre 1866 :

Nomination de M. Gillet de Kervéguen, comme membre correspondant ; — Histoire du travail, à l'Exposition universelle de 1867 ; — Compte-rendu de l'histoire des poteries, faïences, etc., du docteur Marryat, par M. le docteur Tabouret ; — Compte-rendu, par M. David, des publications de la Société archéologique de Château-Thierry ; — etc. . . . . p. 71

Séance du 29 janvier 1867 :

Admission de M. Constant, membre titulaire ; — Communication d'ordre intérieur, par le Secrétaire. . . . . p. 73

Séance du 26 février 1867 :

Admission de M. Doigneau, comme membre titulaire ; — Découverte archéologi-

que à Franchard, par M. Denecourt ; — Suite du compte-rendu par M. le docteur Tabouret, de l'Histoire des faïences, poteries, etc., traduite du docteur Marryat, par MM. d'Armaillé et Salvetat ; — etc. . . . . p. 74

Séance du 27 mars 1867 :

Déclaration de M. Bourquelot, qui décline l'honneur de la présidence de la Société ; — Réponse au Questionnaire archéologique ; — Hommage par M. Lefeuve, de son livre sur la Vallée de Montmorency ; — La canne du maréchal de Villars, communiquée par M. Tristan Lambert ; — Silex taillés recueillis aux environs de Nemours, par M. Doigneau ; — Autographe de Henri IV et de Louis XIV, conservés aux archives de l'hospice du Mont-Pierreux de Fontainebleau ; — Notice de M. Maxime Beauvilliers, destinée aux lectures de la Sorbonne ; — etc. . . . . p. 75

Séance du 15 mai 1867 :

Nomination de M. L'huillier (d'Égreville) comme membre titulaire ; — Communication d'une notice sur M. J.-J. Champollion-Figeac, par M. David. p. 78

Séance du 26 juin 1867 :

Proposition de M. Jacquemin, pour la conservation à l'Hôtel-de-Ville de Fontainebleau, des objets d'art et antiquités appartenant à la Section ; — Communications numismatiques, par MM. Lambert et Constant ; — Suite du compte-rendu par M. le docteur Tabouret, de l'Histoire des faïences et poteries, traduite de l'anglais ; — Analyse, par M. David, de l'Histoire du palais de Fontainebleau par M. Champollion-Figeac ; etc. . . . . p. 81

Séance du 31 juillet 1867 :

Communication de monnaies, par M. Lambert ; — Notice sur les outils de l'âge de pierre et des débris de silex trouvés près de Nemours, par M. Doigneau ; — Suite de l'analyse du livre de M. Champollion, par M. David ; — Note de M. Constant, sur deux lettres attribuées à Rotrou. . . . . p. 85

Séance du 28 août 1867 :

Suite des lectures de M. Doigneau, sur l'âge de pierre ; — et de M. David, sur l'Histoire de Fontainebleau. . . . . p. 87

Séance du 30 octobre 1867 :

Communication d'un article de M. Quicherat, sur *Viatriacum castrum*, par M. le comte de Circourt ; — Communication numismatique, par M. Lambert ; — Les aménagements de la forêt de Fontainebleau, notice par M. Domet ; — Suite et fin de l'analyse de l'Histoire du château de Fontainebleau, par M. David. . . . . p. 88

Séance du 6 décembre 1867 :

Reprise de la proposition de M. Jacquemin ; — Suite de la lecture de M. Domet, sur la forêt de Fontainebleau. . . . . p. 90

Séance du 19 février 1868 :

Démission de M. Lepage, membre titulaire ; — Notice sur le monastère de Franchard, par M. T. Lambert. . . . . p. 90.

Séance du 25 mars 1868 :

Nouveaux renseignements donnés par M. Lambert, sur Franchard ; — La poésie

arabe et celle des troubadours, par M. David ; — Bibliographie : *la Montagne*, de Michelet, analyse par M. Beauvilliers . . . . . p. 92

*Section de Meaux.*

Séance du 3 décembre 1866 :

Note sur le vocable de la chapelle de Saint-Gobert, paroisse de Barcy, par M. l'abbé Denis ; — Notice archéologique sur l'église de Mareuil-lès-Meaux, par M. Ridan ; — Commission chargée de recueillir les inscriptions de cloches ; — Les meubles de la Tour du Temple conservés à Chevru, notice par M. A. Carro ; — Communication du testament de Henri de Longvilliers, enterré dans l'église d'Etrépilly ; — Photographies et brochures offertes par M. le comte de Moustier ; — Réponses au Questionnaire archéologique . . . . p. 94

Séance du 7 janvier 1867 :

Communications administratives ; — Inscriptions de cloches recueillies par M. Plée ; — Blanc de Charles V, trouvé à Thieux, par M. l'abbé Denis ; — Antiquités de l'arrondissement de Fontainebleau, rapport dressé autrefois par M. l'abbé Béraud, curé de Diant ; Cuiller à encens du XVIe siècle, trouvée à Villenoy, par M. l'abbé Petithomme . . . . . p. 95

Séance du 4 février 1867 :

Note sur une croix pectorale du XVe siècle rencontrée à Rebais, par M. l'abbé Denis ; — Lecture de M. Torchet, sur l'histoire de la musique au temps de Charlemagne ; — Congrès archéologiques, renseignements fournis par M. Carro . . . . . p. 96

Séance du 1er avril 1867 :

Notice archéologique sur Saint-Soupplets, adressée par M. Magnant ; — Causerie de M. Burdel, sur le passage de Jeanne d'Arc à Lagny, et sur divers points de l'histoire de cette ville ; — Deux chanteurs célèbres et la société du XVIIIe siècle au point de vue musical, par M. Torchet ; — Admission de M. Andrieux, comme membre titulaire, et de M. Ch. Leguay comme membre correspondant ; — Réponses au questionnaire archéologique . . . p. 97

Séance du 24 avril 1867 :

Communication d'ordre intérieur . . . . . p. 98

Séance du 6 mai 1867, à La Ferté-sous-Jouarre :

Lecture de mémoires, par MM. Thoumy, de Ginoux, L. Véron, Bourgoin, l'abbé Denis et Carro ; — Communications archéologiques par MM. Bourgoin, Duffié, Gatellier ; — Allocution de M. le vicomte d'Amécourt, président. p. 100

Séance du 3 juin 1867 :

Renouvellement du bureau ; —Communication de pièces provenant du bailliage de l'Evêché, par M. Pauffin, président du tribunal. . . . . p. 101

Séance du 1er juillet 1867 :

Communications archéologiques par MM. Lefebvre, Savard, Carro, Bourgeois ; — Lecture d'un document de 1732 relatif à un personnage briard, par M. Lefebvre ; — Analyse du dossier communiqué par M. Pauffin, par M. A. Carro. . . . . p. 102

Séance du 5 août 1867 :

Présentation de nouveaux membres ; — Epée en fonte offerte par M. Duffié ; Communications archéologiques par MM. Lefebvre et Magnant ; — Lecture par M. Lefebvre d'une notice sur le quartier du Marché de Meaux, et par M. Carro, d'une notice de M. Réthoré, de Jouarre, sur les voies romaines dans la Brie . . . . . p. 103

Séance du 12 septembre 1867 :

Compte-rendu du Congrès anthropologique de Paris et du Congrès archéologique d'Anvers, par M. Carro, délégué ; — Communication de MM. Lefebvre et le docteur Le Roy, sur les fouilles opérées aux Saints-Pères, près Meaux. . . . . p. 106

Séance du 11 octobre 1867 :

Présentation de M. Boyer, de Jouarre, comme membre titulaire ; — Notice de M. l'abbé Bécheret, sur les carrières à plâtre de Monthyon ; — Communication de M. Decœur à propos d'objets anciens et de monnaies trouvés dans la Marne, à Lagny ; — Notice sur les maîtrises, par M. Torchet ; — Compte-rendu de la notice de M. Sollier sur la religieuse noire de Moret, par M. le docteur Le Roy. . . . . p. 107

Séance du 14 novembre 1867 :

Hommage de monnaies romaines, par M. Ferri-Pisani, sous-préfet ; — Notions géologiques par MM. d'Amécourt, Ferri-Pisani et le docteur Le Roy ; — Communication de M. Carro au sujet du monument dit de Chilpéric, à Chelles ; — Origines de la musique, par M. Torchet ; — Les cloches du canton de Dammartin, par M. l'abbé Bécheret. . . . . p. 110

Séance du 12 décembre 1867 :

Démarches faites par M. Carro, pour la conservation de la pierre de Chelles ; — Les origines de la musique (suite), par M. Torchet ; — Étymologie du nom de Lizy, par M. Drouineau. . . . . p. 112

Séance du 9 janvier 1867 :

Admission de M. Ferri-Pisani, comme membre titulaire ; — Allocation du Conseil municipal de Meaux, pour fouilles archéologiques ; — Notes sur les fossiles trouvés dans les carrières de Monthyon, par M. le docteur Le Roy ; — Les anciennes rues de Meaux, par M. Lefebvre-Thiébault . . . . . p. 113

*Section de Melun.*

Séance du 4 novembre 1866 :

Présentation de MM. Saby et Loche, comme membres titulaires ; — Allocution de M. le docteur Roussel, regrets sur la perte de M. Camille Montagne (de l'Institut), membre fondateur ; — Note sur les architectes et ouvriers de Foucquet, à Vaux-le-Vicomte, par M. La Joye ; — Recherches sur l'Ozone, par M. Dorlin ; — Communications par M. Gaucher d'un livre de 1625 où il est question de la Brie ; par M. Bernardin, d'un album contenant l'iconographie de Brie-Comte-Robert ; par M. Cotelle, de monnaies trouvées près de Melun ; Hommage par M. Trillot d'une monnaie du Cambodge ; par M. Labiche, d'une hache en silex, et par M. Bernardin d'une brochure sur une exposition horti-

cole; — Réponse au questionnaire archéologique, par M. Lhioreau, instituteur à Moisenay; — Fable par M. Labiche . . . . . p. 115

Séance du 2 décembre 1866 :

Communication d'ordre intérieur; — Présentation de M. Buval fils, comme membre titulaire; — Lectures, par M. Lhuillier, d'une notice sur les anciens registres paroissiaux de Maincy; par M. Lemaire, de la description d'un reliquaire ayant appartenu à Marie-Antoinette; par M. Leroy, de Recherches sur le passage de Jeanne-d'Arc à Melun; — Fable, par M. Labiche; Communication du testament d'un seigneur d'Astorg, par M. Camille Bernardin, et de monnaies japonaises, par M. Kerckhoffs. . . . . p. 116

Séance du 3 février 1867 :

Présentation de M. Lambert, comme membre titulaire; — Recherches sur l'Ozone, par M. Dorlin; — Communication de silex taillés provenant de Nemours, par M. Lassubez; — Note sur l'hypogée de Crécy, par M. Lhuillier; Une singulière redevance féodale, par M. Leroy; — Fable par M. Labiche; — Communication d'une poterie gallo-romaine, par M. Latour . . p. 118

Séance du 3 mars 1867 :

Correspondance; présentation de nouveaux membres; — Analyse des mémoires de la Société archéologique de la Drôme, par M. La Joye; — Le village de Nanteuil-sur-Marne en 1783 et 1861, par M. Gaucher; — Les Commandeideries du comté de Melun, par M. Mannier; — Visite des gisements de silex de Nemours, par M. le docteur Gillet; — Développements géologiques, par M. La Joye; — L'*Artisan*, fable de M. Labiche; — Communications archéologiques, par MM. Cotelle et Gaucher. . . . . p. 120

Séance du 7 avril 1867 :

Correspondances; — Notes archéologiques de M. l'abbé Delaforge sur une monnaie romaine et sur le rétablissement d'un autel dans l'église de Fleury-en-Bière; Allocution de M. de Pontécoulant; — détails administratifs; — La Châsse de Sainte-Geneviève, par M. Lemaire; — Notes sur quelques musiciens briards, par M. Lhuillier; — Les Templiers, par M. La Joye; — Fable de M. Labiche; — Communications archéologiques, par MM. Cotelle et Buval . . . . . p. 123

Séance du 5 mai 1867 :

Correspondance; — Demande d'admission; — Renouvellement du bureau; — Allocution du Président; — Note sur d'anciens poids en cuivre et sur le sceau d'un procureur des Carmes au XVIII^e siècle, par M. Gaucher; — La Vierge noire du Puy, par M. La Joye; — Lettre de M. Delzons sur la découverte de silex de Nemours; — Poésies de M. Labiche et de M. Lambert; — Communication archéologique, par M. le docteur Gillet . . . . . p. 125

Séance du 7 juillet 1867 :

Nouvelles admissions; — Remerciments à la Société Galiniste, qui a prêté son concours à la séance générale tenue à Melun, et à M. Chapu, sculpteur, qui a offert un médaillon de Jeanne-d'Arc, pour l'un des monuments publics de la ville; Réponses au questionnaire archéologique, par MM. les instituteurs de Moisenay et de Saint-Germain-Laxis; — Episode de la Fronde, à Melun,

notice par M. Leroy ; — le général Davaine, notice biographique, par M. Lhuillier ; — fable, par M. Labiche. . . . . p. 128

Séance du 4 août 1867 :

Correspondance; — Nouvelles admissions; Notice de M. Leroy sur l'enseignement à Melun depuis le XIIIe siècle ; — Généalogie maternelle de Louis XV, par M. La Joye ; — Note sur l'exposition universelle (histoire du travail), par le même ; — Communications archéologiques, par M. Leroy ; — Communication de M. Dorlin au sujet de ses observations météorologiques ; — fable de M. Labiche . . . . . p. 131

Séance du 5 octobre 1867 :

Note de M. Dauvergne sur le meilleur mode d'estampage des dalles funéraires et d'enlèvement du badigeon sur les peintures murales ; — Nouvelles demandes d'admission ; — Notes de M. La Joye sur un mortier en bronze, et sur les armoiries de Champagne et de Brie figurées dans un vitrail ; — Communication de haches en silex poli, et d'un chapiteau du XIVe siècle, par M. le docteur Gillet ; — Autres communications archéologiques, par MM. Gaucher, Lhuillier et Lesage ; — fable par M. Labiche . . . . . p. 134

Séance du 3 novembre 1867 :

Correspondance; — Présentation de candidats; — météorologie, par M. Dorlin ; — Observations de M. La Joye sur la présence de l'homme dans les terrains quaternaires ; — Un mot sur les jetons historiques, notice par M. Lhuillier ; — Communication de jetons historiques, par MM. Lhuillier, Leroy et Gaucher. — Fable par M. Labiche . . . . . p, 135

Séance du 1er décembre 1867 :

Correspondance ; — Demande d'admission par M. Chéron de Villiers ; — Vote sur l'admission de M. Miguel da Silva ; — Considérations par M. Dorlin sur la météorologie et communication d'un journal tenu en octobre ; — Notice sur l'industrie calcaire, à Melun, par M. Leroy ; — Fable par M. Labiche. . . . . p. 138

Séance du 3 février 1868 :

Répertoire archéologique de l'arrondissement de Melun, par M. Leroy ; renvoi au Concours des Sociétés savantes . . . . . p. 139

*Section de Provins.*

Séance du 6 juillet 1867 :

Renouvellement du Bureau . . . . . p. 140

Séance du 25 avril 1868 :

Communications administratives : — Lectures par M. Félix Bourquelot d'un travail sur le patois Provinois ; par M. Michelin, de Recherches sur le tatouage, et par M. Lenoir, d'une notice intitulée : *Le Trésor des Rochottes*. . . p. 141

## MÉMOIRES.

Patois du pays de Provins ; locutions, tournures, acceptions, prononciations usitées dans ce pays, par feu M. Félix Bourquelot, vice-président honoraire. p. 143

Notice sur les carrières à plâtre de Monthyon, par M. l'abbé Bécheret, membre titulaire de la section de Meaux. . . . . p. 179
Notice paléontologique sur des ossements fossiles trouvés dans la Varenne de Meaux, à Villenoy et à Monthyon, par M. le docteur Le Roy, secrétaire de la section de Meaux . . . . . p. 185
Recherches des stations de l'âge de pierre dans les environs de Nemours, par M. E. Doigneau, membre titulaire de la section de Fontainebleau. . . p. 199
Découverte d'un gisement de silex taillés anté-historiques, à Nemours ; — Rapport de M. le docteur Gillet, membre fondateur de la section de Melun. p. 225
Note sur l'hypogée de Crécy, par M. Th. Lhuillier, secrétaire-général . . p. 227
Inscription trouvée à Chelles, sur une pierre du pont du ru des Pissottes, par M. A. Carro père, vice-président honoraire . . . . . p. 233
Recherches sur l'étymologie du nom de Lizy-sur-Ourcq, par feu M. Aimé Drouïneau . . . . . p. 235
Note descriptive sur l'église de Mareuil-lès-Meaux, par M. Ridan, membre titulaire (section de Meaux). . . . . p. 243
Vitrerie de l'église collégiale de Champeaux, par M. Eugène Liébert, membre titulaire (section de Coulommiers). . . . . p. 247
Notice historique, descriptive et topographique sur le village de Germigny-sous-Coulombs, par M. l'abbé Bécheret, membre fondateur (section de Meaux). p. 253
Un autographe de Henri IV, ou revue des Archives de l'hospice du Mont-Pierreux, à Fontainebleau, par M. Maxime Beauvilliers, secrétaire de la section de Fontainebleau. . . . . p. 293
Les anciens registres paroissiaux de Maincy, par M. Th. Lhuillier, secrétaire général. . . . . p. 303
Reconnaissance de rente au profit de Charles de la Fontaine, père du fabuliste; communication de M. Gaucher, membre fondateur (section de Melun). p. 315
Note sur quelques artistes musiciens, dans la Brie, par M. Th. Lhuillier, secrétaire général . . . . . p. 317
Les Billets de monnaie et l'abbaye de Rebais en 1707, par M. Ant. Héron de Villefosse, membre titulaire (section de Coulommiers) . . . . . p. 341
Une fête musicale à l'église cathédrale de Meaux en 1773, par M. Torchet, membre fondateur (Section de Meaux). . . . . p. 353
Recherches historiques sur l'agriculture de Seine-et-Marne aux XVII^e et XVIII^e siècles, par M. G. Leroy, secrétaire de la section de Melun (mémoire couronné au concours ouvert par la Société en 1867) . . . . . p. 361
Note sur un vitrail de couleur représentant les armoiries des comtes de Champagne et de Brie, par M. La Joye, président de la Section de Melun. . p. 455
La Philosophie de l'histoire, par M. Saby, membre titulaire (section de Melun) p. 461
Bibliographie . . . . . p. 477

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00689 2190